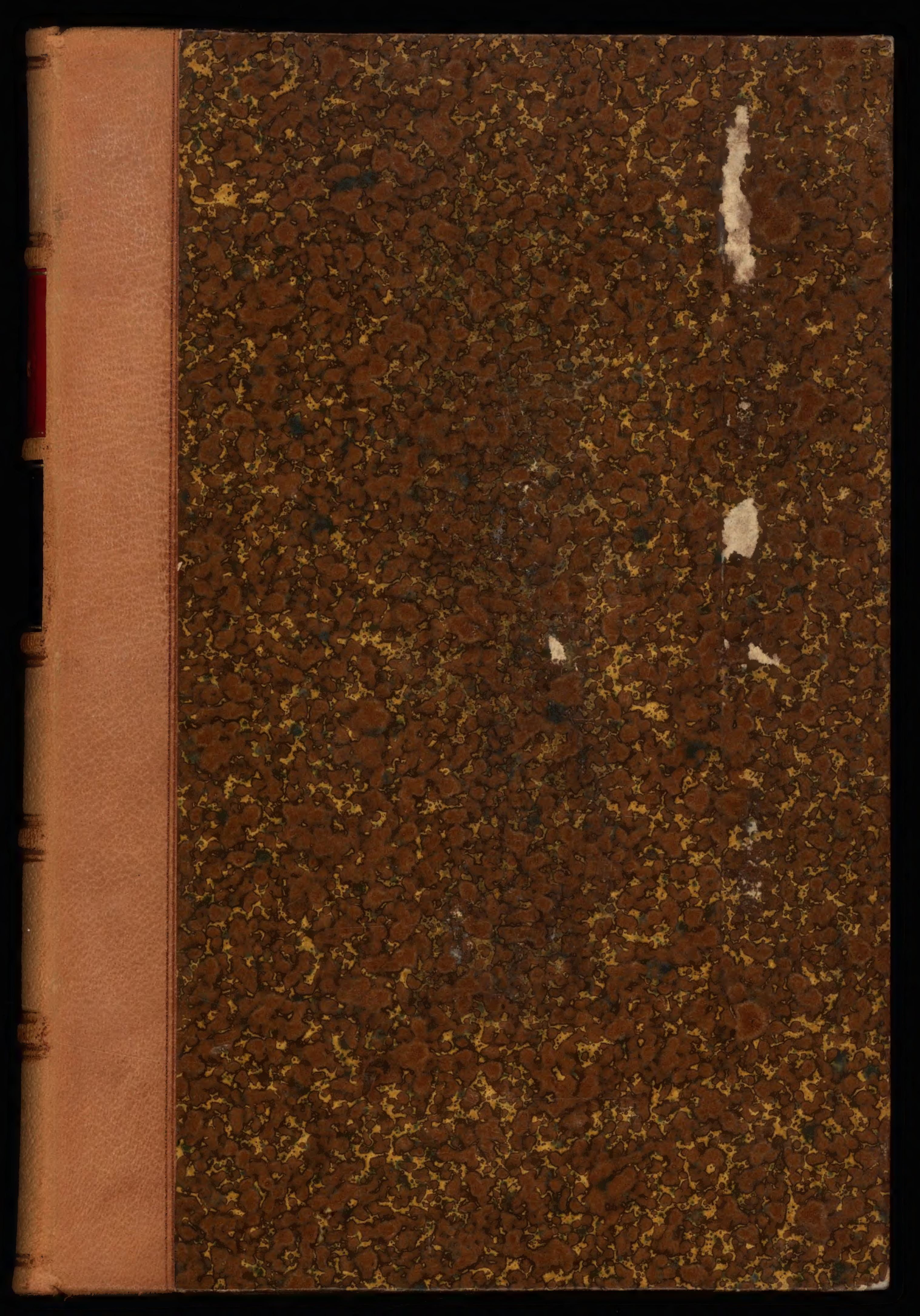
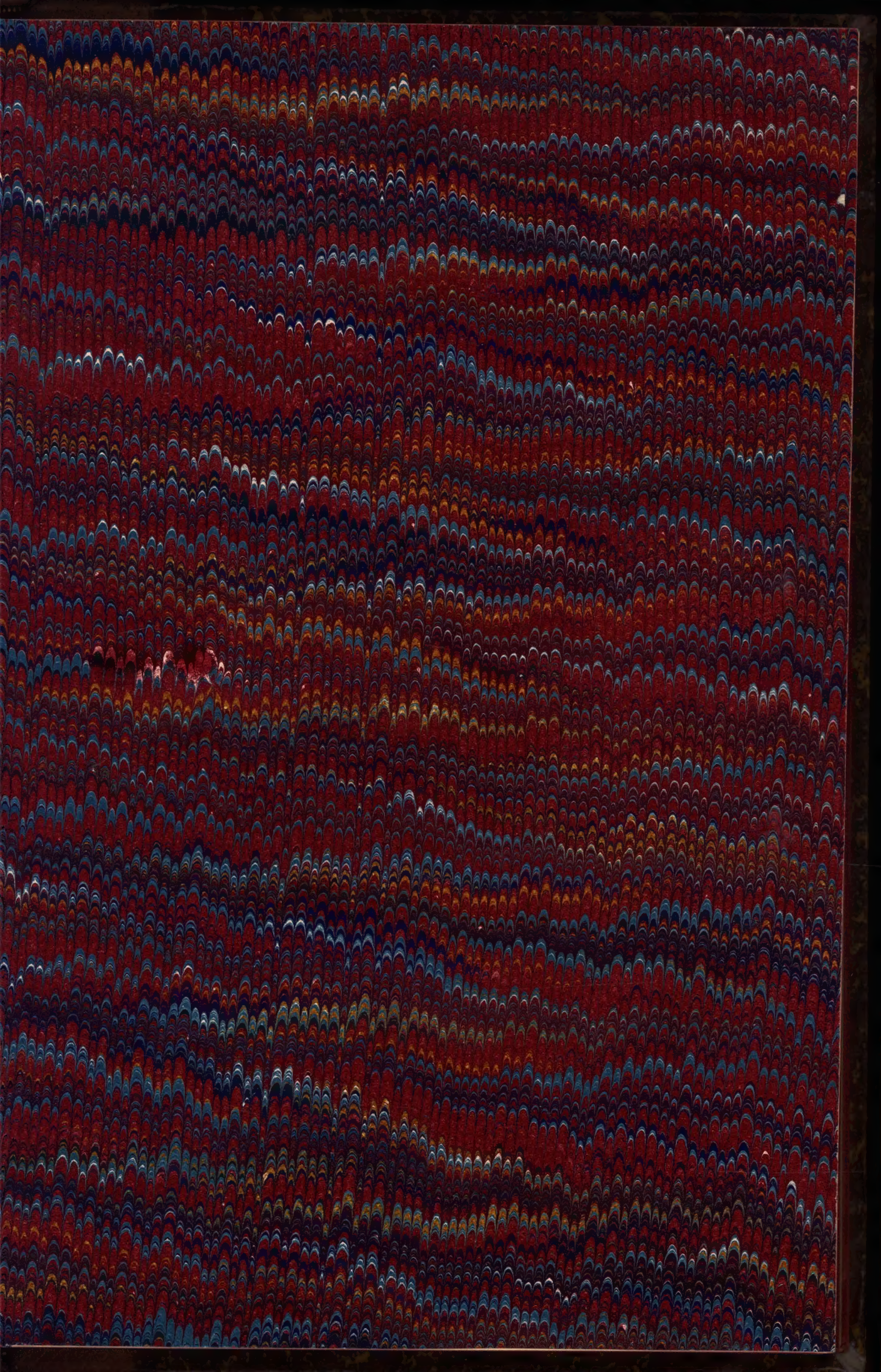






MUSÉE NEUCHATELOIS

MUSÉE
NEUCHATELOIS

RECUEIL
D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

VINGT-UNIÈME ANNÉE

NEUCHATEL

IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE

1884

AVIS AU LECTEUR

Lecteur, que te dirai-je ici
Qu'on ne t'ait dit vingt fois en prose ?
Hélas ! Que de papier noirci
Pour répéter la même chose ?
N'importe ! O vous, esprits bien faits
Qui vous abonnez au *Musée*,
Si des ordinaires souhaits
La teneur banale est usée,
Moi, je veux demander au Ciel
Que dans sa grâce il vous honore
Du privilège essentiel
De nous lire longtemps encore !...

Je t'entends, lecteur goguenard :
— « Ah, ça ! Votre orgueil en délire
Estimerait-il, par hasard,
Qu'on ne peut vivre sans vous lire ? »

— Hélas ! oui. Nous croyons vraiment,
O Neuchâtelois authentiques,
Qu'il vous faut un autre aliment
Que les tartines politiques ;
Que vous aimez le passé mort,
Et que son étude est la seule
Qui vous retrouve tous d'accord,
Comme les fils près de l'aïeule ;
Que des querelles du chemin
Le *Musée,* amis, vous repose ;
Que s'il disparaissait demain,
Il vous manquerait quelque chose.

Donc, nous vivrons, — longtemps encor ;
Ne craignez rien pour le *Musée !*
La mine où gît notre trésor
Ne sera jamais épuisée :
Le temps marche d'un pas pressé ;
On vit, on meurt, — fait trop notoire :
Chaque jour s'ajoute au passé
Dont nos fils feront de l'histoire...

Au nom du Comité :

PH. G.

Décembre 1883.

ALICE DE CHAMBRIER

NOTICE

Une enfant née à Neuchâtel, qui n'a pas reçu d'autres leçons que celles de nos écoles privées ou publiques; qui, sauf quelques mois passés en pension, n'est pas sortie de notre petite ville; qui tout à coup saisie, à l'âge de dix-sept ans, d'une sorte de fièvre créatrice, se met à composer, durant cinq années, les œuvres littéraires les plus diverses, romans, drames, poésies, et force d'emblée le suffrage étonné des juges les plus compétents; puis qui frappée soudainement, meurt après une maladie de trois jours, laissant à tous ceux qui l'ont connue l'inconsolable regret d'un rare talent arrêté dans son premier essor et le souvenir d'une âme exquise et haute : telles furent, en peu de mots, la vie d'Alice de Chambrier et sa mystérieuse destinée.

J'ai raconté ailleurs avec détails cette biographie (1). Ici je me bornerai à quelques indications qui, dans ma pensée, doivent simplement servir à introduire, auprès des lecteurs du *Musée neuchâtelois,* le roman historique dont nous commençons aujourd'hui la publication.

Alice de Chambrier est née à Neuchâtel en 1861. Elle avait reçu sa première instruction à l'école de Mme Mægdefrau, et conserva toujours pour cette dernière les sentiments de la plus reconnaissante affection. Puis elle suivit les cours de la classe supérieure des demoiselles, où ses compositions en vers et en prose étaient justement remarquées.

Sa vocation littéraire ne tarda pas à s'affirmer; depuis 1879, cette jeune fille, portant son esprit curieux sur les sujets les plus variés, a écrit trois tragédies, un ou deux drames en vers, trois comédies en vers, sept romans et nouvelles, et a envoyé de nombreuses poésies à différents

(1) *Notice biographique et littéraire,* accompagnant les poésies d'Alice de Chambrier.

concours, d'où elles revenaient souvent couronnées. Parmi ces récompenses, aucune ne lui fut plus précieuse que la *Primevère* conquise aux Jeux floraux de Toulouse en 1882.

Ce qu'était sa poésie, de quel sceau d'originalité et d'élévation elle est constamment marquée, c'est ce que savent aujourd'hui tous ceux qui ont lu le volume où ont été réunis, sous le titre de *Au delà*, les meilleurs vers d'Alice de Chambrier. Un illustre poëte contemporain n'a pas dédaigné d'en faire publiquement l'éloge dans une lettre qui nous dispense de toute autre appréciation : « Je ne saurais retenir l'expression de mon étonnement, » m'écrivait M. Sully Prudhomme dans une lettre imprimée en tête des poésies. « Il est inconcevable qu'une jeune fille morte à 21 ans ait pu, dans l'espace de cinq ans, produire tant d'ouvrages différents et des poésies si originales. » Et après avoir signalé dans ces vers la fermeté de la facture et la distinction des pensées et des sentiments : « L'accent est toujours si vrai, si intime, si touchant dans les poésies de cette pauvre enfant, qu'on y sent son âme comme à nu, et c'est une riche et belle âme.... »

Il faut donc bien le constater : notre pays a perdu en Alice de Chambrier un poëte de prix, un talent d'élite. Au point de vue qui doit plus particulièrement nous occuper ici, j'ajouterai : notre pays a perdu en elle un cœur qui l'aimait tendrement. Ses belles stances intitulées *Helvétie*, les nombreuses pièces où elle s'inspire du spectacle de nos Alpes, de notre Jura aux lignes aimables et aux teintes un peu mélancoliques, de notre lac aux aspects capricieux et changeants, montrent une âme profondément éprise de ce coin béni dont le Ciel avait fait sa patrie. En étudiant les manuscrits qu'elle a laissés, j'ai trouvé en outre quelques poésies plus spécialement neuchâteloises, qui n'ont pu prendre place dans le recueil de ses vers, mais qui doivent être conservées ici, pour l'agrément des lecteurs neuchâtelois.

Alice de Chambrier, qui passait une partie de l'année à Bevaix, éprouvait une vraie tendresse pour ce village, auquel la rattachaient ses souvenirs d'enfance, ses impressions poétiques les plus vives et cette sorte d'intimité secrète qui unit notre âme aux lieux où elle a vécu. Il faut dire que ce beau village aux ombrages opulents est bien digne d'éveiller l'affection d'un poëte; il n'est même pas nécessaire d'être de Bevaix pour aimer beaucoup ce site riant et champêtre, que Mlle de Chambrier a chanté dans les vers suivants, écrits peu de temps avant sa mort, et malheureusement inachevés :

Dans un nid de verdure, au pied du coteau sombre,
Un village est blotti comme un oiseau frileux;
Les grands arbres lui font une auréole d'ombre
Et projettent sur lui leurs contours onduleux.

Au nord, le vieux Jura le veille et le protège;
Au midi, le lac bleu l'endort de sa chanson,
Et les Alpes, au front ceint de glace et de neige,
Coupent l'espace clair de son vaste horizon.

Partout des ruisseaux frais roulent une eau glacée,
Goutte à goutte assemblée au milieu des grands bois,
Et c'est en bondissant que l'onde courroucée
S'échappe des goulots devenus trop étroits.

Le voyageur lassé, joyeux, s'y désaltère
Et rafraîchit son front mouillé par la sueur....

Ici le manuscrit s'interrompt..... *Pendent opera interrupta* : que de fois ce mot classique me revenait à l'esprit en feuilletant les cahiers où la jeune fille jetait ces impressions fugitives et ces ébauches, qu'un travail plus serré devait amener un jour à leur forme définitive !

Quelques vers encore, épars sur la page restée vide, indiquent vaguement le dessin de la pièce inachevée :

.... L'oiseau niche joyeux dans l'épaisse ramure....

.... Ce village riant dans la campagne claire,
C'est Bevaix, une perle au milieu d'un écrin.

Alice de Chambrier était de ceux chez qui l'amour du pays natal prend la forme d'un curieux intérêt pour tout ce qui constitue son passé : histoire, légendes, vieilles mœurs, gloires séculaires. Elle était des nôtres, de ceux qui lisent ou qui font le *Musée neuchâtelois;* elle eût été bientôt au nombre de ses collaborateurs; elle le devient aujourd'hui, trop tard, hélas ! pour que nous puissions lui en exprimer notre joie.

Elle avait composé un poëme, le *Bataillard*, que je tiens à reproduire ici. Il existe, non loin de Bevaix, un vieux poirier qui, en 1877, a complètement séché, aujourd'hui tout couvert de lierre; suivant une tradition encore vivace et bien connue de nos lecteurs, les Confédérés auraient fait une halte auprès de ce poirier, le 3 mars 1476, en se rendant à Grandson. De là son nom, le *Bataillard.* Ce beau nom et le souvenir glorieux qu'il éveille ont inspiré à Alice de Chambrier les vers que voici :

Il est encor debout dans la fertile plaine,
Tendant ses vieux rameaux aux baisers du zéphir,
Inclinant son grand front devant la tiède haleine
De la brise du lac qui passe en un soupir.

Mais les siècles pesants ont brisé sa puissance ;
La foudre mainte fois l'a marqué de son sceau,
Et, tout autour, un lierre a, plein de patience,
Etendu lentement son verdoyant manteau.

Non loin derrière lui se dresse la montagne,
Coupant l'horizon bleu de son grand profil noir,
Tandis qu'à tire d'aile, à travers la campagne,
Quelques tristes corbeaux s'y dirigent le soir.

Devant, c'est le lac vert aux profondeurs étranges,
Qu'entoure, dirait-on, un diadème d'or :
Les Alpes au front pur, pareilles à des anges
Qui, du ciel infini, veillent sur un trésor.

Dans les arbres, tout près, c'est le calme village
Qui se groupe tranquille auprès du clocher gris,
Et le petit ruisseau qui murmure au passage
Quelque chanson naïve aux brins d'herbe flétris.

Et c'est tout entouré de ces beautés sublimes,
Que cinq siècles durant l'arbre a vécu béni,
Souriant aux grands monts qui reflètent leurs cimes
Au sein des flots dormants, miroir de l'infini.

Il est un vieux témoin de glorieuses choses,
De nobles souvenirs le protègent encor,
Et ses rameaux ont vu bien des métamorphoses,
En ce riant pays où l'a placé le sort :

Lentement, sous ses yeux, le vaste marécage
Où son ombre, le soir, allait en grandissant,
A force de travail, de peine et de courage,
Devint un sol nouveau, productif et puissant.

L'arbre était là, le jour plein de rumeurs de guerre,
Où les Suisses, garants de leurs frères trahis
Et le cœur frémissant d'héroïque colère,
Dans le sang bourguignon vengèrent le pays.

Mais lorsque quatre fois, sur sa rugueuse écorce,
Un siècle depuis lors eut mis son doigt pesant,
L'arbre, sentant faiblir sa mémoire et sa force,
Fêta l'anniversaire...... et sécha l'an suivant.

Ces vers sont reproduits d'après un brouillon qui n'a subi encore que quelques retouches et où aucune strophe n'avait reçu sa forme définitive; personne ne s'arrêtera aux imperfections d'un premier jet.

Nous en disons autant du roman historique qui a essentiellement occupé Alice de Chambrier durant les derniers mois de sa vie : *Le Châtelard de Bevaix.*

Elle rêvait d'ériger une sorte de monument à son village de prédilection, de consacrer le nom de Bevaix dans une œuvre où elle eût évoqué tout le passé de cette contrée préférée, le moyen âge avec ses horreurs sanglantes, ses naïfs préjugés, ses pittoresques couleurs. Les souvenirs qui se rapportent au Châtelard et à l'abbaye de Bevaix hantaient cette imagination vite exaltée. Elle s'était si bien éprise de son rêve, qu'elle songeait très sérieusement à se construire une maison sur l'emplacement même de l'ancienne abbaye, afin d'y vivre plus à l'aise, comme en pleine atmosphère de souvenirs.

Peu de jours avant sa mort, le soir du 4 novembre 1882, après avoir travaillé durant plusieurs heures avec acharnement, elle posa la plume en s'écriant : « Mon roman est fini, il n'y a plus qu'à le refaire. » Elle avait écrit ce récit d'un trait, sans reprendre haleine, pressée de donner une première forme à son projet, quitte à revoir avec soin son manuscrit et à le retoucher d'une main sévère. A cet égard, elle ne craignait point la peine, et je n'ai pas connu de persévérance aussi infatigable que la sienne. Ce roman, ébauche encore bien imparfaite, elle l'eût complètement transformé; aussi serait-elle sans doute effrayée à la pensée qu'une œuvre qu'elle n'a pas même relue va affronter le jugement du public.

Et pourtant, telle qu'elle l'a laissée, cette œuvre est le fruit d'un travail approfondi, de sérieuses recherches historiques, de lectures laborieuses; elle mériterait déjà, par cela seul, l'attention des lecteurs du *Musée.* Mais il y a plus : ce qui dans le roman appartient à l'imagination pure, révèle un grand talent de mise en scène et une somme de psychologie qui n'est pas souvent dévolue aux jeunes filles de vingt ans. Dans un cadre historique curieusement étudié, à côté de personnages réels, l'auteur a groupé un certain nombre de figures de son invention, variées et bien vivantes. Telle est la Claudette, qui représente la classe des serfs et des vilains, les opprimés et les déshérités d'alors; son fils, le Simonnot, pauvre idiot hué, battu, farouche envers qui le frappe, fidèle comme un chien envers qui l'aime et le protège; tel est le gros prieur de l'abbaye

et l'infernal Jean Dacie, âme damnée de Vauthier de Rochefort; mais la physionomie la plus originale et la plus attachante est celle du Père Anselme.

Ce vieillard, plus éclairé que ses contemporains du XIVe siècle, s'est élevé, par sa seule méditation, de la religion des formules et des vaines pratiques, à la piété intérieure et personnelle, à la religion de la charité; dans le recueillement de son âme altérée de vérité, il a compris le vide d'un culte où le prêtre est tout, où Dieu et la conscience n'ont point de part, et il adore vraiment Dieu en esprit et en vérité. C'est un de ces hommes rares dans tous les siècles, qui devancent leur époque et s'affranchissent de ses erreurs; Farel fût venu à lui, comme il vint à Emer Beynon, le curé de Serrières, dont on disait qu'il avait « du goût pour l'Evangile ».

Ce type du Père Anselme n'est-il pas un peu parent du bonhomme Patience, le « philosophe rustique » de George Sand? Alice de Chambrier n'avait pourtant pas lu *Mauprat*.

Le manuscrit du *Châtelard de Bevaix* se compose de 225 pages. Nous sommes forcés, pour pouvoir le publier, d'y faire quelques coupures, mais nous avons eu soin de n'enlever rien de ce qui sert à fixer la couleur de l'époque, ni aucun détail essentiel à la peinture des personnages, ou — cela va sans dire — à l'intelligence du récit. Nous n'avons usé que très discrètement du droit de retouche qui nous a été accordé. Il fallait nécessairement faire disparaître quelques répétitions de mots, quelques légères incorrections, ces mille inadvertances de plume inséparables d'un premier jet; mais nous avons respecté le fond même du style, l'allure du récit. En d'autres termes, nous nous sommes efforcé de ne trahir l'auteur, ni par un respect superstitieux du texte, ni par trop d'empressement à le modifier.

En terminant, remercions ici M. Alfred de Chambrier d'avoir réservé au *Musée neuchâtelois* ce manuscrit, l'un des derniers et des plus chers travaux de cette jeune fille qui, dans son court passage parmi nous, a vraiment honoré les lettres neuchâteloises, et dont la vie, pour ceux qui l'ont connue, peut se résumer dans le vers d'Andrieux :

L'accord d'un beau talent et d'un beau caractère.

PH. GODET.

LE CHATELARD DE BEVAIX

I

LE CHATELARD ET L'ABBAYE

Au commencement du XVe siècle, le village de Bevaix était loin de ressembler à ce qu'il est aujourd'hui. Il se composait de quelques maisons assez misérables, éparses dans la verdure. De bons plants de vigne couvraient déjà les pentes très inclinées des terrains qui s'abaissent vers le lac, mais à l'endroit qu'on nomme encore aujourd'hui le Châtelard et qui est un des bons crûs de la contrée, sur un mamelon exposé au soleil, s'élevait un castel bien fortifié. Il se composait d'une tour à plusieurs étages, d'où l'on pouvait aisément surveiller tout le pays, et d'un petit corps de bâtiment contigu. D'étroites fenêtres, percées dans les murs, laissaient à peine entrer le jour dans l'intérieur. Du côté du lac, dont les eaux s'élevaient beaucoup plus haut qu'aujourd'hui, l'abord du château était difficile. Il y avait bien un chemin pour se rendre sur le rivage, mais il était si bien dissimulé au milieu des broussailles et des joncs, que les gens du château seuls en connaissaient l'existence. Un large fossé, bordé d'une double haie de grands arbres, entourait les côtés Est, Ouest et Nord du bâtiment, et le défendait contre toute attaque venant de la terre. Un pont-levis presque toujours levé, sur lequel un homme à cheval avait peine à passer, était la seule issue visible du sombre donjon. Telle apparaissait la résidence du châtelain de Bevaix, Messire du Châtelard, comme l'appelaient les paysans et les serfs, de son vrai nom Aymon-Guillaume du Terraux, seigneur de Bevaix.

C'était un homme farouche et sombre, d'une stature herculéenne. Ses yeux, très enfoncés sous ses sourcils, avaient une expression sardonique et cruelle. Il était redouté de tous ceux qui se trouvaient sous sa domination. Sa charge consistait à recueillir les droits de passage de tous les

étrangers qui traversaient le pays; mais peu à peu la contribution régulière que les voyageurs devaient payer au châtelain se changea en une rançon arbitraire et souvent si élevée que les malheureux avaient peine à la solder.

Un autre revenu du sire du Châtelard était le droit d'épave. Malheur à ceux dont les barques désemparées se voyaient surprises par l'ouragan et jetées au rivage. Elles étaient impitoyablement pillées et leurs passagers, retenus en captivité, devaient payer aussi de fortes rançons. L'usage n'accordait cependant au sire du Châtelard que la propriété des objets que le flot jetait à la rive; mais qu'importait le droit au farouche châtelain? Il ne connaissait que la force, et quand une proie s'offrait à lui, il s'empressait de la saisir.

Sur l'autre rive du lac de Neuchâtel, dans la direction de l'Occident, se dresse encore aujourd'hui une grande tour carrée. Pendant les beaux soirs d'été, lorsque l'air est pur, elle se détache admirablement sur le fond plus clair du ciel. C'est la tour de la Molière. Elle n'est plus aujourd'hui qu'un but paisible de promenades, mais alors elle était le repaire d'un homme cruel et dangereux qui, une fois réfugié entre ces murs de pierre, pouvait braver impunément qui que ce fût.

Grâce à son admirable position, la tour de la Molière dominait tout le pays. Elle communiquait par signaux avec deux châteaux forts, outre le château de Bevaix : celui de Fresne, près de Sainte-Croix, et celui de Rochefort. De cette façon, les malheureux voyageurs et les marchands pouvaient être de loin dénoncés, épiés et pillés au moment favorable. Lorsque le seigneur de Fresne apercevait, le soir, quelque convoi longeant une des deux rives du lac ou le traversant en barque, et qu'il ne pouvait l'assaillir lui-même, il agitait au haut de la tour un fanal rouge dont les mouvements, diversement combinés, avertissaient le seigneur de la Molière, qui transmettait immédiatement et de la même façon ses instructions à Bevaix et à Rochefort. Alors, pour peu que la lune fût voilée et que le temps fût sombre, des bandes d'hommes armés se postaient silencieusement le long des chemins et attendaient le passage du malheureux convoi. Des scènes horribles se passaient. Au matin, les pillards rentraient tranquillement chez eux, emmenant prisonniers et butin.

Un pareil état de choses n'était pas sans soulever des plaintes amères, mais le comte Conrad de Neuchâtel avait bien autre chose à faire pour le moment qu'à châtier ses indignes vassaux. Tout occupé à réprimer les soulèvements suscités sans trêve par son cousin Vauthier, baron de

Rochefort, il se bornait à menacer les pillards, qui continuaient leur métier de plus belle.

A cinq minutes du Châtelard se trouvait une abbaye de Bénédictins, dont le couvent avait été donné à celle de Cluny. Aujourd'hui encore on en peut voir quelques restes, bien que le bâtiment proprement dit n'existe plus; on s'est même servi du portail pour édifier la porte principale de la petite église de Bevaix. Dans la cour où les moines se promenaient autrefois, poules et canards picorent à l'aise, tandis qu'une ferme occupe l'emplacement des cellules.

Au temps où nous sommes, la communauté religieuse comptait environ trente membres, y compris le prieur. Celui-ci était un gros homme, joufflu, à l'air bien portant, qui se trémoussait toujours sans faire grand'chose. On le voyait partout, dans la vigne plantée depuis la maison jusqu'au lac, et qu'une partie des moines s'occupait à cultiver; dans les champs de blé qui environnaient l'abbaye et en dépendaient; sous les arbres du verger, dont il aimait beaucoup à goûter les fruits mûrs. Le long des vignes qui entouraient les bâtiments fleurissaient de superbes roses cultivées par un des frères, dont elles étaient l'innocente passion. Il y en avait de toutes les espèces, et c'était vraiment un joli spectacle que de voir, l'été, le jardin du couvent avec sa couronne de fleurs et ses arbres chargés de fruits, où les oiseaux se poursuivaient en chantant.

L'intérieur de l'abbaye n'était pas triste non plus : les murs étaient loin d'avoir l'épaisseur de ceux du Châtelard, le soleil pouvait facilement entrer par les fenêtres, et les bons religieux avaient un air content qui faisait plaisir et contrastait étrangement avec les visages sombres que l'on rencontrait dans la demeure voisine. Au premier coup d'œil jeté sur les deux habitations, on aurait dit que l'abbaye était le ciel et l'autre l'enfer.

Cependant le ciel et l'enfer ne vivaient pas aussi séparés qu'on aurait pu le croire. Les psaumes se mêlaient parfois aux imprécations, et les hommes d'église ne dédaignaient pas d'aller faire quelques petites visites chez les pillards. Toujours ils y trouvaient leur profit et jamais ils n'en revenaient sans quelque ornement de prix pour leur autel. De la chapelle où ils célébraient leur culte partait un souterrain soigneusement dissimulé, qui aboutissait dans l'intérieur du Châtelard. C'était par là que se faisaient les communications; mais durant les expéditions nocturnes de leurs voisins, les pieux moines, le prieur en tête, fermaient soigneusement leurs yeux et leurs oreilles, ce qui fait qu'ils pouvaient sans

remords continuer leurs relations amicales avec le Châtelard. Du reste, ils faisaient du bien dans leurs domaines, et plusieurs fois le prieur avait réussi à obtenir du châtelain la grâce de quelque infortuné serf.

II

SIBYLLE

Si l'abbaye avait ses roses, le Châtelard en possédait une aussi; c'était Sibylle, la fille unique de Guillaume de Terraux. Ses traits, d'un galbe régulier et quelque peu sévère, étaient animés par de grands yeux noirs, profonds et lumineux. Elle vivait avec son père, qui s'inquiétait peu d'elle et qu'elle craignait extrêmement. Sa mère était morte depuis longtemps. Dame Zabeau, une espèce de gouvernante, au ton grondeur, au regard louche, avait été chargée d'élever la jeune fille; éducation un peu sommaire, il faut le dire: Sibylle avait appris à filer et à coudre; c'était tout ce dont une personne de sa condition avait besoin. Mais à l'insu de tous, à côté de cette éducation extérieure, la jeune fille en avait reçu une seconde tout intérieure. Le grand, le premier maître de l'enfant avait été la nature.

Pendant les longues heures où son père, occupé de ses projets sinistres, ne songeait guère à elle, et où dame Zabeau parcourait la maison du haut en bas, rechignant et rudoyant la petite lorsqu'elle se trouvait sur son passage, Sibylle avait pris l'habitude d'errer seule au dehors. Elle allait s'asseoir au bord des champs de blé de l'abbaye et restait là à regarder tantôt le ciel, tantôt le lac dans lequel les Alpes venaient réfléchir leurs sommets. Son imagination enfantine peuplait d'êtres fantastiques tout ce qui l'entourait. Le vent était son grand ami. N'est-ce pas lui qui abattait en automne les fruits mûrs des arbres, qui amenait au rivage les choses précieuses que son père recueillait et dont elle profitait souvent? Il y avait aussi les coquelicots et les bluets qu'elle récoltait par gerbes pour en tresser patiemment de longues guirlandes. Quelquefois, fatiguée, elle s'endormait au bord du chemin. Les paysans et les serfs qui passaient avaient grand soin de ne pas l'éveiller. La petite damoiselle aux fleurs, comme ils avaient pris l'habitude de l'appeler, était bonne pour eux; elle leur parlait doucement et ne s'amusait

jamais à les harceler de toutes sortes de manières, à l'exemple des enfants des seigneuries voisines. Un insecte sous l'herbe, un papillon sur une fleur étaient pour Sibylle un long sujet de ravissement.

La religion n'existait pas pour Sibylle. Qui lui en aurait parlé ? Ce n'était pas dame Zabeau, qui ne croyait qu'au diable, dont elle avait une crainte affreuse; et les rares fois que la fillette avait entendu prononcer le nom de Dieu, c'était toujours avec accompagnement des épithètes les plus grossières. Il en était résulté pour elle une impression vague, où Dieu lui faisait l'effet d'un fantôme immense, qui habitait extrêmement loin, sans doute, et dont on avait peur, tout en s'en moquant. Les moines auraient pu donner à l'enfant quelque éclaircissement à ce sujet, mais elle les redoutait et fuyait leur approche.

Cependant, tout en étant presque païenne, Sibylle ne laissait pas de valoir mieux que beaucoup de chrétiennes. Le cœur chez elle remplaçait la piété. Sans en avoir jamais été instruite, elle avait comme l'intuition de ce qui était juste. Quoique témoin depuis bien des années des scènes de violence dont sa demeure était le théâtre, et sans que personne lui en eût révélé la turpitude, elle en éprouvait une horreur insurmontable. Mais à qui s'adresser pour y remédier ? Dans la nature, ne voyait-elle pas chaque jour se reproduire les mêmes scènes ? Les forts ne l'emportaient-ils pas sur les faibles ? L'araignée mangeait la mouche; l'aigle fondait sur les petits oiseaux; le chat sur les souris; l'homme puissant pouvait donc bien dépouiller et mettre à nu le pauvre et le misérable. Mais quelle était donc cette voix mystérieuse qui criait alors à la jeune fille : « C'est infâme, c'est affreux ! »

Sibylle savait qu'elle était belle, et pourtant nul ne le lui avait dit. Elle avait vu que dans la nature, parmi les fleurs, les insectes et les oiseaux, il y avait des espèces plus éclatantes que d'autres; qu'il se rencontrait des papillons aux couleurs chatoyantes, mais aussi de pauvres vers, n'inspirant qu'un sentiment de dégoût; des fleurs brillantes, cultivées avec soin, et d'autres écrasées avec mépris; des oiseaux que l'on protégeait et d'autres qu'on s'acharnait à détruire; et le jour vint où l'enfant se demanda ce qui en était d'elle-même. Alors, inquiète et rougissante, elle alla se pencher au-dessus de la source voisine et s'y regarda longtemps; elle s'y vit telle qu'elle était, le visage très pâle et régulier, le regard doux et fier, d'abondants cheveux noirs ondulés et tordus sur la nuque en anneaux brillants. La jeune fille eut un long soupir de joie et rentra songeuse au Châtelard; puis elle n'y pensa plus.

A l'époque où commence ce récit, Sibylle venait d'avoir dix-sept ans.

Sa vie s'écoulait triste et monotone entre les murs du vieux castel, et ses illusions enfantines avaient lentement fait place à des réalités plus sévères.

Par une belle matinée de printemps, elle errait rêveuse dans la campagne. Elle retenait d'une main les plis trop longs de sa robe, et de l'autre cueillait quelque fleur prête à s'ouvrir. Longtemps elle suivit un sentier qui longeait le lac, puis s'engagea dans un vaste terrain marécageux qui occupait toute la prairie à l'Ouest du village. Quelques nénuphars aux vives couleurs l'y avaient attirée. En ce moment, une famille de serfs s'y occupait à couper des joncs. Le père et la mère travaillaient activement, deux petits enfants de trois à quatre ans les regardaient faire. L'un d'eux s'empara de la faucille d'un paysan pendant que celui-ci liait la récolte, et commença à s'en amuser. Malheureusement, l'autre ayant voulu la lui prendre, s'en blessa grièvement. Aux cris qu'ils poussèrent, Sibylle s'approcha et saisit le pauvre petit dans ses bras. Les parents accoururent effrayés et essayèrent de le panser, mais ils manquaient des choses nécessaires.

Pendant qu'ils étaient ainsi occupés, un vieillard de haute taille sortit d'une cabane située à peu de distance, à l'ombre de quelques arbres, et s'avança vers le groupe. Une barbe d'un blanc de neige lui descendait jusqu'au bas de la poitrine; sous ses sourcils rayonnaient de grands yeux gris, à l'expression un peu sauvage. Bien qu'il parût être déjà fort âgé, il marchait encore d'un pas assuré. Il vint au groupe et aperçut la damoiselle du Châtelard, essayant de bander la plaie de l'enfant. Il regarda un instant ce spectacle sans mot dire, puis posa sa main sur l'épaule de Sibylle :

— Vous n'avez rien de ce qu'il faut pour soigner ce marmot, dit-il. J'ai un onguent qui guérit les plaies; venez jusqu'à mon logis, je vous en donnerai.

La jeune fille, et les pauvres gens derrière elle, le suivirent.

La hutte, qui à l'extérieur avait l'air misérable, offrait à l'intérieur un certain confort. Une étoffe brune, simplement clouée sur les planches mal jointes, empêchait l'air d'entrer et interceptait l'humidité. Sur une table grossièrement équarrie, se trouvait une pile de manuscrits et un pot d'encre noire et épaisse. Après avoir soigné l'enfant, Sibylle s'approcha avec curiosité de ces objets entièrement nouveaux pour elle, et machinalement saisit entre ses doigts une grosse plume d'oie taillée. Le vieillard fit sortir les serfs, puis regarda en souriant la jeune fille absorbée dans ses pensées :

— Ne savez-vous pas à quoi cela sert, noble damoiselle ?

Elle tressaillit, un peu honteuse, et ne répondit point.

Le vieillard l'observait avec bienveillance.

— Voulez-vous que je vous en montre l'emploi ?

Elle acquiesça d'un signe, s'assit à côté de son hôte sur un escabeau à trois pieds posé devant la table, et regarda avec intérêt la manière dont il s'y prenait pour dessiner les uns à côté des autres de petits caractères étranges à l'aide desquels on pouvait nommer ce qu'on voulait et s'entretenir même avec ceux dont on était séparé.

— Voyez plutôt, dit le vieillard en interrompant son travail pour saisir un parchemin usé et jauni par le temps. Ceci a été écrit il y a bientôt mille ans, par les grands hommes de l'Eglise. C'est la Bible, et non-seulement moi, mais tous les hommes, jusqu'à la fin des temps, pourront, en étudiant ces petits signes, apprendre à connaître et s'approprier le salut donné aux pécheurs.

Sibylle leva sur son maître improvisé un regard tout plein d'une stupéfaction profonde.

— C'est que je ne comprends pas très bien, dit-elle ; on ne m'a jamais parlé de cela. Chez mon père, je ne vois que dame Zabeau et les gens d'armes ; mais dame Zabeau est si grondeuse et les gens d'armes sont si grossiers ! Il y a bien encore quelquefois les moines, mais j'ai peur d'eux et je me sauve quand je les aperçois. O messire ! croyez-vous que je pourrais apprendre à lire et à écrire comme vous ?

— Pourquoi pas ? Il ne s'agit que d'en prendre la peine. Je vous enseignerai cela, ma fille, et vous pourrez copier et lire avec moi le saint livre de Dieu dont je viens de vous parler.

Sibylle resta un moment sans répondre. Une question se pressait sur ses lèvres, mais elle avait honte de la formuler et de paraître ignorer ce que l'étranger savait si bien. Enfin elle se hasarda, et murmura presque à voix basse :

— Je voudrais savoir au juste qui est Dieu.

Puis elle attendit. Comme il va se moquer de moi ! pensait-elle. Mais non, le vieillard n'eut pas le moindre sourire ; au contraire, quelque chose comme un étonnement douloureux passa sur son visage. Il hésita un instant :

— Dieu, c'est quelqu'un de bon, de juste et de saint, quelqu'un qui hait l'injustice et qui veut que les hommes puissants et forts soient bons et doux pour les faibles, quelqu'un qui ne se plaît que là où règne la paix et l'amour.

Sibylle leva lentement sur son compagnon ses beaux yeux humides de larmes, et murmura tristement :

— Alors il ne vient jamais au Châtelard.

— Mais vous pouvez l'y inviter et l'y retenir.

Sibylle eut un cri d'effroi :

— Vous n'y pensez pas ! Et mon père ! Il ne le supporterait pas un instant.

— Votre père serait impuissant à se défaire de cet hôte. Du moment que vous tiendrez à lui, il s'établira chez vous ; rien au monde ne saurait l'en déloger. C'est un ami précieux. Il apporte le bonheur avec lui, mais en retour il demande quelques sacrifices... Voici la nuit qui vient, il faut rentrer chez vous, ma fille. Réfléchissez à ce que vous avez appris aujourd'hui. Lorsque vous désirerez en connaître davantage, revenez me voir.

III

MESSIRE DE ROCHEFORT

Sibylle s'en revint toute rêveuse au Châtelard. Les paroles de son nouvel ami l'avaient remuée. Au seuil du château, elle rencontra dame Zabeau. La revêche personne l'interpella suivant son habitude :

— Te voilà seulement ! Qu'as-tu fait tout l'après-midi à vaguer dans les champs ? Est-ce l'affaire d'une damoiselle de s'en aller ainsi bayer aux corneilles quand il y a à coudre et à filer dans la maison ?

Comme la remontrance n'en finissait pas, Sibylle s'impatienta :

— Laissez-moi passer, dame Zabeau, fit-elle en l'écartant résolument.

C'était la première fois que la jeune fille en usait ainsi avec la mégère; aussi celle-ci fut-elle si stupéfaite, qu'elle resta bouche béante, sans pouvoir revenir de son étonnement. Sibylle, sans s'en inquiéter, monta au second étage du château, dans sa chambre, petite pièce dont une élégante de nos jours ne se serait certes pas contentée.

La fenêtre étroite et basse qui donnait sur le lac était percée dans un mur de cinq pieds d'épaisseur, et formait comme une espèce de cabinet plus clair que le reste de la chambre. C'est là que Sibylle, assise sur un escabeau et son rouet devant elle, oubliait de travailler et se perdait

dans ses rêves, jusqu'à ce que dame Zabeau, entrant bruyamment, la réveillât de sa voix aiguë et grondeuse.

Dans la chambre même, se trouvait une couchette, très étroite et très dure, avec une peau d'ours pour couverture. Une cruche d'eau et une grande sébile en bois complétaient l'ameublement. Rien de plus simple, comme on voit. Mais accoutumée à cette simplicité depuis son enfance, Sibylle ne désirait rien au-delà et ne songeait pas même qu'il y eût des appartements plus beaux que le sien.

Ce fut près de la croisée que la jeune fille alla se réfugier, le cœur tout plein encore de ce qu'elle venait d'entendre. Le coucher du soleil était splendide, les Alpes teintées d'or et de rouge se miraient dans le lac. De longs nuages d'un jaune orangé flottaient dans l'azur indécis. Quelques hirondelles rasaient en passant la surface de l'eau et leurs petits cris se mêlaient au chant lointain d'un pêcheur amarrant sa barque à la rive.

Après avoir longtemps contemplé ce spectacle, la jeune fille jeta un coup d'œil derrière elle, dans l'intérieur de la chambre, et frissonna. Les vieux murs étaient humides et sombres, un crépuscule vague et terne enveloppait tous les objets. Sibylle se tourna de nouveau vers la fenêtre. Elle avait peur de l'ombre, et là tout était lumière. Si Dieu habitait quelque part, c'était sans doute sur ces hauteurs rayonnantes; comment pourrait-il consentir à entrer dans la demeure sinistre qu'elle habitait? Le vieillard s'était certainement trompé...

La nuit descendait lentement. Seules les plus hautes cimes rayonnaient encore, pareilles à des diamants semés sur un manteau de turquoise. Enfin l'obscurité confondit tous les aspects, voila toutes les couleurs, tandis que dans le ciel assombri la lune glissait silencieusement, pareille à une faucille d'argent oubliée là par quelque ange voyageur.

Une voix rude et légèrement enrouée répéta soudain à plusieurs reprises le nom de la jeune fille et la fit tressaillir. C'était celle de son père. Elle se hâta de descendre. Que voulait-il ? Il était rare qu'il l'appelât et qu'il eût besoin d'elle. Un grand bruit montait de la salle d'en bas. On y buvait, on y chantait, en l'honneur de quelque étranger sans doute, arrivé subitement. Le cœur de Sibylle battit avec violence. Lorsqu'il y avait des visiteurs au château, elle se cachait toujours, laissant dame Zabeau les servir. Elle avait en horreur le bruit et l'orgie; mais ce soir son père commandait, il fallait obéir. Elle poussa la porte et entra.

Une vive lueur remplissait la pièce, projetant des reflets fantastiques

sur les vieux murs nus. Elle était produite par la flamme du foyer, où rôtissait un énorme quartier de bœuf. Autour du feu se tenaient, moitié assis, moitié couchés, les hommes d'armes du Châtelard. Presque tous avaient au visage d'énormes balafres qui le sillonnaient d'une raie sanglante. Leurs yeux jetaient des clartés fauves, leurs cheveux étaient en désordre.

Dans un coin de la pièce, autour d'une table, quatre personnages s'occupaient à vider d'un trait les gobelets que dame Zabeau remplissait sans relâche. C'était d'abord le seigneur du Châtelard, Messire du Terraux; excité par tout le vin qu'il avait absorbé, il parlait avec volubilité, d'une voix rauque. A côté de lui, sa figure ronde tout enluminée, ses mains grassouillettes croisées sur son ventre, éclatant parfois d'un petit rire bête qui résonnait comme un hoquet, était assis le prieur de l'Abbaye. Le troisième convive était encore un moine, l'âme damnée du couvent.

Maigre, sec, le regard perçant, les lèvres minces et serrées, la figure émaciée et taillée en lame de couteau, complètement imberbe, il avait quelque chose de démoniaque dans toute sa personne. C'était lui qui, rencontrant un jour sur un chemin sombre un pauvre clerc, avait reçu cette salutation peu flatteuse, murmurée d'une voix tremblante et accompagnée d'un signe de croix : *Vade retro, Satanas.*

Le quatrième convive offrait un contraste frappant avec ses compagnons. Elégant, souple, nerveux, unissant à l'allure du serpent celle du chat, il observait tout ce qui se passait autour de lui, bien qu'ayant l'air de ne regarder que son verre. Ses yeux gris-bleus, très grands et très beaux, étaient d'une mobilité effrayante, et son regard semblait ne pouvoir se fixer nulle part. C'était Vauthier, châtelain de Rochefort et des Verrières, bâtard du comte Louis de Neuchâtel. D'un caractère ambitieux et indépendant, il avait été durant plusieurs années en lutte avec le comte Conrad de Fribourg, seigneur de Neuchâtel. Mais un traité venait d'être conclu entre eux, ce qui n'empêchait pas Vauthier de fabriquer des actes faux, grâce auxquels il pourrait entrer en possession de tel ou tel fief, ou en faire don à quelque seigneur qu'il désirait avoir pour allié.

Sibylle s'approcha lentement de la table, puis attendit que son père lui adressât la parole. Sa silhouette se détachait en sombre sur le feu clair, qui faisait ressortir la grâce incomparable de sa taille. Un peu pâle, le regard à demi baissé, elle semblait un être d'une espèce supérieure égaré dans ce triste milieu.

Ce fut Vauthier qui le premier l'aperçut. Il laissa tomber sur la table un poing aussi dur que l'acier :

— J'ai vu de belles filles dans ma vie, mais le diable m'emporte si j'en ai jamais rencontré de pareille !

Guillaume leva son verre à la hauteur de l'œil :

— Verse-nous à boire, Sibylle.

Elle souleva avec peine la cruche pleine de vin et remplit tous les les gobelets vides. Le prieur la contemplait d'un air réjoui :

— Si j'étais un beau chevalier comme vous, Messire Vauthier, je sais bien ce que je ferais. Diriez-vous non, ma fille ?

Sibylle regarda un instant la figure fine de Vauthier, plongea ses grands yeux noirs au fond du regard rusé du seigneur de Rochefort, et répondit tranquillement :

— Je dirais non.

Vauthier éclata de rire :

— Il faudrait d'abord que dame Françoise ne m'attendît pas au château ; puis si la belle enfant est un lis doublé d'un chardon....

Du Terraux appliqua à la table un coup de poing encore plus formidable que celui de son convive :

— Si je lui disais d'obéir, est-ce qu'elle n'obéirait pas ? Je voudrais voir cela ! Sibylle, tonna-t-il, voyant qu'elle cherchait à se retirer.

Il était complètement ivre, et la pauvre enfant frissonna des pieds à la tête. Elle revint toute tremblante se placer devant lui.

— Tu vas demander pardon au sire de Rochefort. S'il lui plaisait de t'emmener, je te donnerais tout de suite, entends-tu ? et il faudrait bien que tu obéisses.

La jeune fille se tourna du côté de Vauthier et le regarda un instant, ne sachant que lui dire, les yeux remplis de larmes, les joues empourprées par l'humiliation et la crainte.

— Te dépêcheras-tu, mille tonnerres ? hurla son père, se levant brusquement comme pour la frapper.

Vauthier alors se plaça devant elle, et s'inclinant avec une grâce toute chevaleresque, il dit en riant :

— Calmez-vous, Messire Guillaume. A Dieu ne plaise que je sois si rude avec les dames. Ne pleurez pas, ma belle enfant ; ceci n'est qu'une mauvaise plaisanterie et je ne pense point à vous emmener. Il n'y a pas besoin de me faire des excuses ; vous avez été franche : j'aime cela, moi, peut-être parce que la franchise est une de mes moindres vertus, hi, hi, hi !

Qu'en dites-vous, mes pères.... pour ce qui regarde le comte Conrad ? hi, hi, hi !

Le prieur regarda la jeune fille et mit un doigt sur ses lèvres. Guillaume laissa échapper un nouveau juron :

— Elle n'aurait qu'à s'aviser de parler ! Je la flanquerais dans les oubliettes. Tu entends, Sibylle, tiens ta langue, ou il t'en cuira. Et maintenant, reste-là pour nous servir !

Tout rude que fût du Terraux, jamais encore il n'avait traité sa fille de la sorte, et devant des étrangers surtout. Aussi avait-elle peine à retenir ses sanglots. Elle remplit encore une fois les verres des convives, puis alla s'asseoir dans le coin le plus reculé de la chambre.

Les quatre personnages se rapprochèrent. Vauthier, légèrement penché en avant, la tête appuyée sur une main, l'autre posée sur la hanche, prit la parole :

— Il est sûr qu'on y risque sa peau, si on a le malheur d'être pris ; mais si on réussit, c'est une affaire superbe. Demandez seulement à Messire Antoine Leschet, chanoine de Neuchâtel ; il a déjà imité les lettres et le langage des vieilles chartes. Le tout est maintenant de les faire copier, mais je ne connais personne qui puisse imiter parfaitement les lettres.

Les yeux de Guillaume et du prieur s'étaient portés sur le moine, dont une sorte de rictus contractait les lèvres, tandis que ses yeux luisaient d'une façon extraordinaire. Vauthier à son tour, fixant sur lui son regard de lynx, lui dit :

— Vous vous en chargeriez, Jean Dacie de Morat ?

— Cela dépend...

— De quoi ?

— Je travaille dans l'Abbaye à enluminer des missels que le prieur vend au dehors.

— Eh bien ! le prieur vous autorisera à varier un peu vos occupations. N'est-ce pas, mon vieux ? continua le sire de Rochefort, en frappant de la main sur l'épaule du gros moine, qui grattait avec perplexité son front comme pour en faire sortir une résolution :

— M'est avis que c'est trop dangereux ; passe encore si on était sûr d'en tirer quelque avantage.

— Cela vous rapportera toujours une barrique de vin vieux que Messire Guillaume sera trop heureux de vous donner en échange.

Celui-ci répondit par un grognement affirmatif. Malgré tous ses efforts, appesanti qu'il était par l'ivresse, il avait peine à lutter contre la som-

nolence qui le gagnait et à soutenir la conversation. Vauthier eut un sourire de dédain, et se tournant vers ses deux autres interlocuteurs :

— Qu'il cuve son vin en paix ; à nous trois ! Pour vous, d'abord, Messire le prieur, vous auriez grand besoin d'une pièce qui vous permît, ainsi qu'à ceux de Boudry, de montrer les dents à mon très noble cousin de Neuchâtel, et de résister à sa volonté arbitraire.

Le prieur poussa un grand soupir d'envie et dodelina de la tête en signe d'assentiment. Vauthier eut un rire significatif :

— Messire Conrad ne se doute pas, lorsqu'il m'invite à sa table, des petits ennuis que je lui prépare ; aussi, un beau jour, je me trouverai plus puissant que lui et je le chasserai de son comté. Croit-il que je puisse oublier la mort de ma sœur Marguerite ! Elle était innocente, vous le savez aussi bien que moi, père Cola, puisque nous avons fabriqué ensemble l'acte par lequel elle me donnait son fief d'Usies. Vous n'étiez pas si timide alors. Penser qu'elle n'a pas même été jugée en plein air, dans l'assemblée publique, comme le veut la loi, mais en chambre ! C'est une injustice ; tu me paieras cela, Conrad de Neuchâtel ! Les bourgeois du Val-de-Travers m'ont déjà donné un bon bœuf, l'an dernier, pour les belles franchises que je leur ai fabriquées et auxquelles ils croient comme si elles venaient du comte Rollin ou de mon père. Et les gens de Boudry, donc ! auquels je viens d'octroyer de la même manière de grands privilèges, et ceux de Neuchâtel, qui ont fait alliance avec Berne, grâce aux libertés fausses que je leur ai données, sans qu'ils y aient rien vu que de fort honnête ! Nous sommes bientôt les maîtres du pays, ce serait folie que de s'arrêter. Messieurs de Berne sont contre Conrad, qui ne peut même pas arriver à voir les franchises qui témoignent contre lui....

— A boire, Sibylle, interrompit Guillaume en grommelant, et juste assez réveillé pour voir que son verre était vide.

La jeune fille s'était endormie de fatigue. Elle se réveilla en sursaut, et ses grands yeux encore tout pleins de sommeil, elle s'approcha de la table et saisit la cruche. Mais Vauthier la lui prit des mains et lui dit à demi-voix :

— Laissez-moi faire cela, ma belle enfant, et retirez-vous. Il est mieux pour nous et pour vous que nos petits arrangements n'arrivent pas à vos oreilles.

Elle ne se le fit pas dire deux fois, et poussant un soupir de soulagement, s'élança dehors. Guillaume, après avoir avalé le contenu de son verre, se rendormait déjà. Vauthier reprit la parole :

— J'ai fait de nouveaux sceaux, voyez seulement : il est impossible qu'on ne s'y trompe pas.

Et il tira de sa manche un cachet imitant à la perfection celui du comte Louis et de ses ancêtres :

— Avec cela nous sommes sûrs d'embarrasser fort Messire Conrad lorsqu'il voudra contester les parchemins ; puis j'ai encore d'autres seings qui pourront servir à l'occasion. Il ne nous manque plus que votre consentement, Jean Dacie ; vous seul êtes assez habile pour bien contrefaire les actes quant à ce qui est de la forme de l'écriture. Pour le contenu, messire Leschet et moi en avons déjà réglé la teneur.

Le prieur se laissa convaincre :

— Je vois bien qu'il n'y a pas grand'chose à risquer, dit-il enfin. C'est l'affaire de Jean, s'il aime mieux cela que ses missels !

Vauthier se leva :

— L'affaire est conclue ; je reviendrai au premier jour. Holà ! Messire Guillaume, réveillez-vous, qu'on prépare mon cheval !

Et il frappa violemment le dos de son hôte. Celui-ci se leva et suivit en titubant les trois hommes hors de la salle.

(A suivre.) ALICE DE CHAMBRIER.

JAQUELINE DE ROHAN

MARQUISE DE ROTHELIN

ÉTUDE HISTORIQUE

(Suite — Voir la livraison de Décembre 1883, p. 351)

Ce n'était pas chose facile, toutefois, que d'en finir avec le duc de Nemours et ses procureurs. La marquise s'en plaint à LL. EE. de Berne dans une longue lettre qu'elle leur adresse le 22 novembre. Elle les prie vouloir bien considérer « tant ce qui fut dict en pourparlers par les amis et députez de Monsieur de Nemours et elle-même en leur Conseil de Berne que ce qu'elle entend leur offrir et bailler pour sa rescom-

pense de moictié du comté de Neufchastel, afin de *demeurer en bonne paix et tranquilité, ainsi que saigement et prudemment estes d'advis*, et vous plaist me conseiller, ajoute Jaqueline, par la lectre que m'avez escripte du second jour de ce mois, *et n'adjouster foy à ce qu'ils vous peuvent avoir donné à entendre en mon absence et de mes gentz.*

..... « Car pendant qu'ilz estoient dernièrement par devers vous, il y en avoit d'aultres par deçà, feignant vouloir accorder avec moy, et auxquelz je nommez terres qu'ilz me demandèrent, mesmes depuis l'acte passé entre eulx et mes procureurs à Dijon, le 9me de septembre dr qui vous a esté présenté et monstré de leur part et de la mienne par le gouverneur de Neufchastel. »

Jaqueline fait souvenir Messieurs de Berne, arbitres dans cette question, « qu'en premier lieu il n'y avait terres au duché de Bourgongne à son dt filz appartenant....., qu'elles ne fussent subjectes à réunion au domaine du Roy,.... sinon une terre nommée *Chaigny* (1), que je leur ay offert depuis le dict acte du 9 septembre, et davantage ny a que *Montcenis* (2) du dict dernier partaige.

..... D'après cette prononciation « le duc de Nemours devra recevoir des terres situées et gisantes au duché de Bourgogne et non ailleurs, et même il n'y en a pas une que le Roy puisse jamais retirer qu'en baillant bonne rescompense en terre, ou argent..... Ces terres sont toutes à nous à telles conditions et non autrement. Donc, pour obéir et exécuter vostre dicte prononciation suis contraincte luy en bailler là.

..... « Tellement que nous demeurasmes en ces propos les procureurs de mon dt Sr de Nemour et moy au mois d'Octobre dernier d'en accorder deffinitivement, incontinent *après son retour en ce pais, où il est arrivé depuis trois jours*..... ensorte qu'il ne tiendra qu'à luy et ses gentz que nous ne soyons d'accord.

..... « Mais incontinent que la nomination (des terres) fut fête, sans se voulloir aulcunement enquèrir de la valeur d'icelles, se départirent du dt lieu de Dijon qui me semble n'estre termes, ne voye d'accord, et vouldrois bien m'en rapporter à vos si bons et saiges jugements. »

..... Quant au chiffre de la somme à lui prêter : « Qu'il vous plaise adviser et délibérer si pourriez m'ayder de *trente mil ezcus*, à tel interest qu'on le baille par delà pour subvenir à partie de la rançon de mon

(1) Chagny, chef-lieu de canton, dans l'arr. de Châlon (Saône-et-Loire).

(2) Chef-lieu de canton, dans l'arrondissement d'Autun, avec un château en ruines tout près des célèbres usines du Creuzot.

d^t filz auquel on demande cent trente mil escuz, comme verrez par copie de la lettre du comte de Horne que je vous envoye, et pour seurette (sûreté) de la d^t somme et interest d'icelle, et aultres fraiz..... j'y obligeray son d^t comté de Neufchastel et tous ses aultres biens quelque part qu'ilz soient situez (offre bien imprudente et dont LL. EE. de Berne se prévalurent) et pour fiance et caution vous bailleray les Quatre Ministraux, bourgeois et habitans de la ville du d^t comté de Neufchastel duquel j'ay escript au d^t Gouvernement vous bailler et déclarrer par escript toutes les charges, car il le sçait mieulx que moy, ne personne que j'aye par delà.

..... « Magnifiques et puissantz Seigneurs, je me recommande bien affectueusement à voz bonnes graces (1). »

Le 26 novembre, Jaqueline écrit au « gouverneur et gentz du Conseil de son filz » qu'il lui semble qu'il n'y aurait danger de prendre « l'ayde » de ses sujets.

..... « Et *quant à Mons*r *de Nemour avons desjà offert à ses procureurs tant de terres de la qualité portée par la prononciation* de Messrs de Berne *qu'ilz s'en doibvent contenter et n'ont occasion de s'en plaindre* (ainsi que plus au long escripvons à Mes d^t Srs de Berne et Gouverneur qui vous pourra communiquer la letre que leur escripvons. »

..... Elle les prie de bien adviser et délibérer tous ensemble à donner ordre contre les d^t de Soleurre et du Lenderon par moyen et voye la plus doulce et gratieuse vous gouvernant en cela par le bon, saige et prudent conseil de Mes d^t Srs de Berne ; elle s'en remet à eux pour faire contribuer les forains aux deniers qu'il leur convient lever pr la soulte des 315 hommes de guerre que demandent LL. EE. de Berne, et *les prie faire pour le mieulx,* comme bien ils adviseront, *mesmes sur l'ayde pour la rançon du duc,* « ensorte qu'il ne nous en advienne (aux souverains) ni perte, dommage, ou inconvénient remectant à vostre discrétion et cognoissance qu'avez de longue main des choses de remectre le faict jusques ad ce que nostre d. filz et nous soyons par delà, ou bien lever le dict ayde en vertu de la coustume de Neufchastel.

..... Nos amez et féaulx, nous supplions le Créateur vous avoir en sa saincte garde.

De Paris, ce 26e jour de nobre 1557. La marquise de Rothelin

(Signé) JAQUELINE. (2)

(Contresigné) CHAUMONT.

(1) Lettre du 22 nov. 1557. T. 4. N° 2. (ii).

(2) Gr. Arch., T. 4 N° 4 (bbb).

Les sujets de Neuchâtel montrèrent cette fois un vrai empressement pour travailler à payer la rançon de leur prince. MM. les Quatre-Ministraux répondent à Jaqueline : « Nous nous sommes mis en toute diligence et debvoir de trouver et emprunter *la somme de vingt cinq mil escuz*, au regard de cinq pour cent, à notre propre et privé nom pour éviter plus grans frais..... et espérons les avoir trouvés, aydant Dieu et noz bons amys, à la ville et quanthon de *Basle*, moyennant que l'on voulsit prandre de la monnoye des thaller. Mais, craignans les grans fraiz à cause du port du change, ou de la tare, ne l'avons voulsu faire sans premièrement en advertir vostre Excellence, comme verrez par la copie du translat (traduction) de la lettre missive qu'ilz nous ont envoyée. »

Les frais (à deux pour cent) reviendront « à la somme de cinq cens escuz, sans les voiaiges et despens de ceulx que leur avons envoyés, pareillement la mission du présent porteur. »

Ils demandent là-dessus l'avis et le consentement de la marquise, car l'intérêt de ces sommes doit être payé depuis le jour de Noël dernier passé. ... « Vous suppliant, par ce d. porteur et messager, nous rescripre et mander vostre bon plaisir et commandement afin que le puissions ensuivre, comme entendons avoir faict jusques à présent et espérons faire cy après, ayant si bonne et grosse confiance a vostre excellence que ne vouldriez en bien faisant que voz bourgeois de vostre d. ville fussent en cest endroict, ni en aultre, nullement grévez.

« Au reste, très honorée dame, nous vous supplions nous faire ce bien et honneur de nous faire participans du bon portement de nostre souverain prince et seigneur (si en avez reçu aulcunes nouvelles) que nous seroit chose de grande joye et consolation. Et aussy si avez point de nouvelles de nostre chastellain de Bouldry et de son besongne » (en Flandres auprès du duc. Décidément ce Verdonnet possédait le rare talent de se faire bien voir de chacun) « vous remerciant tousjours bien humblement de ce que nous en avez mandé par cy devant, dont de son bon portement (du duc Léonor) sommes fort joyeulx et prions Dieu que bien tost nous face la grace de le veoir en cestuy son conté sain et en bonne prospérité de sa personne, afin de luy rendre joyeusement la fidélité que luy devons, comme bons et loyaulx bourgeois...

De vostre ville de Neufchastel, ce 13 jr de Janvier 1558.

Les Quatre-Ministraux préviennent encore la marquise, en post-scriptum, que le gouverneur a demandé de faire attendre le présent messager « de quelques huict jours, jusques à son retour de Berne où il est allé pour les affaires de Monseigneur. »

... « Et depuis nous a faict dire par le concierge, le jour que partit pour aller au dict Berne, que le *filz de feu le chastellain Baillod* (1) s'en alloit l'un de ces jours par devers vostre excellence. Et que, si nostre cas estoit pressif, que ne laississions pas d'envoyer nostre dict messager, ce que avons faict à cause de l'intérest des deniers de Basle et de la response à leur faire, après qu'aurons obtenu la vôtre, à raison de la monnoye de tallers. »

La marquise avait en même temps demandé trente mille écus à Berne. Voici les conditions, assez dures à notre avis, que lui posèrent Leurs Excellences :

« A savoir que le comté de Neuchâtel demeurerait hypothéqué au duc de Nemours pour la rente annuelle de deux mille francs qui lui était due, comme dédommagement pour sa moitié du comté, jusqu'à ce que la marquise l'eût entièrement satisfait, et qu'il eût déclaré n'avoir plus rien à y prétendre; d'autre part, que la marquise obligerait et hypothéquerait au Conseil souverain de Berne « la totalité d'icelluy conté » (après qu'il lui aurait été dûment remis comme sus est dit) « et aultres biens quelconque du Seigneur duc quelque part qu'ilz soient situez » (c'est ceci qui nous paraît exorbitant, et ce n'est pas encore tout !) « et pour principals débteurs, fiances et cautions leur bailler les Quatre-Ministraux, bourgeois et habitans de la ville de Neufchastel et leurs biens, en leur faisant foi d'être chargée légalement de la tutelle et administration des négoces et affaires du Seigneur duc de Longueville son fils. »

Moyennant ces conditions « ilz veulent bien luy ayder de la dicte somme de trente mille escus » par elle demandée, comme aussi lui faire toujours « tous les honneurs, plaisirs et services à eux possibles. »

Puis, Jaqueline ayant fait prier LL. EE. de Berne d'intercéder auprès de Philippe II et du comte de Horne afin qu'on lui fît des conditions plus favorables pour racheter son fils, ils lui répondirent, le 29 janvier, « qu'ilz ne voudroient faire refuz de la gratiffier en tout ce qu'il leur seroit possible, et singulièrement pour le faict sus-mentionné, soit par ambassadeurs, ou lettres de recommandation, mais qu'ils doutent que telle intercession de leur part pût lui être utile, et que cela pourrait plutôt retarder qu'avancer les affaires. » (2)

(1) Ceci nous donne la date approximative de la mort du dit chatelain. Il existe une lettre de lui, aux Archives, datée de sa maison de Cormondrèche, du 16 octobre 1557. Ce fut probablement tôt après sa mort, que Baltazar Baillod se rendit auprès de la marquise pour demander de succéder à son père dans son office.

(2) Gr. Archives. F. 4. nº 2 (hh) lettre citée par l'historien Ruchat ainsi que la précédente d'après les Archives de Berne.

Elle pourra « délibérer moyennant l'advys de ses bons amys » si elle désire toujours leur intervention et les en avertir. »

Pendant que ces négociations suivaient leur cours, Jaqueline continuait à s'occuper des affaires religieuses et ecclésiastiques de Neuchâtel. Ainsi on trouve ses « *réponses à différents articles* qui avaient été *communiqués à Madame en la ville de Paris,* par son chastellain de Bouldry. »

On lui parlait des chanoines qui demandaient les arrérages de leurs pensions et la continuation d'icelles, à quoi elle répondait : « Nous estant sur les lieux fera voir les comptes de l'hospital, et à ceulx des chanoines qu'on trouvera leur estre deus leur en ferez raison. »

(En août de la même année, Berne rappelait encore à la marquise que la prébende de « Noble leur cher et bien amé Conseiller, *Nicolas de Diesbach,* n'avait pas été payée, et la marquise de s'excuser sur son prompt départ de Neuchâtel l'année précédente, et sur la prison de son fils. Elle en écrit d'ailleurs, assure-t-elle, au Gouverneur et aux Trois-Etats).

Puis on en revient à la pension du ministre de Travers et Jaqueline déclare que « nous entendons que du bien qui appartient et deppend du prioré de Vaultravers, le dict ministre soit payé de sa pension *selon qu'il fut ordonné au d. conseil,* quand il fut délibéré iceluy ministre estre nécessaire au dict lieu de Travers. »

C'est à cette époque (janvier 1558) que vient se placer une lettre de Calvin qui n'avait pas abandonné l'œuvre commencée à Genève :

« Madame, écrit-il à Jaqueline, combien qu'il seroit à désirer qu'il vous fust permis de servir à Dieu en plus grande liberté, toutesfois, en ce qu'au milieu des empeschements qui seroient pour vous destourner, il vous fortifie en persévérance. Il reste non seulement de continuer, mais aussi de croistre, et vous apprester à plus grands combats, quand il plaira à Dieu vous y appeler. De faict voicy le temps que les grands de ce monde doibvent pratiquer le dire de saint Paul, de n'avoir point honte de l'Evangile, veu que la haute majesté du souverain roy est en tel mespris, voire opprobre, que peu de gens se déclairent franchement estre à luy. Quoy qu'il en soit, si vous n'avez encores le courage et fermeté de vous acquitter de vostre debvoir, ne vous endormez point en telle faiblesse, mais plus tost qu'elle vous incite et sollicite à prier Dieu, et vous esvertuer tant plus. »

Quelle mâle énergie dans les conseils de Calvin ! Nous comprenons, d'après ses lettres, l'ascendant qu'il devait exercer sur ceux qui lui confiaient le soin de leurs âmes.

Il sait aussi encourager, en même temps que reprendre et exhorter : « Cependant j'ay esté resjouy d'entendre la bonne affection que vous avez de profiter en l'eschole du Fils de Dieu, comme c'est nostre vraye sagesse d'estre enseignéz de luy tout le cours de nostre vie.

... « Le monde est aujourd'huy si corrompu, et y a telle licence de peschés qu'il nous faut bien estre sur nos gardes, pour nous tenir purs de tant de pollutions. Vous en avez tant d'expérience en l'abysme qui journellement vous est devant les yeux, qu'il n'est jà mestier que je vous en tienne plus long propos.

« Toutesfois, Madame, je vous prie au nom de Dieu ne point défaillir... Et combien que les afflictions domestiques vous soyent dures, de racheter si chèrement Monsieur vostre fils, si vous fault-il estre plus tost incitée par là de vous arrester du tout au ciel. Car, combien que Dieu ait modéré le chastiement qu'il luy a pleu vous envoyer, si vous a-t-il assez advertie pour un coup, comme en passant, quelles sont les révolutions de ce monde. Ainsi je vous prie, Madame, faire valoir un tel aiguillon pour avoir vostre cœur plus à délivre en passant par ce pélerinage terrien auquel les pauvres incrédules sont plongéz. Cependant qu'il vous souvienne que Dieu, non seulement nous propose nostre pleine félicité là-haut, mais aussy nous promect de nous tenir icy-bas en sa garde. » (1)

... Belle parole et consolante promesse !

La marquise, paraît-il, commençait cependant à affirmer ses convictions évangéliques, car Bèze, écrivant à Farel durant ce même mois de janvier 1558, s'exprime ainsi : « Touchant votre marquise on sème des bruits étranges : qu'elle a été prise et emmenée ignominieusement, le bourreau marchant devant elle, et que quelques livres (huguenots) ont été brûlés en sa présence. Je suis persuadé que toutes ces rumeurs sont fausses et je ne m'y arrête pas un instant. » (2)

Ces bruits étaient faux en effet, mais ils suffisent à prouver que Jaqueline commençait à être classée parmi les huguenots dans l'opinion publique. Et dans ces temps de persécution, où les bûchers s'allumaient pour consumer les hérétiques, il ne fallait pas peu de courage pour oser se déclarer partisan des nouvelles doctrines.

(1) Lettres de Calvin, publiées par M. Jules Bonnet.. t. II.

(2) Lettres de Bèze publiées par M. Baum.

(A suivre.)

BALZAC A NEUCHATEL

(Suite et fin — Voir la livraison de Décembre 1883, p. 344)

Paris, 20 juillet 1846.

« ... A présent laissez-moi vous demander de chasser loin de vous les préoccupations inutiles et malfaisantes ; ne soyez pas triste, ne soyez même pas rêveuse ; soyez ce que vous êtes toujours, la providence et la joie de votre foyer ; soyez son esprit, son cœur, sa bénédiction de tous les instants ; une ligne de tristesse, un mot d'inquiétude dans vos lettres me fait tant de mal ! Je vous veux heureuse ; c'est mon ambition à moi, et ma volonté est si forte quand il s'agit de vous, que je ne doute pas du succès de ce vouloir. Il n'y a pas de jour, il n'y a pas de moment en ma vie, où je ne sois disposé et prêt à me jeter dans un gouffre pour vous ôter un souci. Ce n'est pas une phrase, c'est un sentiment du cœur, profond et vrai, que vous avez toujours vu se manifester en actes, quand il le fallait ; ce qui s'est fait dans le passé ne vous manquera pas dans l'avenir.

« Ecrivez-moi donc souvent et gaiement, et ne me dites pas que vous êtes obsédée, en forme d'excuse ; car moi aussi je suis obsédé et par les affaires et par les travaux et par les courses ; et qu'est-ce que l'obsession du monde en comparaison ! et cependant je vous écris tous les jours, comme on fait sa prière en se levant ; mais c'est que vous êtes toute ma vie... que vous êtes mon âme toute entière, et que la moindre, la plus vague de vos tristesses se projette sur moi comme une ombre. Continuez donc à me raconter votre vie et vos impressions, ne me cachez rien, dites-moi toujours tout, le bon et le mauvais et jusqu'aux pensées involontaires. »

Nous serions volontiers tenté de multiplier les citations de ces lettres empreintes d'un sentiment aussi passionné que respectueux, mais nous

dépasserions notre but qui est de montrer la place que Neuchâtel tient dans la vie du grand écrivain. Nous avons vu déjà qu'en 1845 il avait chargé Froment Meurice de l'exécution d'une coupe commémorative de sa rencontre avec Mme Hanska. Nous trouvons la lettre suivante à la date du 11 août 1846.

A M. Froment Meurice, a Paris.

« J'ai oublié, mon cher monsieur Meurice, un renseignement important et qui regarde l'ornement. C'est qu'on y désire par-dessus tout des coléoptères et des Amours. Enfin, parmi les propriétés de la jeune comtesse, elle possède un comté dont le nom veut dire *champ d'hermines ;* on y trouve, depuis des temps immémoriaux, de ces pauvres bêtes, en sorte que vous avez là un motif pour des émaux avec l'hermine en nature.

« J'espère que cette lettre arrivera à temps pour ne rien vous faire refaire ; et n'oubliez pas surtout le bracelet pompadour, avec les chiffres et dates que je vous ai indiqués dans le bel autographe qui était dû à un homme de talent comme vous. »

On devine quels chiffres et quelles dates devait porter ce bracelet.

La lettre suivante est plus explicite ; sans elle la rencontre de Neuchâtel eût paru apocryphe, elle l'affirme de la manière la plus irréfutable. Que nos collections n'en possèdent-elles l'original !

A M. Froment Meurice a Paris.

Vierzschovnia 1848.

Mon cher monsieur Froment Meurice,

« Le jour de mon départ j'ai été si affairé que j'ai oublié de vous reparler de la coupe de cornaline que vous avez à monter depuis deux ans, et j'ai été très chagrin pour vous d'avoir à dire ici que cette chose était à faire ; car vous perdez ainsi le commerce français, dont les inexactitudes sont l'antipode des mœurs de ce pays-ci, qui vit d'obéissance et d'exactitude. Aussi les Français passent-ils, à juste titre, pour des fous, surtout depuis février 1848. Je suis très humilié de voir les individus appuyer ces opinions-là.

« Mais vous pouvez réparer cette omission en y mettant un peu de bonne volonté. Voici les détails de cette monture que je vous répète, car vous les avez certainement oubliés.

« Je désire que la coupe soit soutenue à ses deux extrémités par deux figures, l'une représentant l'Espérance et l'autre la Foi. Vous trouverez des allégories dans le tombeau du duc de Bretagne ou dans quelques ouvrages de dessin. Au besoin M. Laurent-Jan vous en dessinerait pour moi, si vous l'en priiez. L'Espérance doit tenir une page, sur laquelle sera gravé en émail bleu : *Neuchâtel*, *1833*, et la Foi une autre page, sur laquelle il y aura un Amour à genoux qui tiendra la coupe de ses deux mains. La terrasse sur laquelle le tout reposera doit représenter des cactus, des plantes épineuses et des ronces. Sur les champs de la terrasse disposée ainsi et qui aura deux côtés il faut de petits bas-reliefs représentant des arabesques ou des guirlandes de fleurs et de fruits. Le tout en vermeil.

« Comme je vous donne cinq à six mois pour exécuter ce petit travail, vous pouvez m'en faire faire un croquis et le remettre à ma mère, qui me l'enverra.

« Agréez mille compliments pour vous et madame Froment Meurice. »

Le tombeau de François II, duc de Bretagne, et de Marguerite de Foix, dans la cathédrale de Nantes, par Michel Colomb, est une des belles œuvres du commencement du XVIe siècle (1). Les deux personnages sont représentés couchés sur leur tombeau. Aux angles, debout, s'appuient quatre figures allégoriques d'un grand caractère.

Les voyages tiennent une grande place dans la vie du romancier. A certains moments les lettres ne lui suffisant plus, la vue de l'idole lui est nécessaire. Il se hâte alors de terminer l'œuvre commencée, de presser le dénouement d'une autre, de rassembler le plus d'argent possible et il traverse alors l'Europe en diligence et en chaise de poste pour aller à Vienne où la famille Hanska est en séjour. D'autres fois il va jusqu'à Vierzschovnia, où nous le voyons en 1840 ; il y reste d'octobre 1847 à février 1848. Madame Hanska, de son côté, séjourne plusieurs fois à Paris.

En 1848, après la mort de M. Hanska, nous retrouvons Balzac à Vierzschovnia où il demeure depuis le mois d'octobre jusqu'en avril 1850. La coupe emblématique n'est pas encore achevée, paraît-il, car il écrit à sa mère le 5 août 1849 : « Fais observer à Froment Meurice que ma coupe de cornaline ne m'est pas rendue ; qu'en un an, je n'ai pas eu de dessin, qu'elle n'est sans doute pas montée, et qu'on me la

(1) On peut en voir un moulage au musée de sculpture comparative au Trocadéro, à Paris.

*

demande toujours ici, en me parlant avec ironie de son activité prodigieuse ! »

Le 17 mars 1850, H. de Balzac annonce son mariage à sa mère et à sa sœur dans deux lettres datées de Vierzschovnia.

« Hier, à Berditchef, dans l'église paroissiale de Sainte-Barbe, un délégué de l'évêque de Gitomir, un saint et vertueux prêtre, en tout point semblable à notre abbé Hinaux, le confesseur de la duchesse d'Angoulême, a béni et célébré mon mariage. Il y a donc, depuis vingt-quatre heures, une madame Eve de Balzac, née comtesse Rzevuska, ou une madame Honoré de Balzac, ou une madame de Balzac l'aînée. Ce n'est plus un secret, et comme tu le vois je te l'annonce dans le plus court délai. »

Le 17 mars, il écrit à Madame Zulma Carraud, à Nohant :

« J'ai remis jusqu'à aujourd'hui à répondre à votre bonne et adorable lettre, car nous sommes de si vieux amis que vous ne pouvez apprendre que de moi le dénouement heureux de ce grand et beau drame de cœur qui dure depuis seize ans. Donc, il y a trois jours, j'ai épousé la seule femme que j'aie aimée, que j'aime plus que jamais, et que j'aimerai jusqu'à la mort. Cette union est, je crois, la récompense que Dieu me tenait en réserve pour tant d'adversités, d'années de travail, de difficultés subies et surmontées. Je n'ai eu ni jeunesse heureuse, ni printemps fleuri ; j'aurai le plus brillant été, le plus doux des automnes. Peut-être, à ce point de vue, mon bienheureux mariage vous apparaîtra-t-il comme une consolation personnelle, en vous démontrant qu'à de longues souffrances, la Providence a des trésors qu'elle finit par dispenser. »

Illusions ! la vie du romancier en est remplie. Ce bonheur rêvé pour lequel il avait fait de son existence un combat, ne devait pas être de longue durée.

« Il y a un proverbe turc qui dit : « Quand la maison est finie, la mort entre. » C'est pour cela que les sultans ont toujours un palais en construction qu'ils se gardent bien d'achever. La vie semble ne vouloir rien de complet que le malheur. Rien n'est redoutable comme un souhait réalisé.

« Les fameuses dettes étaient enfin payées, l'union rêvée accomplie, le nid pour le bonheur ouaté et garni de duvet..... C'était trop beau ; il ne lui restait plus qu'à mourir, » écrit Théophile Gautier.

Balzac, à son retour à Paris, s'était installé dans un petit hôtel, rue Fortunée, arrangé, orné avec un soin jaloux pour la femme qu'il venait d'épouser. Le plus beau roman de l'auteur de la *Comédie humaine*, celui qu'il avait ébauché dix-sept ans auparavant à Neuchâtel, s'y dénouait fatalement. H. de Balzac était emporté par la mort le 19 août 1850.

On a pu se demander pour quelles raisons madame Hanska avait donné rendez-vous à Balzac à Neuchâtel. La chose s'explique par le fait suivant.

Depuis 1824, elle avait comme institutrice de ses enfants mademoiselle Henriette Borel, notre compatriote, sœur de François Borel, qui légua sa fortune à l'Etat en 1869. (Voir *Musée neuchâtelois*, février et mars 1872).

Mademoiselle Henriette Borel joignait à une intelligence vive et enthousiaste une instruction distinguée. Ces qualités et l'affection qu'elle vouait à ses élèves lui concilièrent les sympathies et plus tard l'amitié de toute la famille Hanska. La mort en avait frappé plusieurs enfants, mademoiselle Borel fut atteinte de ce deuil autant que le père et la mère. Et, quelque temps après, lorsque mademoiselle Anna tomba malade, elle lui donna ses soins avec une sollicitude maternelle qui aida puissamment à sa guérison.

La convalescente paya son retour à la vie par une touchante reconnaissance, et à partir de ce moment l'institutrice et l'élève devinrent inséparables.

Mademoiselle Borel, qui portait à son pays une affection grandie par l'absence, parlait sans cesse de Neuchâtel qu'elle désirait revoir. L'admiration est communicative et la famille Hanska, s'éprenant de la Suisse aux paroles de l'institutrice, décida qu'on irait s'y installer avec le printemps, mademoiselle Borel écrivit à sa belle-sœur, madame Borel, aujourd'hui madame veuve Reymond, de louer une maison meublée dans la plus agréable situation. Celle-ci choisit la propriété Andrié au Faubourg dans laquelle Châteaubriand avait séjourné en 1824 et qui appartint plus tard à M. le professeur Desor.

La famille Hanska arriva au printemps de 1833 avec un nombreux personnel de domestiques. Madame Hanska aimait trop mademoiselle Borel pour ne pas donner aussi beaucoup de son affection aux parents de son institutrice qu'elle accueillit avec son amabilité ordinaire. Son souvenir est demeuré chez ceux qui en ont été l'objet, particulièrement madame veuve Reymond et mademoiselle Petitpierre à qui nous devons plusieurs de ces renseignements. C'est avec la famille de mademoiselle

Borel que le comte et la comtesse visitèrent notre pays jusqu'à la Chaux-de-Fonds, au Locle et aux Brenets.

Après un séjour de plusieurs mois à Neuchâtel, la famille Hanska se fixait au Pré l'Évêque, à Genève, où elle passa l'hiver de 1833 à 1834. Balzac, qui l'y rejoignit en janvier, y séjourna jusqu'à la fin d'avril. Les parents de mademoiselle Borel invités par la comtesse se rendirent chez elle au printemps, ce fait prouve encore les bons rapports qui s'étaient établis entre eux. Dans l'été de 1882, la comtesse Anna Mniszech, fille de madame Hanska, visita madame veuve Reymond à Neuchâtel ; celle-ci lui fit don d'une miniature représentant sa mère à l'âge de seize ans.

Mademoiselle Henriette Borel, qui servit inconsciemment de cause à la rencontre de Neuchâtel, demeura jusqu'en 1849 dans la famille Hanska. La cérémonie funéraire du comte avec ses chants, ses lumières, ses costumes impressionnèrent vivement cette nature enthousiaste qui, à partir de ce moment, eut l'idée bien arrêtée d'abjurer la religion protestante. Ayant fait à Saint-Pétersbourg la connaissance d'une famille française, elle l'accompagna à Paris où, malgré les prières des siens, elle entra au couvent de la Visitation, rue d'Enfer. Elle y mourut en 1857.

Revenons à Balzac. C'est donc à Neuchâtel que madame Hanska lui donna le rendez-vous que nous avons raconté plus haut. Il est permis de se demander comment la comtesse expliqua à son mari la rencontre du romancier et comment il lui fut présenté. Ce point de détail qui a son côté piquant ne peut malheureusement être résolu, mais l'on sait que le comte fit bon accueil à M. de Balzac et qu'il partagea l'admiration que lui vouait sa femme.

Nous avons voulu savoir ce qu'était devenue la coupe de Neuchâtel. Des renseignements pris à Paris par un de nos amis auprès de M. Froment Meurice nous permettent d'affirmer qu'elle n'a jamais existé que dans l'imagination de Balzac. Voici ce qu'écrit à ce sujet le fils de l'illustre orfèvre.

« Monsieur,

« Du moment où madame la comtesse Mniszech n'avait point connaissance de la coupe mentionnée dans la correspondance de monsieur de Balzac, il était probable à mes yeux que la monture ingénieuse imaginée par l'illustre romancier n'avait pas dû recevoir d'exécution. Néanmoins, avant de vous répondre, j'ai fait revoir les livres de la maison depuis 1847 jusqu'à 1849. L'objet que nous cherchons ne s'y est pas rencontré. Il est donc à peu près certain que l'objet projeté n'aura pas été exécuté.





SERVICE D'ANGLETERRE

RÉGIMENT DE MEURON
1795.

Caporal

Lith. H. Furrer, Neuch.

« Veuillez croire, monsieur, au regret que j'éprouve de ne pouvoir vous fournir un renseignement qui eût été intéressant aussi pour moi et recevoir les salutations de votre serviteur. »

24 novembre 1883.

FROMENT MEURICE.

Un souvenir de madame Hanska est demeuré à Neuchâtel, une cassette dans laquelle elle enfermait ses lettres et qui après avoir passé aux mains de Mlle P. est aujourd'hui la propriété de Mlle W. La comtesse pensait-elle peut-être que cette cassette était trop petite pour contenir les lettres que Balzac devait lui écrire à partir de l'entrevue de Neuchâtel ?

A. BACHELIN.

CHARLES-DANIEL DE MEURON

ET SON RÉGIMENT

(Suite — Voir la livraison de Décembre 1883, page 357)

Bien que les petits états du Mysore eussent formé une confédération pour résister à leur ennemi commun, l'influence des résidents anglais, toujours prêts à nuire aux Français établis en Inde, et les propositions de Tippoo ne tardèrent pas à y amener la désunion.

Quelques gouvernements cherchèrent cependant la protection de l'Angleterre qui leur fournissait des troupes en échange de leur entretien et de leur solde, mais ces charges, onéreuses pour leurs finances, les mettaient ordinairement dans l'impossibilité d'administrer eux-mêmes leurs états tombant ainsi sous la domination anglaise. Les nababs recevaient

des pensions suffisantes pour gouverner *honorifiquement* et se soumettaient tout en se plaignant d'être évincés du pouvoir. Ces états ont formé l'empire des Indes anglaises.

Les Marattes menacèrent le Décan; le nabab Ali Hussein demanda le secours des Anglais, leurs alliés. Le colonel Roberts se mit en campagne le 31 décembre 1798 avec quatre régiments dont faisaient partie deux compagnies du régiment de Meuron aux ordres du capitaine Zweifel. 3,000 Cipayes entrèrent dans le Décan imposant au nabab de licencier ses troupes et de livrer les officiers français dont Reymond commandait les troupes, disciplinées en grande partie à l'européenne. Le général Reymond était un homme de grand talent, un esprit simple et large, connaissant son métier, et ayant à ses ordres une armée de 14,000 hommes. Ses troupes le livrèrent aux Anglais. Elles avaient contre lui quelques sujets de mécontentement, le plus grave était le retard de leur solde prélevée sur les propres deniers du général possédant un vaste territoire que lui avait concédé le nabab.

Les Anglais le reçurent ainsi que sa suite avec de grands égards et, à sa demande, il fut expédié par Calcutta en Angleterre d'où il passa en France.

Les troupes du Décan furent licenciées en grande partie à l'exception des compagnies nécessaires à la levée de l'impôt. Mais l'intervention des Anglais coûta cher au nabab qui fut obligé de leur payer une subvention de 201,425 roupies. Les Marattes renoncèrent à leur entreprise.

Les compagnies dont nous avons parlé rejoignirent alors le régiment en marche pour la campagne du Mysore que nous avons déjà relatée. Après la prise de Seringapatam cette armée resta campée à Frenk Kook, à quinze milles de la ville, d'où elle revint à Seringapatam dont le colonel Wellesley était le gouverneur.

En octobre 1799, le régiment était en route pour Arnée où commandait le brigadier général P.-F. de Meuron et y arrivait en novembre. 536 hommes étaient présents sous les armes sans comprendre les officiers et les soldats en campagne. Dirigés sur Vellore, ils y arrivaient au mois d'août 1800.

Dodiah Wang avait envahi le Nizam avec une armée de 20,000 hommes dont le nombre s'augmentait journellement. Le colonel Wellesley reçut l'ordre de lever quatre régiments de cavalerie et 3,000 hommes d'infanterie parmi lesquels se trouvaient 216 hommes du régiment de Meuron commandés par le capitaine Renard. Wellesley, qui avait demandé et obtenu 12,000 hommes, pénétra le 5 septembre dans le

Nizam en précipitant sa marche pour ne pas donner à l'ennemi le temps de s'organiser et l'attaqua subitement le 9 septembre près de Lonagull. Dodiah Wang fut tué et les Marattes dont se composait son armée se retirèrent en désordre.

Le 5 juin le régiment partait pour le fort Saint-George à Madras. C'est dans le port de cette ville que le brigadier général P.-F. de Meuron s'embarquait pour l'Angleterre sur le Castel Eden. Arrivé à Londres au commencement de novembre, il y resta jusqu'en 1803, fit un voyage en Suisse et retourna à Londres où il resta peu de temps pour y soigner les affaires du régiment. En 1812, il se retirait du service avec le grade de major général.

Les officiers suivants s'embarquèrent pour l'Europe : de Meuron-Tribolet sur le vaisseau le *Prince Henri;* le capitaine Dardel sur le *Haroll;* le capitaine Renaud avec une couronne de retraite par jour; les capitaines Droz et Fivas avec une demi-couronne, superbes pensions au dire du colonel Pierre-Frédéric de Meuron.

A cette époque les Anglais, avides de conquêtes, embarquèrent à Madras, sur un vaisseau de guerre, deux compagnies du régiment aux ordres du capitaine Bonard qui descendirent à quelque distance de Tranquebar, une petite colonie danoise sans alliés, privée, à cause de l'éloignement, de la protection de la mère-patrie.

Le capitaine Bonard, rejoint par une troupe anglaise aux ordres du colonel Champbell, marcha sur la ville dont les autorités s'empressèrent d'apporter les clefs. Les deux compagnies remplacèrent à la citadelle la faible garnison danoise qui s'était retirée et y restèrent six semaines jusqu'au jour où elles se mirent en route par terre pour rejoindre le régiment. Ce ne fut cependant qu'en 1803 que les Danois renoncèrent à la possession de Trunquebar. Restituée en 1814, les Anglais firent l'acquisition de cette petite colonie en 18..

(A suivre.) TH. DE MEURON.

JACQUES-FRÉDÉRIC HOURIET

GRAVURE DE F. FORSTER

Voici une figure neuchâteloise justement populaire, un de ces hommes dont les travaux et la vie peuvent servir d'exemple.

Jacques-Frédéric Houriet, né en 1743, un des meilleurs horlogers de notre canton, fut élève d'Abr.-Louis Perrelet au Locle et de Julien Le Roy à Paris ; il dirigea pendant quarante ans un atelier fondé avec David Courvoisier. La justesse et la perfection de ses chronomètres ainsi que leur élégance étaient légitimement appréciées. Il apporta aussi plusieurs améliorations dans son art et reçut de nombreuses récompenses. Nous renvoyons pour le détail de cette existence si bien remplie aux biographes neuchâtelois F.-A.-M. Jeanneret et J.-H. Bonhôte.

Ses collègues de la Société des arts de Genève lui rendaient en 1828 le témoignage suivant :

« M. Houriet, vieillard aussi respectable qu'artiste distingué, conserve, à l'âge de passé quatre-vingts ans, toute la force de sa tête et toute la légèreté de sa main, et consacre tout son temps à des recherches et des travaux qui ne tendent qu'à perfectionner l'art auquel il s'est voué dès sa jeunesse. »

Le peintre Grosclaude a conservé les traits de J.-F. Houriet dans un portrait qui a certainement le mérite de la ressemblance et que F. Forster a popularisé par la gravure que nous donnons aujourd'hui. La face honnête et souriante du Montagnard est rendue avec délicatesse ; le peintre et le graveur y ont mis non-seulement leur talent, mais aussi de l'affection pour ce vénérable compatriote.

La planche de cuivre de Forster a été acquise par le Musée de peinture de Neuchâtel, et c'est à la bienveillance de son comité que nous devons le plaisir de l'oftrir aux lecteurs du *Musée neuchâtelois*.

A. BACHELIN.



P. DE PURY

IMPR. M. GIRARDET BERNE.

ART ET ARTISTES NEUCHATELOIS

PAUL DE PURY

1844-1874

Avec portrait gravé par M. Robert Girardet

Dans les derniers jours de décembre 1874, un jeune artiste était emporté brusquement par la mort, en pleine éclosion de son talent. Quoique fixé à Neuchâtel depuis 1869 seulement, il avait pendant six ans à peine, construit dans notre ville et dans notre pays plusieurs édifices remarquables par une distinction particulière qui est comme la signature de leur auteur.

Paul de Pury naissait à la Chaux-de-Fonds le 9 janvier 1844. Sa famille, qui y habitait à cette époque, quitta cette localité en 1847 pour se fixer de nouveau à Neuchâtel. Le sentiment du beau semblait inné chez l'enfant qui demeurait parfois immobile et en extase devant les Alpes dorées par les derniers rayons du soleil à l'horizon de notre lac et s'écriait : Ah ! que c'est beau !

Au collège de notre ville, qu'il fréquente jusqu'en juillet 1856, il dessine avec zèle sous la direction du professeur G. Grisel ; mais la copie des plâtres, des modèles de figures d'après Julien et Calame, lui paraît trop froide, et livré à lui-même il couvre des pages de compositions étranges, des batailles, des navires, dans lesquelles il précise certains détails d'uniforme et d'armement avec une recherche et une sincérité qui allaient devenir un des côtés caractéristiques de son talent.

Après un séjour de plus d'un an aux Verrières, chez le pasteur Delachaux, il entre en 1858 à l'institution Salzmann à Schnepfenthal, près de Gotha, où il reste jusqu'en 1860. Son goût pour le dessin s'y développe

encore, et certaines études au crayon noir, conservées dans sa famille, indiquent un véritable sentiment artistique.

Le moment de choisir une carrière était venu pour le jeune homme qui prit parti pour l'architecture et, de retour à Neuchâtel, entra dans le bureau de MM. G. de Pury et Eug. de Meuron, ingénieurs, puis dans celui de la Société de construction que dirigeait en ce moment M. Louis Châtelain père.

S'il y avait encore quelques doutes dans son esprit, au sujet de sa carrière, ils n'existaient plus après cette première étape de ses études, et, en 1860, il entrait à l'Ecole de Carlsruhe d'où il passait en 1864 à l'Ecole polytechnique à Zurich. Il y suivait pendant deux semestres le cours des éminents professeurs Stadler et Semper.

Ainsi préparé, il prend la route de Paris en 1865 où nous le voyons à l'atelier de M. André, puis en 1866 dans celui de M. Coquart. Il se fait immédiatement remarquer par son application au travail et ses heureuses aptitudes. Nous en avons la preuve dans les nombreuses mentions qu'il remporta aux concours de l'Ecole des Beaux-Arts à laquelle il avait été admis le cinquième sur 180 concurrents. Nous notons ici ces récompenses dans leur ordre de date :

Juillet 1866. — Projet d'escalier dans un palais. Première mention.

Janvier 1867. — Odéon. Détail d'ordre ionique. Première mention.

Mars 1867. — Projet de mairie. Seconde mention.

Août 1867. — Projet dont le sujet nous est inconnu. Seconde mention.

Mars 1868. — Projet de maison d'un riche amateur. Première mention.

Nous devons noter encore deux mentions obtenues sur esquisse, l'une pour l'entrée d'un théâtre, l'autre pour un pont à la frontière de deux états.

Les mentions obtenues à l'Ecole des Beaux-Arts portent le nom de *valeurs*. Paul de Pury en obtint dix. Ce chiffre élevé pour le temps qu'il passa à Paris, indique éloquemment la souplesse de son talent. Ses collègues des autres ateliers avaient fini par s'informer si « le Suisse », comme on l'appelait, prendrait part au concours. La réponse affirmative en engagea plus d'un à y renoncer.

On peut dire qu'à ce moment P. de Pury possédait admirablement son métier. Préparé par des études positives, mathématiques, en Allemagne et en Suisse, il s'était assimilé en peu de temps l'élégance française vers laquelle l'attirait, du reste, sa nature faite de distinction et de force. Il semble en étudiant ses dessins, ses projets et sa vie si bien remplie et

cependant si courte, que cet artiste n'ait pas connu les difficultés et les luttes ; ce qu'il dessine, ce qu'il indique d'un trait de crayon paraît sortir de son cerveau et de sa main sans effort et sans tâtonnement ; tout a une grâce facile d'autant plus charmante qu'elle est naturelle. Nous savons cependant qu'il cherchait avec obstination et n'était jamais satisfait de lui.

L'artiste sentait que le séjour de l'Italie et de la Grèce compléterait ses études ; il voulait voir les monuments des grandes époques, les étudier sous leur ciel, en meubler son esprit et rapporter ces souvenirs vers lesquels nos regards, lassés de banalités, aiment à se tourner sans cesse.

Heureusement, il avait plus que l'*aurea mediocritas* du poête, il put donc, après un séjour de quelques mois dans sa famille, partir pour l'Italie au mois d'octobre 1868.

Ce long et intéressant voyage qu'il fait en compagnie d'un ami, M. E. Vischer de Bâle, est raconté tout au long dans une suite de lettres adressées à sa famille et dans lesquelles son sentiment du beau et du pittoresque apparaît à chaque page. Si l'artiste s'est révélé à tous par ses aquarelles, ses dessins, ses constructions, peu, en revanche, connaissent le côté plus intime qu'il montre dans sa correspondance. Nous en citerons ici plusieurs passages qui le feront aimer et regretter plus encore.

Après avoir traversé le Simplon et visité les îles Borromées, il arrive à Milan d'où il écrit à la date du 31 octobre 1868 :

« ... Ce qui nous a un peu engagés à venir ici avant Gênes, c'est le clair de lune, et je t'assure que nous ne l'avons pas regretté ; nous faisons chaque soir notre promenade autour du splendide monument, c'est un rêve des mille et une nuits, un spectacle qu'on pourrait contempler indéfiniment...

« On doit nous réveiller demain à six heures pour faire une dernière ascension au Dôme, ce sera mon adieu à Milan et à la Suisse, car je ne crois pas que je revoie les Alpes avant le printemps. »

La vue de certains monuments au clair de lune est d'un aspect plus grandiose que le jour ; le Colysée, le Parthénon, le Dôme de Milan sont de ce nombre et l'on comprendra l'admiration de l'artiste pour cette merveille de marbre étudiée sous cette poétique lumière.

Après Turin nous retrouvons le voyageur à Gênes.

« 9 novembre. — Je suis enchanté de Gênes ; la position de la ville, la mer, le port, la campagne tout à fait italienne, forment un ensemble ravissant. Les rues principales sont bordées de magnifiques palais et les autres rues, générale-

ment très étroites, de vraies ruelles avec des maisons excessivement hautes, sont très pittoresques. Le costume des femmes aussi est charmant. Au lieu de la voilette noire qu'on porte partout en Italie, elles ont un grand voile blanc qui leur couvre la tête et les épaules. Cela va surtout bien aux jolies femmes, car le blanc n'embellit naturellement pas les vieilles figures.

« Il y a près du port un mouvement considérable, nous logeons non loin de la Place des banquiers où est la Bourse. C'est une animation continuelle, surtout vers midi : les Gênois ont l'air de faire des affaires toute la journée. »

Après avoir visité Pavie, Plaisance, Parme et Modène, il écrit de Bologne :

« 19 novembre. — Figure-toi qu'étant cet après-midi à une église située sur une des collines qui avoisinent Bologne, nous avons essayé de faire un croquis. Nous grelottions en plein soleil et ayant dû prolonger notre travail un peu après le coucher du soleil, nous nous sommes trouvés tout d'un coup au milieu d'une gelée blanche, ce qui nous a naturellement fait décamper.

« Bologne me plaît beaucoup, c'est une ville pittoresque et riche en monuments ; les Italiens l'appellent *Bologna grassa*, comme ils surnomment Gênes la Superbe, cela veut dire sans doute la plantureuse ; on y vit en effet très bien et on y trouve beaucoup de gens gras.

« Nous avons été heureux de retrouver un pays plus accidenté, car nous étions fatigués de la plaine, qui est tout ce qu'il y a de plus ennuyeux, à cette saison surtout. Je crois que c'est le genre de culture adopté qui rend le pays monotone, quoique la végétation y soit très belle.

« Ce qui m'a le mieux plu depuis Gênes, c'est la Chartreuse de Pavie qui offre un ensemble d'une richesse incroyable. Nous en avons eu pour plus de deux heures, rien qu'à visiter l'intérieur de l'église ; il est vrai que nous avions un cicérone des plus complaisants et des plus aimables, un père chartreux très instruit. C'était un Français et je crois qu'il nous a pris en affection, car il nous a fait voir pendant une troisième heure le monument jusque dans ses moindres détails, et nous en avons bien passé une quatrième à causer avec lui en regardant l'effet du soleil couchant sur la belle façade, qui est une des merveilles de l'Italie par la richesse et le style de ses sculptures.

« ... Le plus grand désagrément des hôtels italiens c'est que les chambres ne se chauffent pas et l'on n'y est pas organisé contre le froid. Comme nous travaillons beaucoup le soir, nous nous enveloppons les jambes de nos couvertures... »

Mais le voici à Florence :

« 24 novembre. — Au premier abord Florence ne m'a pas produit l'impression que j'en attendais. J'ai vu en dix minutes, pendant le trajet de la gare à l'hôtel, toutes les magnificences architecturales dont on me nourrit depuis six ans et tout m'a paru petit. Après deux ou trois jours, je suis bien revenu de ma première impression ; il y a tellement de choses à voir que j'en ai le vertige. »

Nous citons avec intention ce passage d'une vérité que plusieurs artistes auront constatée en Italie. Que de fois, en arrivant en face d'un monument classique, n'a-t-on pas été étonné de le trouver moins beau qu'on ne pensait. L'imagination grandit souvent les choses à outrance, puis les chefs-d'œuvre ne se jugent pas toujours à première vue, il faut s'y habituer et l'on revient peu à peu de la première impression.

Nous continuons à suivre le jeune architecte.

« Pise, 18 décembre. — ... L'intérieur du dôme est du plus bel effet. Comme il est assez éloigné du centre de la ville, il n'y a pas une âme aux offices, nous avons vu ce matin une légion de chanoines et de prêtres qui officiaient tout seuls et d'une façon peu sérieuse. Il me semble qu'en Italie, bien plus qu'en France, les cérémonies catholiques se font, comme on dit, par-dessous la jambe. J'ai été souvent dans des sacristies qui m'ont plutôt fait l'effet du foyer des acteurs dans un théâtre; chanoines, sacristains, enfants de chœur rient parfois à gorge déployée et disent des plaisanteries. »

« Rome, 16 janvier 1869. — Les jours passent ici avec une rapidité effrayante, nous avons eu après le nouvel-an une série de belles journées, aussi ai-je beaucoup joui de tout ce que j'ai vu, mais Rome est inépuisable, c'est décourageant, à force de voir des églises et des tableaux, j'en suis presque dégoûté et je ne me retrempe qu'en parcourant la campagne qui procure à elle seule d'incroyables jouissances...

« Rome, 6 mars 1869. — ... Aujourd'hui, j'ai vu tomber de la neige, nous travaillons heureusement en ce moment dans un endroit abrité, à la villa du pape Jules, charmant « casin », aujourd'hui désert et délabré, et qui n'a plus pour habitant qu'un gendarme et sa famille, cinq charmants enfants dont le plus jeune a quatre mois... Quand nous gelons, nous nous asseyons au foyer du gendarme, autour d'un réchaud rempli de braise, car c'est le seul et unique moyen de chauffage que connaissent les gens du peuple en Italie... Rien n'est curieux comme de voir la chambre où nous travaillons. Le plafond que nous copions est magnifique : tableaux représentant des bacchanales, panneaux avec arabesques du plus beau style, peut-être une des plus belles choses de Rome en ce genre, quatre murs nus, le plus pauvre mobilier qu'il soit possible d'imaginer et les enfants déguenillés autour du brasier. Ainsi va le monde et si le pape Jules y revenait, il ouvrirait de grands yeux en revoyant sa villa, qui prouve du reste fort bien quelle était sa vie et quels étaient ses goûts.

« Je fais aussi depuis quelques jours des déjeuners assez amusants dans une *osteria* non loin du « casin ». On voit d'abord devant la porte des attelages de bœufs à longues cornes qui font si bien dans la campagne de Rome, pendant que les propriétaires mangent, boivent et se divertissent à l'intérieur. Ces gens coiffés de chapeaux pointus, jaunis de vétusté et drapés dans de grands manteaux doublés de vert, ont très souvent les plus beaux types et leur conversation est toujours amusante, même quand on n'y comprend rien, on s'assied au bout d'une table et on pourrait les regarder des heures entières. La cuisine se fait naturel-

lement dans la salle où l'on mange et les quatre murs ornés de casseroles de cuivre de toutes les grandeurs, de tournebroches et autres ustensiles, font le plus bel effet. La porte est, cela va sans dire, toujours ouverte, même par les plus grands froids, et les chiens, les chats dont l'un n'a ni oreilles, ni queue, les poules, les oies s'y promènent à leur aise et font le plus joli concert à la distribution des morceaux de pain. Et pour compléter le tableau une fille admirablement belle qui cuisine au foyer ; on ne voit pareille tête, pareils yeux et de si beaux cheveux qu'en Italie. Rien d'honnête non plus comme ces gens-là ; quand la soupe n'est pas bonne et qu'on en laisse une partie, ils ne veulent pas qu'on la paye, c'est presque touchant. »

Si l'artiste note avec bonheur ses impressions pittoresques, il les dessine et les peint avec plus de charme encore.

(*A suivre*). A. BACHELIN.

LE CHATELARD DE BEVAIX

(Suite — Voir la livraison de Janvier 1884, page 15)

IV

LA CLAUDETTE

Non loin du Châtelard, près d'un ruisseau peuplé d'écrevisses qui se jette dans le lac à la tuilerie de Bevaix, se trouvait une misérable cahute ; quelques troncs d'arbres mal étayés tenaient lieu de murs ; des feuilles sèches et de la mousse en garnissaient les interstices ; une ouverture assez large, pratiquée dans la face sud, servait à la fois de porte et de cheminée ; un grand trou ovale, percé dans la cloison opposée et fermé par un morceau de papier huilé, représentait la fenêtre. L'intérieur

de la cabane offrait un aspect bizarre: des herbages de toute espèce étaient accrochés aux parois; un vaste chaudron boiteux occupait le foyer, auprès duquel un chat noir était couché; une table faite d'une planche appuyée sur deux blocs de sapins, deux bancs de bois, quelques feuilles sèches soigneusement rassemblées dans un coin et servant de lit, complétaient ce pauvre ameublement.

La propriétaire de cette masure se nommait la Claudette et les gens des environs l'appelaient plus fréquemment *la sorcière*.

La pauvre créature passait en effet pour telle, et plusieurs fois des menaces terribles avaient été proférées contre elle; il faut avouer que son extérieur et sa façon de vivre lui en donnaient un peu l'apparence. Et puis la Claudette était laide. D'une taille plus qu'exiguë et jetée de côté par suite d'un déboîtement de la hanche, chaque pas qu'elle faisait imprimait à son corps une contorsion pénible. Le teint flétri, de petits yeux chassieux toujours pleins de larmes, le nez tordu et fort long, la bouche aux coins abaissés, s'ouvrant jusqu'aux oreilles écartées de la tête comme des ailes de chauve-souris, les cheveux rares, sales et gras, les vêtements sordides, les mains osseuses et grandes, des pieds énormes qu'elle traînait péniblement, — telle était la Claudette.

Mais elle était bonne, bonne à la façon du chien qui lèche la main qui le frappe et sauve celui qui l'a injustement fustigé. Plus d'une fois, ceux qui l'avaient le plus injuriée étaient venus en cachette lui demander des remèdes pour eux ou leur bétail. La sorcière ne refusait jamais de les aider. C'est qu'elle savait beaucoup de choses, la Claudette: elle connaissait les vertus des plantes, et chaque jour on la voyait partir, un gros bâton à la main, sans souliers, ses jupes relevées jusqu'à mi-jambes, pour aller chercher sur la montagne les simples dont elle avait besoin. Pendant son absence, le chat noir gardait la cahute et personne n'osait y pénétrer. « C'est le diable », disaient les passants, en se signant, lorsqu'ils voyaient par la porte entr'ouverte deux escarboucles briller dans l'obscurité.

La Claudette ne vivait pas seule: elle avait un fils, Simonnot, *le simplet*, comme on l'appelait. C'était un long gaillard efflanqué, dont la figure ne montrait aucune lueur d'intelligence. Simonnot était l'idole de sa mère. Pourvu qu'il fût bien nourri et qu'il eût l'air content, la pauvre femme était heureuse. Jamais l'idiot ne sortait seul. Partout l'ombre protectrice de sa mère le suivait, quoique, à vrai dire, le suivre fût une tâche pénible. Parfois il faisait de grandes enjambées, sans écouter la voix pleurante et cassée de la Claudette qui l'appelait. Alors elle hâtait le pas,

et son étrange allure excitait l'hilarité des passants, qui criaient: « Sus, sus à la sorcière! elle va trouver son mari, Messire Satan. »

La pauvre créature ne répondait jamais à l'injure, mais il ne fallait pas toucher à son fils.

Le lendemain du jour où Vauthier avait passé la soirée au Châtelard, Sibylle, qui était restée toute la matinée à rêver dans sa chambre, tremblant encore au souvenir de la veille, se glissa doucement dehors, et se rendit chez le père Anselme.

Le vieillard n'était pas seul. On entendait sa parole grave, à laquelle répondait une petite voix cassée. Sibylle, après avoir hésité un instant, poussa la porte, mais s'arrêta sur le seuil, et ne put réprimer un mouvement de répulsion en reconnaissant la Claudette. Le père Anselme s'en aperçut :

— Ah! vous voilà, noble damoiselle; pardonnez-moi, je ne vous attendais pas si tôt! — Avez-vous encore quelque chose à me dire, Claudette? Tenez, portez cela à Simonnot.

Et il lui mit dans la main une poignée de petites poires sauvages provenant d'un jeune arbre planté à côté de la cabane. La vieille femme eut un sourire:

— Que notre bonne dame la vierge Marie vous le rende, père Anselme, murmura-t-elle, en s'éloignant clopin-clopant.

Sans même attendre qu'elle fût dehors, Sibylle s'écria d'un ton méprisant:

— Ah! mon père, comment pouvez-vous parler à cette créature et la recevoir dans votre logis? Ne savez-vous donc pas qu'elle exerce toutes sortes de maléfices avec l'aide de son compère Satan? C'est à cause de cela que Simonnot est sans intelligence; on les brûlera un beau jour ensemble.

Le vieillard fit un geste d'horreur :

— Taisez-vous! dit-il vivement; ceux qu'il faudrait brûler, ce sont les orgueilleux qui portent de pareils jugements sur de pauvres innocents.

La jeune fille rougit. Il poursuivit d'un ton plus doux :

— Je sais bien que ce n'est pas votre faute si vous considérez les choses de la sorte. Où auriez-vous appris à les voir autrement, mon enfant? La Claudette est meilleure que vous et moi; elle souffre en silence, ne rend pas le mal pour le mal et ne cause le malheur de qui que ce soit. S'il arrive du dommage à ceux qui la tracassent, c'est que Dieu les punit de leur méchanceté envers elle.

Sibylle ne paraissait pas convaincue.

— Vous ne croyez pas ce que je vous dis, ma fille ?

— La Claudette est trop laide pour être autre chose qu'une sorcière.

— La Claudette est une créature comme vous et moi. Si elle est boiteuse et contrefaite, ce n'est pas sa faute, pas plus que vous n'avez fait quelque chose pour être mince et droite. Oh ! croyez-moi, il faut plaindre la Claudette. Moi, je fais plus, je la respecte.

La jeune fille devenait pensive. Ce langage était si nouveau pour elle.

— Dites-moi maintenant, reprit le vieillard, si vous avez réfléchi à notre conversation d'hier et quelle réponse vous m'apportez.

Les yeux de Sibylle se remplirent de larmes :

— Hélas ! mon père, il est tout à fait impossible d'introduire qui que ce soit au Châtelard ; mais si vous vouliez bien m'apprendre à lire et à écrire, je serais heureuse.

Un bon sourire éclaira la face du père Anselme, mais sa voix était extrêmement grave, lorsque, regardant sa jeune amie, il lui dit :

— Mon enfant, il n'est pas permis de vous le laisser plus longtemps ignorer : Dieu n'est pas ce que vous pensez. Vous en faites un être matériel et borné ; il est spirituel et infini. Votre père ne peut empêcher le soleil de darder ses rayons sur le Châtelard, et même il ne peut empêcher Dieu d'entrer chez vous, ou, pour me faire mieux comprendre, si Messire du Terreaux fermait son château, qu'il levât le pont-levis, qu'il bouchât hermétiquement les fenêtres, pourrait-il empêcher votre pensée d'errer à son gré dans toute la maison? Eh bien, Dieu est ainsi ; écoutez plutôt.

Et prenant le vieux manuscrit qui occupait la place d'honneur sur sa table, il lut quelques paroles en latin et les traduisit en français. Sibylle prêtait une oreille attentive :

— Qui a dit cela, père Anselme?

— Le Fils de Dieu, Jésus-Christ, le Sauveur du monde.

Alors, de sa parole claire, expressive, le vieillard lui raconta en quelques mots l'histoire de la création, celle de la chute et de la rédemption. Lorsqu'il eut fini, Sibylle, très-émue, s'écria :

— Que c'est beau ! Et tout cela se trouve dans ce parchemin?

— Oui, et bien d'autres grandes choses encore, que bientôt vous pourrez lire vous-même. Mais pour cela, il faudra aussi apprendre le latin. Êtes-vous sûre d'avoir assez de persévérance?

— Oh ! vous verrez comme je travaillerai....

L'après-midi s'avançait. Sibylle se leva et fit quelques pas pour sortir; puis soudain, se retournant:

— Père Anselme!

— Qu'y a-t-il?

— Oh! je voulais seulement vous dire qu'à l'avenir je serai bonne pour la Claudette.

Et, avec un sourire, elle referma la porte derrière elle.

Le ciel était lourd et sombre. De gros nuages noirs le parcouraient tels que des escadrons lancés au galop à la rencontre d'un ennemi invisible. Quelques mouettes volaient en criant sur les flots vert-foncé du lac; un vol de corbeaux passait en croassant, et, dans les marais, les grenouilles et les crapauds faisaient entendre leur cri monotone. C'était triste; mais à l'horizon, bien loin, un rayon de soleil perçait les nuages, mettant un filet d'or au ciel gris: sans doute on aurait de l'orage. Et Sibylle sentait que, pour elle aussi, la tempête allait venir, que la voie où elle s'engageait ne serait pas une voie de tranquillité et de bonheur, qu'un moment arriverait où sa vie irait à l'encontre de celle de son père, et alors!... Mais, comme dans la nature assombrie, il y avait dans l'âme de la jeune fille un rayon céleste.

Près du Châtelard, elle aperçut, à quelques pas devant elle, Simonnot qui marchait en marmottant des paroles bizarres. Au même instant, la Claudette lui apparut, se dressant au milieu des hautes herbes. Elle redoutait les gens du Châtelard et le simplet se trouvait sur le chemin de la jeune châtelaine: la Claudette s'élança à la poursuite de Simonnot, mais Sibylle l'arrêta:

— Bonsoir, Claudette!

Ainsi interpellée, Claudette s'arrêta surprise. D'une voix très douce, Sibylle répéta:

— Bonsoir, Claudette. Que faites-vous là?

— Ce que je fais toujours, noble damoiselle; je cours après mon garçon, pour qu'il ne lui arrive pas de mal, et j'allais lui dire de s'ôter de votre chemin.

— Le chemin est assez large pour deux, Claudette. Laissez Simonnot en paix.

La vieille femme joignit les mains:

— Dieu me pardonne! la damoiselle du Châtelard me parle comme à une chrétienne, comme le père Anselme! C'est lui le premier qui, depuis bien longtemps, m'a adressé de bonnes paroles. Je ne fais pourtant de tort à personne. Quand les troupeaux sont malades, on dit que c'est

moi qui leur jette un sort, et quand je les guéris, on ne manque pas de m'accuser de sortilège !...

Sibylle se sentait prise d'une profonde pitié pour cette infortunée, qui ne rencontrait autour d'elle qu'insulte et mépris. La Claudette continua tristement :

— A moi, on peut me dire ce qu'on veut, peu m'importe ! mais ils frappent mon Simonnot, ils sont toujours après lui à le tourmenter, jusqu'à ce que le pauvre simplet se fâche et se retourne contre eux. Alors on dit qu'il est méchant, qu'il est possédé d'un mauvais esprit, qu'il faudrait le brûler avec moi....

Et la vieille se mit à pleurer. Le simplet, voyant que sa mère pleurait, se rapprocha d'un air presque menaçant. Sibylle le regarda avec douceur :

— Bonsoir, Simonnot.

Il répondit par un grognement et passa sa large main sur le visage de la Claudette, comme pour en essuyer les larmes, puis la prenant par le bras, essaya de l'entraîner. Elle se laissa faire :

— Il faut bien que j'aille avec lui, le cher innocent ; il n'a que moi au monde !

— Sibylle se dirigea vers le Châtelard ; sur le seuil, son père l'accueillit avec un gros rire :

— Dis donc, Sibylle, qu'avais-tu à causer là-bas avec ce suppôt de Satan ? T'apprendrait-elle ses sortilèges ?

La jeune fille s'arma de tout son courage :

— Mais, je vous assure, mon père, que la Claudette n'est pas une sorcière; au contraire, elle est très bonne.

Il fronça le sourcil :

— Où diable as-tu pêché ces balivernes? Prends garde que cette créature ne t'entortille !... Ah ! j'allais oublier : Messire Vauthier de Rochefort m'a demandé de te laisser passer quelques jours chez lui, il a une fille de ton âge; il est bon que tu voies un peu de monde; tu partiras avec lui la première fois qu'il viendra au Châtelard.

Le cœur de Sibylle se serra : Messire Vauthier, malgré son air aimable et courtois, lui faisait peur; elle espérait que le seigneur de Rochefort ne reviendrait pas de si tôt et qu'elle pourrait retourner plusieurs fois encore chez le père Anselme.

Elle y alla, en effet, chaque jour, et la bonne semence déposée en son âme par le vieillard se développait et fructifiait; mais, dans la

même mesure, augmentait l'horreur qu'elle éprouvait pour l'infâme métier de son père et pour la vie grossière qu'on menait au Châtelard.

V

A ROCHEFORT

Pendant quinze jours, Sibylle continua ses visites au marais sans que personne y prît garde. Elle apprenait à écrire et, bien que ses doigts inhabiles eussent peine à manier la plume, elle faisait de rapides progrès. Or, un soir, en rentrant, elle rencontra devant le pont-levis un cavalier et une jeune fille montée sur une haquenée. Son cœur se serra en reconnaissant Vauthier ; l'amazone était sa fille. Le sire de Rochefort mit courtoisement pied à terre devant la jeune fille :

— Je vous ai amené une compagne pour charmer votre petit voyage ; car vous savez, ma belle enfant, que vous nous suivrez à Rochefort. Ma fille Lucrèce est fort impatiente de faire votre connaissance et compte bien que vous ne me répondrez pas si rudement que l'autre soir.

Sibylle rougit sans rien dire et appela les valets qui emmenèrent les chevaux à l'écurie. Puis, laissant Vauthier se diriger vers la salle d'armes, où il pensait trouver Guillaume, elle monta avec Lucrèce dans sa chambre.

Lucrèce, beaucoup plus petite que Sibylle, était blonde et frêle, avec de grands yeux bleus. Son costume, très riche, contrastait étrangement avec les vêtements simples de sa compagne. Lorsque Sibylle ouvrit la porte de sa chambre, Lucrèce frissonna :

— Comme c'est sombre, dit-elle ! Et c'est là que vous habitez ?

— Mais oui ; et je ne trouve pas du tout que ce soit si sombre. Au contraire, lorsque je m'assieds là près de la fenêtre, il me semble que c'est très beau, et l'après-midi le soleil entre à travers les carreaux : la salle est très claire alors.

Lucrèce soupira :

— Vous verrez, c'est plus joli à Rochefort. Êtes-vous contente de venir avec nous ? Moi, je me fais fête de vous avoir. Puis, Madame ma mère vous aimera.

— Je n'ai jamais connu la mienne, murmura Sibylle, comme se parlant à elle-même, tandis que ses yeux se remplissaient de larmes.

Lucrèce jeta ses bras autour du cou de sa nouvelle amie :

— Allons, n'allez pas vous mettre à pleurer maintenant, ma chère damoiselle.

La jeune fille sourit :

— Oh ! ne m'appelez pas si cérémonieusement. Je m'appelle Sibylle, ne me dites pas d'autre nom.

— Volontiers, mais alors vous me direz Lucrèce.

La connaissance ainsi faite, la conversation devint bientôt plus intime. Du *vous* on passa au *tu*, et Sibylle avait un plaisir infini à s'épancher un peu avec quelqu'un de son âge :

— Il me semble que je t'ai toujours connue, Lucrèce. Est-ce que tu connais encore d'autres jeunes filles?

— Oh ! certes : il y a Nicole d'Estavayer, qui demeure à Gorgier, puis ma cousine Guillemette de Colombier... Et toi?

— Je ne connais personne, sauf dame Zabeau, et maintenant le père Anselme et la Claudette.

— Qui est la Claudette ?

— C'est une pauvre femme bien malheureuse, qui demeure là tout près. On dit qu'elle est sorcière.

— Et tu oses parler avec elle?

— Oh ! oui. Je t'assure qu'elle est très bonne, et le père Anselme ne cesse de le dire.

— Qui est donc le père Anselme, que tu l'écoutes si bien ? Quelque moine, sans doute?

— Oh ! pas du tout, les moines, je les déteste. Ils viennent souvent ici et je ne puis les souffrir ; mais ne va pas le répéter. Le père Anselme, au contraire, est un vieillard étranger qui est venu s'établir depuis peu de temps dans le marais. Il s'y est bâti une petite cabane, où je vais souvent le voir ; il m'apprend à lire et à écrire.

— A toi, Sibylle!

Et Lucrèce regarda son amie avec une admiration respectueuse.

— Oui, mais n'en parle pas non plus, je t'en prie ; si mon père le savait, il me défendrait d'y retourner.

— Comment es-tu obligée de faire tant de choses en cachette? Moi, quand j'ai un désir, je m'adresse à Madame ma mère, et si elle trouve qu'il est naturel ou possible, elle me l'accorde. Il est vrai que tu ne peux pas faire cela, toi.

— Non, murmura Sibylle d'une voix triste, je n'ai que dame Zabeau, et c'est bien différent.

— Qui est dame Zabeau? demanda encore la jeune curieuse.

— Tiens, la voilà justement qui entre; c'est la meilleure réponse.

Dame Zabeau entrait en effet, l'air plus renfrogné que jamais, sa coiffe comme à l'ordinaire sur l'oreille. Elle n'osa pas rudoyer Sibylle, mais elle lui dit avec humeur :

— Tu pars ce soir. Depuis quand est-ce que les damoiselles vont ainsi courir le pays? Va manger quelque chose en bas, ainsi que la damoiselle de Rochefort. Les chevaux sont déjà tout préparés et Messire Vauthier est sur son départ.

Les jeunes filles se hâtèrent de descendre. Une grande tasse de lait avec du pain les attendait. Après l'avoir bue, Sibylle rassembla quelques effets qu'elle fit attacher sur son cheval, puis rejoignit Lucrèce et son père. Vauthier réclama l'honneur de la mettre en selle, remplit le même office auprès de sa fille, et, après avoir amicalement salué son hôte, qui ne répondit que par son grognement habituel, il s'engagea, suivi de ses deux compagnes, sur l'étroit pont-levis qui se releva derrière eux.

Une fois sur le chemin, ils allèrent les trois de front, sans s'inquiéter beaucoup de fouler le bord des champs de blé ou d'herbe. Lucrèce causait avec son père, qu'elle paraissait adorer, et celui-ci lui répondait avec son enjouement habituel.

Le castel de Rochefort, situé à un tiers d'heure du village de ce nom, près de l'entrée des Gorges de l'Areuse, avait un aspect sombre et triste. A ses pieds mugissait la rivière, dans une vallée profondément encaissée et revêtue d'épaisses forêts. La montagne de la Tourne le couvrait de son ombre, mais le premier contour du Val-de-Travers ne laissait pas moins subsister une vue assez étendue sur le lac et sur le Vignoble, qui tempérait ce que le vieux manoir avait de trop sévère et lui prêtait je ne sais quoi de frais et de pittoresque. La porte était ouverte lorsque les voyageurs y parvinrent. Evidemment ils étaient attendus. Deux beaux pages aidèrent les dames à mettre pied à terre.

Lucrèce conduisit son amie à l'intérieur du château, dans une grande salle confortablement aménagée. Devant un rouet qu'elle faisait mouvoir rapidement se tenait une dame jeune encore, à la figure fraîche et joyeuse, au regard bienveillant. Lucrèce courut à elle et lui baisa la main :

— Comment êtes-vous, Madame ma mère? Tenez, voilà Sibylle.

Et elle poussa en avant sa compagne tout interdite.

Françoise de Colombier avait épousé fort jeune le seigneur de Rochefort et ignorait complètement les frauduleuses machinations de celui-ci. Elle croyait, comme tout le pays, du reste, que Vauthier était le bienfaiteur de la contrée, et avait seul assez de courage pour lutter contre Conrad et lui arracher des privilèges et des chartes qu'il détenait illégalement et refusait d'accorder au peuple. Du reste, à ce moment, la paix semblait être conclue entre les deux cousins. Vauthier mangeait presque quotidiennement aux côtés de son suzerain, qui le comblait de ses faveurs. Aussi dame Françoise, après toutes les angoisses que la vie aventureuse de son mari lui avait causées, jouissait-elle avec délices de ce temps de repos, qui, il est vrai, ne devait pas être bien long; car, comme on l'a vu, Vauthier méditait en secret de nouvelles machinations contre Conrad. Au milieu de sa famille, c'était cependant un homme agréable et doux, mais dès qu'il s'agissait du comte Conrad, il devenait féroce et rien ne lui coûtait pour susciter des ennemis à l'objet de sa haine. Sa femme, au contraire, était toute dévouée au comte de Neuchâtel, qui avait toujours fait grand bien à la famille de Colombier.

Dame Françoise embrassa cordialement la jolie étrangère et eut bientôt fait de la mettre à l'aise; puis, quelques servantes accortes, plus richement mises que Sibylle, déposèrent sur la table un repas substantiel et en même temps si bien préparé que Sibylle ne se souvenait pas d'avoir jamais mangé rien de semblable.

La châtelaine souriait doucement de sa surprise et l'engageait à se réconforter un peu; mais Sibylle était trop timide et refusa presque tout ce qu'on lui offrait; ce que voyant, Lucrèce l'emmena dans sa chambre. Quel contraste avec la chambre de Sibylle au Châtelard! Partout ce n'étaient que riches tentures et meubles finement ornementés.

— C'est à toi, tout cela, Lucrèce?

— Mais oui.

— Ah! je croyais qu'il n'y avait que le comte de Neuchâtel, et de son vivant, Madame de Vergy, son épouse, qui habitassent d'aussi belles chambres.

— Ils en ont de bien plus belles encore, dans le château de Neuchâtel; la mienne n'est pas si remarquable; si tu voyais celle de Nicole d'Estavayer, c'est bien autre chose. Pour ce qui regarde la tienne, tu pourrais facilement la rendre moins sombre et moins nue. Celle-ci n'est si jolie que parce que je la remplis de fleurs. Tous les matins je vais dans les champs et dans les bois, autour du château, et je cueille tout ce que je trouve. Quelquefois ma moisson est si belle que je suis obligée

de prendre avec moi, pour m'aider à la porter, Guillemet, le petit page de maman. Quand je rentre, j'en mets un peu partout. Ma chambre n'est guère plus claire que la tienne et elle ne donne pas sur le lac; mais vois-tu, les fleurs sont comme le soleil, elles égaient une salle par leurs couleurs, et leurs parfums font songer aux prairies et aux forêts. Quand vient l'automne et que je ne puis plus aller moi-même faire ma cueillette, j'envoie Guillemet jusqu'au rivage m'y chercher des gerbes de roseaux à plumets, puis des branches de houx et aussi de ces chardons qui ont l'air d'être de soie et qui ne se flétrissent jamais. Lorsque j'ai assez de tout cela, je décore mes murs pour l'hiver, en attendant que les perce-neige et les violettes commencent à pousser le long des chemins.

Près de la fenêtre se trouvait un métier à broder. Sibylle l'examina avec curiosité :

— Ne sais-tu donc pas ce que c'est? continua Lucrèce toute surprise ; c'est avec cela que je me distrais quand je suis lasse de courir. C'est très amusant. Je travaille là-dessus avec des soies bigarrées; tu n'en as pas un chez toi?

Sibylle baissa tristement la tête. Elle sentait qu'un abîme séparait Rochefort et le Châtelard et que celui-ci jamais ne ressemblerait à la demeure de son amie; car, hélas! à Bevaix manquait la châtelaine attentive et bonne, exerçant partout sa douce influence.

L'attention de la jeune fille fut ensuite attirée par une guitare suspendue au-dessus de la fenêtre.

— Et cela, qu'est-ce donc, Lucrèce?

— C'est pour m'accompagner quand je chante; écoute plutôt.

Et décrochant l'instrument, la fille de Vauthier se mit à chanter une vieille ballade. La voix de la jeune fille était un peu faible, mais d'une douceur exquise; le sujet de la chanson était un chevalier partant pour la Croisade et qui, au retour, trouve sa fiancée trépassée et qui dort depuis moult longtemps. Sibylle était tout oreilles.

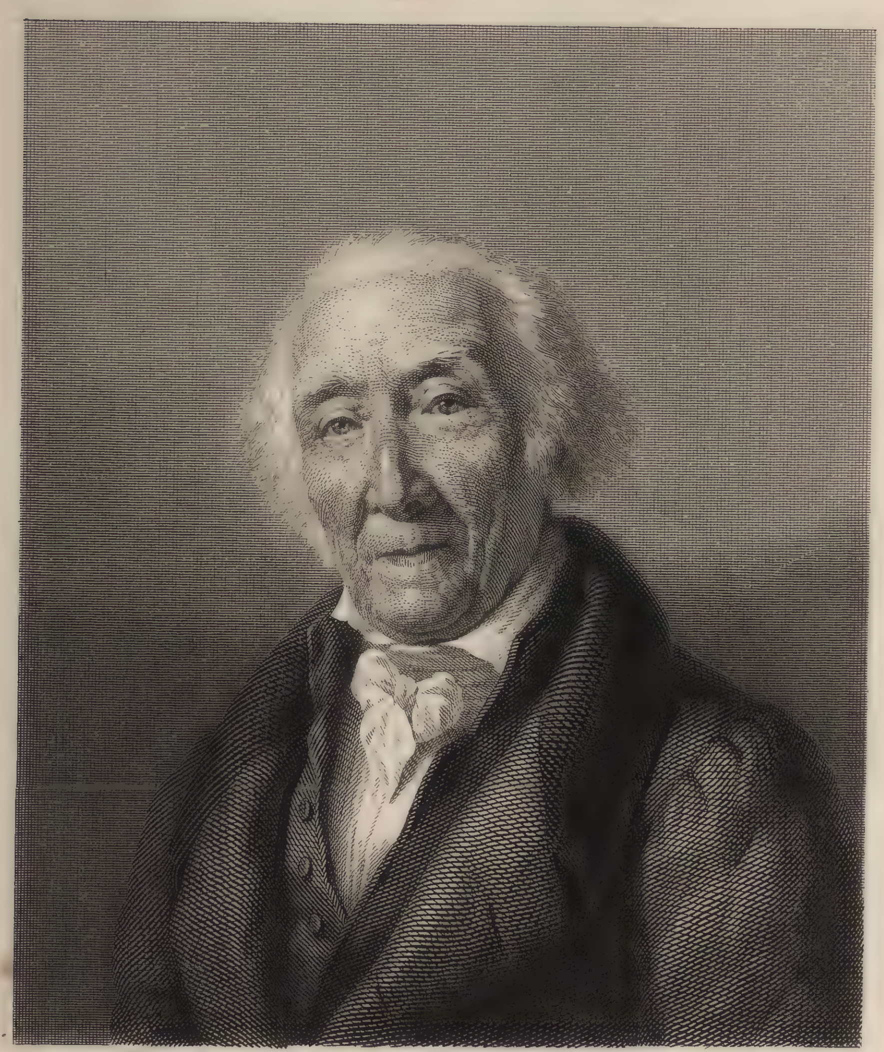
— Est-ce vrai cela, Lucrèce? demanda-t-elle lorsque se tut la jeune chanteuse.

— Je pense que oui. Tant de jeunes et beaux seigneurs sont allés guerroyer en Terre-Sainte qu'on n'a jamais revus.

Sibylle réfléchissait :

— Si j'avais été un homme, je serais partie pour combattre les ennemis de Dieu. Et toi, Lucrèce?

— Je ne sais pas, j'aurais eu peur des Turcs; pense un peu, des hommes qui ont l'air de Satan en personne! Enfin, qui sait? J'y aurais



Grosclaude pinx.t 1828. Forster sculp.t 1830.

J.s F.c HOURIET

HORLOGER,

Membre de la Société royale des sciences de Paris, de celle de Genêve, et de celle d'émulation patriotique de Neuchatel.

Né en 1743, mort en 1830.

peut-être été pour te suivre, même sans être un homme: tu aurais fait un si joli chevalier! Quand ils auraient vu tes grands yeux noirs briller sous ton casque, tous ces mécréants auraient pris la fuite devant toi, croyant avoir à faire à l'ange Gabriel lui-même.

L'ange Gabriel eut un franc éclat de rire. C'était la première fois que cela lui arrivait depuis longtemps. Lucrèce l'embrassa:

— Voilà comme je voudrais te voir toujours, ma belle amie; si tu savais comme le rire te va bien.

La jeune fille avait déjà repris son sérieux:

— Si j'étais toujours avec toi, Lucrèce, il ne me serait pas difficile d'être gaie, mais comment veux-tu que je le sois au Châtelard, entre ces vieux murs noirs et mon père, qui n'est guère moins sombre?

— Arrière les tristes pensées, Sibylle! Descendons: ma mère est sans doute encore à son rouet. Nous lui demanderons de nous conter une de ces belles histoires qu'elle conte si bien. C'est notre plus grand plaisir du soir, à mon frère Louis et à moi, quand il n'y a pas d'hôtes au château et que mon père est à Neuchâtel chez Monseigneur le comte.

(A suivre.) ALICE DE CHAMBRIER.

HISTOIRE CRITIQUE

DES QUATRE PREMIERS COMTES DE LA MAISON FENIS-NEUCHATEL

ULRICH Ier, DE FENIS

(1034-1070)

Ulrich, comte de Fenis, premier seigneur de Neuchâtel, comme nous l'avons établi dans notre étude critique sur la filiation des comtes de la maison Fenis-Neuchâtel [1], était de la maison d'Oltingen, très probablement fils de Conon Ier.

Comment devint-il seigneur de Neuchâtel?

(1) *Musée neuchâtelois,* année 1882.

Pendant le second royaume de Bourgogne, Neuchâtel fut une *regalissima sedes;* la reine Berthe, lors des invasions des Hongrois et des Sarrasins, vint plusieurs fois s'y réfugier. Rodolphe III, le dernier roi de Bourgogne, « donna à sa très chère épouse Irmengarde, Neuchâtel, siège très royal, avec ses serviteurs, ses servantes et toutes ses dépendances, et Auvernier et Arens » (Saint-Blaise). Après la mort de Rodolphe, Odon, son neveu et plus proche parent, comte de Champagne, et Conrad II, empereur romain et roi d'Allemagne, se disputèrent le royaume de Bourgogne. Odon s'empara de Morat et de la tour de Neuchâtel et y mit des garnisons. Conrad qui revendiquait le royaume pour son fils à qui Rodolphe l'avait légué, arriva devant Morat et Neuchâtel, mais à cause de la rigueur du froid il ne put les prendre (Matile, Monum. N° 4 et 5). Il se rendit à Payerne où il se fit élire roi de Bourgogne le 2 février 1033. Etant revenu, il prit et brûla Neuchâtel, força Odon à se soumettre, et lorsqu'il eut tout réduit sous son obéissance, il assembla à Genève le 1er août 1034, les évêques et les grands vassaux, et leur fit prêter serment. Montmollin, confondant les assemblées de Payerne et de Genève, dit : « Conrad victorieux se fit couronner roi de Bourgogne à Genève le 2 février 1034. » (Quelques-uns disent en 1033) Mont. I, 8.

C'est sans doute alors que Conrad, pour récompenser des services qu'Ulrich de Fenis lui avait rendus, lui remit en fief Neuchâtel avec un petit territoire s'étendant du Seyon à la Thièle. Le reste du pays appartenait à d'autres seigneurs. En 998, un puissant seigneur du nom de Rodolphe, qualifié de *vir nobilissimus*, avait fondé le prieuré de Bevaix et lui avait remis l'église et le village de Saint-Martin (Dommartin) au Val-de-Ruz, le village de Brot et ce qu'il possédait dans le lieu appelé *ad Ochas* (aux Ouches) Matile, Monum. N° 1.

Un vieux missel, cité par le chanoine Baillods, faisait mention honorable des soins et peines qu'Ulrich se donna pour réparer les désastres de la ville de Neuchâtel, assiégée deux fois en moins de huit mois (Mont. II, 64). « Il ne faut s'étonner, dit Montmollin, de si petites lumières sur la personne et le règne d'Ulrich Ier, vu qu'il avait sa demeure non à Neuchâtel, mais en son grand et beau château de Fenis. Sûr est-il qu'il ne fit pas grands dons aux gens d'église, sans quoi il aurait été grandement louangé. » Disons aussi qu'en l'Helvétie, le XIme siècle est le plus pauvre en documents. (Mont. II, 64.)

Ulrich Ier mourut vers 1070, laissant trois fils, Rodolphe, seigneur de Neuchâtel, Bourcard, évêque de Bâle, et Conon, évêque de Lausanne; les deux derniers sont spécialement nommés dans le Cartulaire de

Lausanne (Cart. page 41); le premier n'a pu être établi diplomatiquement, nous en admettons néanmoins l'existence. (Voir *Etude critique.*)

RODOLPHE Ier

(1070-1100)

Nous n'avons sur Rodolphe Ier que les détails donnés par le chancelier: « Rodolphe avait sa demeure ordinaire en son château de Fenis; il vint plusieurs fois à Neuchâtel pour presser le parachèvement des murs et tours d'enceinte de la ville, le tout environné d'un fossé qu'il fit faire bien plus large et profond que devant. La ville qu'il fit construire était principalement le Neubourg, qui ne comprenait alors que la partie nommée encore aujourd'hui Neubourg avec les Chavannes, ainsi que la rangée septentrionale des maisons de la rue de l'Hôpital et de la Grand'-rue, laquelle rangée est assise au pied de la montagne. Et comme telle étroite enceinte ne pouvait contenir tous les habitants du Neubourg, un grand nombre avaient construit des demeures au pied des murs de la ville haute ou chastel, du côté du levant, là où sont de présent des jardins et partie des maisons de la rue des Moulins d'aujourd'hui. Ce quartier était séparé de Neubourg par les eaux du lac, qui s'étendaient alors jusqu'à la cataracte nommée le Gor, où sont maintenant les Moulins, lequel quartier était fermé au couchant par une forte muraille descendant du chastel au Gor. Toutefois si petite assiette, tant de Neubourg que du quartier sus indiqué, ne pouvant suffire à loger tant de monde, il y avait comme trois faubourgs, l'un au couchant du chastel, en dehors de la porte des Dames, que nous nommons aujourd'hui porte du château, l'autre au pied du chastel, du côté de joran, en dehors de la muraille, aboutissante au Gor, en ce lieu nommé l'Ecluse, là où se voient à cette heure des jardins et vergers; le troisième et le plus considérable était au levant de Neubourg, en dehors des murailles et fossés de la ville. Tous lesquels pauvres faubourgs ne contenaient que chétives cabanes ou maisons de bois, là où logaient les moins commodes habitants lesquels ne faisaient grande dépense à construire leurs demeures, vû le danger à tout coup d'être assaillis et brûlés en ces rudes temps de guerres conti-

nuelles, et tel cas avenant, ces pauvres gens pliaient prestement bagage et se réfugiaient au dedans des murailles, les uns dans Neubourg ou au quartier sous le chastel, les autres au chastel même, dans les monastères ou dans le cloître de la Collégiale ; car la ville haute ou chastel, dont j'ai décrit l'enceinte dans l'avant-propos, ne contenait personne du peuple. Là était le logement du comte et prisons d'aujourd'hui, les maisons de ceux du chapître, le couvent des moines blancs, celui des Ursulines, et toute la partie inférieure depuis Bellevaux jusqu'à la Mala-Porta que nous nommons encore ainsi, et delà en remontant, était occupée, voire même farcie de logements appartenant aux nobles féotiers, lesquels accouraient en ce commun asile avec les hommes royés, pour y faire bonne défense, si danger de guerre apparaissait, ou autrement au premier commandement du comte. En ce coin où la Grand'rue et celle de l'Hôpital se joignent était alors une énorme tour en face de la Mala-Porta et tour de Diesse. Or, depuis la dite Mala-Porta, on descendait le rocher taillé en marche d'escaliers jusqu'au bord du lac, au lieu nommé de présent Croix-du-Marché, alors bien plus bas que le pavé d'aujourd'hui. Là se trouvait le pontonage avec grands et petits bateaux, pour passer à Neubourg vers la grosse tour susdite, comme aussi de Neubourg au chastel ou forte et haute ville. » (Mont. II, 63-67.)

Il nous paraît évident que tous les détails de cette description ne conviennent pas au Neuchâtel du temps de Rodolphe, qui habitait encore le château de Fenis, mais au Neuchâtel des comtes de la maison Fenis-Neuchâtel.

Matile, dans sa dissertation sur l'église Collégiale de Neuchâtel, regarde comme une fable l'existence des deux couvents que mentionne la description ci-dessus. (*Dissertation*, page 34.)

L'abbé Jeunet, dans sa *Notice sur Fontaine-André*, dit : « Un couvent de Prémontrés à Neuchâtel à une demi-lieue du monastère de Saint-André, c'est une absurdité. L'ordre des Ursulines ne date que de 1537. » (*Etrennes neuchâteloises*, 4me année, page 41.)

Les moines de Fontaine-André avaient une maison au chastel, c'est ce qui a sans doute fait croire à l'existence d'un couvent à Neuchâtel.

Rodolphe prit part à la première croisade en 1096, et en partant il remit l'administration des affaires à Ulrich, son fils aîné. Il fit donation au chapître de Neuchâtel du droit de péage à Pontareuse et de plusieurs pièces de terre à la Favarge. Il mourut peu après son retour d'Orient, où il avait ruiné sa santé. Son fils Ulrich fonda dans l'église de Notre-Dame de Neuchâtel, en 1100, un service pour le repos de l'âme de son

père Rodolphe et de celle de Clothilde sa mère. Il nous semble que ces derniers détails n'ont pu être inventés par le chanoine Baillods et ne peuvent se rapporter qu'à un Rodolphe, fils d'Ulrich Ier de Fenis. Le chancelier se trompe lorsqu'il dit que Berthold, le fils cadet de Rodolphe, après avoir été du chapître de Lyon, devint évêque de Bâle. L'évêque Berthold de Bâle, comme nous le verrons, est fils d'Ulrich II. Il y a évidemment confusion.

ULRICH II

(1100 - 1125)

Ulrich II fit, d'après Montmollin, de grands efforts pour soutenir son oncle Bourcard sur le siège de Bâle. « Il s'était, dit-il, élevé des brouilleries dans le chapître par cabales de certains chanoines que soutenaient des seigneurs de la Haute-Alsace. Ceux-ci, voisins turbulents, avaient eu souvent maille à partir avec le prélat, qui étant d'humeur altière et guerroyeur, ne les avait pas marchandés. Ulrich n'ayant pu parvenir à *moyenner paix et concorde à l'amiable en faveur de son oncle et féotier,* dit le chanoine Baillods, résolut de l'aider à main armée : mais Rome s'en mêla et ayant menacé d'un interdit notre comte Ulrich, l'évêque Bourcard de Neuchâtel fut finalement déposé. » (Mont. II, p. 69.) Il ne nous est dit nulle part que l'évêque Bourcard ait été déposé, il fut plusieurs fois interdit, et mourut paisiblement évêque de Bâle, réconcilié avec le Saint-Siège. (Jahrbuch der Schweizerische Geschichte 1882. *Histoire de l'évêque Bourcard,* par Albert Burckhardt.)

Ulrich II fut le premier de nos comtes qui établit sa demeure à Neuchâtel, son grand et beau château de Fenis ayant été renversé par un tremblement de terre.

(A suivre) L. Junod.

JAQUELINE DE ROHAN

MARQUISE DE ROTHELIN

ÉTUDE HISTORIQUE

(Suite — Voir la livraison de Janvier 1884, p. 28)

Pendant ces temps pénibles de la captivité de son fils, les témoignages de l'attachement de ses fidèles sujets de Neuchâtel lui étaient doublement précieux à recevoir. « Noz amés et féaulx, » écrit-elle aux Quatre-Ministraux, « encores qu'eussions assez d'expérience de vostre bonne volunté et affection à l'endroict de nostre filz, le duc de Longueville, vostre bon Seigneur et prince, et de nous, *voz letres du 13e jour de Janvier dernier*, et la copie de celles qu'on vous a escriptes de Bâle du jour de Noël, *vous ont renduz d'autant plus recommandables envers la mère et le filz, qui, toute leur vie, ne seront ingratz de recognoistre*, où ilz auront moyen, *le plaisir et ayde que leur faictes au besoing*, comme bons, vrayz, obeyssans et loyaulx bourgeois, subjects et vassaulx, ayant veu par les dictes letres qu'espérez avoir trouvé vingt-cinq mil escuz, au dit Basle, à cinq pour cent, en vostre propre et privé nom pour éviter plus grandz fraiz, pourveu qu'on veuille prandre de la monnoye et spécialement des thallers, ce qui nous a esté merveilleusement agréable et occasion de joye, et consolation *pour l'espérance qu'avons de retirer nostre dict filz de captivité* avec le temps, *moyennant la grâce de ce bon Dieu et l'ayde de vous*, et aultres noz bons amys. »

Mais comme il n'a pas encore été possible, quelque diligence qu'aient faite les émissaires de la marquise, de convenir de sa rançon avec le comte de Horn qui le tient prisonnier, il lui a semblé bon de « n'arrester pour le présent que les seize centz escuz que iceulx de Basle vous ont escript avoir levez... et retenez seulement, des d. 16 c. V, treize centz

pour vostre remboursement de pareille somme, que nous prestates dernièrement, estant par delà. » Ceci donne bien l'idée des mœurs de l'époque : la marquise disposait de si peu d'argent comptant que, pour subvenir aux dépenses de son premier séjour à Neuchâtel, elle avait dû emprunter aux Quatre-Ministraux mille écus, et « à son partement du d. lieu trois centz pour le voyage de sa fille, revenantz ensemble à la somme des d. 13 c. V, pour lesquelz nous voulons et entendons payer et continuer la cense à cinq pour cent, tant et si longuement que nous les retiendrons. »

... Qu'ils aient donc à se dégager le plus tôt possible des offres des Bâlois au delà de ces treize cents écus après leur avoir payé les frais raisonnables « afin que le d. interest ne coure et ne continue plus, *sans toutesfoys les degaister, ne descouraiger*, ains les entretenir en ceste bonne volunté de vous enseigner où en pourrez recouvrer quand en aurez à faire.

« Car nous avons envoyé ung maistre d'hostel de nostre d. filz, bien instruict de tout ce qu'il avoit à dire, vers le Seigneur de Montigny, frère du dict Sr Comte de Horne, qui avoit de luy toute puissance pour composer de la d. rançon ; et, depuis, nostre amé et féal le chastellain de Bouldry a parlé à nostre dict filz et au dict Sr Comte à Wert (probablement Weerdt) où ils estoient ensemble et ont faict le dict Maistre d'hostel et luy loyal debvoir de remonstrer et offrir tout ce qui leur a esté possible, sans toutesfois qu'il en soit sorty aulcun effect, ne conclusion. »

Le châtelain revint donc à Paris pour rendre compte à la marquise du peu de succès de sa mission, et, le samedi 22me du mois de janvier, il retourna en Flandre pour offrir « *la valeur et revenu de quatre, ou cinq belles terres, appartenant à madame de Roye qui nous les preste* pour les obliger, ypothecquer et bailler, comme caution de la dicte rançon. » [1]

(Nouvelle preuve de la conversion de Jaqueline, Madeleine de Mailly, comtesse de Roye, sœur utérine de l'amiral de Coligny, était l'une des héroïnes du protestantisme, et toutes ces grandes dames du parti huguenot ne tardèrent pas à s'unir étroitement entre elles).

Après ce nouveau voyage, Verdonnet écrit au Gouverneur de Bonstetten : « Monseigneur, Il a pleu à *Madame* me feyre ce bien que, à mon

(1) Lettre du 1er février 1558. Jaqueline de Rohan aux Quatre-Ministraux. U 4. N° 1. (b).

inceu (insu), *elle m'a fetz estreyne à mon retor de Flandres de la chastellenie du Vaultravers.* Je tiens que serez joyeux. » Ceci témoigne de la bonne entente du châtelain et du gouverneur et prouve que ce n'était en tout cas pas Verdonnet qui avait été le calomniateur de Bonstetten. Qui dut être moins joyeux de cette nomination? ce fut Balthazar, le fils de l'ancien châtelain de Môtiers, lequel, comme nous l'avons vu, venait de se rendre à Paris pour demander de succéder à son père dans cet emploi. LL. EE. de Berne avaient appuyé sa demande auprès de la marquise qui dut sans doute se trouver un peu embarrassée. En écrivant à Messieurs de Berne, le 25me de mars suivant, Jaqueline « les prie croire qu'elle est fort desplaisante et marrye de n'avoir pas le moyen de gratifier Balthasar Balliod de l'estat et office de chastelain du Vaultravers, vacant par la mort de feu Claude Balliod, son père, n'ayant peu faire moins pour Nicolas Verdonet, naguères chastelain de Bouldry que de l'en proveoir, ainsi que luy avoit promis (ce n'était donc pas à son insu !) tost après le décez du d. feu Claude Balliod, et devant que recevoir vos dictes lettres en contemplation de tant de peine, travail et vacation qu'il a faict et continue de jour en jour pour mon filz, vostre bon combourgeois et allié, à la délivrance de sa personne et conservation de ses biens..., comme très bien sçavez. »

Voici les nouvelles que le nouveau châtelain, dont la faveur allait croissant, rapporte de Flandres : « Monseigneur se pourte fort bien ; aussi fetz M. de la Rable (son gouverneur). J'espère qu'il sera par deçà dans six semaines, aydant Dieu. » Quant à l'emprunt d'argent, Verdonnet demande d'attendre à son retour par delà. « Car, s'il est possible, il ne faut plus charger le Comté ; le Roy m'a ditz qu'il voloy ayder Monseigneur de quelque bonne somme, à quoy tient bonne meyn Monsr le Cardinal (de Lorraine) ; mais la somme est si grande que nous ne savons de quel côté nous tourner... *Ilz se tiennent à cet heure à six vingt mille escus, et ne se sont rabaysses que de dix mille.* Dieu par sa grasse il provoye.

« Si Monseigneur retourne tenir prison par delà, » (nous allons voir qu'il avait été question de le relâcher sous caution jusqu'à ce que sa rançon fût payée) « *je ne faudrez à supplier mon dict Seigneur de ramener avesqz luy voustre filz*, et y metrey toute peyne, car je vous puys aseurer que Monseigneur l'aymera, d'autan qu'il me sanble qu'il sera de jantil esperitz et de bonne meurs, j'espère qu'en aurez joye et consolation. »

Verdonnet parle aussi de ses fatigues durant ses voyages en Flandre :

« Je désire bien d'estre près de vous pour prendre quelque récréasion et respos, car, dempuys que ne vous vis, j'ay fetz tant par poustes (postes) que austrement plus de mille, ou doze cens lieux qui m'a esté grand traval.

... Mais l'honeur est grand quant à la récompense ; le Roy, de sa bouche, a commandé à Monseigneur le cardinal de moy feyre du bien pour l'estreyne du biaux mariage auquel j'ay esté le paranife. *Il me sanble que je soye bien fort en la bonne grâce du dict S*r *Cardinal et de Mons*r *de Guyse,* lesquelz me promettent beaucoup.

(Ne serait-il pas ici question du mariage qui fut arrangé, dès leurs plus jeunes années, entre Léonor d'Orléans-Longueville et Catherine de Lorraine, la fille du duc de Guise, projet de mariage qui ne fut dénoué qu'en 1561, comme nous le raconterons plus tard ? Cela expliquerait le contentement de Messieurs de Guise et les présents qu'ils firent à l'envoyé du jeune duc, car cette alliance était très désirée par eux.)

Je ne veux falyr (faillir) à vous feyre les recommandations de Mons[r] Dusie, voustre cousin... Je le feuz voir en son logis; il me montra 29 piesses de tapisseries fort bien feytes, qu'il avoit fetz feyre pour meubler sa maison Dusie. Je vous aseure qu'il chassera de rasse, car il me semble qui letz déjà trop grand ménagier. Il me ditz que pour 50 escus il vous en feroy feyre demi douseine de braves piesses, si vous pleysoit le luy mander. Je vous promes que Monseigneur son père est heureux d'avoir ung filz si brave, si sage et de si bonne réputasion; de tout dont j'en puys pourter vray témoniage; de l'austre (fils de l'avoyer de Watteville) on en a grandissime espoir et non moyndre, que de seluy-ci. Ils sont tous deux en bonne santé. » Verdonnet se recommande pour avoir des nouvelles « du bon pourtement du Gouverneur et de son oncle, » le Seigneur de Colombier. Il ajoute en post-scriptum « *qu'il tiendra meyn à toustes bonnes choses*, ainsi que saves, *que j'entans quelque peu les affaires*, ajoute-t-il, non sans finesse. Au reste j'estime qu'aurez reçu lectres de moy par lesquelles cognoystres que je ne suys entaché du péché d'obliance... vous me trouveres tousjours voustre onble (humble) serviteur, et tel que dès le commancement m'avez trové, ou meylieur si pousible estoetz. Je voudrois bien vous mettre en hobly sous l'ombre des pastes, mes l'ocasion m'en est osteye, dont j'en suys bien mary, de sorte que *Dieu ne sera contant de mes caresmes, pour ce que setz contre mon cœur et sans dévosion.* »

Il faut supposer que Bonstetten lui avait écrit dans la lettre remise tardivement par du Moncel, le 12 mars : « le S[r] du Moncel m'a apourté

voustre lestre laquelle il vous a pleu m'escripre, et me l'a guardée jusques alors que j'estoes prest à monter à cheval, dont j'ay esté bien mary contre luy : Les pâtés, les bons dînes de ta cour vous font oublier de répondre à ma lettre. » A quoi Verdonnet aurait répliqué : « Je voudrois bien vous oublier sous prétexte de pâtés, mais je n'en ai pas l'occasion, jeûnant ici, comme tout le monde. » On était au temps de carême où l'on n'osait manger gras sous risque de se faire emprisonner. Verdonnet, protestant comme Bonstetten, écrit : C'est contre mon cœur et sans dévotion que je jeûne, ensorte que je fais là un mauvais carême.

« Quant aux belles dames (qu'il avait vues précédemment dans les fêtes de la cour), le mal me commance à passer et s'apeysent mes doleurs ; le traval qu'il me faut avoir me sert de conservatif ; quant aux vieillies je pense et tiens que vous estes ausi amoreux de selle que vous antandes, comant moy et n'en suys en doubte. Staremo a vedere, se ditz l'italien. (Qui vivra, verra). » Tout ce passage ne donne pas grande idée de la moralité de Verdonnet, ni même de celle du « vertueux » gouverneur de Bonstetten. Le premier était marié depuis deux ans à la fille de Guillaume Hory, le nouveau commissaire général.

... « Mons[r] afin que ne facies doubte que j'ay bien apris le chemin de Flandres, je vous envoye des cousteaux du dict lieu qui sont bons, mes non pas au despartement de nous amors » [1] (mais non pour départir, séparer, nos amours, nos amitiés).

... Pendant que son protégé travaillait, s'amusait et jeûnait, la marquise répondant à la lettre de Messieurs de Berne, du 28 janvier, accepte toutes leurs conditions pour le prêt de trente mille livres. Elle leur enverra toutes les pièces nécessaires, son acte de tutelle, les cautions, enfin un acte passé à Fontainebleau, le 18 mars, pour présenter au duc de Nemours quelques terres en Bourgogne, afin de satisfaire à leur sentence arbitrale.

Mais elle n'a pas encore pu venir à bout de contenter Mons[r] de Nemours « quelques offres honnestes et raisonnables qu'elle lui ai faites, ainsi qu'à ses gens. J'ai esté contraincte faire un acte parlant à sa personne, le 18[e] de ce mois, que je vous envoye en forme auctentique, et par lequel vous verrez (s'il vous plaist) en quel debvoir je me suis mise, et comme il a demandé délay jusques au vingt[me] du mois prochainement venant, afin d'adviser ce qu'il prandra de ce que je luy ay faict offrir qui

(1) Lettre du 12 mars 1558, (U 4. N° 4. (c. b.).

est tout le plus beau, meilleur, et plus certain bien que mon filz a en Bourgogne. »

Elle les prie aussi de lui faire tant de bien, plaisir et honneur que d'écrire au Roi d'Angleterre (Philippe II, époux de Marie Tudor), à Monsieur de Savoie et à Monsieur le Comte de Horne pour intercéder auprès d'eux quant à la rançon de son fils, comme ils le lui ont offert par leur lettre du 29 janvier.

Le procureur de la marquise, maître Guillaume Dumoncel, ayant charge et maniement des affaires de la maison de Longueville, avait offert au duc de Nemours les terres et seigneuries de *Samoises* (Salmaise, Côte-d'Or) valant de douze à quinze cents livres, *Chaigny*, de six à sept cents, et *Navilly* de cinq à six cents. Le tout « de rente annuelle, terres situées et assises au duché de Bourgogne. »

Le duc de Nemours répondit qu'il n'avait pas voulu accepter la terre de *Montcemis* pour être sujette à réunion au Domaine du Roi. Quant aux trois autres terres qui lui furent offertes ensuite : *Seurre*, *Navilly*, et *Chaigny*, il avait envoyé deux procureurs à *Dijon*, le quinzième de février, pour procéder à leur évaluation ; ceux-ci y séjournèrent jusques au vingt^me du dit mois sans trouver aucuns qui vinssent y comparaître de la part de la marquise, comme cela avait cependant été accordé à Paris, entre les dits Sr Dumoncel d'une part, et le Seigneur de Granyer d'autre part. (1).

Dumoncel réplique « qu'il ne se trouvera point soubz correction et révérence de mon d. S^r que la d^te Dame Marquise ait offert les d. terres de Seurre, Navilly, Chaigny et Montcenis. Aussy qu'il n'est vraisemblable, actendu qu'elles valent *plus de trois mil libvres de rente,* et la d^te Dame n'est tenue en bailler que *deux mil* seulement. Bien luy a offert icelle Dame et faict offrir par ses gens pour luy les dicts *Montcenis* et *Seurre* et à p. fournir sur l'une des deux aultres jusqu'à la concurrence des d. deux mil libvres de rente... Et ne se trouvera que la d^te Dame ait jamais reculé, ne différé fayre la dicte récompense. »

(A suivre.)

(1) Bernardin de Granyer, seigneur de Noyer et du Châtelard en Bauges, intendant de Jacques de Savoie.

MISCELLANÉES

Mémoyres de plusieurs choses remarquées par moi Abraham CHAILLIET, dempuis l'an 1614.

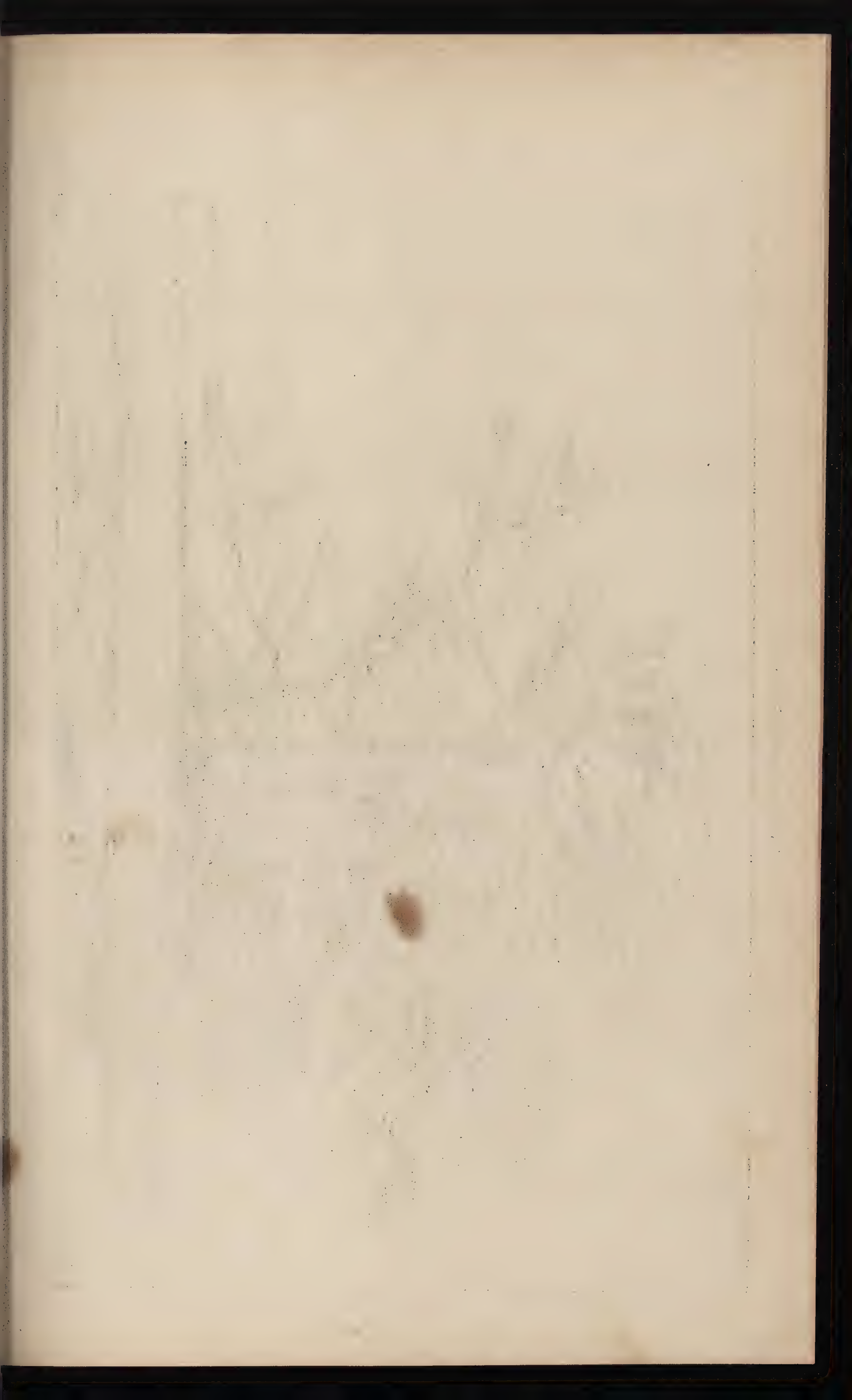
(Suite — Voir la livraison d'Octobre 1883, page 303)

L'on commença à vandanger au commencement de Novembre 1628, et l'ont fist si peu de vin généralement partout le pays, qu'homme vivant n'en avoit jamais vu faire si peu et si vert, que le peu de raisin ne peurent parvenir à bonne matturité; car l'on ne trouvoit point de raisins meurs comme les autres années à cause des froids et fascheux temps, et estoient fort dur qu'on avoit grand peine de les presser, et aux villages dessus où ils estoient encor moins meurs qu'ici, ils les portoient en des rebattes et à Bouldry et Bosle aussi, et au lieu où la gresle de l'an passée 1627 avoit le plus gasté les vignes on n'y recueillit point de raisins, on n'y allat pas seulement, ne fust comme ni pommes ni poires, ni autres fruitz.

Le vin se vendoit sept batz le pot, voyre davantage, l'on en amena de la Bourgogne du rouge. Estants à la foyre de la Sagne au moys d'Octobre 1628, nous baillions un quart d'escus d'un pot de vin rouge de Bourgogne.

Le 27e May 1628, mon frère David Chaillet est parti pour aller en France en la compagnie du capitaine de Salys des Grysons qui passa par ici, et alla avec luy Hélie ffeu M. Guy Philippin de Cormondresche. Le bon Dieu les veuille condhuire et estre leur protecteur. Amen !

Et la dicte compagnie passat à Lyon, et delà fust condhuite au siège de la Rochelle que le Roy de France, Louys treizième, tenoit assiégée et blocquée par mer et par terre, et avoit fait faire une dygue artificiellement construite sur la mer par des navyres et basteaux, enchaynéz l'un à l'autre, et pleins de pierres, que rien ne pouvoict entrer ny sortir de la dicte Ville, et par tel moyen le Roy empescha tout secours de pouvoir entrer en la dicte Rochelle, et après un siège d'envyron huit moys, elle se rendict par composition peu advantageuse pour eux, après avoir enduré une grande famine, et mesme se myrent à la misericorde du Roy, lequel y fist son entrée et leur pardonna, et le Roy y fist faire une procession et chanter messe. *(A suivre.)*





Platane de Godefroi de Bouillon, Constantinople,
croquis d'après Paul de Pury.

ART ET ARTISTES NEUCHATELOIS

PAUL DE PURY

1844-1874

(Avec planche)

(Suite. — Voir la livraison de Février 1884, page 45.)

C'est vraisemblablement sur l'Italie qu'on a le plus écrit, et tous ceux qui ont parcouru cet admirable pays ont noté, d'instinct, leurs impressions et leurs admirations. Si nombreux que soient les livres, les articles publiés sur cet inépuisable sujet, chaque auteur a quelque chose d'inédit et d'imprévu à raconter. Paul de Pury goûtait trop les beautés naturelles et artistiques pour ne pas les consigner, même sommairement ; nous continuons donc à glaner dans ses lettres les passages les plus caractéristiques.

Naples, 24 mars 1869.

« Nous avons fait une excursion au couvent des Camaldules, dont la vue est célèbre, on la dit même la plus belle de l'Italie, nous y sommes arrivés au milieu d'un orage...

« Le couvent est supprimé, on n'y a laissé que quatre pères. Il y a peu d'années encore que les dames n'y étaient pas admises. L'impératrice de Russie, lorsqu'elle était à Naples, avait obtenu une dispense du pape, avec permission d'amener avec elle le nombre de dames qu'il lui plairait. Elle a été, naturellement, accablée de demandes, et lorsqu'elle est montée aux Camaldules, elle avait, dit-on, à sa suite deux ou trois cents dames. »

Le voyageur visite Pouzzoles, Baïa et la Solfatare.

« Une autre curiosité est l'antre de la Sibylle de Cumes. Après avoir cheminé environ cinq minutes dans un couloir souterrain, deux hommes vous prennent sur leurs épaules et, à travers les ondes, vous déposent sur un lit antique dans

une salle qui est, dit-on, décorée de mosaïques, mais tellement noircie par la fumée qu'on n'en voit plus rien; c'est de cette salle, par un trou qu'on nous montre, que la Sibylle rendait ses oracles. Puis, après une seconde promenade aquatique, on pénètre dans une autre chambre décorée de peintures, l'on vous fait monter un escalier et l'on vous dit : Voilà l'entrée du palais de la Sibylle. On répond : ah!..., puis on remonte sur les épaules de son amphibie qui vous dépose sur terre-ferme et réclame cinq francs. On lui en donne un, et c'est déjà trop. »

Tarente, 31 mars.

« ... Je ne suis pas fâché d'avoir fait cette excursion dans un pays peu connu et qui est intéressant sous bien des rapports. L'architecture des belles époques y brille par son absence, mais on y trouve quand même des choses fort jolies, surtout dans les petits endroits; l'aspect des villes et des villages est très curieux; les toits sont partout en terrasse, et comme la pierre abonde dans le pays, les habitations sont très massives, avec le moins de fenêtres possible. Toutes ces maisonnettes sont blanchies à la chaux et font un effet charmant au milieu de la belle verdure des oliviers. Le pays, très plat, surtout au bord de l'Adriatique, est très fertile, mais peu habité. Aux environs de Tarente il est un peu plus accidenté. La ville qui, en elle-même, n'offre rien d'intéressant, est bien située et son port est très pittoresque; on y jouit de la vue du golfe et l'on voit sur la gauche la longue chaîne des montagnes de la Calabre.

« C'était, jusqu'ici, un pays très arriéré, le nouveau régime y a introduit quelque civilisation ; une compagnie française y construit un chemin de fer dont le premier tronçon est déjà ouvert. Nous y avons trouvé un hôtel tenu par un Français où l'on n'est pas mal. Cela m'a procuré l'occasion d'avoir sur le pays des renseignements assez exacts; les voyageurs ne mettent jamais les pieds dans cette partie de l'Italie, et les guides sont faits en conséquence ; la plupart des hôtels indiqués n'ont jamais existé ou le propriétaire en est mort depuis longtemps... »

Bari, 1er avril.

« ... Nous sommes ici dans la ville la plus ennuyeuse qui soit au monde. Bari doit avoir eu, il y a quelques années, un moment de grande prospérité, car les deux tiers de la ville au moins sont des quartiers neufs, mais on y voit l'effet d'une crise, car presque toutes les maisons sont inachevées, ce qui produit le plus singulier effet... »

Le voyageur était trop près de la Grèce pour ne pas être attiré par les beautés naturelles et architecturales de ce pays; puis, une fois en route, comment s'arrêter ? Une force invincible vous pousse plus loin ; se trouvera-t-on de longtemps au bord de l'Adriatique ?... Il s'embarque à Brindisi pour le Pirée ; nous le laissons exprimer lui-même son admiration.

Athènes, 15 avril.

« ... Après six semaines de pluie, nous avons vu Athènes par le plus beau soleil, aussi en jouissons-nous et travaillons-nous assidûment sur l'Acropole. J'y trouve tant de plaisir que j'ai encore de la peine à me croire en Grèce, dans cette Athènes tant désirée.

« Les monuments, les temples, malgré tout ce qu'ils ont souffert du temps et des révolutions, sont admirables. Rien n'est imposant comme le Parthénon ; les couleurs vives qu'a prises le marbre en vieillissant ajoutent singulièrement à l'effet, et ces belles silhouettes d'architecture ont encore, pour les faire valoir, un ciel plus beau et plus pur que celui de l'Italie.

« Nous nous escrimons à copier, nous barbouillons, mais c'est en pure perte, tout cela est trop beau pour qu'on puisse le rendre.

« La ville d'Athènes n'a rien de bien caractéristique ; certains quartiers rappellent, je suppose, les villes modernes des Etats-Unis ou de n'importe quelle colonie. Les monuments, à part l'université, sont fort laids, même le château ; la majeure partie des rues rappellent celles d'un village. Les maisons sont petites, absence totale de pavé, un sol tellement pierreux qu'on trébuche à chaque pas. Le type des habitants, dont beaucoup portent encore le costume national, est généralement beau...

« ... Nous sommes descendus en arrivant à l'hôtel d'Angleterre ; on nous y a fait une forte saignée et nous sommes maintenant dans une maison meublée, où l'on nous nourrit. Le matin on nous donne des œufs durs, un peu de viande froide, une goutte de vin ; nous achetons en passant au bazar quelques oranges et des figues et, avec tout cela, nous faisons à midi, sur l'Acropole, entre deux chapiteaux, ou sur un tronçon de colonne, le plus excellent déjeuner du monde. »

Qui n'envierait l'artiste ? Quel admirable fond et quel site pour déjeuner ! Paul de Pury est ici, plus qu'ailleurs, sous le charme du monument et il en emporte plusieurs aquarelles d'une remarquable couleur et touchées avec cette fermeté et cette élégance qui lui sont propres.

Mais il éprouve ici, comme au bord de l'Adriatique, le désir d'aller plus loin. Par delà l'Archipel il entrevoit l'Orient dont le nom seul évoque tout un monde de choses imprévues et charmantes. Constantinople n'était pas dans le programme du voyage, c'est égal. Il s'embarque avec son ami M. Vischer, à bord d'un bateau des Messageries impériales, l'*Amérique*. Suivons-le dans ce nouveau pays :

Constantinople, 11 mai.

« ... C'est avec bien des regrets que nous avons vu disparaître l'Acropole, derrière les oliviers ; il ne nous sera sans doute plus donné de la revoir...

« ... Le 7, au soir, nous aperçûmes Constantinople, le soleil allait se coucher et nous n'aurions pu arriver à un moment plus favorable. Tous les passagers se

pressaient à l'avant du navire, c'était à qui témoignerait le plus haut son admiration. Ce sera un de mes plus beaux souvenirs de voyage, une de ces impressions qu'on conserve toujours.

« Il y a peu de villes au monde qu'on puisse comparer à Constantinople pour la situation. On aperçoit tout d'abord une foule de maisons aux couleurs brillantes noyées dans la verdure, puis les mosquées avec leurs immenses coupoles et leurs hauts minarets, élancés comme des aiguilles, la pointe du sérail qui présente une foule d'édifices et de kiosques, entourés de jardins et de grands arbres ; en face Scutari avec ses mosquées et ses immenses casernes, puis quand on approche, d'innombrables embarcations turques et des vaisseaux de toute nation stationnant dans le port qui mérite bien son nom de Corne d'or ; je suis bien sûr qu'il n'y en a pas de plus beau au monde.

« Le monument le plus intéressant est Sainte-Sophie ; c'est une ancienne église chrétienne bâtie par Constantin, le type des églises byzantines, et c'est d'après elle qu'ont été faits les édifices du même style en Italie et ailleurs, entre autre Saint-Marc de Venise. Les dimensions en sont énormes, elle m'a causé plus d'impression que Saint-Pierre de Rome ; elle était entièrement décorée de mosaïques et de marbres pris aux monuments antiques, ce qui en reste est très beau, mais toutes les figures ont disparu, ainsi le veut le culte du prophète. Les autres mosquées sont très simples, leur disposition rappelle plus ou moins Sainte-Sophie ; l'extérieur est toujours la partie la plus remarquable, on y voit d'élégants portiques mauresques, et elles sont toujours entourées d'une grande cour plantée d'arbres gigantesques, ce sont ordinairement des platanes et des cyprès qui accompagnent admirablement cette architecture. Mais n'entre pas qui veut dans les mosquées : c'est une question de pourboires et à Sainte-Sophie on ne paie pas moins de cinq francs par tête. Il faut laisser ses souliers à la porte et chausser des babouches, mais on garde son chapeau sur la tête et l'on parle tout haut. Si l'on ne veut pas s'astreindre à ces pourboires, il faut se procurer un firman ou permission du sultan qui coûte près de deux cents francs. Nous avions fait connaissance sur le bateau avec un comte russe qui s'est payé ce luxe, il nous a invités d'en profiter et nous nous sommes bien gardés de refuser. C'est ainsi que nous avons vu le même jour le sérail, où l'on n'entre pas sans firman, et toutes les mosquées... »

Qu'on nous permette, à propos de Sainte-Sophie, de rappeler le souvenir d'un architecte suisse qu'il est honorable de pouvoir citer. Nous ne résistons pas au plaisir de transcrire ce qu'en a écrit Th. Gautier dans son beau livre de *Constantinople :*

« Il y a quelques années, Sainte-Sophie menaçait ruine ; les murailles faisaient ventre, des fissures lézardaient les dômes, le pavé ondulait, les colonnes, lassées de rester debout depuis si longtemps, chancelaient comme des hommes ivres ; rien n'était d'aplomb, tout l'édifice penchait visiblement à droite ; malgré les contre-forts d'Amurat, l'église-mosquée, tassée par les siècles, secouée par les tremblements de terre, semblait

près de s'affaisser sur elle-même. Un architecte tessinois très habile, M. Fossati, accepta la tâche difficile de redresser et de raffermir l'antique monument, qu'il reprit en sous-œuvre, portion par portion, avec une prudence et une activité infatigables. Des bracelets d'airain cerclèrent les colonnes fendues, des armatures de fer maintinrent les arcades qui s'effondraient, des substructions solidifièrent les pans de murs fatigués; les fentes par où s'infiltrait l'eau des pluies furent bouchées, toutes les pierres effritées cédèrent la place à des pierres neuves ; des masses de maçonnerie, adroitement dissimulées, allégèrent du poids de la coupole les piliers incapables de la soutenir, et grâce à cette heureuse et complète restauration, Sainte-Sophie put se promettre encore quelques centaines d'années d'existence.

« Pendant les travaux, M. Fossati a eu la curiosité de débarbouiller les mosaïques primitives de la couche de chaux qui les empâte, et avant de les recouvrir il les a copiées avec un soin pieux : il devrait bien faire graver et publier ces dessins d'un si haut intérêt pour l'art et qu'une occasion unique lui a permis de contempler. »

Nous donnons ici un croquis de l'artiste, *le Platane de Godefroi de Bouillon* à Buyuk-Déré, aux environs de Constantinople. Ce ne sont pas seulement les splendeurs architecturales qui le ravissent, un bouquet d'arbres l'arrête autant qu'une mosquée ou une cathédrale, son âme est ouverte à toutes les nobles sensations, à celles de l'art, comme à celles de la nature.

« L'arbre millénaire est là toujours debout, écrit Th. Gautier, plein de nids et de rayons de soleil, voyant les années tomber à ses pieds comme des feuilles, de siècle en siècle plus colossal et plus robuste. Le vent du désert a depuis longtemps dispersé dans les sables de la Palestine les ossements réduits en cendres des croisés. »

(*A suivre*). A. BACHELIN.

LE CHATELARD DE BEVAIX

(Suite — Voir la livraison de Février 1884, page 50)

VI

CHEZ CONRAD DE NEUCHATEL

Dans une des salles du château de Neuchâtel, devant une grande table toute chargée de manuscrits, un homme paraissait fort occupé à déchiffrer un vieux parchemin. Cet homme portait un riche costume, composé d'un pourpoint de velours rouge, avec des armes brodées sur la poitrine, et d'un haut-de-chausses également en velours. De longs bas de soie couvraient ses jambes et ses pieds étaient chaussés de ces disgracieux souliers à la poulaine, alors en vogue et qui devaient singulièrement gêner la marche. Ce personnage était Conrad de Fribourg, comte de Neuchâtel. A cette époque il pouvait avoir 35 ans. D'une belle prestance, le port altier, les traits fins et exprimant une volonté inébranlable, on eût pu dire de lui qu'il portait son rang sur sa personne. Par sa mère, Varenne de Neuchâtel, qui avait épousé le comte Egon de Fribourg, il était petit-neveu du comte Louis de Neuchâtel dont il possédait quelques-unes des qualités. Malheureusement et par suite d'une mauvaise éducation, il n'avait pas su se faire aimer. La violence de son caractère et ses sanglants démêlés avec son cousin Vauthier lui avaient aliéné tous les cœurs.

Tout à coup il frappa du poing sur la table :

— Mort de mon âme, si ce renard de Rochefort ne me trompe pas de nouveau ! Et dire que je ne puis prouver à Messeigneurs de Berne qu'il se moque d'eux ! C'est à peine si je suis maître chez moi et si je suis

libre de faire sortir mes gens de la ville et de les y laisser rentrer. Non, tout cela doit changer : tu as beau être le renard, Vauthier ; malgré tes intrigues je suis le lion, et par le morceau du bois de la vraie croix que j'ai rapporté de Terre-Sainte, je te ferai repentir de tes fraudes, méchant bâtard que tu es ! On nous croit réconciliés, continua-t-il avec un froid sourire ; c'est bon pour les autres ! ni toi ni moi n'y croyons, et quand nous sommes seuls à manger ensemble, tu te demandes si les plats que je t'offre ne sont pas empoisonnés, et moi, si tu ne caches pas un poignard dans ta manche.

A ce moment-là, un grand lévrier blanc couché aux pieds du comte s'étira, montrant les dents avec un grognement sourd. Le maître passa lentement sa main sur le pelage lustré du bel animal :

— Oui, murmura-t-il, tu comprends cela mieux que les gens, toi. Tu reconnais le pas de celui qui s'approche et tu sais comment sont les choses entre lui et moi. Nous allons recommencer à nous prodiguer des paroles mielleuses, tandis que nos regards s'échangent tout chargés de vengeance et de haine.

Rochefort entra. Il s'inclina profondément et baisa la main que lui tendait son suzerain. Conrad sourit gracieusement :

— Comment vous va-t-il, ami cousin ? Je vous ai vainement attendu hier. Où avez-vous passé votre soirée ?

Le rusé vassal prit un air sérieux :

— J'ai été au Châtelard avertir Messire du Terraux qu'il eût à cesser les brigandages qu'il commet, la plupart du temps à votre préjudice.

Conrad sourit :

— Savez-vous, beau cousin, qu'on m'a dit qu'il se commet aussi quelques petites irrégularités à Rochefort ?

Vauthier prit un air attristé :

— Il faut que je sois bien mal servi auprès de vous, Monseigneur, pour que vous prêtiez toujours l'oreille à toutes les calomnies qu'on débite sur mon compte. Il est vrai que je suis parfois contraint d'employer la violence pour faire payer aux voyageurs le tribut qui vous est dû. Voilà la source des faux bruits qui circulent.

Conrad l'interrompit, et détournant la conversation :

— Que fait-on à Rochefort, demanda-t-il ?

— Mais on n'y vit pas trop mal. Il vous serait aisé de vous en convaincre par vous-même. Madame Françoise et ma petite Lucrèce seraient

trop heureuses de vous y voir. De plus, vous y trouveriez pour l'heure la plus belle créature du Comté, la fille du châtelain de Bevaix. Nous tâchons d'apprivoiser ce cygne sauvage.

— Tiens, tiens, dit Conrad, ce rustre de du Terraux a donc une aussi charmante fille ! Que ne songe-t-il à me la présenter ? Il y a fort longtemps qu'il n'est venu me rendre hommage.

Vauthier se mit à rire :

— Oh ! n'y comptez pas, féal cousin. Guillaume du Terraux est un ours mal léché. Il ne laissera jamais venir sa fille à la cour. Je crois même que la pauvre enfant n'est pas trop heureuse avec lui.

— Pourtant il faudra bien que du Terraux vienne me rendre hommage le jour du grand plaid, au 15 mai.

En ce moment, deux pages apportèrent un souper copieux. Le lévrier sortit de sa cachette, appuya ses pattes de devant sur le bord de la table et attendit les faveurs de son maître. Vauthier mangeait peu et seulement des mets que Conrad avait déjà goûtés. Lorsque le repas fut terminé :

— Il se fait tard, mon cousin, dit-il en se levant, voici l'heure de partir ; ne puis-je vous être utile en rien ?

— Merci, dit le comte en tendant à son vassal une main que ce dernier baisa cérémonieusement.

Lorsque Vauthier sortit, le chien l'accompagna en grognant jusqu'à la porte et revint à son maître sur lequel il fixa un regard plein d'affection. Conrad soupira :

— Voilà pourtant mon seul ami, dit-il en posant doucement la main sur la tête du bel animal, le seul sur lequel je puisse compter, le seul qui me sera fidèle jusqu'à la mort. Depuis que Madame de Vergy est morte, mon bon ange m'a abandonné !

Et d'un pas lent et égal le comte se mit à parcourir la salle. Le lévrier baissant la tête marchait devant lui et semblait partager ses tristes réflexions, tandis que du dehors montaient les rires et les propos des hommes d'armes épars dans la cour.

VII

LE RETOUR

Il y avait grande sécheresse au pays. Depuis plus d'un mois, pas une goutte de pluie n'était venue rafraîchir la terre brûlante. Le sol était aride et crevassé, les récoltes séchaient sur pied avant de mûrir. Cependant chaque matin de gros nuages couvraient la montagne de Boudry et semblaient annoncer la pluie. Vain espoir ! Le soir arrivait sans qu'une goutte d'eau fût tombée.

Un beau matin, sans rien dire à sa mère, le Simonnot se leva, prit son bâton et un grand sac et s'en alla à la montagne. Le simplet avait entendu dire que les brouillards sur la hauteur contenaient cette pluie tant désirée, et l'innocent n'avait rien trouvé mieux que d'aller les quérir. La Claudette ne l'entendit pas se lever; elle dormait encore profondément, et sa terreur fut grande lorsqu'elle s'aperçut de l'absence de son fils. Toute la matinée, elle le chercha, demandant de ses nouvelles à ceux qu'elle rencontrait, mais elle ne récoltait au lieu de renseignements que des quolibets et des injures. Plusieurs fois elle s'arrêta découragée et ne sachant de quel côté poursuivre ses recherches. Enfin un enfant lui dit qu'il avait vu le Simonnot se diriger de très bonne heure vers Boudry. Elle partit aussitôt dans cette direction.

Au moment d'entrer dans le bourg, des cris et des clameurs vinrent frapper son oreille. Elle eut peur et hâta le pas, pressentant que Simonnot courait quelque danger. En effet, bientôt elle l'aperçut, suivi d'une foule railleuse et agressive. Le pauvre être, sale, déchiré, les cheveux en désordre, avançait traînant les pieds, dodelinant de la tête, tirant après lui au bout d'une corde, avec de grands efforts et comme s'il eût été très lourd, son sac qui rasait le sol. N'avait-il pas été le remplir de brouillard là-haut ? C'est ce qu'il s'efforçait d'expliquer à ceux qui le poursuivaient; mais son langage confus, entremêlé de cris rauques, ressemblait plus au grognement d'un animal sauvage qu'à la parole humaine.

Soudain un petit garçon d'une douzaine d'années, suivi de deux ou trois valets, passa à cheval près de l'idiot et lui asséna en pleine figure

deux ou trois coups de cravache qui firent jaillir le sang. Le malheureux eut un rugissement de douleur et de colère auquel répondit un cri lointain de la Claudette. Il leva son bâton et le fit tournoyer en l'air, mais aussitôt il fut abattu, désarmé, roué de coups, accablé d'injures.

— Oser lever le bras sur notre jeune Seigneur! C'était un démoniaque digne de sa mère la sorcière.

L'enfant poussait des cris perçants; deux hommes richement habillés sortirent du château devant lequel se passait cette scène. L'un d'eux était Messire de Boudry, le père du petit garçon; l'autre était Conrad de Neuchâtel. Frémissant de colère, le sire de Boudry écouta le récit qu'on lui faisait, et sans attendre même qu'il fût terminé :

— Qu'on arrête ce chien ! cria-t-il. Nous lui apprendrons à menacer ses maîtres.

Mais au moment où deux hommes d'armes voulurent appréhender le malheureux, quelqu'un s'y opposa : c'était la Claudette. Elle enlaçait le Simonnot de ses longs bras osseux, pleurait et criait que c'était une pitié; puis elle s'adressait au seigneur de Boudry, demandait grâce; mais le châtelain riait :

— Par le diable ton patron, disait-il, tu ne feras pas plus de sabbat que cela lorsqu'on te brûlera avec ton fils, ce qui ne tardera guère. Allons, dépêchez-vous, vous autres, que cela finisse!

Et se tournant vers Conrad :

— Pardonnez, noble sire, le trouble que cette créature apporte dans notre bonne ville de Boudry.

Avant que Conrad eût pu répondre un mot, une rumeur étrange s'éleva, mêlée aux cris et aux adjurations de la sorcière ; puis, au milieu de la foule qui s'écartait avec respect, une haquenée blanche apparut portant une gracieuse amazone. C'était Sibylle, suivie d'un page de Rochefort qui la reconduisait au Châtelard. La Claudette l'aperçut, elle sentit que son dernier espoir était l'intervention de la jeune fille, et, lâchant le Simonnot, elle se jeta à genoux devant Sibylle.

Celle-ci sauta légèrement à terre. Conrad de Neuchâtel la regardait avec admiration. Durant son séjour chez Vauthier, où sa beauté lui attirait les hommages de tous, elle avait appris à avoir un peu de confiance en elle-même. Quoique ce fût la première fois qu'elle se trouvât en présence du seigneur de Neuchâtel, elle le reconnut aux armes qu'il portait brodées sur son pourpoint et aux descriptions de Lucrèce. Avec un geste d'une grâce ravissante, elle alla s'agenouiller devant lui :

— Pitié pour ces malheureux, Monseigneur ! dit-elle de sa voix que l'émotion rendait vibrante.

Conrad la releva avec courtoisie et, se tournant vers Jean de Gorgier :

— Messire, faites mettre ces pauvres gens en liberté.

Les archers qui entraînaient déjà le Simonnot s'arrêtèrent. Conrad ne pouvait détacher ses regards de la jeune fille :

— Vous ressemblez à ma chère dame Marie de Vergy que Dieu absolve, murmura-t-il, et vous êtes bonne comme elle.

Il voulut lui-même la remettre en selle. Alors la Claudette, qui depuis un moment semblait stupéfiée par la joie, poussa le simplet en avant jusqu'à la haquenée blanche et l'obligea à se prosterner si bas que son front toucha la terre.

— Regarde-la bien, lui dit-elle, en indiquant Sibylle qui l'invitait à se relever. Regarde-la bien, pour la reconnaître si un jour elle avait besoin d'aide. Elle n'est pas comme une autre, c'est un ange du ciel.

Puis elle prit l'idiot par la main, et tous deux s'en allèrent, lui avec son air placide et béat qui ne l'avait pas quitté, ses grands yeux mornes comme ouverts à quelque spectacle invisible ; elle, marchant péniblement, s'arrêtant parfois pour le regarder, doutant encore de son bonheur. Parfois elle le grondait aussi, — pas bien fort, il faut le dire, — oubliant qu'il n'y comprenait guère.

La foule se dispersa, maugréant tout bas contre l'intervention qui la privait d'un spectacle où elle prenait plaisir. Jean de Georgier n'était lui-même pas très satisfait, mais il se promettait bien de consommer un jour ce qu'il considérait comme un acte de bonne justice. Quant à Sibylle, elle flatta doucement son cheval du bout de ses doigts, puis tendit à Conrad, avec une simplicité d'enfant, sa petite main blanche qu'il baisa. Jean de Gorgier ne put résister à ce charme qui émanait d'elle.

— Ne vous arrêtez-vous pas un instant chez moi, noble damoiselle ?

Sibylle refusa.

— Je vous remercie, Messire; on m'attend au Châtelard, et la journée est bien avancée.

La haquenée partit d'un trot rapide. Les deux hommes la suivirent des yeux jusqu'à ce qu'elle eût disparu au contour du chemin. Alors Conrad soupira et sembla sortir d'un rêve. Son compagnon le regardait avec un sourire moqueur qui disparut aussitôt pour faire place à une expression plate et obséquieuse.

VIII

GASTON

Sibylle était triste en rentrant au Châtelard : dans l'atmosphère heureuse de Rochefort il semblait qu'elle se fût épanouie comme une fleur au soleil ; mais, entre ces murs sombres du vieux manoir, n'allait-elle pas s'étioler de nouveau ? Quelque chose, il est vrai, la réjouissait : c'était de retourner chez le père Anselme. Cependant cette joie n'était pas sans mélange, car elle sentait qu'elle allait au devant d'une lutte terrible avec son père.

Le temps, qui avait été très beau toute la matinée et une partie de l'après-midi, s'assombrissait peu à peu. Un fort vent d'ouest soulevait de grandes vagues sur le lac. Sibylle trouva tout le monde fort occupé chez elle. Quelques hommes d'armes fourbissaient leurs épées et aiguisaient les pointes de leurs flèches; d'autres, descendus sur le rivage, examinaient soigneusement les barques et les crampons d'abordage. Le cœur de Sibylle se serra. La nuit descendait, la jeune fille monta en frisonnant dans sa chambre et courut à sa fenêtre.

Un fanal rouge se balançait de l'autre côté de l'eau, au sommet de la tour de la Molière. Sibylle savait trop bien ce que signifiait tout cela, mais jamais encore elle n'en avait ressenti une telle horreur. Pourquoi l'avait-on fait revenir justement ce soir-là ? Elle cacha sa tête dans ses mains et se prit à pleurer amèrement.

Un pas lourd au-dessus de sa tête lui rappela qu'elle n'avait pas encore vu son père. Guillaume était au sommet de la tour, occupé à correspondre avec la Molière. Une lueur d'espérance passa en elle : elle avait vu Vauthier si doux, si bon pour Lucrèce ; qui sait ? du Terraux serait peut-être heureux de la revoir. Il écouterait sa prière comme avait fait Conrad de Neuchâtel à l'égard de la Claudette. Sans plus réfléchir, elle s'élança dehors et monta précipitamment jusqu'à la tour. En l'apercevant, Guillaume poussa un grognement.

— Ah ! te voilà, que viens-tu faire ici ?

Elle s'arrêta, glacée par cet accueil :

— Je voulais vous dire bonjour et.....

— Et quoi ? T'imagines-tu peut-être que j'ai le temps de t'écouter ? Le diable t'emporte ! Tu m'as fait manquer le dernier signal.

Elle rassembla tout son courage et s'approcha de lui.

— Père, si tu voulais avoir pitié de ces malheureux.... Il me semble que c'est mal de les attirer pour les piller.

— Ouais ! qu'est-ce que tu dis ? Est-ce à Rochefort que l'on t'a appris ces balivernes ? Il a grand chose à dire, le beau Vauthier. Va-t'en d'ici !

Et comme elle tendait les mains vers lui, essayant une dernière supplication, il la frappa violemment sur le bout des doigts avec l'extrémité de la corde en nerf de bœuf qui lui servait à diriger son fanal. La jeune fille poussa un léger cri de douleur et redescendit l'escalier, désespérée. Longtemps elle pleura. On entendait le vent siffler dans les arbres et dans les roseaux. Il pouvait être onze heures du soir. Enfin la pauvre enfant, les yeux secs à force d'avoir pleuré, se leva et s'approcha de la fenêtre.

En regardant du côté du lac, elle aperçut une petite lumière étrangement ballottée, non loin de la rive. La jeune fille frémit :

— Pauvres gens ! murmura-t-elle. Oh ! maudit soit le Châtelard !

La lumière se rapprochait toujours :

— Rien n'empêchera-t-il donc cela ? disait la jeune fille. Dieu ne fera-t-il pas un miracle pour sauver ces malheureux ?

Soudain un cri terrible s'éleva. Sibylle tomba à genoux en cachant son visage. Puis ce furent des clameurs, des appels désespérés. La jeune fille essayait de ne pas entendre, mais en vain. Elle demeura longtemps ainsi, lorsque soudain, terrifiée, elle s'entendit appeler par son père. Elle descendit tremblante. Pourquoi Guillaume avait-il besoin de sa fille ? Sans se l'avouer, elle ressentait en ce moment une invincible horreur pour cet homme. Si elle eût pu fuir, échapper à sa puissance, elle l'eût fait sans hésiter.

La porte de la grande salle était ouverte ; de l'intérieur s'élevait un bruit confus. Les hommes d'armes y étaient réunis et parlaient tous à la fois, mais au fond de la pièce un groupe attira particulièrement son attention.

Sur un mauvais escabeau était assis un étranger. Il paraissait fort jeune encore. Sa figure mortellement pâle, mais animée par de grands yeux bruns, était d'une rare distinction. Son bras gauche pendait le long de son corps et quelques gouttes de sang tachaient son manteau de gros drap. Près de lui, messire du Terraux était occupé à compter de l'or. Au milieu des hommes d'armes se trouvaient aussi quelques figures

inconnues, mornes et sombres. Guillaume interpella durement sa fille :

— Ça, viendras-tu, fainéante ? Dame Zabeau est malade. Soigne-moi ce damoisel-là. Une bonne prise, il ne s'agit pas de le laisser crever. Il vaut son pesant d'argent.

Un sourire dédaigneux passa sur les lèvres de l'inconnu. En apercevant la jeune fille il eut un geste d'étonnement. Que faisait cette belle enfant en pareille compagnie ? Sibylle s'approcha. Lorsque son regard rencontra celui du blessé, elle devina sa pensée et se sentit rougir. Elle le pansa du mieux qu'elle put, mais son bras tremblait de telle sorte qu'elle dut s'y reprendre à deux fois. L'étranger ne tressaillit ni ne remua. Il devait beaucoup souffrir pourtant, on le devinait à son étrange pâleur.

— Vous sentez-vous mieux, Messire ? dit Sibylle lorsque le pansement fut achevé.

— Oui, certes, je vous remercie.

— Si vous saviez combien je suis désolée de vous voir prisonnier ici !

Il la regarda avec intérêt :

— Etes-vous la châtelaine ?

— Je suis la fille de Messire du Terraux, murmura-t-elle, comme honteuse de cet aveu.

— Comment vous appelez-vous ?

— Sibylle.

— Et sort-on facilement de ce château, une fois qu'on y est entré comme moi ?

Elle le regarda bien en face, avec ses yeux brillants et doux :

— Messire, je ne puis pas mentir. On n'en sort qu'avec de l'or ; sans cela, jamais.

L'inconnu soupira profondément et cacha un instant sa figure dans sa main droite :

— Alors je n'ai rien à espérer, se dit-il comme à lui-même. Et je croyais toucher à la fortune ! Ma pauvre mère !

Sibylle restait muette devant lui. Son père se tourna vers elle :

— Est-ce fini ?

— Oui.

— Dans ce cas, conduis le prisonnier dans son appartement. Il ne sera peut être pas si luxueux que ceux dont vous avez l'habitude, beau damoisel, ajouta-t-il avec un rire grossier. Du reste, la clef est entre vos mains ; le jour où celui de vos hommes que vous désignerez m'apportera les cinq mille livres de votre rançon, vous serez aussi libre que...

Le captif se redressa.

— Quand même les miens vendraient jusqu'à leur dernier morceau de pain, ils ne parviendraient jamais à réunir cette somme. Vous vous êtes mépris sur ma famille, Messire du Terraux.

— Je n'ai pas le temps de vous écouter; les riches sont toujours pauvres lorsqu'il s'agit de payer. Si d'ici à six semaines, les comptes ne sont pas réglés entre nous, vous vous arrangerez avec les oubliettes. Allons, dépêche, Sibylle ! Au grand cachot qui donne sur le lac. Et toi, Antoinet, escorte ta maîtresse.

Un homme taillé en hercule posa à terre le pot de vin dans lequel sa figure rougeaude disparaissait entière, et se leva en titubant. Un grand trousseau de clefs pendaient à sa ceinture.

— Venez, murmura la jeune fille.

Le captif la suivit. Sitôt qu'ils furent dehors :

— Appuyez-vous sur moi, Messire, vous avez de la peine à marcher.

Le blessé obéit ; et sous le poids de sa main virile, l'enfant pliait comme un roseau.

Un air froid circulait sous les arcades de pierre et leur montait au visage tandis qu'ils descendaient les marches sombres. Le vent pleurait toujours lamentablement au dehors. L'inconnu tremblait de fièvre et de froid. Bientôt ils arrivèrent devant une lourde porte de fer qu'Antoinet ouvrit avec peine. Une odeur de moisi sortit de ce réduit ; le sol était humide et visqueux. On y voyait çà et là les longues traînées blanches des limaçons bruns et noirs ; un peu de paille à demi-pourrie occupait un des coins. Le geôlier posa son flambeau à terre et riant d'un air facétieux :

— C'est la chambre d'honneur, hé, hé, hé ! Le lit est tout fait.

La respiration des trois personnes s'élevait en vapeur autour d'elles. Le lac gémissait au pied du vieux donjon. Antoinet se retirait déjà. Sibylle le suivit lentement, mais avant qu'elle eût gagné la porte, le prisonnier s'élança à ses genoux :

— Vous ne me laisserez pas mourir ici, n'est-ce pas, vous aurez pitié de moi ?

Elle le regardait sans répondre.

— Etes-vous aussi cruelle que ceux de là-haut ?

La jeune fille était incapable de dominer son émotion, elle appuyait une main sur son cœur comme pour en comprimer les battements douloureux et de l'autre se retenait tremblante à la serrure de fer.

— Dieu m'est témoin, Messire, que si je pouvais vous sauver aux dépens de moi-même, je le ferais, dussé-je rester ici à votre place ; mais

je suis aussi faible, aussi impuissante que vous. Adieu, Messire, ajouta-t-elle. Puis elle disparut dans l'ombre de l'escalier.

La lourde porte grinça de nouveau. Le captif était seul :

— Vivre longtemps ainsi ! murmura l'infortuné. Oh ! maudit soit ce jour ! Ma mère en mourra. Mon Dieu, vous nous avez abandonnés !

(A suivre.) ALICE DE CHAMBRIER.

CHARLES-DANIEL DE MEURON

ET SON RÉGIMENT

(Suite — Voir la livraison de Janvier 1884, p. 41)

C'est en 1845 que les Anglais firent l'acquisition de la colonie de Tranquebar aux Danois.

Etat général de la distribution du régiment au 1er Août 1801 au fort Saint-George.

1	colonel.	26	Report.
1	lieutenant-colonel.	2	sergents-majors.
2	majors.	7	fourriers.
5	capitaines.	28	sergents.
8	lieutenants.	33	caporaux.
5	enseignes.	1	tambour-major.
1	trésorier.	13	tambours et fifres.
1	quartier-maître.	11	musiciens.
1	chirurgien-major.	8	sapeurs.
1	adjudant.	302	fusiliers.
26	A reporter.	431	A reporter.

431 Report.

A Arnée

1 lieutenant-colonel.
1 aide-chirurgien.
1 capitaine.
1 sapeur.
10 fusiliers.

A Vellore

1 capitaine.
2 lieutenants.
1 trésorier.
3 sergents.
4 caporaux.
2 tambours et fifres.
44 fusiliers.

Au Bengale

1 sergent.
2 caporaux.
17 fusiliers.

522 A reporter.

522 Report.

En campagne contre les Poligars

2 capitaines.
6 lieutenants.
1 aide-chirurgien.
1 sergent quartier-maître.
2 fourriers.
8 sergents.
10 caporaux.
6 tambours et fifres.
189 fusiliers.

747 hommes, effectif total.
51 recrues, arrivées le 26 juillet 1801.

798

Etat nominatif des officiers au 1er Août 1801.

Capitaine	Bernard	en campagne.
»	Zweifel	» »
Lieutenant	Wolff	» »
»	Muller	» »
»	Gæchter	» »
»	E. de May	» »
»	Peter	» »
Chirurgien	Frank	» »

Colonel

Pierre-Frédéric de Meuron, major général, parti le 18 mars 1801 pour l'Europe, par congé d'un an du général en chef.

Lieutenants-Colonels

Jean-Pierre de Meuron-Bullot, au fort Saint-George.
David-Henri de Meuron-Motiers, commandant à Arnée.

Majors

Pierre Lardy, au fort Saint-George.
François Piachaud, au fort Saint-George.

Capitaines

Jean-François Mayer, à Vellore.
François-Louis Senn, au fort Saint-George.
Pierre Joseph Donzel, » » »
François-Thomas Bär, » » »
Nicolas-Julien Bergeon, » » »

Capitaine-Lieutenant

Henri-François de Meuron-Bayard, au fort Saint-George.

Lieutenants

H.-L. de la Harpe, au fort Saint-George.
H. de Meuron-d'Orbe, » » »
P.-D. Guisan, » » »
C. de Meuron-Tribolet, en Europe, parti le 18 mars 1801, par permission d'un an du général en chef.
Elias Merkel, au fort Saint-George.
Charles Bugnon, à Vellore.
Alexis Dardel, en Europe, parti le 15 mars 1801, par permission d'un an du général en chef.
C.-P. de Bosset, pas joint.
Louis de Bosset, au Cap de Bonne-Espérance, par permission du général en chef.
Alexandre Lequin, au fort Saint-George.
Frédéric Matthey, à Vellore.
J.-P. Samuel Fauche, au fort Saint-George.
R.-Amédée de May d'Oron, » » »
Samuel Wittel, » » »

Enseignes

C. Pellichody, au fort Saint-George.
C. de Rhamm, » » »
Antoine Convant, » » »
C. de Meuron-d'Yvernois, » » »
T.-L. de Meuron-Renaud, » » »

Fonctions diverses.

Adjudant

H. de Meuron-d'Orbe, au fort Saint-George.

Chapelains

J.-L. Du Pasquier, pas joint.
John Gericke, au fort Saint-George.

TRÉSORIER

John Reynolds, au fort Saint-George.

QUARTIER-MAÎTRE

Henri Kerns, au fort Saint-George.

CHIRURGIEN-MAJOR

J.-P. Caudemont, au fort Saint-George.
John Smaasson, aide, à Arnée.

N. B. — L. de Pury, lieutenant, tué en duel par Lequin, le 31 mars 1801.
A. Fivaz, capitaine grand juge pensionné, parti le 18 mars 1801.
Pierre Renaud, capitaine.
Ch. Gröner, capitaine-lieutenant. — H. Droz, lieutenant. — L.-R. Desbordes. — P.-F. Filsjean. — L. Boyer, capitaines-lieutenants, tous pensionnés et partis pour l'Europe.

A cette époque, soixante et dix officiers de l'armée anglaise, y compris ceux que je viens de citer, reçurent une pension.

Ali Hussein, le nabab du Nisam, dont la population est connue sous le nom de Poligars, mourut le 15 juillet 1801. Selon la coutume du pays, il fut brûlé avec les cérémonies consacrées par l'usage. Nous ne pouvons résister au désir de transcrire la description qu'en fit l'aumônier du régiment :

« Les femmes du nabab devaient être brûlées sur le même bûcher, mais des Brahmes, ayant peut-être été influencés contre cette coutume barbare, choisirent à cet effet les deux favorites.

« On avait creusé une fosse carrée d'environ trois pieds de profondeur, aux angles de laquelle on avait placé des poteaux d'environ huit pieds de haut sur lesquels un plancher était établi, sur lequel un bûcher avait été organisé et imbibé d'huile et d'autres matières grasses. On apporta le cadavre du nabab, bien paré avec ses bijoux en bagues et colliers, en procession ; le cadavre était entouré des Brahmes portant des flambeaux et précédés d'une lugubre musique. Il fut placé étendu sur le bûcher par les prêtres.

« Les deux favorites furent amenées bien parées et couvertes de bijoux par les prêtres, on leur fit faire plusieurs fois le tour du bûcher, pendant lesquels elles distribuèrent soit à leurs parens ou connaissances les

bijoux dont elles se dépouillaient, elles firent bonne contenance pendant les premiers tours, mais faiblirent progressivement.

« Les Brahmes, dont il y avait une douzaine, les firent monter en les accompagnant sur le bûcher, les firent coucher à droite et à gauche du nabab, et leur firent croiser leurs bras par-dessus le mort.

« Les Brahmes redescendus, le bûcher fut allumé, et jusqu'ici la foule avait conservé un silence de mort. A ce moment le feu devint promptement très intense, alors des chants lugubres commencèrent, accompagnés de vociférations encore plus lugubres. Au moment où le feu parut le plus intense, des hommes apostés vers les colonnes les firent culbuter et le bûcher s'effondra dans la fosse, le feu étouffé un moment ne produisait qu'une énorme fumée, alors les vociférations devinrent indescriptibles et continuèrent jusqu'au moment où toutes flammes cessèrent ; dès ce moment la foule se retira, mais les Brahmes firent garder la fosse.

« Le lendemain, les prêtres revinrent en cérémonie, fouillèrent ces débris, en récoltèrent les bijoux du nabab et ceux que les femmes n'avaient pas distribués, ils en firent des dons, comme précieuses reliques. Ils prirent aussi soigneusement des cendres et des os calcinés des corps brûlés, en distribuèrent une certaine quantité, après en avoir pulvérisé les os, puis ils se retirèrent emportant les cendres non distribuées, s'enfermèrent dans leur domicile pendant quinze jours pendant lesquels ils devaient chaque jour boire une fois de ces cendres délayées dans de l'eau, et les personnes qui en avaient reçu devaient aussi les prendre en breuvage, selon leur religion, pour être purifiées et à l'abri des mauvais génies. »

Le nabab n'avait laissé qu'un fils de quinze ans, les Marattes profitant de son inexpérience, suscitèrent des troubles dans le but de s'emparer de ses États protégés par les Anglais, qui n'hésitèrent point à mettre une armée en marche aux ordres du colonel Agnès. Celui-ci demanda deux compagnies du régiment aux ordres des capitaines Bernard et Zweifel qui restèrent cinq mois en campagne et rendirent la sécurité aux États du jeune prince.

Le 26 septembre 1801, le régiment quitta Madras avec les douze charrettes de bagages, son magasin y compris, et mit quarante jours pour arriver à Seringapatam. Le lieutenant-colonel de Meuron-Bullot, qui le commandait, fit le rapport suivant à l'adjudant général de l'armée, au fort Saint-George. (Traduit de l'anglais.)

« Camp devant Seringapatam, 14 octobre 1801.

— « Permettez-moi de déclarer pour l'information du commandant en chef que le régiment de Meuron campa ce matin devant Seringapatam, après une marche de quarante jours qui furent très pénibles, par raison du très mauvais état dans lequel nous trouvâmes les routes par des pluies continuelles, depuis le jour du départ du régiment de Madras jusqu'à son arrivée à Ouscotta, par lesquelles nous fûmes fréquemment obligés de marcher à neuf et dix heures du matin, pendant la chaleur d'un soleil brûlant.

« Le débordement de plusieurs rivières profondes retint le régiment bien des jours, comme vous le verrez par le récit suivant.

« Retenu un jour à Vellore pour attendre l'équipage du camp, un jour à Pullicondah, un jour à Santgur, à cause de la pluie continuelle, trois jours à Bettamungulum, la rivière n'étant pas guéable, trois jours à Ouscotta pour la même raison.

« Il est aussi nécessaire de dire que le régiment fut dans la nécessité de dévier de la route prescrite par le quartier-maître général, parce qu'elle fut jugée impraticable, c'est pourquoi nous nous dirigeâmes de Mallore par la route d'Ouscotta à Kingkerry.

« Si le commandant en chef considère que la route n'a pas été parcourue avec autant d'expédition qu'on auroit pu attendre, j'ai la confiance qu'en considération des difficultés sus-mentionnées et qu'il y avoit cinquante recrues avec le régiment, dont trois moururent en route, et plusieurs sont à l'hôpital, le commandant en chef voudra bien prendre ces explications en considération. »

Lettre du même au même.

« Seringapatam, 29 novembre 1801.

« Comme le bruit court qu'une partie du régiment de Meuron pourroit être commandé de service actif à bref délai, les officiers de notre corps sont très désireux d'être mis en ordre conforme aux dates du rang assigné à eux dans la commission qui fut envoyée au régiment depuis l'Angleterre, de laquelle commission j'ai eu l'honneur de vous transmettre une liste le 14 août passé ; en accord avec leurs désirs je suis induit à me joindre à la requête qu'ils vous font pour savoir si je puis, sans inconvenance, renouveler l'application qui fit le sujet de la lettre que je vous écrivis à la date sus-mentionnée, vu que je n'ai pas été favorisé d'une réponse. »

Cette lettre se rapporte aux rangs que devaient prendre les officiers du régiment dans l'armée anglaise, attendu que la capitulation, signée à Londres le 25 septembre 1798 par John Ramsay, l'inspecteur général, et le comte Charles-Daniel de Meuron, n'était entrée en vigueur que depuis le 1er janvier 1800, par rescrit du roi.

(A suivre.) TH. DE MEURON.

JAQUELINE DE ROHAN

MARQUISE DE ROTHELIN

ÉTUDE HISTORIQUE

(Suite — Voir la livraison de Février 1884, page 50)

Cependant Dumoncel accepte le délai jusqu'au 20 avril prochain, tout en persistant en son dire et protestant qu'il n'y avait pas de la faute de ma dite Dame si la sentence des Avoyer et Conseil de Berne n'avait pas encore été mise à exécution.

Ce plaidoyer eut lieu à Fontainebleau, « le Roy y estant, en présence de Bernardin de Granyer, escuyer, Seigneur de Chastellar et DuNoyer, maistre d'hostel ordinaire du duc de Nemours, maistre Jehan la Mort, son argentier, et maistre Jehan Dugne, secrétaire du dt Seigr, tesmoings à ce requis. ([1]).

Pendant que les affaires avec le duc de Nemours continuaient à suivre le cours ordinaire des procès et à traîner en longueur, la marquise écrivit au Conseil de Neuchâtel à propos « *de l'ayde de rançon* que doib-

(2) Acte du 18 mars 1557. A. 4. N° 7. (a).

vent les bourgeois et subjectz du Comte, » et qu'elle avait toujours compté faire payer en vertu de la coutume du pays, et non d'après le contrat fait avec feue Madame sa belle-mère; « *que, cependant, veu la petite somme, elle estoit d'advis qu'on en différast le payement,* ainsi que la contribution par les bourgeois forains pour la soulte de trois centz quarante hommes, que Messieurs de Berne demandent sur le d^t^ Comté, et toutes aultres choses, non pressées, ou nécessaires pour le bien ou conservation du dict Comté jusques à ce que mon filz et moy soyons sur les lieux, ou à quelque aultre temps plus commode, pourveu que pour différer il n'en advienne perte, dommaige, ou inconvénient. Vous priant, en général et en particulier, ne permectre aulcune chose estre faicte contre et au préjudice des droictz, franchises et arrêtéz d'iceluy comté, comme est le droict de contraindre les bourgeois forains, ce que ceulx de la ville s'efforcent faire (ainsi que bien et saigement nous en avez advertie), chose certainement que ne voulons aulcunement permectre.

« Aussi nous vouldrions fort qu'on différast à tenir les audiences jusques au temps sus dict. Voirez que si mon filz et moy ne pouvons aller ceste année par delà, » que l'on renvoie les audiences jusqu'au mois de mai en un an; toutefois, si vous le jugez nécessaire, « tant pour le bien de nostre d. filz, en son d. Comté, que soulaigement du pais et habitans d'iceluy, vous les tiendrez au d. mois de May prochainement venant, mais en y faisant les moindres fraiz qu'il vous sera possible pour les grandz affaires que sçavez que nous avons.

« Nous pensons et espérons avoir suffisamment respondu au dernier article de vostre d. lettre concernant les inconvénientz qui pourroient advenir, de charger, ou engaiger le d. Comté plus qu'il ne l'est.

... « Nous serons très aise d'entendre de quel advis mes d. Srs de Berne ont esté sur le refuz que font ceulx du Landeron de contribuer pour leur part et portion à la soulte des d. trois centz quarante hommes, actendant sur le tout voz responses. » [1].

Le procureur de Jaqueline, Dumoncel, écrit le même jour, le 26ème de mars, une lettre particulière et confidentielle au gouverneur de Bonstetten, dans laquelle « il le supplie derechef faire entendre bien au long à ma dicte Dame ce que serez d'advis sur le contenu de ses lettres du 26ème de ce mois, qu'elle vous escript, lesquelles j'ay dressées, ainsi que toutes celles qu'elle vous a escriptes par delà depuis son retour. »

(1) Lettre du 26 mars 1558. U 4. N° 4. (o 2).

Voici maintenant une bonne nouvelle : « Le Roy et Messeigneurs le duc de Guise et Cardinal de Lorraine, son frère, font tant de bien et honneur à Monseigneur que de respondre pour luy de six vingtz mil escuz aux banquiers de Lyon, qui respondront de pareille somme aux banquiers d'Anvers, lesquelz Monsieur le Comte de Horne prend pour fiance et caution d'icelle somme de 120 m. V (cent-vingt mille livres). Et, moyennant ce, il donne congé à mon dict Seigneur de venir pour deux mois en France, pendant lequel temps on arrestera avec le d. Seign^r^ Comte de la rançon. Et si, dedans le d^t^ temps, on ne peult conclure et faire une résolution, il fauldra payer la dite somme, de 120 m. V, ou que mon d. Seigneur retourne.

« Le chastelain, à présent du Vaultravers, et par cy-devant de Bouldry, est allé en poste au d^t^ Lyon quérir les seuretéz des d^ts^ banquiers, il y a desjà quinze jours. Et, luy de retour, on retournera devers mon d^t^ Seigneur pour l'amener, (Dieu aydant). En sorte que j'espère qu'il pourra estre par deçà dedans un mois, ou environ. Et se porte fort bien. Voilà, en effet, tout ce qui en est et que vous en puis escripre. Je vouldrois avoir parlé à Monsr de Sinarclens, ([1]) plus tost que luy escripre à la bonne grâce duquel je supplie estre par vous recommandé, ensemble à la vostre de bien bon cueur et de Madame la Gouvernante. » ([2]).

Jaqueline s'adresse derechef à MM. de Berne le 11 de mai: « Magnifiques et puissants seigneurs, vous avez pu voir par l'acte signifié à Monsr de Nemours, dès le 18me de Mars dernier passé, à Fontainebleau, le debvoir et diligence que j'ay faicte, et faict faire de luy fournir deux mil livres de rente pour récompense de la moictié du Comté de Neufchastel, *suyvant vostre prononciation du 19ème de Juillet*, aussi *dernier passé*, et ne m'a esté possible en venir à bout plus tost que le sixième de ce mois. Ainsi que je vous supplie veoir par le contract auctentique, signé et scellé que je vous envoye par lequel vous apperra suffisamment de la quittance de mon d^t^ Seig. de Nemours pour iceulx deux mil libvres de rente d'aultres choses bien au long. Aussi vous envoye copie de la tutèle et charge que j'ay de mon filz, vostre bon combourgeois et allié, ensemble du serment qu'ay faict de bien administrer la dicte tutèle... Et les bourgeois du dict comté se constitueront fiance et caution envers vous *de la caution que m'avez promis*, et que vous supplie faire *envers ceulx de Lyon pour la somme de trente mil escuz.*

(1) Claude de Senarclens, l'ami des réformateurs.

(2) Grandes-Archives. U 4. N° 4. (c b).

« Et par ceste présente, (comme tutrice de mon filz), *je vous oblige le d. Comté entièrement,* en ce qu'il luy appartient, oultre et par-dessus les charges et ypothecques anciennes; et semblablement vous oblige tous les aultres biens de mon d. filz en quelque lieu qu'ilz soient situez et assis, *sauf à en faire* pour moy, au d[t] nom, obligation raisonnable et *contract plus auctentique, si besoing est,* et quand il vous plaira. Vous suppliant derechef ne vous ennuyer de nous faire encores ce grand plaisir à mon d[t] filz et moy, que nous remectrons avec plusieurs aultres qu'avons receuz de vous, *et ne trouver maulvaise,* ou prendre à *importunité l'affection d'une mère envers son filz unique,* mesmement qu'il est détenu prisonnier en si grande jeunesse et si longtemps, espérant bien tost sur le tout vostre bonne et gratieuse response. (1). »

Il pourrait sembler au lecteur que même des cœurs de pierre se fussent laissés attendrir par cet éloquent appel, et que LL. EE. de Berne allaient enfin se déclarer satisfaites. Eh bien, il n'en est encore rien.

« *Nous vous prions ne prendre à la mauvaise part,* écrivent-elles à la marquise, *si nous ne pouvons encores présentement accomoder à vostre péticion,* ny nous desvoyer de noz précédentes lectres auxquelles derechieff nous sommes résoluz de nous tenir et arrester, *mais incontinent que nous ferez foy de quictance,* telle que sus est dict...., *lors ne fauldrons à la satisfaction de noz offres.* » (2).

En juin, J.-J. de Bonstetten écrit à la marquise qu'il a reçu la copie de son acte de tutelle, ainsi que le contrat que son Excellence a fait avec le duc de Nemours. Il a été fort joyeux de voir le dit contrat et rend grâces à Dieu de ce que l'on en soit enfin arrivé à une conclusion.

Mais, même alors, Messieurs de Berne ont encore à observer « qu'ilz sont de bonne volonté de faire très humble service à Leurs Excellences, tant pour l'emprunt de trente mil escuz et pour aultres affayres qu'il sera en leur pouvoir, *mais il leur semble que l'acte avec Mons[r] de Nemours n'est assez souffisant.* »

De leur côté, les bourgeois de Neuchâtel commencent aussi à demander « les actes de la tutelle que son Excellenc a sur les biens de son filz » et l'acte de partage avec le duc de Nemours, ainsi que la copie de la lettre que Messieurs de Berne demandent pour les trente mille écus, afin que « leur puissions dresser leur lettre de gardance de damps... ce que je n'ay voullu refuser, me semblant chose raysonnable. »

(1) Lettre du 11 mai U 4. N° 1. (h).
(2) Lettre du 28 mai. Grandes Archives. U. 4. N° 1. (i).

Mais voilà que les bourgeois, ayant entre leurs mains les actes de tutelle, s'avisent d'y trouver « entre aultre chose qu'il n'y est pas comprintz que Madame puisse vendre, ne gaiger les biens de Mons[r] son filz. » Ils envoient donc un messager pour éclaircir ce point auprès de son Excellence.

Le caractère prudent, un peu cauteleux, des Neuchâtelois, commence à se faire sentir : « J'ay bien esté adverty particulièrement, mande encore Bonstetten, qu'ilz n'estoient en délibération de cautionner, ne fiancer, la somme devers Mess[rs] de Berne que, premièrement, vous ne eussiez passé les interrestz et missions que estions misses à cause de l'argent qu'ilz avoyent assuré au lieu de Basle.

« Je prie ce bon Dieu tout puissant qui vous veuille donner son sainct esprit, que vous puissiez négocier pour avoir bientost Mons[r] vostre filz, et de regarder de ne mettre vostre conté d'icy en dangier.

... « Il n'est rien survenu des affayres en ce vostre conté qui mérite de vous estre adverty, sauf toujours quelque difficulté avec Mons[r] l'Advoyer de Watteville, comment vostre Chastelin Verdonnet vous advertira au long. »

Cette lettre se termine par une recommandation de Madame la Gouvernante (répétée ici pour la troisième fois), assez caractéristique et bien éloignée de celles que feraient les mères de nos jours : « Madame, ma femme, vostre très humble et obéissante servante, supplie d'estre recommandée à vostre bonne grâce et bonne souvenance et que vous faysiez bien fouetter son filz. » (1).

Le 25 juin, Bonstetten prend de nouveau la plume en envoyant à la marquise Claude de Senarclens (2), auquel a été octroyé ci-devant l'office de Lieutenant du Comté, mais sans état, ni gages.

Le gouverneur le recommande chaudement à son Excellence « vous asseurant qu'il n'y a gentil homme par deçà plus propre pour exercer le dit office que luy... Et si a bon moyen de faire humble service à vostre Excellence et à celle de Monseigneur vostre filz et s'est employé en plusieurs endroictz de ce faict..., espérant que par ci-après, il s'emploira pour vous à faire tousjours de mieulx en mieulx. » (3)

Verdonnet était reparti pour Paris, d'où Jaqueline allait l'envoyer en

(1) Lettre du 11 juin 1558. T. 4. N° 2 (u u u).

(2) Seigneur de Perroy et du Rosey au pays de Vaud, Claude de Senarclens épousa Catherine de Chambrier en 1553, et devint Conseiller d'Etat à Neuchâtel, puis Lieutenant du Gouverneur. Il mourut en 1572.

(3). T. 4, N° 2.

Flandre. « Estant arrivé ipsi (Paris), écrit-il au Gouverneur, j'ay trové madame bien facheye tant pour le long séjour que j'avoes fetz par delà que pour l'ennuy qu'en recevetz Monsigneur son filz dont elle aveitz reçeu lecstres. Denpuys, Monsr le Maréchal St-André est arrivé à la cort, ayant congié de venir parler au Roy. Il a veu et parlé à mon ditz Seigneur *lequel il a trové en asses mauvesse disposition pour le regretz de sa prison et du mauves treytemant que luy fetz à présent le Conte de Horne,* car, depuys deux moys, il l'a fetz changié de troes lieux et plasses. *Il est à présent au Chastel de Bure*, en Holandre (1).

... « Madame, estant en exstrême nessecité, a vandu aux bourgeois tous les revenus de Fonteyne-André et du Prioré et chapitre, leurs apertenances et depandances pour la somme de vingt-cinq mille escus, qui sont treize cents escus de sance annuelle, puis elle leur a amodié tout le conté pour neuf ans pour cinq cents escus tous les ans pour satisfeyre à l'usance annuelle des 30,000 escus empruntés à Berne. Ils doivent supporter toutes charges ensemble vostre guagie (gage), comant avoetz Monsr de Prangin.

« Dieu leur donne bon gain car ils ont mis les choses au plus haut. Madame a à faire de cinquante mille escus comptant et si ne peut trouver par deçà ung sol. Le Roy a tout levé.

... « Je pense que les bourgoes luy doyvent bailler 10, ou 12 mille ♁ contans comant antandres deux. J'ay parlé aux dits borgoes pour vous devant Madame (toujours l'habile courtisan !). Je pance qu'ilz feront avesqz vous de sorte qu'autres contantement d'eux, *tant pour le vin de la vendition* que aussi de vo layser en déconste les quatre cens francs d'estats qu'avez.

... « J'espère, Dieu aydant, partir demeyn pour aler en Flandre et fere toul devoeyr d'amener mon d^t Signeur si pousible est. *J'ay parlé à Madame pour voustre filz et le désir que avies*, si pousible etoy, *qu'il feutz auprès de Monseigneur;* mes il n'etz pousible jusque à la venue d'ipseluy; car james Madame, ni Monsr le Cardinal n'ont ceu obtenir passeport pour feyre passer Rothelin. (Le batard, François d'Orléans.)

... De Paris ce 3 de Julietz 1558.

Voustre très honble serviteur

En grande haste. VERDONET (2).

(1) *Buren* est dans la province de Gueldres et devait appartenir au prince d'Orange, dont la première femme, Anne d'Egmond, était fille du comte de Buren, et la plus riche héritière des Pays-Bas.

(2) Grandes Archives, U 4, N° 2 (e).

Voici le jugement sévère que le chancelier de Montmollin porte sur les actes d'administration de la marquise :

« Or la dite Jacqueline fit aussi des siennes, à l'exemple de sa belle-mère Jehanne, en admodiant aux ministraux et conseil de la ville tout le comté, par acte du 1er juillet 1558. Le bail fut fait pour neuf ans, ne réservant au prince que la haute souveraineté et la nomination à quelques-unes des principales charges et dignités, du reste cédant et abandonnant à la ville de Neuchâtel la pleine jouissance de tous droits et revenus, en quoi qu'ils pussent consister.

« Les offices de châtelains, maires et autres inférieurs furent donc à la disposition des traitans, par quoi la régente ébréchait la prérogative seigneuriale tout aussi misérablement que l'avait fait Jehanne.

... « Voilà comment le pernicieux usage des fermes que nos princes français voyaient pratiqué dans le royaume, leur donna la pensée de l'amener dans ce pays, sans être détournés par les maux publics qui en provenaient en France, au su de chacun. Toutefois Jaqueline sentit ce qu'il y avait à dire, puisqu'elle se réserva la liberté de résilier le marché quand elle le voudrait, moyennant un avertissement de six mois à l'avance.

« Cette dame ne s'en tint pas là, car, en même temps, elle vendit aux ministraux l'abbaye de Fontaine André et le prieuré du Vaux-Travers avec tous droits et appartenances pour la somme de 25,245 écus d'or, toutefois sous bénéfice de réachat perpétuel. » (1)

Il fallait prévenir de cette vente le vieux prélat Olivier de Hochberg qui avait conservé la jouissance du prieuré, et c'est ce que Jaqueline fit en ces termes :

« Mon oncle, l'asseurance que j'ay et ay tousjours eue de vostre bonne voulente envers mon filz et moy, et que m'aves aultresfois dict, et ay entendu de plusieurs, mêsmes des présents pourteurs, que vous seriez content de laisser et vous despartir dès à présent du prieuré du Vaulxtravers, en vous payant aultant qu'on vous en donnoit de ferme, qui sont trois centz escuz, m'ont incité d'aultant plus hardiment faire et passer avec les dictz pourteurs pour les quatre Ministraulx, Conseil et Communaulté de Neufchastel *le contract d'engagement de Fontaine-André et du d. prieuré...* pour ayder à partie de la ranson de mon filz qui est sy excessive que scavez. Et qu'il est nécessaire de bientost le retirer, parceque j'ay entendu de Monsr le Mareschal de Sainct André *qu'il commenceoit à s'ennuyer fort de sa longue prison*, jusques à en devenir jaulne.

(1) Mémoires de Montmollin, I, 115, 116.

« Les dits porteurs et moy vous payeront par chacun an, la part où vous serez, trois centz escuz jusques à ce que je vous aye forny en ce Royaulme ung bénéfice de pareille valeur en revenu, qui ne sera jamais sy tost que je désire *pour l'envie que j'ay de vous contenter*, mon oncle, et vous vehoir tousjours bien à vostre aise...

De Paris ce 6me jour de Juillet 1558.

Vostre bien affectionnée et bien bonne nyepce

Jaqueline de Rohan.

Subscript : A mon oncle, Monsr de Saincte-Croix, abbé de la Magdeleine de Châteaudun, la part où il sera (1). »

Verdonnet avait aussi écrit à l'abbé Olivier ne mettant pas en doute « qu'il ne soit bien contant des trois centz escuz portés en sa maison sans aulcune fascherie, en attendant que ma dte Dame luy ayt faict provision d'un meilleur bien, dont Monseigneur le Cardinal de Lorraine m'a promis avoir le soing. »

... Le chatelain espère pouvoir aller se recommander aux bonnes grâces du prélat lorsqu'il reviendra de Flandres « en repassant par Saincte-Croix pour s'en retourner à Neufchastel. » (2).

Nous ne citerons qu'un court passage de la lettre de la marquise au gouverneur, envoyée par ces mêmes *« présents porteurs »* : *« Les grandz* et urgents affaires que j'ay pour la délivrance de mon filz et *les conditions assez raisonnables, (à mon jugement)* », nous voyons qu'elle en jugeait autrement que le chancelier de Montmollin ! « que ces porteurs m'ont proposées de la part des quatre Ministraulx, Conseil et Communaulté de la ville de Neufchastel m'ont incitée à passer avec eulx » les engagements que nous venons de mentionner.

Jaqueline sent cependant le besoin de justifier ses actes : L'asseurance qu'ils m'ont donnée de faire envers Monsr de Saincte-Croix et vous (qui tenez de luy le dict prioré à ferme) en telle sorte que vous et luy n'en aurez aulcun mescontentement, ne perte, et que leur aviez desjà baillé montre du d. prioré pour en joyr soubz vous durant vostre bail à ferme, m'ont d'autant plus enhardie de m'ayder du bien de mon fils, pour un si grand, nécessaire et bon affayre qu'est celuy de la délivrance de sa personne de la captivité où elle est, comme la chose de ce monde qui m'est la plus chère.

(1) U. 4. No 2. (d).

(2) U. 4. No 2. (c).

... « Je vous prie bien fort, ajoute-t-elle encore, me mander secrètement, et à la vérité, vostre advis, et s'il y avait quelque chose à faire où il fallust remédier, pour le faire au plus tost. »

(De Paris, 6 Juillet.)

U 4, N° 2 (b)

Bonstetten paraît n'être pas sans inquiétude quant aux conséquences des actes de la marquise. Il pense que « son Excellence et son conseil ont bien advisé et pensé aux dangiers qui pourront advenir... Toutesfoys il fera tousjours à cest endroict et en tous aultres les commandements de Madame. » (1).

Nous verrons plus tard que ses objections étaient assez intéressées.

Quant au procès avec le duc de Nemours, en voici heureusement la fin. Jacques de Savoie déclare dans un acte du 3me d'août que pour lui, ses hoirs et successeurs, de son plein gré, « non contrainct, déçeu, ni aulcunement circonvenu, ains de noz droictz pleinement informé, avons quicté, ceddé et transporté pour nous, nos d. hoirs et successeurs, et par ces présentes quicttons, ceddons et transportons purement et perpétuellement tous et singuliers droictz, droictures, prehéminences, auctorites, Seigies et dépendances quelsconques *de la moictié du d. comté de Neufchastel auparavant à nous appartenant*, comme dessus, sans jamais en aulcune manière par nous, ne par aultres, quelz qu'ilz soient en povoir, ne debvoir quereler, demander, ne prétendre, tout ou partie ores n'a l'advenir. Et c'est par bonne et entière satisfaction des d. deux mil livres tz. de rente, et promesse faicte de nous dégrèver des deux mil ▽ (dont Jaqueline devait encore « le descharger envers les bourgeois du d. Neufchastel comme pleiges de nous envers le Sr Capitne Wilhelm Frölich de Solleurre (2) de la somme de quatre mil escuz par nous de luy empruntez »).

Voilà donc une renonciation en règle datée de Paris, faite et scellée du sceau des armes de Savoie,

signée JAQUES,

Contre signée :

« Par commandement de mon dict duc et conte

ACHAROLY » (3).

(A suivre.)

(1) Lettre du 24 juillet. Grandes Archives. T. 4. N° 2. (v v v).

(2) Tugginer dit Frœhlich était au service de France, capitaine de la garde du roi.

(3) Acte original sur parchemin. A. 4. N° 1.

HISTOIRE CRITIQUE

DES QUATRE PREMIERS COMTES DE LA MAISON FENIS-NEUCHATEL

(Suite. — Voir la livraison de Février 1884, page 61.)

ULRICH II

(1100 - 1125)

Ulrich fixa sa demeure près de la tour actuelle des prisons, aussi appelée tour de César.

« Ulrich, dit Montmollin, voulant gagner l'affection des habitants de la ville basse ou Neubourg, ensemble leur bailler courage à relever le bourg si souvent assiégé, saccagé, brûlé naguères, allégea grandement leur dure condition.

« Premièrement, le seigneur comte renonça au droit de rude bâton, par lequel il pouvait enlever et faire sien le cheval de son sujet, ou telle bête à cornes qu'il lui plaisait (soit aux officiers préposés par lui) de toucher avec le bout d'un bâton.

« 2° Il les affranchit de l'assujettissement à la glèbe, moyennant toutefois qu'ils ne sortissent pas de ses autres pays et domaines.

« 3° Déclaration que ceux-là qui bâtiraient dans Neubourg maisons en pierre à leur dépens, seraient, eux et leurs descendants mâles, tant qu'il en resterait, jouissans emphytéotes des dites maisons, lesquelles seraient franches, tant qu'il n'y aurait lieu à retour par extinction de race.

« 4° Concession gratuite des graviers assis au pied, tant de la haute que de la basse ville, à ceux qui bâtiront maisons en pierre, avec même franchise que dessus : à quel effet le comte Ulrich fit prolonger le mur d'enceinte vers St-Maurice d'aujourd'hui, là où était pour lors le bord de l'eau, avec large et profond fossé au levant, le tout à ses frais.

« 5° Pour mieux avancer son beau dessein, ce prince, certes tout sage, octroya certains privilèges, vrais droits de bourg, aux habitants de sa ville capitale, lesquels il titra de burgenses, bourgeois. Par l'octroi, les dits bourgeois acquirent le pouvoir d'élire douze preud'hommes, dont deux appelés ministrals étaient chefs de ce collège, lesquels ministrals et preud'hommes furent chargés de régenter bon ordre et police en la ville, selon règles à eux baillées. Par le même octroi, la garde et custode de Neubourg fut remise aux bourgeois ; partant tous pouvaient et devaient avoir armes et accoutrement de gens de guerre, et comme tels être commandés et conduits par l'un des ministrals, dénommé *Centurio ministralis*, toutefois sous suprême autorité du seigneur comte, ou de

son castellan, tant au regard de la police que des armes. Toutes lesquelles choses furent ainsi baillées et octroyées le lundi devant la fête de la nativité de Notre Seigneur l'an 1113, les chanoines de la collégiale à ce présens, et nommés gardiens d'icelles. Telle fut l'aurore du beau jour de liberté, qui luisit sur Neuchâtel au siècle suivant, sous un autre Ulrich. »

M. Frédéric de Chambrier en parlant de la Charte que nous venons de citer dit : « Cet acte est évidemment apocryphe ; jamais il n'a été invoqué dans les contestations si fréquentes chez nous au sujet des franchises ; et parmi les concessions qu'il mentionne, les unes n'ont jamais existé, d'autres n'ont été faites notoirement qu'un ou deux siècles plus tard. Comment d'ailleurs la charte de 1214 qui stipule en détail le maintien des usages les moins importants, se serait-elle tue sur des prérogatives si éminentes et aurait-elle passé sous un silence absolu la charte de 1113 ? »

Malgré cette assertion de notre grand historien, il nous est difficile de penser qu'il n'y ait rien de vrai dans la charte de 1113; tout n'est pas pure invention ; il y aura eu une charte donnée à cette époque, à laquelle on a rattaché des privilèges qui ont été accordés plus tard ; le chanoine Baillods a transcrit cette charte des manuscrits de la Collégiale.

D'après le professeur Matile, « la charte de 1214 n'a guère fait que de constater un état de chose existant, car un peuple ne passe pas subitement du servage à la liberté. En effet, nous signalons déjà dans la seconde partie du 12e siècle des hommes autres que ministériaux et des serfs, c'est ainsi que nous trouvons dans un diplôme sans date, mais de 1166 à 1175, des rudiments d'une administration communale, un maire, un sautier, des hommes libres, car il fallait l'être pour être témoin à la passation d'un acte... On voit que la vie commençait à poindre dans l'état, et que nos seigneurs étaient déjà animés du désir de jeter quelque lustre sur leur château et leur ville en augmentant le bien-être et la félicité de leurs sujets. » (Matile. *Dissertation*, page 32).

M. de Sandoz-Rollin ne voit aussi dans la charte de 1214 qu'une rédaction des usages introduits à Neuchâtel depuis 1113. (*Essai statistique*, page 66).

Nous pensons donc qu'Ulrich II donna en 1113 à Neuchâtel une première organisation communale qui se développa peu à peu.

Ulrich II eut comme nous l'avons établi dans notre *Etude critique* trois fils : Rodolphe, Mangold et Berthold. Il mourut, d'après Montmollin, en août 1132. Cette date doit être fausse puisque nous trouvons son fils Rodolphe désigné comme comte de Neuchâtel dans une charte de 1125 (Trouillat, *Monum.* I. N° 175, page 261).

(A suivre) L. Junod.



A Torre del Greco, *croquis d'après Paul de Pury.*

ART ET ARTISTES NEUCHATELOIS

PAUL DE PURY

1844-1874

(Avec planche)

(Suite — Voir la livraison de Mars 1884, p. 73)

P. de Pury quitte Constantinople le soir du 19 mai 1869, il écrit en mer une lettre qu'il achève à Messine.

« ...Nous avons eu au Pirée une aventure tragi-comique, qui aurait pu avoir des suites désagréables. Nous étions descendus à terre pour acheter du tabac grec, en compagnie d'un jeune médecin allemand avec qui nous avions fait bonne connaissance. Nous disposions d'une heure et demie et nous avions quitté la terre longtemps avant le moment du départ. Mais voilà qu'il prend fantaisie au capitaine de partir avant l'heure affichée, et, à moitié chemin, nous apercevons le navire dont les ancres étaient déjà relevées faisant ses premières manœuvres de départ. Tu comprends quelle panique; nous nous mettons aux rames, nous agitons nos mouchoirs, enfin nous arrivons, nous crions de descendre l'échelle : « Nous n'avons pas d'ordre » répondent les matelots avec la plus profonde indifférence. Grâce à l'intervention de quelques passagers que nous connaissions, le capitaine daigne enfin faire descendre l'échelle, Vischer et notre compagnon s'y élancent, je reste le dernier avec mes deux livres de tabac et mon par-dessus ; le paquebot avançait, notre barque qui était très lourde, grâce à la maladresse du batelier se détache de nouveau. De désespoir j'empoigne la balustrade de l'échelle, impossible de rapprocher la barque, je perds l'équilibre, mon tabac tombe à l'eau, mon par-dessus aussi et je reste suspendu, prenant un bain de pieds. Un tour de bras, comme ceux que nous enseignait le père Junod, me ramène sur l'échelle, le batelier attrape mon par-dessus et je monte triomphant laissant mon tabac prendre le large et heureux d'en être quitte pour si peu. Si nous étions restés en arrière que seraient devenus nos dessins. »

C'est bien là le cri d'un artiste : nos dessins ! Ceux qui connaissent les aquarelles et les études que P. de Pury a rapportées de ses voyages se fussent attristés à jamais avec lui sur cette regrettable perte.

Les deux artistes débarquent à Messine, d'où ils passent à Girgenti puis à Palerme. C'est de cette ville qu'il écrit à la date du 7 juin 1869.

« Nous avons quitté Girgenti hier matin, de bonne heure, et après avoir cheminé plus de vingt heures dans un affreux véhicule, manquant de vitres, de sabot, de tout enfin, nous avons débarqué ici ce matin vers quatre heures. Je n'ai jamais fait de voyage aussi pénible ; c'était à la fin une véritable torture, accompagnée de dangers réels ou peut-être imaginaires. Pendant la journée, la poussière nous étouffait ; la nuit, nous avons été forcés de veiller à cause de la *malaria*, et des brigands, ces terribles brigands contre qui la force armée nous protégeait. Il y avait, du reste, peu à redouter de ce côté-là, car il y a trois ou quatre jours, on a tenté d'attaquer le courrier, il n'y a eu heureusement que quelques coups de fusil auxquels les carabiniers ont répondu, le postillon a fouetté ses chevaux et pris la fuite. Il y a donc en ce moment un redoublement de vigilance, des patrouilles à tous les passages dangereux ; à l'endroit le plus mauvais, nous avons été escortés par un détachement de dix hommes, sans compter les carabiniers à cheval qui faisaient des rondes.

« Malgré tout cela et surtout avant d'avoir vu les soldats, on ne roule pas sans une certaine appréhension. A un endroit très mal famé, nommé Vicari, notre conducteur eut l'heureuse idée de nous faire dîner et je lui en serai toute ma vie reconnaissant. Nous débouchons des bouteilles et nous nous mettons à avaler des œufs, des saucisses, des oranges, nous fûmes bientôt tous en gaîté, chacun tenait la bougie à son tour, mais si nous avions entendu des coups de feu et le terrible *in terra*, cela aurait pu donner une nouvelle scène du *Repas interrompu* (1) et par des ours qui ne plaisantent pas.

« Nous avions d'agréables compagnons, à part un vieux bonhomme brûlant de fièvre, horriblement poltron, qui voulait nous faire aller à pied à toutes les descentes. On ne conserve, du reste, de tous ces ennuis qu'un souvenir agréable et, comme compensation, nous traversions une contrée magnifique.

« L'aspect de la Sicile à l'intérieur est très varié, il y a souvent des sites superbes, de beaux points de vue, des contrées complétement nues et désertes, mais grandioses. Je crois qu'un des principaux produits de ce pays est le blé, je n'ai, en effet, vu nulle part des champs aussi dorés. En général, la couleur du paysage est remarquable, surtout à cette saison ; c'est inouï ce qu'on pourrait tirer de ce pays, s'il était plus peuplé et mieux cultivé, si les cours d'eau étaient régularisés ; mais presque tous les côteaux sont déboisés, les rivières ne sont guère que des torrents à sec en été, mais qui font de grands ravages en hiver et au printemps. On remarque cependant une grande amélioration depuis le gouvernement italien, il y a presque partout des ponts solides, car, autrefois, les routes passaient dans le lit du torrent et la circulation pouvait être interrompue pendant des semaines.

(1) L'auteur fait allusion au tableau d'Edouard Girardet que possède le Musée de Neuchâtel.

Ces torrents m'ont rappelé un poëme de Schiller, *die Burgschaft*. On ne pouvait mieux décrire ce pays sans l'avoir jamais vu.

« Dans la plupart des villes du midi et de l'ouest, le type est laid, c'est un mélange de toutes les races, le type sarrasin domine ; les paysans, en général, ont l'air faux et peu sympathique, le costume ne rappelle en rien non plus l'Italie : point de couleurs vives, presque toujours du noir. La coupe en est parfois un peu espagnole, les hommes portent une sorte de casque à mèche en drap noir dont le bout pend jusque sur les épaules.

« Ce qui m'a amusé, c'est de voir à Girgenti passer les campagnards, des gens tout à fait blonds, identiquement semblables aux paysans souabes, les cheveux tondus ras, avec deux mèches bouclées sur les tempes, une veste, des culottes courtes et des bottes, ils arrivent le matin en ville avec des troupeaux de magnifiques chèvres blanches, les traient dans la rue et donnent le lait tout chaud aux consommateurs. »

De Messine il met quinze jours pour venir à Palerme en s'arrêtant à Catane avec le projet de faire l'ascension de l'Etna, mais contrarié par le mauvais temps, il retourne à Taormine :

« C'est un des plus beaux endroits de l'Italie, écrit-il, une vue unique en son genre, une petite ville intéressante remplie de coins pittoresques; des femmes charmantes s'enveloppent la tête dans leurs mantilles blanches. »

Le temps s'est remis, les voyageurs reviennent alors à Catane et font à dos de mulets l'ascension de l'Etna à partir de Nicolosi.

« Nous avons fait le trajet de Catane à Syracuse avec un voiturin; on traverse la plaine de Catane et arrivé à Lentini on a un magnifique point de vue sur l'Etna. La végétation est très belle en certains endroits, les haies sont faites d'énormes cactus qui forment la clôture la plus infranchissable. On voit beaucoup de grenadiers en fleurs : quelle différence entre ces grands arbres et nos petits arbustes en pots qu'on met à l'air au printemps !

« La Syracuse d'aujourd'hui est une ville fort triste au bord de la mer, avec triple muraille. La cité antique était immense, une journée entière ne suffit pas pour en visiter les restes disséminés dans la campagne. A part un théâtre antique, ce qui nous a le plus intéressés ce sont les anciennes carrières ou latomies, d'immenses excavations irrégulières dont les parois sont taillées à pic et au fond desquelles on voit aujourd'hui, du moins dans quelques-unes, de magnifiques jardins où l'on a réuni tout ce que le midi offre de plus beau et de plus riche en fait de fleurs et de fruits ; on y respire un parfum délicieux. »

Naples, 17 juin.

« Monreale, près de Palerme, a une église très remarquable, d'une architecture à la fois normande et arabe qu'on ne trouve qu'en Sicile. Cette église, ainsi que la chapelle palatine au château royal, est entièrement décorée de marbres et de

mosaïques à fond d'or. J'ai fait une aquarelle de la dernière, une fort mauvaise copie, mais qui m'a fait passer des moments bien agréables. Tous les matins le collège des chanoines officiait avec un archevêque; j'ai rarement entendu d'aussi belle musique d'église. L'orgue était joué de main de maître et les chœurs d'enfants étaient tout simplement délicieux.

« Nous avons quitté Palerme hier à une heure, c'est notre dernière traversée, j'en suis heureux, car les bateaux italiens sont détestables; ils sont sales, petits, et l'on y est horriblement ballotté. Ce matin, en nous réveillant, nous passions devant Capri, le temps était si brumeux et si couvert que Naples ne nous a pas fait grande impression ; il faut que nous soyons blasés, quand je vois un port de mer, je me rappelle involontairement Constantinople qui est, j'en suis de plus en plus convaincu, une chose sans pareille. »

L'artiste voyage depuis plusieurs mois, et il éprouve cette lassitude qui naît de la vue de trop de belles choses, il subit la loi commune et les choses qui l'eussent impressionné au début le laissent plus indifférent aujourd'hui. Notons encore cependant ce détail pittoresque.

Capri, 2 juillet.

« Il m'en coûte bien plus de quitter les environs de Naples que la Sicile, tout y est si beau et si frais...

« Nous habitons l'hôtel Pagano qui est depuis trente ans le rendez-vous des artistes; en ce moment la société assez nombreuse, se compose d'Allemands et de Français, dont quelques-uns sont des gens connus. Tu comprends que la vie ne manque pas de gaîté; après dîner on s'en va dans une famille du voisinage; les jeunes filles vont chercher des amies et l'on danse la tarentelle, au son de la guitare et du tambourin, jeunes et vieux commencent à sauter, à se balancer, personne n'y résiste; quand la musique commence, l'on part comme si l'on était mû par un ressort; les jeunes filles sont charmantes à voir, infatigables, et leurs mouvements de la tête et des bras sont très gracieux. »

L'artiste revenu à Naples fait l'ascension du Vésuve, il visite ensuite Pompeï, Salerne, Amalfi et Pestum, puis il remonte la péninsule jusqu'à Venise.

« Nous nous sommes arrêtés au grand cimetière où nous nous sommes fait conduire au tombeau de Léopold Robert, une modeste inscription placée dans le mur, et à moitié cachée sous un lierre, indique la place où il repose; il y croît un rosier si maigre qu'on y trouve à peine quelques feuilles pour en emporter un souvenir. »

Il revient de là en Suisse en passant par Padoue, Vérone, Brescia, Bergame et Côme.

Le sens pittoresque de Paul de Pury, son ardeur au travail, sa facilité sont constatés par la quantité de dessins, d'aquarelles et de croquis rap-

portés de ce voyage d'Italie, de Grèce et d'Orient; ils se comptent par centaines. L'artiste voudrait tout étudier, tout emporter. A Rome, il a fait la connaissance du sculpteur Schloëth, des peintres Wekesser et Bühlmann; les jours de pluie il monte à l'atelier de ce dernier, et y étudie les dessins et les gravures de ce collectionneur distingué, il y copie même des vues de Rome et des environs que nous retrouvons aujourd'hui dans ses cartons avec la note « d'après M. Bühlmann ». En voyage il procède de la même manière avec les dessins de son ami, M. Vischer. Par ce moyen, continuellement occupé, il complète ainsi sa collection de documents.

Le voilà donc de retour au pays, la tête pleine de souvenirs et de projets; il y commence quelques travaux qu'il interrompt momentanément. Au commencement de 1870, il part pour l'Angleterre et entre dans le bureau de son parent M. Ed. J'Anson, architecte distingué, honorablement connu à Londres, où il travaille quelques mois. Il étudie ce pays avec intérêt et fait même une excursion jusqu'en Ecosse. Revenu à Neuchâtel en mai 1870, il s'y fixe définitivement et se met à l'œuvre sans plus tarder.

Les débuts d'un architecte sont généralement difficiles; on ne juge l'artiste qu'à son œuvre, il peut avoir les plus beaux projets dans ses cartons, il faut qu'il en ait réalisé quelques-uns pour être apprécié. Le jeune homme n'eut pas à attendre longtemps les commandes, M. Louis de Pury, son père, devint son premier client; puis il exécuta les plans d'une jolie maison de campagne pour madame Borel-Blackeway, sa tante, à Bevaix.

Dans l'été de 1870, Neuchâtel se préparait à la fête fédérale de chant qui allait avoir lieu au commencement de juillet et l'on s'apprêtait joyeusement à recevoir les hôtes confédérés qui devaient y prendre part. Le comité des décors, composé en général d'architectes, vit arriver à la première de ses séances un jeune homme de grande taille, encore inconnu à plusieurs. Son aspect concentré et modeste contrastait avec sa force native; ses yeux bleus, bien engagés sous l'arcade sourcilière, regardaient avec intensité et pénétration, et sous sa barbe touffue s'accusait une lèvre sanguine qui savait sourire avec une grâce charmante. Sa coloration brillante s'était ambrée au soleil de l'Italie et de l'Orient. Et sous cette robustesse et cet épanouissement on devinait de la tendresse, de la rectitude, les qualités qui se montrent dans l'œuvre et non dans les apparences extérieures.

Paul de Pury était concentré, nous l'avons dit; sa modestie, sa réserve qui, à première vue, retenaient à distance, vous rapprochaient de lui

lorsqu'on avait gagné sa sympathie. Son zèle et son talent se montrèrent tout d'abord dans cette occasion, et plusieurs arcs de triomphe, élevés sur ses dessins, donnèrent immédiatement la mesure de son goût.

La fête fédérale de chant, brillamment commencée le 9 juillet 1870, se terminait au bruit d'une nouvelle terrifiante : la France venait de déclarer la guerre à la Prusse.

Quarante mille hommes appelés sous les drapeaux bordèrent la frontière de Bâle à Porrentruy. Cette occupation eut un caractère purement pacifique, et dans les derniers jours de septembre il ne restait plus sous les armes que quelques compagnies de carabiniers. Mais à la nouvelle qu'un corps d'armée prussien avait passé le Rhin le 1er octobre et occupait la Haute-Alsace pour marcher de là sur Lyon par Belfort et Besançon, le Conseil fédéral mit sur pied l'élite de la 9me brigade qui occupa le Jura bernois à dater du 5 octobre. Le 23me bataillon d'infanterie qui en faisait partie prit la route de l'évêché de Bâle par la Chaux-de-Fonds, Saint-Imier, Sonceboz et les Gorges du Pichoux, sous les ordres du commandant Morel. Paul de Pury fit cette campagne comme sergent-fourrier de la deuxième compagnie dont son ami M. F. Landry était sergent-major. Quels moments heureux, malgré les ennuis des marches et du service, malgré le froid ; mais aux cœurs jeunes tout est prétexte pour s'égayer et dans l'exaltation de ce moment, dans la fraternité de la vie militaire, on s'accommode gaîment de tout, des étapes trop longues, de l'accueil souvent peu empressé des Confédérés jurassiens, de l'hôte renfrogné qui veut ferrer son âne avant que de conduire nos deux sous-officiers à leur quartier, des lits trop durs et des chambres sans feu. Et dans les loisirs du service, on note avec le crayon les faits pittoresques de cette campagne, on dessine les villages, dans lesquels le bataillon a disséminé ses compagnies : Damvant, Bure, Fahy, Chevenez, Grandfontaine.

A Mariastein où la 2me compagnie séjourna trois semaines, le sergent-major et le fourrier logent au couvent avec les officiers et vivent avec les pères et leur supérieur, l'abbé Léon Ier, dans la plus parfaite intimité. Paul de Pury dessine les sites les plus pittoresques, le couvent, le château de Landskron, les avant-postes établis ici dans une baraque de bois, ailleurs sous une cabane faite de branches de sapins. Nous avons utilisé plusieurs de ces précieux souvenirs qui nous ont été gracieusement communiqués par les deux artistes, ils ont paru dans notre album autographié, *aux Frontières*.

Si sérieusement qu'elle soit faite, la garde de la frontière laisse des

loisirs de garnison aux officiers et sous-officiers. M. F. Landry modèle le médaillon de l'abbé; des soirées musicales terminent la journée, musique grave et classique d'abord, qu'on écoute avec recueillement; c'est le prélude et l'on passe à des morceaux plus légers, puis à des danses. La valse entraîne militaires et religieux et c'est un étrange spectacle que ces bals où tournoient de graves et sombres robes monastiques et la capote bleue de nos officiers et sous-officiers. Mariastein est la Capoue de cette campagne; on envie le sort des deux compagnies qui y tiennent si joyeuse garnison et c'est à regret que les Neuchâtelois s'en éloignent pour prendre la route de Bâle.

Ici encore le fourrier et le sergent-major ne demeurent point inactifs. Installés dans la caserne de Klingenthal, ils en décorent une vaste et belle salle pour la fête offerte la veille de Noël aux soldats de la seconde et de la troisième compagnie de leur bataillon, ainsi qu'à un certain nombre de blessés français internés à Bâle. Et comme souvenir de cette journée, ils illustrent de spirituels croquis le discours prononcé à cette occasion par le capitaine quartier-maître, M. J. Breitmeyer, discours ému d'un cœur patriote, dont l'impression fut vive et salutaire et qu'on ne peut relire aujourd'hui sans attendrissement. Le bataillon 23 revenait à Neuchâtel dans les derniers jours de décembre.

L'entrée de l'armée de l'Est en Suisse le 1er février 1871 fournit à P. de Pury l'occasion de nouveaux croquis militaires, c'est d'après lui que fut exécutée la planche double-folio de l'*Illustrated London news* qui porte la légende *General Bourbaki's army at Travers in the canton of Neuchâtel, Switzerland* (25 février .-185). C'est la première étape de cette mémorable retraite sur le sol suisse : des files de canons et de fourgons se massent auprès du village de Travers au milieu d'une foule de militaires français de toutes les armes, mêlés aux soldats confédérés; le site est rendu avec une exactitude que le dessinateur sur bois n'a pas trop altérée.

(*A suivre*). A. Bachelin.

LE CHATELARD DE BEVAIX

(Suite — Voir la livraison de Mars 1884, page 78)

IX

LA FAMILLE DU PRISONNIER

Dans une des salles d'un petit castel en Provence, près de Marseille, quatre femmes travaillaient silencieusement autour d'un grand métier à tapisserie. Malgré le froid, il n'y avait pas de feu dans la vaste cheminée, où l'on eût aisément pu rôtir un bœuf tout entier. Une lampe fumeuse éclairait les travailleuses. L'une d'elles était une femme d'une cinquantaine d'années environ, à la figure pâle et fine, aux cheveux déjà blancs. Une simple robe de laine grise, que ne rehaussait aucun ornement, tombait en plis lourds autour d'elle. Les trois personnes assises à ses côtés se reconnaissaient au premier coup d'œil pour ses filles. Toutes trois étaient grandes et bien faites. Les aînées avaient de grands yeux noirs et des cheveux de même couleur. La cadette était blonde, avec des yeux qui faisaient songer aux gentianes des hauteurs : elle se nommait Simonne; les deux autres, Olivière et Jehanne.

Simonne cessa soudain de travailler et, regardant dans le vague, se mit à rêver. Au bout d'un instant, Olivière lui frappa doucement sur l'épaule :

— A quoi penses-tu, petite? Nous n'avons pas le temps de nous reposer; Monseigneur l'abbé tient à avoir ce tapis pour la prochaine fête.

Simonne poussa un soupir :

— Je ne sais pourquoi j'ai été toute la journée inquiète au sujet de Gaston; Sainte Vierge, gardez notre pauvre frère!

Jehanne se pencha vers sa jeune sœur et l'embrassa :

— Allons, petite, songe qu'aujourd'hui Gaston est tout près d'atteindre

son but, et qu'avant deux mois il nous reviendra joyeux et en bonne santé, ramenant peut-être une jeune et jolie femme. Quand Gaston aura payé notre dette à notre cousin Trosberg, rien ne s'opposera plus à ce qu'il épouse Aymonnette; cela a toujours été l'espoir de notre pauvre père. Aymonnette amènera ici un peu de bien-être, et nous aurons soin qu'elle soit heureuse.

Au souvenir du père, les yeux de Madame de Rocheblanche s'étaient remplis de larmes.

— Consolez-vous, ma mère, murmura Jehanne en l'embrassant, les jours heureux reviendront.

Simonne était toujours anxieuse :

— Que j'aimerais voir Gaston de retour! A peine s'il reste deux ou trois hommes d'armes pour défendre le château, et notre terrible voisin....

— Ce baron de Roville, interrompit Olivière, oh! je le hais! L'autre jour, n'a-t-il pas fait battre jusqu'au sang Guillet, le petit laboureur, parce qu'il avait interrompu son ouvrage pour me saluer et me parler!

— Au lieu de nous plaindre, Olivière, reprit la mère, soyons heureuses d'avoir pu faire sortir de chez nous cet argent maudit, car depuis qu'Itel Trosberg s'est arrêté ici en revenant de la guerre, et que, miné par la fièvre et craignant de ne pas arriver vivant chez lui à Valangin, il nous a confié sa part de butin, nous faisant jurer que Gaston la lui rapporterait un jour et recevrait pour récompense la main d'Aymonnette sa fille, depuis ce jour-là, tous les malheurs nous ont accablés! La guerre d'abord : il a fallu fournir des hommes, les équiper! Nous étions pauvres, votre père recourut à l'argent confié, espérant en gagner davantage.... Il rentra ici malade et ruiné, et mourut après m'avoir fait jurer de renvoyer un jour ses trois mille écus à Trosberg. Cette année enfin j'ai pu y parvenir.

Madame de Rocheblanche s'était animée en parlant. Olivière posa sa main sur l'épaule de sa mère avec une sorte d'autorité :

— Vous savez qu'il ne faut pas causer de tout cela; chaque fois que vous le faites, vous vous en trouvez mal.

— C'est assez pour aujourd'hui, mes filles; il faut nous reposer, reprit la mère.

Elle prononça alors la prière du soir, implorant la Vierge et les Saints en faveur du fils absent. Un sanglot lui répondit; elle se retourna brusquement : Simonne pleurait; elle vint appuyer sa tête sur l'épaule de la comtesse :

— Oh! pour sûr, il lui est arrivé quelque malheur!

Olivière et Jehanne se regardèrent tristement. Simonne avait toujours été l'enfant gâté de la maison, de son grand frère d'abord, qu'elle adorait et dont elle était l'idole. Toute petite, il prenait soin d'elle. On les voyait s'en aller tous deux, lui, veillant sur elle, obéissant à son moindre signe, épargnant à sa prière les oisillons qui venaient s'offrir aux pierres de sa fronde et qu'il eût été tout glorieux de rapporter au château. Gaston et Simonne, toujours inséparables, étaient la vie et le soleil de de la Rocheblanche. Lorsque Gaston s'absentait, fût-ce pour un jour, sa petite sœur avait des larmes dans son sourire d'adieu. Lorsque le jeune homme partit pour son long voyage, le chagrin de Simonne fut navrant. Elle était persuadée que Gaston ne reviendrait pas. Comme toutes les âmes passionnées, elle avait une puissance d'imagination extrême et elle se représentait sans cesse que son frère courait les plus grands dangers.

Lorsqu'elle parlait de ses craintes à ses sœurs, celles-ci, plus positives, la raillaient doucement. Moins intimes avec leur frère, elles ne connaissaient de lui que sa force, son courage et son adresse. Simonne le voyait essentiellement chevaleresque, généreux, confiant; et avec cette divination que la tendresse et l'amour donnent aux cœurs qu'ils éclairent, elle sentait que toutes les qualités de Gaston pourraient se tourner contre lui, dans des circonstances difficiles.

Après le départ de son frère, Simonne était tombée malade, puis avait fini par se calmer; mais la gaîté avait disparu. Tout le jour durant, assise à côté de sa mère et de ses sœurs, elle laissait son esprit s'égarer à la suite de l'absent. Elle ne parlait presque jamais de lui, mais sa pensée ne le quittait pas.

L'amour profond n'a-t-il pas le don de seconde vue? C'est ajouter un sixième sens à l'organisme humain, un sens subtil, merveilleux, qui s'il était infaillible et plus développé, remplacerait tous les autres; un sens pour lequel il n'y a plus ni distance ni durée, ni jour ni nuit! N'était-ce pas ce sens-là qui parlait dans le cœur de Simonne et lui montrait, bien loin au-delà de l'horizon, dans un triste cachot, Gaston blessé et découragé, à genoux aux pieds de Sibylle et appelant en vain quelqu'un à son secours?

X

UN PEU DE PAILLE DANS UN CACHOT

Après avoir quitté le prisonnier, Sibylle, hors d'elle-même, alla se jeter sur sa couchette. Elle ne pleura pas, sentant que le moment des larmes était passé, et qu'il fallait agir. Oui, mais comment?

Une intervention maladroite n'eût fait qu'aggraver le sort du captif, la jeune fille le comprenait bien; mais il lui était cependant impossible de ne pas chercher à soulager le malheureux. Ses premières paroles avaient fait sur elle une impression profonde, et, sans savoir comment elle s'y prendrait, elle se jura à elle-même d'aider et, qui sait? de sauver l'étranger. Dans une âme telle que celle de Sibylle, ce serment, vaguement formulé, était sérieux pourtant.

Le jour trouva Sibylle les yeux grands ouverts, perdue au milieu de ses rêves. Elle descendit préparer le déjeûner de son père, redoutant de trouver dame Zabeau guérie. Heureusement il n'en était rien.

Au moment de vider le bol de lait, accompagné de beurre et de pain bis, qui formait son repas du matin, elle le reposa devant elle, sortit furtivement de la salle en le dissimulant, et le porta dans sa chambre, d'où Guillaume ne tarda pas à la rappeler. Elle tremblait qu'il n'eût vu ce qu'elle venait de faire :

— Tu vas aller panser le prisonnier! dit-il avec sa brusquerie habituelle; comme je te l'ai dit hier, il ne faut pas qu'il meure; arrange-toi de façon qu'il soit le plus mal possible sans en périr.

Sibylle frémit; il continua en fronçant le sourcil :

— Il est temps que tu apprennes à m'être utile; tu en auras bien d'autres encore à panser et à soigner; la Zabeau n'est plus bonne à grand'chose, il faut que tu la remplaces; si je suis satisfait, il y aura quelque chose de beau pour toi dans le butin d'hier.

Sibylle regarda bien en face la sombre figure de son père :

— Il n'y a pas besoin de me donner quelque chose pour cela.

Il haussa les épaules :

— Comme tu voudras; prends Antoinet avec toi, que le prisonnier n'aille pas s'évader; par la sambleu! je te mettrais à sa place dans le cachot et t'y laisserais crever.

Il l'eût certainement fait comme il disait, et la jeune fille n'en doutait pas. Elle alla trouver le geôlier. Celui-ci était à son occupation favorite : sa figure illuminée se penchait déjà sur un énorme broc de vin. Sibylle, de son air le plus doux, se borna à lui demander les clefs. Le vieux grognon les tendit sans la moindre objection à la jeune fille, qui poussa un soupir de soulagement et s'éloigna. Antoinet se replongea dans son délicieux tête à tête. Sibylle se hâta d'aller chercher le bol de lait de son déjeûner et redescendit le noir escalier qui aboutissait au cachot.

Elle eut quelque peine à faire jouer la serrure. La prison était moins sombre que la veille; un reflet de soleil y pénétrait et adoucissait la crudité de l'air. Le captif, debout près du soupirail, regardait le lac. S'attendant à voir la repoussante figure d'Antoinet, il ne se dérangea même pas. Sibylle l'interpella doucement :

— Prenez donc ceci, Messire, ça vous fera du bien.

A l'ouïe de cette voix inespérée, le jeune homme se retourna vivement; il était d'une pâleur mortelle; sa figure était fort altérée.

— Comment vous trouvez-vous, Messire? demanda timidement la jeune fille. Avez-vous pu dormir un peu?

Le prisonnier eut un sourire triste :

— Dormir là! non, c'est impossible; j'ai passé la nuit debout, contre le mur, à prier le Ciel qu'il me délivre ou qu'il me tue. J'ai plus souffert dans ces quelques heures que dans tout le reste de ma vie.

Sa main s'était posée sur le bras de la jeune fille :

— Vous êtes seule ici?

— Oui, dit-elle un peu effrayée, en voyant l'air agité de l'étranger.

— Alors, reprit-il vivement, qui m'empêche de fuir? Je suis plus fort que vous, je pousserai cette porte; je sortirai d'ici; là-bas c'est la liberté, la liberté, oh! mon Dieu!

Il poussait déjà le battant; Sibylle le regardait de son regard triste et profond :

— Attendez un instant, Messire; vous pourrez ensuite essayer ce qu'il vous plaira.

Il s'arrêta, docile comme un enfant; elle reprit :

— Mon père a juré de me laisser mourir ici, si vous échappiez par ma faute, et mon père tient toujours ce qu'il dit; vous pouvez immédiatement tenter la chance, si vous voulez.

Il avait déjà reculé et baisait le bas de sa robe :

— Noble damoiselle, pardonnez-moi!

— Du courage, Messire! Ne vous laissez pas abattre ; j'ai confiance en l'avenir pour vous délivrer. Et maintenant, montrez-moi votre bras.

La jeune fille poussa une exclamation lorsqu'elle eut ôté les bandages qui recouvraient la blessure. Celle-ci avait beaucoup empiré; l'enflure gagnait l'épaule :

— Oh! que vous devez souffrir! Il faudrait pouvoir vous coucher un peu.

Gaston regarda le sol visqueux et la paille pourrie. Elle soupira :

— Tenez, buvez du lait; il vous redonnera quelque force.

Gaston prit le bol et le vida d'un trait :

— Maintenant, Messire, dit-elle, je vais d'abord vous débarrasser de cette mauvaise paille; il faudra que je trouve quelque chose de mieux pour la remplacer.

Et, surmontant le dégoût qu'elle avait à toucher cette pourriture, elle fit tout passer à petites poignées par le soupirail grillé du cachot.

— Maintenant je vais vous quérir quelque chose de mieux.

Elle sortit vivement en verrouillant la porte derrière elle; son pas se ralentit en gravissant les escaliers. Que pourrait-elle donner au prisonnier pour qu'il pût reposer un peu confortablement!

— Te voilà bien pensive, Sibylle?

Elle releva la tête et tressaillit en se trouvant en face de son père.

— Comment va le captif? dit-il.

— La blessure s'est envenimée; il faudrait un peu mieux traiter ce malheureux, mon père; sans cela il pourrait bien aller plus mal que vous ne voudriez et s'échapper là où vous ne pourriez plus le rattraper.

Elle avait touché la bonne corde; Sibylle parlait d'un ton ferme, bien qu'intérieurement elle sentit le cœur lui manquer. Messire du Terreaux frappa du pied :

— Au diable le damoisel! La moindre piqûre les blesse à mort, ces oisillons-là! Qu'il n'aille au moins pas me sauter entre les doigts, entends-tu, Sibylle? Donne-lui ce qu'il faut pour qu'il guérisse vite, après quoi on le remettra au pain sec, jusqu'à ce qu'il ait payé.

La jeune fille tressaillit de joie, mais elle se contint :

— Il faudrait peut-être le faire transporter dans une chambre; il fait froid là-bas sur la pierre.

— Fais-y mettre de la paille fraîche et une couverture.... Mais a-t-on jamais vu faire tant d'embarras pour un prisonnier!

Sibylle courut chercher un valet, qui nettoya soigneusement le cachot; elle y fit mettre une chaude couche de paille et alla chercher d'épaisses

couvertures et quelques aliments substantiels; puis, pour empêcher le vent de pénétrer dans la prison, elle colla à l'entrée du soupirail un morceau de parchemin.

— Quand pourrai-je vous témoigner toute ma reconnaissance? lui dit le prisonnier. Ma mère et mes sœurs seraient fières de vous servir à genoux.

— Je ne leur laisserais point faire cela, Messire.

Puis elle ajouta avec un soupir :

— Ah! vous êtes heureux d'avoir encore votre mère!

— Vous n'avez plus la vôtre?

— Non, je ne l'ai jamais connue.

— Oh! que je vous plains! Et n'avez-vous pas de sœur?

— Je n'ai que mon père, dit Sibylle d'une voix lente et basse, en inclinant la tête.

Comme il ne répondait rien, elle leva les yeux; leurs regards se rencontrèrent lumineux et profonds. Avec un geste enfantin, Sibylle cacha son visage dans ses mains; puis, comme un oiseau effarouché, elle s'élança dehors, referma la lourde porte et s'enfuit dans sa chambre toute troublée et toute heureuse.

XI

LA SCIENCE DE LA CLAUDETTE

Après s'être occupée de dame Zabeau, qu'agitait toujours une fièvre ardente, et l'avoir soignée suivant ses moyens, Sibylle tint compagnie à son père, pour le servir durant le repas, qu'il faisait au milieu du jour. Lorsqu'elle fut libre, elle s'enveloppa d'une longue mante sombre, car l'automne était déjà avancé, et s'en alla d'un pas rapide chez le père Anselme, qu'elle n'avait pas revu depuis bien longtemps. Son cœur battait de plaisir à l'idée de retrouver ce vénérable ami et de recevoir de nouveau ses instructions.

Elle le trouva en grand conciliabule avec la Claudette. Lorsque cette dernière aperçut la jeune visiteuse, elle voulut se retirer, non sans avoir religieusement baisé le bord de sa longue mante grise, mais Sibylle, après avoir joyeusement serré la main du père Anselme, retint la bonne femme :

— Non pas, Claudette, restez! Vous aviez l'air de dire quelque chose de très intéressant, continuez! Est-ce de ces plantes que vous parliez!

Une multitude de plantes de toutes les formes et de toutes les sortes, les unes sèches, les autres vertes, jonchaient la table du solitaire.

— Oui, mon enfant, répliqua le père Anselme; nous parlions de ces plantes. La Claudette est une grande savante, et elle veut bien m'apprendre ses secrets pour soulager les souffrances des hommes. — Ainsi, dites-moi donc ce que c'est que cette plante grasse aux feuilles arrondies à leur extrémité?

— C'est la joubarbe (1), mon père; une bonne plante, allez. Quand vous avez une blessure, si profonde qu'elle soit, vous en prenez une feuille, vous ôtez la pelure d'un côté et posez ce côté-là sur le mal; tous les matins il faut changer la feuille, et en moins de rien le mal est guéri.

Sibylle était toute oreilles :

— Voulez-vous me donner un peu de cette plante, Claudette?

— Tout, si vous voulez, noble damoiselle; en avez-vous besoin au Châtelard?

— Oui.

— Y a-t-il quelqu'un de malade chez vous? interrompit le vieillard.

— Oui, dit encore Sibylle d'un ton bref, en lançant un coup d'œil au père Anselme, comme pour le prier de n'en pas demander davantage.

Il comprit, et prenant sur la table une seconde plante qui avait un peu la feuille et la forme d'un artichaut :

— Comment nommez-vous ceci, Claudette? poursuivit-il.

— L'oreillette, mon père, une plante précieuse aussi : elle guérit les gerçures de la peau, les rougeurs et les dartres. On la trouve dans les lieux pierreux, le long des rocailles; mais les gens du pays en ont un peu peur.

— Et pourquoi donc? demanda le vieillard, pressentant quelque superstition.

La Claudette eut un sourire vague et parut embarrassée :

— Je sais bien que vous n'y croirez pas, mon père; mais cette plante prédit les mariages et les morts.

— Comment cela?

— Elle ne fleurit que très rarement, sans qu'on puisse le prédire d'une année à l'autre; mais si elle donne une fleur blanche, c'est un

(1) *Sempervivum tectorum*. Etymologie : *Jovis barba,* barbe de Jupiter (par allusion à l'aspect de l'inflorescence).

signe de mort pour ceux auxquels elle appartient; si la fleur est rouge, c'est signe de mariage.

Sibylle écoutait rêveuse :

— J'ai une touffe de ces oreillettes juste au-dessous de ma fenêtre; elle a cru dans une fente du mur....

La Claudette joignit les mains :

— Fasse la Sainte Vierge que cette plante ne fleurisse jamais blanche chez vous!

Le père Anselme avait pris un air grave :

— J'espère que vous n'allez pas ajouter foi à tout cela, mon enfant; Dieu seul sait l'avenir et il n'aurait pas partagé son secret avec une simple fleur des montagnes.

La vieille femme secouait la tête :

— Vous en croirez ce que vous voudrez, mais, lorsque mon pauvre homme, que Madame la Vierge absolve, est mort, il y a déjà bien longtemps de cela, nous avions une grande oreillette sur notre toit; elle n'avait encore jamais fleuri, quand un matin le Simonnot (il marchait à peine, l'innocent), pousse une espèce de cri joyeux et me montre une longue tige qui sortait du milieu des feuilles. Quatre jours après, une petite fleur blanche s'est ouverte, et mon mari s'est noyé une semaine plus tard en traversant le lac. Je saurais encore bien d'autres histoires toutes pareilles....

Depuis un moment, Sibylle semblait ne plus écouter :

— Ne sauriez-vous rien contre la fièvre? demanda-t-elle.

— Bien sûr, que je sais quelque chose; vous n'avez qu'à verser un peu d'eau chaude sur ces feuilles-là.

— Mais c'est tout simplement du tilleul, il me semble.

— Certainement que c'en est. Mêlez-y quelques tiges d'alleluia (1) et de stachyde (2) que voilà, et vous verrez la fièvre tomber immédiatement. Voici encore une plante bien utile, qui guérit les coupures que c'est un enchantement; on la nomme l'herbe aux charpentiers (3) ....

— Et que faites-vous de ceci? dit le vieillard en indiquant une touffe séchée en feuilles découpées.

La Claudette parut troublée; elle hésita avant de répondre; si elle

(1) C'est le *pain de coucou (oxalis acetosella).*

(2) *Epiaire,* sorte de labiée dont les fleurs roses ou jaunes sont disposées en épi.

(3) *Achillea millefolium,* achillée mille-feuilles. Herbe dressée, à petites fleurs blanches, composées et disposées en une sorte d'ombelle, et à feuilles très découpées.

l'eût pu, elle eût fait disparaître la plante; mais le regard perçant du vieillard la força de parler :

— Vous ne me perdrez pas, père Anselme! ceci c'est du glaïeul....

Le vieillard souriait :

— Eh bien, alors, qu'y a-t-il dans cette plante, Claudette?

— On dit que c'est avec cela qu'on empoisonne les troupeaux et les hommes; si quelqu'un voyait ce glaïeul chez moi, je serais perdue. Je vous jure pourtant que cette pauvre herbe est bien inoffensive et a déjà fait du bien au pauvre monde. Je râpe sa racine fraîche et je la mêle à quelques gouttes de suc de pavot; cela suffit pour donner un bon sommeil plein de beaux rêves à ceux qui ne peuvent dormir. — Voilà toute ma sorcellerie!

A ce moment la porte de la cabane s'ouvrit pour laisser passer la longue personne du Simonnot. Il était resté dehors avec quelques *biessons* (1) que le père Anselme lui avait donnés. Ayant fini ses poires, il trouva le temps long et finit par venir chercher la Claudette, puisque la Claudette ne le cherchait pas. Elle courut à lui :

— Tu veux que j'aille, mon gars!...

Et, se tournant vers le vieillard :

— Vous excusez, mon père. Je sais encore beaucoup de plantes remplies de vertus, si vous voulez aussi les connaître...

Mais Simonnot s'impatientait; il lui prit la main, et l'entraîna dehors. Lorsqu'ils furent partis, Sibylle, en levant les yeux, rencontra ceux du père Anselme, fixés sur elle :

— Vous avez bien changé, mon enfant, depuis que je ne vous ai vue.

Elle hésitait à répondre : le père Anselme reprit :

— Est-ce ce qui s'est passé hier au Châtelard qui vous oppresse de la sorte, mon enfant?

Elle eut une exclamation d'étonnement :

— Vous le savez!

— J'en sais quelque chose, mais si vous craignez de me confier le reste....

Sibylle le regarda bien en face :

— Je veux tout vous conter.

Alors elle lui fit le récit des événements de la veille; plusieurs fois elle vit les yeux de son ami étinceler d'indignation, ses lèvres s'entrouvrir pour prononcer une dure parole. Lorsqu'elle eut terminé, elle

(1) Fruits du poirier sauvage.

demeura la tête basse, pensant que le vieillard allait maudire le Châtelard et ses habitants. Il n'en fut rien, il souriait, son regard reposait avec bienveillance sur le visage de Sibylle, qui s'était animée au récit des souffrances de Gaston.

— Le pauvre prisonnier doit vous bénir, mon enfant!

Puis, à demi voix, il ajouta :

— *Alea jacta est.*

La jeune fille reprit :

— Si seulement il se trouvait un moyen d'empêcher tout cela; mais je ne puis rien sur mon père. Oh! voyez, je crains Messire du Terreaux, et au fond je crois que je l'aime; mais, durant cette nuit, il y a eu des moments où il me faisait horreur....

Le père Anselme l'arrêta :

— Il ne faut pas parler ainsi du seigneur de Bevaix, ma fille, cela vous est interdit. N'avons-nous pas déjà traduit les dix commandements de Dieu ?

Et, voulant la détourner de ses tristes pensées :

— Ne travaillerons-nous pas ensemble aujourd'hui? Ah ! je suis sûr que vous avez oublié beaucoup de ce que vous aviez appris avant de partir pour Rochefort! Mademoiselle Lucrèce parle-t-elle latin?

Sibylle sourit :

— Oh! non, mais elle est instruite en bien d'autres choses; si vous saviez comme c'est joli chez elle, tandis que tout est si sombre au Châtelard. Et ce prisonnier!... Et sa pauvre mère! Oh! que ne puis-je le lui rendre! Mon père, m'aideriez-vous, si un jour?...

Elle s'arrêta, mais il avait compris :

— Oui, mon enfant, je vous aiderais dans la mesure de mes forces, et, si c'est la volonté de Dieu, le captif reverra un jour le soleil et les fleurs. Comment se nomme-t-il?

— Je ne sais vraiment pas; je n'ai pas songé à lui demander son nom, tandis qu'une des premières paroles qu'il m'a adressées était pour me demander le mien.

— Ne manquez pas de l'apprendre, cela peut toujours nous être utile.

La nuit approchait, Sibylle se leva :

— Faites lui savoir, dit le vieillard, qu'il a un ami de plus.

Sibylle regagna le Châtelard d'un pas rapide. L'heure de la crise approchait; tout en tremblant à cette idée, une sorte de bonheur, si intense qu'il la faisait souffrir, envahissait son cœur.

(A suivre.) ALICE DE CHAMBRIER.

LES RACES DE LA SUISSE

PAR

M. HORNUNG

PROFESSEUR DE DROIT A L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

La question des races a beaucoup occupé les savants. Elle faisait dernièrement encore l'objet d'un travail de M. le professeur Joseph Hornung, qui a traité la matière avec la hauteur de vues qui le distingue, au double point de vue historique et juridique.

Cette question de races, importante pour tous les pays en général, emprunte chez nous un intérêt majeur au fait que la Confédération suisse compte trois ou quatre races diverses. Aussi notre judicieux et savant compatriote a-t-il raison de poser comme principe fondamental et pierre angulaire des nationalités, non la *race* seulement, mais la *communauté des idées*, des *intérêts*, des *souvenirs*. C'est dans ce principe moral et politique que consiste, à vrai dire, la personnalité nationale. « Aussi bien, dit M. Hornung, nous Suisses romands, malgré la diffé- « rence de langue et de race, nous nous sentons plus près de Bâle, de « Zurich et de Berne que des populations savoyardes et françaises qui « nous entourent. »

Pour prouver la supériorité du principe moral et politique sur la communauté de races, M. Hornung cite le fait caractérisque que la Confédération suisse s'est maintenue à travers les siècles, alors que tant d'autres Confédérations plus puissantes, croulaient autour d'elle, malgré l'homogénéité de race et de langue.

Ces Confédérations puissantes, le savant publiciste genevois ne les nomme pas. Mais qui ne devine qu'il s'agit ici des Républiques italiennes et des Ligues germaniques formées des villes rhénanes et souabes.

Qu'elle était chétive et humble en effet notre petite république suisse

en regard de ses sœurs d'Outre-Mont et d'Outre-Rhin! En ce sens encore se vérifiait la fameuse devise :

Wo dehmuth weint, wo hochmuth lacht
Wurde der Schweizerbund gemacht.

En faisant observer que la Confédération primitive, c'est-à-dire celle des huit premiers cantons, se composait exclusivement de peuples allemands, M. Hornung ajoute « qu'au temps même de la guerre de Bourgogne, les « populations romandes tenaient pour Charles-le-Téméraire. »

Cela est vrai des populations vaudoises. Mais nous ne pouvons souscrire à cette opinion en ce qui concerne Neuchâtel et Fribourg.

Cette dernière ville, quoique autrichienne encore, renfermait déjà un fort parti suisse au temps de la conquête de l'Argovie en 1415, et ce parti, qui avait à sa tête toutes les grandes familles, les Velga, les Englisberg, les Wuippens, les Gambach, les Praroman, mettait hardiment l'alliance de Berne au-dessus de ses obligations de vassale du duc, et cela au point de tenir garnison dans la ville de l'Aar pendant que les troupes de celle-ci marchaient à la conquête d'un pays sujet de l'Autriche.

Et les Neuchâtelois n'ont-ils pas combattu à côté des Bernois à Saint-Jacques comme plus tard à Grandson et Morat? L'historien Frédéric de Chambrier l'a dit : dès cette époque, le cœur des Neuchâtelois était Suisse.

Faut-il rappeler ici le fait si connu de ce chanoine-chroniqueur de Neuchâtel rapportant les magnanimes paroles d'un chef bernois : « Si « nous ne pouvons rompre les dits empêchements, nous baillerons nos « âmes à Dieu et nos corps aux Armagnacs », et cette autre parole d'un chanoine-chroniqueur, Hugues de Pierre, qui en parlant des 24,000 Suisses arrivant à Neuchâtel, les représentait « comme étant tous de « martial corsage, faisant peur et pourtant plaisir à voir. »

Encore aujourd'hui, poursuit M. Hornung, les Vaudois tiennent pour les Bourguignons, et il cite à l'appui de son assertion les écrits de Frédéric de Gingins sur les guerres de Bourgogne. Mais à commencer par le vénérable doyen Bridel, l'auteur du *Conservateur Suisse*, tous les historiens vaudois ne se sont pas montrés aussi épris de Charles-le-Téméraire que le baron de La Sarraz, ce chevaleresque descendant d'un capitaine-général du duc de Bourgogne.

M. Hornung, au reste, nous montre lui-même Fribourg se dégageant de la domination savoyarde à laquelle, ainsi que je l'ai dit ailleurs, elle

ne s'était soumise en 1452 que pour échapper à la lourde patte de l'ours de Berne, que son alliance momentanée avec la Savoie rendait hostile à sa voisine des bords de la Savoie.

Nous n'avons rien dit encore d'une partie des plus intéressantes de la dissertation de notre savant ami de Genève. J'entends le parallèle qu'il trace de la Suisse allemande et de la Suisse française ou romande au point de vue juridique. Pendant que les institutions de la première portent presque toutes le cachet germanique, le droit romain domine dans la seconde, sans y régner exclusivement.

M. Hornung fait ressortir une autre différence essentielle de notre vie politique actuelle; c'est la tendance à la centralisation bien plus marquée chez nos frères allemands que dans nos contrées welsches. Cette centralisation absorbante, M. Hornung ne la désire point et la regarderait comme le triomphe déplorable d'une race sur l'autre. Aussi est-ce avec bonheur qu'il constate l'opposition d'un publiciste suisse allemand de la valeur de Gaspard Bluntschli, aux théories centralisatrices de M. Hilty, professeur à l'Université de Berne, dont il repousse la formule : *Un peuple, un droit.*

Esprit large et compréhensif, M. Hornung n'a garde d'omettre dans ses considérations sur la nationalité l'influence de la littérature de la Suisse romande à laquelle il a toujours voué une sollicitude dont il donnait encore un exemple, l'autre jour, dans un article trés bienveillant pour Neuchâtel inséré dans *Le Genevois.* L'honorable professeur renvoie sur ce sujet à quatre écrivains des Cantons français, Amiel, Rodolphe Rey, Daguet (dans l'*Emulation* de Fribourg 1856) et lui-même dans la *Revue Suisse* de 1859.

Dans cet aperçu rapide sur les idées de notre honorable compatriote, nous n'avons pu qu'effleurer les questions qu'il traite et qui seraient certainement dignes d'un examen plus approfondi que celui que nous venons de lui consacrer dans notre revue.

Alexandre Daguet.

JAQUELINE DE ROHAN

MARQUISE DE ROTHELIN

ÉTUDE HISTORIQUE

(Suite — Voir la livraison de Mars 1884, page 94)

La marquise envoie cet acte (1) au gouverneur par « ce porteur argentier de son filz qu'elle envoye exprès, et en poste à Neufchastel », le priant lui écrire librement son avis sur les contrats qu'elle a passés « avec ceulx de Neufchastel, » ajoutant ses recommandations pour Madame la Gouvernante et lui faisant dire « que son filz se porte fort bien » (2).

J.-J. de Bonstetten n'avait sans doute pas vu de bon œil le contrat passé avec les Quatre-Ministraux, ni la vente des deux anciens monastères. Il se croyait, en particulier, lésé dans ses intérêts pour n'avoir rien retiré de ces dernières ventes. (Il paraît que malgré les bons offices de Verdonnet, « le vin de vendition » ne lui avait pas été octroyé).

Jaqueline, qui semble avoir pris quelque expérience des affaires, espère que Bonstetten ne trouvera rien de mal, ni de contraire à ses intérêts dans les ventes qu'elle a été contrainte de faire. Elle n'entend

(1) Cet acte ne fait malheureusement pas mention des terres qui furent cédées au duc en compensation de la part de souveraineté dont il faisait l'abandon. Mes recherches et celles qu'ont bien voulu faire pour moi Messieurs les archivistes de Dijon, de Mâcon, de Besançon et de Berne sont demeurées sans résultat. Les pièces relatives à ce procès du duc de Nemours ont, paraît-il, été égarées ou détruites. A Berne les actes existent encore, mais on n'y trouve pas plus qu'à Neuchâtel la désignation des Seigneuries qui furent cédées à Jacques de Savoie.
Voici le seul indice que j'aie trouvé là-dessus : il existe à la bibliothèque nationale de Paris un acte, daté de décembre 1566, par lequel le roi autorise le duc de Nemours à nommer un capitaine de son choix à *Seurre* en Bourgogne (f. fr. vol. 3210, f. 44). Ce fait prouve que cette terre devait lui appartenir.
La baronnie de *Montcemis*, ainsi que Noyers, fut donnée en dot à la princesse de Condé et *Navilly* resta aux Orléans-Longueville.

(2) Grandes-Archives. Lettre du 4 août. U. 4. N° 4. (z).

pas que les droits du Gouverneur, « si aulcuns y a, » lui soient retranchés ni diminués, « m'asseurant que les d. de Neufchastel (ausquels j'en escrips bien au long) seront de cest accord avec moy. Mais je ne scay s'ilz se trouveront aulcuns telz droictz, veu que le feu Seignr de Prangin, vostre prédécesseur, s'en déporta et désista quand il pleut à feue Madame ma belle-mère faire bail à ferme du Conté, aux d. de Neufchastel et se contenta de ses gaiges seulement (vous le sçavez fort bien) ; et, quant au désistement du bail à ferme du d. Vaultravers que dictes avoir faict libéralement, parceque les deniers de la vendition d'iceluy sont pour employer à partie de la rançon de mon filz, cela vous provient d'une bonne et honneste affection envers luy, et, l'ayant entendu, il le sçaura bien recongnoistre en temps et lieu, et ceste mesme raison doibt avoir lieu pour tout le surplus de ce que j'ay faict, vous asseurant toutesfois que je n'ay voulu procéder à la vendition sus dicte sans premièrement avoir entendu (voires avoir esté asseurée) qu'en estiez content et d'accord et croy (qu'on remarque bien ce qui va suivre, et qu'on n'accuse plus la marquise d'être si malhabile !) croy que puisque vouldriez mectre non seulement ce que dessus, mais vostre corps et le reste de vostre aultre bien pour la délivrance de mon filz... que vous ne différerez, ou vous arresterez à si peu de chose. »

... « Vous prandrez le serment de Guillaume et Blaise Hory respectivement (si ja ne l'avez faict) de bien et fidèlement exercer leurs estatz de Commissaire, à scavoir le dict Guillaume, de Commissaire général au Comté, hors le Vaultravers, et le d. Blaise pour parachever au d. Vaultravers ce qui reste par la mort de feu Rossellet.

... « Vous avez fort bien faict de n'avoir receu les anciens officiers à quicter le serment de conseillers, car je veulx et entendz retenir, et de faict je retiens du Conseil pour tenir ordinairement les Estats du Comté avec vous, Benoist Chambrier (le frère de Madame de Senarclens), Pierre Vallier, et François Clerc, dit Guy, le d. *Guillaume Hory, Chastelain de Bouldry*, (il avait donc été nommé pour succéder à son beau-fils dans cette charge) et Nicolas Verdonet, Chastelain du d. Vaultravers, à chascun desquelz Chambrier, Vallier et Clerc, on payera pour leurs gaiges du d. estat de Conseillers cinquante livres par an, monnoye de par delà, qui reviennent à dix escuz sol. de ce pais, val. vingt cinq livres de ce d. pais, etc.

... « Vous pourveoirez de remède de justice convenable aux enfans du Sr de Vaulmarcus..., et ayderez aussi au Sr de Diesbach à luy faire rai-

son d'une pension qu'il prétend, à cause d'une prébende canonicalle du chapitre » (1).

Le gouverneur répond à cette lettre, le 20 octobre, en renvoyant à Madame par le dit argentier « la quictance et remyssion que le duc de Nemours a faicte de sa moictié du comté, » après l'avoir d'abord expédiée à Messieurs de Berne, lesquels en la rendant à Bonstetten l'ont prié de leur en voulloir ouctroyer une copie, comme seureté pour leur argent ce qu'il a faict, et les Bourgeois de Neuchâtel lui en ont pareillement demandé un double, ce que je ne leur ay voullu refuser. »

Le gouverneur parle de nouveau des difficultés avec le seigneur de Colombier. Bonstetten commence à en être lassé : « Vous suppliant très humblement de voulloir conférer avec vos d. Bourgeois pour en fayre une fin, car je suis tousjours molesté de mon d. oncle et en ay beaucoup de fâcherie ; je n'ay pas besoing de fâcher voz Excellences de long propos pour le dict faict car vous cognoissez le dict Seigneur » (2).

Ces difficultés avec le Seigneur de Colombier duraient depuis longtemps. « J.-J. de Watteville reconnaissait avec peine la dépendance de son suzerain-Avoyer de Berne, et très accrédité dans son canton qui avait une grande influence sur les affaires de notre pays, il s'en servait pour multiplier les barrières qu'il mettait à l'autorité du Comte de Neuchâtel dont il dépendait comme Seigneur de Colombier. Il y avait été en quelque sorte autorisé par l'acte de 1530, à lui concédé par Jeanne de Hochberg, qui lui donnait la haute juridiction dans sa terre, et tous les droits dont elle jouissait elle-même, excepté seulement l'appel au Tribunal supérieur et la souveraineté » (3). Il sut s'en prévaloir et fut toujours un vassal fort incommode. ..... Aussi, en 1565, le duc de Longueville saisit-il avec empressement l'occasion d'acquérir cette seigneurie des fils de l'avoyer de Watteville et d'écarter par là ces vassaux qui entravaient à tout moment son autorité.

Verdonnet, de retour à Paris de son dernier voyage en Flandre, cherche encore à justifier auprès du gouverneur les actes de la marquise : « Au demeurant, Madame a esté contreinte et par grande néssecité de feyre ce qu'elle a fetz, ou leyser Monsigneur périr en prison ; car, si n'eutz esté le secors de par della, je ne sey que heusions fetz, car seulement pour 25 mille escus nous avons *trassé* (ce mot existait donc

(1) T. 4. N° 4. (d d).

(2) T. 4. N° 2. (k).

(3) *Inventaire raisonné des Archives*, par M. de Chambrier.

déjà au XVI[e] siècle) et couru non seullement la ville de Paris, mes Roan et austres lieus, et, quant asse qui me toche, je vous laysse à panser quelle perte me vient des deux coustés (côtés), l'une au guein de mes offices, l'austre que je m'atandoes d'avoer quelque récompance sur les biens vandus. Se néanmoyns le désir que j'ay de voer mon meystre ors de dangier et de captivité m'a fetz renonser à mon proffitz particulier. Davantage toustes choses sont feytes au proffitz et avantage de ma d. Dame et Monseigneur. J'ay eu ases de peyne de feyre passer à Messieurs les troes Officiers l'estat des 50 ₶, à cause que les borgoes s'étoent obligés à garder les droes (droits) et porter toustes charges, tousteffoes à la fin, Madame s'en est résolu comant elle vous escript.

« Quant à Monsigneur, je vous ay escript dempuys Anvers illy a six semeynes par ung de Salins ; je ne sey si aures receu ma lectre. Reste que Monsigneur noustre meystre etoy en bonne santé quand je partis de luy. Je le laysey (laissai) encores en Hollandre dans le chastel de Bure, » (que Jaqueline définissait ainsi : lieu fort aquatique, solitaire, et fascheux, où il est avec grosse garde, luy ayant esté ostée la pluspart de ses gentz (1), « pretz à partir pour estre mis en lyberté, attendant l'argeant et causion de sa ranson. Le dict Seigneur a esté en grand extrêmité de prison 3 ou 4 moes (mois). Il ne désiroet sinon que on vandit tout son bien pour estre en liberté. » Ceci peut un peu expliquer et excuser les « agissements » de sa mère.

« Dempuys que je suys parti du camp du roy Philippe on l'a ramené près de la frontière, où illetz en ases bonne liberté et va la chasse. Le lyeu s'apelle Obdon, apertenant au Seig[r] conte de Horne. »

Le résultat des démarches de Verdonnet a été qu'il est venu à bout de faire réduire la rançon du jeune duc à quarante mille écus comptant, en sortant de prison, et cinquante mille dans huit mois. « Donc en tout nonante mille $\underset{+}{\triangle}$, explique l'habile négociateur. Je vous laysse à panser ce que j'ey heu de traval et de peyne pour avoer rabatu de la première demande quarante mille $\underset{+}{\triangle}$. Mon cousin Blesse (2) vous dira le reste, car vous saves combien sont dangereuses les lectres. »

Qu'on nous permette encore quelques citations de cette lettre qui est un intéressant tableau de cette époque :

..... « Une chose vous puys aseurer pour l'avoer bien veu et contam-

(1) Lettre du 5 août. Grandes-Archives U. 4. N° 4. (b. 4.)

(2) Blaise Hory, commissaire du Vauxtravers, était le cousin germain d'Isabelle Hory, la femme de Verdonnet.

plé, c'est que les deux roys ont les plus belles armées que furent veues des cent ans ensamble, et ni a biaucoup à dire de la force de l'une à l'austre, forces mal employées, car illia six semeynes qu'il sont l'une devant l'austre, bien enterrées et fosoyes sans qu'une seulle alarme se soyt donnée, ni aucung domage, sinon aux poures subgies tant françoes que borguignions. Les deux roys sont en personne chascun en leur camp; à Lysle sont Mesg^r le prince d'Orange, Evesque d'Arras, le Sr de Lachaud, de la Leye pour Espagne; le conestable, le Maréchal St-André, l'Amyral pour France. Il y a troes semeynes qu'il parlemante et net rien sorti. De fetz le tout tient à Monsr le duc de Savoye. Les deux roys quant asse qui les touche sont d'ases bon acort.

..... « Le roy Philippe n'accordera rien sans que Monsr de Savoye n'aye son conté. Le conestable a toute puysance. Je ne sey ce qu'il fera; si a-t-il bonne envie de revenir en France. Le Piémont sera cause qu'il n'y aura si toust fin au parlement de peax (paix).

..... « Au reste Monsigneur m'a promis que incontinant qu'il sera par desa, il prandra voustre filz avesque luy; si je heuse peu, je n'euse failli de le mener en Flandres, mais à peyne ay-jeu peu mener ung valetz.

...... Quant à Mes^rs vos cosins il se portent fort bien; le jeune est avesque les austres jeunes pages à Bruselle. Quant à M. d'Usie il florit toujors de plus en plus tant *en réputation que austres choses*; illa aquis grande renomée assette dernière jornée de Gravelines et toute sa bande et, nonobstant qu'il feutz des premiers, Dieu l'a préservé sans estre blessé.

...... « Mon d. Cousin vos dira les occupasions où je suys jort et nuyt pour les choses difficiles que nous avons et la haste que j'ey à m'en retorner, car mon d. Signeur m'atan avesque grandissime peyne (1) » (Verdonnet devait donc s'en retourner encore une fois en Flandre.)

Nous ne connaissons pas la date exacte du retour du jeune duc. Il existe un acte daté du 10 décembre 1558 dans lequel la marquise de Rothelin ordonne au gouverneur d'avoir à mettre « Nicolas Verdonnet en possession de l'estat de Chastelain de nostre baronnie et chastellenie du Vaultravers *au nom de nostre d. filz* et de nous. »

Etait-il de retour alors?... Il était en tout cas sorti de sa longue et pénible captivité avant la fin de l'année, car, le 29 décembre, le gouver-

(1) De Paris en grande haste, ce 19 de septembre. Voustre Serviteur, VERDONET. T. 4, N° 4 (iiii).

neur mande à Jaqueline : « Madame, ma femme, vostre très humble et obéissante servante, se recommande trés humblement à vostre bonne grâce et *rend grâces à Dieu de la délibvrance de Monseigneur vostre filz.*

« De vostre mayson de Neufchastel, ce 29 de décembre 1558 (1). »

Voilà donc la mère et le fils réunis, et oubliant dans les douces joies du revoir les longues angoisses et les douleurs de la séparation.

(A suivre) R. DE P.

HISTOIRE CRITIQUE

DES QUATRE PREMIERS COMTES DE LA MAISON FENIS-NEUCHATEL

(Suite et fin. — Voir la livraison de Mars 1884, page 103)

RODOLPHE II

(1125 - 1149)

A partir de Rodolphe II, l'histoire des comtes de Neuchâtel devient plus certaine ; nous pouvons nous appuyer sur des actes encore existants.

Rodolphe II étant dans l'acte de 1125 nommé comte de Neuchâtel, nous en inférons qu'il résidait dans cette ville. Après la mort de son beau-frère Guillaume de Glane, fondateur du couvent d'Hauterive, il reçut l'avouerie héréditaire d'Hauterive, une partie du Vully et les grandes terres d'Arconciel et d'Illens, qui avec les dépendances de Farvagny et de Sales embrassaient toute la vallée qu'arrose la Glane et une partie inférieure de la Sarine. Rodolphe prit dès-lors le titre de

(1) T. 4. N• 2 (eee).

Seigneur d'Arconciel et y séjournait quelquefois. La maison de Glane avait reçu ces biens de Guillaume III, qui les tenait de Conon II d'Oltingen, dont il était le petit-fils, par Régine, fille unique de Conon II (Fréd. de Gingins, *Rectorat de Bourgogne*, p. 61). Ainsi Rodolphe II devint Seigneur d'Arconciel, non comme fils de Conon II comme le prétend le colonel Steck, mais comme époux d'Emma de Glane.

Par la mort de Guillaume III, Rodolphe devint Landgrave de l'Aar et chef de sa maison (d'Oltingen). Ces faits nous expliquent peut-être pourquoi Rodolphe ajouta trois chevrons d'argent à chaque pal de ses armoiries.

Le comte de Neuchâtel, étant devenu Landgrave de l'Aar et Seigneur d'Arconciel, sa maison devint une puissante maison. Le lac, qui jusqu'alors avait porté le nom de lac d'Yverdon et de lac d'Estavayer, prit celui de lac de Neuchâtel.

Rodolphe s'occupa à défricher les parties du Val-de-Ruz qui dépendaient de Neuchâtel et jeta en 1136, d'autres disent en 1145, les fondements de la Bonneville, non loin d'Engollon. Il bâtit aussi Fenin et et d'autres hameaux. Pour peupler ces lieux, le comte y envoya des familles qu'il tira de Boudry, Colombier, la Côte et Landeron, ce dernier mot est employé par anticipation puisque cette ville n'existait pas encore. (Mont. II, p. 77.) C'est en souvenir de ces services rendus au Val-de-Ruz que ce vallon est appelé dans d'anciens actes Vallis Rodolli, Rodolfi, Val de Raoul, Val de Ruilz. (Boyve I, p. 134. Matile, *Seigneurs de Valangin*, p. 14.)

Rodolphe et son frère Mangold fondèrent en 1143 l'abbaye de Fontaine-André qu'ils remirent à Richard, premier abbé de l'abbaye du lac de Joux ; celui-ci la céda à l'abbé de Corneux.

Pendant les luttes que le duc recteur Conrad de Zæhringen eut à soutenir avec Rainaud III, Rodolphe garde une sage neutralité. Les Seigneurs de Neuchâtel restèrent toujours attachés au parti des ducs de Zæhringen pour se préserver de la suzeraineté des ducs de Bourgogne ; ils ne voulaient pas se rabaisser au rang de comtes vassaux d'un autre comte. (*Rectorat*, page 59.)

Rodolphe II mourut en 1149, comme nous le concluons d'un acte de cette année-là, dans lequel son fils Ulrich confirme les donations que ses prédécesseurs avaient faites à l'abbaye d'Hauterive. (Matile, *Monum.* nº 15.)

Il nous est difficile de nous rendre compte des nombreuses erreurs qui sont accumulées dans le chapitre des *Mémoires* de Montmollin qui traitent de Rodolphe II. D'après ces *Mémoires*, Rodolphe succède à son

père en 1132; mais un acte de 1125 le nomme déjà comte de Neuchâtel. — Il mourut en 1149 et non en 1164. — Son épouse s'appelle Emma de Glane et non Adelaïde. — L'abbaye de Fontaine-André ne fut pas fondée au Val-de-Ruz comme le prouve l'Obituaire de Fontaine-André (*Etrennes neuchâteloises*, 4me année, p. 26 et 229.) Les moines de Fontaine-André avaient au Val-de-Ruz une maison pour y déposer le produit des dîmes et des cens qu'ils percevaient dans le vallon. Après l'incendie de l'abbaye par les troupes d'Enguerrand de Coucy en 1375, les moines se réfugièrent d'abord à Humilimont, puis en 1386 s'établirent au Val-de-Ruz à Fontaines, d'où ils retournèrent en 1450 à Fontaine-André. — Les moines de Fontaine-André n'étaient pas de l'ordre de Saint-Benoit, mais de l'ordre des Prémontrés, fondé en 1120 par Norbert. — Le frère de Rodolphe Berthold n'a point été Seigneur de Valangin; nous savons positivement qu'il était évêque de Bâle (Trouillat. *Monum.* I, N° 175, p. 261.) — Rodolphe n'a pas eu deux fils; nous n'en connaissons diplomatiquement qu'un, Ulrich III. (Matile. *Mon.* I, N° 13.) C'est donc faussement que le chancelier donne à ce second fils Berthold Valmarcus, Gorgier, Bevaix, Colombier, Rochefort, Cormondrèche; ces endroits ne dépendaient pas encore de Neuchâtel. — Ce Berthold n'a pu préparer par ses largesses la fondation de l'abbaye de Bevaix et celle du prieuré de Corcelles, puisque nous savons par des actes authentiques que l'abbaye de Bevaix fut fondée en 998 et le prieuré de Corcelles en 1092 (Mat. N° 1 et N° 8.)

Les erreurs que nous venons de constater nous font comprendre le jugement si sévère que le colonel Steck porte sur les Mémoires du chancelier. « Cette histoire, écrit-il, qui n'est appuyée sur aucun titre vala« ble, ne peut être regardée que comme une pure invention. La descen« dance et les différentes branches qu'il fait sortir de cette maison sont « fabuleuses, les alliances fausses et la plupart des traits d'histoire « tout-à-fait contraires à la vérité. Nous avons cru devoir supprimer ici « des Mémoires qui ne méritent aucune confiance. » (Histoire diplomatique de Neuchâtel.)

Ce jugement ne doit s'appliquer qu'au Tome second des Mémoires du chancelier de Montmollin qui traite de l'histoire de nos anciens comtes. La Notice du chancelier, comme il l'appelle lui-même, n'en demeure pas moins une œuvre très-remarquable, digne d'un grand politique, d'un grand citoyen et d'un grand écrivain.

Le chancelier a voulu, comme il le dit lui-même, nous donner une histoire appuyée sur des documents. « Comme nous n'avons que très peu « de titres antérieurs au comte Rollin, j'ai recueilli à loisir tout ce qu'on

« trouve ça et là sur les anciens sires de Neuchâtel, dans divers histo-
« riens, dans des chroniqueurs Suisses, singulièrement dans les doctes
« écrivains allemands qui ont cherché avec tant de peines et de fatigues
« à voir un peu clair dans l'obscurité des Xme, XIme, XIIme et XIIIme
« siècles. » Avec les meilleures intentions du monde, le chancelier qui voulait nous donner une histoire très-exacte, nous a raconté bien des faits erronés, mais cela ne nous empêchera pas d'apprécier son ouvrage à sa juste valeur.

L'histoire des quatre premiers comtes, telle que nous l'avons présentée, nous paraît suivre un développement progressif et naturel, tout s'enchaîne facilement. Il nous semble qu'il serait difficile de retrancher un de ces comtes sans rompre l'harmonie du tout. Cette histoire nous paraît confirmer la filiation de nos comtes telle que nous l'avons donnée dans notre *Etude critique*.

L. JUNOD.

MISCELLANÉES

Mémoyres de plusieurs choses remarquées par moi Abraham CHAILLIET, dempuis l'an 1614.

(Suite — Voir la livraison de Février 1884, page 72)

Quelques jours après la reddition de la Rochelle, la digue qui avoit esté faite sur mer devant icelle se brysa et fracassa par une grande tourmente.

Les Anglois desquels principalement les Rochelloys attendoyent du secours estoyent descendus ou moys d'Avril 1628 en l'Isle de Ré, sous la condhuite du Duc de Bouckingan, et l'avoyent emportée, chassé le Gouverneur qui fust blessé à la cuisse ; Monsieur de Soubise fist tout debvoir pour penser secourir la Rochelle, le Duc de Bouckingang fust

fort soubçonné de trahyson, quitat l'isle de Ré, et se retira en Angleterre où il ne fust guère le bienvenu ; et le Roy à la requeste des Grands de son Royaume, ayant convoqué ses Estats à Londres pour cognoistre de l'affaire du dict Bouckingang, mais daulcuns voyant le dylayement de sa punition il arriva un jour à une sortie du Conseil qu'il fust blessé au costé d'un coup de couteau dont il mourut.

Le 2e novembre 1628. Le Seigneur me begnist d'un filz, un Lundy entre les deux et trois heures du matin, au signe de l'Archer, et fust baptizé par M. Daniel Berthoud un mardy 28e du dit moys. Et furent parrains le Sr secrétaire Louys Cortaillod, Jehan filz du cousin Blaize Lardy, Jaques filz du cousin Abraham Robert, et Marreynes Susanne fille du Sr Jehan Marval de Neufchastel, Madelaine fille du secrétaire Abraham Gallandre, et Marguerite fille de mon oncle Josué Fornachon. Son nom David. Dieu le veuille begnir, Amen !

Nous receumes nouvelle par Samuel Drogy de Corcelles, qui venoit de France du siège de la Rochelle, comme mon frere David estoit mort et décédé au dict siége de la Rochelle, de dyssanterie, et décédé le 20e Jour du moys d'Augst 1628, estoict agé de vingt ans. Dieu luy a fait paix.

La peste fust fort vyolente en la ville de Berne ladicte année 1628, on tient y estre mort bien troys mille personnes et davantage.

La peste fust forte rière les terres de Berne et pays de Vaux où il est mort grand nombre de personnes.

Elle fust aussi à Zurich, Frybourg et presque partout le pays de Suisse où il est mort beaucoup de personnes.

J'ay ouij dire qu'au pays des Grysons il y estoit mort de peste, de quinze à seize mille personnes.

La peste fust fort à Bienne, où on y estre tient mort passé quattre centz personnes.

J'ay ouy dire que dans Lyon il y estoict mort bien quarrante mille personnes de peste.

La peste fust presque partout le royaume de France, et en la Bourgogne, où on tient estre mort grand nombre de personnes, en des lieux moins violente aux uns qu'aux autres.

Elle fust Auvernier dempuitz le milieu du moys de Juillet 1628 jusques au moys de Juin de l'an 1629, n'estant pas trop violente, mourroict cy et là une personne ; on tenoist bon ordre pour empescher les pestiféréz de se meller parmi les autres ; et mourut environ cinquante personnes.

Le 26e Novembre 1628 furent faites les nopces de mon frere Jonas Chailliet, un mardy chez nous Auvernier, espousé par M. Daniel Berthoud, avec Susanne-Matthie Relicte de feu Moye Vaulchier, vivant nottaire de Cormondresche. Dieu les veuille begnir, Amen.

Le 7e Mars 1629. Il plust à Dieu retirer à sa part ma sœur Barbely, aagée d'environ douze ans. Un sambedy environ les six heures du mattin de la maladie de peste qu'elle avoit levée au col, et par le voulloir du bon Dieu, touts les autres de la mayson furent préservez et estions bien dixhuit personnes comprins les serviteurs et servantes, et enfans ; mon père et ma mère, nous et tout le mesnage nous nous retirasmes chez feu le capitaine Rybauld où fusmes six semaines.

Fust la peste aussi à Cormondresche où mourut envyron cinquante personnes.

Elle fust violente à Corcelles dempuitz le moys d'avril 1629 jusqu'au moys d'Octobre dict an, où il mourut, tient on cent soixante personnes.

Durant que la peste fust à Corcelles on ne preschoit point en l'Eglise, mais en un prez à Cudaux soubs celui de Sisti appartenant à feu mon oncle le mayre Barellier, les pestiférez d'un costé et les sains de l'autre. Je fus parrein audit prez d'un filz à Jehan Symonin dict Raguez. Son nom Abraham. Un Dimanche 12e de Juilliet 1629.

Fust aussi la peste à Pezeux, ou mourrut envyron 40 personnes.

La peste fust, tant l'an 1628 que 1629 presque partout le pays, et partout les deux comptez.

Elle fust violente à Fontaine au Vaux-de-Reuts et à Covet au Vaux-Travers, où audit Covet l'on tient y estre mort bien cent soixante personnes.

Ceux de Neufchastel n'en furent pas beaucoup atteint, seulement en six ou sept maysons et faysoient garder aux portes pour empescher les pestiférez d'entrer en la ville.

La peste fust aussi à Basle, mais non pas trop violente. Mais à la Bonneville assez rude, où l'on tient y estre mort trois centz personnes.

En la dicte année 1629, la communauté d'Auvernier achepta deux hommes de vigne à la croix de la Seigneurie, pour faire un cimetière pour enterrer les mortz, cousta quattre centz Livres.

(A suivre.)

SOUVENIRS

DU

SÉJOUR DES SOLDATS FRANÇAIS A CORTAILLOD EN 1806

ET DU

PASSAGE DES ALLIÉS EN 1814

Lorsqu'on sut à Cortaillod que les soldats du général Oudinot allaient venir se reposer des fatigues de la guerre dans notre pays, les habitants de ce village craignirent avec quelque raison que ces enfants chéris de la victoire, comme on appelait alors les soldats de l'empire, ne se montrassent difficiles et exigeants envers les citoyens obligés de leur donner l'hospitalité. Aussi, à leur arrivée, les jeunes filles restèrent-elles au logis, se contentant de regarder les nouveaux venus par l'entre-bâillement des volets à moitié clos.

Ce fut par un beau jour du mois d'avril 1806 que ces soldats arrivèrent à Cortaillod et firent halte sur la place du village où ils reçurent leurs billets de logement. Une fois installés chez leurs bourgeois respectifs, ils ne tardèrent pas à lier connaissance avec eux et à devenir leurs amis.

Ma grand'mère logeait pour sa part quelques officiers dont nous avons conservé les noms, Charvais, Polard, Pigeon, Barral, Pierre Dupont, Vaillant, de Sailly, et un certain nombre de soldats remplis de bonne volonté et toujours disposés à rendre service : ils coupaient le bois pour la cuisine, prenaient part aux travaux des champs et de la vigne.

Il en était de même dans le reste du village et bon nombre de ces grognards, placés chez de pauvres gens, partageaient avec eux l'argent qu'ils recevaient parfois de leurs familles. Plusieurs étaient originaires de la Franche-Comté; l'un d'eux logé chez un pauvre paysan lui remit

en partant une lettre destinée à son père qui demeurait dans une commune voisine de la frontière. Notre homme se mit en route pour s'acquitter de sa commission et, arrivé au but de son voyage, s'empressa de porter la lettre au père du soldat; celui-ci, après en avoir pris connaissance, donna au porteur un porc gras qui fut ramené triomphalement à Cortaillod.

Matin et soir, les Français faisaient des exercices sur la place d'armes, située entre Boudry et Bevaix, et manœuvraient sur trois rangs à la grande admiration d'une foule de curieux. Les Neuchâtelois, à cette époque, étaient épris de la gloire militaire française, les exploits de Napoléon enflammaient l'imagination des jeunes gens qui s'enrôlèrent en grand nombre dans le bataillon Berthier.

Le colonel V., riche propriétaire de Cortaillod et ancien officier au service de France, accueillit avec plaisir les Français en séjour dans notre pays. Les officiers profitèrent de son amabilité pour lui rendre de fréquentes visites et déguster son vin des *Côtes*, réputé dans tout le pays.

Un jour, le général Oudinot dîna avec son état-major chez le colonel V.; pendant ce repas, devenu légendaire, deux sentinelles montaient la garde devant la porte de la maison; l'une était un grenadier français, l'autre un grenadier du village, vêtu d'un habit bleu à longues basques, avec des guêtres en drap noir couvrant le genou. Une musique de régiment jouait dans un verger voisin à la grande satisfaction des habitants du village.

On mangea beaucoup, on but davantage encore en l'honneur de la France et de son empereur, puis les convives durent songer au départ.

Un officier supérieur voulant enfourcher son cheval, passa outre et tomba lourdement sur le sol. « C'est un *vin du diable* ce vin du colonel, s'écria-t-il en se relevant, c'est lui qui est la cause de ma chute [1]. »

Ces mots ne furent pas perdus; recueillis par les nombreux témoins de l'aventure, ils ont donné lieu à la désignation étrange de *vin du diable*, encore en usage aujourd'hui et qui qualifie le vin des Côtes.

L'armée française n'eut pas à se plaindre de son passage dans la principauté; ce séjour chez des personnes sympathiques, parlant la même langue qu'eux, fut appelé par les soldats d'Oudinot : *le Repos d'Austerlitz*. Aussi l'armée reconnaissante, avant de quitter notre pays, donna-

(1) Monsieur H., habitant Cortaillod, et âgé de quatre-vingt-treize ans, raconte qu'il a entendu ces paroles.

t-elle à ses habitants un simulacre de ce brillant fait d'armes pour les remercier de leur hospitalité.

Ils avaient choisi dans ce but la plaine qui, longeant la base de la montagne, s'étend entre Boudry et Bevaix. Toute la population du vignoble et une grande partie de celle du Locle et de la Chaux-de-Fonds assistèrent à ces manœuvres passées aujourd'hui à l'état de légende, si bien qu'une portion de forêt, située au pied de la montagne de Boudry, a conservé le nom d'Austerlitz.

Des vieillards de Cortaillod m'ont souvent raconté la hardiesse déployée, dans cette occasion, par les officiers d'ordonnance. Ils franchissaient à cheval les haies, les troncs d'arbres, les fossés, avec une dextérité merveilleuse.

Les soldats d'Oudinot laissèrent d'excellents souvenirs à Cortaillod. Les officiers français qui avaient habité la maison de ma grand'mère et entretenu pendant six mois des relations agréables avec toute la famille, écrivirent souvent à mes oncles. Malheureusement cette correspondance ne fut pas de longue durée, car ils moururent en braves sur le champ de bataille.

Nous transcrivons ici les passages d'une lettre écrite par un capitaine adjudant-major au 15me régiment léger :

« Paris, le 1er octobre 1806.

« Après avoir quitté Cortaillod, mon cœur était si navré que je ne pus retenir mes pleurs. Il fallut cependant me contraindre un moment en passant à Boudry où je restai toute la journée plongé dans la plus grande douleur.

« Rendu à mon logement, j'étais si fatigué que je me couchai et profitai de ce moment pour me livrer sans réserve au désespoir d'avoir quitté des amis que je n'oublierai de ma vie. »

« Anspach (Bavière), le 15 avril 1810.

« Combien il m'est doux de penser à Cortaillod et que mon séjour y a été court et délicieux. Il est vrai que les jours heureux disparaissent avec la rapidité de l'éclair ; je préférais la chambre que j'avais l'honneur d'occuper dans votre maison hospitalière au palais de l'empereur Napoléon... »

Si bien des yeux se mouillèrent au départ des soldats d'Oudinot, il n'en fut pas de même pour les Autrichiens de 1814 qui se montrèrent rudes et grossiers envers les habitants; leurs officiers, généralement

polis, avaient grand'peine à diriger cette armée hétérogène, dans laquelle se trouvait un grand nombre de Croates à demi-sauvages.

Ma grand'mère logea des officiers et un assez grand contingent de soldats, une trentaine de cavaliers au moins qui, à leur arrivée, s'empressèrent d'ouvrir les étables et de pousser brutalement au dehors les vaches et les bœufs pour y installer leurs chevaux. Les officiers, instruits de cette manière de procéder, firent rentrer le bétail à l'écurie, mais les soldats, se croyant sans doute sur pays ennemi, s'exécutèrent en murmurant. Il est vrai qu'ignorant toute notion géographique, la langue française pouvait facilement les induire en erreur.

Les chevaux installés, un domestique de la maison fut chargé de leur donner du foin et de l'avoine, mais il ne tarda pas à revenir tout effaré auprès de ma grand'mère : un Autrichien lui avait mis son sabre sur la gorge, et c'est avec beaucoup de peine qu'il s'était échappé de ses mains. Ma grand'mère pria un officier autrichien de l'accompagner et se dirigea résolûment vers la grange où avait eu lieu le débat. L'officier tira son sabre du fourreau et tint à ses soldats un discours accompagné de menaces et de jurons si énergiques que ceux-ci se calmèrent aussitôt.

Ma grand'mère servit aux soldats le souper à la cuisine; l'un d'eux se leva en grommelant et demanda à parler à la maîtresse de la maison : Les mets n'étaient pas de son goût, certain plat laissait à désirer, il réclamait une nourriture plus choisie... Ma grand'mère l'écouta attentivement et le pria de la suivre; le soldat s'empressa d'obéir. Elle le fit alors entrer dans la salle des officiers et s'adressant à eux : « Messieurs, dit-elle, voici l'un de vos soldats qui se plaint de son souper, et j'ai cru bien faire en l'invitant à partager votre repas. »

On peut facilement s'imaginer l'effet produit par ces paroles. Les officiers furieux se levèrent de table pour chasser le malencontreux soldat en le traitant de chien, de coquin, de brigand; il détala au plus vite et se garda bien de raconter son aventure à ses camarades.

Ma bonne grand'mère, parvenue à un âge avancé, aimait à rappeler ce bon tour joué au soldat autrichien et le racontait chaque fois avec un nouveau plaisir.

D'autres habitants du village avaient aussi reçu des officiers chez eux. L'un d'eux fit chercher un tailleur de la localité; très occupé, celui-ci répondit qu'il était trop pressé pour se charger d'un nouveau travail. L'officier trouva la réponse peu convenable; furieux, il renvoya au tailleur un second émissaire, le menaçant de le faire apporter lié sur

quatre fusils en croix, s'il ne s'exécutait pas immédiatement. Le pauvre tailleur accourut prendre la mesure d'un pantalon qu'il mit tout de suite en ouvrage et, pour le terminer, il fut obligé d'y travailler toute la nuit.

Un officier autrichien remarqua un jour dans sa chambre une gravure encadrée que l'on avait oublié de décrocher de la muraille et représentant Napoléon en marche sur Vienne. Croyant que ce tableau avait été mis à la paroi pour le narguer, il résolut de se venger de cet affront. Il invita dans ce but tous les officiers logés au village et leur fit boire, une grande partie de la nuit, le vin du propriétaire de la maison.

Lorsque les Autrichiens quittèrent le pays, malgré tous les ennuis provoqués par leur passage, les habitants de Cortaillod ne purent s'empêcher d'admirer leur belle tenue, l'adresse avec laquelle ils maniaient leurs montures, de superbes chevaux caracolant aux accords d'une excellente musique.

Au moment où ces cavaliers s'apprêtaient à partir, un brigadier fit signe à un curieux de s'approcher de lui, et tendant sa gourde lui demanda le nom de la liqueur qu'elle contenait. Le villageois en but une gorgée et déclara que c'était de l'excellente eau de cerises de la Béroche. Le brigadier rassuré lui arracha des mains la gourde qu'il vida presque complètement, et expliqua en riant que le bourgeois chez lequel il logeait croyait avoir à se plaindre de lui. Le matin, au moment du départ, il avait tant insisté pour remplir lui-même la gourde du soldat que celui-ci avait craint quelque vilain tour. Ces mots dits en mauvais français, notre militaire rejoignit l'escadron.

Dans cette même année 1814, Cortaillod vit arriver un petit nombre de Prussiens. Ma grand'mère n'en eut que deux pour sa part, mais si misérables qu'on dut leur fournir même du linge. C'étaient deux étudiants, enrôlés en qualité de volontaires, après le grand mouvement patriotique de l'Allemagne. L'un d'eux, un charmant garçon, à peine âgé de dix-huit ans, devint l'enfant gâté de toute la famille.

Rentré en Prusse, après un assez long séjour à Cortaillod, il donna plusieurs fois de ses nouvelles et revint en 1856 visiter mes oncles et mon père. L'étudiant de 1814 était devenu un homme et portait à sa boutonnière les rubans de quatre ordres différents; il avait fait son chemin et remplissait une place élevée dans la magistrature de son pays.

Albert Vouga.

ART ET ARTISTES NEUCHATELOIS

PAUL DE PURY

1844-1874

(Suite et fin. — Voir la livraison d'Avril 1884, page 105

A partir de 1871, l'architecte reprit activement la besogne interrompue par l'occupation des frontières, et c'est sur ses plans que s'élève la maison située à l'angle de bise de la rue de la Serre à Neuchâtel, bâtie par la Société de construction.

L'agrandissement d'une salle à manger dans la maison de M. Alph. de Coulon, au Faubourg, lui fournit un thème dans lequel son goût décoratif put se donner carrière. Cette pièce oblongue, éclairée sur un seul côté, permit à Paul de Pury de réaliser ici une excellente décoration de style Louis XV, avec peintures dont l'exécution nous avait été confiée par le propriétaire.

On admire, et avec raison, la maison qui forme la tête de la rue de l'Industrie, nº 2, côté du haut, dont la façade, sur la route de la Gare, est heureusement agrémentée par une saillie à trois côtés avec balcon. — Nous devons noter aussi la ferme de Belmont, près Boudry, construction pratique avant tout, à laquelle l'architecte a su donner une certaine tournure. — La maison de M. Alph. de Coulon à Chauvigny, près Bevaix, a son caractère de solidité et d'élégance, quoique sobre de lignes et d'ornementation. — On retrouve la même tournure dans la jolie maison de M. Sigismond Imer à Neuveville, dans celle de M. Wodey-Suchard aux Valangines, près Neuchâtel, dans celle de M. Eug. Mauler à Travers.

En 1873, le village de Cressier voulait construire une église, pour remplacer l'ancienne chapelle de Notre-Dame du Rosaire, édifiée en 1642; les autorités s'adressèrent à Paul de Pury. C'était pour le jeune artiste la première occasion de créer une œuvre de style religieux qu'il affectionnait particulièrement. Les tours des cathédrales, leurs portails, l'avaient retenu plus d'une fois, il en comprenait les audaces et le charme si souvent exprimés dans ses nombreux dessins et croquis de voyage. Ce fut donc avec un véritable plaisir qu'il conçut les plans de cet édifice. S'inspirant du gothique du XIIIme siècle, il réalisa une œuvre simple et sévère, d'un bel aspect d'ensemble. L'édifice, soutenu par des contre-forts, élève au-dessus du portail une tour carrée surmontée d'une flèche octogone flanquée de lucarnes à fronton. L'intérieur est de belle proportion; d'épaisses colonnes à chapiteaux évasés supportent les arceaux de la nef et des bas-côtés, amples et calmes de lignes. Le chœur est orné de vitraux dus à la munificence de M. Rod. de Wallier, le dernier descendant de l'illustre famille qui a donné à notre pays les gouverneurs Pierre et Jacques Wallier.

Le thème de l'Hôtel du Jura, au Locle, n'était pas de ceux que P. de Pury eût choisi de préférence; il sut cependant donner à cette construction un peu d'agrément par le style des portes, placées aux extrémités, et par les petits frontons qui en surmontent d'autres ouvertes sur le balcon au premier étage.

C'est dans le vaste édifice élevé à l'Evole par la Société de construction qu'il a donné la mesure de son talent, composé de force et d'élégance; tout y est grand et solide, c'est la forme de l'hôtel seigneurial adaptée à la maison bourgeoise. Nous possédons peu d'édifices qui aient cette ampleur, cette tenue à laquelle la couleur de la molasse donne un cachet de distinction particulière. Cette grandeur de proportion, appréciable surtout à distance, serait certainement un peu froide si elle n'était relevée par des balcons, des terrasses, et par l'avant-corps central à trois côtés, sur la façade du midi, percée de treize fenêtres. Cet édifice forme trois corps de bâtiments qui portent les numéros 11, 12 et 13 du quartier de l'Evole.

Nous devons noter aussi la maison, très heureusement disposée, de M. Edouard de Pury, son frère, à Clos-Brochet.

Le jeune architecte avait en peu de temps conquis une place honorable par ces divers travaux; sa réputation s'étendait au loin et son activité ne pouvait suffire aux commandes; il s'associa alors, en janvier 1874, avec un ami, M. W. Mayor, élève de M. Coquart, le professeur de

l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, inspecteur des travaux du Palais de Justice et de la Cour de Cassation (1).

La vie semblait sourire à Paul de Pury : marié en septembre 1873, il s'était créé un aimable intérieur; l'association qu'il avait conclue lui permettait de travailler, non avec moins de zèle, ce qui n'eût point été dans sa nature, mais sans cette fièvre qui dévore. Devenu officier après l'occupation des frontières, il apportait au service militaire le zèle et la rectitude qu'il mettait en toute chose. Son caractère droit et aimable lui avait conquis de nombreuses amitiés. Ceux qui le connaissaient lui assignaient un rôle brillant et lui donnaient le bonheur en partage, rémunération terrestre dont on dote par la pensée ceux qui sont bons et utiles.

Hélas ! cet avenir qu'on rêvait si beau pour le jeune artiste allait être brisé par la mort.

La construction de l'Hôtel du Jura, au Locle, obligea P. de Pury à de nombreux voyages dans cette localité, par les temps les plus rigides. Il y prit un refroidissement qui dégénéra en fièvre typhoïde et l'emporta le 25 décembre 1874, après trois semaines de maladie.

Quoique des années aient passé sur cet événement, nous ne pouvons y songer sans nous demander s'il est dans l'ordre logique des choses que des êtres nés pour charmer apparaissent un jour et tombent, emportés comme une fleur dont à peine on a eu le temps d'admirer l'éclat et la grâce.

Le jeune homme, frappé en pleine activité, laissait en ouvrage plusieurs constructions que son ami, M. W. Mayor, acheva avec talent en apportant à ce travail difficile la conscience et le respect que méritait l'œuvre interrompue. Il faut citer particulièrement dans ce nombre l'église de Cressier dont il édifia la flèche tout en dirigeant l'exécution de la sculpture intérieure. Le beau et vaste bâtiment de l'Evole (nos 11, 12 et 13) a été fait en entier par lui sur les plans de P. de Pury.

Un modeste monument a été élevé sur la tombe de l'artiste, d'après les dessins de M. W. Mayor qui s'est acquitté de ce pieux devoir avec un sentiment délicat. Aux emblèmes de l'architecture se mêlent les palmes de la gloire et de la mort, avec cinq fleurs, rappelant à la manière éloquente des Etrusques, les cinq années de travail que P. de Pury a passées parmi nous.

(1) M. Coquart a travaillé à la décoration de la grande salle des Moulages à l'Ecole des Beaux-Arts. Il a composé les monuments du peintre H. Regnault, des généraux Lecomte et Clément Thomas au Père Lachaise, de la bataille de Coulmiers, près Orléans.

C'est en cinq ans qu'il a élevé les diverses constructions que nous avons citées, cela étonnera davantage lorsqu'on saura avec quelle recherche les plans en ont été étudiés : rien n'y était négligé ou laissé au hasard. Son sens artistique, autant que sa droiture, le rendait sévère envers lui-même, il obtenait d'un sujet tout ce qu'on pouvait en tirer. Ses études et son sentiment le portaient à des conceptions artistiques, mais notre modeste ville n'était point un théâtre suffisant pour y réaliser des projets conçus en Italie et en Grèce.

A son retour à Neuchâtel, l'artiste, qui demeure sous le charme de son voyage, a de la peine à se faire à la vie pratique de l'architecte, il écrit à son ami Vischer à Bâle :

« Je suis depuis huit jours claquemuré dans un bureau, en compagnie de deux employés, muets comme des poissons ; tu sais que je cause peu et tu te feras une idée de l'animation qui règne dans ce triste local... aussi ai-je quelquefois l'envie de me sauver. Je ne fais que des horreurs et tire mélancoliquement mes lignes, et, de temps en temps, pour me consoler, je pense à l'Italie, à nos beaux jours de Pompeï et de Capri, je crois encore entendre frapper le tambourin et le petit accompagnement de guitare. Mais du courage, n'y pensons plus, et tâchons de prendre intérêt à ce bel art qu'on appelle la construction. »

Il demeure bien longtemps encore sous cette impression vivace du voyage et il s'entoure de publications relatives aux pays qu'il a visités.

« Je fais quelques études au sujet de notre voyage en Orient, écrit-il encore à son ami Vischer, il aurait mieux valu les faire auparavant. J'ai lu avec grand intérêt Lamartine et Chateaubriand, ce dernier particulièrement. Console-toi... Chateaubriand a trouvé au miel de l'Hymette un goût de drogue détestable, nous lui avions trouvé, je crois, un goût de pharmacie, ce qui revient au même. Il est grand temps que je me procure un Burckardt, aie l'obligeance de m'en indiquer l'éditeur, ainsi que celui du *Voyage en Grèce* de ton père. »

Il arrive cependant à trouver autour de lui des motifs d'admiration :

« J'ai vu, ces jours derniers, les Alpes d'une beauté extraordinaire, comme on les voit rarement, écrit-il encore. Nous avons vraiment en Suisse des effets qui valent ceux de l'Italie; je ne sais si mes souvenirs s'effacent, mais ce que je vois ici me fait souvent grande impression. »

La prose de son art le fatigue. C'est toujours à son ami, M. Vischer, qu'il raconte ses impressions bonnes ou mauvaises. Dans une lettre du 8 novembre 1869, il lui parle de ses tracas avec les entrepreneurs, les propriétaires, les ouvriers et les devis : ce dernier détail l'ennuie par-dessus tout.

« Je me sens heureux lorsque je puis, le soir, passer un tout petit moment avec tes croquis. Je me crois à Taormine, au pied d'un grand cactus à Syracuse, à la chapelle des catacombes, je me retrouve chevauchant et faisant la culbute, à Castel Gandolfo, au bord d'une fontaine. Le Monte Cavo était si beau, Buyukdéré si joli, l'eau du Bosphore si bleue ! »

Ces souvenirs de voyage le préoccupent longtemps et il parle plusieurs fois à son ami des notes qu'il réunit sans doute pour les faire paraître, les nombreux croquis et dessins qu'il a rapportés lui permettront de les illustrer. Si ce rêve, caressé par l'artiste, n'a pas été réalisé par lui, nous croyons pouvoir dire qu'il le sera bientôt par des mains amies.

Nous avons vu qu'il avait des doutes sur lui-même et un réel besoin d'être encouragé, soutenu dans son travail; il rencontra dans un ami le compagnon qu'il cherchait.

« William Mayor est de retour depuis quelques semaines, écrit-il à M. Vischer, il a rapporté une collection de magnifiques dessins d'une indication excellente et d'une manière très large... »

Et après son association, deux ans plus tard, il écrit ce qui suit, le 25 janvier 1874 :

« L'ami Mayor m'est d'un grand secours. Je l'apprécie chaque jour davantage et je me félicite toujours plus d'avoir cherché à former cette association qui, je l'espère, aura dans la suite de bons résultats pour tous les deux. Mayor a acquis dans ses trois années de voyage une grande habileté comme dessinateur et il a beaucoup de sens pratique. »

Nous devons noter encore, parmi les travaux de P. de Pury, les aquarelles, dessins et croquis exécutés en voyage. Pendant son séjour à Paris, il fait plusieurs excursions dans les provinces les plus intéressantes par leurs monuments, et visite successivement la Touraine, le Nivernais, la Champagne, la Picardie, la Bourgogne, la Normandie et la Bretagne, il en esquisse les châteaux, les églises, les vieilles rues, parfois même s'arrête devant un de ces sites qui retiennent les paysagistes plus que les architectes, car il possède à un haut degré le sens du pittoresque et, nous l'avons dit, les rochers, les arbres l'impressionnent autant que les monuments. En esquissant le château de Coucy, une des belles ruines féodales de la France, en face de son donjon orné de l'orgueilleux emblème des barons qui le bâtirent :

Roy ne suis,
Ne prince, ne duc, ne comte aussy.
Je suis le sire de Coucy.

Il crayonne en dessous les vers que ce site inspira à Lamartine :

Déjà l'herbe qui croît sur les dalles antiques
Efface autour des murs les sentiers domestiques,
Et le lierre flottant comme un manteau de deuil
Cache à demi la porte et rampe jusqu'au seuil.

Il voit les choses à travers le rêve tout en les rendant avec sincérité. Mais on ne peut exprimer avec des mots le caractère de ses dessins ; nous essaierions cependant de le faire si nous n'espérions les voir bientôt reproduits ; le public jugera alors de la valeur de cet artiste regretté.

M. Jules Barth, son collègue d'étude et son ami, écrit ce qui suit dans une lettre adressée à M. W. Mayor :

« En Bretagne et en Normandie, P. de Pury travaillait beaucoup et était très heureux. Je me souviens aussi d'avoir été souvent frappé de son érudition remarquable. Il eut en voyage une indisposition, causée par suite de refroidissement, qui lui dura quelques jours. Après une nuit de fièvre, comme il avait l'air préoccupé, je lui demandai à quoi il pensait ; il me dit alors : « Je pense que nous sommes bien loin de Neuchâtel ». Nous étions alors à Sainte-Anne d'Auray. Ces mots me sont revenus lorsque j'ai appris sa mort si subite. Il avait le pressentiment de mourir jeune, car d'autres fois encore il m'exprima ses craintes, peu en rapport avec sa bonne mine d'alors. »

De son côté, son ami, M. Vischer, nous écrit ceci :

« Je ne puis vous dire combien je suis heureux qu'il m'ait été donné de faire le voyage d'Italie, de Grèce et d'Orient avec P. de Pury. Quels beaux souvenirs j'ai rapportés de ces pays ! — J'ai eu le bonheur de rencontrer à Berlin et à Paris des camarades d'étude, et des amis devenus aujourd'hui des maîtres remarquables dans leur art, mais je n'ai connu personne doué d'un tel sens artistique avec des qualités aussi aimables. »

Nous pourrions citer encore d'autres preuves de l'admiration et de la sympathie dont le jeune artiste était l'objet ; mais ces témoignages suffisent, ce nous semble, pour le faire aimer de ceux qui n'ont pas eu le bonheur de le connaître.

A son retour de voyage, il avait exposé à Neuchâtel quelques aquarelles de Grèce et d'Orient qui ne figurèrent pas au catalogue ; il a aussi collaboré à la publication parisienne de l'*Intime-Club*, et a pris part à plusieurs concours, entre autres à celui de la ville de Fribourg pour le maître-autel de sa cathédrale. Il y obtint une mention.

Si courte qu'ait été la carrière de Paul de Pury, elle fut largement et utilement remplie. Son passage a été marqué par des œuvres qui dureront; puisse le souvenir de leur auteur se perpétuer avec elles !

A. Bachelin.

LE CHATELARD DE BEVAIX

(Suite — Voir la livraison d'Avril 1884, page 112)

XII

COMMENT L'AMOUR NAIT

Le temps passait; dans son cachot Gaston de Rocheblanche rêvait à la situation présente. Physiquement, elle s'était beaucoup améliorée, grâce à la joubarbe dont Sibylle faisait de fréquentes applications. La recette de la Claudette avait complètement coupé la fièvre, et le prisonnier sentait peu à peu revenir ses forces. C'était avec une impatience de jour en jour plus vive qu'il attendait le matin et le soir la visite de sa gracieuse garde-malade. Il passait les longues heures de solitude à chercher mille paroles de reconnaissance qu'il se répétait à lui-même en attendant de les lui adresser à elle ; puis, quand la lourde porte de la prison tournait sur ses gonds, quand l'élégante silhouette de la jeune fille se montrait, comme une apparition du ciel, quand sa voix résonnait, douce et pure, sous les voûtes noircies, il se troublait, les paroles expiraient sur ses lèvres, il ne savait que lui dire gauchement merci.

Un jour Sibylle lui apporta quelques fleurs des champs qu'elle venait de cueillir :

— Ce sont les dernières, Messire, dit-elle en lui tendant les chrysanthèmes et les roses de Noël réunies en gerbe, où le brouillard d'automne avait laissé de grosses gouttes d'eau pareilles à des pleurs.

Gaston prit le bouquet, mais en même temps il s'était penché sur la petite main qui le lui tendait; il la baisa avec vénération. Sibylle était devenue toute rose, mais elle ne chercha pas à se défendre. Lorsqu'elle fut dehors, le prisonnier demeura un long moment à regarder la place qu'elle occupait tout à l'heure, puis il s'approcha du soupirail et contempla ses fleurs.

Au milieu du bouquet il trouva un bouton de rose frais et vermeil, prêt à s'ouvrir et semblable à un dernier sourire de la nature mourante. Gaston le sépara d'avec le reste, puis dégrafant son pourpoint, il en tira un missel soigneusement enluminé, entre deux feuillets duquel il plaça la fleur.

— C'est là ta place, sur mon cœur, murmura-t-il, dans ce livre qui me parle de ma mère, que mes sœurs ont colorié, toi l'image de l'âme la plus pure et de la beauté la plus parfaite qui puisse exister! Que ferais-je sans elle? Une fois libre je vais regretter cette liberté qu'elle n'embellira pas; que sera Aymonnette?

Et il se prit soudain à détester cette inconnue dont il devait devenir l'époux :

— Elle sera laide, hargneuse et mauvaise sans doute.....

Gaston, telle est l'assurance invincible de la jeunesse, telle est la foi profonde d'un cœur où l'amour est entré, ne prévoyait plus la possibilité de ne pas sortir vivant du Châtelard. Sibylle lui avait dit d'espérer, de prendre courage : c'était comme si une voix d'En-haut lui eût adressé ces paroles !

— Il est impossible que Dieu et notre Sainte Vierge me laissent mourir ici, puisqu'ils ont envoyé un ange pour me secourir !

Cela n'était pas douteux pour lui; mais il discernait moins aisément la nature du sentiment que lui inspirait la jeune fille; sans l'espèce d'auréole de sainteté dont il l'entourait, il eût simplement reconnu qu'il l'aimait d'amour: mais que signifiait ce respect qui touchait à la crainte? Il eût vu sans surprise Sibylle disparaître à ses yeux dans un nuage de lumière.

Parfois il cherchait à trouver en quoi elle différait de ses sœurs à lui, et il se reprochait de devenir en quelque sorte infidèle à leur souvenir. La blonde tête de Simonne, de celle qui jusqu'alors avait été l'idole du jeune homme, pâlissait à côté de cette étrangère dont il ignorait quelques mois auparavant l'existence.

Quant à Sibylle, la pitié profonde qu'elle avait éprouvée pour Gaston n'avait pas tardé à faire place à de plus tendres sentiments ; il était presque impossible que la distinction du prisonnier, son profond respect pour elle, n'eussent pas inspiré à Sibylle, élevée au milieu d'hommes grossiers, un amour qui, pour dater de la veille, n'en était pas moins indestructible.

Ce ne fut pas tout d'abord qu'elle vit clair dans son âme. Une jeune fille de nos jours, se trouvant dans la situation de Sibylle, eût au premier regard jeté sur Gaston reconnu en lui le héros de ses rêves. C'est ainsi que vont les choses dans tous les romans que j'ai lus, se serait-elle écriée !

Mais Sibylle n'avait pas lu de romans ; jamais son imagination n'avait bâti de ces édifices chimériques que la jeunesse moderne excelle à construire. A sa première entrevue avec Gaston, elle s'était sentie saisie de compassion, mais sans qu'aucune arrière-pensée romanesque s'y mêlât. Ce ne fut que le jour où, tendant au jeune homme les fleurs qu'elle avait été cueillir pour lui, un baiser brûlant vint effleurer ses doigts, qu'elle se rappela tout à coup la romance que lui avait chantée Lucrèce, lors de sa première soirée à Rochefort. La fiancée du chevalier est morte de douleur parce qu'il ne revenait pas ! C'est ainsi que j'aime Gaston, pensait-elle !

Si Guillaume du Terraux avait eu un grain de bon sens, il aurait compris le danger des fonctions dont il se reposait sur sa fille ; mais complètement aveugle sur la beauté idéale de Sibylle, à laquelle il préférait de beaucoup la forte carrure et le visage hâlé et coloré des jeunes serves des environs, il ne lui venait pas à l'idée que son enfant pût plaire à quelqu'un.

L'état de dame Zabeau allait toujours empirant, malgré les soins dévoués que lui prodiguait sa maîtresse et les remèdes que Sibylle était allée en grand secret demander à la Claudette. Il était évident que la malade n'en avait plus que pour peu de jours ; la jeune fille s'ingéniait à la soulager, sans recevoir pour sa peine autre chose que des injures.

Chaque jour le maître s'informait de la malade ; non qu'il fût attaché à elle ; mais la femme de charge lui était d'une grande utilité. Ne sortant jamais, ne bavardant pas, elle se trouvait mêlée à tout ce qui se faisait au Châtelard sans qu'aucune indiscrétion fût à redouter de sa part :

— Si cette pécore crève, se dit-il un jour, il faut que Sibylle la remplace complètement; il n'y a pas moyen de faire entrer quelqu'un

d'autre ici, ce serait nous perdre. Le diable emporte cette créature qui se mêle de mourir juste au moment où nous en avions le plus besoin !

Le charitable souhait du seigneur de Bevaix ne fut pas longtemps à s'accomplir. Le soir du même jour, comme Sibylle soutenait la tête de la vieille femme pour lui faire boire une tisane, la mort vint poser son haleine glacée sur le front de la mégère, et la rejeta sans vie sur sa couche. Le soir même on creusa une fosse au pied du Châtelard, le corps y fut déposé, et ce fut tout.

Sibylle pleura lorsqu'on eut emporté la dépouille mortelle de dame Zabeau. Si désagréable et revêche que fût cette créature, c'était pourtant quelqu'un entre la jeune fille et son père. Une fois, il y avait déjà bien longtemps, la défunte avait intercédé pour Sibylle enfant, au moment où Guillaume, égaré par le vin, levait sur elle un lourd escabeau.....

Le baron ne la laissa pas longtemps à ses réflexions : le lendemain déjà, avant qu'elle fût descendue auprès de Gaston, il l'appela :

— Ça, dit-il, es-tu bonne à quelque chose ou non?

Toute interloquée par la brusquerie grossière de cette question, elle ne savait que répondre. Il reprit d'un ton rogue :

— Tu as assez fainéanté et fait ta volonté jusqu'ici; il n'est que temps que tu commences à te rendre utile. La vieille est morte, tu la remplaceras, c'est compris; va-t-en maintenant, et que je ne te voie plus rêver ainsi dans les environs. Ta place est ici à ton travail; c'est ainsi que vivait ta mère...

Sibylle comprit que ses beaux jours étaient passés : elle ne reverrait plus le père Anselme, n'irait plus chercher des consolations auprès de lui. Dieu, après s'être révélé à elle par le moyen du bon vieillard, allait-il maintenant l'abandonner !

Ce fut le cœur gros qu'elle descendit auprès du captif. Il s'aperçut tout de suite qu'elle n'était pas dans son assiette ordinaire, et après qu'elle l'eut pansé, pour la forme, il faut le dire, car la blessure était à peu près guérie, il retint la main de la jeune fille :

— Vous êtes triste ?

Elle ne put retenir quelques larmes et, sans peser ses paroles, s'écria avec violence :

— Je n'aurai bientôt plus que vous.....

Puis elle s'arrêta, comprenant, mais trop tard, la portée du mot qu'elle venait de prononcer.

Le pâle visage du captif s'illumina, son regard sembla descendre

jusque dans l'âme de Sibylle, et, d'une voix que l'émotion rendait tremblante, il dit :

— Je vous aime, Sibyllè....

Elle fut un instant sans répondre, comme pour écouter vibrer sous la voûte ces mots qui retentissaient si délicieusement à ses oreilles.

Il l'attira doucement près du soupirail, de façon que la lumière tombât en plein sur le visage de la jeune fille, et qu'aucun mouvement de son expression ne pût lui échapper :

— Je n'aurai pas une vie luxueuse à vous offrir, Sibylle; je suis gentilhomme, mais notre vieux manoir de Rocheblanche est bien pauvre.

— Vous en serez la richesse, murmura-t-elle, qu'ai-je besoin d'autre chose?

Et ils restèrent là bien longtemps, occupés de leur amour, oubliant la voûte noire et les murailles épaisses qui les séparaient du monde extérieur, lui se croyant délivré, elle heureuse auprès de lui.

Leur beau rêve fut brusquement interrompu : de la grande salle Guillaume du Terraux poussait des cris à réveiller un mort :

— Eh! Sibylle, Sibylle!

— Notre Dame nous protège! J'avais tout oublié!

Et elle se hâta de se rendre à l'appel de son père.....

— Où diable te caches-tu?

— Je viens du cachot.....

— Guérit-il, ce jouvencel? Il me paraît qu'il est temps de lui faire la vie un peu plus dure. Donne les clefs, que j'aille voir.

Sibylle se préparait à suivre son père; mais au moment où ils s'engageaient dans l'escalier, une rumeur s'éleva au dehors, le pont-levis s'abaissa, et la jeune fille aperçut par un soupirail un cavalier qui entrait dans la cour :

— C'est Messire Vauthier, mon père.....

Guillaume remonta précipitamment pour faire accueil au nouveau venu. La pauvre fille respira; pour la première fois elle eut plaisir à saluer le seigneur de Rochefort.

Lorsqu'elle l'eut servi ainsi que son père et que les deux hommes n'eurent plus besoin d'elle, elle courut dans sa chambre et y demeura pensive. Peu à peu son front s'attrista, son regard devint sombre; elle sentit à combien de difficultés insurmontables son amour allait briser ses ailes.

XIII

UN PROJET DE BRIGANDS

— Vous voyez bien, père Cola, que rien n'était à craindre, dit Vauthier en posant sur la table son gobelet qu'il avait à moitié vidé.

Le prieur qui, en compagnie de Jean Dacie, était attablé avec du Terraux et le sire de Rochefort, tourna vers ce dernier sa grosse face réjouie :

— Oui, oui, Monseigneur, jusqu'à présent; mais il faudra voir la fin.....

— Ah bah! avec notre ami Jean Dacie, qu'avons-nous à craindre?

— Ceux de Berne ont les yeux plus fins que vous ne croyez, grommela encore le vieillard ; m'est avis que vous avez déjà assez profité et que ce serait le moment de vous arrêter.

Vauthier posa son bras sur l'épaule de Jean Dacie :

— Et vous, que pensez-vous de tout ceci?

Le moine eut un sourire mystérieux :

— Le lac n'est pas agité avant que le vent s'élève, Messire; et si les pêcheurs ont soin de ne pas trop s'éloigner du bord, ils peuvent y revenir avant que la tourmente éclate.

Le baron de Rochefort souriait :

— Vous êtes encore plus malin que moi, beau moine; mais je n'aurais jamais la patience de vous écouter; non, voyez-vous, de Conrad ou de moi il faut que l'un soit vaincu, et ce sera lui. Lorsque je l'aurai frappé dans tout ce qu'il aime, que je l'aurai dépossédé de son pouvoir, que j'aurai tourné tout son peuple contre lui, qu'il sera le plus malheureux des êtres, alors je serai satisfait. Puisque jusqu'ici il n'a pu distinguer les fausses chartes des vraies, et que les plus savants n'y ont rien vu, nous n'avons rien à craindre. Encore quelques années et nous toucherons au but. Nous ferons alors une robe d'or à la sainte Vierge de bois peint que vous avez sur votre autel; nous lui bâtirons une magnifique chapelle et, après cela, Dieu et les Saints ne voudront pas nous fermer les portes du Paradis. Qu'en dites-vous, Guillaume?... A propos, parlons un peu de la belle prise que vous avez faite l'autre jour; j'ai de mon côté attrapé comme dans une souricière trois

marchands qui n'avaient pas mal d'or avec eux. J'en ai gardé un prisonnier; j'ai envoyé le second se procurer sa rançon, et comme le troisième ne pouvait rien payer, je l'ai expédié aux oubliettes; je ne suis pas en situation de nourrir des bouches inutiles....

Il s'interrompit : Sibylle, assise dans un coin de la salle pour être prête à les servir, fixait sur lui un regard plein d'horreur.

— Je vous l'ai déjà dit, Guillaume, reprit Vauthier, que fait cette belle jeunesse à entendre nos paroles? J'en jure par ma tête : si quelque chose de tout ceci venait à transpirer, c'est à vous que je m'en prendrais.

— Paix, paix, grommela le sire du Terraux; croyez-vous que je ne sais plus ce que je fais? Sibylle n'ose faire un pas hors du château, et elle sait ce qui l'attend, si elle s'avisait de bavarder.

Sibylle s'était levée, blanche comme un linge, mais le regard résolu. Sa voix grave tremblait légèrement lorsqu'elle dit :

— Vous vous trompez, mon père, je ne pourrai toujours me taire, ce que vous faites est mal !

Elle détourna instinctivement la tête, puis s'affaissa lourdement. Le pesant gobelet de Guillaume, lancé avec rage, l'avait atteinte à la tête, et sans la chevelure de la jeune fille qui amortit le coup, nul doute que celui-ci n'eût été mortel.

— Vous pouvez parler sans crainte, Messire Vauthier, cette créature ne vous entend plus.....

Mais le seigneur de Rochefort était ému. Il aimait la grâce de Sibylle et, malgré lui, admirait le courage qu'elle venait de montrer :

— Vous l'avez tuée, Messire, dit-il en s'approchant d'elle.

Guillaume se leva en chancelant :

— Laissez-la! Elle n'a que ce qu'elle mérite, cette péronnelle du diable.

L'ivresse et la violence le dominaient complètement. Quant au prieur, il semblait n'avoir rien vu; il tapotait complaisamment du bout de ses doigts sur son gros ventre. Mais les yeux de Jean Dacie luisaient comme deux émeraudes. On eût dit que le traitement infligé à la malheureuse créature lui causait une joie féroce.

— Alors, Messire Guillaume, vous avez un prisonnier au château? demanda le moine.

— Oui, un beau damoisel, qui je crois ne s'amuse guère là-bas. J'attends sa rançon.

— Est-il jeune? reprit le moine avec insistance. Si vous le faisiez monter, ce dameret.... Après les graves affaires que nous avons traitées,

donnons-nous le plaisir d'entendre quelque chose de nouveau pour nous divertir.

— Tiens, c'est une idée, fit Guillaume; je vais l'envoyer chercher.

Et il alla à la porte appeller Antoinet. Puis les quatre hommes se remirent à boire silencieusement en attendant la venue du captif.

Gaston, le cœur plein d'une joie intense, avait hâté de ses vœux l'heure du soir où sa geôlière le visitait; mais le temps s'écoulait; à travers les barreaux de l'étroit soupirail, le jeune homme anxieux avait vu le lac se teinter d'or, de rouge, de pourpre, puis de rose pâle, et enfin s'ensevelir sous un brouillard morne.

Dans ce bruit vague de la nuit qu'on nomme bien à tort le silence, car si les rumeurs auxquelles nous sommes accoutumés pendant le jour ne se font plus entendre, mille autres alors s'élèvent que l'âme perçoit plutôt encore que l'oreille, dans ce bruit Gaston écoutait si un pas léger n'effleurait pas les marches humides. Soudain, un pas qui ne ressemblait guère à celui de Sibylle retentit dans l'escalier. Après de longs efforts, la clef finit par entrer dans le trou de la serrure, le battant de la porte s'ouvrit en gémissant et la grossière figure d'Antoinet, éclairée par une mauvaise lampe, apparut dans l'entrebaîllement.

— Venez, dit-il.

Le prisonnier, surpris, suivit Antoinet. Avant qu'il fût parvenu à la porte de la salle, la voix avinée de Messire Guillaume se fit entendre :

— Je vous dis, vociférait-il, que c'est le seul moyen de la tenir, cette pécore; vous verrez, maintenant elle sera plus douce qu'un agneau....

La porte s'ouvrit et Gaston de Rocheblanche entra. Sa figure altérée par la souffrance n'avait rien perdu de sa distinction; son regard avait même quelque chose de serein et d'heureux qui contrastait avec sa situation :

— Tudieu, quel beau jouvenceau! s'exclama Vauthier; ma foi, à votre place, Guillaume, au lieu d'en demander une rançon, je l'eusse fait vendre à l'encan à toutes les demoiselles de la contrée. Vous y auriez gagné.....

Le baron haussa les épaules, puis s'adressant à Gaston :

— Eh bien, damoisel, il paraît que le régime du cachot ne vous a pas trop mal convenu. Or ça, chantez-nous quelque chose pour nous réjouir le cœur.

Gaston répondit simplement :

— Les chants que je disais dans mon pays ne sauraient vous plaire.

Il avait détourné la tête vers un des coins de la salle, et tressaillit,

puis, poussant une exclamation, brusquement il se précipita vers Sibylle toujours étendue à terre. Elle ouvrit les yeux avec un sourire vague :

— Messire Gaston! murmura-t-elle.

Un étranger eût pu faire une curieuse étude des physionomies des personnes qui assistaient à cette scène :

Vauthier sifflotait un air quelconque.

Une flamme satanique luisait dans les yeux enfoncés de Jean Dacie. On eût dit qu'il ressentait à la fois une douleur profonde et une joie infernale. Quant à Guillaume, le menton appuyé sur ses coudes qui reposaient sur la table, il suivait chaque détail, avec ses gros yeux hébétés par la colère et l'ivresse!

Le prieur éclata de rire :

— Par Notre Dame! Pas besoin d'aller chercher bien loin la damoiselle qui achètera, sans se faire prier, ce bel oiseau-là!

Sibylle, encore tout étourdie de sa blessure, s'était lentement relevée en s'appuyant sur son fiancé. Lorsqu'elle fut debout, à peine consciente encore de ce qui se passait, mais dominée par l'impression d'une crainte douloureuse et profonde, elle jeta soudain ses bras autour du cou de Gaston, en lui disant d'une voix où elle avait mis toute son âme:

— Sauvez-moi, protégez-moi!

— Je ne puis que mourir pour vous ou avec vous, Sibylle, répondit-il en contemplant avec douleur les beaux cheveux de la jeune fille collés çà et là par des taches sanglantes.

Guillaume devint violet de colère. Il bondit de sa place vers les deux jeunes gens :

— Ah! C'est ainsi que tu m'as trompé, maudite fille! Je te le ferai payer, et à lui aussi!

Sibylle tomba devant le sire du Terraux et embrassa ses genoux :

— Père, pitié pour lui!

Admirablement belle dans son attitude de suppliante, ses blanches mains jointes, ses yeux rayonnants de larmes, elle eût attendri tout autre que son père :

— Va-t'en! Va-t'en dans ta chambre et ne t'avise pas d'en bouger!

Vauthier voulut intervenir. Il repoussa le gentilhomme d'un geste brutal :

— Vauthier de Neuchâtel, seigneur de Rochefort, je suis ici chez moi, savez-vous?

Et comme son adversaire faisait mine de relever l'offense :

— Il vaut mieux, poursuivit-il, que nous ne nous brouillions pas,

car il est entre nous des secrets qui pourraient nous faire pendre l'un et l'autre.

Vauthier revint lentement à sa place.

Pendant ce temps, Sibylle s'approchait de Gaston et murmurait tout bas à son oreille :

— Quoi qu'il arrive, je vous aimerai; croyez en moi.

— Merci, répondit-il; souvenez-vous, comme je me souviendrai.

Chancelante, Sibylle se traîna hors de la salle.

(A suivre.) Alice de Chambrier.

L'INCENDIE DU CHATEAU DE VALANGIN

13 JUIN 1747

Vo n'eti pâ à stu monde, et pouis n'mè non piet; mâ s'nos' eti zeu citoquet adonc, el est sûr qu'nos' éri zeu gros peur, mado! porcet qu'stu djor noûtre tchâté beurlà étîramet, se c'n'est poret l'cârre qu'boûte du fianc du Seyon. Mon grand-père qu'étai adonc on djoûveunne homme, no racontâve queînne dégueille tchacon avai zeu porcet qu'el y avai on foû qu'étai furieux, et pouis enna fmîre d'l'autre monde, qmet vo peutet craire, et pouis qu'on avai zeu gros d'mau d'préservâ les hoteaux du bor. Et pouis figurâ-vo qu'noûtra Cœummenautâ adonc n'avai oncoret ret d'sringue d'façon qu'el y-avaï d'quet grulâ; mâ on invia vitamet à Ntchaté por démandâ du scors. Vo dire qmet l'foû prenia, i n'pouis pâ, on n'l'a djamâ seu u djuste. Cet qu'foû triste c'est qu'on vniai djustamet d'ralloy-ï

Vous n'étiez pas de ce monde et puis moi non plus; mais si vous aviez été alors ici, c'est certain que vous auriez eu bien peur, ma foi! parce que ce jour-là notre château brûla entièrement, tout au moins la partie qui regarde du côté du Seyon. Mon grand-père qui était à cette époque un jeune homme nous racontait quel effroi chacun avait éprouvé parce qu'il y avait un feu qui était furieux et une fumée de l'autre monde, comme vous pouvez bien croire, et surtout qu'on avait eu beaucoup de peine à préserver les maisons du bourg. Et puis figurez-vous que notre Commune ne possédait pas encore de pompe à incendie, de manière qu'il y avait de quoi trembler : mais on envoya (vitement) immédiatement à Neuchâtel pour demander du secours. Vous dire comment le feu prit, je ne le puis pas; on ne l'a

l'tchaté qu'étai gros pouvreteux, la Sgniori l'avai remet, qmet on peut dire, tot à nœu qu'et n'y-avai ret d'ass'bé; mon grand-père desai qu'el y-avai d'quet piorâ d'voir l'poûr tchaté qmet el étai poret alloy-î quand l'foû piaqua.

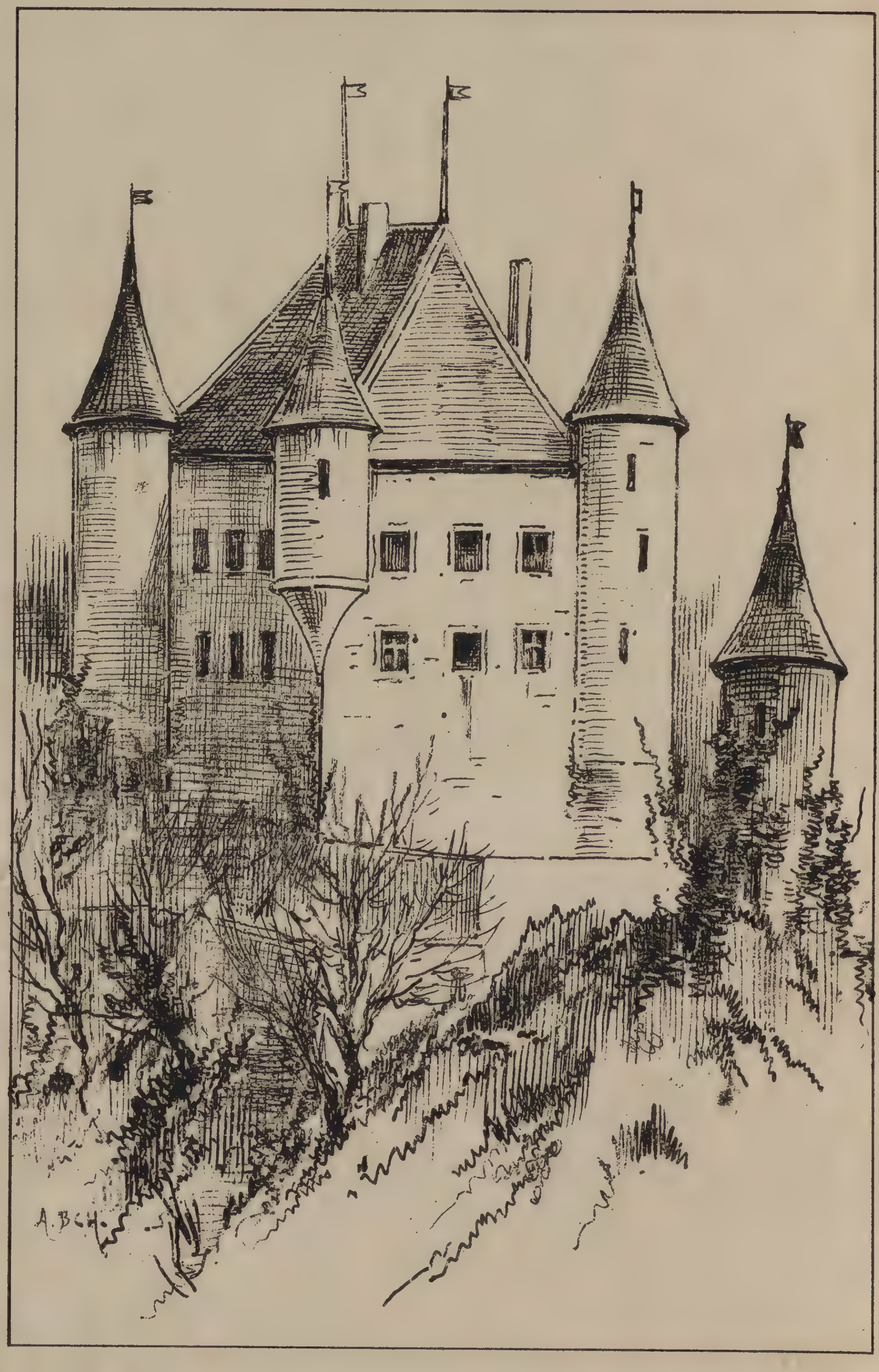
Vo peutet craire qu'nion n'étai disposâ à rire pédet la dépéteuille; mâ quand l'foû foue à frein, on s'moquâ gros d'celu qu'démorâve u tchaté por vouerdâ et pouis baillî à mdgî ès prisenie; el étai à nom Abram Busset; l'poûre estafie s'trobia, è n'savai piet d'quein fianc vrî la tête; el étai tot ébeurlicoquâ, taulamet è bouélâ qu'è s'métta à dépeddre lès fnêtres, poui è criâve oncoret piet fôrt qu'on patî : « Gare! tchoû-yie! roûta-vo! Gare! » Et poui è lès rotchîve avau, qu'el y-èd'a qu'foûret quâsi assonnâ. J vo démande on poue s'è n'y-avai pâ d'quet rire djuqu'à-z-èd'avai mau u vettre. On a zeu fai énna tchanson por s'moquâ du poûre Abram; i-ai groue deu, mado! qu'elle s'aye perdia, n'édontet-vo, qu'cest gros damâdge?

Cè n'foue qu'piet d'vet an après que l'tchaté foue rbâti; l'Roi n'étai ret curieux de l'rlévâ; on oûe gros d'mau de l'décidâ; poret à fôrce de l'smondre è s'ravesa. Cè foue la Bordgésie qu'prenia la couéson; vo sâtet qu'adonc quan elle vlai auquet, è faillai quâsi ll'y passâ; è n'étai pas question d'la contreléyïe. Alors d'célaique elle éteurprenia l'Roi, et feut tan et tan qu'è n'trovâ ret d'mî à faire que d's'mettre gaillard à la bésogne; cè foue à l'an mil sa cent et septante-do

jamais su au juste. Ce qui fut triste c'est que l'on venait précisément de réparer le château qui était bien délabré; la Seigneurie l'avait remis, comme on peut dire, tout à neuf au point qu'il n'y avait rien d'aussi beau. Mon père disait qu'il y avait de quoi pleurer que de voir comment le pauvre château était pourtant arrangé quand le feu cessa.

Vous pouvez bien croire que personne n'était disposé à rire pendant le désastre; mais quand le feu fut éteint, on se moqua fort de celui qui demeurait au château pour garder les prisonniers et leur donner à manger. Son nom était Abram Busset: le pauvre estaffier se troubla; il ne savait plus de quel côté tourner la tête. Il était tout hors de lui, tellement il braillait, au point qu'il se mit à dépendre les fenêtres; et puis il criait encore plus fort qu'un pattier (chiffonnier) : « Gare! gare! retirez-vous! Gare! » Et il les lança en bas si bien qu'il y eut des gens qui furent presque assommés. Je vous demande un peu s'il n'y avait pas là de quoi rire jusqu'à en avoir mal au ventre. On a fait une chanson pour se moquer du pauvre Abram; j'ai grand regret, ma foi! qu'elle se soit perdue. N'est-ce pas, que c'est bien dommage!

Ce ne fut que plus de vingt ans après que le château fut rebâti : le roi n'était nullement disposé à le relever; on eut bien de la peine à le décider; pourtant à force d'insister auprès de lui, il se ravisa. Ce fut la Bourgeoisie qui en prit souci. Vous savez qu'à cette époque quand elle voulait quelque chose, il fallait ordinairement en passer par là; il n'était pas question de la contredire. Alors elle entreprit le roi à ce sujet, et elle fit tant et tant qu'il ne trouva rien de mieux à faire



Château de Valangin avant l'incendie du 13 juin 1747.

D'après un croquis d'Abraham Guyenet.

que l'tchaté foue fini, et pouis s'bein ralloy-îe qu'on airai djouerrâ qu'c'èd' étai on tot nœu. El y-oue énna pouissante fête, énna fête qu'cè pôrte peur; on oy-ïâ ronfiâ lès pétards; tu lès grenadî du Vaux ch'y vegnîre; el y-oue on gros bé gala por lès-ovrî, on bal, et pouis totès sortès d'bell' affaires; tchécou était gros djo-ïeux. Et poui è faut dire por la rinsonnette qu'cè foue adonc qu'on pianta tus lès tliets qu'son ora d'sus la terrasse; dvant cè è gn'y-avai pâ on ptit botcha. En seize, l'an du tchîr teimps el ai vnia trai avau; el étant tot u bas djustamet ivouët el y-a ora on corti. I m'svègne gros bein d'avai vu steus' arbres vni avau; i-étai laique u bas du tchaté avoué énna rotte d'dget; on veyai qu'tôt cè allâve déboûlâ; c'étai quâsi auquet d'gros bé à vair.

Georges QUINCHE.

que de se mettre carrément à la besogne. Ce fut l'année mil sept cent et soixante-douze que le château fut terminé, et si bien réparé qu'on aurait juré que c'en était un tout neuf. Il y eut une superbe fête, une fête que ça porte peur (textuel : expression neuchâteloise pour dire : qu'il n'y avait rien de pareil).

On entendit ronfler les pétards; tous les grenadiers du Val-de-Ruz vinrent ici (à Valangin) : il y eut un magnifique festin pour les ouvriers, un bal, sans compter toutes sortes de belles choses. Chacun était tout joyeux. Il faut dire aussi pour la conclusion que ce fut à cette époque que l'on planta tous les tilleuls qui se trouvent maintenant sur la terrasse; auparavant il n'y avait pas le plus petit arbre. En 1816, l'an du *« cher temps »* (disette) il en est venu trois en bas justement à l'endroit où se trouve actuellement un jardin. Je me souviens fort bien d'avoir vu ces arbres dégringoler (littér. : venir en bas); j'étais là au pied du château avec une masse de gens; on s'apercevait bien que tout allait glisser. C'était quelque chose de fort intéressant à voir.

Traduit par Ch.-Eug. TISSOT.

VUE DU CHATEAU DE VALANGIN AVANT L'INCENDIE DE 1747

PAR ABRAM GUYENET.

C'est de 1155 à 1160 que, d'après Boyve, fut construit à l'entrée des Gorges du Seyon, par un Berthold, frère de Rodolphe II de Neuchâtel, un château ou plutôt un donjon qui reçut le nom de Valangin; ce fut cette « fourterasce de Valangins » que Jean et Thierry, co-seigneurs, re-

mirent en franc-alleu, en 1297, à Pierre, évêque de Bâle et à son Eglise, au mépris des droits, plus ou moins bien établis, du Comte de Neuchâtel. Nous ignorons de quelle époque date le Château que représente notre planche; nous savons seulement que, en 1431, Jean de Vauxmarcus, tuteur du jeune comte Jean d'Arberg, y fit faire quelques réparations et élever plusieurs importantes constructions, des tours et des murs d'enceinte; dans la seconde moitié du XVIme siècle, Isabelle d'Avy le fit fermer du côté du nord, et le comte de Torniel, qui s'en était emparé en 1577, construisit de fortes murailles destinées à recevoir des galeries à l'intérieur; en 1619 furent abattues, par raison d'économie, toutes les murailles superflues, et en outre deux tourelles qui étaient aux deux angles de joran, et deux autres qui étaient près du pavillon du comte d'Avy, aux angles vent et uberre du Château (Matile, *Histoire de la seig. de Val.* Page 313). Au commencement du XVIIIme siècle, le château de Valangin tombait en ruines; quelques réparations, paraît-il, y furent faites, mais le 13 juin 1747 éclata un incendie qui acheva l'œuvre du temps et détruisit presque complétement l'édifice qui ne fut reconstruit que 25 ans plus tard, en 1772.

La *Vue du château de Valangin* que nous donnons ici, et que nous devons à l'obligeance de M. Ch. Eug. Tissot, est la reproduction agrandie d'une vignette de l'ouvrage manuscrit, aux Archives de l'Etat : « Plans « des bois et forêts appartenant à Sa Majesté, situés rière les Comtés de « Neuchâtel et Valangin, faits en exécution des ordres du Roy par « Abram Guyenet, Commissaire et Receveur du Val-de-Travers ès « années 1745, 1746, 1747. »

L'exactitude minutieuse apportée par le sieur Guyenet à un grand nombre de détails de ses plans, ne nous permet pas de voir dans cette vue un dessin purement fantaisiste; nous croyons donc que nous avons bien ici l'aspect général du château de Valangin tel qu'il se présentait aux yeux du voyageur avant l'incendie du 13 juin 1747; mais plusieurs des parties de l'édifice ne doivent pas avoir été reproduites tout à fait fidèlement, à en juger, du moins, d'après ce qui existe encore actuellement de l'ancien château, et d'après la tour isolée, à droite du dessin, qui devait être carrée; nous la voyons telle, en effet, dans une gravure de Al. Girardet, de 1786. (Cette tour, qui était l'ancienne « Tour prisonnière » et qui était située sur l'emplacement actuel du jardin du geôlier, fut démolie en 1789). Peut-être Abram Guyenet qui termina son travail en 1747, a-t-il fait ce dessin de mémoire, peu après l'incendie. Quoi qu'il en soit, cette vue de l'ancien château étant la seule, à nous connue, qui existe, nous avons pensé que, malgré ses inexactitudes, elle avait sa place dans le *Musée Neuchâtelois*.

Ch. CHATELAIN.

LE CHATELARD DE BEVAIX

(Suite — Voir la livraison de Mai 1884, page 148)

XIV

UN PROJET DE BRIGANDS *(Suite)*

Guillaume avait regagné sa place; Gaston, resté debout, semblait impassible, mais il éprouvait un sentiment de douleur mêlée de rage. La voix de Guillaume du Terreaux l'arracha à ses pensées :

— Hé, jeune homme, délie ta langue, chante-nous quelque chose, un beau lai d'amour?

Gaston serra les poings :

— Je ne sais que des chansons de haine; celles d'amour, je les ai oubliées.

Le prieur tourna sa face rubiconde vers le jeune homme :

— Chantez donc, mon enfant, si vous ne voulez pas qu'il vous tue.

— Non, répéta Gaston.

Le Sire de Bevaix se leva furieux, puis retomba sur son siège; un mauvais sourire passa sur sa face de fauve :

— Va, rentre dans ton cachot! Antoinet, toi seul désormais t'occuperas de lui. Au revoir, Messire de Rocheblanche; à propos, vous savez que dans quinze jours, votre rançon doit être payée, sinon....

Il décrivit avec les bras le mouvement d'une planche qui bascule, et Gaston sortit en frissonnant, mais non sans conserver au cœur un reste de vague espoir.

Après la sortie du jeune homme, il y eut un moment de profond silence. Les quatre personnages s'observaient. Jean Dacie dardait sur Guillaume ses petits yeux de serpent. Ce fut lui qui reprit la parole :

— Quel tour diabolique venez-vous d'inventer, notre hôte? Une telle douceur n'est guère dans vos habitudes.

— Je lui ferai payer double rançon, à ce propre à rien-là. Aussitôt le messager revenu, j'empoche l'argent, je fais disparaître le gaillard, et je garde le prisonnier.

— Hé, hé, hé! s'exclama le prieur, vous vous y entendez; mais vous ne tuerez pas ce jeune gentilhomme: cela je vous le défends, mon fils....

Il se tut subitement, intimidé par un geste menaçant de Guillaume :

— Dans ces affaires-là, père Cola, vous n'avez rien à voir! Vais-je me mêler de ce qui se passe à l'Abbaye, moi? — En êtes-vous de moitié, Messire Vauthier?

Le Sire de Rochefort demeurait indécis. Malgré lui, il redoutait Guillaume, mais il éprouvait pour Sibylle une pitié mêlée de tendresse, et en songeant à elle il songeait à sa Lucrèce, qu'il aimait tendrement :

— Allons, Messire Guillaume, dit-il enfin, pourquoi ne laisseriez-vous pas ces enfants être heureux?

— Par notre bon ami Messire Satan, vous devenez fou, je crois, Seigneur Vauthier; pensez-vous que je vais les laisser s'amuser à s'aimer comme des oiseaux? D'abord j'ai besoin de Sibylle, moi, je la garde; jusqu'à ce jour elle n'a fait que vaguer; il est temps qu'elle s'habitue à me servir. Quand elle y sera refaite, eh! bien, on verra. Le vieux de la tour Molière est veuf, et j'ai mon idée....

Jean Dacie serra ses lèvres minces :

— Impossible, dit-il froidement au bout d'un instant; Sibylle mourra plutôt que d'y consentir.

Du Terreaux eut un geste de défi :

— Nous saurons la mâter, je vous en réponds.

Jean Dacie reprit d'un ton tranquille :

— Souvenez-vous de mes paroles, Messire de Bevaix; elle ne se soumettra jamais, elle est du bois qui se rompt, et non de celui qui plie.

— Elle dira oui, ou je la tuerai comme un chien, reprit l'ivrogne; elle ira rejoindre son damoisel dans les oubliettes : quelles belles noces ça fera, ah, ah, ah!

D'un trait il vida son gobelet et quelques moments après, le sommeil de l'ivresse s'était abattu sur lui. Vauthier se leva :

— Allons, il est temps de partir. Pauvre Sibylle, murmura-t-il à part lui, elle méritait mieux, pourtant, que de vivre avec cette brute!

Il s'en fut retrouver son cheval et s'éloigna rapidement, tandis que les deux moines prenaient le passage secret qui conduisait à l'Abbaye.

Toute la nuit durant, Sibylle, agitée par une fièvre violente, se retourna sur sa couche. Le délire l'avait prise; sans cesse elle voyait

Gaston conduit à la mort et se retournant pour lui dire : « Vous m'aviez promis de me sauver; vous ne m'aimez donc pas! » Alors elle se dressait sur son séant et lui tendait ses bras impuissants à le délivrer.

Le jour la trouva dans le même état, et, lorsque son père vint voir pourquoi elle ne s'était pas occupée à son service ordinaire, tout brutal qu'il était, il eut peur. Plusieurs fois il l'appela, mais le son de sa voix ne fit qu'augmenter la terreur de la pauvre enfant : « Sauvez-moi, Gaston, disait-elle, sauvez-moi! Ne l'entendez-vous pas? Il me tuera à cause de vous. »

Le châtelain se grattait la tête. Il redescendit sans même avoir l'idée de verser une goutte d'eau sur les lèvres desséchées de la jeune fille, et alla promener autour du château ses réflexions et sa mauvaise humeur. Cependant il ne pouvait se défendre d'un certain remords et d'une certaine appréhension en songeant à la scène de la veille et à l'état de Sibylle.

A quelques pas du Châtelard, il vit un groupe de paysans lançant des pierres à une créature humaine qui se traînait péniblement. Il reconnut la Claudette; le Simonnot n'était pas loin. Une idée subite traversa son cerveau :

— Je vais prendre la vieille et son fils chez moi; elle soignera Sibylle. Lui, s'il m'ennuie, je trouverai bien moyen de le faire disparaître.

Les serfs, croyant faire plaisir à leur seigneur, redoublèrent leurs coups et leurs invectives. Guillaume les écarta si brusquement, qu'il faillit les renverser, puis, d'une voix de stentor :

— Viens ici, Claudette!

La pauvre vieille s'approcha toute tremblante : le maître l'appelait; sans doute ce n'était pas pour quelque chose de bon :

— Tu vas venir au Châtelard, Claudette.

Du doigt, elle indiqua son fils :

— Lui aussi. Tu viendras au Châtelard; Sibylle est malade, tu la soigneras, et tâcheras de nous faire la cuisine. Quant à ton animal de Simonnot, tu n'as qu'à l'amener; mais fais en sorte que je ne le trouve pas sur mon chemin.....

La Claudette joignit les mains, presque suffoquée de ce bonheur inattendu : être près de Sibylle, la soigner! Aussitôt, clopin-clopant, elle suivit le seigneur du Châtelard avec Simonnot.

Quand ils arrivèrent devant le portail, l'idiot bondit vers elle et, poussant un cri rauque, chercha à l'empêcher d'entrer; mais elle se dégagea

aussi vite qu'elle put et le prit par la main. Il résista un peu, puis finit par obéir, tandis que les hommes qui nettoyaient leurs armes dans la cour regardaient avec étonnement les étranges créatures que leur maître ramenait avec lui.

XV

LE MESSAGER

La nuit commençait à venir. Tout le jour la pluie était tombée, et quelques gouttes d'eau coulaient encore tristement le long des carreaux étroits du castel de Rocheblanche. La châtelaine et ses filles, assises autour de la table, comme la première fois que nous les avons vues, sous les clartés de la petite lampe fumeuse, travaillaient activement. Olivière avait les yeux rouges :

— Mère, dit-elle soudainement d'une voix basse, je ne puis pourtant pas accepter.

— Je te l'ai déjà dit, ma fille, ce serait l'aisance et la paix pour nous, mais je ne te contraindrai point; je ne veux pas acheter une vie heureuse au prix de ton malheur.

Olivière embrassa sa mère :

— Oh! je hais tellement cet homme, il est si dur, si rude avec ses malheureux serfs! Et sa première femme, cette jolie Gabrielle..... n'est-elle pas morte de douleur? Elle n'avait pas vingt ans. Non, je ne pourrais me résoudre à épouser le Sire de Roville.

Madame de Rocheblanche pleurait :

— Si ce n'est de gré, ce sera de force, ma pauvre enfant; il est puissant ; qui nous défendra? Gaston est bien loin.

Olivière avait caché sa tête dans ses mains en frissonnant :

— Non, non, c'est trop demander! J'aimerais mieux partir, mourir!..... Oh! ce soir encore, quand il a passé devant le castel, quand il s'est approché, qu'il a voulu me parler, j'ai senti que c'était impossible; un serpent m'eût causé moins d'horreur. J'aimerais mieux être enterrée vivante dans les caveaux de Rocheblanche que de lui appartenir.

Sa mère essayait de l'apaiser :

— Olivière, Olivière, toi, si calme d'ordinaire et si forte ! Prends courage, tout n'est pas encore perdu. Si le Sire de Roville en colère nous

exproprie et nous chasse, nous tâcherons de trouver quelque part un autre refuge. Mon enfant, ne crains rien, nous ne te donnerons pas à lui.

Comme elle parlait encore, un bruit insolite s'éleva dans la cour du château. Les quatre femmes se levèrent brusquement et poussèrent un cri d'effroi en voyant un homme apparaître sur le seuil de la porte. Il était pâle et maigre, ses vêtements tombaient en lambeaux, ses pieds nus étaient meurtris. Simonne poussa un cri et s'élança vers lui :

— Blanchard, Blanchard, où est Gaston ?

— Où est mon jeune maître? Ah! Sainte Vierge !

Simonne joignit les mains :

— Mon bon Blanchard, parle donc! Tu ne veux pourtant pas dire que.....

— Non, non, reprit le vieillard, mais il est malade et prisonnier. Si d'ici à un mois, je ne suis pas de retour avec six mille écus d'or pour sa rançon, c'en est fait de lui, ces brigands le tueront!

Jehanne poussa un cri perçant. Madame de Rocheblanche s'était subitement affaissée; la jeune fille la reçut dans ses bras et la porta jusqu'à la salle voisine, où elle couchait avec ses filles. Olivière, immobile et muette, semblait une statue de marbre. Elle fit enfin quelques pas vers le fond de la pièce : un prie-Dieu était adossé à la muraille sous un grand crucifix de bois. Elle s'agenouilla et demeura longtemps la tête dans ses mains. Simonne se lamentait :

— Comment faire, comment faire ? Nous n'avons rien, nous sommes si pauvres. Le Sire de Roville nous a tout enlevé, nos champs, nos serfs, il veut même prendre Olivière. O Blanchard, mon vieux Blanchard! Mais on dirait que tu vas mourir! Oh ! je suis si triste, j'oublie de te soigner; viens, assieds-toi, mange quelque chose. O Gaston, mon pauvre frère !

Grâce aux soins de Jehanne, Madame de Rocheblanche était lentement revenue à elle et, rappelée au souvenir du malheur qui la frappait, elle se tordait les mains de désespoir en appelant son fils :

— Il est perdu; jamais nous ne pourrons payer une semblable rançon. Gaston, mon fils, oh ! qui le sauvera!

Olivière apparut sur le seuil de la porte, blanche comme une morte :

— Moi, dit-elle; ne pleurez plus ma mère!

La mère étendit les mains sur sa fille pour la bénir. Mais la jeune fille semblait ne rien entendre, anéantie par son sacrifice. Simonne rentra précipitamment dans la salle :

— Oh! venez donc voir Blanchard; j'ai peur, il ne bouge plus, ne parle plus; s'il était mort!

Le vieillard, en effet, avait succombé d'épuisement; le voyage avait été trop rude pour lui. Olivière joignit les mains :

— Encore ce malheur! Que la Sainte Vierge nous soit en aide! Qui enverrons-nous maintenant porter la rançon?

— Peut-être quelqu'un des gens du Sire de Roville, hasarda Jehanne.

Olivière secoua la tête :

— Non, il volerait l'argent!

Une main se posa sur son épaule, une tête blonde s'appuya contre la sienne :

— Sœur, j'irai.....

— Toi, Simonne, s'écrièrent les deux aînées, quelle folie!

— Chut! reprit la cadette; que notre mère ne sache rien! Oui, ce sera moi. Il faut sauver notre Gaston; je suis grande, je mettrai des habits d'homme.....

— Et tes cheveux!

Les deux tresses blondes de Simonne atteignaient l'ourlet de sa robe. Sans répondre, elle alla à la table, prit une paire de ciseaux et trancha net les deux superbes nattes. Libre de ce poids, le haut des cheveux s'enroula aussitôt en mille bouclettes folles.... Les grandes sœurs avaient poussé un cri :

— Que fais-tu? c'est insensé! Jamais nous ne te laisserons entreprendre ce voyage seule.....

— Je ne le ferai pas seule, reprit l'intrépide enfant.

— Et avec qui donc?

— Tony, le colporteur, est arrivé aujourd'hui avec sa femme. Ce sont de braves gens, qui nous sont dévoués; il m'a dit qu'ils se rendaient à Genève, j'irai avec eux. Faudrait-il laisser périr Gaston, lorsqu'il a trois sœurs qui peuvent le sauver? Non, non, je partirai!

Olivière et Jehanne se regardèrent; elles savaient par expérience que résister à Simonne était impossible et que la fougueuse enfant ferait ce qu'elle avait dit.

Simonne continua :

— Il faut avertir ce soir même le baron de Roville; demain je me mettrai en route. S'il m'arrive malheur, eh! bien, j'aurai du moins fait mon devoir. Je vais aller annoncer à Messire le baron....

Jehanne l'arrêta :

— Non, non, du moins pas cela; puisque Tony est ici, c'est lui qui ira....

Pendant ce temps, la vieille nourrice des trois demoiselles de Roche-

blanche, une forte et fidèle matrone qui n'avait jamais voulu les quitter, était venue enlever le corps rigide du pauvre Blanchard. Elle l'emporta dans une salle basse et lui fit sa dernière toilette.

Jehanne reprit bientôt en soupirant :

— Et moi, alors, je ne ferai rien; toutes deux vous vous dévouez.....

Olivière montra la porte de la salle où l'on entendait gémir Madame de Rocheblanche :

— Ton dévouement sera là: à toi de la soigner, de la conserver à Gaston....

Et les trois nobles enfants retournèrent auprès de leur mère.

(A suivre.) ALICE DE CHAMBRIER.

JAQUELINE DE ROHAN

MARQUISE DE ROTHELIN

ÉTUDE HISTORIQUE

(Suite — Voir la livraison d'Avril 1884, page 126)

V

Seconde visite de Jaqueline de Rohan à Neuchâtel.

Depuis le retour du duc de Longueville de sa captivité en Flandre, sa venue était très désirée à Neuchâtel comme en font foi nombre de lettres conservées dans nos archives.

« *Vous supplions prendre la poyne de venir jusques à Vostre Conté pour prendre le serment de voz Bourgeois et subjectz.....* comme desjà j'ai escript à voz Excellences du douzième de Janvier dernier passé. »

Ainsi s'exprimait le gouverneur J. J. de Bonstetten en *février 1559*, et la marquise de lui mander en avril de la même année : « Mon filz et moy ne serons jamais à nostre aise que n'ayons fait le voyaige de par delà, par le congé et permission du Roy, tant pour renouveller et confirmer la bourgeoisie avec Messieurs de Berne et prandre le serment des bourgeois et subjectz du Comté que pour beaucoup d'aultres affaires que je scay assez y estre. Ç'a esté malice à ceulx des subjectz qui ont refusé, ou différé recongnoistre par devant le Commissaire général, s'excusantz ne sçavoir qui est leur seigneur, car ilz ne peuvent ignorer en bonne conscience que c'est mon filz. Et avez fort bien faict de leur remonstrer saigement et vertueusement. »

Un fait est encore à remarquer dans cette lettre : Bonstetten avait exprimé l'espoir que l'on avait trouvé dans le Comté de Neuchâtel « des mines d'or et d'argent » et la marquise, entrant dans cette idée, fait la réserve que « les admodiateurs du Comté ne debvront rien prandre au profict des mynes (si aulcun en provient); toutefois, ajoute-t-elle sagement, il sera assez à temps d'en parler et disputer quand on aura veu ce que ce pourra estre.

..... « J'envoye par le Chastelain Verdonet présent porteur telles lettres que j'ay advisé par mon Conseil estre besoing et nécessaires pour le faict des *mynes* qu'on espère trouver en certains lieux du Comté, et pour les *moulins* que Guillme Bourgeois, à présent maire de nostre ville de Neufchastel, entend bastir sur la rivière du Seyon, depuis le pont du *Vaulxseyon* jusques ès portes de la ville (1).

... La marquise donne aussi des ordres pour les « Audiences » qui furent tenues le 3 juillet suivant (2).

En 1560, J.-J. de Bonstetten, écrivant à Verdonnet, (alors à Châteaudun, résidence des princes d'Orléans-Longueville,) dit avoir appris la maladie du jeune duc « qui sont les nouvelles autant desplaisantes que je puisse avoir entendu de ce monde, priant le Tout-Puissant, que par sa grande bonté et miséricorde, Il le veuille délivrer bien tost de sa maladie. » (3)

Verdonnet, dans sa réponse, lui parle d'abord d'affaires particulières. Il paraît qu'on commençait à se recommander à lui, afin d'obtenir des

(1) Lettre du 3 apvril 1559 après Pasques. U. 4. N° 4. (S. 3.)

(2) Manuels du Conseil.

(3) Grandes-Archives. Lettre du 25 mars 1560. T. 4. N° 2. (iii).

faveurs par son moyen. Le rusé châtelain insinue qu'il voudrait bien avoir le bonheur qu'on fît pour lui en ce monde ce qu'il essaie de faire pour ceux qu'il a « une fois marqué de ses amis, si sa puissance estoet telle qu'elle leur peut (pût) servir et qu'il espère, estant par delà, les satisfaire tous. »

.... Cependant il ajoute une petite morale sonnant assez singulièrement dans sa bouche : « Ce seroet une belle chose que chacung se contentât de l'estat où Dieu l'auroet apellé, je dis et seygneurs et subgies. »

Puis, reprenant son ton enjoué, il ne veut parler que de joyeusetés en ce feuillet, à savoir qu'il a présenté les recommandations du gouverneur à Monseigneur et aux damoiselles. « Et on a bien epeluchés les arestes des poysons (poissons) qu'envoyastes à voustre cosine ([1]) et à moy (les truites de Neuchâtel étaient donc déjà appréciées au loin!) J'ay esté le truchement d'ipselles qui n'a esté sans grande riseye et soetz (soin) de se curer sovant les dans (les dents) de mesme marée.

« Madamoyselle est à Thory (Françoise d'Orléans); nous l'attendons de jort à austre. Madame est en très bonne santé, Dieu soit lhoé (loué). Quant à Monseygneur illa tous les jors la fièvre, mes elle diminue fort et... panse que ce sont les mauvesses humeurs quilla amassées en sa prison par longue mélancolie et quant à ma part je vous puys asurer *quillia 10 sepmeynes que je ne partis du Chastel, sinon pour hale* (aller) le soer cocher en la ville, tant avons esté tous tristes jusquez à présant. D'autres novelles je ne vous en oszeroes escripre tant est le temps par desa dangereux. Voustre cosine et voustre filz remetent à vous escripre par moy, » etc. ([2]).

Quelques historiens neuchâtelois indiquent à tort un voyage du prince et de sa mère à Neuchâtel en 1560. Nous trouvons dans nos archives la preuve du contraire.

En septembre ([3]) la marquise exprimait encore ses regrets à Messieurs de Berne de n'avoir pu se rendre à leurs désirs. Ils lui avaient écrit en juin et en août pour lui rappeler sa promesse d'amener son fils à Berne pour renouveler l'alliance avec leur ville. « Vous ay depuis escript que j'estois en délibération me transporter si tost qu'il me seroit possible sur les lieux.... Magnifiques et Puissantz Seygneurs je vous supplie

(1) Mademoiselle de la Motte.

(2) Gr. Arch. U. 4. N° 4 (n. 4) 18 avril.

(3) Lettre du 18 septembre 1560.

croire que ma délibération, promesse et bonne volonté ne sont en rien diminuées, ne celles de mon filz, vostre bon allié et combourgeoys, ains plustost augmentées; *mais les guerres, les longues maladies de mon d. filz et détenance de sa personne en prison*, ensemble la convocation et assemblée que le Roy a faict commencer et veult faire continuer de ses estatz, pour traicter de la Religion et au d. polices de son Royaulme où il a commandé très expressément.... que les chevaliers de son ordre y assistent, *ont empesché jusques à présent l'exécution de nostre bonne volonté;* tellement que pour les raisons sus dictes (aussi que veoicy l'hiver prochain) je crains qu'il ne nous soit encores bonnement possible faire voyaige si tost par delà que le désirons. L'espérance que j'avois tousjours eue depuis la réception de vostre d. lettre de trouver le moyen d'y aller mon d. filz et moy (ou à tout le moins l'un de nous) a esté et est la seule cause et empeschement qu'à nostre bien grand regret je n'ay peu vous fere response plus tost, dont je vous supplie encores ceste fois bien affectueusement m'excuser, ne prenant cela de maulvaise part et nous faire cette faveur.... de nous escripre si trouvez bon que nous envoyons par devers vous deux gentilzhommes des nostres avec bon povoir, puissance et procuration spécialle pour renouveler et confirmer la dite combourgeoisie puisque si tost ne le povons faire en personne, affin que par faulte de ce il n'en advienne inconvénient. » (1)

Il nous semble que cette lettre suffit, sans en citer d'autres, pour prouver notre assertion que Léonor et sa mère ne firent pas de voyage en Suisse durant cette année 1560. Le serment de combourgeoisie avec Berne fut renouvelé en personne par le jeune duc le 2 janvier 1562.

La marquise avait fait de grands progrès dans les doctrines évangéliques. Elle s'était alors déclarée ouvertement du parti des réformés et avait su amener aussi son fils à partager ses convictions.

Calvin, par ses épîtres, cherchait à les affermir dans la foi. En 1559, il joint à sa lettre à la marquise un commentaire sur les petits prophètes adressé à Léonor : « Monseigneur, je remercie Dieu de ce que vous avez receu mes lettres humblement (les éditeurs des Op. Calv. mettent humainement), *prenant goust et plaisir aux admonitions qui y estoient contenues.* Car j'estime beaucoup que mon labeur ait profité envers vous pour le profit que j'espère que vous en sentirez au salut de vostre âme,

(1) Gr. Arch. T. N° 4 (VVVV).

et *aussy pour le fruict qui en viendra à l'Eglise de Dieu*, et surtout pour l'advancement du règne de nostre Seigneur Jésus-Christ.

» Et voilà qui me donne hardiesse de redoubler à vous escrire, comme je croy que vous congnoissez que vous avez besoin d'estre sollicité sans cesse, veu les desbauchemens qui vous environnent, par lesquels vous pourriez estre aysément diverti du bon chemin, si vous n'estiez muni d'en hault pour y résister. » (1)

Lorsqu'on songe à toute la corruption de la cour des Valois, on comprend à quel point ces avertissements étaient nécessaires.

Calvin avait écrit à la marquise : « Ma dame, estant adverty que mes premières lettres avoyent esté bien receues de Monseigneur vostre fils, et qu'en continuant je le pourroys advancer en bon chemin, je n'eusse pas tant attendu à luy escrire, n'eust esté que pour la pluspart du temps, j'ay esté fort affligé de grandes douleurs.

.... « Quant au livre que luy ay envoyé, le porteur, duquel je m'enquis si le jeune prince estoit entendu en la langue latine, s'estoit abusé. »

Voilà un point sur lequel nous ne saurions louer l'éducation de Jaqueline. Malgré le peu d'instruction des hommes de guerre du XVIme siècle, l'amiral de Coligny avait bien su donner un précepteur à ses fils pour leur faire apprendre les langues anciennes. « Coligny, qui, sous la direction éclairée et vigilante de Nicolas Bérauld, son précepteur, avait joui du bienfait d'une excellente éducation, voulut que ses enfants pussent, à leur tour, recevoir une instruction semblable. Son choix se porta sur un homme que recommandaient à ses yeux, ainsi qu'à ceux de Charlotte de Laval, une piété vivante, etc.... C'était le fidèle Legresle » (2).

Calvin regrette donc que le jeune prince ne puisse pas lire son commentaire, écrit en latin, sur les petits prophètes : « Or, j'avois choisi une leçon qui luy estoit bien propre, pour ce que le prophète Amos descouvre et reprend les vices de la cour, sans rien espargner. Car il y va en rusticité comme un vacher, ou un berger tel qu'il estoit de son estat, quand il fut appelé à la charge d'enseigneur. »

Calvin écrivait encore à Léonor : « Or non seulement vous avez beaucoup d'espines pour empescher que la congnoissance de l'Evangile de nostre Seigneur Jésus ne fructifie en vous, mais aussy beaucoup de supposts de Sathan qui tascheroit volontiers à l'arracher de vostre cœur.

(1) Lettres françaises de Calvin publiées par M. Bonnet. T. II, p. 267, 268.

(2) *Coligny*, par le Comte Delaborde, t. II, p. 538.

Par quoy, mon seigneur, vous devez tant plus soigneusement chercher les remèdes pour vous conserver en la crainte en Dieu et en la pureté de son service. *Et de moy, je ne fais pas difficulté de mettre peine à vous y ayder, en tant qu'il me sera possible.*

.... Vous avez aussy à considérer vostre âge, l'estat auquel vous estes, et les tentations infinies qui sont pour esbranler les plus robustes. Je ne vous allégueray pas le train ordinaire de la cour. Seulement je prendray un exemple particulier du triomphe des nopces qui a esté ces jours passéz, ou possible dure encores à présent (1). Je ne suis pas si austère que de condamner ny les festins des princes, ni la resjouissance qu'on demeine en leur mariage. Mais je suis assuré, mon seigneur, quand vous rentrerez en vous-même, ayant recueilli vostre esprit des pompes, vanités et excèz dont il a peu estre égaré pour un petit de temps, vous jugerez qu'il n'y a qu'abysme et confusion. Je vous monstre seulement au doigt en une chose petite et légère *combien il vous est nécessaire qu'entre tant d'idolatries Dieu vous fortifie en persévérance*, que de vostre part vous mettiez peine de vous tenir enserré sous sa conduite, appliquant vostre estude à vous advancer tousjours de plus en plus en sa saincte parolle, et le priant d'augmenter en vous les dons de son Esprit, afin que vostre foy demeure victorieuse jusqu'en la fin.

« Je n'oseroys pas, Monseigneur, vous exhorter si franchement si vous estiez du nombre de ceux qui ont honte de se assubjectir à Dieu, à cause de leur haultesse et dignité terrienne, et veullent estre exemptéz de toute correction et advertissement. Pour ce que je me confie que toutes les illusions du monde ne vous banderont jamais les yeux que vous ne soyez prest à faire hommage de vostre âme, de vostre corps au Fils de Dieu, nostre souverain roy, je ne doubte pas de vous confirmer de plus en plus en ce bon propos (2). »

Au reste ces fêtes brillantes furent interrompues par un solennel avertissement. Le persécuteur des hérétiques, l'amant de Diane de Poitiers, Henri II, tombait mortellement blessé dans un tournoi.

Le règne des Guises allait commencer. Oncles du jeune roi, François II, qui avait épousé leur nièce, Marie Stuart, ils devinrent tout puissants à la cour. A l'avènement de François II, on s'était écrié en les

(1) On célébrait alors à Paris le double mariage d'Elisabeth, fille du roi, avec Philippe II, et de Marguerite de France, sœur d'Henri II, avec le duc de Savoie.

(2) Lettre du 26 mai 1559.

voyant accompagner le nouveau monarque, que la France allait avoir « un Roi de nom seulement et deux Rois de Lorraine par effet (1). »

Le projet d'alliance de Léonor avec cette puissante famille, connue par son zèle pour la religion catholique et par son intolérance, devait être un grand sujet de trouble pour le cœur pieux de Jaqueline, et elle avait sans doute fait part de ses angoisses au réformateur de Genève. Celui-ci avec une noble franchise et une grande vigueur, poursuit la tâche dont il s'est chargé, et, trois mois plus tard, il écrit de nouveau à Léonor : « Monseigneur, j'espère que vous ne trouverez point estrange que je continue à vous exhorter plusieurs fois, non seulement de persévérer, mais aussy de profiter et croistre en la foy du Sainct Evangile, et monstrer par effort que ceste semence tant précieuse que Dieu a mise en vous est tombée en bonne terre, et a pris racine vive pour produire son fruict en toute vostre vie.

.... « Si il y a quelque empeschement, il vous fault prendre courage à le surmonter, et ne fleschir en façon que ce soit pour gratifier aux hommes en fraudant Dieu de son droit qui luy appartient. Il n'y a affinité terrestre qui ne doive estre mise sous les pieds, pour céder et donner l'honneur à nostre souverain Père.

.... « Vous sçavez par expérience, Monseigneur, que je ne vous dis pas cecy sans cause, *d'aultant que vous estes contrainct d'ouyr beaucoup de contradictions auxquelles il ne vous est licite de consentir sans estre déloyal à Celuy qui vous a si chèrement acquis*, afin que vous luy soiez desdié (2). »

Calvin explique à quoi il fait allusion en écrivant à la marquise : « Vous verrez la lettre que j'escris à Monseigneur vostre fils. Pour ce que je sçais combien *la maison à laquelle il est allié* est pour la pluspart contraire à l'Evangile, je n'ay point faict difficulté de lui remonstrer qu'il se doibt tant plus garder d'estre séduit, ou corrompu, ou destourné, comment que ce soit, de la pure simplicité en laquelle nous debvons adhérer en nostre Seigneur Jésus-Christ. »

.... Quant à la marquise elle-même, Calvin sent le besoin de l'encourager : « Madame, je ne doubte pas qu'en ces changemens et résolutions vous n'ayez à soustenir beaucoup d'alarmes, et que vous ne soyez agitée d'un costé et d'aultre.... Vous sçavez à qui il vous fault avoir vostre

(1) Légende du cardinal de Lorraine.

(2) Lettre du 22 août 1559. *Lettres françaises de Calvin*, t. II, p. 286 et 287.

refuge pour obtenir secours. Nous avons la promesse de Celuy qui a toute force en main, que nostre foy sera victorieuse par dessus tous les ennemys de nostre salut. Appuyons-nous donc sur luy, et invoquons-le en toutes nos nécessités, et nous ne serons jamais frustréz dans nostre attente, qu'il ne nous tende la main pour nous subvenir. Je vous prie, ma dame, quoyque beaucoup d'aultres soyent tardifs, ou mesmes reculent, de ne point décliner du droict chemin, mais poursuyvre victorieusement la saincte vocation à laquelle nous sommes appeléz jusques à ce que vous ayez atteint le but. Car nous sommes esleus et adoptéz d'un trop bon père, pour nous lasser de luy plaire et conformer toute nostre vie à sa volunté. Et l'héritage auquel nous sommes appelléz est trop excellent pour n'estre point poursuyvi jusques au bout. » Voici un beau témoignage rendu à la marquise : « *Nous avons bien à louer Dieu, ma dame, de ce que nous entendons de vous.* Mais quand il est question d'honorer Dieu, vous ne sçauriez vous y porter si vertueusement qu'il n'y ait occasion de souhaitter encores mieux, comme j'espère que vous tendrez tousjours à un plus grand advancement, et vous y efforcerez. »

Les exhortations adressées par les réformateurs au jeune duc et les prières de sa pieuse mère ne demeurèrent pas sans effet : « *Dieu m'a donné quelque entrée vers M. de Longueville qui a du tout quicté l'idolâtrie,* et croy que je n'y ay point nuy, » écrit à Calvin le ministre Raymond Merlin (nommé aussi M. de Montroy), le 12 juin 1561, de Châtillon-sur-Loing, château de l'amiral de Coligny. « Madame la marquise sa mère me porte aussi bonne affection. Je désire, si je puis et si Dieu me donne la commodité de leur parler, de leur persuader de suyvre l'exemple de M. l'Amiral et ma dame la Duchesse » (de Ferrare), de prendre un ministre chez eux. « Et de faict, j'en ay desjà commencé à parler, il y a quelque temps, à ma dame la Marquise. »

« J'ay cognu qu'elle n'en estoit guières loing et me dit qu'elle avoit affection à Mr. Enoch (1) lequel elle avoit cognu autrefois » (probablement à Genève). « Je vous prie m'escrire quelle espérance je luy pourrois bailler de l'avoir (pour ministre), ou un autre, et quel? J'enten, si d'avanture Dieu me donne le moyen de le leur persuader (2). »

(1) Voir le travail intéressant, quoique un peu satirique, de M. Amédée Roget, dans les *Etrennes genevoises,* de 1878. La physionomie de maître Enoch ne gagne pas à être considérée au grand jour de l'histoire. En lisant cette étude, on se dit que ce n'est pas là l'aumônier qu'on aurait souhaité à la marquise. Au reste, il n'alla pas chez elle. Ce fut la duchesse de Ferrare qui le prit à Montargis.

(2) *Calvini opera,* Vol. XVIII, p. 510.

En mai, déjà, Bèze avait écrit à Bullinger : « L'amiral a rompu publiquement avec l'idolâtrie, et il a avec lui un ministre de la Parole » (ce même Jean-Raymond Merlin). « *M. de Longueville, jeune homme de la plus haute noblesse et d'une grande espérance*, à qui le duc de Guise a fiancé sa fille l'année dernière, *a assisté à la cène avec sa mère*, aux dernières fêtes de Pâques (vers le 6 avril), *et a complètement adjuré l'idolâtrie.* (1). »

Le sacre de Charles IX venait d'avoir lieu (15 mai 1561).Mais ce que l'illustre théologien (de Bèze) ignorait, c'est que le projet d'alliance entre les maisons de Guise et de Longueville avait été rompu à cause de la raideur et des prétentions du duc de Guise qui revendiquait pour sa famille la charge de *grand chambellan*, laquelle avait appartenu depuis plus d'un siècle aux Orléans-Longueville. La marquise de Rothelin avait écrit en cour pour demander que le duc de Longueville, son fils, fût chargé de cet office au couronnement du roi. On ne lui avait accordé sa demande qu'en stipulant que le duc de Longueville remplirait ces fonctions comme représentant du duc de Guise, et ne pourrait pas s'en prévaloir pour se faire rétablir dans cette charge.

Longueville, indigné de cette clause, refusa, et ce fut le jeune prince de Joinville (Henri de Guise) qui s'acquitta de cet office. Les catholiques prétendirent même que le duc de Longueville ne s'était fait protestant que pour ne plus aller à la messe avec le duc de Guise.

D'après les détails précédents nous savons que ce n'était pas à la légère que le fils de Jaqueline s'était décidé à faire ce grand pas. Il n'est pas impossible, toutefois, qu'un peu de ressentiment à l'égard des Lorrains ait contribué à hâter sa décision.

(1) *Calv. op.* vol. XVIII, p. 465. (Genève 24 mai 1561.)

(A suivre) R. de P.

BÉROCHAUX ET STAVIACOIS

I

Dans un précédent article [1], j'ai mentionné la vente, à la maison de Neuchâtel-Vauxmarcus, de tout ce que possédaient les Estavayer sur la rive gauche du lac de Neuchâtel, vente faite du consentement du bailli de Vaud, au nom du comte de Savoye, et du comte de Neuchâtel, celui-ci comme suzerain de Gorgier, le comte de Savoye comme suzerain du comte de Neuchâtel pour Gorgier, soit comme arrière-suzerain de Gorgier.

J'ai reproduit également les franchises de la châtellenie de Gorgier [2] et partie de celles de la ville d'Estavayer [3], lesquelles démontrent que, dès la plus haute antiquité, les populations de la Béroche ont été liées d'intérêts, de relations, de coutumes et de mœurs avec les bourgeois d'Estavayer. J'y reviens aujourd'hui.

Depuis vingt ans qu'existe le *Musée Neuchâtelois,* bien des fois est venue au public qui le lit la pensée que l'époque des bénédictins s'était rouverte pour le canton de Neuchâtel. Non pas que tous les articles qui y paraissent doivent être cités (je parle pour moi) comme des modèles de critique littéraire ou de sagacité et de goût. Mais l'historien qui se lèvera un jour pour le canton de Neuchâtel, selon l'un des derniers vœux du chancelier de Montmollin, trouvera dans le *Musée* une riche mine, c'est-à-dire à peu près tous les matériaux qui lui seront nécessaires pour cette grande œuvre. — Et, pour les écrivains du *Musée*, n'est-ce pas un sort enviable entre tous, que les heures qu'ils consacrent à ce travail de matériaux préparatoires à réunir? On vit dans le passé, ce qui fait perdre de vue les agitations et les laideurs du présent. On

(1) Les premiers sires d'Outre-Areuse, *Musée neuchâtelois,* année 1883, p. 155.

(2) *Musée,* année 1879, p. 105.

(3) *Musée,* année 1883, p. 159.

poursuit des résultats déterminés avec des méthodes sûres, ce qui repose des pensées incohérentes et des idées hasardées. On a l'air de s'occuper d'infiniment petits, de recherches oiseuses, d'intérêts étrangers à la vie des sociétés. Mais qu'est-ce donc qui est réel dans la tragi-comédie de l'histoire? Quelle est l'occupation qui puisse se dire moins vaine que l'autre? — Je lisais, en même temps que le dernier numéro du *Musée,* un volume de M. Jules Soury qui se termine par quelques phrases éloquentes sur la fin de l'humanité et sur la mort, pour ainsi parler, de la Terre elle-même : « Privé d'atmosphère et de vie, comme la Lune, son « globe désert continuera de tourner autour d'un pâle soleil; l'homme « et sa civilisation, ses efforts, ses créations, ses arts, ses sciences, tout « cela aura été. A quoi bon? » — A quoi bon, en effet? Mais la sagesse ne consiste pas à poser ces questions; elle consiste à les éluder, et l'érudit, dans son cabinet, penché sur sa table, feuilletant les vieux documents, recherchant ce qu'une famille, un petit peuple, une nation peut bien avoir ou n'avoir pas pensé et fait, doit être tenu pour vraiment sage, précisément parce que, ne visant pas très haut, il est moins exposé qu'un autre à s'adresser « le pourquoi sans réponse. »

Les seigneurs de l'illustre maison d'Estavayer possédaient la châtellenie de Gorgier à titre de franc-alleu. Cette terre était régie par les lois et coutumes de la ville d'Estavayer; ses habitants étaient du ressort de cette dernière, comme l'étaient ceux de villages nombreux qui entourent Estavayer. La ville trouvait son intérêt à cette situation : en temps de guerre, elle réunissait toutes ces populations dans ses murs et offrait à l'ennemi une puissance de résistance qu'elle eût été, sans cela, hors d'état d'obtenir. De leur côté, les ressortissants des villages situés dans le voisinage d'Estavayer et de ceux de la châtellenie de Gorgier avaient reconnu qu'il était de leur avantage également de conserver cet état de fait; car, en se retirant derrière les murailles et à l'abri des tours d'Estavayer, avec leurs familles, leur bétail et leurs objets mobiliers les plus précieux, ils étaient mieux en état de résister aux invasions de l'ennemi et de lui infliger la punition de ses attaques.

Ces relations entre la terre de Gorgier et la ville d'Estavayer n'avaient fait l'objet d'aucun acte écrit, durant toute l'époque où Estavayer et Gorgier avaient été un franc-alleu de la maison d'Estavayer. Mais du moment où cette dernière était devenue vassale de la Savoye, celle-ci, qui de tout temps a été un pays de *droit écrit*, par opposition aux pays de *droit coutumier*, demanda que les chartes des châtellenies de Gorgier et d'Estavayer fussent couchées sur parchemin : de là les textes des chartes

de la Béroche (1340) et d'Estavayer (1350), qui ne font que transcrire, comme je l'ai dit ailleurs ([1]), des dispositions depuis longtemps en vigueur et photographier un état de fait dont la date était très ancienne, ainsi que le démontrent sans réplique les quelques documents antérieurs que nous possédons, comme le fait ressortir par exemple la comparaison entre le texte des coutumes de la Béroche et celui des usances de l'avouerie de Bevaix, de cent ans antérieur (1263) ([2]).

Les populations d'outre-lac avaient compris d'ailleurs le grand intérêt qu'il y avait pour elles à pouvoir produire, à l'appui de réclamations ou contre des attaques, des *textes écrits*. Ce fut la raison pour laquelle les Bérochaux, l'année même où ils demandèrent la confirmation de leurs franchises par le comte de Savoye, firent dresser l'acte suivant, dont l'original (en latin) est aux archives de la ville d'Estavayer ([3]).

« Nous Jaquet Guido, Perronet Beveis, Pierre Bestem, Jean Ramel, Jean Choz, Perronet Malliet, Jean Lambert, Jordan Mestre, Perrod Balliod, Girard et Mermet Bralliaz, Jaquet et Nicolet Malliet, Jean Claron, Jeannet Bueizoux, Perrod Girardoz, Jean Deriar, Jean Dagoz, Mermet Richier, Rolet Balliod, de Gorgier-sur-le-lac, Johannod Pictet, Aubert Gaschet, Philippe, fils de feu seigneur Guillaume de Cugie, chapelain, Jean Bulet, Perrod Joctel, Johannod Mangy, de Saint-Aubin-sur-le-lac, Perrod Pluma, Jean Girardet, Aymonet Escuer, Jannin Regis, Perrod Fabri, Jean Gascon, Johannod Milliet, Aymonet Paris, Jean Chennaz, Jannin Porret, Johannod Ysabel, Girard Couel, de Fressens, Perrod Reymonda, Jean Burgat, Perronet Valenzon, Vuillerme Boantems, Johannod Rognon, de Montalichier, Vuillelme Malliet et Perrod Grillion, de Sauges, — en notre nom et au nom de tous les habitants de la terre de la châtellenie de Gorgier-sur-le-lac, faisons savoir à tous ceux qui verront les présentes lettres et en entendront la teneur, que, comme nos prédécesseurs et quelques-uns de nous, au temps de la vie des nobles hommes seigneurs Pierre, co-seigneur d'Estavayer, Jacques et Althaud d'Estavayer, chevaliers ([4]), nous alors vivants étions du ressort de la ville, de la bannière et des coutumes d'Estavayer, et que nos prédécesseurs et ceux d'entre nous qui vivaient alors, nous jouissions de ces coutumes dans la dite châtellenie, pendant la vie des prédits chevaliers, et cela dans la cour de la dite châtellenie et dans tous les autres actes, — nous les prénommés de la même châtellenie, considérant que nous sommes et que nous devons être du ressort de la ville, de la bannière et des coutumes d'Estavayer, désirant avec affection, en notre nom et des autres ci-dessus, participer de nouveau aux dits ressort, bannière et coutumes d'Estavayer, comme en ont joui nos pré-

(1) *Musée,* année 1879, p. 90.
(2) *Musée,* année 1879, p. 91.
(3) Traduction de M. l'abbé Gremaud.
(4) Pierre III et Althaud, fils de Perrod (1334-58), Jacques III, fils de Rollin (1324-55).

décesseurs, au temps des prénommés chevaliers Pierre, Jacques et Althaud, nos seigneurs très chers, — à cause de cela, nous les prédits Jaquet Guido, etc., sachants, prudents, etc., après mûre délibération, en notre nom et en celui de tous les habitants de la susdite châtellenie, avons supplié Jean Griset, châtelain d'Estavayer, pour illustre prince Amédée, comte de Savoye, noble seigneur Jean, co-seigneur d'Estavayer, chevalier, fils de feu Hugues, co-seigneur d'Estavayer, chevalier, Pierre de Châtillon, donzel, Jacques dit de Moudon, clerc, etc., etc., bourgeois et habitants d'Estavayer, de recevoir, tenir et maintenir nous et tous ceux qui habitent et habiteront la dite châtellenie, dans les dits ressort, bannière et coutumes de la ville d'Estavayer, comme nos prédécesseurs et quelques-uns d'entre nous en ont joui au temps prédit.

« Nous, les prénommés, jurons et promettons, par nos serments prêtés sur les saints Evangiles, pour nous et nos successeurs, aux dits nobles et bourgeois d'Estavayer, stipulants au nom de toute leur communauté, d'être fidèles et favorables, de fortifier et construire dans la dite ville, d'en suivre la bannière, de payer, faire, tenir et accomplir les statuts, usages, fortifications, giètes, et toutes les autres choses, comme les hommes de Franay, Lully, Frasses, Sévaz, Bussy, Morens, Rueyres, Montbrelloz, Autavaux, Forel et Verney, de la dite seigneurie d'Estavayer, sont tenus et ont coutume de le faire, excepté que nous ne sommes pas tenus de fossoyer, ni terrailler pour les fossés de la dite ville, ni de payer pour les guets. Et cela afin que les prédits nobles, bourgeois et habitants d'Estavayer soient tenus de nous maintenir toujours dans les dits ressort, bannière et coutumes d'Estavayer, comme au temps des susdits seigneurs, ainsi que dans notre bon droit, de nous donner conseil et de nous être favorables comme ils sont tenus de le faire aux hommes des villages de Franay, etc., etc. Renonçant, etc. Promettant, etc., etc.

« Sceau de l'Official de la Cour de Lausanne.

« 6 février 1398. ANTOINE ANTONIE. »

Le premier effet de cet acte *de ressort*, comme on disait alors, *de combourgeoisie*, comme on dit plus tard, fut d'obtenir, pour les Bérochaux, l'appui de la ville d'Estavayer dans le renouvellement de l'acte de leurs franchises. Le comte de Savoye, Amédée VIII, donna l'ordre au châtelain de Grandson, alors noble homme et puissant François de Colombier, seigneur de Vuillierens, de prendre les mesures nécessaires. Le châtelain transmit cet ordre à son lieutenant, le donzel Jacques de Pierre, qui délégua à Saint-Aubin, le jour de la Toussaint, 1er novembre 1398, Vuillesme Mentey, clerc de Grandson, « commissaire sur ce député et expressément envoyé » qui recueillit par écrit et en dressa instrument authentique, les « bonnes coutumes et usances de la Perroiche et seigneurie de Gourgier [1]. »

(A suivre.) F. C.

(1) Grandes Archives, A 3/19.

NOTES SUR LE SAVANT OHM

« Les lois des courants électriques ont été découvertes par Ohm en 1827 et l'on fait un usage journalier des formules que cet illustre géomètre a posées; aussi est-on étonné que cette découverte n'ait pas été saluée tout d'abord avec enthousiasme par les physiciens. Il se trouva, au contraire, un grand nombre de contradicteurs. Les idées de Ohm furent combattues par des physiciens illustres de l'époque et entre autres par Ritchie, Peltier et de la Rive, qui ne comprenaient pas que Pauss ait pu se compromettre en soutenant cette théorie.

« Pouiller, en 1837, fit des expériences qui le conduisirent aux mêmes conclusions que Ohm; dès lors on commença à revenir des jugements formulés contre lui et la Société Royale de Londres consacra son mérite en lui accordant, en 1841, la médaille de Copley. Dès lors les lois de Ohm devinrent classiques.

« Georges-Simon Ohm naquit à Erlangen le 16 mars 1787 d'une famille de serruriers; il devait apprendre aussi ce métier; mais remarqué à l'école par le mathématicien Langsdorff, celui-ci le fit entrer à l'Université d'Erlangen, d'où il sortit pour être attaché *à une institution en Suisse et exercer le professorat à Neuchâtel*. Après quelques années, en 1811, il revint ensuite à Erlangen pour devenir ensuite professeur de mathématiques à l'Université de cette ville, puis à l'Ecole royale de Bamberg, puis, en 1827, au grand Collège des Jésuites de Cologne. C'est là qu'il médita sa théorie des courants électriques qu'il publia à Berlin en 1827 sous le titre de « *Théorie mathématique du circuit galvanique.* »

« Ce travail lui valut bien des disgrâces, le força d'abandonner sa position de professeur et le rejeta dans une vie de privations et de misères dont il ne fut tiré qu'en 1833 par son appel comme professeur de l'Ecole polytechnique de Nuremberg. Il y demeura jusqu'en 1849 pour aller occuper la chaire de physique expérimentale à l'Université de Munich. Ce fut là qu'il mourut le 7 juillet 1854, à la suite d'une attaque d'apoplexie. »

Il nous semble que ces notes ont leur intérêt pour le pays et qu'il est bon de les consigner dans un recueil qui a pour but de sauvegarder tous ses souvenirs. Quelqu'un nous renseignera-t-il sur les cours que le savant Ohm donna dans notre ville et combien de temps il y séjourna ?

(*Communiqué par M.* Ed. Perrochet.)

CHARLES-DANIEL DE MEURON

ET SON RÉGIMENT

(Suite — Voir la livraison de Mars 1884, p. 88)

Le lieutenant-colonel de Meuron-Bullot, qui avait reçu l'ordre d'équiper pour le service actif quatre compagnies du régiment de Meuron, répondait un jour à l'adjudant général au fort Saint-George les lettres suivantes que nous traduisons de l'anglais.

« Seringapatam, le 20 décembre 1801.

« Ayant examiné l'état des armes et des uniformes du régiment, ils me paraissent peu convenables pour le service actif et même pour les exercices à feu. Trois cents vieux assortiments d'armes et d'habillements avaient été remis à la première partie du régiment arrivant en 1796 de Trincomallée à la Présidence, mais endommagés dans la campagne du Mysore, ils ont subi des réparations constantes. Dans la dernière campagne contre les Poligars méridionaux, les pluies continuelles ont tellement détérioré les gibernes et les ceinturons qu'ils doivent être remplacés ainsi qu'un grand nombre de crosses de fusils.

« Je vous prie de présenter ce rapport au commandant en chef, afin que S. E. juge s'il est nécessaire d'organiser un comité pour vérifier le mauvais état des uniformes et des armes. »

« Seringapatam, 11 janvier 1802.

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 28 décembre dernier concernant mon rapport au commandant en chef.

« Le 22 décembre dernier, je reçus l'ordre de tenir prêtes pour le service actif quatre compagnies du régiment de Meuron.

« Je fis part à l'honorable colonel Wellesley de l'état des équipements et de l'armement de mes soldats en le prévenant de mon rapport au commandant en chef. Le colonel me conseilla d'attendre la décision de S. E. J'attendis jusqu'au 30 décembre et fis alors dans le régiment un

échange général correspondant au nombre d'hommes prêts à entrer en campagne; je trouvai une quantité suffisante d'armes et d'équipements pour le service actif.

« Je fis rapport à l'honorable colonel Wellesley des ordres reçus du commandant en chef concernant un examen, mais comme les hommes préposés au service actif étaient convenablement équipés, Wellesley jugea opportun de remettre la revue au moment du retour des quatre compagnies. »

Le lieutenant-colonel de Meuron-Bullot écrivait encore à la même date :

« Le 3 janvier, le capitaine Lequin a comparu devant la cour martiale pour avoir tué en duel le lieutenant Pury, le 31 mars 1801. Lequin, condamné à être dégradé devant le régiment, a été chassé du service. »

Bien que les duels fussent rares, nous devons noter cependant ceux du colonel C. D. de Meuron, dont l'un eut lieu au Cap de Bonne-Espérance et l'autre à Neuchâtel. Les capitaines Zweifel et Renaud, en 1792, échangèrent inutilement plusieurs coups de pistolets.

On comptait 707 hommes sous les armes à la première revue de Seringapatam.

Malgré le traité de paix du 18 mai 1803, conclu entre les officiers supérieurs et le Peschwah, ratifié par le gouverneur général, les princes des fontières du Mysore, excités par des officiers français à leur service, (Perron ou Peyron, Pedron, Fleury, le chevalier Dudernaie, Gersin de la Guerrinière, Duperron, Bourquin, Jean Pierre, etc.) obligèrent les Anglais à lever un corps d'armée. 30,000 hommes furent placés sous les ordres du major général Wellesley, alors commandant et gouverneur de Seringapatam.

Dowlut Row Scindiah, le souverain nabab des Marattes, ne perdit pas son temps et rassembla, sous les ordres de Peyron, une excellente troupe de 35,000 cavaliers, augmentée de moitié des régiments de la garde : 10,000 hommes d'infanterie, disciplinés à l'européenne, selon les Anglais, 500 arquebusiers, 500 équipages de fusées et 150 canons.

Le rassemblement imprévu des troupes marattes obligea le général en chef à lever subitement une seconde armée, composée en partie des quatre compagnies du régiment de Meuron, sous le commandement du général Lake.

Un détachement anglais de quelques milliers d'hommes fut attaqué près de Sakoubad par les 5,000 cavaliers du colonel Fleury. Les Anglais combattirent de 4 heures du matin à 2 heures, mais excédés par la cha-

leur et la fatigue, ils capitulèrent. Fleury n'abusa point de sa victoire et, généreusement, les laissa rentrer au Mysore avec armes et bagages, à la condition de ne plus prendre part à la guerre.

Cette équipée engagea le major général Wellesley à passer la frontière sans attendre l'armée du général Lake.

Le 3 août, le résident anglais rappelé prit congé de Scindiah pour rejoindre l'armée.

Scindiah et Peyron envoyèrent des émissaires aux Rohillas pour les engager à se joindre à eux et fomenter des troubles dans le district de Rampore.

Dans ces circonstances, Wellesley passa la rivière de Jumna le 4 septembre et atteignit l'ennemi le 23 dans une position avantageuse, le front de l'armée couvert par un marais, la droite appuyée à des collines défendues par l'artillerie, la gauche au village d'Assic. Wellesley, après une marche forcée, fit reposer ses troupes quelques heures en vue et en face des Marattes. Il employa ce temps à reconnaître les lieux et la position de l'ennemi, puis ordonnant une grande marche couverte à sa cavalerie autour du village, il massa l'artillerie contre Assic en simulant une attaque sur la droite. L'ennemi, obligé de diviser ses forces, opéra un changement de front sur la gauche; grâce aux officiers français, ce mouvement fut supérieurement exécuté et avec beaucoup d'ordre, malgré la canonnade des Anglais. La cavalerie de Wellesley, quoique épuisée, eut des succès dans deux charges, mais elle perdit son chef, le colonel Maxvell. L'infanterie parvint à déloger l'ennemi de la colline la plus voisine, ce qui amena une grande confusion dans les bêtes de somme. Les Marattes, forcés d'abandonner le champ de bataille, y laissèrent 2,000 morts, 6 éléphants, 48 canons, un nombre considérable de bêtes de somme, des munitions et provisions de toutes sortes.

Peyron, en se retirant, donna l'ordre à Pedron de se jeter dans la forteresse d'Allyghur qui avait une garnison de 2,000 hommes bien approvisionnée et armée de 300 pièces de canon de tous les calibres. Peyron, qui recommandait à Pedron de tenir jusqu'à la dernière extrémité, lui écrivait :

« Je n'ai pas un seul instant la pensée que vous capitulerez. Souvenez-vous que vous êtes Français, et qu'aucune de vos actions ne ternisse le caractère de votre nation ! »

Pedron était un vigoureux vieillard, à barbe et à cheveux blancs, doué d'une énergie peu commune. Costumé à l'indienne, il portait une robe gris clair avec les épaulettes et les galons d'or. Le général Lake,

chargé de prendre Allyghur, somma Pedron d'ouvrir les portes. Sur son refus, les dispositions du siège furent faites et la place capitula après quatre jours de défense.

Pendant ce temps, Wellesley poursuivait Peyron. Abandonné par la plus grande partie de ses troupes et apprenant la prise d'Allyghur, ce dernier écrivit au major général la décision qu'il avait prise d'abandonner le service de Dowlut Row Sciendiah. Peyron demandait l'autorisation de se retirer à Lucknow avec sa suite et ses biens, sous la protection d'une escorte anglaise. Wellesley, heureux de se défaire d'un ennemi aussi redoutable, dépêcha un officier pour le recevoir à la frontière et l'accompagner à Lucknow.

Reymond remplaça Peyron dans le commandement des troupes de Dowlut Row Scindiah qui se joignirent à celles du raja de Berar. Les armées anglaises, à leur poursuite, prirent successivement les forts et livrèrent deux batailles peu importantes à l'ennemi qui n'avait jamais le temps de se réorganiser.

Le dernier combat eut lieu le 16 décembre sous les murs de Delhi où la population assista au spectacle réjouissant de la reddition de Reymond et des autres officiers français. Une quantité de petits princes suivirent cet exemple, les Anglais conservèrent Delhi en offrant, comme de coutume, une belle rente au souverain.

Après ces événements, une partie des troupes du général Lake, avec les quatre compagnies du régiment de Meuron, fut expédiée chez les Poligars du Sud, pour contenir ces populations toujours prêtes à se soulever. Après une campagne pénible qui dura sept mois, ce corps d'armée rentra à Seringapatam au commencement de mars 1804.

La prise de cette dernière ville avait enrichi les officiers de l'armée anglaise. La plupart avait emmené leurs femmes suivies d'une nombreuse valetaille; un lieutenant avait au moins dix servants à ses ordres. Barchou de Penhöen, l'historien de l'empire des Anglais en Inde, fait une longue description de leur camp; un luxe effréné y régnait avec un confortable de grande ville. Comme les nuits étaient froides, on trouvait dans quelques tentes d'officiers des cheminées en briques. La levée du camp faisait songer à une ville mouvante, formant un immense carré allongé, précédé de toutes les troupes légères, ayant à sa gauche le reste de l'infanterie, à droite toute la cavalerie. Des marchands de toutes sortes, des spectacles et des jongleurs, une foule de Bohémiens et de Bohémiennes suivaient l'armée.

(A suivre.) TH. DE MEURON.



Lith. H. Furrer, Neuch



Antiquité romaine

TÊTE DE LION EN BRONZE

Propriété de M. Alexis Dardel



Gravure de M. Robert Girardet

TÊTE DE LION

ANTIQUITÉ ROMAINE

(Avec Planche)

Ce beau spécimen de sculpture romaine, reproduit de grandeur naturelle par M. Robert Girardet, a été trouvé, il y a quelques années déjà, dans les pilotis de l'ancien pont de Thièle, situé au-dessus de celui qui, avant la correction des eaux du Jura, servait de limite entre les cantons de Neuchâtel et de Berne.

Le pont, dont quelques pilotis sont encore visibles en ce moment, est sans aucun doute de construction romaine; on y a trouvé une plaque de ceinturon, une grande clé en fer, probablement destinée à fermer la porte du pont, des monnaies et une décoration (phalère) à laquelle M. W. Wavre a consacré un article. (Voir *Musée neuchâtelois*, 1879.) L'authenticité romaine de cette station serait encore prouvée par cette tête de lion, si l'on avait un doute à cet égard.

On pourra deviser longtemps sur l'usage de cette pièce ornementale. Décorait-elle un marteau de porte, un meuble, une arme ? c'est ce que nous ne chercherons pas à expliquer. — La belle gravure de M. R. Girardet rend ce bronze avec une fidélité parfaite qui nous dispense de le décrire; on sent qu'il est l'œuvre d'un statuaire habile dans ce genre spécial, et l'on sait avec quel talent les Romains l'ont pratiqué : la salle consacrée à la sculpture d'animaux au Musée du Vatican nous montre des morceaux qu'aucune époque n'a surpassés.

Derrière les oreilles du lion existent des trous par lesquels de petites pointes devaient fixer la tête sur l'objet qu'elle était destinée à orner; malheureusement une de ces ouvertures est agrandie par un grossier clou en fer qui y a été enfoncé et que la gravure ne reproduit pas.

L'intérieur de la tête a été rempli avec du plomb et le fond de la gueule, primitivement percé, est oblitéré.

Notre gravure donne aussi le ton du bronze avec beaucoup d'exactitude; le tirage fait par M. Max Girardet nous prouve que notre pays peut honorablement tenir tête à l'étranger pour les reproductions de ce genre.

Cette tête de lion est la propriété de M. Alexis Dardel, à Saint-Blaise.

A. BACHELIN.

LE CHATELARD DE BEVAIX

(Suite — Voir la livraison de Juin 1884, page 161)

LE MESSAGER *(Suite)*

Soudain un bruit sourd s'éleva dans le lointain et se rapprocha rapidement. C'était une cavalcade qui s'arrêta devant le pont-levis. Une voix rude s'éleva. Olivière avait blêmi :

— C'est déjà lui !

Elle retourna dans la grande salle et attendit. Des pas lourds résonnèrent sur les dalles, la porte s'ouvrit brusquement : le sire de Roville entra. C'était un homme déjà sur le retour de l'âge, la tête fort grosse sur un corps malingre, le regard mauvais, le nez crochu :

— Vous m'avez fait quérir, noble damoiselle, dit-il à Olivière.

Elle tressaillit :

— Oui, Messire ; il dépend aujourd'hui de vous que je consente à vous épouser.

Il s'inclina galamment, ce qui le fit paraître encore plus ridicule et plus laid :

— Je suis à vos pieds, belle dame, parlez.

— Mon frère est en prison; on nous demande six mille écus de rançon, je me vends à vous pour cette somme. Mais il les faut tout de suite.

— A votre aise, ma belle fiancée; je vais vous les faire quérir; mais j'y mets aussi une condition : vous aurez six mille écus dans une heure, et ce soir, à minuit, notre mariage sera célébré dans la chapelle de Roville. Je trouverai bien un moine quelconque qui nous barbouillera les prières. La robe de noces de la défunte châtelaine vous ira à merveille.... Est-ce entendu?

Olivière s'inclina :

— Sitôt que l'argent sera là, vous me verrez prête à vous suivre.

— Je vous enverrai un carrosse; au revoir....

Il s'approcha et lui baisa la main. Lorsqu'il eut disparu, Simonne et Jehanne se jetèrent au cou de la pauvre enfant et la couvrirent de caresses et de larmes; puis, avec sa mobilité naturelle, Simonne s'écria :

— Il faut au moins que tu sois belle, Olivière; viens, laisse-moi arranger tes cheveux....

Et elle défaisait déjà les tresses noires de son ainée. Olivière se laissait faire; ses pensées paraissaient être absentes.

Bientôt un valet de Roville apporta la somme demandée, ainsi qu'un riche costume de brocart blanc garni d'hermine. Elle revêtit la robe nuptiale, couvrit ses cheveux d'un voile aux reflets argentés et, belle comme la Niobé antique, elle alla s'agenouiller devant le lit de sa mère. Celle-ci avait retrouvé un peu de force, elle se souleva à moitié :

— Je veux aller avec toi, ma fille; mes bénédictions t'accompagneront jusqu'à l'autel.

Et, s'adressant à Jehanne, qui pleurait silencieusement :

— Aide-moi, dit-elle, pare-toi aussi, mon enfant : tu me suivras. Où est Simonne?

Olivière sortit et poussa une exclamation. Un jeune homme se tenait debout devant la table de la grande salle; il était vêtu d'un costume sombre, un justaucorps de drap brun et une sorte de blouse de même étoffe serrée par une courroie; sur sa tête blonde et frisée, un béret bleu posé de côté donnait un air de mutinerie adorable à ce pur visage d'enfant. Olivière serra l'adolescent dans ses bras :

— Simonne, est-ce donc bien vrai, tu veux partir? Songe à tout ce qui peut t'arriver....

Simonne appuyait sa tête contre la fourrure d'hermine :

— Crois-tu donc, Olivière, que tu doives te sacrifier seule? Il faut que j'aille : personne autre que moi ne pourrait se charger de cet argent, pas même Tony; il est bon et dévoué, mais il parle trop, il se trahirait. Vois-tu : j'ai déjà caché les pièces d'or dans ma ceinture; je ne révè-

lerai à personne, pas même à lui, le trésor que je porte. Je lui dirai simplement que je vais retrouver Gaston chez notre oncle Itel Trosberg, et que je mets des habits d'homme pour leur causer moins d'embarras. Seulement, ne dis rien à notre mère : je refuserai absolument d'aller à Roville, et quand vous en reviendrez, j'aurai quitté Rocheblanche avec Tony et sa femme.

Olivière réfléchissait :

— Je veux parler à Tony, auparavant.

Le colporteur fut appelé. C'était un homme à l'air simple et bon, qui commençait à grisonner; né à la Rocheblanche, il était tout dévoué à ses habitants. Olivière essaya de prendre un air gai; elle désigna Simonne du doigt :

— Voici un jouvencel qui prétend voyager; Tony, te chargerais-tu de le mener avec toi jusque dans le comté de Neuchâtel? Il voudrait rejoindre Messire Gaston chez notre oncle Trosberg, dans la Seigneurie de Valangin!

Le colporteur avait joint les mains :

— Le ciel me pardonne! N'est-ce point la plus jeune des damoiselles? Oh! le joli dameret que cela fait! Certes oui, que je veux m'en charger; Catherine ma femme en prendra soin.

Simonne s'était avancée :

— Seulement, Tony, il faut que nous partions cette nuit même, dans trois heures....

— A votre service, répondit le brave homme; nous tâcherons de trouver, chemin faisant, des compagnons armés qui fassent la même route que nous; et, s'il plaît à Madame la Vierge, nous remettrons la donzelle saine et sauve à Messire Trosberg.

Olivière serra les mains du brave homme entre les siennes, et, comme elle le remerciait, la voiture du sire de Roville s'arrêta devant le pont-levis. Madame de Rocheblanche et Jehanne sortirent de leurs chambres, parées de leur mieux et ayant grand air encore, sous leurs vêtements un peu fanés :

— Où est Simonne? demanda la vieille dame.

La jeune fille s'était cachée. Olivière fit un signe d'intelligence à Jehanne et répondit :

— Elle ne veut pas venir avec nous, mère; les nouvelles de Gaston lui ont causé trop d'émotion.

Madame de Rocheblanche ne s'en étonna point; elle savait l'adoration de sa fille cadette pour son frère. Olivière, sa mère et sa sœur descendirent

dans la cour; la vieille nourrice et les gens de service embrassaient en pleurant le bas de la robe de la mariée.

Le château de Roville était un haut et sombre édifice, ayant un peu l'aspect d'une prison. Les salles étaient froides et nues, même celle où se tenaient d'ordinaire les gens d'arme et de service. D'épaisses forêts entouraient le vieux castel, où le soleil avait peine à glisser ses rayons. Le soir où nous sommes, une certaine agitation régnait dans le château. On frottait, on rangeait, on mettait en bon ordre la chapelle, qui depuis bien longtemps n'avait pas servi et qui prenait un air de fête. Un vieux bénédictin du couvent voisin, appelé en hâte par le baron, préparait les cierges et les chandeliers. Dans une des grandes salles du premier étage, le sire de Roville, incapable de contenir sa joie et son orgueil, se promenait de long en large. Dans son costume de gala, il semblait encore plus méfait et plus hideux que d'habitude. Un maillot blanc terminé par des souliers à pointes, un haut-de-chausse en soie violette et un pourpoint de velours brodé de la même couleur, formaient son accoutrement.

Une table richement servie occupait le fond de la pièce. Bientôt il se fit un certain brouhaha dans le château et Olivière, entourée de sa mère et de sa sœur, fit son entrée. Elle était adorablement belle sous son voile de gaze et dans sa riche parure de mariée. Aussi le fiancé eut-il une exclamation de joie en la voyant. Il l'embrassa sur le front; elle se laissa faire : tout lui était égal maintenant. Puis, sans tarder un instant, il la conduisit à la chapelle, et là, ce fut d'une voix ferme qu'Olivière prononça le oui qui l'enchaînait pour toujours à l'homme qu'elle abhorrait. Sa vie était brisée, mais elle avait sauvé son frère.

Pendant ce temps, Tony le colporteur se préparait au départ. Sa balle était garnie; sa femme l'aida à la mettre sur son dos; Simonne ne tarda pas à paraître. Elle avait jeté sur ses épaules un manteau brun solide et chaud qui lui descendait presque jusqu'aux pieds, et, songeant que le joli béret bleu ne serait pas très pratique, elle l'avait remplacé par un grand capuchon qui encadrait sa jolie figure d'une auréole sombre. Après un dernier regard jeté sur le cher petit castel qu'elle ne reverrait peut-être jamais, Simonne s'éloigna.

XVI

LE TRAITRE DÉMASQUÉ

Le comte Conrad se promenait avec agitation dans la vaste salle où il se tenait ordinairement. Son visage trahissait une vive préoccupation : de temps à autre il s'arrêtait et s'adressait à lui-même des paroles confuses et précipitées :

— Oh! quelle sera la réponse de Messieurs du Parlement? L'acte était faux, j'en suis sûr; mais auront-ils vu clair? O Vauthier, Vauthier! C'est toi qui as fait tout ce mal; j'ai pourtant cru en toi, je t'avais pris pour mon féal ami; et lorsque je reviens, tu as détaché de moi le cœur de mes sujets en faveur de Jean de Châlons! A cause de toi, j'ai dû m'humilier devant le prince d'Orange. Tu as inventé des privilèges et des chartes : je ne suis plus maître chez moi, je n'ai plus même la liberté de faire entrer dans la ville et d'en faire sortir qui je veux! Toutes mes actions sont mal jugées par Leurs Excellences de Berne. Elles m'ont forcé à murer la porte de mon donjon. A quoi me sert donc d'être comte et Seigneur de Neuchâtel? Je suis seul contre mes ennemis; même ma bonne dame Marie de Vergy m'a quitté. Ah! si je n'étais qu'un pauvre sire, combien je serais plus heureux! Je vivrais dans un petit castel, qui sait? avec cette belle jeune fille que j'ai vue il y a quelque temps à Boudry! J'aurais pu en faire ma dame, tandis qu'il me faut quelqu'un de haut lignage!

Deux hommes qui entrèrent dans la salle interrompirent sa méditation. L'un d'eux était fluet, la face pâle, le regard louche et fuyant, la bouche mince montrant dans un sourire de loup des dents jaunes et pointues. C'était Simon de la Bruyère, serviteur bourguignon à l'âme basse et envieuse, le mauvais génie du comte, qui malheureusement lui donnait toute sa confiance. C'était lui qui avait conseillé à son maître de reprendre sans rien payer les terres accensées tant aux prêtres qu'aux laïques, mesure qui causait à tous des pertes irréparables et souleva la haine du peuple contre Conrad.

L'homme qui accompagnait Simon offrait un type fort différent, un mélange de bonhomie et de rudesse, de finesse et d'ignorance, l'œil petit, mais pétillant de gaîté : c'était Messire Itel Trosberg. Le comte vint à lui et lui serra affectueusement la main :

— Tu m'apportes ta redevance?

— Oui, Monseigneur, dit Itel, en mettant un genou en terre devant son suzerain. Mes bœufs attendent en bas, avec deux muids de froment; l'année a été bonne, le grain est beau.

Le comte fit signe à Simon de sortir, puis il s'assit, en invitant Trosberg à en faire autant :

— Je n'ai pas encore de nouvelles, Trosberg, commença-t-il d'un ton chagrin; ces Messieurs du Parlement tardent beaucoup. S'ils allaient me donner tort! Mais, quoi qu'il arrive, tu ne m'abandonneras pas, n'est-il pas vrai, Itel? Je t'ai toujours fait du bien, à toi et à ta famille....

Trosberg était tout ému :

— Ah! Monseigneur, ne le savez-vous pas, nous sommes tout à vous, moi, dame Marguerite de Giez ma femme, et Aymonnette ma fille!

Le comte soupirait :

— Ah! comme vous êtes heureux, Itel! vous avez une charmante épouse, une adorable fille, espiègle comme un oiseau....

Trosberg s'était rembruni :

— Mais je n'ai point de fils, Monseigneur; vous en avez un, vous, un bel adolescent qui s'en va sur ses seize ans....

— Oui, c'est tout ce qui me reste; mais dans l'agitation et les querelles où je vis, à peine ai-je le temps de jouir de lui.

Depuis un moment, Trosberg semblait inquiet :

— Monseigneur, dit-il enfin, est-ce que j'ose vous parler franchement?

— Oui, certes, et de quoi?

— Eh! bien, Monseigneur, soit dit sans vous fâcher, votre Simon de la Bruyère est un traître; c'est lui qui excite le peuple contre vous, de concert avec Messire de Rochefort et Jacques Leschet. Il ne sait vous donner que de mauvais conseils, qui portent la discorde dans tout le pays; il vous vole et fait de fausses écritures....

Il s'arrêta, craignant d'en trop dire, et regarda avec inquiétude quelle figure faisait son maître. Celui-ci n'était pas irrité; il avait plutôt un air triste :

— Tu as raison, Itel; il y a longtemps que je me doute de la friponnerie de Simon, mais je n'ai pas eu le courage de le renvoyer : c'est le seul qui me témoigne un semblant d'amitié.

— Vous m'oubliez, Monseigneur, vous m'oubliez!

Et la face de Trosberg s'épanouissait dans un large sourire.

— Merci, mon ami, merci; oui, je crois en toi et je saurai bien te le prouver un jour. — Oui, je renverrai Simon, je lui prouverai ses trahi-

sons, il sera puni. Oh! si je pouvais en même temps me débarrasser du sire de Rochefort!

Un page frappa à la porte et entra, en s'inclinant devant Conrad :

— Guyot du Pont est revenu!

Le comte tressaillit et se leva :

— Enfin, c'est la réponse! Faites-le monter tout de suite!

Guyot du Pont fut introduit. C'était une espèce d'escogriffe aux longs cheveux blond filasse, au teint rose pareil à celui d'une fille, et orné d'une paire de bras qui n'en finissaient pas. Ses jambes étaient aussi d'une longueur démesurée. Il tenait à la main un pli dûment scellé et cacheté. Le comte le prit et brisa le sceau. Il parcourut le contenu du message et poussa un cri de joie : les fourberies de Vauthier étaient démasquées, les actes étaient reconnus pour faux, les signatures et le scel du comte Louis avaient été contrefaits. Conrad frémissait de joie :

— Enfin l'heure de la justice a sonné! Enfin j'ai la preuve des trahisons de mon cousin de Rochefort! Je pourrai faire rentrer dans l'obéissance mes sujets révoltés; ils ne m'opposeront plus Jean de Châlons et leurs fausses franchises!

Puis, se tournant vers le messager :

— Allons, tu m'apportes de bonnes nouvelles, Guyot; prends un siège et raconte-moi ton voyage.

Le jeune homme s'assit gauchement. On eût dit qu'il ne savait que faire de ses membres dégingandés :

— Eh bien! Monseigneur, je suis donc parti sur le grand Bucéphale du grand Jacques de Vauxtravers; une fière bête, allez, Monseigneur; elle faisait ses quatorze lieues par jour comme de rien. Seulement ce qu'il y avait d'ennuyeux était que, une fois dessellée et débridée on avait tout le mal possible à la harnacher de nouveau; son maître l'a dressée à ne pas se laisser approcher par ceux qu'elle ne connaît pas. Elle ne me connaissait qu'à moitié, aussi ai-je dû essuyer bien des rebuffades.

Le comte riait :

— Et comment as-tu trouvé Paris? C'est une belle ville, n'est-ce pas? On m'en a toujours dit des merveilles. J'ai été deux fois en Terre-Sainte, mais je n'ai pas trouvé moyen d'aller jusque là.

Guyot du Pont haussa les épaules :

— M'est avis, Monseigneur, que c'est une assez remarquable ville; mais pour dire franchement, j'aime encore mieux notre bon Neuchâtel. Au moins peut-on y marcher sans s'y perdre. De quelque côté qu'on aille, on y voit toujours se dresser les tours de la reine Berthe, et il ne

faut pas plus d'un quart d'heure pour aller d'une des portes à l'autre. Ils ont aussi voulu me faire admirer leur église comme étant la plus belle du monde. Allez donc! que je leur ai dit, vous n'avez pas vu Notre-Dame de la comté de Neuchâtel? Puis ils m'ont montré leur roi, Messire Charles, sixième du nom, en me le baillant pour le plus bel homme du royaume. Pour lors, je me suis furieusement campé et leur ai dit :

— Ah ! mes beaux seigneurs, on voit bien que vous n'êtes jamais venus dans le beau pays de Neuchâtel et n'avez jamais vu notre sire comte. En voilà un de grand et de beau ! Son château est autrement bâti que celui du vôtre, et la place où dame Mahaut rendait la justice est autrement plus vaste et plus admirable que les places les plus vantées de votre Paris....

Le comte et Itel Trosberg se divertissaient :

— Mais, mon pauvre Guyot, les écarts du grand Bucéphale t'ont fait perdre la raison, dit le premier; quelles fariboles as-tu contées à ces gens de là-bas!

Du Pont se mit à rire :

— Oui, oui, c'est bien ce que je pense maintenant que je suis de retour; mais voyez, Monseigneur, quand je me suis trouvé là-bas tout seul, sans autre compagnon du pays que le grand Bucéphale qui ne m'aimait guère, eh! bien, il m'a pris comme une sorte d'ennui. Alors il me sembla que nos bonnes rues de Neuchâtel et de Valangin étaient pavées d'or et d'argent, que Notre-Dame d'ici était plus haute, plus vaste et mieux parée que Notre-Dame de Paris; que vous, Monseigneur, étiez beau et vaillant comme mon patron Saint-Michel, et que notre lac était comme du velours bleu à côté de la sale petite rivière qu'ils ont là-bas. Maintenant que je suis de retour, il me semble tout de même que Paris n'était pas si désagréable ni si laid....

Conrad continuait à rire :

— De sorte que nous voilà revenu à notre niveau ordinaire; en tous les cas, merci, mon pauvre Guyot, du prestige et du haut renom que tu m'as donné là-bas. Tiens, voilà qu'on t'apporte de quoi te rafraîchir. Qu'est-ce que l'on boit à Paris?

— De la piquette, Monseigneur, de la piquette!... Et ils voulaient me faire croire que c'était du meilleur qu'ils avaient en France... Chouette! que je leur ai répondu, ça ne vaut rien : venez voir un peu chez nous; je vous invite à goûter du tonneau que j'ai acheté l'an passé aux moines de Bevaix; c'est du fin bon, celui-là, du soleil tout pur.

Itel souriait :

— S'ils acceptent ton invitation, mon brave Guyot, ton tonnelet court grand risque....

— J'étais bien sûr qu'ils n'accepteraient pas, répondit le brave garçon en étendant ses longues jambes, qu'il avait jusqu'alors modestement repliées sous lui; puis il se leva.

Le comte lui tendit affectueusement la main :

— Tu pars, mon ami?

— Oui, je vais rejoindre dame Othenette ma mère; elle doit m'attendre avec impatience.

— Bien! Tu lui diras qu'elle a un brave fils, dont je suis content et auquel je le prouverai d'ici à peu de temps. Adieu, Guyot.

Le jeune homme sortit tout heureux. Itel Trosberg se rapprocha du comte :

— Messire, oserais-je vous faire une question?

— Laquelle?

— Comment comptez-vous agir envers les mécontents et leurs chefs?

— Comment? Mais je vais faire arrêter Vauthier, Dacie et Leschet; ils payeront leurs fourberies de leur tête, et, avant, de la torture, pour leur faire avouer tous les autres méfaits qu'ils doivent avoir commis. Quant aux mécontents, au lieu des franchises qu'ils prétendaient m'imposer, je vais les accabler de redevances.

Trosberg secouait tristement la tête :

— Monseigneur, si je pouvais hasarder un conseil....

— Tu le peux.

— Eh! bien, si j'étais vous, j'emploierais la clémence. La captivité suffirait pour Vauthier et ses complices; quant aux mécontents, au lieu des fausses chartes qu'ils ont produites et dont vous leur démontreriez la nullité, je leur accorderais quelques nouvelles franchises de moindre valeur qui calmeraient leurs murmures. Voilà ce que je ferais, Messire, voilà ce qu'il vous faut faire : gagnez l'amour de votre peuple par votre magnanimité et votre grandeur d'âme; ne sera-ce pas mieux qu'une vengeance cruelle qui peut tôt ou tard amener de tristes représailles? Messire, la bénédiction d'un peuple vaut mieux que ses imprécations; soyez juste, mais soyez encore plus miséricordieux que juste!

Le comte était ému; les paroles de Trosberg avaient remué la meilleure partie de son cœur; malgré ses défauts, son indifférence plutôt feinte que réelle, il avait soif de l'amour et de la confiance de son peuple, amour et confiance qu'il possédait si peu. C'était pour lui une douleur profonde, bien que secrète, de voir que la population de son comté

appelait de tous ses vœux la domination étrangère de Jean de Châlons. Il allait peut-être accéder aux demandes de son fidèle ami, lorsqu'il rencontra, fixé sur lui, le regard perçant de Simon de la Bruyère qui venait d'entrer. Ce fut comme si le mauvais esprit, un instant conjuré, reprenait possession de lui :

— Je me déciderai plus tard, fit-il sèchement, la prochaine fois que je te reverrai.... Nous avons le temps; au revoir, Itel.

Trosberg, ainsi congédié, n'osa pas insister. Il sortit la mort au cœur, sûr d'avance que le comte, excité par l'insinuante perfidie de la Bruyère, allait se livrer sans réserve à ses violentes passions.

— Beau conseiller que vous avez là! fit ce dernier avec sa familiarité habituelle. Vous n'auriez plus qu'à vous laisser manger la laine sur le dos et à prier humblement les serfs des campagnes de bien vouloir vous conserver comme prince et Seigneur. Mieux vaudrait abdiquer tout de suite en faveur de Messire Jean de Châlons et du Seigneur de Rochefort. Ce Vauthier! ne se vante-t-il pas d'être le vrai maître du pays? Il vous traite de mannequin, de fantôme impuissant derrière vos hautes murailles. Ah! si vous connaissiez toutes les moqueries dont vous êtes l'objet, comme on rit de la confiance que vous avez eue en lui lors de votre départ pour la Terre-Sainte! Elle était bien placée, ma foi, dans un homme qui a passé son temps à fabriquer de faux actes pour s'emparer du comté à votre barbe!...

Le visage de Conrad avait pris une expression dure; ses yeux lançaient des éclairs. Les bons conseils de Trosberg étaient dès longtemps oubliés. Il se promenait dans la salle comme un tigre en cage :

— Ah! certes oui, que je me vengerai! Par la malemort, Vauthier me paiera ses félonies dès aujourd'hui! Sa tête, celles de Dacie et de Leschet, sont mises à prix; j'irai moi-même anéantir Rochefort, ce repaire de brigands!...

Simon de la Bruyère rayonnait d'aise; il avait ce qu'il cherchait : la clémence de Conrad lui eût ramené le cœur de ses sujets; sa rigueur les lui aliénerait de plus en plus. C'est ce que désirerait le mauvais clerc; il ne craignait du reste rien pour ses complices : Vauthier est trop adroit pour se laisser prendre, se disait-il; quant aux autres, les deux prêtres, ils trouveront bien des défenseurs dans leur couvent! — Il se retira discrètement : la coupe était assez pleine, il ne fallait pas encore la faire déborder.

Conrad s'assit près de la table et cacha sa tête dans ses mains; il se sentait profondément triste et malheureux. Soudain, la porte s'ouvrit :

le lévrier du comte, tenu en laisse par un beau jouvencel, s'élança dans la salle :

— Père, père! criait le jeune homme, j'ai dressé le chien à étrangler le gibier!... Mais qu'as-tu, père? Tu sembles triste....

Et le jeune homme appuyait sa tête blonde contre le front grisonnant du comte. Celui-ci se redressa; une expression de tendresse passa dans son regard. Il se sentait revivre dans cette jeune existence et, secouant ses préoccupations :

— Oui, j'étais triste, Jean; ah! puisses-tu ne jamais passer par où je passe!... Mais à quoi sert de t'en parler? Raconte-moi plutôt l'emploi de ta journée....

Et le père et le fils, doucement appuyés l'un sur l'autre, se mirent à deviser ensemble.

(A suivre.) ALICE DE CHAMBRIER.

SOCIÉTÉ CANTONALE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

Séance générale du 12 Mai 1884

Présidence de M. J. BREITMEYER

Les comptes de l'année 1883, après avoir été examinés en détail par le Comité, sont approuvés avec remerciements au caissier, M. F. Richard. Il résulte de ces comptes que l'avoir de la Société était, au 31 décembre 1883, de 5,304 fr. 02.

L'exécution d'une carte des stations lacustres, telle qu'elle avait été proposée l'an dernier, doit être abandonnée, vu les dépenses considérables qu'exigerait cette entreprise grandiose. Les dépenses faites jusqu'à ce jour et ne se montant qu'à 57 fr., seront payées par notre caisse et le Comité examinera s'il n'y aurait point lieu de reprendre l'affaire en se bornant à une carte manuscrite pour laquelle on se servirait de la carte fédérale au 25 $^{00}/_{00}$.

La station lacustre de la Tène nous ayant été concédée par l'Etat avec le droit exclusif de l'exploiter, le Comité a voté une somme de 500 fr. pour de nouvelles fouilles. Ce travail, dirigé avec entrain, intelligence et dévouement par M. Emile Vouga, instituteur à Marin, a amené la découverte d'objets très intéressants, dont plusieurs sont uniques jusqu'à ce jour. Cette collection est remise au Musée de Neuchâtel qui nous remboursera la moitié de la dépense faite, soit 250 fr.

En exécution du Règlement de l'Etat sur la police des stations lacustres, le Comité a pris diverses mesures pour exercer une surveillance sévère sur l'exploitation et la vente des objets antiques trouvés dans notre lac. Il a chargé de ce soin MM. A. Bachelin et Em. Vouga à Marin, et W. Wavre et J.-H. Bonhôte à Neuchâtel.

La réimpression de la *Chronique des Chanoines* étant terminée, on adopte le titre et un avant-propos rédigé par le secrétaire. Ce volume sera expédié au commencement de juillet.

La réunion générale de la Brévine aura lieu dans le courant du mois de juillet. Le Comité est chargé de fixer la date définitive et de rédiger l'ordre du jour de cette séance.

JAQUELINE DE ROHAN

MARQUISE DE ROTHELIN

ÉTUDE HISTORIQUE

(Suite — Voir la livraison de Juin 1884, page 167)

Cependant ses sujets de Neuchâtel attendaient toujours impatiemment sa visite. Ministres et Conseil préparaient leurs requêtes. Fabry, écrivant aux Ministres de Genève au nom de la Classe de Neuchâtel, leur dit : « Mes frères m'ont donné charge de recueillir *les articles nécessaires de proposer à Monseigneur nostre Prince et à Madame sa mère*,

après les avoir saluez et leur avoir présenté une supplication *bientost après leur arrivée au Vautravers*, ainsi que le Chastelain du dit Vautravers nous a conseillé afin que nostre *supplication et articles soyent les premiers expédiés*. Or nous avons délibéré... de mander un *Synode.* » (1)

Ce synode paraît s'être réuni pendant le séjour de Jaqueline à Neuchâtel, mais au plus tôt en février 1562.

La marquise se trouvait alors à Blandy, une série d'épreuves et de contre-temps l'ayant retenue en France. « Je suis bien marrie, écrit-elle au Gouverneur, que je ne vous puis asseurer du jour que mon filz et moy serons par delà, vous asseurant qu'il n'a point tenu à bonne volunté, et que je ne seray jamais contente que je n'aye mené mon filz veoir nostre Comté et Messieurs de Berne. Mais les empeschemens sont venuz les ungs sur les autres, tant qu'il n'a esté possible en échapper.

« Le Roy avoit premièrement retenu mon filz pour conduire la Royne (Marie Stuart) retournant en Ecosse; la fiebvre quarte le print à Calais lorsqu'il se falloit embarquer qui luy dures encores.

« Ma fille tomba mallade au mesme temps et l'a esté toujours jusques à ceste heure. Des serviteurs de ceste maison sont presque tous demouréz mallades et me suis veue assiégée de mallades à Paris en très grand danger pour la peste qui a couru cest esté en la dite ville et ne pouvois bouger obstant (s'opposant) la malladie de ma fille qui estoit telle que impossible estoit la transporter.

« A la fin *Dumoncel* (le procureur) nostre principal serviteur et qui seul avoit cognoissance des affaires de par delà y est demeuré et décéddé y a environ ung mois. Mais je vous assure que si tost que mon filz sera guéry, nous ne fauldrons faire le voiaige. » (2)

Jaqueline avait sans doute suivi avec un vif intérêt les débats du colloque de Poissy. Mais les espérances conçues par les protestants français ne se réalisèrent pas. Malgré l'éloquence entraînante de Théodore de Bèze, cette joûte de paroles n'aboutit à aucun résultat, grâce au mauvais vouloir du cardinal de Lorraine et des prélats catholiques.

Le colloque, qui s'était ouvert le 9 septembre, fut terminé le 9 octobre. Des ministres et théologiens protestants qui avaient assisté au débat, il ne restait plus à Saint-Germain, vers le milieu d'octobre, que *Théodore de Bèze*, *des Gallars* et *Pierre Martyr*.

(1) *Calv. op.*, vol. XVIII, p. 530. Lettre du 5 juillet 1561. (Christophe Fabri au nom de la Classe.)

(2) De Blandy, ce 27me de septembre 1561. Grandes Archives U. 4, N° 4. (y 3).

Ce dernier, qui avait été appelé par Catherine de Médicis elle-même, repartit pour Zurich le 29 octobre. Après s'être arrêté à Troyes chez l'évêque Carraccioli, protestant de cœur comme l'on sait, Martyr arrivait à Zurich, fatigué et malade, le 21 novembre, et exprimait à Calvin son regret de n'avoir pu passer par Genève à son retour en Suisse.

« J'aurais désiré vous visiter en revenant de France, lui écrivait-il; mais c'eût été un trop long détour, surtout puisque voici l'hiver. C'est aussi le même motif qui m'a engagé à ne pas me joindre *à la suite de la marquise de Rothelin et du prince de Longueville*, ce qu'on m'avait demandé avec instances *lorsque j'étais chez eux à Blandy*. » ([1])

Le digne réformateur italien avait donc été reçu à Blandy et pressé d'attendre la marquise et son fils qui allaient prochainement se rendre en Suisse.

Au commencement de décembre, *Mathurin de la Brosse*, qui avait succédé à Gaspard Carmel comme pasteur à Môtiers, est averti « *du subit advènement du prince*, lequel on s'attend estre *demain*. De Mostier à haste ce 3 décembre 1561. M. de la Brosse. » ([2])

Jaqueline arrivait cette fois avec son fils. Il est de beaux moments dans toute vie humaine, et celui-ci nous semble être l'apogée dans la vie de notre héroïne. Son fils était sorti de sa longue captivité, il s'était converti aux doctrines des réformateurs, son alliance avec la maison de Guise était rompue, Jaqueline venait le présenter à des sujets dévoués qui allaient lui faire une ovation enthousiaste.

A la cour de France, le jeune duc était également bien vu, ainsi que sa mère, car c'était alors ce qu'on a appelé « la phase huguenote » du règne de Catherine de Médicis. ([3])

La marquise passa probablement quelques jours à Môtiers, puis elle fit son entrée à Neuchâtel.

L'annaliste Boyve dit que : « le 12 décembre 1561, dame Jaqueline de Rohan et son fils arrivèrent à Neuchâtel par un vendredi : ce qui causa une joie extraordinaire dans tout le pays et en particulier dans la ville. On les reçut avec des cris d'allégresse et de triomphe, on leur donna toutes sortes de marques de respect et de vénération et on leur fit tous les honneurs possibles. »

(1) *Calv. op.* vol. XIX, p. 135.

(2) De la Brosse à Libertet (Fabri). Autographe de la Bibliothèque des Pasteurs de Neuchâtel.

(3) M. Langel. Article sur Catherine de Médicis. *Revue des Deux-Mondes.*

Léonor, de son côté, était impatient de voir « ses bons sujets de Neuchâtel qui avaient fait paraître tant d'empressement pour sa délivrance et contribué de grandes sommes pour sa rançon. »

Notre bon réformateur Farel qui était parti pour Gap, à pied, en novembre, à l'âge de 73 ans, dut regretter amèrement de ne pas se trouver à Neuchâtel pour saluer son jeune souverain. La joie de le voir en ce monde ne devait pas lui être accordée.

En l'absence de Farel, son collègue Christophe Fabri se trouvait être premier pasteur de Neuchâtel. Ce fut lui qui engagea le prince à une entreprise qui réussit assez mal : faire prêcher l'Evangile au Landeron.

Après avoir donné quelques jours à leurs bourgeois de Neuchâtel et aux réjouissances que causait leur venue, Jaqueline et son fils pensèrent à se rendre à Berne, où ils étaient aussi impatiemment attendus.

Leur chemin les conduisait par le Landeron, la seule partie de leurs domaines qui fût encore catholique. Il y avait longtemps que l'existence de ces deux paroisses catholiques, le Landeron et Cressier, choquait les réformateurs. En juillet 1557, pendant le premier séjour de la marquise à Neuchâtel, Farel avait déjà écrit à Calvin son désir de voir supprimer les derniers restes de papisme dans le pays, et son intention de demander à cet effet l'intervention du souverain.

Il paraîtrait cependant, d'après l'historien Ruchat, que le prince et sa mère mirent des ménagements dans leurs procédés et qu'ils voulurent seulement faire prêcher pour eux et leur suite dans l'église de l'endroit (dédiée à Saint-Maurice d'Agaune). « Les gens du Landeron, dit Ruchat, se mutinèrent comme s'il se fût agi de la destruction de leur religion; ils sonnèrent le tocsin, coururent aux armes et s'assemblèrent contre le prince et sa mère avec mille paroles indignes et brutales, telles qu'une fureur aveugle en peut dicter à une population ameutée, et menacèrent de faire violence si leur ministre entreprenait de prêcher dans leur église. »

On peut se représenter la colère et l'indignation du jeune duc, habitué à trouver l'obéissance la plus complète, soit à l'armée, soit parmi ses vassaux et sujets de France. A grand'peine put-on l'empêcher de faire châtier ou emprisonner immédiatement ses sujets rebelles. Les cantons s'entremirent, Soleure prit fait et cause pour ses coreligionnaires, mais Berne conseilla la prudence et tâcha d'arranger l'affaire.

Après ce désagréable incident, Léonor et sa mère poursuivirent leur voyage et arrivèrent, le 28 décembre, à Berne où ils furent reçus « avec tous les honneurs dus à leur rang et à d'illustres alliés. »

Les bourgeois et les différentes corporations avaient revêtu l'uniforme

et la cuirasse ainsi que tous leurs insignes pour aller au-devant d'eux. On peut se représenter, d'après les cortèges historiques que nous avons vus ces dernières années à Neuchâtel et à Morat, l'imposant et pittoresque aspect de cette députation.

LL. EE. avaient fait venir une compagnie des plus beaux hommes, choisis dans la campagne ; ils étaient commandés par Ambroise Imhof, sénateur ; il y avait aussi une compagnie d'enfants de neuf à douze ans, très bien mis, ainsi qu'un grand nombre des sénateurs et des Deux-Cents à cheval.

A l'entrée des nobles visiteurs dans la ville alliée, on tira vingt-quatre coups de canon en leur honneur et ils furent conduits en grande pompe dans le logis qui leur avait été préparé. Léonor arrivait à cheval avec sa suite, et sa belle et martiale tournure dut être fort remarquée, ainsi que son affabilité.

LL. EE. lui envoyèrent en cadeau cinq bœufs gras, six tonneaux de vin de Lavaux, cent muids d'avoine et beaucoup de gibier. Léonor fit découper les bœufs et en envoya un quart dans chaque quartier de la ville. Il y eut force réjouissances et tournois. (1)

Mais la pieuse marquise ne se laissa pas absorber par toutes ces fêtes ; elle voulut que tous les jours il y eût service divin à la cathédrale, et l'on y remarqua le jeune prince priant et chantant avec les fidèles. Jaqueline faisait aussi célébrer matin et soir dans sa demeure son culte particulier. (2)

Le 2 janvier, Léonor renouvela lui-même, en présence de la princesse sa mère, l'alliance et combourgeoisie avec LL. EE. de Berne. On confirma celle qui avait été faite l'an 1486 entre le marquis Philippe de Hochberg et LL. EE. et on s'y conforma. Après qu'on en eut fait la lecture, le nouvel avoyer, J.-François Nägeli, assermenta le prince.

J.-J. de Bonstetten, gouverneur de Neuchâtel, reçut ensuite, au nom du prince Léonor, le serment du Grand et du Petit Conseil de Berne et l'on dressa une nouvelle lettre d'alliance.

Le 5 janvier, Berne vit partir ses illustres hôtes accompagnés du gouverneur de Bonstetten et de leur suite.

A Neuchâtel le prince trouva à régler différentes affaires tant ecclésiastiques que séculières, mais il ne tarda pas à être rappelé en France. Le 26 janvier avait eu lieu la prestation réciproque des serments, entre le prince et ses sujets. Léonor partit deux jours après, laissant Madame

(1) *Annales* de Boyve et de Michel Stettler. (mss.)
(2) *Chronique* de Haller, réformateur.

sa mère à Neuchâtel pour terminer tout ce qui restait encore à ordonner et accorder.

Il existe un acte signé de son sceau, ou plutôt une *procuration générale* pour administrer le Comté, faite en faveur du gouverneur de Bonstetten et datée de *Grandson, ce vingt-huitième jour de janvier, l'an mil cinq cent soixante et deux.* (1)

Il paraît donc que le gouverneur et ses officiers avaient accompagné le jeune duc jusqu'à Grandson et que ce fut là qu'ils prirent congé de lui.

De là Léonor se rendit à Genève où on lit dans les registres du Conseil: « Le duc de Longueville est arrivé dans notre ville accompagné de quantité de gentilshommes. Il a été complimenté de la part du Conseil par le syndic François Roset... etc., accompagnés de M. *Calvin* qui portait la parole. Le dit duc de Longueville a été aujourd'huy au sermon qu'il a écouté avec beaucoup d'attention. — Notre Seigneur l'avance en la réformation de son Sainct-Evangile. 29 janvier 1562. »

Farel qui, comme nous l'avons dit, était allé faire un voyage d'évangélisation dans son pays natal, avait écrit de Gap qu'il désirerait bien retourner en Suisse. « Le prince seul, sans parler de sa mère et du Synode, seraient des raisons suffisantes pour me faire accourir. » Il pense que Calvin aura été invité par le prince à se rendre au Synode. (Lettre du 11 janvier 1562. *Calv. op.*, vol. XIX, p. 249.)

Puis, le 12 janvier, Farel avait de nouveau pris la plume, cette fois pour écrire aux ministres de Neuchâtel une lettre en français, publiée à la suite du *Vray usage de la Croix.* Il a « esté fort joyeux d'entendre la venue tant désirée de Monseigneur nostre Prince et de Madame. Et de ce que toute la cour qu'ilz ont est fort chrestienne. Et de ce qu'on a proposé de pourveoyr à Cressier et au Landeron de ministres, ce qu'on n'avoyt peu obtenir. » (Farel ne connaissait pas encore la triste issue de cet essai de prédication évangélique au Landeron.)

.... « Je désire fort, ajoute-t-il, que non-seulement on prêchât à ces deux lieus, mais que Monseigneur (comme Prince chrestien) feist fere le procès des prebstres, qui tant longuement ont (comme détestables ennemis de Dieu) batalhié contre la majesté divine.

.... « Quant au Sinode je vous prie que vous taches envers Monseigneur que nostre frère Calvin y soyt appelé.... Quant à moy, si vous

(1) Cet acte est coté dans nos Archives sous la date du *28 janvier 1560,* tandis que la pièce originale porte *1562.* C'est peut-être ce qui a induit en erreur nos historiens quant aux voyages du prince à Neuchâtel. Cependant S. de Chambrier (Mairie de Neuchâtel), le chancelier de Montmollin et Boyve donnent les dates véritables.

demandes que je y soye présent, devant Dieu je vous testifie qu'il n'y a chose que je désire tant et n'y a presse qui m'eyt tant angoysé que celle que je sens en recepvant les letres envoyées à vostre nom de tous; et voyant l'estat de ceste Eyglise, s'il y a personne sur la terre que je désire veoir, c'est Monseigneur nostre Prince, désirant tant luy fere la révérance, et, ce que j'ey désiré envers toutz, nous inciter à de plus en plus servir Jésu-Christ. Je ne parle de Madame (phrase déjà citée en partie) laquelle ay veu en telle presse quand elle ouyt le prinse de Monsieur, lequel par la grâce de Dieu elle veoid deslivré non seullement d'une telle captivité, mais d'une plus grande sans comparayson, de la tiranie papalle. »

Mais Farel voit « la nécessité de cette Eglise » de Gap qu'il ne peut abandonner, « qu'il n'y soyt pourveu. »

.... « D'entre vous je n'en vois point que je puisse demander, veu que maistre Maturin est envoyé à Sens (*Mathurin de la Brosse*, qui ne resta que fort peu de temps à Môtiers) par vostre consentement et suys esbaï comment avant que je feusse de retour vous aves eslu mon frère, maistre *Christofle*, pour Chasteaud'un. » [1]

Quant à maître Jaques *Sorel*, prêté pour quelque temps aux églises de Champagne, Farel ne sait pas « si on pourra le reavoyr ». Sa crainte se justifia : Sorel fut perdu pour Neuchâtel. [2]

Pour en revenir à la marquise et à ce qu'elle fit à Neuchâtel, il y aurait deux lettres d'elle à citer : l'une du 5 avril, au Gouverneur, qui devra se rendre de sa part aux Hermites « avec le seigneur de Synarclens et le secrétaire Hory » pour une journée à laquelle se trouveront aussi les ambassadeurs de plusieurs cantons, notamment de ceux des Ligues.

Jaqueline « a bien voulu l'advertir par mesme moyen qu'elle a eu des nouvelles de son filz par lesquelles il est besoing qu'elle parte incontinent pour aller en France.... ce qu'elle délibère faire Lundy prochain. » (C'était après le massacre de Vassy, 1er mars 1562. La guerre civile se préparait.) « *Espérant estre icy de retour dedans deux ou trois mois,*

(1) *Châteaudun*, probablement à la demande de la marquise. Cependant Fabri n'alla pas à Châteaudun, mais à Vienne en Dauphiné, sa patrie, et plus tard à Lyon.

(2) En février, Sorel avertit Calvin que « ma Dame la duchesse de Longueville le prie fort de retourner à Neuchâtel, le sommant de sa promesse et de son debvoir, le chargeant d'estre cause que les affaires demeurent en confusion, le Synode retardé et les élections suspendues jusqu'à ce qu'il se trouve par delà. Ce qui le met en grande perplexité. »

Quelques mois auparavant, (octobre 1561) il désirait estre recommandé à *Madame de Colombier* « qui n'a voulu mettre empeschement à ce mien voyage qui aura servi à quelques ungs par la grâce de Dieu. » — Sorel finit par céder aux instances de ses nouveaux paroissiens et resta à Troyes. (Voir Bulletin du Protestantisme XII.)

aydant le Créateur. » [1] Mais l'homme propose et Dieu dispose! Douze ans devaient s'écouler avant que la marquise revînt à Neuchâtel.

La seconde lettre, du 12 avril, est datée de *Louhans*. La marquise s'était donc mise en voyage. Elle est « fort marrie de ce que la dite journée qui se debvoit tenir aux Hermites ait esté différée; pour la conséquence que scavez cela importe à mon filz et à moy. Toutefois, ajoute-t-elle avec une vraie résignation, il en faut passer par là comme de toutes austres choses que nous pourroient advenir. Priant et remerciant Dieu de tout. » [2]

(A suivre) R. DE P.

ART ET ARTISTES NEUCHATELOIS

CHARLES-EDOUARD CALAME

(1815-1852)

La gloire d'Alexandre Calame a fait oublier l'œuvre de son homonyme, Charles-Edouard. Il est difficile, en effet, de porter, comme artiste, le nom du peintre des Alpes; cependant, et pour beaucoup, ce que nous allons dire sera certainement une exagération, l'homme qui nous occupe ici est plus directement sympathique aux Neuchâtelois que le maître qui a signé le « Mont-Rose » et le « Glacier de Rosenlauï » qu'on admire dans le Musée de notre ville.

Nous avons toujours remarqué que les artistes qui reproduisent les sites de leur pays acquièrent une popularité plus grande que ceux qui vont chercher bien au loin les motifs de leurs tableaux. C.-E. Calame a obtenu chez nous un légitime succès par ses vues lithographiées du Val-de-Travers qui forment la partie la plus importante et la plus estimée de son œuvre, et font de leur auteur un paysagiste véritablement national. Tout en comprenant par-dessus tout l'indépendance qu'il faut

(1) Grandes Archives, U. 4., N° 4. (a. 4.)
(2) Grandes Archives, U. 4, N° 4. (y)

laisser à l'artiste, nous admirons cependant ceux qui, demeurés fidèles à leur pays, y ont trouvé les sujets de leurs tableaux. C'est une preuve d'affection pour le sol natal, peut-être même de force.

Charles-Edouard Calame est né le 7 novembre 1815 à Lombard, village du département du Doubs, près de Quingey. Son père, Théodore-Abram Calame, communier du Locle et de la Brévine et bourgeois de Valangin, était maire de cette localité qu'il habitait depuis 1803. Afin de consacrer plus de temps à l'éducation de son fils qui grandissait, il vint se fixer à Môtiers-Travers, en 1823, et y dirigea jusqu'à sa mort une école où Ch. Calame reçut une instruction sérieuse. Le jeune homme s'y fit remarquer par son goût pour le dessin, il traçait de souvenir, avec une certaine exactitude, les personnes ou les sites qu'il avait remarqués !

L'intention de Théodore-Abram Calame n'était pas de faire un peintre de son fils, cependant, conseillé par une dame de Pourtalès qui avait remarqué les dispositions du jeune homme, il se décida à lui laisser suivre son goût et l'envoya à Neuchâtel où il travailla chez Lory. (Voir *Musée neuchâtelois*, avril et mai 1879.) Il paraît qu'il s'établit une certaine intimité entre le maître et l'élève, car tous les deux s'en allèrent ensemble, à plusieurs reprises, stationner dans les plus beaux sites de l'Oberland bernois, d'où Ch. Calame rapporta plusieurs études.

Le jeune homme ne fut pas dirigé d'une manière bien judicieuse dans son éducation artistique et c'est sans doute la raison pour laquelle il n'atteignit pas un rang plus élevé. Il avait dessiné et peint avec Lory dont le talent, si charmant qu'il fût, n'était point suffisant pour former des élèves. Au lieu d'entrer dans l'atelier d'un maître, il part pour l'Italie et, livré à lui-même, il y séjourne quatre ans, à partir de 1834, passant de Florence à Rome, à Naples, s'éprenant de leurs beautés pittoresques qu'il reproduit avec beaucoup de sincérité. — Peut-être a-t-il commencé seul la peinture à l'huile, nous le croirions volontiers à la vue des études qu'il peignit dans ce pays. L'une d'elles, une *Vue de Capri*, qui figurait à l'exposition de Môtiers, lors de la réunion de la Société cantonale d'histoire en 1881, nous a paru d'une peinture faite quelque peu en tâtonnant, c'est-à-dire sans principe bien déterminé.

En 1838, il entre dans l'atelier des élèves de Léon Cogniet, l'auteur du « Plafond de la Salle égyptienne au Louvre », du « Tintoret peignant sa fille morte » et des « Enrôlements volontaires ». C'est assurément par là qu'il aurait dû commencer, car jamais éducation artistique n'a été menée de la sorte. Il arriva nécessairement que l'élève ne put se débar-

rasser de la manière contractée seul, ce qui nuisit au développement de son talent; cependant on raconte que quelques-unes de ses études furent remarquées par le maître et exposées dans l'atelier. — Ch. Calame ne demeura pas longtemps à Paris, car, en 1840, il était de retour à Môtiers-Travers où il se fixait définitivement.

Se trouvant en face d'une nature que personne n'avait encore rendue, il aima les sites de son vallon et les étudia avec toute l'affection qu'il leur vouait. Il explora plus particulièrement les environs de Môtiers et peignit plusieurs vues de ce village. Il traita aussi le portrait avec un certain succès.

Nous le voyons figurer à la première exposition de la Société des Amis des Arts à Neuchâtel, en 1842, avec trois *Etudes à Môtiers*, — *Madone dans la campagne de Rome*, — *Sujet pris dans la forêt de Fontainebleau*, — *Vue prise dans l'île de Capri;* à celle de 1846, avec une *Vue du village de Fleurier;* à celle de 1849, avec une *Vue prise à Brot*, — la *Chapelle Baillod et l'Ancien Prieuré à Môtiers-Travers*, — une *Halte de touristes*, toile intéressante, d'un genre que le peintre a trop peu cultivé. L'auteur s'y était représenté, dit-on, en compagnie de dames peignant un site du Jura. *Le Vieux château et le Pré-Monsieur au Val-de-Travers*, — *Etude dans un jardin à Môtiers-Travers*, — *Vue du Creux du Vent*, prise à Fretereules, — *Entrée du village de Môtiers-Travers.*

L'œuvre du peintre est aujourd'hui dispersée et nous ne pouvons juger ses qualités que par de trop rares morceaux; on peut cependant affirmer que ce n'est point par sa peinture que son nom eût passé à la postérité. Mais ce qui reste et restera, comme un des plus précieux recueils artistiques qu'ait produit notre pays, consiste en une série de lithographies folio, connue sous le nom *d'Album du Val-de-Travers*, dans lequel il a réuni les sites les plus intéressants et les vues caractéristiques des villages de ce beau vallon. Ce qui les distingue particulièrement c'est l'exactitude du dessin qui, quoique facile, est exempt de maniérisme. Nous citons ici toutes ces planches, exécutées sur pierre par Ch. Calame lui-même et imprimées par la lithographie H. Nicolet, à Neuchâtel, vers 1844:

A Môtiers. Vue représentant la place devant la maison de Commune. — *A Môtiers.* Vue pittoresque, l'une des plus remarquables. Les vieilles maisons à droite sont typiques et rendues avec talent. — *Cascade de Môtiers*, prise en hauteur, représentant l'ensemble du site. — *A Longeaigue.* Belle planche d'un aspect pittoresque et sauvage; les rochers et les arbres y sont étudiés avec une sincérité qui n'exclut pas le style. — *Nouvelle route de Sainte-Croix.* Le site, couvert de forêts, est rendu avec cons-

cience, même avec charme, cependant le motif est quelque peu ingrat malgré son caractère romantique. On aimerait y voir çà et là un peu plus de mystère et d'abandon, mais l'auteur, en maître consciencieux, étudie et parachève toutes les parties de son sujet. — *Couvet*, vue d'ensemble du village. — *A Couvet.* Vue de l'intérieur du village avec l'église. — *Aux Raisses.* Vue pittoresque d'une maison dans les arbres. — *A Fleurier.* Une rue dans le voisinage de l'église. Diligence arrêtée. — *A Fleurier.* Une rue du village ; au coin, à droite, un apothicaire donne un flacon à une bonne femme, en tournée avec une seringue : détail typique qui fait songer aux médecins de Molière. — *Aux Environs de Fleurier.* Vue de l'ensemble de la vallée. — *Au Champ-du-Moulin.* — *Le Creux-du-Vent.* Vue prise depuis le Champ-du-Moulin. *Le Pont de la Roche.* — *Travers.* Vue de la partie du village voisine de l'église. — *Vallée de Rosières et la Clusette.* Cette vue, très consciencieuse, donne l'idée la plus juste qu'on puisse désirer de cette partie du vallon.

Cet album, qui forme l'œuvre la plus considérable et la plus intéressante de Ch. Calame, est devenu justement populaire, on sent que l'auteur y a mis plus que son talent de dessinateur consommé, et qu'il a étudié tous ces sites avec une profonde affection, car tout y est observé et rendu avec un soin excessif, du premier plan aux horizons les plus lointains. Si l'auteur n'a pas cherché des effets plus accusés, s'il a traité également tous les détails des sites qu'il a mis en scène, c'est qu'il eût craint de sacrifier quelque chose d'un motif dont chaque partie lui était également chère, puis il était de son temps et voyait la nature dans une manière que le romantisme n'avait pas encore effleurée. Si l'Album du Val-de-Travers n'a pas un cachet absolument artistique, il n'en est pas moins une œuvre d'un mérite incontestable qu'on aime à revoir et qui a donné à plus d'un Neuchâtelois à l'étranger les douces et mélancoliques sensations de la patrie absente. — Etudiez aujourd'hui ces belles planches et l'on verra combien ont changé toutes les localités qu'elles représentent. L'histoire a besoin de ces documents et nous ne pouvons assez en recommander la conservation.

L'artiste a traité d'autres sujets empruntés au Val-de-Travers et qui ont été lithographiés par lui ; nous citerons : une *Ferme à Môtiers*, vue pittoresque, et *les Iles à Couvet.*

Ch. Calame s'était marié en 1848. Le mouvement politique qui, cette année, changea en république l'ancienne principauté de Neuchâtel, avait échauffé les esprits. Le peintre, qui sympathisait depuis longtemps à la cause de notre émancipation, se jeta avec ardeur dans le courant politi-

que et, à partir de ce moment, négligea ses travaux artistiques, dont plusieurs demeurèrent inachevés. — Son père, qui avait pris aussi une part active au mouvement, était député à la Constituante pour Môtiers, et président du Comité républicain de ce village. Ch. Calame, qui se sentait appelé à jouer un rôle dans cette agitation à laquelle personne ne pouvait demeurer indifférent, écrivit de mordants articles au journal *la Suisse* qui se publiait à Berne et y mit toute sa verve native : il devint ainsi l'âme du Comité républicain. Appelé à représenter la Côte-aux-Fées dans la première législature du Grand-Conseil, la maladie qui devait l'emporter le força à renoncer à son mandat en 1851. Ch.-Ed. Calame, frappé par la mort le 9 mars 1852, laissa un fils unique. Celui-ci, fixé à Saulx, département des Vosges, possède la plus grande partie des œuvres de son père.

Nous avons cherché en vain dans les publications de l'époque un mot qui consacrât le souvenir de l'artiste ; nous le consignons ici bien tardivement. « Tous ceux qui ont connu Ch.-Ed. Calame », nous écrit M. Constant Lecoultre, son parent, « ont toujours admiré, à juste titre, son caractère aimant, droit, dévoué, modeste et d'une franchise toute républicaine. »

A. BACHELIN.

MATÉRIAUX

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DES SECTES RELIGIEUSES

DANS LE CANTON DE NEUCHATEL

Les Communautés et Paroisses de la Seigneurie de Valangin ayant adressé des représentations à la cour de Prusse sur la présence parmi elles « *d'étrangers sectaires*, anabaptistes ou piétistes », le roi, dans un rescrit daté du 7 avril 1736, demanda au Conseil d'Etat des renseignements avant de prendre une décision. Dans ce rescrit le roi disait entre autres :

« Pour ce qui regarde les anabaptistes, vous ordonnerez de ma part aux dits Maîtres-Bourgeois de prouver légalement si cela se peut que ces gens

troublent la paix de l'Eglise, qu'ils dogmatisent ou qu'ils tâchent d'attirer d'autres gens dans leur secte; qu'ils se comportent mal envers le gouvernement; qu'ils font des injustices à leur prochain; qu'ils causent du scandale, c'est-à-dire qu'ils commettent des actions mauvaises qui incitent les autres au mal et au vice, ou que par quelqu'autres endroits ils se rendent indignes de la société humaine. Si un ou deux points seulement en sont prouvés, je donnerai d'abord les ordres nécessaires pour les faire sortir tous ensemble du pays. »

L'enquête ordonnée par le Conseil d'Etat fut faite par les Maîtres-Bourgeois de Valangin qui présentèrent la « très-respectueuse information » suivante :

1er Article. — *Si ces sectaires troublent la paix de l'Eglise.*

Les Communautés où ils se sont glissés en plus grand nombre, sont troublées à cet égard, parce que ces gens-là renoncent à la communion de l'Eglise, qu'ils violent la loi de Dieu en travaillant le jour du dimanche; qu'ils se marient sans annoncer ni faire bénir leurs mariages; qu'ils ont plusieurs enfants qui n'ont jamais été baptisés. Les Eglises où les assemblées religieuses des peuples, rière lesquelles les sectaires agissent de cette manière, sont scandalisées, car elles ont le baptême pour témoignage de leur foi et la Cène pour l'union de la doctrine, et ces étrangers sectaires en font un mépris éclatant et surtout en violant le jour du repos.

Les Communautés qui attestent qu'ils se conduisent de cette manière sont Dombresson, Villiers, Pâquier, Chézard et Saint-Martin, Cernier et Geneveys sur Fontaines, rière lesquelles il en réside beaucoup. Et pour les témoins qui les ont vus fréquemment employer le dimanche à vider les écuries, à buementer les terres, à faire les lessives, à faucher les foins, à battre leurs faulx, à battre les grains, il s'en trouve de presque toutes les Communautés et jusqu'au nombre de quarante-neuf. (Suivent les noms de ces personnes.) Voilà quarante-neuf personnes qui par leur serment de bourgeois déclarent les avoir vus le jour du dimanche, même des jours de communion, les uns buementer les champs et faucher les prés, les autres faire des lessives, vanner le grain, battre à la grange, battre leur faulx, filer et faire des travaux de cette nature, le jour du dimanche, et jour de jeûne public.

2me Article. — *S'ils dogmatisent et tâchent d'attirer d'autres dans leur secte.*

Les preuves fournies sur cet article résultent des témoignages suivants :

Félix-Jean Richard, de la Chaux-de-Fonds, avait amodié un bien à un de ces sectaires; il déclare qu'un dimanche il y arriva deux de ceux d'entr'eux qu'ils regardent comme leurs ministres, ils demandèrent le dit Jean Richard pour lui faire des questions sur la religion, lui demandant entr'autre qui avait introduit le baptême, lui soutenant que c'était le pape de Rome. Et une autre fois qu'il se rencontra un nommé Bergeon qui a la cervelle évaporée. Quand ces anabaptistes virent qu'il donnait des marques de folie, ils disaient au dit Jean Richard, en voilà un qui serait bon pour être votre ministre. Et il ajoute

enfin que lorsqu'ils partaient le dimanche pour aller à l'Eglise, si ces anabaptistes les voient, ils hurlaient contre eux.

Adam Diacon, ancien d'Eglise de Dombresson, déclare que de ces anabaptistes l'ont eu sollicité de demander son congé d'ancien, de quitter sa religion, qu'il y risquait son salut. Jonas Sandoz, Moyse Sandoz, et Jean-Pierre Sandoz, aussi de Dombresson, déclarent aussi que ces mêmes anabaptistes leur ont dit de même qu'ils risquaient leur salut dans leur religion. Abram Perret et plusieurs personnes de Villiers déclarent qu'un nommé Pierre Bouvan et Moïse Maillard, anabaptistes ou piétistes, sollicitèrent un nommé Samuel Diacon, qui entra dans leur secte, et se trouvant ensuite embarrassé, il perdit l'esprit. Abram Sandoz, David-Othenin Girard et Pierre Perret-Gentil du Locle, déclarent que le nommé Jean Conqueler leur a protesté que ces anabaptistes, qui sont dans le pays, avaient séduit sa femme et une partie de ses enfants qui étaient entrés dans leur secte, que cela lui avait causé, outre le chagrin, plus de mille écus de perte. Huguenin et Balthasar Humbert, de la Brévine, déclarent que les anabaptistes qui étaient chez eux, ont disputé avec eux sur les Saintes-Ecritures et qu'ils tâchaient de les porter dans leurs opinions.

3me Article. — *S'ils se comportent mal envers le Gouvernement.*

Les peuples ne peuvent pas parler positivement sur cet article; les Communautés savent que par l'obéissance qu'on doit au Gouvernement, on doit passer en revue avec ses armes propres et en état lorsqu'on y est commandé, et ils croient que ces anabaptistes ne se comportent pas en conséquence, par le refus positif qu'ils font d'y paraître ni de s'employer en rien pour la garde du pays ni pour aucune fonction militaire. Abram Montandon, François-Antoine Calame, Jean-Jacques Sandoz, David Matthey, lieutenant, tous de la Brévine, déclarent qu'en l'année 1734, les sectaires qui étaient chez eux refusèrent le service en disant qu'ils aimeraient mieux être brûlés. David Faure déclare d'avoir ouï en compagnie, Jean-Louis Mortier, quoique du pays, qui est entré dans les sentiments de ces sectaires, le dit Mortier dit que ceux qui portent des armes servent le diable. Abram Perret déclare qu'il a surpris de ces sectaires fraudant la dîme du Souverain.

4me Article. — *S'ils font des injustices à leur prochain.*

Les preuves que l'on a fournies à cet égard sont la déclaration de Félix-Jean Richard, de la Chaux-de-Fonds, qui dit que le nommé Beutchi, son amodiateur, avait une pièce de trente sols fausse qu'il voulait lui faire débiter, ce qu'il refusa, mais le dit sectaire l'ayant employée, lorsqu'on voulut la lui redonner, voulait nier qu'elle vienne de lui. David Coulet, de Savagnier, déclare qu'il a vu un de ces sectaires tirer un coup de fusil contre Daniel Bourquin et Jaques Fallet, la nuit. Pierre Coulet déclare que le nommé Metzel, anabaptiste, l'a attaqué une fois sur le chemin, ayant une hache, sa femme et trois de leurs enfants ayant des pierres; il crut qu'il serait assassiné. David Veuve, Pierre Debelly, ancien d'Eglise et Abram Veuve de Cernier, déclarent qu'ils

les ont endommagés en leurs prés sans en avoir pu obtenir satisfaction, ils ont même été les uns menacés et les autres battus. Abram Matthey et Abram de l'Etang, de la Brévine, déclarent qu'ils ont battu et maltraité leur bétail à coups de triques et à coups de pierres.

5me Article. — *S'ils causent du scandale en commettant des actions mauvaises, qui induisent au mal, et s'ils se rendent indignes de la société humaine.*

La preuve de cet article se tire déjà de celles qui ont été indiquées ci-dessus pour la vérification des quatre précédents, mais on doit indiquer comme un cas de scandale, qu'un nommé Jean Martin s'était rendu anabaptiste sous la promesse que Michel Schetavüffer lui fit de lui donner sa fille, et nonobstant qu'il eût vécu en toute liberté avec la dite fille, les anabaptistes cassèrent son prétendu mariage et donnèrent la dite femme à un nommé Huclet Farnet, apert le témoignage de Jean-Pierre Faure, notaire, régent d'école à Dombresson.

David Montmarry, de Dombresson, dit avoir été à un repas de noces chez les anabaptistes, mais il ne vit donner aucune bénédiction.

Pierre Andrié, de Boudevilliers, fut invité à la noce de Melsteg Richard et Barbely Herzig; Oulyhame vacher les maria à une fruitière.

Ces manières si relâchées, et des gens qui exercent de pareilles fonctions, sans avoir de vocation, faire des mariages, en dissoudre, avoir nombre d'enfants sans baptême, tout cela cause un grand scandale, aussi on voit que les Communautés et Paroisses qui en sont les plus scandalisées, et toutes les autres, comme Valangin, Fenin, Villars et Saules, Savagnier, Fontaines, Fontainemelon, Engollon, Boudevilliers, Coffrane, Geneveys et Montmollin, le Locle, la Sagne, les Brenets et la Chaux-de-Fonds, dont on a les résultats en originaux, se joignent et prient toutes avec instance qu'on supplie en toute humilité qu'il plaise à Sa Majesté de faire retirer ces sectaires étrangers et ôter par là cette pierre d'achoppement causée par des entêtés rebelles à leurs Souverains et les bannir du pays pour cause de séparation et de schisme.

On ne peut pas douter que parmi le nombre de ces sectaires qui se sont glissés dans le pays, à mesure qu'on les obligeait d'obéir à leurs supérieurs ou de se retirer des lieux d'où ils sont, qu'il n'y en ait de plus modérés, de plus dociles, ou de plus politiques les uns que les autres, mais pour l'entêtement ils sont tous égaux.

Et on peut dire, sans exagération, que leur conduite est en très-mauvais exemple et la désunion et les émotions dont ils sont la cause fait désirer à tous les corps de les voir éloignés, avec tout ce qui leur appartient, et après que chacun les aura satisfaits, si on leur redoit quelque chose, et qu'ils en fussent avertis à temps, pour ne leur laisser ni plaintes ni excuse d'avoir recommencé aucun labeur pour les récoltes de l'année prochaine.

Les Maîtres-Bourgeois de Valangin.

CHARLES-DANIEL DE MEURON

ET SON RÉGIMENT

(Suite — Voir la livraison de Juin 1884, p. 181)

Le 1er août 1805, la revue de Seringapatam constatait le nombre suivant de soldats et officiers dans le régiment de Meuron :

1 colonel, 2 lieutenants-colonels, 2 majors, 7 capitaines, 1 capitaine-lieutenant, 9 lieutenants, 3 enseignes, 1 quartier-maître, 2 chirurgiens, 1 chapelain, 14 fourriers et sergents-majors, 543 hommes.
1 lieutenant à Bengalor, 2 soldats à Coltura, 3 soldats à Madras. Total 618.

Le 17 août 1805, Agnew, adjudant-général à Madras, expédiait à l'officier commandant à Seringapatam la communication suivante :

« Le commandant en chef permet aux hommes du régiment de Meuron, jusqu'à concurrence de 60 hommes, d'entrer au service de l'honorable compagnie et d'être reçus dans l'effectif de la première batterie de l'artillerie, préalablement à la marche du régiment depuis Seringapatam; si ce nombre de volontaires, aptes au service de campagne, veut entrer sur une prime non excédant trois guinées par homme au service de l'honorable compagnie, vous voudrez bien communiquer immédiatement cette permission aux officiers du régiment de Meuron et à la première batterie d'artillerie. »

50 hommes usèrent de ce droit.
Le régiment était, à cette époque, sous les ordres du lieutenant-colonel Pierre Lardy. Il se mit en marche le 20 septembre 1805 avec 414 hommes et 4 alonges, les officiers non-compris, mit 35 jours pour gagner Madras, en laissant un fort détachement à Tripassor. Il emmenait avec lui tous ses bagages répartis comme suit :

Six charrettes pour le magasin, une pour l'adjudant, une pour le quartier-maître, une pour les chirurgiens, une pour la musique, et deux pour les enfants. Total 12.

Le 16 novembre 1805, le lieutenant-colonel Lardy fait rapport à l'adjudant général des plaintes qu'il a reçues du capitaine de la Harpe contre les lieutenants E. de May et de Meuron-Renaud pour des propos déshonorants tenus contre lui le 4 mai dernier et demande la comparution de ces officiers devant une cour martiale.

Mais le lieutenant de Meuron-Renaud avait déjà été puni de 11 mois d'arrêt, et comme on craignait les différents qu'amèneraient les plaintes tardives du capitaine la Harpe, les choses en restèrent là.

Au commencement de janvier, le détachement de Tripassor rejoignit le régiment : 38 sergents et 250 soldats furent incorporés dans divers corps anglais, principalement dans l'artillerie de l'honorable compagnie. Quelques hommes ayant fini leur engagement entrèrent dans le 3me régiment à Ceylan avec les capitaines Senn et de la Harpe.

Le régiment se trouva réduit à 35 officiers, 16 sergents et 116 hommes.

Les enfants étaient au nombre de 19. Douze furent placés dans le Male Azilium à Madras et on laissa les derniers, qui ne pouvaient encore y être admis, au fort Saint-George, avec un capital suffisant à leur entretien pendant 3 mois.

Au régiment, les enfants recevaient une demi-ration, jusqu'à l'âge de 14 ans. Ils devaient, plus tard, pourvoir à leur subsistance.

Lorsque le régiment était au service de la Compagnie des Indes hollandaises, huit hommes recevaient chaque jour un mouton, un madia (1) de riz, dix bons pouds (1) d'arrac, du bois, du sel, de la poterie en suffisance, et une paye en argent de 2 $^1/_2$ pagodes.

Au service anglais, les capitaines recevaient tous les mois une certaine somme destinée à leurs compagnies. Chaque homme, à son gré, devait pourvoir à ses besoins.

En marche, le régiment recevait en outre, sous le nom de batta (ration), 4 fanars (1 fr. 20) par homme et par jour. Les capitaines tiraient, entre leur paye, les rations de quatre hommes pour l'entretien des armes.

Le 11 février 1806, la majeure partie du régiment s'embarquait sur le vaisseau-amiral Gardener, et 70 hommes, sous les ordres du capitaine de Rham, montèrent sur un navire de la compagnie le *Metcalf*. Ces vaisseaux stationnèrent 15 jours dans l'île de Ceylan et relâchèrent 10 jours à Sainte-Hélène.

Après une longue et pénible navigation, ils touchèrent le 18 juillet à

(1) Mesures du pays.

Grenwich, y déposèrent leurs malades et opérèrent leur débarquement vers Limington. La troupe, du 4 au 12 août 1806, arriva par Portsmouth à l'île de Wight, fut casernée à Albany qu'elle quitta le 13 septembre pour rejoindre son dépôt à Limington; on y compléta le régiment.

Le lieutenant Vitel obtint à cette époque un congé de six mois pour revenir au pays. Son oncle Fauche lui remit à son passage à Londres quelques lettres politiques pour Paris. Arrivé dans cette ville, il fut immédiatement surveillé par la police. Arrêté, la découverte de ces lettres amena sa condamnation à mort : il fut fusillé par ordre de l'empereur le 4 mai 1807. (Voir *Musée neuchâtelois*, mai 1867.)

Napoléon, sur ces entrefaites, donna l'ordre au prince de Neuchâtel d'interdire tout recrutement pour le régiment de Meuron dans la principauté.

Le capitaine Gæchter, détaché du régiment, devint l'aide de camp du général Baird dans l'expédition de Copenhague. Il rejoignit la troupe à Malte en avril 1810 et vendit sa commission en mai 1812. Officier dans la garde suisse pendant la Restauration, il fut lieutenant-colonel du 4me régiment jusqu'à son licenciement en 1830.

Plusieurs officiers prirent leur retraite à la demi-solde.

Revenons au régiment. Envoyé de Guernesey par mer, il arriva le 1er mai à Gosport d'où il fut rembarqué le 6 juin 1807 pour Gibraltar. La traversée dura une quarantaine de jours. Le 13 mai 1808, le régiment repartait pour la Sicile en laissant un petit détachement à Gibraltar. Il arriva à Messine le 5 avril et le 20 envoya à la citadelle 20 hommes de renfort; deux compagnies de grenadiers et de chasseurs rejoignirent ensuite l'armée anglaise de l'île, commandée par le lieutenant-colonel Lardy.

Il n'y eut pas de combats en Sicile. Mentionnons seulement la bataille de Maïda, sur le continent, dans laquelle le régiment de Watteville se trouva malheureusement aux prises avec les Suisses des régiments de Napoléon. A la suite de cet événement, le régiment de Watteville passa en Sicile le 17 septembre 1810; c'est à cette époque que Murat essaya d'envahir le pays avec 25,000 hommes. Mais les Anglais, secondés par les régiments de Watteville et deux compagnies du régiment de Meuron, prirent des dispositions pour empêcher le débarquement déjà commencé. Heureusement que le vent favorable permit à la flotte anglaise de se diriger sur les vaisseaux italiens qui prirent la fuite, laissant à l'ennemi deux régiments prisonniers.

C'est dans cette campagne que le lieutenant-colonel Lardy vendit sa

commission au major G. Windham; le major Zweifel, nommé lieutenant-colonel, commanda le régiment. Lardy, attaché à l'état-major anglais, resta en Sicile.

En 1809, l'empereur avait envoyé à la Diète, par son ambassadeur, un ultimatum défendant tout recrutement en Suisse, avec l'injonction de faire sortir des troupes au service de l'Angleterre les régiments de Meuron, de Watteville et de Roll. La tyrannie de Napoléon força le lieutenant de May de Berne, accompagné du jeune Auguste de Loriol, à partir pour rejoindre le régiment. Nous transcrivons ici la relation de leur voyage, elle servira à la justification du lieutenant que des circonstances diverses retinrent trop longtemps en route.

« Malte en quarantaine, 21 août 1812.

« Mon colonel,

« J'ai l'honneur de me justifier par cette lettre de l'absence de deux mois que n'autorisait point la permission du général Oakes.

« Mon colonel sait que j'avais le droit de m'absenter du régiment du 7 décembre 1811 au 1er juin 1812.

« Parti de Malte, j'ai fait naufrage le 12 décembre sur les côtes de Kabilie. Le 14 nous fûmes attaqués par les Barbaresques, volés et jetés en prison. Nous en sortîmes le 23 pour arriver heureusement le 28 à Tunis.

« Le 5 janvier 1812 je repartais pour Naples avec un parlementaire français; arrivé le 8, je fus obligé d'y faire quarantaine jusqu'au 11 février : le naufrage, le voyage, notre installation dans une maison délabrée avec des lits inondés par la pluie, m'ont donné la fièvre. Je dus me soigner, me remettre de mes fatigues; lorsque je quittai Naples le 2 mars, trois mois de ma permission étaient déjà écoulés.

« J'ai passé par Rome, où je me suis arrêté quelques jours, Florence, Bologne, Milan, Genève et j'arrivais à Berne le 12 avril. J'étais depuis quelques jours auprès de mes parents, occupé de mes affaires et de celles de mon frère, lorsqu'un avis secret du gouvernement me conseilla de partir immédiatement ou de donner ma démission: on craignait que l'ambassadeur de France averti de mon arrivée à Berne, ne me fît mander chez lui.

« Le 22 avril, je partais pour me réfugier dans un village pour prendre la poste pour Schaffhouse; je descendis le Danube d'Ulm à Vienne. La difficulté de retirer nos passeports nous retint dix jours dans cette ville. (Le lieutenant May voyageait avec Auguste de Loriol.) Le 29 mai nous arrivions à Brood, frontière de la Turquie, mais la caravane ne partit que le 4 juin pour Sérajevo où nous arrivâmes le 13. De nouveaux empêchements nous y retinrent quatre jours, et c'est après avoir enduré les plus grandes fatigues que l'on atteignit Salonique le 2 juillet.

« Je me suis tout d'abord présenté à monsieur Scharnaud, le consul anglais,

qui m'a reçu de la manière la plus amicale. Je quittai Salonique le 22 juillet et arrivai à Malte après un voyage de trois semaines.

« Mon séjour forcé d'un mois environ à Salonique pour attendre un bâtiment, mon long voyage de Salonique à Malte, la quarantaine de 35 jours à Naples, prouveront à mon colonel que cette absence de deux mois, sans permission, ne provient pas de ma négligence, mais de mon long et pénible voyage pour revenir au régiment.

(A suivre.) TH. DE MEURON.

MISCELLANÉES

Mémoyres de plusieurs choses remarquées par moi Abraham CHAILLIET, dempuis l'an 1614.

(Suite — Voir la livraison d'Avril 1884, page 134)

L'on eust encor assez belle recolte de graynes la dicte année 1629 mais on fist encore peu de vin la dicte année, et surtout ès lieux où les vignes avoyent esté gastées de la gresle l'an 1627, mais le peu de raisins que les vignes poussèrent devinrent fort beau ; survint de la pluye dès le milieu du moys d'Augst qui dura bien avant dans le moys de Septembre que les raysins pourrirent grandement, et n'estoyent pas parfaitement mûrs, surtout les noirs qui furent presque touts pourris, l'on tarda trop de les recueillir, mais entre Collombier et Auvernier ils ne feurent pas tant pourris.

Le 14e décembre 1629 furent faites les fiançailles de ma sœur Sara, un Lundy, avec Louys ffeu le Sr Jonas Barellier vivant notaire et du Conseil de la Ville de Neufchastel. Dieu les veuille begnir, Amen.

Le 25e Janvier 1630, jour conversion St-Paul, fust veu dès les huit heures de la nuict, une clarté dempuits la montagne de Chumont jusques sur la montagne de Plamboz, comme s'il y eut eu plusieurs soleils, entremellez de rougeur et des poinctes longues, comme picques et hallebardes, et eslancement de feu comme fusées, et y avoict quattre collonnes sur Chumont rouges comme feu, et cela donnoit une grande clarté, et fust veue jusques bien avant dans la nuict, et le temps estoit clair sans brouillarts, et courroit un grand vent de Jouran ; fust encor veu le lendemain tout de mesme.

(A suivre.)

LE CHATELARD DE BEVAIX

(Suite — Voir la livraison de Juillet 1884, page 186)

XVII

LA VISITE DU PÈRE ANSELME

Malgré les soins assidus de la Claudette, Sibylle ne se rétablissait pas; il semblait que la force de vivre lui fût ravie; une mélancolie profonde avait envahi tout son être. Sa pensée habitait sans cesse avec Gaston, tandis que sa faiblesse était si grande qu'elle n'aurait pas même pu se traîner jusqu'à lui. Elle ne pouvait plus rien pour le captif, qui dépérissait dans son cachot. N'avait-elle pas entendu un jour, par la fenêtre ouverte, Antoinet dire avec un gros rire : « Encore quinze jours de ce régime, et notre maître n'aura plus à chercher les moyens de s'en débarrasser. Il empochera la rançon sans avoir l'ennui de rendre l'oiseau. » Ces paroles avaient porté le dernier coup à l'énergie de la pauvre enfant.

Guillaume du Terreaux ne s'inquiétait guère de l'état de sa fille. Il était persuadé que ce n'était rien :

— Bah! disait-il, sa mère a eu souvent de ces accès : elle n'en est pas morte, puisque c'est une mauvaise fièvre qui l'a emportée.

La pauvre Claudette épuisait toutes les ressources de son art dans l'espoir de guérir sa jeune maîtresse. Un soir, comme elle s'efforçait de lui faire avaler un peu de lait chaud, Sibylle repoussa la tasse et, ouvrant tout-à-fait ses grands yeux alanguis :

— Tu m'aimes, Claudette, n'est-ce pas ?

— Si je vous aime, vous le savez bien!

— Eh bien, je veux me confier à toi, Claudette; tu sais qu'il y a un prisonnier dans le cachot du Châtelard; ce prisonnier, c'est mon fiancé, je ne le reverrai jamais, et c'est cette pensée qui me fait mourir. Clau-

dette, trouve moyen de lui parler, dis-lui qu'il n'y a plus d'espoir, que je ne puis plus rien pour lui, que je vais mourir, mais que je l'aime toujours, que je l'aimerai jusqu'à la fin, au-delà de la mort. O ma bonne Claudette, tu tâcheras d'aller le voir, n'est-ce pas? Ah ! sans Gaston, que je serais heureuse de mourir ! J'ai fait ce que j'ai pu pour accomplir le bien ; cela ne m'a pas réussi.

La Claudette pleurait :

— Non, Mademoiselle, vous ne mourrez pas, non. Oh ! si seulement le père Anselme était ici, il saurait bien vous redonner du courage....

— Oui, le père Anselme, murmura doucement Sibylle, il y a bien longtemps que je ne lui ai parlé ; j'aimerais le revoir avant de mourir... mais c'est impossible, jamais mon père ne le laisserait entrer.

La Claudette prit un air de résolution :

— Je le ferai passer, Mademoiselle : Messire du Terreaux est absent ce soir, je chercherai un moyen; prenez bon courage, tout ira bien pour vous.

Puis la Claudette s'éloigna aussi vite que le lui permettait sa jambe boiteuse, et, tandis qu'une vague lueur d'espérance s'élevait dans le cœur désolé de la jeune malade, elle se mit à réfléchir profondément :

— Comment faire entrer, puis sortir du château, une personne étrangère? Si on pouvait les endormir tous !

Elle se frappa le front : elle n'était pas surnommée la sorcière pour rien; ne savait-elle pas un narcotique assez puissant pour les assoupir une heure ou deux? Un peu de suc de pavot dans leur souper, tout irait pour le mieux !

Le soir, la Claudette alla s'asseoir près d'Antoinet, dans la petite salle d'armes où les hommes se tenaient ordinairement. Le geôlier cumulait aussi les fonctions de portier; nul ne pouvait pénétrer au Châtelard ou s'en éloigner sans qu'il le sût. L'ivrogne étouffa un baillement formidable :

— Du diable si j'ai jamais vu un sommeil semblable ! c'est à n'y plus tenir ; les camarades ronflent déjà ; êtes-vous comme cela, la mère?

— Moi? Quand on a bûché toute la journée, on se sent bien un peu lasse à la fin, mais je pourrais veiller encore longtemps ; à mon âge, on n'a plus guère besoin de dormir.

— C'est avoir de la chance ; pour mon compte, je donnerais bien ce soir ma part de salut à Messire Satan, pour qu'il montât la garde à ma place, et me laissât ronfler mon soûl ; mais bernique ! si je me laissais

aller, notre sire pourrait bien revenir à l'improviste. J'ai le sommeil si fort que je ne l'entendrais même pas.

La Claudette ébaucha un sourire :

— Antoinet, je veux bien veiller à ta place, à une condition toutefois, c'est que tu ne tourmenteras plus mon Simonnot, voire même que tu le défendras contre les autres.

— C'est conclu, fit l'ivrogne enchanté ; tope-là...

— Tu peux dormir en paix ; si le maître arrive, je t'éveillerai à temps.

Antoinet alla se jeter dans un coin et ne tarda pas à tomber dans un assoupissement profond. La Claudette attendait cet instant ; elle se glissa hors de la salle, franchit la passerelle et courut aussi vite qu'elle le put chez le père Anselme. Elle le trouva, lisant à la lueur d'une lampe et le mit en deux mots au courant de la situation :

— C'est un peu dangereux, conclut-elle, mais la damoiselle se meurt.

Le saint homme était déjà debout :

— Partons ! Pauvre petite Sibylle !

Le portier dormait toujours ; Simonnot se promenait dans la cour ; il poussa un cri joyeux en apercevant son vieil ami, mais sa mère lui imposa vivement silence et tous trois gravirent l'escalier tournant qui menait à la chambre de la jeune fille. Sibylle s'était légèrement assoupie ; sa figure, fort amaigrie et éclairée par la lanterne de la Claudette, avait des transparences de marbre. Le père Anselme eut une exclamation de pitié, puis, se penchant sur la pauvre enfant, il l'appela avec douceur. Elle tressaillit, puis, reprenant soudain connaissance, elle saisit dans ses mains celles du vieillard :

— Oh ! père Anselme, c'est donc bien vous, vraiment ! Je vous voyais dans mon rêve, mais je n'y pouvais pas croire. Oh ! si vous saviez comme je suis malheureuse !

Il la regardait avec une commisération profonde :

— Je sais tout, Sibylle, je sais que vous avez beaucoup à souffrir, mais ce n'est pas une raison pour appeler la mort ; il faut laisser cela aux lâches ; vous n'en êtes pas, mon enfant. — Avez-vous donc oublié toutes nos conversations d'autrefois ?

— Oublier ! Oh ! mon père, j'ai tant essayé de faire ce que vous me disiez, ce qui me semblait bien ; je n'ai pas réussi : je suis séparée de Gaston, il va mourir sans moi, il croit sans doute que je ne l'aime plus, que je l'abandonne !

Il l'arrêta :

— Enfant, c'est à présent l'occasion de me prouver que vos désirs de bien faire et vos bonnes résolutions étaient sincères. Ce n'est pas sur les routes faciles que l'on rencontre les âmes fortes et grandes ; c'est dans le malheur et la souffrance qu'elles se trempent. Il faut vivre, Sibylle ; Dieu est toujours là, rien n'est perdu.

Elle avait relevé la tête, un feu nouveau brillait dans ses regards, une rougeur légère colorait son visage pâle :

— Oui, je vivrai, mon père, vous m'avez rendu un peu de courage, murmura-t-elle. J'avais cessé de prier Dieu, je croyais qu'il m'avait abandonnée ; je suis sûre que non maintenant, puisqu'il a permis que vous vinssiez jusqu'à moi. O mon père, merci, merci !

Anselme souriait :

— Sibylle, je veux aller jusqu'au cachot de Gaston ; lui aussi doit avoir perdu l'espérance ; mon devoir est de chercher à le voir ; qui garde les clefs de sa prison?

La Claudette sourit mystérieusement :

— Je vais les chercher.

Sibylle avait joint les mains :

— Oh! dites-lui que je l'aime, père Anselme, que je ne serai qu'à lui.

Le vieillard posa sa main sur la tête de Sibylle, et après avoir adressé au ciel une prière fervente, il alla accomplir la seconde partie de son dangereux ministère.

Après son entrevue avec Guillaume du Terreaux, Gaston avait été écroué dans un cachot plus sombre et plus infect que celui où on l'avait jeté d'abord et que la tendresse de Sibylle avait peu à peu rendu supportable. Par un raffinement de cruauté bien inutile, on l'avait enchaîné à deux anneaux de fer scellés dans la muraille. Ce fut là que ses amis inconnus le trouvèrent. Le pauvre garçon se mourait de langueur et de désespoir, il ne croyait plus à l'arrivée de sa rançon et se disait que c'en était fait de lui. Lorsque le vieillard entra, il rêvait, assis sur le sol, la tête languissamment appuyée à la muraille humide. La porte gémit sur ses gonds, il ne regarda pas même qui entrait. Le père Anselme s'avança. Gaston tourna enfin les yeux de son côté et poussa un léger cri ; l'inconnu lui ouvrait les bras:

— Mon pauvre ami, mon pauvre enfant !

Le jeune homme avait peine à trouver une parole :

— Qui êtes-vous, que venez-vous faire?

— Vous parler de Dieu !

Gaston baissa la tête :

— Dieu? qu'il me pardonne! Voilà bien des jours que je doute de son existence; il m'a abandonné!..

— Non pas, mon fils: il se souvient de vous, il a placé dans ce donjon un de ses anges. Là-haut, Sibylle pleure et prie pour vous! Courage donc!..

Le captif avait tressailli:

— Sibylle, elle vit donc encore! Oh! quand la reverrai-je!..

Il s'arrêta et poussa un cri en indiquant la porte. Anselme et la Claudette se retournèrent précipitamment. Sibylle, pâle comme les vêtements blancs qui l'enveloppaient, se tenait sur le seuil; ses yeux étaient dilatés par la terreur:

— Mon père vient d'arriver, il est devant le pont-levis et s'impatiente parce qu'Antoinet n'ouvre pas. Messire, vous êtes perdu à cause de moi. Ah! Dieu, je ne fais que du mal, vous le voyez bien!

Le père Anselme s'approcha d'elle:

— Ce n'est pas le moment de s'évanouir, Sibylle; soyez forte et obéissez-moi. Remontez dans votre chambre avant que votre père soit entré.

— Mais vous, mais la Claudette?

— La Claudette vous aidera, ma pauvre enfant; vous êtes incapable de faire seule ce trajet. Allez, retirez-vous ensemble.

— Mais vous, mais vous! Messire, vous et Gaston! Si mon père vous trouve ensemble, il est capable de vous tuer l'un et l'autre.

Elle tomba sans connaissance sur le sol. Le père Anselme s'approcha de Gaston:

— Au revoir, lui dit-il, et courage!

Puis, rapidement, il enleva Sibylle et l'emporta dans sa chambre. La voix de Guillaume de Terreaux s'éleva terrible et menaçante. Il tempêtait contre la Claudette, qui remontait péniblement l'escalier, cachant la clef sous ses vêtements.

— Ah! gueuse, c'est ainsi que tu fais ton service, que tu laisses la maisonnée entière dormir, si bien que je ne puis rentrer chez moi! Il t'en cuira! Si je n'envoie pas ton Simonnet dans les oubliettes!....

La vieille avait joint les mains:

— O Monseigneur! bégaya-t-elle.

Soudain un bras se posa sur l'épaule du châtelain; il se retourna brusquement: le père Anselme se tenait à côté de lui. La Claudette se lamentait:

— Jésus Maria, nous sommes perdus!

Les deux hommes se regardèrent, puis, sous le regard lumineux et profond du père Anselme, le baron du Châtelard baissa les yeux :

— Messire du Terreaux, dit lentement le vieillard, la malédiction de Dieu est suspendue sur votre tête. Il avait placé un ange à vos côtés, cet ange est près d'ouvrir ses ailes et de s'envoler : Sibylle se meurt !

Le châtelain tressaillit ; il sentait que le vieillard disait vrai ; néanmoins il répondit :

— Que faites-vous ici, espion, voleur !

Le père Anselme l'interrompit :

— J'aurais peut-être pu éviter de vous rencontrer, Messire ; mais c'est justement parce que je suis entré ici sans votre permission que je ne voulais pas sortir sans vous avoir vu. L'œuvre que Dieu m'a donnée à faire ne s'exerce pas en cachette, et si vous doutez de mes paroles, venez voir vous-même dans quel état votre dureté a jeté Sibylle.

Tout dégradé qu'il fût, Guillaume ne put s'empêcher d'admirer en lui-même le noble courage du vieillard. Il monta à la chambre de sa fille ; elle n'avait pas repris connaissance. Quand il la vit, étendue sur son lit, pâle comme la neige, il la crut morte, et, pour la première fois peut-être, il sentit qu'il tenait encore à son enfant. Le père Anselme les contemplait en silence :

— Il y a un moyen de la sauver, un seul, dit-il, en appuyant sur les mots.

Guillaume se retourna :

— Lequel ?

— Il faut lui permettre de voir le prisonnier et le tirer de son cachot. Messire Guillaume, écoutez-moi, ouvrez votre cœur au bien : Dieu vous offre cette dernière chance de faire ce qui est juste. Le damoisel de Rocheblanche et Sibylle se meurent tous deux ; sauvez leur vie en les réunissant.

Du Terreaux éprouvait en ce moment comme un vague désir d'une vie plus digne, plus douce et meilleure que la sienne. Il se tourna vers la Claudette qui tremblait toujours :

— Va dire à Antoinet d'amener le prisonnier.

La commission fut bientôt faite, et quelques instants après Gaston entrait dans la chambre. En apercevant Sibylle, il crut aussi que la vie l'avait abandonnée et s'élança plein de désespoir vers elle. Comme si la voix de celui qu'elle aimait l'eût réveillée, Sibylle ouvrit lentement les yeux, et abandonna sa main glacée à Gaston. Le baron les regardait sans parler.

— Vous le voyez, Messire, dit Anselme, elle est sauvée; Dieu vous tienne compte du bien que vous venez de faire.

Guillaume accompagna le père Anselme jusqu'à la poterne et s'en revint tout rêveur; le bien et le mal se livraient en lui un suprême combat; depuis qu'il s'était engagé dans sa vie de crimes et de brigandages, jamais il ne s'était trouvé si près de la régénération. Soudain un petit rire sec retentit à son oreille :

— Vous voilà bons amis, Messire du Terreaux! Que faisiez-vous avec cet homme! Les absolutions du couvent ne vous suffisent plus!

C'était Jean Dacie. Guillaume essaya de s'excuser :

— Sibylle désirait le voir.....

Jean Dacie fixait sur lui son fin regard :

— Ah! je vois bien qu'on vous ensorcèle! Sibylle se moque de vous par derrière et profite du moment où vous êtes absent pour faire chercher une espèce de prêtre qui ne croit que la moitié des enseignements de l'Eglise. Ne m'a-t-on pas dit que le père Anselme se moquait de la Vierge et des Saints! Puis, sur quatre mots de ce fâcheux, vous voilà timide comme un enfant qu'on réprimande! Le comte de Neuchâtel vous demandera votre tête un de ces jours; vous serez trop heureux de la lui offrir.

Guillaume, à ces derniers mots du moine, tressaillit :

— Sauriez-vous quelque chose, Dacie?

Dacie sourit :

— Ah! je sais tout, j'en ai assez; Vauthier est en fuite et Conrad le traque. Tout s'est découvert, et au premier jour ce sera à notre tour d'être pris et pendus. Leschet se trouve aussi prisonnier.... Et c'est le moment que vous choisissez pour libérer Messire Gaston. Envoyez-le plutôt en ambassade chez le comte lui apprendre que vous l'avez rançonné, maltraité, fait languir dans la pourriture d'un cachot, et comment vous en avez usé avec votre fille, la belle Sibylle!

— Tais-toi, tais-toi, Jean Dacie, ou je te tue. Je ne suis pas un imbécile. Vauthier s'est laissé prendre; on n'aura pas si vite raison de moi!

En parlant ainsi, il remontait l'escalier :

— Où allez-vous, Messire? cria le moine.

— Garder l'oiseau, parbleu! Faut-il attendre qu'il s'envole par la fenêtre ?

— Attendez un instant; il me reste quelque chose à vous dire : vous étiez absent aujourd'hui, vous n'avez donc pas vu les signaux de la Molière; il y a une bonne proie à capturer ce soir. Nous étions aux vignes, les

autres fermaient les yeux pour ne rien voir, moi je les ouvrais tout grands à votre profit. D'après ce que je sais de vos signaux, ce sont des colporteurs à pied; ils doivent longer la Vi de l'Etra rière Bevaix; vous pourriez les attraper, Monseigneur, les assommer à moitié, et leur donner ensuite le damoisel de Rocheblanche comme introducteur auprès de Messire Conrad.... N'est-ce pas bien imaginé?

Et le moine s'en alla rapidement vers l'entrée du souterrain qui conduisait à l'abbaye, tandis que son petit rire sinistre et faux résonnait derrière lui.

(A suivre.) ALICE DE CHAMBRIER.

JAQUELINE DE ROHAN

MARQUISE DE ROTHELIN

ÉTUDE HISTORIQUE

(Suite — Voir la livraison de Juillet 1884, page 197)

Parmi les grands vassaux qui formaient sa petite cour à Neuchâtel, elle n'avait pas retrouvé l'avoyer de Watteville, mort à Colombier, le 26 mai 1560, des suites d'une opération qui sembla d'abord avoir réussi. Mais quelques affaires dans son intérieur l'ayant fort courroucé, la blessure se rouvrit, s'envenima et il en mourut, fort regretté de la ville de Berne dont il avait continué à être avoyer et de tout le pays. [1]

C'était un homme sage et sachant bien gouverner; mais il était haï de plusieurs à cause de sa vertu rigide. Il était extrêmement sobre, économe pour ses propres dépenses et sévère aussi vis-à-vis des autres.

(1) Chronique de Haller, et *Ruchat*. Histoire de la Réformation, T. VI.

Nous nous demandons si ces difficultés n'avaient pas trait à des dissentiments avec ses fils dont deux étaient restés catholiques et s'étaient fixés en Franche-Comté. Les éloges que le châtelain Verdonnet leur prodiguait toujours dans ses lettres, en chargeant le gouverneur de Bonstetten d'en faire part à son oncle l'avoyer, étaient peut-être déjà des tentatives de conciliation.

Quant à Madame de Colombier (Rose de Chauvirey), elle était devenue zélée protestante comme son mari et ne s'était pas rapprochée de ses fils. Ceux-ci, après la mort de leur père, cherchèrent à vendre la seigneurie de Colombier, et la marquise de Rothelin apprit non sans étonnement et sans quelque indignation leur intention de se défaire de cette belle terre, et surtout leurs démarches pour l'offrir à l'Etat de Berne : « Je ne sçay qui les meut de vendre leur bien, mesmement à austres qu'à leur vrai Seigneur. S'ilz ont affaire de vendre leur bien, mon filz et moy l'achepterons voluntiers et le payerons bien. Il ne fault pas qu'ilz estiment notre puissance si petite qu'elle estoit durant la guerre », ajoute la marquise avec une légitime fierté.... « Et nous vendrons plus tost dix mil livres de rente en France que de souffrir que la d. terre qui est au milieu de nostre comté tombe en aultres mains, et croy et espère que Messieurs de Berne ne nous seront point si malveuillans et mauvais voisins que d'entreprendre cela sur nous. » (1)

Les choses allèrent en empirant, car, en février 1563, la marquise écrivait encore au gouverneur de Bonstetten : « J'ai esté advertie que *Madame de Colombier a esté contraincte de sortir hors de sa maison de Colombier*, et de se retirer à *Neufchastel*. Ce serait une chose bien fort charitable de povoir accorder ce différend. Vous estes proche parent des deux parties, et suis asseurée qu'y povez beaucoup, et d'aultre part je scay que *Mons. d'Usie* m'a dict qu'il ne demandoit que d'accorder. Vous ferez bien de mectre peine à les appoincter amyablement, sinon de leur faire administrer bonne et briefve justice. »

Un an plus tard les choses en étaient encore au même point. Cette fois c'est la jeune duchesse de Longueville qui en écrit au Gouverneur.

Léonor s'était marié, le 2 juillet 1563, avec la belle et habile Marie de Bourbon dont le chancelier de Montmollin disait qu'elle avait la tête d'un homme d'Etat.

Fille unique de François de Bourbon et d'Adrienne, duchesse d'Estouteville, Marie de Bourbon était l'un des plus riches partis de France. Elle

(1) Grandes Archives, U. 4, N° 4. (c 4)

était alors veuve pour la seconde fois, ayant d'abord été mariée à son cousin germain le jeune et valeureux Jean de Bourbon, comte d'Enghien, tué à la bataille de Saint-Quentin, après deux mois d'union, puis au duc de Nevers dont elle ne fut non plus l'épouse que quelques mois.

C'est cependant à ce mariage et à l'influence de la jeune duchesse qu'il faut sans doute attribuer le retour de Léonor au catholicisme. Nous pouvons nous représenter que ce fut une grande douleur pour Jaqueline. Elle était maintenant seule à lutter pour sa foi, bien que Léonor restât toujours secrètement attaché à la doctrine des réformateurs. On supposa même, à sa mort, qu'il avait été empoisonné pour n'avoir pas voulu faire exécuter une Saint-Barthèlemy dans la province de Picardie dont il était gouverneur.

Léonor étant à l'armée, ce fut Marie de Bourbon qui commença à s'occuper à sa place des affaires de Neuchâtel. Dès sa première lettre au Gouverneur, nous pouvons remarquer ses talents et son habileté.

« Avais heu à bien grand plaisir la première ouverture qui avoit esté par vous faicte de l'acquisition des terres de Collombier.... Mais entendant le prix si grand et la petite somme dont veullent ayder les subjectz,.... toutes ces raisons par luy (le duc Léonor) et les gens de nostre Conseil bien digérées font que luy et moy diminuons le désir que nous avions d'acquérir ces terres là. »

La jeune duchesse ajoute en post-scriptum, de sa propre main : « Monsieur le Gouverneur, nous vous renvoyons vostre filz que Monseigneur a nourry, mais (aussitôt) qu'il vous aye veu, je vous conseille ne le retenir guyere (guère). »

Pendant la première guerre civile (1562-1563), Jaqueline avait vécu fort retirée à Blandy, où elle s'occupait du soin des pauvres et des malades. « Méprisant les dangers auxquels son humanité l'exposait, lisons-nous dans la *France protestante*, la marquise ouvrit son château à tous les huguenots qui allèrent y chercher un asile. Calvin lui rend ce beau témoignage en 1563 : Au milieu des plus grands troubles, vous n'avez jamais eu honte, ne crainte de vous advouer du troupeau de Jésus-Christ, mesmes que vostre maison a esté ung hospital pour recevoir les povres brebis dispersées. »

Ce fut la dernière des lettres qu'elle reçut du grand réformateur dont la voix allait s'éteindre, de ces lettres que « madame la marquise lisait et relisait avec un si grand contentement », comme s'exprimait le ministre Prévôt. Calvin et Farel étant morts en 1564 et 1565, Jaqueline dut

apprendre à ne plus s'appuyer sur aucun bras humain et à n'attendre force et direction que d'En-haut.

Cependant Dieu la récompensa des soins qu'elle avait pris pour l'éducation de ses enfants.

Sa fille Françoise d'Orléans était âgée alors de dix-sept ans. Fort belle et d'un esprit vif et enjoué, elle plut au prince de Condé (veuf d'Eléonore de Roye) qui fut grandement encouragé par sa belle-sœur Jeanne d'Albret à conclure cette alliance.

Le roi Charles IX vit avec plaisir ce mariage et quand Louis de Condé annonça son intention d'aller faire bénir son union avec la jeune princesse, dans une maison de Jeanne d'Albret, selon le rite de leur commune religion, la reine-mère décida que leurs noces seraient célébrées à la cour. (8 novembre *1565*.)

Catherine de Médicis alla plus loin encore. Elle permit à Jeanne d'Albret, à la duchesse de Ferrare, au prince et à la nouvelle princesse de Condé de faire prêcher leurs ministres dans la résidence royale, pourvu que ce fût portes closes et que les princes n'y amenassent que leur suite. ([1])

Ceci est intéressant en ce que nous voyons la bonne influence exercée sur le prince par sa nouvelle épouse. Le voilà décidément rentré dans la bonne voie, renonçant à ses désordres et revenant à ses devoirs de protecteur des églises réformées. Dés le lendemain de son mariage ([2]), Condé écrivait au lieutenant du roi en Normandie pour le prier de réintégrer dans ses fonctions Pierre Merlin, ministre à Alençon.

Mais après trois ans et demi d'une union très heureuse, car le prince lui resta fidèle, Françoise devenait veuve à la bataille de Jarnac (13 mars 1569). Elle avait alors à peine vingt et un ans. Son désespoir fut grand, et, lorsque l'amiral de Coligny alla lui rendre visite pour la consoler de la mort de son mari, elle lui dit plusieurs injures l'appelant méchant, traître, qu'il avait mené son mari à la boucherie et qu'il s'en était fui. ([3])

La bravoure chevaleresque de Condé s'était en effet trouvée en conflit avec la prudence proverbiale de Coligny. L'amiral avait d'abord appelé le prince à son secours ; puis, quand il avait vu que la bataille allait être perdue et que l'intervention de Condé n'y changerait rien, il lui avait envoyé un contre-ordre. Mais Condé n'en avait pas tenu compte :

(1) *Histoire des Princes de Condé*, par M. le duc d'Aumale, T. I.

(2) Lettre du *9 novembre 1565*, datée de Vendôme et citée par le comte Delaborde, *Coligny*, t. 1, et par le duc d'Aumale.

(3) Mémoires et documents inédits publiés par Champollion-Figeac.

« A Dieu ne plaise, avait-il répondu au messager de l'amiral, que Louis de Bourbon tourne jamais le dos à l'ennemi ! » Là-dessus il fit sonner la charge et s'élança contre l'armée ennemie où il réussit un moment à porter le désordre. Mais, blessé, il finit par succomber au nombre et périt, comme l'on sait, d'un coup de pistolet tiré par derrière.

Ce fut un grand coup pour la marquise de Rothelin d'apprendre le malheur de sa fille. Elle partit immédiatement pour la Rochelle avec le duc son fils pour aller consoler Madame la princesse de sa grande perte, disent nos Archives.

Puis elle écrivit au duc de Nemours pour lui recommander sa fille « qui comme femme de bien n'a point abandonné son mari jusqu'à la mort. »

En juillet, la marquise s'adresse à la duchesse de Nemours afin qu'elle appuie auprès de Catherine de Médicis la demande de la princesse. « Je suis tant certaine de la bonne amitié que la roine vous porte qui me faict prendre hardiesse de vous supplier très humblement avoir souvenance de ceste pauvre vefve désolée — avec la charge qu'elle a de tant de petits enfans — et supplier la royne pour elle qu'elle puisse obtenir la main-levée de son bien. » (1)

(A suivre) R. DE P.

BÉROCHAUX ET STAVIACOIS

(Suite. — Voir la livraison de Juin 1884, page 176)

Il paraît que les précautions prises par les Bérochaux n'étaient pas une simple prévision en vue de l'avenir, mais qu'ils avaient eu à se défendre à l'égard du comte de Neuchâtel qui montrait des vélléités de les faire changer de *coutume*. Tout au moins voyons-nous Conrad de Fribourg s'adresser, en 1409, au comte de Savoye, son suzerain pour les terres d'Outre-Areuse, et lui demander d'ordonner à son Bailli de

(1) Bibl. nat. de Paris. Mss. f. fr., vol. 3227, f° 37.

Vaud, de *remettre* les hommes de la terre de Gorgier « à la coutume et « sous la bannière de Neuchâtel, *comme de tout temps ils avaient accoutumé* », annonçant que ce n'était qu'après la mort de Guillaume VI d'Estavayer, par mauvais vouloir et contre sens, droit et raison, qu'ils avaient pris les us d'Estavayer et s'étaient engagés à en suivre la bannière, au préjudice du comte de Neuchâtel et du fief de Gorgier (1).

Il ne fut pas difficile au comte de Savoye, soit à la ville d'Estavayer et aux gens de la châtellenie de Gorgier, de démontrer le mal fondé de la réclamation du comte Conrad. Aussi n'eut-elle aucune suite utile pour les prétentions de ce dernier, et voyons-nous, l'année suivante, en 1410, la ville d'Estavayer requérir les habitants de la terre de Gorgier, en qualité de ressortissants de la dite ville, de construire à leurs frais une certaine étendue de murailles, dans le but de fermer la ville du côté du lac, — et les Bérochaux s'empresser d'exécuter cet ordre : Pierre Catellan, bourgeois d'Estavayer, se chargea d'édifier cette partie des murs d'Estavayer, moyennant 100 sols lausannois (2) par toise; et par reconnaissance datée du 4 juin 1410 (3), Aymonet Escuyer, gouverneur de Fresens, promet de payer la dite somme, aussitôt que la muraille sera achevée.

Le comte Amédée VIII avait donné en effet de nouveaux ordres pour la mise en état de défense de toutes les villes et châteaux du pays de Vaud. Les villages circonvoisins et qui étaient du ressort d'Estavayer fournirent leur contingent en travail et en hommes. Il n'y eut que les deux villages de Montet et d'Aumont — auxquels incombait le soin de reconstruire et de réparer les murailles de la ville s'étendant de la *Tour Neuve* (plus tard *de l'Ecureuil*) à la porte de *Chenaux* — qui s'y refusèrent, sous prétexte qu'ils n'avaient jamais contribué en rien aux fortifications d'Estavayer. Toutes instances étant restées vaines, on procéda judiciairement contre eux, leur saisissant trois chevaux de gage. Et ils furent finalement condamnés à s'exécuter, par le Bailli de Vaud, à Moudon, le lundi après la Saint-Denis 1411. Dans les énoncés du procès, on lit que les gens d'Aumont et de Montet retiraient en temps de guerre leurs personnes et leurs biens à Estavayer, — ce qui explique très bien la raison des exigences de la ville, comme nous l'avons dit plus haut. Nous n'avons cité ce fait que parce qu'il va nous aider à comprendre clairement les démêlés exposés ci-après.

(1) Gr. Archives ; liasses de la maison d'Estavayer.

(2) Fr. 131,50 de notre monnaie.

(3) Arch. d'Estavayer, signée du notaire Antoine Antonie.

Nous avons dit que le 12 mai 1433, Jaques d'Estavayer avait vendu à noble et égrège homme Jean I de Neuchâtel, seigneur de Vauxmarcus, fils de Girard, lui-même bâtard de Jean de Neuchâtel, fils du comte Louis, pour lui, ses successeurs et ayant cause, la terre de Gorgier et toutes ses dépendances (y compris le tiers de l'avouerie de Bevaix), pour le prix de 1100 florins d'Allemagne, de bon or et légitime poids.

Aussitôt que la châtellenie de Gorgier et Saint-Aubin, dès lors appelée du nom de seigneurie, eut été détachée de la maison d'Estavayer, la tendance des nouveaux sires de la Béroche fut d'agir, à l'égard des us et coutumes de leurs sujets, en tout contrairement à ce qu'avaient fait les Estavayer. Ils ne trouvaient aucun avantage à ce que leurs sujets continuassent d'être du ressort d'Estavayer et ils ne s'en croyaient pas même véritablement seigneurs (non sans quelque raison) tant qu'Estavayer aurait sur eux le port d'armes et le droit de les imposer pour ses fortifications. Ils prirent donc sur-le-champ pour politique de chercher à détacher tout à fait et par un coup d'éclat les terres d'outre-lac de la ville d'Estavayer : partant, ils firent défense à leurs nouveaux sujets de contribuer en aucune manière aux fortifications de cette ville.

On comprend parfaitement cette attitude qui fut, du reste, toujours soutenue sinon conseillée par les comtes de Neuchâtel. Seulement elle avait l'inconvénient de se heurter à un état de fait ancien et à des traités conclus régulièrement et approuvés par l'arrière-suzerain, le comte de Savoye. Si les comtes de Neuchâtel trouvaient de leur intérêt que les sujets de leurs cousins de Vauxmarcus fussent rattachés étroitement au comté et détachés de la Savoye, la politique des comtes de Savoye devait être toute autre et les faits suivants le démontrent.

En 1434, soit l'année qui suivit l'acquisition de Gorgier par le sire de Vauxmarcus, le Conseil de Ville d'Estavayer décréta un *gite* ou *giète*, c'est-à-dire une contribution de 20 sols par focage [1], tant de la ville que du ressort de celle-ci. Or, tous les villages de la seigneurie de Gorgier se refusèrent à payer cette contribution. Ils profitaient de l'ordre de leur seigneur pour se soustraire à une obligation à laquelle ils étaient absolument tenus, car ce refus se basait uniquement sur l'aversion qu'a toujours eue le paysan de délier les cordons de sa bourse.

Sentant de quelle gravité était la question, le Conseil d'Estavayer ne

(1) En admettant que la Béroche eût le même nombre de *feux* qu'en 1340 c'était une contribution totale de 137 livres; mais comme la population devait avoir augmenté durant ces 100 ans et qu'elle comptait au moins 150 feux, la somme à payer aurait été de LL. 150 soit fr. 1882,80 de notre monnaie.

négligea rien pour engager les habitants des villages d'outre-lac à se montrer, comme du passé, fidèles ressortissants de la ville. Lettres, sollicitations amicales, exhibition de titres, rien ne fut épargné. A la fin, voyant que tout était inutile, le Conseil envoya à Saint-Aubin Jaques Voucheret, syndic, Nicod de Pontherose, Pierre Fonde et plusieurs autres de ses bourgeois : cette délégation devait, selon les coutumes d'Estavayer et de la Béroche et suivant ce qui avait été fait aux communes d'Aumont et de Montet en 1411, *gager* quelques communiers pour le compte de tous les autres, pour la somme qui avait été imposée aux villages d'outre-lac. La délégation staviacoise exécuta sa mission en levant de gage deux chevaux à Saint-Aubin et deux à Gorgier et en les emmenant à Estavayer.

Pas plus tôt informé de l'évènement, Jean de Vauxmarcus donna l'ordre à son châtelain de s'en plaindre aux deux châtelains d'Estavayer. Ce qu'il fit par une lettre en date du mercredi avant la Saint-Jean (24 juin 1434), demandant la restitution des quatre chevaux « qui « avaient été, disait-il, levés de gages sur ses justiciables à moins « de droit et sans cause raisonnable, » exigeant en outre 500 livres pour dommages, frais et missions, et 1000 livres d'amende pour fraction de juridiction.

Par lettre du 27 juin, les châtelains d'Estavayer répondirent qu'ils étaient très mortifiés de la malheureuse affaire que les gens de Saint-Aubin et Gorgier s'étaient attirée sur les bras par leur refus opinâtre à l'égard de réclamations d'Estavayer; qu'ils ne pouvaient ordonner la restitution des quatre chevaux levés de gage, d'autant que le Conseil d'Estavayer était fondé en titres contre les communiers des cinq villages d'outre-lac, etc., etc.

Une correspondance assez insignifiante s'échangea entre le châtelain de Gorgier et la ville d'Estavayer, durant le mois de juillet. Mais, pendant le mois d'août, chacun s'empressa de présenter requête au duc de Savoye.

Jean de Neuchâtel prévoyant que son épée serait trop courte, mit en avant son gendre, le seigneur de Valangin, puis son suzerain, le comte de Neuchâtel. Il exposait que, depuis quelques années, il avait acquis de Jacques, fils d'Anselme d'Estavayer, la seigneurie de Gorgier et Saint-Aubin, du lod et consentement du comte de Neuchâtel, seigneur de ce fief, lequel comte en prêtait lui-même foi et hommage au duc de Savoye, seigneur suzerain; — qu'il avait donné cette seigneurie en assignation de dot à sa fille Louise, femme de messire Jean, comte d'Ar-

berg, seigneur de Valangin; — que Jaques Voucheret, syndic d'Estavayer, avec ses complices, à tort et sans cause, s'était permis de lever sur ses sujets de Saint-Aubin et de Gorgier, 4 chevaux de gage qu'ils avaient emmenés avec eux à Estavayer, ce qui était une fraction formelle de sa juridiction, au grand préjudice de son gendre, le comte d'Arberg, seigneur hypothécaire de la dite seigneurie; — que lui, Jean de Neuchâtel, seigneur de Gorgier, au nom de son gendre, suppliait le duc de Savoye qu'il lui plût d'ordonner et commander à ceux d'Estavayer, de remettre les 4 chevaux au seigneur de Valangin et que, si les dits d'Estavayer avaient à se plaindre de lui, à cause de quelques faits relatifs à la seigneurie de Gorgier, ils devaient l'attaquer devant son juge naturel, le comte de Neuchâtel, seigneur en premier du fief de Gorgier; — que si, cependant, le duc de Savoye, en qualité de seigneur suzerain du dit fief, voulait, par lui-même avec son conseil, juger de ce différend, il le priait d'assigner une journée à laquelle le seigneur de Valangin, comte d'Arberg, son gendre, camparaîtrait avec les députés d'Estavayer; — que le seigneur de Valangin accepterait la sentence qui serait portée, pourvu qu'elle fût conforme à ce que la pluralité des membres du Conseil ducal en auraient décidé; — que, si ces moyens convenaient au duc, il se flattait d'engager le comte de Neuchâtel à ne pas trouver mauvais que cette cause ne fût pas portée à son tribunal en première instance.

Lecture faite de cette pièce, le duc de Savoye, par un rescrit daté de Thonon, le 5 août 1434, et adressé à son Bailli de Vaud, à Moudon, ordonna à ce dernier de prendre sous sa main les 4 chevaux levés de gage, jusqu'à décision de cause, de faire citer les parties à son tribunal, à Moudon, d'y joindre quelques nobles et de porter un jugement définitif sur cette affaire.

(A suivre.) F. C.

INVENTAIRE DU MOBILIER DE L'HOPITAL DE NEUCHATEL

EN 1552 [1]

Inventaire des meubles de l'Hospital de la ville de Neufchastel laissés après l'issue d'honnorable Henry Grisel dernier hospitallier et maintenant mis entre les mains et charge de prudent et saige Jehan Chevaillier du Conseil, moderne eslu et desputez hospitallier :

Premièrement : 3 coustres [2] sans teyes.

Une aultre coustre avec une teye.

3 longs cousins sans teyes.

Ung cousin oreillier avec une vielle teye rayee.

Une table carrée au poille [3] dessus.

Une aultre tablette estant près la fenestre du dict poille.

4 bantz dont ly a 2 de plane et les aultres 2 de sappin.

Ung challit [4] de camp de sappin au dict poille.

Ung challit de couchette au dict poille.

Ung buffet d'ayguiere de sapin au dict poille.

Un marche piedz de sappin en façon d'archeban [5] estant devant le dict chaillit au dict poille.

Ung chaillit de sappin estant à la chambre du dict poille.

(1) Grandes Archives O 11,25. *Inventaire des meubles de l'Hospital pour Mes Seigneurs, 1552.*

(2) Couette.

(3) Poële.

(4) Châlit : bois de lit.

(5) Coffre servant de banc.

Ung coffre de sappin avec la ferrure estant a la ditte chambre.

Une arche aussi de sapin a la ditte chambre.

Une celle [6] percée de sappin estant a la ditte chambre.

Ung petit cier (?) au litz a la ditte chambre.

Deulx chandelliers de lothon lung avec deux doilles et laultre avec une doille.

Ung esteuffs de cuyr bouillifs a pourter reliques (restes?).

4 escabelles de plane.

Une grosse arche estant a lallee a mestre greine.

Ung aultre cier de litz estant sur deux chaillitz de la chambre près de la ditte allee.

2 petits audie (?) estans a la cuysine.

2 comacles [7] estant a la ditte cuysine.

Ung clevesche [8] de fornet de fer a la ditte cuysine.

6 platz destains moyens marques de la marque de l'Hospital.

(6) Celle : chaise.

(7) Crémaillère.

(8) Couvercle.

Ung dict plat marquez comme dessus.
9 escuelles a oreilles marques comme dessus.
8 grellets (9) aussi marques comme dessus.
2 semayses destain aussi marques comme dessus.
2 potz destain de morte mathiere marques comme dessus.
2 demi potz et 1 tiers de potz destain marques comme dessus.
Une petite pelle pendant.
Une petite pelle friteure. (10)
Ung hayste à roustir. (11)
Une grille de fer.
Ung crollion (12) de fer.
Une casse a aygue (13) sans manche.
Deulx vieilles potetz a cuyre lung plus gros que l'aultre assez vielle.
Une marque de fer du dict Hospital a marque roye.
Plus a la dite cuysine une petite table en maniere de chappleure. (14)
Plus une archette a secoure (?) les nappes estant en la dispense près la ditte cuisine.
Une Bible en lattin.
Ung livre des Descretalles.
Ung aultre livre de Stremon Origine.
Ung aultre de Oratione divinorum.
Ung aultre de vitta sanctorum.
Ung aultre de sermonibus discipulorum.
Ung mordache darmes (15) long estant au dict poille.
Une arche assez grande estant a la chambre près lallee.
A la ditte chambre une aultre archette assez vielle.

(9) ?......
(10) Poële à frire.
(11) Une broche.
(12) Fourgon.
(13) Poche à eau.
(14) Hachoir.
(15) Hallebarde.

Sur la terrasse une aultre grosse arche a tenir grainne.

Ce que a estez trouvez a l'Hospital desoubz.

Premièrement : 8 coultres de litz sans teyes.
5 longs coussins aussi sans teyes.
2 oreilliers sans teyes.
Une vielle manty (manteau ?)
4 linceuls de cortynes. (16)
23 linceuls de litz.
Ung coffre ou sont les dictz linceuls.
Une vielle arche dessoubs les degres.
6 potz destain et ung demy potz destain.
2 petites pelles fructeure.
Une pelle pendante.
Encore une petite pelle pendant de mathière blanche.
Ung chauderon.
Ung bassin a eau.
3 petitz potz a cuire dont les 2 sont rompuz.
Une grande chauldiere contenant environ 3 ou 4 seilles.
Une petite pelle fricteure.
Une aultre casse a eau.
Un viel ciel.
8 chailliez qui sont vieulx.
Ung mortier de gre et ung pesson.
2 clemasches (17)
22 couvertes de lits tant de landdier serges (?) que de serges toutes vielles.
Ung gros enbousseul (18) de boys a eboussez le vin marquez des armes de la Seigneurie de la ville estant au coste du dict Hospital.
Aulcungs martz (19) estant au dict cellier pour emarcher les bousses.

(16) Courtine : rideau de lit.
(17) ?......
(18) Entonnoir.
(19) Mares : poutres supportant les tonneaux.

Inventorizez par les nobles et honnorables Benoy Chambrier, moderne recepveur, Jehan Willame, Jehan Charpillod; Anthoine Favre, Jaques Hartemand, ministraulx, les dicts hospitalliers avant dictz vieulx et nouvel, le 19me jour du moys d'Aoust lan mille cinq cens cinquante et deux.

(Signé) Bretelz, notaire.

Le premier hôpital qu'ait eu la ville de Neuchâtel fut celui qu'avait fondé, en 1231, Berthold, seigneur de Neuchâtel. Cet hôpital qui, en 1303, est mentionné sous le nom de « Confrérie du St Esprit » (Sam. de Chambrier, *Mairie de Neuchâtel*) était situé, non dans le bourg même, près de la porte Saint-Maurice, comme le disent par erreur Sam. de Chambrier et C.-G. de Tribolet (la porte et la rue Saint-Maurice n'existaient pas à cette époque), mais en dehors de la ville, ainsi que l'a démontré M. le Dr Cornaz dans l'une de ses notices sur l'histoire médicale de Neuchâtel (*Musée neuchâtelois* 1870); c'était ce que nous nommons un Hospice, plutôt qu'un hôpital proprement dit; il était destiné, en effet, à recevoir et à héberger gratuitement les voyageurs pauvres; cependant on y soignait aussi les malades, car le comte Rollin lègue dans son testament (1338), 2 sols de rente « es malades de l'Espitaul de Nuefchastel ». [1] Cet hôpital tombait en ruines (in ruinam erat conversum et devenerat [2] lorsque le comte Louis de Neuchâtel en fonda un nouveau par son testament du 10 mai 1373 : « Item vuil et ordine que hung hospitaulx soit fondeiz et dotteiz en la ville de Noufchastel a lonour de la Virge Marie, ou quel hospitaulx les ovres de miséricorde soient acomplies, pour la quel fondation et dottation soient bailliez, mis et employiez et convertiz pour tout jour mais li fruit de legliese de Mostier en Vuillie, cest assavoir ce que les ditz fruit demoura apres le salaire dou chapellain servisant en la dicte Egliese. Et vuil et ordine que li bourgeis de Noufchastel haient la charge dou dict hospitaul faire et fonder, et la governation de cellui tant come li fruit de la dicte Egliese se puet estendre un chescon antz » (Matile, Monum. DCCII). Ce ne fut que sept ou huit ans plus tard qu'on mit la main à l'œuvre pour exécuter les pieuses volontés du comte Louis. Le 18 juillet 1380 la comtesse Isabelle et les bourgeois de Neuchâtel remirent à l'hôpital du Saint-Esprit de Besançon, soit aux religieux de cet ordre, le nouvel hôpital qu'ils s'engageaient à construire aussitôt que faire se pourrait, dans l'intérieur du bourg et de son enceinte (intra-

(1) Matile, Monum. CCCCXIX.
(2) Idem DCCLXXII.

burgum et firmitatem [1]) pour y héberger et recevoir les malheureux (pauperes Christi). Cette convention ne faisait du reste que continuer ce qui existait déjà pour l'ancien hôpital ; Isabelle et les bourgeois se réservaient la nomination de l'hospitalier qui leur rendrait compte chaque année de son administration ; seulement cet hospitalier devait être un membre de l'ordre du St Esprit ou, à défaut, être agréé par le recteur de l'hôpital de Besançon ; la comtesse et les bourgeois s'engageaient en outre à lui procurer les droits et les avantages des chapelains de l'Eglise de Neuchâtel. [2] Cet hôpital fut construit à l'extrémité Est de la rue qui en a pris son nom, sur l'emplacement occupé actuellement en partie par l'Hôtel-de-Ville et en partie par la rue du Concert. Il formait par une de ses façades le mur de la ville et était contigu, au Nord, à la porte du bourg, appelée porte de l'Hôpital ou porte Notre-Dame. Cette porte existait déjà en 1270 ; un acte de vente de cette année-là mentionne, en effet, une maison située près de la porte qui conduit à l'hôpital (juxta portam versus hospitale [3]). Elle fut reconstruite au XIVe siècle et on y plaça une image de la Vierge, d'où elle prit son nom de Notre-Dame. Un acte du 5 juillet 1365 parle des « rentes, oblations, juances, etc. donné à Nostre-Dame de la porte, en honour de laquelle ly image est assise en la grosse tour nouve per laquel on entre en la dicte ville par devert lhospital ». [4] Il paraît par cet acte qu'il existait un différend déjà ancien entre le Chapitre et les bourgeois au sujet de la jouissance de ces rentes, oblations, etc., et qu'il était question depuis quelque temps d'élever sur la nouvelle porte un « édifice » pour lequel sans doute les bourgeois percevaient et retenaient les revenus des dons faits à Notre-Dame de la porte. L'arbitre choisi par les parties prononça que tous ces revenus devaient être remis par les bourgeois au Chapitre qui leur donnerait en échange, une fois pour toutes, une somme de trente livres de bonne monnoie blanche, et que si « on façoit edifice aulcon en la dicte tour de Nostre-Dame par les dictz bourgois », ceux-ci n'auraient rien à réclamer des chanoines. Est-ce à cet « édifice » que se rapporte le don fait en 1349, par un bourgeois de Neuchâtel, d'un cens annuel de huit émines de froment aux desservants de la chapelle de Notre-Dame, si l'on en construisait une ? S. de Chambrier, qui en fait mention, ajoute, il est vrai, « la chapelle de Notre-Dame *à l'ancien hôpital* », mais il y a là évidemment un *lapsus calami,* puisqu'il cite cet

(1) L'ancien hôpital était situé : « extra firmitatem seu burgum ».
(2) Matile Monum. DCCLXXII.
(3) Idem CLXXXI.
(4) Idem DCXLIV.

acte comme preuve de l'existence d'une chapelle sur la porte Notre-Dame (*Mairie de Neuchâtel*, page 113). Cette chapelle, si elle a existé, devint trop petite, paraît-il, pour la population de ce quartier, car en 1516 ou 1517 les Quatre-Ministraux affectèrent au culte une salle de l'Hôpital qu'ils érigèrent en chapelle sous le vocable des Saints-Antoine et Sébastien; Léon X leur avait donné, le 9 juin 1516, l'autorisation d'établir, sous leur patronat, cette chapelle avec trois ou quatre autels et un campanicle (sic) peu élevé, et l'année suivante l'évêque de Lausanne accordait quarante jours d'indulgence à ceulx qui la visiteraient aux grandes fêtes (*Mairie de Neuchâtel*, page 491). [1] C'est là que, comme on le sait, les bourgeois de Neuchâtel firent prêcher Farel aux premiers jours de la Réformation et exercèrent d'abord leur zèle iconoclaste. S. de Chambrier dit que cette chapelle servit depuis lors au culte réformé jusqu'à la construction du Temple-Neuf (1695).

En outre des voyageurs pauvres et des malades, l'hôpital de Neuchâtel recevait encore, paraît-il, les enfants trouvés, c'est l'une des destinations que Sam. de Chambrier indique comme étant celles de cet établissement, et, en 1567, Léonor d'Orléans écrivait aux Quatre-Ministraux : « Nos officiers sont en différend avecque vous sur quelques poincts; mesmement d'ung enfant trouvé, que avés refusés de recepvoir à l'Hôtel-Dieu, que treuvons estrange, etc. » (*Mairie de Neuchâtel*, page 110 et 491).

L'hôpital fut, à cause de son état de vétusté et de dégradation, démoli en 1782, après la construction du nouvel hôpital dû à la munificence de David de Pury; quant à la porte Notre-Dame, qui avait été restaurée en 1663, elle tomba sous le marteau des démolisseurs en 1784, pour dégager les abords de l'Hôtel-de-Ville que l'on s'apprêtait à élever.

L'inventaire du mobilier que nous donnons ci-dessus concerne donc l'hôpital fondé par le comte Louis. Nous pouvons d'après cet inventaire nous rendre compte approximativement de la distribution intérieure de la maison. Au premier étage, partagé en deux par une allée, était la salle principale ou le poële, éclairée par une seule fenêtre; il s'y trouvait entr'autres meubles : 2 lits, 2 tables, 4 bancs, une armoire, etc., plus une petite bibliothèque composée d'ouvrages latins; à côté du poële était une chambre meublée de 1 ou 2 lits, d'une arche, d'un coffre, de 4 escabelles, etc. De l'autre côté de l'allée se trouvait une autre chambre avec 2 lits et

(1) D'après deux actes que je viens de trouver aux Archives (Z 5, 10. A 6, 23.), le Chapitre de Neuchâtel protesta contre cette autorisation papale et s'opposa à l'établissement de l'Eglise ou Chapelle que les bourgeois voulaient construire dans le bas de la ville; il obtint gain de cause. C'est ensuite de cela, sans doute, que l'on se contenta de transformer une salle de l'Hôpital en lieu de culte. (Ch. C.)

près de celle-ci, la cuisine avec une dépense; de ce côté de la maison était une terrasse. Au rez-de-chaussée, à l'hôpital dessous, comme dit l'inventaire, était une grande chambre contenant 8 lits, les coffres où était serré le linge de la maison, et divers ustensiles et objets de ménage, près de là le cellier, puis très probablement la chapelle, peut-être sous la terrasse. Le mobilier de l'hôpital de la ville de Neuchâtel, n'était, on le voit, ni bien considérable, ni bien riche, en 1552; les malades étaient loin d'y jouir du confort de nos hôpitaux actuels. Aucun produit pharmaceutique n'est mentionné, sauf peut-être la « morte mathière » contenue dans 2 pots d'étain, ce qui semble indiquer que les hôtes de la maison étaient plutôt des voyageurs pauvres et des enfants trouvés que des malades. Au reste il ne paraît pas que les bourgeois de Neuchâtel s'occupassent beaucoup de l'hôpital puisque leur zèle réformateur avait laissé dans sa petite bibliothèque des livres tout catholiques : les *Décrétales* et une *Vie des Saints* et n'avait pas remplacé la vieille Bible latine par la version nouvelle d'Olivétan.

Ch. CHATELAIN.

CHARLES-DANIEL DE MEURON
ET SON RÉGIMENT

(Suite — Voir la livraison de Juillet 1884, p. 212)

Le 25 mars 1812, les uniformes de la nouvelle ordonnance arrivèrent à Malte pour le régiment qui, revenant de Sicile, entra en quarantaine dans cette ville le 21 août suivant. On lui communiqua la lettre de service du 4 août 1809 qui tint lieu de capitulation pour la continuation du régiment.

LETTRE DE SERVICE POUR LE RÉGIMENT DE MEURON.

Bureau de la guerre. — Département étranger.

Londres, le 4 août 1809.

MONSIEUR,

La capitulation sous laquelle le Régiment de Meuron fut pris au service de Sa Majesté Britannique ayant expiré le 1er janvier 1809, j'ai à vous informer

que Sa Majesté a trouvé à propos de retenir le corps à son service aux conditions qui sont ci-dessous exposées :

Art. 1. — Le Régiment continuera à être appelé ***Régiment de Meuron,*** et il sera sujet de servir dans toutes les occasions qu'il plaira à Sa Majesté de l'employer.

Art. 2. — Les officiers prendront rang dans l'armée, selon la date de leurs grades respectifs qu'ils tiendront séparément de S. M.

Art. 3. — Les recrues qui pourraient être engagées de temps en temps pour le Régiment seront enrôlées conformément aux articles de guerre qui sont en force pour les corps étrangers au service de Sa Majesté.

Art. 4. — Les recrues ne seront pas au-dessous de 5 pieds et 4 pouces, mesure anglaise, et seront engagées pour sept ans, pour tout service en général, et que si la Grande-Bretagne se trouvait en guerre à l'expiration de cette période, les hommes seront obligés de servir, sans surplus d'argent d'engagement, jusqu'à six mois après la ratification d'un traité de paix définitif.

Art. 5. — Aucun natif d'Italie, de France ou de pays qui leur sont incorporés ne pourra être enrôlé au Régiment, non plus qu'aucun sujet de Sa Majesté, à moins d'une permission spéciale qui serait accordée dans chaque cas.

Art. 6. — L'argent d'engagement pour les hommes qui seront engagés au quartier-général du Régiment, dans une station étrangère, sera fixé par l'officier général britannique, commandant cette station ; et pour les recrues qui seront enrôlées en Angleterre, ou pour celles qui auront été amenées du continent, le prix de l'engagement sera fixé par le commandant en chef et le secrétaire de la guerre ; il est désirable que le plus grand nombre possible des recrues soient Suisses.

Art. 7. — Les hommes servant avec le régiment et qui auront droit à leur décharge, s'ils veulent se rengager, ce sera sur les termes qui sont prescrits par les articles de cette lettre de service.

Art. 8. — Les officiers appartenant au corps (à moins que par mauvaise conduite) seront considérés avoir droit à une allouance pour la vie, mais que cette allouance ne pourra pas excéder la demi-paye accordée aux officiers britanniques de même rang.

Art. 9. — Les officiers qui seront nommés au Régiment après le 1er janvier 1809, si par événement ils fussent conservés au service de Sa Majesté pendant cinq ans, seront considérés comme ayant prétention aux allouances qui sont stipulées dans le 8e article de cette lettre de service. — Ceux qui n'auraient pas servi pendant cinq ans, seront seulement considérés avoir prétention d'après la durée du temps de leur service.

Art. 10. — Tous les officiers suisses appartenant au Régiment qui seraient incapables de continuer leur service militaire, soit par blessures, ou par des infirmités survenues dans l'exécution de leurs fonctions militaires, auront droit à une allouance égale à la demi-paye, sous la stipulation mentionnée ci-après.

Art. 11. — Les sous-officiers, tambours et soldats qui, par blessures ou infirmités qui auraient été occasionnées par le service militaire, et devenus incapables de servir, recevront du gouvernement une allouance annuelle, ou bien une somme en argent au lieu, et en outre une douceur pour les assister à se rendre dans leur pays.

Art. 12. — Les officiers, sous-officiers, tambours et soldats à qui ces allouances seront accordées en vertu des art. 9, 10 et 11 de cette lettre de service, ne les recevront qu'à moins de résider dans la Grande-Bretagne, ou obtenir la permission de Sa Majesté à les recevoir sur le Continent, et dans ce dernier cas, ils seront sujets à tels règlements et les restrictions qui, de temps en temps, seront établis pour en recevoir le montant.

Art. 13. — Le Régiment sera placé pour la paye et les allouances sur le même pied qu'un régiment d'infanterie britannique, et il devra dans toutes les occasions se conformer aux ordres et règlements qui sont maintenant en force et à tous ceux qui pourraient être adoptés par la suite pour le gouvernement des corps étrangers au service du Roi.

Art. 14. — Sa Majesté a le pouvoir de licencier le Régiment, lorsqu'elle le trouvera à propos de se dispenser de ses services ultérieurs.

Tout ce qui a été accordé et agréé dans la dernière capitulation et qui ne se trouve pas mentionné ou référé par cette lettre de service, sera considéré sous tous les rapports comme nul.

(Signé) J.-L. GOWER.

Au Lieutenant-général de Meuron,
Colonel du Régiment de Meuron.

A cette époque, le régiment reçut l'ordre de partir pour l'Amérique, et le général Oaks, commandant en chef, fit à l'armée la proclamation suivante :

« Malte, 4 mai 1813.

« Le lieutenant-général Oaks ne peut laisser partir le régiment de Meuron de cette garnison, où il a été si longtemps sous ses ordres, sans témoigner combien il a été satisfait de sa bonne conduite et de sa discipline...

« Le lieutenant-général n'a aucun doute que ce régiment, par sa bonne conduite et sa bravoure, ne confirme la haute opinion qu'on a de lui et ne mérite que des éloges et l'approbation du général sous les ordres duquel il va se trouver placé...

« Il demande qu'il lui soit permis d'assurer le régiment des vœux ardents formés pour sa gloire et ses succès et du vif intérêt qu'il prendra toujours à son bonheur.

« P. ANDERSON, députe adjudant général. »

Le 5 mai 1813, le régiment monta sur le *Régulus*, le *Melpomène* et le *Dower*, arriva le 27 à Gibraltar, y stationna jusqu'au 15 juin pour embarquer le détachement de Zehnpfennig et les recrues d'Espagne. Le régiment comptait 1200 hommes.

Le lieutenant-colonel de Meuron-Bayard annonça comme suit son arrivée au major-général, Stovin, commandant à Chambley.

« William Henry, 25 août 1813.

« Monsieur,

« J'ai l'honneur de vous annoncer mon arrivée ici par le bateau à vapeur de Québec avec la troisième division du régiment de Meuron comprenant 336 hommes.

« Permettez-moi de dire que je continuerai demain, avec mon détachement, ma route pour Chambley où j'espère arriver le 28 courant, avant midi. »

Ce n'est que le 4 septembre que de Meuron-Bayard envoya à Montréal au député adjudant général le rapport du régiment, complet seulement depuis la veille.

L'Angleterre, qui était alors en guerre avec les Etats-Unis, avait placé ses troupes, divisées en deux armées, sous le commandement général du lieutenant-général Sir George Prevots, Genevois d'origine. L'une commandée par Sir Gordon Drummond qui devait opérer sur le lac Ontario, ayant Washington en objectif, était forte de 20 bataillons d'infanterie dont faisait partie le régiment de Watteville : 25,000 hommes répartis en 3 brigades. Cette armée eut quelques succès, parvint à occuper Washington, le 24 octobre 1815, puis se retira après avoir incendié tous les édifices publics. Le régiment de Watteville souffrit beaucoup dans cette affaire et fut encore repoussé par les Américains à la Nouvelle-Orléans.

L'armée du Bas-Canada était composée de 17 bataillons d'infanterie placés sous les ordres du major général sir Brisebane ; le régiment de Meuron en faisait partie avec celui des Canadiens voltigeurs. Ces troupes avaient, comme celles de Sir Gordon Drummond, de la cavalerie et de l'artillerie, des détachements du génie, des compagnies de fusées et d'artillerie de marine. Elles comptaient 38,000 hommes environ, répartis en 3 brigades.

Le régiment de Meuron faisait partie de la seconde brigade.

Les marches et les contre-marches dans un pays peu peuplé, dépourvu de voies de communications, rendirent cette campagne très pénible. Les cours d'eau, le St-Laurent entre autres, leur furent d'une grande utilité.

L'armée avait à sa disposition des bateaux nombreux desservis par des marins, une frégate que l'on avait démontée pour la transporter au lac Champlain, accompagnée de 22 chaloupes canonnières.

L'armée du Bas-Canada n'eut pas de batailles importantes à livrer : elle ne perdit que quelques hommes devant Platzbourg. Le 14 novembre 1813, le chirurgien-major Weber mourut à la Prairie, laissant une femme et cinq enfants. E. de May fut nommé curateur des orphelins, il épousa plus tard la veuve et revint en Suisse, au licenciement, avec un fils issu de ce mariage, George Weber, aujourd'hui médecin à Fleurier.

Les désertions étaient fréquentes et nombreuses, soit à cause du pénible service, soit par embauchage. Les déserteurs repris passaient devant une cour martiale, et, le plus souvent, étaient condamnés à mort.

La désertion était une plaie des troupes mercenaires et le régiment de Meuron n'en fut pas exempt, on le comprend. Les officiers supérieurs furent malheureusement trop souvent dans le cas de faire des rapports que nous passons sous silence.

Le 20 juin, le régiment était en renfort aux avant-postes avec deux pièces de canon de 3 %. Les ennemis, au nombre de 2,000, occupaient les environs de Champlain et commençaient sur la rivière les ouvrages destinés à emprisonner la flotte. Le 5 juillet, des patrouilles circulaient aux postes avancés sur tout le front du régiment occupant une étendue de 15 milles. Le lieutenant-colonel de Meuron-Bayard reçut l'ordre du major général Champbell de faire bander soigneusement les yeux des officiers américains qui se présenteraient en mission, de les placer sur un cheval de dragon et de les conduire à St-John, quartier général de la brigade.

Le régiment partit le 23 août pour la Colle, l'extrême gauche des avant-postes, avec ordre de se replier dans les bois, si l'ennemi l'attaquait.

Le but des opérations de l'armée du sud était la prise de la ville de Platzbourg située à l'extrémité du lac Champlain, au sortir du St-Laurent. Nous avons dit plus haut que l'armée du Haut-Canada avait évacué Washington ; cet échec détermina le général Prevots à tenter un coup de main sur Platzbourg, mais la marche forcée des 60,000 hommes de l'armée américaine envoyée pour secourir la ville, obligea le major général Brisebane à rapprocher ses troupes de la frontière. Le régiment de Meuron couvrait ce mouvement ; c'était le 7 septembre 1814.

Nous transcrivons ici la narration d'un officier du régiment de Meuron, M. de Goumoëns, mort à Lausanne il y a trois ans.

« C'est la seule affaire à laquelle nous nous sommes trouvés, nous formions la gauche de l'armée. Parvenus à la frontière des Etats-Unis, nous rencontrions un blocckhaus en travers de la route, ce qui ralentit notre marche. On passa file par file, le blokhaus avait été abandonné sans combat. Les rangs s'étaient reformés. Comme le chemin se bifurquait, la tête de l'armée prit à droite, se campant derrière une forêt qui la masquait. Quant à notre régiment qui passa le dernier, ne sachant pas quel chemin prendre, il tira à gauche, le canon de Platzbourg tonnait dans cette direction. Le régiment tomba sur la grande route au bord du lac Champlain, occupé par la flotte américaine de 2 frégates et 24 chaloupes canonnières formant un demi-cercle. Le régiment de Meuron s'attendait à être bombardé, le fort de Platzbourg envoya seulement deux boulets ; ils ricochèrent en passant par dessus la colonne sans toucher personne ; alors, sans commandement, le régiment prit à droite. La forêt faisait une pointe sur Platzbourg, on la traversa en colonne d'attaque, au pas de course, pour entrer dans la ville défendue par des carabiniers.

» Platzbourg est divisé en deux parties par un ruisseau profond ; un pont de bois en relie les deux rives. Le régiment de Meuron s'installa dans la partie de la ville qu'il venait de prendre. Le pont avait été détruit par les carabiniers dans leur retraite, on ne pouvait passer dans l'autre partie de la ville défendue par la citadelle que nous eussions prise sans cela. Nous avions perdu 18 hommes en entrant ; nous gardâmes cette position durant six jours, les Américains incendiaient maison après maison : lorsque nous partîmes, la partie de la ville que nous avions occupée brûlait encore.

» A l'arrivée du régiment à Platzbourg le lieutenant-colonel de Meuron fit demander des instructions au général en chef Prevost qui répondit : « Puisque vous êtes entrés, restez-y. » Nous y restâmes six jours tirant jour et nuit, après avoir construit des batteries. Le dimanche, 12 septembre, la flotte anglaise arriva pour attaquer celle des Américains rangée en demi-lune pour l'attendre. La frégate anglaise, en manœuvrant devant la ville pour prendre position, s'ensabla dès qu'elle fut immobilisée ; tous les feux des canons de la citadelle furent dirigés sur elle, et le premier coup tua l'amiral. Les troupes furent affreusement maltraitées, pendant deux heures, par l'artillerie de la citadelle. Le capitaine de la frégate ne pouvant plus supporter ce feu formidable, fit amener son pavillon. Les chaloupes américaines l'abordèrent immédiatement, les canonnières anglaises tentèrent de la défendre, les unes furent prises, les autres s'enfuirent, les Américains déchargèrent la frégate qui reprit flottaison et l'emmenèrent en triomphe dans leur port.

» Ceci se passait sous les yeux du régiment en position de monter à l'assaut de la citadelle pendant le combat naval, mais l'ordre n'en fut pas donné par le général Prevost qui commit une faute grave. Les Suisses se seraient emparés de la citadelle, au moment où commençait la canonnade contre la flotte.

» La frégate vaincue, tous les feux de la citadelle furent dirigés sur la partie de la ville que nous occupions; une grande église toute neuve qui nous protégeait fut détruite, et rendit notre position intenable. On se retira dans la nuit du 13 au 14 septembre et notre régiment resta le dernier pour couvrir la retraite. Nous arrivâmes à l'Acadie, puis à Montreal où nous prîmes nos quartiers d'hiver. »

(A suivre.) TH. DE MEURON.

MISCELLANÉES

Mémoyres de plusieurs choses remarquées par moi Abraham CHAILLIET, dempuis l'an 1614.

(Suite — Voir la livraison de Juillet 1884, page 216)

Le 9e Février 1630, furent faites les nopces de ma sœur Sara, avec le devant dict Louys Barrellier, chez nous Auvernier, aux frays de mon père, sans que le dict Barrelier ayt fournit un seul sous, et encor porté viande à Corcelles chez luy, le jeudy qu'on y mena ma sœur. Dieu les veuille begnir, amen.

Au moys de Février 1630. Le Mareschal de Bassompierre arriva à Solleure de la part du Roy de France Louys treiziéme, passa par Frybourg et Berne, convocqua touts les Cantons une journée à Solleure, et y envoyèrent leurs desputez, et les Zuguants aussy. Il se trouva aussi audict Solleure un Ambassadeur de la part de l'Empereur Espagnol et Léopold, mais ledict Bassompierre fist tant qu'il empescha toute audience

par les Suysses audict Ambassadeur, qui s'en retourna tout de suite sans avoir rien peu obtenir. Mais luy obteint pour le Roy une levée de six mille Suysses, le tout à forme des alliances par daulcungs Canthons, seulement assavoir Zurich deux compagnies, ceux de Berne troys, Basle une, Schaffouse une, Glarys une, St-Gall une, Appenzel une, que fust dix compagnies chascune de trois centz hommes pour un régiment, duquel fust Corronel Monsieur de Castel de Berne de la mayson d'Erlach, et pour chasque compagnie deux Capitaines horsmis le Corronel qui estoit seul. Ceux de Frybourg donnèrent troys compagnies, Solleure troys, Bienne une, et la Conté de Neufchastel troys, que furent aussi dix compagnies pour l'autre régiment duquel fust Corronel Monsieur François d'Affry, Lieutenant Général et Gouverneur audit Comté de Neufchastel, desquelles troys compagnies de Neufchastel furent Capitaines, pour la première Compagnie qui partit l'onziéme avril 1630, assavoir Jonas Petreman Wallier, Chastelain et Capitaine en la Baronnie du Vaux-Travers, avec Monsieur le Baron de Grandcourt des Diesbach de Frybourg, pour l'autre capitaine ; fust leur Lieutenant mon beau-frère Louys Barrelier, pour banderet le Sr Samuel filz du Sr Jehan Chambrier. De la seconde compagnie furent Capitaines le Sr Abraham Clerc dit Guy, Mayre du Locle, et Claude Guy avec luy ; pour Banderet Jaques Guy frère dudit Claude; le Sr Jehan Guy Mayre de Vallengin avoit eu la moytié de ladicte compagnie, mais il la remit audict Abraham Guy. De la troysième furent Capitaines le cousin Jonas Hory, Mayre de Neufchastel et le Sr Jehan Mouchet Trésorier Général, mais ne partist pas avec la compagnie, mist Jehan Bergeon pour Lieutenant ; pour Banderet Jonas Pierre filz du Monsieur le Mayre de la Coste Benoict Chambrier, partirent le lundy 12e Avril 1630, et passèrent monstre à la terre de Gex, y allèrent plussieurs d'Auvernier en la Compagnie des Guys ; y furent le cousin Jonas filz du cousin Blayse Lardy, Jehan Lardy, Jehan fils de Jehan Jaques Fornachon, Josué Jaynin, David Dubots, Guillaume Choupart, et d'autres, le cousin Daniel filz de mon oncle Jehan Chaillet fust soubs Monsr le capitaine Wallier; toutes les dictes Compagnies estoyent de troys centz hommes et toujours deux capitaines pour une Compagnie, horsmis les deux corronels qui estoyent seuls. Les autres canthons n'en donnèrent rien, assavoir Lucerne, Oury, Svycts, Undervalde, et Zug; et après avoir passé monstre, le régiment de Monsr de Castel de Berne, fust condhuit du costé de Grenoble, et dès là en l'armée du Roy qui alloit en Savoye; laquelle le Roy qui y estoict en personne emporta dans peu de temps toute horsmiz Mommellian qui tint quelque temps, et

emporta d'autres places dans les Vallées pour entrer en Piémont. Il y mourut grand nombre de soldats de peste. L'autre régiment de Monsieur le Gouverneur fust condhuict le long de la Ryviere de Saone du costé de Langre dans le Bassigny où ils furent tout l'esté, sans feyre autre chose, et sans voir aucun ennemy, et furent bien payéz. Revint le dict régiment le 3me Décembre 1630 fort bien en couche, fust une bonne guerre, surtout pour les capitaynes qui y firent bien leur proffit.

(A suivre.)

LE TEMPLE DE BOLE

(AVEC PLANCHES)

Le 5 mai 1639 eut lieu à Bôle l'installation de Blaise Hory comme diacre de Boudry et premier pasteur de Bôle et Rochefort. Ces deux communautés venaient de se détacher de la paroisse de Pontareuse, avec l'assentiment de Son Altesse le prince Henri II de Longueville. Le temple, ou mieux « l'auditoire » comme on disait à cette époque, fut bâti en cette année, sur le four du village. C'est ce qui donne encore aujourd'hui à ce modeste édifice une physionomie particulière.

Le logis du fournier a été transformé en une salle d'école où la jeune génération bôloise étudie les éléments de la littérature en sondant les mystères de l'alphabet, et assied solidement les bases de ses connaissances mathématiques à l'aide du boulier-compteur. Quant au four lui-même, il est devenu, grâce à l'esprit pratique et ingénieux de notre époque, le local des archives de l'Etat civil !

Ce ne fut que cinq ans après la construction du temple et de la cure de Bôle, et l'installation du nouveau pasteur, que fut expédié aux communautés de Bôle et Rochefort l'acte les autorisant à se former en paroisse indépendante. Voici la teneur de l'acte, tiré des archives de la commune de Bôle et daté du 12 février 1644.

« Lettre de consentement et establissement du diacre de Boudry pour prescher à Bosle et à Rochefort. Nous François d'Affry, chevallier-lieutenant et du Conseil de la ville et canton de Fribourg, lieutenant des Cent-Suisses de la garde du corps, et cy-devant Collonel d'un régiment de la

dite nation au service de Sa Majesté très chrétienne de France et de Navarre, etc., etc., gouverneur et lieutenant général en la Souveraineté de de Neuchastel en Suisse, pour et au nom de très-illustre, haut et puissant Prince Henry, par la grâce de Dieu comte et seigneur du dit lieu, duc de Longueville, Touteville........ savoir faisons à tous présens et avenirs qu'il appartiendra : Que la cure et paroisse de Boudry s'estendant et comprenant en soy les deux baronnies dudit Boudry et Rochefort et spécialement les habitants dudit Boudry, Bosle, Rochefort, Chambrelien, Brot-dessus et dessous, Fretereules, Pont-Martey, etc....... dans laquelle estandue, les lieux montueux, aspres et rudes, ayant esté avec le temps défrichés, abonnés et habités, le Pasteur et Ministre dudit Boudry s'est trouvé surchargé par le transport fréquent et nécessaire de sa personne aux dits lieux, notamment en temps d'hyver et grandes neiges....... ainsy que réciproquement se trouvoyent les dits habitants forains grandement incommodés à se transporter durant les mesmes temps d'hyver au lieu et temple de Pontareuse où se faisoient les assemblées de l'Eglise, y porter leurs enfants à bastiser, ensevelir leurs morts et autres semblables occasions, eu esgard mesme au mauvais et périlleux passage de la rivière près ladite Eglise.......... à raison de quoy le dit Pasteur, ville et communauté dudit Boudry, d'une part, et les autres paroissiens du costé de bize de la rivière nous auroyent remontré estre convenus sous et moyennant permission de Son Altesse qu'il seroit estably un Diacre ou Sufragant au dit sieur Pasteur de Boudry, avec charge de prescher .... et la communauté particulière de Bosle s'est obligée de fournir au dit Diacre un logement convenable avec jardin et commodités nécessaires d'habitation, ensemble de dresser et ériger à leurs fraix *un auditoire particulier*............ à laquelle convention et accommodement nous aurions consenty et icelle approuvé, sous le bon plaisir de sa dite Altesse .... moyennant quoy nous l'avons signée de nostre main et fait contresigner par le secrétaire de l'Estat et à icelle appendre le scel de nos armes. — Que fût ainsy fait et arresté en Conseil tenu au chasteau de Neufchastel, le deuxième jour du mois de Février mille six cents quarante quatre.

» (Signé) D'Affry.

» Par ordonnance et commandement de mon dit seigneur et gouverneur

» (Signé) N. Trybolet ».

Dix-huit ans plus tard, le pasteur de Bôle s'élevait d'un degré dans la hiérarchie ecclésiastique : par un « Arrest de la Vénérable Classe » en date du 10 juillet 1662, le Ministre de Bosle était promu au rang de

«ministre en chef» — ainsi s'exprime l'arrêté — et ses appointements de diacre s'élevaient en proportion.

« L'auditoire » de Bôle était surmonté, dans l'origine, d'une tour plus modeste encore que le clocher actuel.

C'est ce que prouve la requête suivante présentée en 1780 au gouvernement par la communauté de Bôle.

Monsieur le Président et Messieurs.

La communauté de Bôle prend la respectueuse liberté d'exposer à sa Seigneurie qu'ayant fait réparer et exhausser la tour de son église pour y placer trois cloches et une horloge, son désir et celui de ses ressortissants seroit, à l'imitation des autres communautés paroissiales du pays, de faire sonner l'heure de midy, la *retraitte* du soir et aussy le réveil du matin, ce qu'elles envisagent comme très utile à la campagne. C'est dans cette vue.......... que la dite communauté s'empresse *à suplier* sa Seigneurie de lui en accorder la gracieuse permission. Elle ose se flatter de l'obtenir. Dans cette attente, tous ceux qui la composent prient Dieu pour la constante prospérité de vos Seigneuries.

(Signé) Borrel.

Sur la *requette* cy-dessus, après avoir délibéré, il a été dit que la demande de la communauté de Bôle n'ayant d'autre objet que l'utilité et l'agrément public, le Conseil lui accorde avec plaisir sa demande.

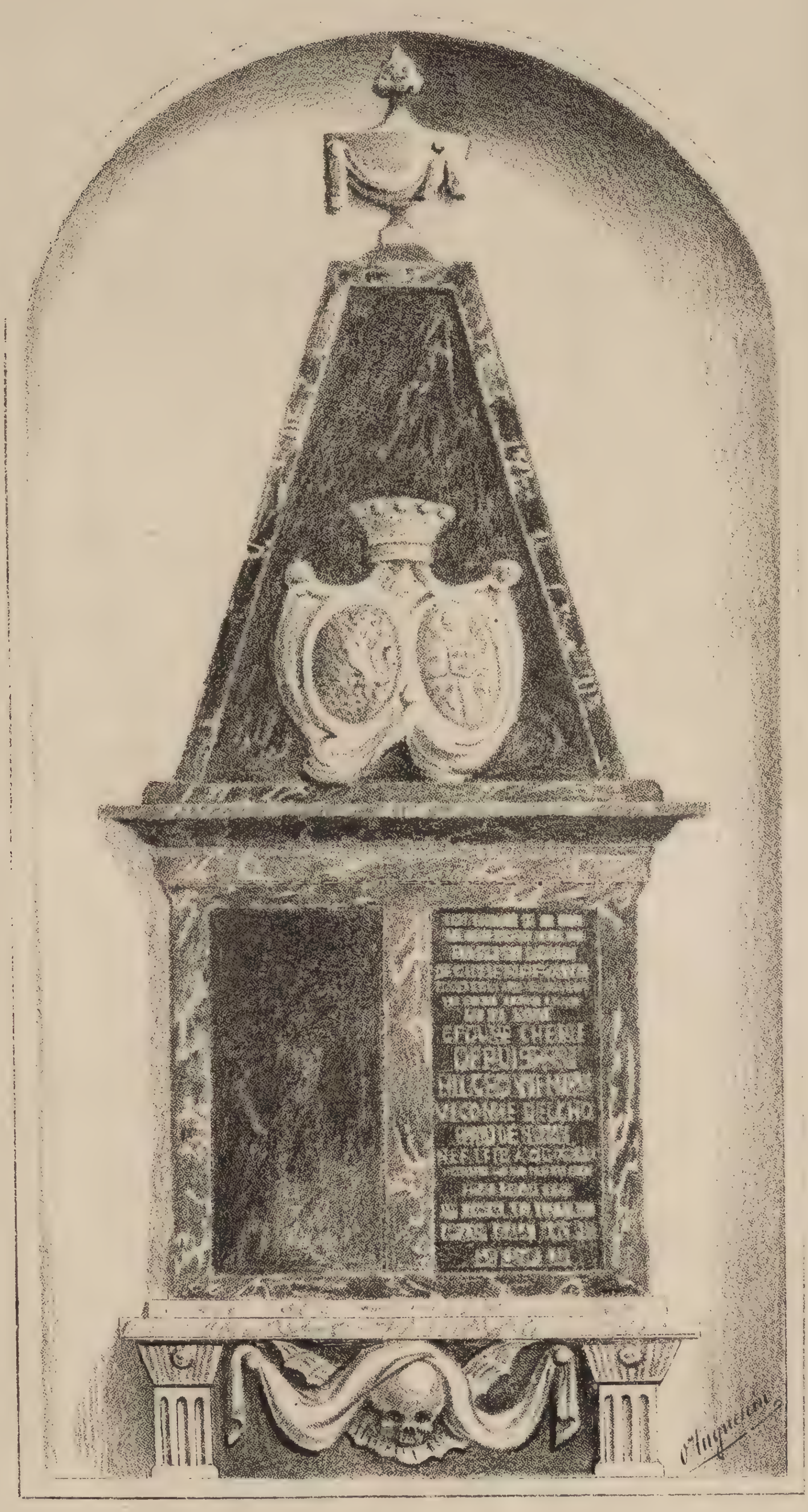
(Signé) Petit Pierre.

Moins de trois ans avant l'exhaussement de la tour et la pose des cloches et de l'horloge, une grande dame avait été inhumée dans l'église même : madame la baronne d'Uxkül, épouse de milord Wemyss, vicomte d'Elcho, seigneur écossais de la suite du gouverneur Keith, morte le 26 novembre 1777, au château de Cotendard, à l'âge de 21 ans. Son mari devenu communier de Bôle, possédait plusieurs immeubles dans ce village et avait au temple son banc de famille, encore aujourd'hui surmonté de ses armes.

C'est lui qui fit don à la communauté, à l'occasion de la mort de sa femme, de l'horloge et de l'une des cloches, nommée « Comtesse » en souvenir de la défunte.

Le beau monument en marbre noir, orné des armes des familles de Wemyss et d'Uxkül, élevé dans l'église à la mémoire de la jeune comtesse, donne au modeste « auditoire » de Bôle, où l'on remarque aussi les armes de la famille de Pierre, quelque chose de l'aspect aristocratique d'une chapelle de manoir féodal.

O. Huguenin.



MONUMENT ÉLEVÉ DANS L'ÉCLISE DE BÔLE
À LA MÉMOIRE DE MME LA BARONNE D'UXKÜL, COMTESSE DE WEMYSS.
Dessin d'après nature de O. Huguenin.



LE TEMPLE DE BÔLE

dessiné d'après nature par M. O. Huguenin.

LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE A LA BRÉVINE

Plus la Société d'histoire avance en âge, plus aussi elle conquiert de sympathies dans notre pays, plus elle devient populaire. Ses réunions sont de véritables fêtes nationales, auxquelles la population tout entière s'associe. Jamais nous ne l'avons aussi bien senti qu'à la Brévine. Les habitants de ce bon village ont tenu à justifier leur réputation de cordiale hospitalité, et cette réputation leur est si bien acquise que l'affluence à la fête du 4 Août a été exceptionnelle. La Brévine a beau être loin, très-loin : dès le matin, par toutes les routes qui y conduisent, arrivaient les amis de l'histoire; la place du village était couverte de voitures et les habitants, groupés sur le seuil de leurs demeures, jouissaient de ce spectacle inaccoutumé. L'aspect du village, avec ses arcs-de-triomphe, ses guirlandes et ses drapeaux, était vraiment fort pittoresque; chacun avait tenu à parer sa maison et à lui donner un air de fête.

Une collation fut, suivant l'usage, servie avant la séance, dans le local où le banquet devait avoir lieu; si je tiens à mentionner ce premier acte de la fête, c'est pour avoir l'occasion de dire que les jambons et le salé de la Brévine, arrosés d'un excellent vin blanc, ont fait merveille et ont inspiré de véritables enthousiasmes.

Le cortège se forme à 10 heures et se rend au Temple, précédé de la musique de la Brévine. Ne faudrait-il pas dire *des musiques?* Je me suis laissé raconter, en effet, qu'il y a à la Brévine deux fanfares, correspondant aux deux partis politiques, et que ces deux sociétés rivales ont su oublier, en faveur de la Société d'histoire, tout ce qui d'ordinaire peut les diviser; elles ont formé le 4 Août un seul corps, une seule fanfare, qui, durant toute la journée, a fait preuve d'un zèle infatigable.

En présence d'une foule nombreuse et attentive, M. Breitmeyer déclare ouverte la 21me réunion de la Société d'histoire; puis M. Blanc, pasteur de la Brévine et président du Comité local, prononce une allocution de bienvenue dans laquelle il cite avec grand à-propos une page du maire Huguenin sur la simple et brave population de ce village.

La partie administrative de nos séances n'est jamais longue; les discussions sont inutiles quand tout le monde est d'accord. Qui ne le serait pour recevoir près de 50 candidats! Qui ne le serait pour accepter l'an prochain l'hospitalité du village de Bevaix; M. Adolphe Borel a beau nous dire que Bevaix n'a que peu de ressources à nous offrir : nous sommes fort tranquilles à cet égard, et lorsque le Comité nous propose de désigner comme Président M. Alfred de Chambrier, toutes les mains se lèvent pour confirmer cet heureux choix.

M. Breitmeyer, en sa qualité de Président, aurait dû, selon la tradition, faire dans son discours d'ouverture l'histoire de la localité qui recevait la Société ; mais cette histoire existe déjà : elle a été écrite par le maire Huguenin. M. Breitmeyer a eu dès lors l'ingénieuse pensée de prendre le maire Huguenin lui-même pour sujet de son travail. L'auteur de la *Description de la juridiction de la Brévine* et des *Châteaux neuchâtelois* est une figure digne de tenter le biographe : homme de vertu antique, d'aptitudes variées et de grand savoir, ce type accompli du montagnon fut dans toute la force du terme une autodidacte. Sa carrière, qui montre bien ce que peut l'énergique labeur joint à l'amour ardent du coin natal, a été dignement racontée dans l'étude biographique de M. Breitmeyer, et il était grand temps que cette belle et simple physionomie fût mise en pleine lumière par un écrivain aussi compétent. Je n'en dis pas plus, puisqu'on trouvera dans cette livraison même du *Musée* la première partie de ce travail.

M. Louis Reutter, qui s'est fait une spécialité de l'étude de nos anciens motifs d'architecture, a eu la bonne idée de dessiner les vieilles enseignes d'auberges qui existent encore dans notre canton. Il en reste de fort belles, avec leurs emblêmes variés et leurs potences d'un style élégant. Les planches de M. Reutter réclamaient un texte explicatif et une sorte d'inventaire raisonné. A qui se serait-il adressé, sinon à M. A. Bachelin, l'homme au savoir multiple, dont le dévouement ignore l'art des refus ? M. Bachelin s'est mis à l'œuvre, il a écrit une notice abondante en faits curieux, en ingénieux rapprochements, en citations heureuses, un peu décousue, par la faute du sujet lui-même, mais que l'auditoire de la Brévine écoutait avec un visible intérêt, lorsque soudain.... le lecteur s'arrête : un formidable coup de tonnerre vient d'éclater non loin de la Brévine, et il se produit à ce moment un certain remue-ménage parmi les auditeurs du cru, dont plusieurs regagnent en hâte le logis. Heureusement cet orage, qui a été si terrible dans d'autres parties de nos montagnes, fut court à la Brévine, et la fête n'en souffrit nullement. Quant

au travail de MM. Reutter et Bachelin, la Société, consultée par son Président, a décidé de le publier à ses frais.

Sans entreprendre une histoire proprement dite de la Brévine, M. Blanc a tenté, dans sa consciencieuse étude sur *l'Esprit de la Brévine*, de dépeindre le caractère et les mœurs des habitants de la vallée. Chacun se rappelle comment J.-J. Rousseau, dans sa lettre à d'Alembert, parle des *montagnons* (c'est ainsi qu'il les désigne); M. Blanc n'a point omis de citer ces pages si pittoresques; il nous en a montré aussi l'entière exactitude : Rousseau, parcourant, en ses jeunes années, une première fois nos montagnes, avait finement observé et compris avec son âme de poëte tout ce qu'il y avait d'original et de noblement simple dans le caractère et les mœurs de ces habitants des hautes vallées du Jura.

Malheureusement, l'heure était déjà avancée quand M. Charles Châtelain commença à lire, devant un auditoire déjà réduit, son beau travail sur *les Suédois à la frontière neuchâteloise.* Etrange sujet, pour qui ignore que pendant la guerre de Trente Ans, les hommes du Nord ont fait de fréquentes incursions sur notre territoire, à la Brévine entr'autres, et que des scènes toutes pareilles à celles que nous avons vues en 1871 se sont produites plus d'une fois! Le souvenir de certains épisodes curieux nous a été conservé : M. Châtelain a recueilli à cet égard des renseignements précis, d'où il a tiré un travail d'un vif intérêt.

* * *

Après cette séance si nourrie, la Société s'est rendue à la Bonne-Fontaine, pour visiter la source ferrugineuse qui attire chaque été à la Brévine un certain nombre de curistes. Pendant ce temps, d'autres visitaient l'exposition installée dans trois salles du Collège et qui complétait l'histoire de la Brévine. C'est précisément un des services que rend la Société d'histoire, de révéler aux localités où elle tient ses assises leurs propres richesses et de tirer des galetas les trésors qu'ils renferment.

Ici, comme ailleurs déjà, nous avons retrouvé les bahuts et coffres sculptés des XVIIe et XVIIIe siècles, avec leurs armoiries, leurs initiales, leurs dates; nous avons admiré une belle armoire portant la date de 1687, des fauteuils, des chaises, un bois de lit avec rideaux à ramage, un bahut décoré des armoiries de la famille Clerc-dit-Guy ou de Guy et de celle des Baillods. La *Biographie neuchâteloise* nous apprend que Pierre de Guy, conseiller d'Etat en 1628, avait épousé Rose Baillods, fille de Balthasar Baillods, conseiller d'Etat et maire de Neuchâtel. Comment cette pièce se retrouve-t-elle à la Brévine? Il y avait aussi une armoire qui contenait divers objets de bijouterie ancienne, chaînes de montres, tabatières,

boîtes à parfums, bagues, etc. Nous avons encore remarqué un berceau orné d'une fleur de lys peinte : l'emblême de la maison de Bourbon a-t-il porté bonheur à l'enfant qui reposa dans cette petite couche ?....

Le costume était représenté par quelques vestiges qui nous prouvent tout à la fois et la simplicité et le luxe du passé : des étoffes rustiques à côté de colliers et d'autres pièces d'orfèvrerie d'un beau travail. On s'arrête étonné devant d'énormes parapluies : c'est du pratique, et le rouge de l'étoffe a résisté à l'ondée et aux coups de soleil. Plus loin, les rouets et les coussins à dentelles rappellent une industrie perdue, qui a été dans cette vallée, comme dans d'autres parties du pays, une source de prospérité. Les cloches de vaches, les plaques à imprimer des ornements ou des noms sur le beurre, les seaux à traire, tout cela est orné, agrémenté, preuve évidente que l'art est nécessaire à l'homme, même au métayer de la montagne ; il égaie l'utile et en atténue la froideur.

Les marmites en bronze, les vases en étain, les faïences, les porcelaines, complètent ce qui a rapport à la vie domestique ; quelques-unes, des terres ornées de dessins imprimés remontant à Louis XVIII, à Charles X, et à Louis-Philippe, sont déjà des documents intéressants ; notons encore des récipients en bronze pour l'eau, des gourdes en verre, des chandeliers de différentes époques.

Les armes occupent une paroi entière, depuis les hallebardes aux fusils, aux carabines, aux sabres, aux épées ; nous avons remarqué aussi des instruments de musique fort originaux. L'adresse bien connue des tireurs de la Brévine est prouvée par de nombreuses coupes et prix de tir, entr'autres par un cadre ayant servi d'écrin à plus de 200 pièces d'or, offertes comme prix d'un tir fédéral par les Suisses de San-Francisco.

Les portraits, fort rares à l'exposition, sont des renseignements intéressants pour l'histoire du costume. L'industrie horlogère, les machines, les pendules, sont représentées par des spécimens nombreux et variés. Une immense quantité de Bibles, de psautiers et d'autres livres disent aussi la foi et la culture de nos concitoyens montagnards.

Notons enfin diverses particularités : deux tasses en porcelaine décorées du portrait du roi Frédéric-Guillaume IV et de la reine Elisabeth-Louise, gracieux présent offert par le souverain à Mlle Elise Humbert, en retour d'un cadeau de dentelles de la Brévine ; un plat d'étain offert par J.-J. Rousseau à un habitant de la Brévine en 1764 ; un autre plat offert à une Compagnie de grenadiers par Fréd. Osterwald, élu banneret le 24 avril 1762. Nous aimerions à parler aussi des instruments de physique et de précision fabriqués par le maire Huguenin, de son microscope, de sa

mignonne machine électrique..... Le temps était malheureusement trop court pour étudier tant de choses, si intéressantes à divers titres et dont il faut remercier le Comité local.

* * *

Il me reste à raconter le banquet, qui a été charmant, comme toujours, plein d'entrain et de cordiale gaîté. Il a eu lieu dans un local servant de remise, mis obligeamment à la disposition de la Société par un de ses membres, M. Albert Jeanneret, et transformé en salle de festin. Mais la Brévine n'avait pas compté sur une affluence aussi considérable de convives ; elle s'était dit : « Préparons à manger pour 150 ; ce sera déjà bien joli s'ils sont 150. » — La Brévine avait eu trop de modestie : nous étions 300. C'est ainsi qu'on aime la Brévine. Le Comité des vivres et liquides a dû passer un cruel moment ! Mais tout a bien fini : l'énergie montagnarde a triomphé de ces difficultés imprévues. Sans doute il faisait très chaud dans cette salle, où nous étions fort à l'étroit ; le législateur du Parnasse eût maugréé, lui qui voulait qu'on fût

..... au large assis en un repas ;

sans doute aussi le service a eu des lenteurs. Mais qui n'a su se mettre à la place de nos amis ? Le personnel était sur les dents, ne savait où donner de la tête.... n'importe ! Nous avons fort bien dîné, et la tanche, le brochet du lac des Taillères ont été très appréciés. En somme, jamais village pris d'assaut n'a fait face aussi victorieusement aux réquisitions de ses hôtes affamés.

Qu'est-ce, d'ailleurs, que le menu et le service, quand l'esprit, l'éloquence et la poésie sont de la fête ?

M. Breitmeyer a porté le toast à la Patrie. C'est, comme il l'a remarqué, « le chant du cygne du Président sortant de charge ». Après avoir parlé des montagnes qui couvrent notre sol, l'auteur poursuit en ces termes :

« Si la montagne est l'image visible de ce qui est grand, la Patrie est le symbole immatériel de nos sentiments les plus élevés. Mais c'est un symbole que ne comprennent que les peuples libres d'origine. Glorifions-nous de notre origine, car elle nous donne un sentiment inconnu à d'autres qu'à nous. Ailleurs les fêtes s'ouvrent par un toast au Roi, à la Reine, au Président de la République, à une forme de gouvernement ou à son représentant. Chez nous, le gouvernement n'est pas la Patrie. La Patrie est au sommet de la montagne, sur l'Alpe la plus élevée ; le gouvernement est en bas, avec nous, et la contemple. La Patrie est le corps entier ; le gouvernement est un organe non vital, qui meurt, revit, se

transforme, sans que le corps souffre, sans que sa force et sa puissance en soient un instant ébranlées.

» J'ai dit que la Patrie est un symbole immatériel. En effet, c'est le pays suisse; mais ce n'est pas que le pays suisse; c'est le pays neuchâtelois ; mais ce n'est pas que cela : c'est la vallée, c'est le village, c'est le clocher, c'est la maison, c'est la famille, c'est tout cela; mais ce n'est pas que cela. La Patrie, c'est l'amour de la liberté, l'attachement à nos institutions, l'amour du sol, avec ce qui nous y attache, et tout cela enserré dans le lien puissant de la solidarité, qui fait qu'à un cri de l'un tous se lèvent, que quand un est en péril, tous accourent le défendre.

» Quand chez nous, dans notre vie intérieure, il est porté une atteinte à la liberté qui est à la base de nos institutions, des hommes peuvent applaudir, mais la Patrie gémit. Quand il est porté atteinte à l'union, la Patrie se désole, et ceux qui l'aiment comme nous, tremblent pour son existence, car la liberté, l'union et la solidarité sont ce qu'il peut y avoir de périssable en elle, et notre Patrie, quand elle serait livrée à l'égoïsme et à l'arbitraire, ne serait plus la grande et belle Patrie suisse que nous invoquons. Il faudrait alors supprimer ce toast d'enthousiasme qui fait vibrer nos cœurs, et boire comme ailleurs à la forme du gouvernement. A Dieu ne plaise que nous vivions ces jours, mais.... *caveant consules!*

» En votre nom à tous, je bois à la Patrie suisse, et je lui porte nos vœux les plus ardents pour qu'elle demeure grande et pure, et qu'elle paraisse radieuse et sans tache devant le tribunal de l'Histoire ! »

Après ces belles paroles, M. Fritz Berthoud monte à la tribune, où son apparition est saluée par de longs applaudissements. Il commence par montrer combien la Société d'histoire a profité du développement des moyens de communication, qui lui permettent de se transporter chaque année en un autre lieu. Que serait notre Société si elle tenait régulièrement ses assises au même endroit, dans quelque local académique et consacré? Elle a beaucoup appris en se faisant nomade : là est aussi le secret de sa popularité. — M. Berthoud nous parle ensuite avec une poétique émotion de la vie qu'on menait autrefois dans ces maisons isolées, où l'homme se suffisait à lui-même, où il était tout chez lui et pour les siens; de ces noces d'autrefois, qui duraient quinze jours; alors les jeunes époux ne s'en allaient pas courir le monde : c'est chez eux qu'ils vivaient leur lune de miel et toute la famille était témoin du bonheur! Sans doute, l'orateur est loin de déplorer les progrès accomplis grâce à la curiosité qui nous entraîne hors du pays, mais il désire recommander aussi l'amour du lieu natal, du chez soi. Sachons unir le respect des

mœurs antiques avec l'amour du vrai progrès, qui n'est point hostile aux légitimes sentiments du cœur. M. Berthoud boit à la Brévine. Une double salve d'applaudissements accueille ses paroles.

M. le pasteur Blanc répond au nom de la Brévine en portant un toast à la Société d'histoire. Il la remercie des services qu'elle rend aux diverses localités de notre pays. M. George Berthoud, M. Philippe Godet, M. Alphonse Blanc lisent chacun des vers où ils détaillent à l'envi les mérites de la Brévine. M. Jules Jurgensen boit à l'esprit de clocher, au bon esprit de clocher, qui n'est point du tout le contraire de l'esprit fraternel. M. Eugène Courvoisier célèbre les sapins du Jura. M. de Blonay, de Grandson, nous salue cordialement au nom des Vaudois, nos voisins, et pourtant nos amis.

Enfin M. Lucien Landry prononce un toast humoristique qui a obtenu un très grand succès : figurez-vous un chapelet d'histoires du bon vieux temps, typiques et divertissantes, contées dans le langage et avec l'accent du cru, et reliées par de piquantes réflexions du narrateur. C'est ce qu'il appelle « de l'histoire en déshabillé » : il y a tel déshabillé plus coquet et plus charmant que la toilette de cérémonie. M. Landry termine sa harangue par ce trait : « Cette journée, d'ici peu de temps, sera *du bon vieux temps*. Nous serons heureux alors de constater qu'aucun Vatel de la Brévine ne s'est planté un couteau dans le ventre ! » Et, après avoir donné un souvenir aux vétérans de la Société, morts, comme MM. de Büren père et Desor, ou absents aujourd'hui, comme MM. Louis Favre et A. Daguet, l'orateur boit au bon vieux temps de la Société d'histoire.

* * *

Le banquet terminé, le cortège se reforme et prend le chemin du lac des Tallières. La vaste prairie, où les toilettes des dames jettent une note riante, le lac à peine moiré d'un léger souffle de joran, où voguent des bateaux chargés de promeneurs, les tables du petit restaurant, autour desquelles les braves musiciens boivent un verre qu'ils ont bien gagné, les groupes d'amis qui s'interpellent et échangent les paroles d'adieu, — tout cela forme un tableau charmant, déjà teinté de cette mélancolie qui se répand sur le soir d'un beau jour.

Bientôt, les hôtes de la Brévine reprennent le chemin du village : un mouvement extraordinaire règne sur la place, d'où partent dans toutes les directions piétons et voitures. Beaucoup, se retournant, s'écrient encore : « Vive la Brévine ! » — C'est ce que j'ai fait moi-même, et du fond de mon cœur. Puisse ce vœu sincère être entendu de Celui qui récompense les braves gens.

PHILIPPE GODET.

SOCIÉTÉ CANTONALE D'HISTOIRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 4 AOUT 1884, A LA BRÉVINE

Présidence de M. Jules BREITMEYER.

La séance qui a lieu au Temple est ouverte à 10 heures, et M. Blanc, pasteur à la Brévine, exprime aux nombreux sociétaires présents les souhaits de bienvenue des aimables habitants de la vallée.

M. le Président indique les décisions prises par l'assemblée du printemps et adresse des remerciements à MM. Victor Humbert, professeur, et J.-H. Bonhôte, bibliothécaire, pour leur travail de révision de la *Chronique des Chanoines*, dont la nouvelle édition a été envoyée à tous les membres de la Société.

Sur la proposition du Comité, Bevaix sera le lieu de réunion en 1885. M. Alfred de Chambrier, professeur d'histoire à l'Académie de Neuchâtel, est nommé président à l'unanimité des votants et le Comité est confirmé dans ses fonctions. Il est composé comme suit :

Président :	MM.	Alfred de Chambrier.
Vice-Présidents :		J. Breitmeyer et Ch. Châtelain.
Caissier :		Ferdinand Richard.
Secrétaire :		J.-H. Bonhôte.
Assesseurs :		Aug. Bachelin, F. Berthoud, A. Daguet, L. Favre, Dr Guillaume, L. Dubois-Dubois, Alph. de Coulon.

Les personnes suivantes sont admises comme membres actifs de la Société :

MM. Berthoud, Alphonse, Gorgier.
Borel, Antoine, San-Francisco.
Borel, Ernest, Couvet.
Bovet, Alfred, Valentigney.
Bovet, Philippe, Valentigney.
Colin, James, arch., Neuchâtel.

MM. Coullery, P., Chaux-de-Fonds.
de Coulon, Alfred, Bevaix.
Dessoulavy, Aldin, Couvet.
Ecklin, Ch., pasteur, Locle.
Fivaz, Fritz, Brévine.
Grether, Ulysse, Brévine.

MM. Huguenin-Touchon, G., Ponts.
Huguenin-Tissot, César, »
Humbert, Eugène, Neuchâtel.
Jeanmaire, Ed., peint., Ch.-de-F.
Jeanneret, Ch., Brévine.
Jeanneret, G., peint., Neuchâtel.
Juvet, Ed., Neuchâtel.
Kiehl, Louis, Valangin.
Knapp, Ch., instituteur, Locle.
Lehmann, Georges, Neuchâtel.
Leuba, G., avocat, Ch.-de-Fonds.
Mairet-Jacot, Jules, Ponts.
Matthey, Georges-Alf., Brévine.
Matthey-Doret, Ch., »
Matthey-Jeanneret, A., »
Matthey-Jeantet, Ulysse, »
Mauler, L.-Eugène, Neuchâtel.
Monnard, Fritz, Ponts.
Montandon, H., nég., Neuchâtel.

MM. Montandon, H.-Ul., Tallières.
de Montmollin, Her., Neuchâtel.
Morel, Ernest, pasteur, Brenets.
Morel, Henri, Chaux-de-Fonds.
Otterstetter, O., »
Perrenoud, H., Locle.
Perrin, Emile, Ponts.
de Pourtalès, Maur., Neuchâtel.
Ravenel, Michel, D^r^, Brévine.
Robert-Nicoud, Ch. A., Ch.-de-F.
Sauvin, Ch., minist., Neuchâtel.
Savoie-Petitpierre, P., »
Sperlé-Monnard, L., »
Stebler, Alfred, Locle.
Ulrich, Ch., Neuchâtel.
Vitet, L., instituteur, Cernier.
Walther, Julien, ing., St-Sulpice.
Wolfrath, H., fils, Neuchâtel.

M. le président ouvre la série des travaux par une excellente biographie de D.-G. Huguenin, conseiller d'Etat, maire de la Brévine, auteur des *Châteaux neuchâtelois*, de la *Description de la Brévine* et de plusieurs autres ouvrages publiés ou encore inédits.

M. Aug. Bachelin lit des fragments d'un très intéressant travail sur les *Enseignes d'auberge du canton de Neuchâtel.* Des spécimens de planches, exécutées par M. Louis Reutter, architecte, sont distribuées, et l'assemblée charge le Comité d'examiner si la Société ne pourrait point se charger de la publication de ce petit ouvrage.

M. le pasteur Blanc succède à M. Bachelin pour nous entretenir de l'esprit de la Brévine, de ses habitants, de leur industrie, etc.

M. le pasteur Ch. Châtelain a terminé la séance par une communication des plus curieuses sur le passage des Suédois aux environs de la Brévine pendant la guerre de 30 ans.

La séance est levée à une heure et les sociétaires se dirigent soit sur la source d'eau minérale, soit sur l'intéressante exposition organisée par le Comité local.

XXI[me] SÉANCE GÉNÉRALE

DE LA

SOCIÉTÉ CANTONALE D'HISTOIRE

A LA BRÉVINE, LE 4 AOUT 1884

Discours de M. J. Breitmeyer, Président

Messieurs,

Vous avez été mal inspirés en m'appelant à la Présidence de votre Société, et j'aurais dû refuser de me soumettre quand j'appris ce vote de surprise. C'était mon premier sentiment, et le second, qui est souvent le mauvais, et qui l'a été dans ce cas, l'a emporté. J'ai accepté par respect pour le fait accompli, et, je le murmure tout bas, j'ai été flatté de cette distinction, et aveuglé au point de ne pas me rendre compte alors que rien ne la justifiait.

Que cette expérience vous profite, Messieurs. Faites choix pour vous présider d'esprits curieux, d'écrivains, d'hommes qui ont le loisir de se vouer aux études historiques, mais ne prenez plus un avocat. Les devoirs professionnels nous absorbent trop, pour que nous puissions faire à jour fixe ces longues et patientes recherches dont témoignent les discours de mes prédécesseurs. Il nous manque aussi l'art d'écrire, car il faut bien en convenir, l'habitude de l'improvisation nuit au style. Demandez à notre ami Philippe Godet si je n'ai pas raison? Il se sentait une plume fine, élégante, acérée; il n'a pas voulu la gâter, et il a jeté son bonnet d'avocat par dessus les moulins, assez tôt pour n'avoir retiré que profit de son court passage au barreau.

Ce préambule me justifie de ne pas vous présenter un travail historique. J'y suis autorisé par quelques-uns de ceux qui m'ont précédé, par

mes collègues du Comité qui ont reconnu que l'histoire de la Brévine est faite et par les travaux spéciaux que vous allez entendre.

En vous souhaitant la bienvenue dans ce joli village où nous tenons aujourd'hui nos assises, je songe à celui qui n'est plus, et qui aurait été si bien qualifié pour vous faire les honneurs de son *home*, car il fut l'âme de la Brévine, et tout ici porte son empreinte et rappelle son souvenir.

J'ai là derrière moi son tombeau; vous verrez sa maison du Déplan qu'il a tant aimée; j'ai sous les yeux un de ses mémoires les plus intéressants, sa *Description topographique de la Juridiction de la Brévine*, couronné par la Société d'émulation. Vous verrez la plupart de ses manuscrits qui témoignent de sa prodigieuse et intelligente activité. Ils sont conservés avec un religieux respect par son petit-fils, qui m'a communiqué avec obligeance ce dont j'avais besoin pour vous parler de son aïeul vénéré.

Messieurs, à tout seigneur tout honneur. Nous sommes à la Brévine dont il fut maire pendant quarante ans. Ce vallon, ce village lui doivent leur prospérité. Ses travaux historiques le désignent entre tous pour vous présider. Je m'efface, et j'appelle son ombre à occuper ce fauteuil. C'est lui qui vous reçoit, avec son autorité de magistrat, d'historien, et sa cordialité d'enfant de la Brévine.

Permettez-moi de vous retracer sa vie, si bien remplie et si longue, sous les trois côtés les plus saillants de son activité.

Ce n'est pas un travail original et nouveau que je vous présente; j'emprunte beaucoup à ses biographes, et je les complète par la nomenclature de ses œuvres publiées et inédites.

David-Guillaume Huguenin, nous disent Jeanneret et Bonhôte *(Biographies neuchâteloises)* et le *Messager boiteux* de 1843, naquit à la Brévine le 26 juin 1765. Il suivit l'école de son village, et pendant quelques mois celle des Verrières, où un instituteur habile sut deviner un esprit supérieur dans cet enfant sérieux, qui fuyait les jeux de ses camarades, et sema dans sa jeune intelligence des germes qui fécondèrent.

Au sortir de l'école, il commença son apprentissage d'horlogerie, dont il fit une partie au Locle sous la direction du grand-père d'Henri-Florian Calame; il devint bientôt maître dans cet art qu'il pratiqua toute sa vie. Il excella aussi dans la pendule et dans les instruments de précision, « Associé à David-Louis Yersin, l'un de nos plus habiles artistes, écrivent ses biographes, il a fait avec lui pour la ville de Neuchâtel une

pendule à compensateur d'après un nouveau procédé et sous la direction de Frédéric Houriet. » Il fit aussi des télescopes, des machines électriques, des microscopes, des étuis de mathématiques et des compas de proportion.

Nous avons vu chez son petit-fils une belle pendule de sa fabrication, et chacun de ses petits-enfants en possède une pareille, en souvenir de l'aïeul.

Comme horloger, David-Guillaume Huguenin appartient à cette pléïade d'hommes de talents et d'esprits inventifs qui ont créé et développé notre industrie nationale.

Mais, l'horloger intelligent et chercheur qui étendait sans cesse le champ de ses connaissances techniques, et qui perfectionnait son œuvre avec une infatigable ardeur, avait aussi toutes les qualités de l'homme d'Etat, et ce côté de sa vie n'est certes pas le moins remarquable.

A vingt ans, il est directeur du fonds des pauvres, à vingt-deux ans Conseiller de Commune. Il étudie le notariat à Fenin, y renonce après un premier examen, et rentre à la Brévine où il est nommé justicier en 1794, puis lieutenant-civil en 1797. Chargé par intérim des fonctions de maire en 1800, un brevet du roi du 25 décembre 1803 lui confère la haute dignité de maire de la Brévine, qu'il remplit avec une grande distinction *jusqu'à sa mort. En 1831, le roi le nomme conseiller d'Etat et chevalier* de l'Aigle rouge.

Cette carrière rapide et brillante, sous un régime qui réservait ses faveurs à l'aristocratie de naissance, nous prouve qu'en haut lieu David-Guillaume Huguenin avait été distingué. Il était, en effet, à la hauteur des charges les plus élevées.

Son petit-fils a bien voulu nous communiquer la relation inédite de son installation de maire de la Brévine le 5 juin 1804. Je vous en cite quelques passages curieux, avec des fragments de son discours d'installation qui vous prouveront avec quelle élévation il comprenait ses nouveaux devoirs.

Le 4 nous partîmes tous de la Brévine une partie en char et l'autre à cheval. J'avais pour assistants Claude-Abram Matthey-Doret et Henry-Guillaume Matthey-Doret, ancien d'église, frère et oncle de ma femme.

Le 5 nous montâmes au château vers les 10 heures du matin; le sautier Jean-Pierre Perret, avec sa livrée et le sceptre ouvrait la marche. Moy et toute la Justice en habit noir, le manteau et l'épée. Mes deux assistans cy-dessus auxquels s'étoyent joins plusieurs amis. En tout 20 personnes.

Appelé en conseil, j'exposai verbalement: que S.-M. m'ayant honoré d'un

brevet de Maire de la Brévine, je priois M. le président et Messieurs du Conseil d'Etat de permettre que la lecture en fût faite. M. de Montmolin, ancien Maire de Valangin, en ayant fait la lecture, je priois le gouvernement d'en ordonner l'enterrinement et d'être reçu à prêter le serment d'usage.

Les opinions ayant été unanimes pour cet enterrinement, M. de Sandoz-Rollin, Conseiller et Secrétaire d'Etat, me fit la lecture du serment du Maire. Après quoi, M. le président et tout le Conseil s'étant levés je montois sur l'estrade où il siège, en face de M. le président, la table qui est devant lui nous séparant. M. le président levant deux doigts de la main droite contre le ciel, me dit : levez les doigts et répétez : *Vous jurés*, etc. Je répondis : *Je jure*, etc., selon la formule ordinaire et je touchais ensuite sur la main de M. le président.

Le 6 nous partîmes de bon matin de Neuchâtel, et vînmes dîner aux Ponts. Dès là arrivés contre les 3 heures sur les limites de la paroisse de la Brévine, nous trouvâmes une douzaine de jeunes hommes à cheval habillés en dragons qui nous attendoyent et qui escortèrent notre cortège.

A la Châtagne nous trouvâmes un chariot traîné par 6 chevaux où étoit la musique du bataillon de la Brévine, qui se mit à notre tête, jouant pendant la route.

Arrivé sur la limite de la juridiction, le sautier à cheval se mit devant mon char, se couvrit de son manteau de livrée et portait le sceptre de la justice.

Dès lors des soldats des deux compagnies, commandés par M. le capitaine David-François Jacot et autres officiers militaires, firent de continuelles décharges, jusqu'à ce qu'étant arrivés dans l'ordre indiqué cy-dessus à l'entrée du village nous mîmes tous pied à terre, les troupes défilèrent et MM. les officieux militaires vinrent me recevoir à l'entrée du village.

Nous soupâmes à la Couronne, et j'y invitois tous les officiers, on but des santés qui furent tirées par la troupe. Le soir les soldats vouloyent m'accompagner chez moy au Déplan, mais je ne voulus pas leur causer cette peine.

La place et les fenêtres étoyent remplies de monde, et je crus voir sur les visages que les cœurs de cette multitude de mes ressortissants accourus de tous les points de la juridiction, prenaient part à la fête et faisoient des vœux pour le nouveau chef que la Providence venoit de leur donner.

La nuit du 7 au 8 la musique donna des sérénades à M. le Procureur général qui était monté pour me présenter à la juridiction, et à moy.

Le 8 jour de plaid ordinaire à la Brévine, Messieurs de la justice allèrent siéger comme de coutume dans la salle d'audience. Monsieur le Doyen délégua deux justiciers avec le sautier portant le sceptre, pour venir prévenir M. le Procureur général et moy que tout était prêt.

Les soldats bordoyent la haye, depuis chez M. le justicier Abram Matthey de l'Etang où le M. Procureur général logeoit, et où je m'étois rendu, jusque à la maison de Ville. Ils présentoyent les armes....

Tout le monde étant placé, M. le Procureur général fit lire l'ordre du Conseil d'Etat qui lui enjoignait de se rendre à la Brévine pour me présenter à la juridiction. Ensuite il fit un discours, qu'il termina par ordonner de me reconnaître en ma nouvelle qualité, et de me porter l'obéissance, ensuite prenant le

sceptre il me le remit, comme un symbole de l'autorité dont j'étois revêtu et se levant de sa place, je pris la présidence, et il vint occuper celle du lieutenant.

Au moment où je pris la présidence les troupes firent plusieurs décharges.

Dès ma nouvelle place et étant assis, je fis mon compliment, auquel répondit M. le Greffier au nom de la justice et de la Communauté.

Cette cérémonie ainsi terminée je fis connoître le plaid selon l'usage. J'enlevois quelques demandes, dont les cas m'avoyent paru graciables, adressant à chaque partie une petite exhortation relative au délit dont il avoit été accusé

Ensuite j'administrois la justice, expédiant tout ce qu'il y avoit à faire au plaid.

Le plaid fini, notre cortège d'entrée et auquel se joignirent Messieurs de la justice, ainsi que Messieurs les Officiers, se rendit à travers une double haye de soldats présentant les armes, à la Couronne où nous dinâmes.

DISCOURS

d'installation en la place de maire de la Brévine, prononcé en Conseil d'Etat le 5 Juin 1804.

Monsieur le Président et Messieurs,

Lorsque je considère l'importance des obligations qui me sont imposées, l'étendue de tous mes devoirs et les connaissances qui sont nécessaires pour les bien remplir, je me demande à moy-même s'il est bien vrai que j'aie pu me déterminer à rechercher une place si fort au-dessus de mes forces.

Conduire les hommes, et quelquefois malgré eux, vers la fin essentielle de toute société civile. la paix publique et leur propre bonheur, avoir à lutter constamment contre les passions ou les préjugés. Eviter les surprises de l'homme trompeur et les artifices de la chicane, ménager dans une juridiction frontière certaines relations, quelquefois délicates, avec un état voisin, puissant et qui la sent sa puissance. Rappeler sans cesse les hommes à leurs devoirs, tantôt par la douceur, tantôt par les corrections, protéger l'innocence et savoir ne faire trembler que l'iniquité seule, livrer celle-cy quelquefois au bras de la justice criminelle, telle est une partie de la tâche pénible dont je vais être chargé.

Mais si d'un côté je suis en quelque sorte abattu par le sentiment vif et profond de mon insuffisance, de l'autre, je sens mon courage renaître et s'animer à la vue des secours nombreux et puissants qui m'entourent de toutes parts.

J'en trouverai dans la religion, elle qui sanctifie tous les devoirs de l'homme, qui neutralise, s'il m'est permis de le dire ainsi, les affections les plus chères lorsqu'il s'agit de la justice, elle qui donne toujours à l'homme public le courage de remplir certaines obligations, quelquefois si pénibles pour son cœur.

J'en trouverai dans l'esprit public de la juridiction à la tête de laquelle je me trouve placé. Tranquillité que nulle suggession étrangère ne troubla jamais, confiance en ceux qu'elle connait vouloir son bien-être. Sentiment de son bonheur, fruit précieux d'une longue et heureuse expérience.

J'en trouverai dans la cœur de justice que j'ai l'honneur de présider (depuis le 3 novembre 1800). Régularité dans la conduite de tous ses membres, tendance continuelle et unanime vers le bien public, confiance réciproque et bien méritée les uns envers les autres; amour de la paix qui étouffe les divisions et les procès dès leur naissance. Animé du même esprit et marchant avec vous, Messieurs de la Justice, sur les traces de mon prédécesseur, nous conseillerons toujours cette paix particulière, précieux gage de la paix publique, comme lui nous la forcerons par la sagesse de nos moyens, par la réunion de nos efforts, à fixer sa demeure dans notre heureuse contrée.

Constamment occupé de mes devoirs, toujours prêt à les remplir de mon mieux, je lui dévouerai tous les jours d'une vie dont je ne souhaite la durée qu'afin de pouvoir la consacrer plus longtemps au service d'un monarque auquel je dois le bonheur de mon pays et le mien propre, d'un souverain si cher à mon cœur et en faveur duquel mes vœux sont aussi étendus que ma reconnaissance pour ses bienfaits particuliers est vive et sincère.

Vous avez assisté aux fêtes de l'installation : en voici l'écot qui se chiffre par 748 livres faibles, et sa pension annuelle était de 700 livres.

David-Guillaume Huguenin a écrit les discours qu'il a prononcés en public. Ce recueil nous peint 40 ans de la vie d'un homme de bien, et en me le remettant son petit-fils m'a dit : « Parcourez-le, si vous voulez connaître mon vénéré grand-père. »

Je l'ai lu avec une profonde et sincère admiration. C'est une âme qui se livre, mais une belle âme. C'est la parole ferme et convaincue d'un homme de vieille roche, tout de foi et de devoir. Ses accents vibrent de patriotisme; son autorité s'impose, sa pensée est élevée, son cœur est chaud, et sa grande bienveillance perce même dans sa sévérité.

Ce recueil s'ouvre par une dédicace à ses enfants. Je vous la lis parce qu'elle est tout à la fois un beau monument littéraire, et le résumé d'une carrière digne à tous égards de notre respect.

A MES ENFANTS

En réunissant ces discours dans ce cahier, je ne prétends point à l'honneur de l'éloquence, mais à celui d'être utile à mes enfants, comme je désirais l'être à mes auditeurs.

J'ai entendu des censures qui ne me paraissaient guère propres à ramener un coupable à une conduite meilleure. J'ai entendu des discours d'installation en d'autres circonstances, qui étaient de purs compliments, dont les auditeurs n'emportaient qu'un vain son, qui pouvaient flatter l'oreille mais qui ne disaient rien au cœur.

Il me semble qu'un Magistrat chrétien doit viser à quelque chose de mieux, instruire, persuader, toucher s'il le peut.

Chargé de maintenir l'ordre, de faire régner les lois, il est obligé quand il poursuit la peine de leur violation, d'avoir une physionomie sévère, qui coûte quelquefois à son cœur. Mais cette pénible tâche remplie, il doit s'empresser de reprendre avec le coupable qui reconnaît sa faute, le ton de l'intérêt et le langage d'un père. Les conseils, les exhortations, ont plus d'empire en général que les censures amères, qui humilient et aigrissent, au lieu de persuader et de corriger.

Sans vouloir s'ériger en prédicateur, il me semble qu'un Magistrat ne doit point craindre de parler de Dieu, de la conscience et du devoir, c'est remonter aux sources. Ils sont la base de la Société, de là découle la prospérité des Etats, des familles et des individus. Rappeler souvent aux hommes ces grandes maximes que nos philosophes modernes rejettent et tournent en ridicule. c'est, quoi qu'ils en disent, placer et affermir l'ordre social sur les vrais fondements et bâtir sur le roc. Tout homme de bien doit y travailler, et le Magistrat a un double devoir, celui de chrétien et celui d'homme public.

J'ai essayé de le remplir toutes les fois que j'ai été appelé à parler en public, Je ne prétends pas donner ici des modèles du genre, mais une idée de celui que ma conviction, ma conscience et l'intérêt que je portais à mon pays et à mes ressortissants m'ont décidé à adopter.

C'est à mes enfants que je dédie ces discours; c'est pour eux que je les ai réunis. Ils y trouveront, je l'espère, des règles sûres de conduite, des conseils et des directions dont ils pourront tirer parti pour leur conduite, des exemples à suivre ou à éviter, et remontant à la source de leurs devoirs, ils seront sujets fidèles, dévoués, à leur Patrie, soumis aux lois, par un motif plus noble que celui de l'intérêt ou de la crainte, je veux dire l'obéissance à Dieu et à leur conscience, c'est là la seule véritable philosophie, celle qui fait le véritable et le bon citoyen.

Ce recueil se compose de trente-sept discours, et je n'hésite pas à le classer parmi les travaux les plus intéressants que le maire Huguenin nous a laissés en si grand nombre. C'est une étude complète de l'homme, et une étude si attachante que je voudrais tout vous lire. Il renferme seize censures publiques et vingt-un discours prononcés dans les circonstances les plus solennelles de sa vie de magistrat. Il embrasse la période de 1801 à 1836.

Mon but, Messieurs, est de vous faire connaître et aimer celui sous l'égide duquel nous sommes réunis aujourd'hui.

Comment le faire mieux qu'en cueillant dans sa vie officielle ce que nous croyons propre à vous montrer ses sentiments les plus élevés ? Sa mémoire ne peut que gagner à cette exhumation.

Je citerai une censure empreinte d'une dignité et d'une sévérité paternelle qui ne sont plus de notre époque.

CENSURE

adressée en audience de la Brévine à Frédérich Mérod, décrété de prise de corps pour avoir, le 20 Septembre 1801, violé le territoire de France et enlevé avec plusieurs complices aux douaniers français, de la farine qu'on introduisait dans ce pays. Allibéré par le Conseil d'Etat moyennant une prison de 3 jours et 3 nuits et une censure publique. Cinq de ses complices avaient déjà été allibérés de leurs décrets un peu auparavant. Du 20 May 1803.

La tâche que nous sommes appelé de nouveau à remplir aujourd'hui fut toujours pénible. Si nous n'avions à consulter que notre propre cœur, nous aimerions n'avoir jamais à censurer la conduite des autres. Mais l'ordre de nos supérieurs, notre propre devoir et le bien public nous imposent l'obligation de corriger les uns, d'instruire les autres pour les prémunir par la raison et par des exemples contre la tentative de faire le mal.

Doublement en rebellion contre l'autorité et contre les lois, puisqu'au lieu d'attendre ce que les tribunaux et les juges établis auraient pu prononcer sur cette saisie, vous vous êtes fait justice à vous-même par des moyens violents. Vous vous êtes mis en état d'hostilité et de guerre ouverte contre un Etat voisin, contre ses lois et ses magistrats.

Par un coupable intérêt et dont malheureusement les exemples ne se reproduisent que trop souvent, vous avez choisi le dimanche pour toutes ces transgressions. Au lieu d'employer ce saint jour, consacré par Dieu même, dès les premiers âges du monde, au repos et à la sanctification, vous en avez fait un jour de travail, de monopole et de désordres.

Non content de vous rendre ainsi coupable contre les lois divines et humaines, vous avez séduit, vous avez entraîné dans votre faute et dans le malheur des pères et des enfants de famille qui, pour avoir été trop faciles, pour s'être abandonnés à une fausse compassion, se sont trouvés enveloppés dans vos disgrâces et forcés de quitter patrie, familles, affaires.

Et vous jeunes gens surtout, que tout ce qui vient de se passer soit un exemple pour vous. Soyez sur vos gardes. Si vous voyez quelqu'un se livrer à des actes injustes ou défendus, au lieu de vous rendre son complice en le secourant, ayez le bon esprit, ayez la charité de l'avertir, de l'empêcher d'agir en lui représentant tous les dangers auxquels il s'expose et expose la société. Peut-être vos conseils seront-ils rejetés, peut-être serez-vous accusés de lâcheté et de faiblesse: ne vous laissez pas intimider par ces reproches, ce sont ceux d'une passion violente qui ne tardera pas, lorsqu'elle sera passée ou satisfaite, de reconnaître la sagesse de vos avis et d'éprouver les regrets de les avoir méconnus.

Le 12 juin 1804, il installa Abram-Henri Ladame comme pasteur de la Brévine. Beaucoup d'entre nous ont connu ce vénérable vieillard, en souvenir duquel je donne quelques passages du discours de son installation.

DISCOURS

prononcé à la réception de M. Abram-Henry Ladame comme pasteur de la Brévine. Du 12 Juin 1803.

Chargé pour un moment de la conduite temporelle de ce peuple, de lui administrer la Justice et de faire régner les lois, je ne pense pas, M. le pasteur, que nos fonctions soient étrangères l'une à l'autre. Les institutions civiles et religieuses de cet état se soutiennent mutuellement: ainsi, tandis que vous veillerez dans l'intérieur du sanctuaire à ce que la philosophie du siècle, la corruption du monde, n'attaquent la religion et la morale de l'Evangile, principes conservateurs de la société civile et de tout le bonheur de l'homme, nous, nous garderons l'extérieur de l'édifice, pour, d'une main ferme et rigoureuse, en écarter le profane et le méchant, pour punir le coupable et protéger l'homme de bien.

Vous, en instruisant le peuple, vous lui rappellerez qu'il faut être sujet fidèle soumis aux lois et aux autorités, plus par un principe religieux que par la crainte du pouvoir; descendant au fond des consciences, vous lui apprendrez à en respecter la voix, vous lui apprendrez aussi à respecter le serment, sur lequel reposent nos propriétés, notre honneur, notre vie; à être juste, sobre, pacifique, homme de bien, moins par la crainte du bras séculier que par devoir. Nous, de notre côté, nous soutiendrons votre ministère de toute l'autorité que le Prince nous a confiée.

Ce sera de cet heureux accord de vues et de principes dans l'exercice de nos fonctions respectives que naîtra le bien d'un troupeau qui sera toujours l'objet de mes plus chères affections et que je voudrais voir heureux. C'est de cette heureuse union que naîtra cette confiance qui nous est nécessaire et que nous avons droit d'attendre de vous, très chers ressortissants.

Souffrez donc, M. le pasteur, que dès ce moment je vous tende une main d'association pour marcher ainsi de concert et avec courage au même but, à un seul but, le bien-être, la prospérité et le bonheur de cette juridiction.

En 1803, on constatait à la Brévine un refroidissement regrettable pour la chose publique, et la cour de justice, dont le recrutement devenait difficile, faillit être supprimée par arrêt du gouvernement.

David-Guillaume Huguenin, qui n'était encore que lieutenant civil, fit à cette occasion en générale communauté un discours magistral dans lequel, après avoir flagellé les indifférents et tracé au corps de justice la mission du magistrat, il fit ressortir avec une grande force les avantages de la Brévine à demeurer juridiction. Ce fut cause gagnée, ainsi qu'il le signale lui-même dans une note à la suite de son discours.

Cette assemblée eut le résultat le plus heureux. Aussitôt que ce discours fut terminé, la communauté pria MM. de la Justice de vaquer à des élections pour remplir les deux sièges vacants, et sur 69 membres qui composaient le conseil et la générale communauté, 68 vinrent volontairement faire offre de service pour la place de justicier. Un seul fit bien des offres, mais avec des conditions.

Le 25 novembre 1803, on eut une nouvelle assemblée où les communiers qui ne s'étaient pas rencontrés dans celle du 18 furent invités. Le lieutenant D.-Guill. Huguenin qui la présidait encore présenta verbalement les considérations portées dans le discours de la précédente assemblée avec les changements nécessaires. Il eut la satisfaction de voir 18 communiers qui n'avaient pas encore prêté le serment à la Commune venir le solenniser, et 58 autres communiers faire aussi leurs offres de services, en tout 127 personnes. Mais ce qu'on ne peut assez louer, c'est le bon ordre de ces assemblées, quoique si nombreuses, car dans cette seconde séance, ceux qui avaient assisté à la première y furent pour la plupart. MM. de la Justice demandèrent que les noms de ces 127 communiers fussent inscrits sur les registres pour conserver le souvenir de ceux auxquels on doit la conservation de la cour de Justice.

Le 18 janvier 1816, sur ordre royal, on célébra dans tout le canton un service divin pour le retour de la paix.

Le maire Huguenin prononça alors le plus beau peut-être de ses discours, le plus empreint de paternelle affection pour ses ressortissants, de joie profonde, et pour marquer ce mémorable événement par une œuvre durable qui nous donne la mesure de ce qu'il y avait de tendresse et d'amour chez ce magistrat, il jeta les bases du fonds dit *de la Paix*, destiné au soulagement des jeunes catéchumènes. Ce fonds subsiste encore aujourd'hui, et nous trouvons dans les notes de M. Huguenin les renseignements suivants sur les commencements de cette œuvre de bienfaisance.

DISCOURS

adressé par M. le maire de la Brévine à M. le pasteur, à MM. de la Justice et du Conseil, à MM. les officiers militaires, anciens d'Eglise et autres employés publics de la Juridiction de la Brévine, réunis sous sa présidence dans la chambre d'audience de la Maison de Ville du dit lieu, avant l'office divin du 18 Janvier 1816, ordonné par Sa Majesté le roi de Prusse, notre auguste souverain, pour célébrer la Paix.

.... J'en appelle à vous, Messieurs: combien de fois le cœur ne vous a-t-il pas saigné en voyant les enfants de pauvres, souvent mal habillés, venir tous les jours à la cure pendant six à sept semaines et retourner chez eux chaque

soir, partir avant l'aube matinale et ne pouvoir regagner leurs foyers qu'à nuit close, et dans quelle saison? Vous le savez, c'est pendant les courtes journées d'un rude hiver, par des temps de neige ou de pluie affreux, par des froids violents; percés, transis de froid, peuvent-ils écouter attentivement une longue leçon pour laquelle ils n'ont pas eu le temps de se préparer convenablement? Heureux si pour ranimer leur sang engourdi ils ne le livrent pas à des liqueurs spiritueuses. Heureux si, à la suite de transpirations arrêtées par le repos, après une course fatigante, ils ne contractent pas le germe de maladies chroniques qui les rendront incapables pour le travail et perpétuent les charges publiques. Ce n'est pas en leur donnant de l'argent que nous devons désirer de venir au secours de nos catéchumènes pauvres. C'est en leur procurant un asile dans quelques maisons honnêtes rapprochées du village, en leur donnant des livres de religion qui puissent éclairer leur esprit, nourrir leur cœur et entretenir les bonnes dispositions dans lesquelles sont nos catéchumènes au moment de leur consécration à Dieu.

Notre société pourrait se composer d'une partie de la Justice, du conseil de Commune, du consistoire et de quelques habitants. Une fois constituée, elle s'occupera de quelques règlements de détail.

Nos commencements sont faibles, nous éprouverons quelques difficultés, nous ne pourrons pas d'abord faire tout le bien que nous voudrions; tout cela ne doit pas nous arrêter, une volonté ferme de faire le bien et surtout la bénédiction de Dieu nous feront aisément triompher de ces obstacles.

Cette proposition ayant été unanimement agréée par tous les membres présents, la souscription fut ouverte sur-le-champ, et produisit pendant qu'on sonnait l'office 144 l. 18 s; elle fut rendue générale dans toute la paroisse 250 l. 14 s. 6 d. Total, 395 l. 12 s. 6 d. M. le pasteur Ladame s'étant adressé à de ses amis, procura 189 l. Le maire David-Guill. Huguenin s'étant adressé à Sa Majesté le roy de Prusse et à la grande Société biblique de Londres en reçut 857 l. 10 s., et il reçut encore de ses amis de Neuchâtel et d'autres lieux 104 l. 11 s. Total, 1869 l. 1 s. Ensorte que cette fondation avait, quatre ans après sa naissance, un capital de 2640 l. 9 s. 10 d. de Neuchâtel, et au 31 décembre 1833, 3895 l. 11 s. 6 d. Dès la première année, on plaça trois filles en pension. De 1816 à 1833, ce fonds a placé 91 catéchumènes, savoir 54 filles et 37 garçons, il a payé pour eux 362 semaines de pension; c'est en moyenne tout près de 4 semaines chacun. Parmi ces 91 catéchumènes, il y a 40 communiers, 18 paroissiens et 33 étrangers à la commune, habitants. La population de la paroisse de la Brévine était à la fin de 1833 de 1170 âmes.

Le gouvernement daigna sanctionner cette fondation dans les termes les plus honorables pour la Brévine, par son arrêt du 29 janvier 1816.

(A suivre.)

LE CHATELARD DE BEVAIX

(Suite — Voir la livraison d'Août 1884, page 217)

XVIII

LA SŒUR

Rentré dans sa cabane, le père Anselme pria avec ferveur pour Sibylle et Gaston. Il se sentait un cœur de père pour la jeune fille si solitaire et si malheureuse, et jusque bien avant dans la nuit ses supplications montèrent à Dieu.

Un tumulte lointain, des cris de détresse et de menaces vinrent le tirer de ses oraisons. Il tressaillit :

— Seigneur, seraient-ce encore des malheureux qu'on attaque!

Il faisait nuit noire, le père Anselme alluma une torche de résine et s'élança dehors. Les cris s'affaiblissaient; bientôt ils cessèrent complétement et l'on n'entendit plus que les pas de quelques hommes qui s'éloignaient rapidement. Le vieillard se hâtait; soudain il aperçut un homme et une femme déjà âgés, couchés à terre dans une mare de sang. Ils étaient morts, le père Anselme le reconnut tout de suite; mais en se retournant il vit à quelque distance un troisième corps à moitié caché par de hautes broussailles. Le saint homme s'approcha et se pencha tout ému sur un bel adolescent que la vie semblait avoir déjà quitté. Le coup d'œil exercé d'Anselme lui montra cependant que tout espoir n'était pas perdu : le jeune homme n'était qu'évanoui.

Il le prit dans ses bras, le rapporta dans sa cabane et le déposa sur sa dure couchette; puis il alla chercher un peu d'eau fraîche au ruisseau et en bassina le front et les mains de l'inconnu. Celui-ci ne tarda pas à revenir à lui; il poussa un profond soupir et se dressa sur son séant, puis, portant la main à son côté, il poussa une exclamation et fondit en larmes :

— Ils m'ont tout pris! Que vais-je faire? Gaston, Gaston!

Le père Anselme fit un soubresaut, puis prenant dans ses mains les mains fines et menues de son jeune hôte et le regardant bien en face :

— Qui êtes-vous, mon enfant? D'où venez-vous? Que vous a-t-on pris? Est-ce de Gaston de Rocheblanche que vous voulez parler?

L'étranger avait fixé sur le vieillard son beau regard bleu tout brillant de larmes :

— Oh! vous le connaissez! Vit-il encore? Je puis avoir confiance en vous, n'est-ce pas? Je vais tout vous dire, si vous me promettez de m'aider.

Anselme lui tenait toujours les mains :

— Je vous le jure, mon enfant, au nom de Dieu qui m'entend.

L'adolescent reprit :

— Eh bien! Messire, Gaston de Rocheblanche est mon frère; il est retenu captif non loin d'ici; j'apportais sa rançon.....

— Ne perdez pas courage, mon enfant, Gaston vit encore. Quel bonheur sera le sien lorsqu'il saura que Simonne elle-même est venue pour le délivrer!

L'étranger poussa un cri de surprise?

— Comment le savez-vous?

— Je savais que Gaston n'avait pas de frère, mais possédait trois sœurs, dont l'une était blonde; il avait raconté cela à Sibylle, et Sibylle me l'a répété.

La jeune fille était devenue songeuse :

— Sibylle, qui est Sibylle?

— Sibylle, mon enfant, c'est l'ange qu'il faudra remercier, après Dieu, le jour où votre frère vous sera rendu.

— Gaston l'aime-t-il beaucoup?

— Oui, mon enfant, Gaston l'aime de tout son cœur; le jour où tous deux seront libres, vous aurez une sœur de plus à aimer.

Simonne réfléchissait :

— Mais, reprit-elle au bout d'un instant, quand Gaston sera-t-il libre? Je n'ai plus rien pour le délivrer; et puis, vous ne savez pas, mon frère doit épouser Aimonnette Trosberg, la fille de mon oncle Itel à Valangin.

Le vieillard répliqua en souriant :

— Quant à cette dernière chose, mon enfant, je crois bien que Dieu en a décidé autrement; pour le reste ayez bon courage : Messire Trosberg est l'ami du comte de Neuchâtel, et Messire Conrad forcera bien du Terreaux

à libérer votre frère. Aussitôt que vous aurez repris des forces, je vous conduirai moi-même à Valangin.

— En attendant, faites parvenir à Gaston ceci pour lui rendre un peu de courage.

Et elle arracha de son cou une petite amulette d'argent. Ses yeux se fermèrent et elle tomba dans un sommeil entrecoupé d'accès de délire. Tout le jour durant et la nuit suivante, le père Anselme lui prodigua ses meilleurs soins. Au matin elle se calma ; son pouls emporté par la fièvre se tranquillisa, et le vieillard, inquiet de sa jeune malade du Châtelard, abandonna un instant Simonne pour aller voir Sibylle et tâcher de faire parvenir à Gaston le gage de sa sœur. Mais arrivé devant le pont-levis, il le trouva levé ainsi que la passerelle.

Comme il frappait pour se faire ouvrir, la tête de Guillaume se montra à la petite fenêtre grillée par laquelle Antoinet examinait les visiteurs suspects. La figure du châtelain avait une expression sinistre. Il faut avouer qu'il ne se trouvait point dans une position fort agréable. Toutes les supercheries de Vauthier venaient d'être découvertes. Le bruit courait dans la contrée que le castel de Rochefort serait rasé et son maître condamné à mort. Nul doute qu'après cette exécution ce ne fût le tour du Châtelard de Bevaix. Jean Dacie était aussi menacé.

Ne pouvant faire tomber sa colère sur Conrad, Guillaume la reportait sur tous ceux qui l'entouraient. Gaston, replongé dans les horreurs de son cachot, recevait à peine de quoi se nourrir, et Sibylle se voyait rudoyée de plus belle ; mais la visite du père Anselme et sa courte entrevue avec celui qu'elle aimait lui avaient rendu un peu de force ; la maladie semblait vaincue, et la jeune fille se remettait lentement.

La Claudette aussi pâtissait rudement. Un soir, elle avait trouvé le Simonnot à moitié assommé dans la cour du Châtelard. Avec une peine infinie, elle remonta l'escalier tournant en le traînant après elle, et parvint à l'installer dans une mauvaise soupente où nul ne viendrait le chercher. Sans Sibylle elle eût essayé de s'enfuir avec lui, loin du tyran qu'elle haïssait; mais, si pauvre et si misérable qu'elle fût, la Claudette était cependant la seule consolation d'une créature presque aussi faible et malheureuse qu'elle-même, et qui était, avec son fils, ce qu'elle aimait le mieux sur la terre.

On peut s'imaginer de quelle façon le père Anselme fut reçu par Guillaume. Celui-ci lui lança d'abord une bordée d'injures, puis, comme le vieillard insistait :

— Va-t'en, cria-t-il, va-t'en, sinon je te fais assommer par mes valets ;

ou bien, ce qui serait encore mieux, je te fais pendre par les moines de l'abbaye : Jean Dacie s'entendra joliment à cela !

Le père Anselme s'éloigna tristement. Simonne l'attendait et avait besoin de lui ; sans cette circonstance, il n'eût pas reculé et fût entré au Châtelard, n'importe comment, fût-ce même en prisonnier; la souffrance et la mort ne lui faisaient pas peur. Il était prêt à donner sa vie pour accomplir son ministère de paix.

Lorsqu'il rentra chez lui, la jeune Française dormait toujours, la crise était passée; mais il fallait encore un jour ou deux pour qu'elle fût complétement remise et en état de se rendre à Valangin. Il importait cependant qu'elle s'y rendît au plus vite : dans les dispositions où était le châtelain, tout était à craindre. Une appréhension terrible traversa même l'âme du vieillard : il suffisait d'un caprice pour que Gaston disparût à jamais dans les oubliettes du Châtelard.

— J'irai moi-même à Valangin, dit-il à Simonne ; je verrai votre oncle et nous aviserons.

Le lendemain il se mit en voyage. Messire Trosberg le reçut un peu froidement : le père Anselme commençait à être connu pour ses croyances fort peu orthodoxes ; n'eût été que Conrad avait bien autre chose à faire dans ce moment-là, sans doute que le solitaire de Bevaix eût eu à répondre de ses hérésies. Mais sitôt qu'Itel entendit les raisons qui amenaient le vieillard à Valangin, sa physionomie changea complétement et la colère enflamma son regard à l'ouïe des souffrances que Gaston avait eues à supporter et des dangers courus par Simonne :

— Nous demanderons aide et secours au comte Conrad, dit-il, mais auparavant je veux aller voir ma nièce chez vous ; pauvre petite ! C'est Aimonnette qui sera contente d'avoir des nouvelles de son cousin. Depuis longtemps il avait été convenu que ces deux jeunes gens s'épouseraient. Je vais vous envoyer ma fille pendant que je ferai préparer les chevaux.

Il sortit; un instant après, une gracieuse fille, brune, avec de beaux yeux foncés et un charmant sourire, entra dans la salle. Elle s'approcha du vieillard et lui tendit la main :

— Mon père m'a avertie que vous aviez à me conter quelque chose qui m'intéressait fort.....

Anselme se sentait un peu embarrassé :

— Que devait-il dire à cette enfant ? Peut-être aimait-elle d'avance le cousin inconnu auquel on la destinait. Fallait-il lui révéler que Gaston s'était déjà engagé à une autre et ne songeait plus à sa petite parente ?

— Oui, chère damoiselle, j'ai à vous entretenir d'importantes nouvelles; votre cousin de Rocheblanche se trouve tout près d'ici.

A la grande surprise du vieillard, le visage d'Aimonnette s'assombrit; elle cacha sa figure dans ses mains et fondit en larmes. Il y eut un instant de silence, puis la jeune fille reprit :

— Oh ! il faut que je vous l'avoue.... vous me semblez bon, tandis que mon père confesseur me fait peur; vous m'absoudrez peut-être, lorsque vous m'aurez entendue; lui me condamnerait pour sûr....

Le vieillard la regardait avec douceur :

— Mon enfant, si cela peut vous faire du bien, je suis prêt à vous entendre. Seulement, croyez-moi, il n'appartient pas à l'homme de condamner ou d'absoudre, mais à Dieu. C'est à lui qu'il faut confesser nos fautes.

Elle le regardait avec étonnement; puis elle continua :

— Je hais mon cousin de Rocheblanche bien que je ne le connaisse point. S'il arrive, tout mon bonheur est fini; j'aime quelqu'un d'autre, mais mon père n'en veut pas entendre parler. Oh ! si vous saviez combien de fois j'ai souhaité que Gaston n'arrivât jamais jusqu'ici, qu'il mourût en chemin. C'était bien mal, n'est-ce pas ? mais je suis si désolée.

Son interlocuteur était devenu très grave :

— O malheureuse enfant, il s'en est fallu de peu que Dieu n'exauçât vos mauvais souhaits. Ma fille, priez-le désormais avec ferveur et croyez bien que Gaston ne cherchera point à contrarier vos projets.

— Comment cela ? demanda Aimonnette.

— Dans le castel où Gaston languit depuis deux mois, se trouve une noble et douce jeune fille; ils s'aiment. Si Dieu permet que tous deux soient libres, bientôt ils seront unis.

Aimonnette resta pensive. Chose étrange, depuis qu'elle savait n'avoir plus rien à craindre de Gaston, elle se prenait presque à le regretter.

Messire Trosberg rentra :

— J'ai fait harnacher une mule pour vous, père Anselme, et mon cheval est prêt.

Sa fille lui sauta au cou :

— Où allez-vous ?

— Voir ta cousine Simonne.

— Oh ! alors, laissez-moi vous accompagner ?

— Eh bien, hâte-toi d'aller t'habiller; je vais dire qu'on prépare la jument blanche.

Au bout de cinq minutes, Aimonnette revint toute sémillante dans sa robe de drap bleu clair brodée d'or à la taille et dans le bas de la jupe. Les trois personnages furent bientôt en selle, et en allant au petit trot, deux heures plus tard ils arrivèrent à Bevaix.

Simonne se dressa sur son séant en entendant les pas des chevaux. Une vive rougeur envahit son visage lorsque Itel et sa fille firent leur apparition. Aimonnette s'élança vers elle et l'embrassa :

— Simonne, chère Simonne, comme tu as été courageuse et comme tu as souffert ! Le père Anselme m'a tout raconté chemin faisant.

Itel avait pris dans les siennes les mains effilées de sa nièce :

— Vous êtes une noble et bonne créature, Simonne; je serais fier d'avoir une fille comme vous. Comment se portent ma sœur et Olivière ? Je me sens un faible pour cette brune beauté.

La jeune fille fit un effort pour répondre :

— Ma mère va bien, mais Olivière est mariée !

Puis elle raconta simplement à son oncle ce qui s'était passé à Rocheblanche.

Itel l'écoutait avec attendrissement.

— Nous aviserons à sauver Gaston, mon enfant.

Le père Anselme, ayant réclamé du repos pour la jeune malade, emmena Aimonnette et son père. L'expression du vieillard était sombre :

— Je ne vous cache pas, Messire, que votre neveu est dans une situation très grave; vous avez deux partis à prendre : ou essayer de vous arranger avec Guillaume du Terreaux, ou recourir à la justice de monseigneur Conrad de Neuchâtel.

— Et auquel de ces partis vous arrêteriez-vous ? demanda Trosberg. Quant à moi, il me semble que ce bandit du Châtelard mériterait d'être pendu haut et court à la plus haute tour de son castel; aussi me plairait-il assez de recourir au comte et de délivrer mon neveu à main armée.

Le vieillard secoua la tête :

— Oui, mais vous ne songez pas qu'après avoir fait ouvrir les portes du castel, vous risquez de trouver le damoisel mort au fond de quelque oubliette. Croyez-en ma vieille expérience : essayez de vous arranger à l'amiable; il sera toujours temps d'employer la force.

Trosberg avait peine à accepter ce conseil :

— Croyez-vous vraiment que du Terreaux osât en venir là ?

— Cela n'est pas douteux. Qui sait même si maintenant déjà.....

Aimonnette interrompit Anselme par un cri d'effroi. La jeune fille ne

faisait pas mentir la réputation féminine : depuis qu'elle avait appris le danger que courait Gaston et son amour pour une autre qu'elle, le jeune homme s'était revêtu d'un nouveau prestige à ses yeux.

— Chut ! fit le vieillard, Simonne est remplie d'espoir au sujet de son frère, je lui ai caché ma triste incertitude, il lui faut la plus grande tranquillité; mais ce que je puis vous proposer, c'est de faire à l'instant même une tentative auprès du seigneur de Bevaix. Je vous accompagnerai; probablement je ne serai pas reçu, l'autre jour j'ai été repoussé. Pour vous, Messire, si vous pénétrez dans l'aire du vautour, soyez prudent et ayez pitié de la colombe qui s'y trouve.

Itel se retourna d'un air interrogateur. Anselme continua :

— Oui, Guillaume a une fille, une pauvre enfant qui s'étiole et se meurt; la conduite de son père la tue.

Tout en marchant, les trois personnages étaient arrivés devant le pont-levis, qui était levé ainsi que la passerelle. Itel Trosberg se mit à frapper. Antoinet apparut, puis alla quérir son maître. Guillaume du Terreaux était de fort mauvaise humeur : ses affaires allaient mal et ne semblaient pas devoir s'améliorer; mais avec son opiniâtreté de taureau, il avait résolu de résister jusqu'au bout. Moins directement opposé à Conrad, une prompte soumission lui eût peut-être valu son pardon : il préférait se laisser traquer et tuer dans son castel avec tout ce qui lui appartenait, et se venger en faisant périr Gaston.

Les supplications de Sibylle ne faisaient que l'exaspérer. Depuis la visite du père Anselme, la jeune fille avait repris des forces; son énergie, un instant abattue, s'était relevée victorieuse. Voyant son père inflexible, elle essayait de gagner Antoinet. Tout ce qu'elle put obtenir de l'ivrogne fut qu'il l'avertirait au moment où la vie de Gaston serait directement menacée. Cela ne tarderait pas, la pauvre enfant le savait, et personne au monde n'y pouvait rien changer. Par quelques bribes de conversation qu'elle avait saisies entre Jean Dacie et son père, elle connaissait que, d'un jour à l'autre, Conrad pouvait venir mettre le siège devant le Châtelard et qu'ainsi les libérateurs et les amis du jeune homme deviendraient ses bourreaux.

Lorsque Antoinet vint dire à Guillaume qu'un étranger, accompagné d'une damoiselle et du père Anselme, demandait à lui parler, le geôlier fut fort mal reçu :

— Qu'ils aillent au diable !

Mais Antoinet, qui voyait briller devant ses yeux une pièce d'argent qu'Itel lui avait promise s'il lui amenait son maître, revint à la charge :

— C'est pour quelque chose de très important, Messire ; vous ne perdez rien à l'entendre.

Guillaume se méfiait :

— C'est peut-être déjà un guet-apens de ce damné Conrad.

— Allons donc ! reprit Antoinet, un homme, un vieillard et une enfant....

— Je te dis, pendard, que je ne veux pas revoir cet Anselme du diable ; laisse-moi la paix ! Personne n'entrera au Châtelard et je ne sortirai pas pour parlementer avec qui que ce soit ; va-t'en !

Antoinet n'osa pas insister ; il se retira et cria d'un air bourru aux visiteurs que leur démarche était inutile, Guillaume refusant de les recevoir. Le père Anselme et ses hôtes reprirent le chemin de la hutte, où Simonne les attendait avec impatience. Lorsqu'ils entrèrent, elle les interrogea du regard.

— Mon enfant, lui dit son oncle, demain nous irons auprès du comte de Neuchâtel lui demander aide et protection. Après Dieu, lui seul peut sauver votre frère.

(A suivre.) ALICE DE CHAMBRIER.

MISCELLANÉES

Mémoyres de plusieurs choses remarquées par moi Abraham CHAILLIET, dempuis l'an 1614.

(Suite — Voir la livraison d'Août 1884, page 244)

Le commencement du moys de May 1630 fust fort fascheux, venteux, nêgeux par les montagnes, et faysoict froid au bas, et dura jusques au dixhuictieme dudict moys, tellement que les raysins devindrent fort rouges, mais par le vouloir de ce bon Dieu, il ne gela poinct, et le beau temps s'estant remis, devindrent fort beau et vert. Dieu les préserve. Amen.

Le 9me dudict moys fust leu au prone des Eglises de ces Contéz une réformation faite par les Srs Pasteurs de ces lieux et approuvée par la Seigneurie, contre les vices, jurements, orgueil, superfluytéz tant en habits qu'autres, et banquetz et autres vices qui ont fort la vogue au milieu de nous; et fust publié le jeusne général au dymange suyvant 16me dudict moys, jour de la Pentecoste, ce qui fust faict avec la célébration de la Saincte Cène du Seigneur y ayant justement cent ans qu'à pareil jour la première Ste Cène a esté célébrée, et que ce bon Dieu nous a illuminé du flambeau de son Saint Evangile, et délivré des idolatries de l'Ante-Christ Romain, et hors de la subjection de l'erreur de l'Eglise papale Romaine. Le Seigneur Dieu nous veuille par sa grace et bonté augmenter en nous ce don précieux de la foy. Amen.

Et fust ordonné qu'au Baptesme des pettits enfants, on ne prendroict plus que deux parreins et deux marreynes.

Le 19me May 1630. Les nues et brouillards furent si bas que l'on avoict peyne de veoir loing d'un ject de pierre, et delà le Lac aussi, c'estoict le mattin jusques aux neuf heures, Dieu voullut que les raysins et bleds n'estoyent pas en fleurs, car l'on tient que s'ils fussent estez en fleurs cela leur eut apporté bien de la nuyssance, et ce mesme jour le beau temps se remict qui durast quelque temps, et faysoict de grandes challeurs.

Le 3me Juin 1630. Un jeudy la nuit, envyron les onze heures de la nuit, il fist un si fort temps en tonnerres et éclairs si grands et sécutifs que l'un n'attendoict l'autre, et tomba bien de la gresle à Brot, Fretereulles et sur la montagne.

Et le lendemain encor un pareil temps, et tomba bien de la gresle aux montagnes et le long des prez devant, et mesme au Vaux-de-reux, mais par le vouloir de ce bon Dieu les biens de la terre ne furent pas beaucoup endommagés. Dieu loué.

Le cinquiesme dudict moys plusieurs asseurèrent la terre avoir tremblé par deux foys, un sambedy envyron les dix heures de la nuit. Le Seigneur Dieu ne nous veuille pas chastier en sa colère, mais qu'il lui plaise nous regarder des yeux de sa myséricorce, Amen!

L'onzième dudict moys, un vendredy, jour St Barnabé, est née une fille à mon frère Louys Chailliet, entre troys et quattre heures du soir, baptisée le 20me. Parrains Jonas Jacob Chambrier, J.-J. Bedaux. Marreynes Jehanna fille du Sr David Berthoud de Neufchastel, et Maria fille de Louys Jaynin. Son nom Isabeau Dieu la veuille begnir. Amen.

Le 20me Juillet 1630, par un mardy, envyron les six heures du soir, fist un temps de gresle, si grosse, et si violente que genz dignes de foy

ont asseuré qu'il est tombé des grayns de gresle qui ont pezé une livre un quart, rière le Vauxtravers où elle fist un grand dégast, commencèrent d'empuitz la Coste aux fées, sur St Sulpice, Buttes, Fleurier, Boveresse, Mostier, Couvet, jusques proche Rosières, Travers, ne fust desja pas tant endommagé comme Couvet et autres lieux, avec les montagnes de ça et de là, rompist grand nombre de thuyles en la mayson de mon oncle Jehan Petitpierre à Covet, avec beaucoup de fenestres, et les graynes ès dicts lieux furent toutes gastées prestes à moyssonner, mesme l'on trouvoict quantité d'oyseaux et lièvres tuez par les champs et prez, de la gresle; et passa la gresle sur les montagnes de la Sagne, Plambotz, au Locle, entre deux monts, vers chez Brondonnet, sur les montagnes du Vaux-de-reus où elle fust fort vyolente, mesme en tomba à Cernier, Chezard, St Martin et Dombresson et jusques à la Coste; mais par le voulloir de Dieu non pas beaucoup et ne fist pas grand dommage. Dieu loué.

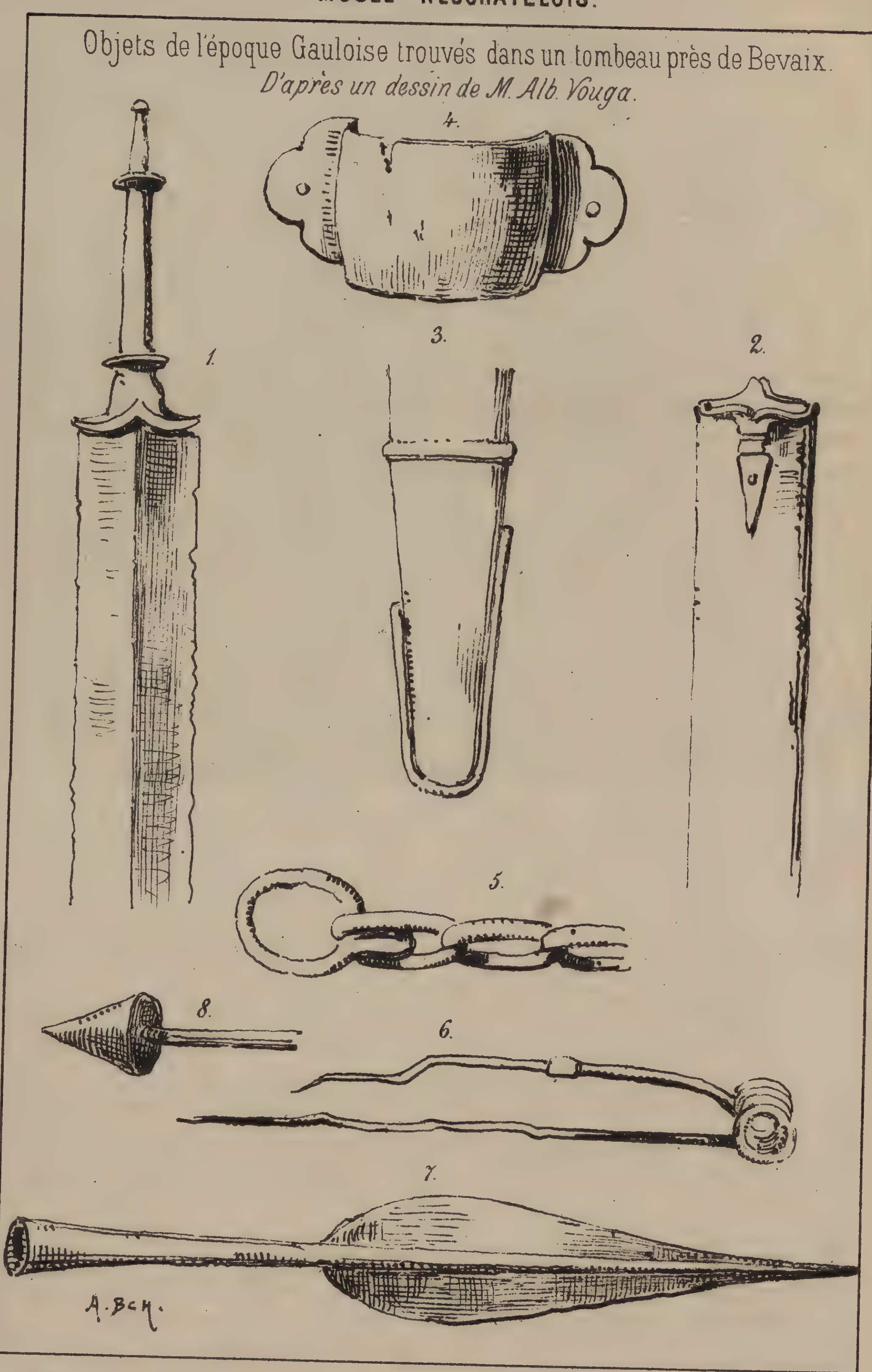
Les vignes de Ceylards, les pryses et dessus Cormondresche, Cudré, les nouts et pont Rugenet furent quelque peu endommagées, mais à Auvernier, Corcelles et Pezeux on ne voyoit pas grand dommage. Dieu nous veuille préserver de pire. Amen.

Le 23me Juillet 1630 par un vendredy, envyron les onze heures de la nuict, troys jours après le susdict temps, il fist un fort temps, de gresle dempuits Rochefort sur Bosle où fust le plus de dommage, et es vignes de Ceylards, Auvernier, Cormondresche, Corcelles, Pezeux, les vignes du Locla, Grandvignes, Combes Lerain, les Rochettes, passant contre les Tyrres, furent les plus endomagées, la gresle estoict pettite, mais drue et espaisse et sans aucun vent, passat pas dessus Neufchastel, que les vignes du parc, contre la Coculdre en furent aussy endommagées, Dieu voullut qu'on avoict fort tout moyssonné rière Bosle, Collombier et la Coste. Le Seigneur Dieu nous veuille préserver de plus voir de semblable temps par sa grace, Amen!

Le premier jour du moys d'Augst 1630, un dymange environ les dix heures de la nuit, il a plû à Dieu retirer à sa part le Sr Jehan Mouchet. Thrésorier Général de ces Contéz et Chastelain de Thielle, il a bien esté regretté, c'estoit un brave et bon personnage, bien aymé de Son Altesse et de tout le monde. L'on doubte fort qu'il n'ayt été empoysonné; fust ensevely le lendemain en l'Eglise de Collombier. Il a laissé six filles et deux filz, et sa femme enceinte. Il a légué à l'Escholle d'Auvernier troys centz Livres, à celle de Collombier autant, à l'Hospital du Neufchastel quattre centz Livres. Il estoit âgé de trente sept ans. Dieu luy a fait paix.

(A suivre.)





1. Epée. 2. Fourreau de l'épée. 3. Extrémité du Fourreau. 4. Partie intérieure de bouclier. 5. Chaine en fer. 6. Fibule. 7. Lance. 8. Extrémité de la hampe de la lance.

OBJETS ANTIQUES DE BEVAIX

(Avec Planche)

A l'ouest de Bevaix, quelques maisons se sont élevées sur les prés de la Jonchère. Ces terrains forment un triangle qui a pour base la grande route cantonale et pour côté l'ancienne route d'Yverdon; du sommet du triangle part la route municipale de Gorgier; à un kilomètre et demi au nord passe la Vy de l'Etra.

C'est sur cet emplacement que des ouvriers, occupés à creuser des canaux pour des conduits de fontaine, découvrirent, en novembre 1882, à six pieds de profondeur et à une vingtaine de mètres de la grande route, quelques ossements humains avec des objets en fer.

C'était évidemment la sépulture d'un guerrier gaulois. Une épée et son fourreau étaient placés sur une lance de 38 centimètres de longueur avec une chaîne en fer ayant vraisemblablement servi de ceinturon d'épée. A côté se trouvaient quelques fibules et une pièce en bronze clouée dans la partie intérieure du bouclier dans laquelle le soldat passait le bras. La couche de minium dont ces objets sont recouverts les a maintenus dans un bon état de conservation. Ils ont été déposés au Musée de Boudry.

Ad. Borel.

NICOLAS DE FLUE A STANZ

BAS-RELIEF DE M. C. IGUEL (Avec Planche)

On a remarqué et admiré avec raison, à l'Exposition de la Société des Amis des Arts, à Neuchâtel, les moulages des deux bas-reliefs de M. C. Iguel, *La Victoire de Morat* et *Nicolas de Flue à Stanz*. Ces deux remar-

quables compositions, coulées en bronze, décorent aujourd'hui l'Hôtel cantonal à Fribourg, où elles figurent depuis le mois de décembre 1881.

Nous donnons ici, non l'œuvre définitive de l'éminent sculpteur, mais la première idée de sa composition; celle-ci n'a été modifiée que dans quelques détails.

Chacun connaît le sujet qui a été mis en scène : « Le partage de l'immense butin des guerres de Bourgogne, celui des conquêtes faites sur la Savoie par Berne et Fribourg, la crainte des cantons primitifs de se voir dominer par Berne, Zurich et Lucerne, l'alliance que ces trois villes avaient déjà conclue entre elles et avec Fribourg et Soleure étaient autant de causes de profonde discorde entre les Etats confédérés. La querelle s'envenimait de jour en jour. Plusieurs diètes avaient en vain essayé de conjurer l'orage. Le sort en semblait jeté, le glaive seul pouvait trancher les différends. On tenta un dernier effort, et une diète qui devait être décisive s'ouvrit à Stanz en décembre 1481.

« A peine les députés eurent-ils échangé quelques paroles, écrit l'historien A. Daguet, qu'au lieu de s'entendre, ils en vinrent aux outrages. La diète allait se dissoudre, et peut-être la patrie avec elle, lorsqu'un ermite majestueux, semblable aux prophètes de l'Ecriture sainte, intervint auprès de l'assemblée et par ses nobles et patriotiques paroles, y rappela la paix et la fraternité. »

Nicolas de Flue vient d'entrer dans la salle, tous se lèvent et saluent en s'inclinant. On devine que l'apôtre sera écouté avec respect et que la concorde va renaître dans la patrie. Cette unité de geste donne une grande tournure à la composition, qui est du reste nettement et noblement exprimée. C'est de l'art élevé avec un cachet de vraisemblance qui est le sceau des œuvres de M. Iguel.

A. Bachelin.

RECTIFICATION

Dans une lettre humoristique en date du 19 juillet, mais dont le Comité ne juge pas la publication *in extenso* opportune, M. Ferdinand Vetter, professeur à l'Université de Berne, réclame avec raison contre la qualité d'étranger à la Suisse que j'ai eu le tort de lui donner dans mon Mémoire sur Winkelried, paru dans le *Musée*. M. Vetter est Suisse de naissance et d'origine, puisqu'il est né à Stein, la petite ville schaffhousoise où son père est pasteur. Je fais mes excuses à mon savant collègue de Berne. *Errare humanum est, sed perseverare diabolicum,* dit le vieil adage.

Alexandre Daguet.



Imp. Girardet, Bern.

Ch. Iguel st.

NICOLAS DE FLÜE A STANZ

d'après le Bas-relief commandé par l'Etat de Fribourg

XXIme SÉANCE GÉNÉRALE

DE LA

SOCIÉTÉ CANTONALE D'HISTOIRE

A LA BRÉVINE, LE 4 AOUT 1884

Discours de M. J. Breitmeyer, Président

(Suite et fin — Voir la livraison de Septembre 1884, page 258)

Le traité de Paris du 30 mai 1814 annexa à la Suisse le territoire du Cerneux-Péquignot.

Le 20 février 1819, le maire Huguenin prit solennement possession de ce territoire et adressa à ses nouveaux administrés un de ces discours fermes, substantiels et sagement médités dont il avait le secret.

En 1821, la Chaux-du-Milieu, détachée des juridictions de Rochefort et de Travers, fut réunie à la Brévine. A cette occasion, le maire Huguenin harangua ses ressortissants de la Chaux-du-Milieu. J'emprunte quelques passages à ce discours.

DISCOURS

prononcé en audience de la Brévine à l'occasion de la réunion de la paroisse de la Chaux-du-Milieu, détachée des juridictions de Rochefort et de Travers pour être réunie à celle de la Brévine, le 8 décembre 1821.

Je crains beaucoup plus pour nos populations agricoles le relâchement que l'exaltation, cette indifférence et cette tiédeur qui fait qu'on s'isole et qu'on demeure froid pour le service public. Souffrez que je vous le dise, tous nos devoirs sont réciproques, la société, les tribunaux, nos Communes protègent nos personnes, nos propriétés, notre industrie; lorsque la société, les tribu-

naux, nos Communes demandent de nous quelques services, nous ne pouvons, sans être coupables, nous refuser à l'appel qu'ils nous font. Vérité trop méconnue de nos jours et dont le fatal oubli peut mettre la société en péril.

Dans vos relations privées avec vos concitoyens, soyez pacifiques, justes, discrets et pleins de bienveillance.

Dans vos familles, soyez bons, patients, affectueux, empressés à vous rendre réciproquement toutes sortes de bons offices.

Soyez laborieux et sobres : la sobriété et l'amour de la retraite sont les sauvegardes de la vertu comme la source de la prospérité des familles.

Je vous ai dit quelques mots, et lu des fragments des plus importants discours de divers genres prononcés par le maire Huguenin pendant son utile carrière. Sa famille les conserve avec piété comme un monument de ce qu'il a été comme chef de juridiction, et des éminentes qualités intellectuelles et de cœur dont il a fait preuve dans ses fonctions.

Il existait un portrait à l'huile du maire Huguenin, mais il a été détruit dans l'incendie de la Brévine en 1831. Nous ne l'avons pas connu, et nous ne pouvons nous le représenter et chercher à lire dans ses traits. Nous savons qu'il était de haute taille, de noble prestance et d'aspect austère, et ses discours nous le confirment. Pour parler comme il a parlé, il devait imposer, et nous ne pourrions pas admettre qu'un homme méfait ou de chétive apparence ait pu s'exprimer avec la dignité majestueuse qui le caractérise.

Vous l'avez vu, suivi et admiré comme magistrat. Mais ce chef de juridiction ne se bornait pas à présider le plaid, la Commune et les services publics. Il était, dans le vrai sens du mot, l'âme et la vie de son vallon : il s'occupait de tout, s'intéressait à tout, et s'initiait avec une étonnante intelligence à ce qui pouvait faire prospérer sa chère juridiction.

Le culte, l'éducation, l'administration communale, les fonds de charité, le perfectionnement rationnel de l'agriculture, la sylviculture, l'étude de la tourbe et le développement de l'industrie horlogère, furent l'objet de ses recherches et de ses préoccupations constantes.

Cet homme se disait que la Providence l'avait placé à la tête de ce petit coin de pays et qu'il avait pour mission divine de travailler à l'amélioration de ses habitants et à l'extension de sa prospérité. Sa vie entière a été consacrée à l'accomplissement de ce devoir; il était né pour faire le bien des autres.

Nous l'avons suivi dans sa carrière d'artiste horloger qu'il exerça jusqu'à sa mort. Nous l'avons vu à la tête de sa juridiction, et l'on peut

dire de lui que l'histoire de Neuchâtel nous donne peu d'exemples de magistrats qui se soient voués avec une sollicitude égale au bonheur de leurs administrés.

Ce que nous avons parcouru suffit pour remplir une existence active, mais le maire Huguenin se levait à l'aube, se couchait tard et travaillait toujours.

Pour se distraire de ses occupations habituelles, il étudia la flore et la faune de nos montagnes, et les travaux de Léopold de Buch lui donnèrent le goût de la géologie.

Nous l'abordons maintenant comme historien neuchâtelois, et à ce titre surtout son souvenir doit nous être cher.

Esprit curieux, il a fouillé partout avec un discernement rare chez les copistes. Il a ainsi amassé des trésors de matériaux, dont il est sorti nombre de publications qui se classent parmi les ouvrages historiques neuchâtelois, et les manuscrits nombreux qu'il a laissés seront toujours consultés avec fruit pour l'histoire de notre pays.

Je vous communique le catalogue des publications et celui des manuscrits.

A. PUBLICATIONS

1. Description topographique et économique de la Juridiction de la Brévine, mémoire couronné en 1795 par la Société d'émulation patriotique dont il fut membre de 1825 à 1837. Neuchâtel 1796 in-8°, 102 pages.

2. Mémoire sur les défauts les plus essentiels qu'on observe dans la culture des terres de nos montagnes, de leurs causes et de la manière d'y remédier. Couronné par la Société d'émulation patriotique en 1799. Neuchâtel 1799, in-8°, 63 pages.

3. Notice sur le château de Valangin, dans l'ouvrage intitulé : *Die Schweiz in ihren Ritterburgen und Bergschlössern historisch dargestellt.* Tome II.

4. Les châteaux neuchâtelois anciens et modernes. Neuchâtel 1843, in-8°, 295 pages avec carte et gravures.

Ce livre parut après la mort du maire Huguenin.

M. de Sandoz-Travers s'était chargé avec quelques amis de revoir le manuscrit de 1833 et de l'abréger, en particulier en ce qui concerne le château de Neuchâtel, qui dans le texte original contient près de 400 pages in-folio.

5. Description de la Juridiction de la Brévine. Neuchâtel 1843, in-8°, 122 pages.

Cette dernière description est une refonte de la première, nécessitée par l'annexion à la juridiction de la Brévine du Cerneux-Péquignot et de la Chaux-du-Milieu.

6. Lettres d'un buveur d'eau, écrites de la Brévine en 1816.

Un jour notre ami Bonhôte mit la main sur un petit volume sans titre et sans nom d'auteur. Un buveur d'eau séjournant avec sa famille au Déplan communique sous forme de lettres ses impressions et ses observations sur tout ce qui se voit et se fait dans la contrée. M. Bonhôte, qui connaît tous les livres, n'avait jamais vu cet opuscule, dont il fit l'acquisition pour la bibliothèque de Neuchâtel. Je l'ai lu avec beaucoup d'intérêt, et en me renseignant, j'appris que le manuscrit avait été remis à l'imprimerie Courvoisier au Locle. Le livre a été imprimé, mais il n'a jamais été livré, et après nombre d'années et plusieurs déménagements, regardé comme une maculature inutile, il a été mis au pilon à l'exception de quelques exemplaires heureusement sauvés. La famille n'en possède aucun et celui de la bibliothèque de Neuchâtel doit être une grande rareté.

B. MANUSCRITS

I. Ceux de la Bibliothèque de Neuchatel, originaux ou copiés.

a) Les châteaux neuchâtelois;
b) Description du canton de Neuchâtel, écrite pour un concours ouvert par la Société d'émulation patriotique. Inédit;
c) Essai historique sur les anciennes Audiences, dont M. Junod, conseiller d'Etat, a fait un extrait assez connu.

II. Ceux de la famille Huguenin.

a) Manuscrit des lettres écrites de la Brévine en 1816;
b) Manuscrit primitif des châteaux neuchâtelois;
c) Essai sur les anciennes Audiences de Neuchâtel et Valangin;
d) Essais de jurisprudence et d'histoire. 3 volumes;
e) Description de la principauté de Neuchâtel et Valangin;
f) Recherches sur la famille DuLocle ou du Locle;
g) Observations sur une délimitation plus commode et plus rationnelle de quelques juridictions du pays;
h) Notice sur Buttes et Thomas Petitpierre;

i) Notice sur Daniel Jeanrichard;
k) Mémoire sur les tourbes;
l) Mémoire pour justifier que la juridiction de la Brévine a rang dans les cérémonies publiques avant celle de Lignières;
m) Notice historique sur les droits que les comtes de Neuchâtel ont eus sur le château de Joux et autres possessions seigneuriales en Franche-Comté;
n) Notice sur quelques familles de la principauté de Neuchâtel avec les cachets dont elles font usage ou l'indication de leur blason;
o) Notice sur les bâtards des comtes de Neuchâtel;
p) Un volume in-folio renfermant les discours publics prononcés en diverses occasions par David-Guillaume Huguenin, maire de la Brévine.

Il a laissé de plus un volumineux recueil de pièces et documents de tous genres, glanés un peu partout, et dont la plupart ont trait à l'histoire de Neuchâtel. Parmi les nombreuses pièces renfermées dans les sept volumes dont se compose ce recueil, quelques-unes sont de la rédaction du maire Huguenin, mais la plupart ont été copiées soit dans des manuscrits, soit dans des livres plus ou moins rares.

Ainsi, et dans toutes les directions, cet homme étonne par sa dévorante activité et par sa féconde production, et il ne faisait rien à la légère. Tout ce qui sortait de sa plume était médité, correct et soigné.

Son style d'historien est simple et souvent naïf, ses réflexions sont pleines de bon sens, sa morale est très élevée.

Dans ses autres écrits et dans ses discours, il est attachant, même entraînant. On admire chez lui sa grande honnêteté, sa foi profonde, ce cœur vibrant de patriotisme, cet amour et cette recherche du bien, qui sont le cachet très personnel et très marqué de ses œuvres.

Etait-il poëte?

Si par poëte nous entendons cette poésie un peu miëvre et sensuelle qui s'éprend de la forêt qui chante, du nuage qui fuit, du ruisseau qui murmure, du champ qui ondule, du silence et des bruits, de tout cet ensemble plus superficiel que profond qui séduit notre génération amollie et énervée et fait rêver les cœurs de vingt ans et ceux de cinquante, il n'était pas poëte.

Mais il était poëte dans le sens élevé du mot. Il ne l'était pas à la surface, mais au fond, dans le plus intime de son être. Il parle de son pays et de son cher Jura en homme au souffle puissant. Sa poésie est sévère et saine. Quand on a passé quelques heures avec lui, on se sent fortifié.

En le lisant, en vivant avec ses œuvres, en suivant sa pensée, on comprend ce que cet homme a été et la bienfaisante action qu'il a dû

exercer. Rigide envers lui-même, simple dans sa vie, convaincu qu'il tenait ses hautes fonctions de la Providence même, il revêtait son infinie bonté et son inépuisable dévouement d'un manteau de dignité et d'autorité que le moindre souffle soulevait. Alors il était aimable, d'un commerce facile et doux, il goûtait avec joie les charmes de la conversation et répandait sa sérénité calme sur ceux qui l'entouraient.

« Peu d'hommes, disent ses biographes, ont mieux que lui pratiqué ces vertus domestiques qui préparent à toutes les autres. Il a été chéri des siens comme fils, frère, époux et père ; et les souvenirs de ceux qui lui survivent sont là pour en rendre témoignage.... Si dans la petite sphère où il vivait il a été un homme vraiment extraordinaire, comme ces météores lumineux qui ne paraissent que de loin en loin dans la voûte céleste, qu'eût-il été si sa première éducation eût été en rapport avec ses facultés naturelles pour en procurer le plein développement, et si un commerce intime et habituel avec des hommes distingués l'avait aidé à polir et à perfectionner ce qu'il devait à ses propres et seuls efforts. »

David-Guillaume Huguenin mourut en 1841. Ses biographes nous donnent par erreur la date de 1842. Sa mort fut un deuil public. Mais après 40 ans, ce village riant et prospère, cette population intelligente et active, animée d'un bon esprit public, faisant mûrir les germes qu'il a semés, vous prouvent que son influence a été grande et que son œuvre est durable.

Dans la préface de *Jarousseau*, Eugène Pelletan, parlant « des morts inconnus » nous paraît avoir dédié à notre héros modeste quelques pages d'une grande beauté de pensée et de langage. — De qui parle-t-il si ce n'est de lui, quand il dit :

« Nous voudrions, si toutefois nous avions le droit de donner l'exemple, poser enfin la dignité de la gloire sans bruit, de la vertu sur place, jusqu'à présent balayées à l'oubli, comme la paille du chemin, et dire au moindre serviteur, au moindre grandhomme anonyme : O toi, qui que tu sois, qui as fait noblement ta besogne à ton poste, dans ta mesure, tu peux dormir en paix, ton œuvre est comptée.

» Certes, nous respectons le génie. Mais il est absorbant de sa nature. Il a eu cependant, il a encore mille précurseurs oubliés, mille collaborateurs inconnus. Il faudrait en tenir compte; on les passe sous silence. Le fleuve coule solitairement, roulant à grands flots l'orgueilleuse nappe de son courant, lui seul se nomme, et il ne nomme pas les nombreux affluents dont il est formé. Il y a là une évidente partialité. On ne doit

pas sacrifier le petit au grand, pour lui constituer encore plus de grandeur. A chacun sa part, c'est la loi de justice.

. . . .

» L'heure nous semble venue d'écrire à côté de l'histoire officielle, qui désigne seulement tout ce qui est éclatant ou retentissant, une seconde histoire privée, domestique en quelque sorte, qui nomme là et là, d'une colline à l'autre, quiconque dans cette vie a été fort ou méritant, à sa manière, dans sa circonférence d'action, afin que chaque motte de terre, que chaque pierre de foyer, ait désormais une vertu, une gloire en partage, et que partout où l'homme met le pied il marche escorté d'un bon exemple ou d'un bon souvenir.

» Nous avons souvent rêvé cette histoire écrite, de droite et de gauche, par le premier Thucydide venu. »

Je ne suis pas ce Thucydide, et je n'ai pas écrit l'histoire d'un homme. J'ai simplement voulu rappeler à votre souvenir la vie utilement remplie d'un homme de bien, et rendre à sa mémoire un hommage bien mérité d'admiration et de respect.

1er Août 1884. JULES BREITMEYER.

LE CHATELARD DE BEVAIX

(Suite — Voir la livraison de Septembre 1884, page 269)

XIX

LE RENARD VAINCU PAR LE LION

C'était le soir. Dans un cachot du château de Neuchâtel, un homme était étendu sur une couche de paille. Ses cheveux étaient longs, ses yeux avaient un regard farouche, une expression de lassitude et de souffrance profonde était répandue sur toute sa personne. Dans ce prisonnier misérable, on eût à peine reconnu le beau Vauthier de Rochefort.

Le comte de Neuchâtel se vengeait bien : non-seulement il ravissait à son indigne cousin la fortune et la liberté, mais, sous prétexte de faire avouer au sire de Rochefort tous les crimes secrets de sa vie et tous les faux actes qu'il pouvait avoir fabriqués, le malheureux avait été mis à la torture jusqu'à quatorze fois dans un même jour : pas un mot ne sortit de ses lèvres. Les plus cruelles souffrances l'avaient laissé maître de lui, et c'est au soir d'une de ces terribles épreuves que nous le retrouvons.

Le malheureux était alors dans la plus sombre position où puisse se sentir un homme : il savait que la seule chose qu'il pût attendre de ses juges c'était la mort, et la mort ne l'effrayait pas. Depuis le commencement de sa captivité, il avait passé par de pires douleurs ; mais il réprimait avec peine un mouvement de désespoir en songeant à sa vie brisée, aux siens, à Lucrèce surtout ; il avait été ambitieux pour elle aussi, et maintenant tout s'effondrait ; ses rêves, ses projets de grandeur tombaient en ruine, et, qui sait ? son fils, dame Françoise, Lucrèce étaient peut-être ensevelis à cette heure sous les décombres de Rochefort.

Comme il songeait à tout cela, soudain toute sa fermeté l'abandonna, et lui, que rien n'avait pu ébranler jusqu'ici, il se mit à pleurer comme un enfant. Il n'entendit pas la porte de son cachot s'ouvrir doucement, il ne vit pas un homme s'avancer et s'arrêter devant lui, en croisant les bras.

C'était Conrad, comte de Neuchâtel. Il avait bien l'air de savourer sa vengeance : jusqu'ici le courage de Vauthier lui avait enlevé la moitié de sa joie. L'heure était enfin venue : il contemplait son rival faible et vaincu ; il le tenait sous ses pieds ; il pouvait l'abreuver d'ironie et de mépris :

— Eh bien, baron de Rochefort, c'est donc le temps des larmes à présent. Je vois que le bourreau et ses aides savent bien leur métier ; je les en louerai demain.

Vauthier avait redressé la tête, puis, malgré la douleur que lui causait chaque mouvement, il se leva lentement en s'appuyant à la muraille. Une fois debout, il y resta adossé : sa taille paraissait un peu voûtée, ses mains tremblaient comme celles d'un vieillard. Il essaya de sourire :

— Oui, Conrad, je pleure ; mais ce ne sont pas tes instruments de supplice qui m'ont vaincu, ce n'est pas la mort qui m'effraye ; j'ai une famille que j'aime, c'est à cause d'elle que je pleure. Je t'ai fait du mal, Conrad, tu me l'as rendu, nous sommes quittes maintenant.

Le comte de Neuchâtel s'était avancé ; ses yeux plongeaient dans ceux de sa victime :

— Quittes, Vauthier, quittes ! Non pas; qui me rendra ce que tu m'as pris ? Sans toi, mon peuple m'aurait aimé, aurait eu foi en moi. Voilà ce que tu m'as pris, ce que ta mort même ne me rendra pas. Au moins je t'aurai fait expier mon amertume et tu auras souffert autant, si ce n'est plus que moi.

— Je sais, reprit Vauthier, que je n'ai aucune grâce à attendre de toi et je ne demanderai rien pour moi-même; j'ai employé ma vie à te combattre : si je pouvais, je recommencerais avec joie. Un mot seulement : Qu'as-tu fait des miens ? Où est Lucrèce ?

Le comte ne répliqua rien : il sentait que le cœur de son ennemi était suspendu à ses lèvres ; Vauthier était livide; un seul mot du comte eût rassuré le malheureux père : il ne le prononça pas. Vauthier poursuivit :

— Tu es le seul homme qui m'ait vu triste et désarmé, Conrad de Neuchâtel; tu pourras t'en vanter après ma mort. Est-ce pour cela que tu viens me trouver ici ?

Le comte hésita un instant :

— Ecoute, Vauthier, tu es en ma puissance; je puis adoucir ton sort si tu me révèles tous tes méfaits.

— Il fallait donc m'envoyer un confesseur en ta place, mon cousin ! Crois-tu que j'ai supporté la torture sans mot dire pour parler aujourd'hui devant toi ? D'ailleurs, je serai bientôt hors de tes mains, Conrad ; j'échapperais à ta condamnation que je n'échapperais pas à la mort : je la sens en moi ; regarde, qui donc reconnaîtrait Vauthier de Rochefort ?

Il disait vrai : cet homme hâve, défait, brisé par la souffrance, aux gestes tremblants, ressemblait bien peu au brillant cavalier que nous avons rencontré chez Guillaume du Terreaux. Conrad allait répondre, quand deux pages parurent derrière lui :

— Messire Itel Trosberg, accompagné d'un vieillard et d'une dame, demande à parler immédiatement à Monseigneur, dit l'un d'eux.

— Il dit que c'est une affaire qui ne souffre aucun retard, ajouta l'autre.

Conrad les congédia brusquement :

— Je viendrai quand j'aurai fini, j'ai aussi des affaires qui ne souffrent pas de retard.

Puis quand ils furent sortis :

— C'est donc bien résolu, Vauthier, tu ne veux rien faire pour me désarmer.

Il n'obtint pas de réponse. Au fond il en fut heureux ; les paroles d'Itel Trosberg lui revenaient en mémoire : Itel venait peut-être encore lui

parler de Vauthier; il pourrait lui répondre que Vauthier avait repoussé ses avances. C'est dans ces sentiments qu'il sortit du cachot et monta dans la salle où ses visiteurs l'attendaient.

A peine fut-il entré qu'une jeune fille pâle, fort jolie sous ses cheveux blonds, s'élança au-devant de lui :

— Monseigneur, ayez pitié de nous ! Rendez-moi mon frère Gaston de Rocheblanche : il est au Châtelard, prisonnier de Messire du Terreaux; ils veulent le tuer. Monseigneur, nous n'avons personne pour nous défendre; je suis venue de bien loin apporter sa rançon, le baron du Châtelard me l'a volée; c'est le père Anselme qui m'a sauvée....

Conrad demeurait interdit, cherchant à relier les paroles rapides de cette jeune fille inconnue. Trosberg s'avança :

— Que votre seigneurie excuse cette pauvre enfant; c'est ma nièce, elle est bien malheureuse.

Le comte fit asseoir la belle éplorée sur un siège à côté de lui et écouta attentivement le récit que lui fit Itel Trosberg. Simonne épiait avec anxiété les diverses expressions du visage de Conrad. Celui-ci le remarqua; il eut un léger sourire :

— Ne craignez rien, ma belle enfant; je vous réponds que tout sera mis en œuvre pour sauver votre frère. Ah! les mécréants !

Simonne joignit les mains; elle contemplait le comte avec une sorte d'admiration respectueuse :

— Oh ! comme vous êtes bon, monseigneur.

Il sourit amèrement :

— Bon, mon enfant, oh ! non, mais je veux être juste : je punirai ces misérables qui sont la honte et l'effroi du pays; j'en ai déjà un en mon pouvoir, mon plus cruel ennemi. Ah ! celui-là ne dit pas que je suis bon, Vauthier de Rochefort !....

Le père Anselme s'était avancé :

— Monseigneur, me laisseriez-vous descendre auprès de cet homme ?

Le comte le regarda avec surprise :

— Vous, pourquoi ? le connaîtriez-vous ?

— Non, monseigneur, mais il est condamné et malheureux : il a besoin d'espoir. Et puis, il a vu Gaston de Rocheblanche au Châtelard et pourra nous être utile.

Au nom de Gaston, Simonne reprit la parole :

— Oh ! monseigneur, laissez-nous voir cet homme !

— Allez, dit le comte : ce page vous conduira.

Itel s'approcha de son seigneur. Une nuance d'embarras se peignit sur

le visage de Conrad; il craignait que Trosberg n'essayât quelques remontrances; mais Itel pensait à autre chose : il voulait savoir ce que Conrad allait tenter pour délivrer le prisonnier du Châtelard.

— Je crois qu'il n'y a qu'une chose à faire, mon bon Trosberg : il faut raser tous ces nids de pillards; Rochefort, Fresnes, Roussillon, Sainte-Croix et surtout le Châtelard détruits, nous serons maîtres des malfaiteurs. Nous commencerons par Rochefort afin d'effrayer du Terreaux; dès ce soir je vais lui envoyer un messager; s'il veut se rendre, il aura la vie sauve et je lui offrirai une place à mon service dans notre bonne ville de Neuchâtel. C'est un rude gaillard que ce du Terreaux, et il pourra nous servir. . . . .

Simonne et le père Anselme étaient arrivés au cachot de Vauthier. Le prisonnier, en entendant grincer la clé dans la serrure, crut qu'on venait déjà le chercher pour de nouveaux tourments : sous le jour pâle du soupirail, il vit paraître la tête blanche et grave du père Anselme et la blonde et douce figure de Simonne. Celle-ci le regardait en silence. Ce fut le vieillard qui parla :

— Mon pauvre seigneur, dit-il d'une voix douce, où vibrait tout ce que son âme renfermait de bonté.

Vauthier reconnut le solitaire, qu'il avait si souvent rencontré dans ses courses à travers le pays. Il le regarda bien en face :

— Que me voulez-vous ?

Le père Anselme s'approcha de lui :

— Nous sommes tous égaux devant la souffrance et la mort, Messire de Rochefort; le malheur m'a rendu votre frère et je viens vous parler d'espérance et de consolation.

Vauthier eut un sourire presque dédaigneux :

— Oui, je vous reconnais.... le père Anselme. Qui vous a donné l'idée de venir me voir? j'ai souvent eu des prisonniers à Rochefort; chacun son tour, comme vous voyez; mais ils n'ont jamais eu le plaisir de votre visite.

Le côté ironique et léger de son caractère reprenait déjà le dessus : il lui suffisait de se sentir dans une atmosphère sympathique.

Simonne s'enhardit :

— Messire, vous connaissez Gaston de Rocheblanche, mon frère, qui est prisonnier au Châtelard.

— Ma belle enfant, vous êtes sa sœur ! Ah ! vous me faites repentir de ce mauvais coup ! Grâce à Guillaume et à moi, ces beaux yeux que voilà ont dû verser des larmes.....

— Oui, Messire, dit Simonne. Et ses yeux bleus étincelaient. — Oh ! parlez-moi de lui, quand l'avez-vous vu pour la dernière fois ?

— Quand je l'ai vu ? Il y a déjà plus d'un mois ; il allait mieux, car il a été blessé et fort malade. S'il vous est rendu, souvenez-vous d'en remercier Sibylle.

Simonne était devenue songeuse :

— Sibylle ! Sibylle ! murmura-t-elle ; pourquoi ne peut-on parler de Gaston sans parler de Sibylle ?

— Parce qu'ils sont faits pour vivre ensemble, reprit Vauthier presque gaîment.

Et songeant à sa fille :

— C'était l'amie de Lucrèce.... Lucrèce, ma fille, que je ne reverrai jamais, blonde et douce comme vous.... vous la rencontrerez peut-être : dites-lui que son père l'aimait bien et que sa dernière pensée a été pour elle.

Puis se tournant vers le père Anselme :

— Je suis heureux de vous avoir vu.

Le père Anselme lui dit gravement :

— Mon frère, les consolations d'un homme sont peu de chose si elles ne sont accompagnées des consolations divines.

Le prisonnier l'interrompit :

— Oh ! je sais bien ce que vous allez me dire. Faire pénitence et me confesser ; il y aura toujours des prêtres pour m'absoudre. Mais à qui me confesserai-je ? A Jean Dacie ou au père Cola, qui ont travaillé avec moi et s'en absolvent mutuellement......

Le vieillard l'interrompit à son tour :

— C'est à Dieu, Messire, qu'appartient le droit d'absoudre et de pardonner. Il vous apparaît comme un juge redoutable ; faites-en un père miséricordieux. Le repentir force les portes du ciel.

Vauthier écoutait :

— J'y songerai, dit-il.

Les deux hommes se serrèrent silencieusement la main, et Simonne, adressant un sourire ému au captif, suivit le père Anselme, qui remontait déjà l'escalier sombre.

XX

VISITES TARDIVES

Sibylle était assise à sa fenêtre. Elle regardait avec mélancolie les derniers feux du soleil s'éteindre à l'horizon derrière la montagne. Le couchant avait pris par degrés une teinte d'opale où scintillait l'étoile du soir. La jeune fille eût voulu s'élancer bien loin, là-bas, dans ce clair lointain où tout était lumière. Ah! si, emmenant avec elle celui qu'elle aimait, elle eût pu se perdre à jamais dans ce rayonnement! Quel rêve idéal ébauchait la pauvre Sibylle durant ces courts instants du soir où les choses semblent prendre des voix pour parler à l'homme!

Quelques grands corbeaux passèrent à tire d'aile devant la croisée; ils regagnaient leur nid dans la montagne. Ce fut comme si les songes de Sibylle se fussent envolés avec eux. Elle tressaillit, se leva avec un léger frisson, puis, revenant au sentiment de sa situation présente, elle serra sa tête dans ses mains et resta un instant adossée à la muraille. Le chagrin l'accablait, chaque jour lui apportait une telle somme d'angoisse, qu'elle se sentait parfois défaillir.

Guillaume du Terreaux ne quittait plus le Châtelard. Sibylle savait qu'il s'attendait chaque jour à être cerné par les soldats de Conrad, et alors Gaston serait perdu : Guillaume ne rendrait qu'un cadavre aux troupes du comte. Sibylle ne songeait pas à elle-même; elle ne se demandait pas ce qu'elle deviendrait lorsque le castel, forcé par une soldatesque déchaînée et avide de vengeance, serait livré au pillage. Une seule pensée, celle de Gaston, l'occupait. Elle ne songeait qu'à lui, mangeait à peine, ne dormait plus; une sorte d'excitation nerveuse la soutenait encore, mais elle avait bien changé depuis quelques mois. Sa taille amaigrie par la souffrance paraissait plus haute et prenait une sorte de langueur qui lui donnait un charme étrange.....

L'heure du souper sonna; Sibylle descendit l'escalier tournant : Guillaume n'était pas encore là; elle fit quelques pas dans la cour en l'attendant. Soudain on frappa à la poterne; une voix douce et plaintive s'éleva :

— Ouvrez ! nous sommes bien malheureuses !....

Sibylle, saisie d'émotion au son de cette voix, s'élança au guichet.

Elle ne se trompait pas: les personnes qui se trouvaient derrière la passerelle étaient Lucrèce de Rochefort, son frère et dame Françoise. Sibylle se hâta de les faire entrer et les entraîna dans la salle. Lucrèce sanglotait en embrassant son amie; dame Françoise ne pouvait s'empêcher d'en faire autant.

Guillaume arriva au beau milieu de cette scène d'attendrissement. Sibylle, le laissant avec dame Françoise, emmena Lucrèce dans sa chambrette et l'interrogea doucement. La fille de Vauthier tremblait :

— Oh ! Sibylle, tu ne sais donc rien ! Nous sommes chassés de Rochefort; le comte a envoyé une troupe de soldats pour piller et brûler le château, et, cette nuit, on pourra voir d'ici l'incendie. Tout cela ne serait rien encore, mais il y a mon père, mon père qui est prisonnier du comte; et l'on nous a raconté des choses si horribles, il a tant souffert ! Sibylle, sais-tu ce que mon père a fait ? Oh ! ce n'est pas possible qu'il ait commis tous ces crimes dont on l'accuse !

Sibylle serra étroitement son amie contre elle :

— Nous sommes toutes deux bien malheureuses, Lucrèce.

— Toi, au moins, tu es chez toi, tu as encore ton père..... Sibylle, je me trompe peut-être, mais il me semble que tu n'aimes pas ton père comme j'aime le mien.

— Chut, Lucrèce, chacun a ses peines : les miennes ne sont pas moins lourdes que les tiennes, et elles durent depuis plus longtemps.

Et Sibylle confia simplement à son amie le secret de son amour et de ses souffrances. N'est-ce pas, Lucrèce, ajouta-t-elle, que je suis bien malheureuse !....

(A suivre.) ALICE DE CHAMBRIER.

JAQUELINE DE ROHAN

MARQUISE DE ROTHELIN

ÉTUDE HISTORIQUE

(Suite — Voir la livraison d'Août 1884, page 224)

VI

Dernier séjour de la marquise à Neuchâtel. 1574-1576.

« La princesse Jaqueline de Rohan vint à Neuchâtel pour la troisième fois; elle y fut pendant deux ans et fit presque toujours son séjour à Môtiers. Elle préférait ce pays au séjour de la cour, parce qu'elle avait la liberté d'y vivre dans la religion réformée sans être inquiétée. » C'est en ces termes que l'annaliste Boyve annonce la troisième visite de la marquise à Neuchâtel.

Cependant des détails plus précis m'ont paru nécessaires, en particulier sur le lieu de sa résidence. Mes recherches dans les archives de Môtiers n'ont malheureusement pas abouti, car il ne s'y trouve aucune pièce se rapportant au passage de la marquise dans cet endroit. Mais une lettre trouvée à la Bibliothèque nationale de Paris a fini par m'éclairer sur le lieu de son séjour, fournissant en même temps la date de son arrivée dans notre pays.

Jaqueline écrit à la duchesse de Ferrare qu'elle est « *ces jours passez arrivée par deçà* pour les affaires de ses petitz enfans, auxquelles aiant donné quelque ordre, elle compte s'en retourner en France, aidant Dieu toutesfois » [1]. Cette lettre est datée de *Colombiers*, du *14 juin 1574*.

Il n'est pas étonnant que la marquise eût choisi pour sa demeure le

(1) Mss. f. franç. N° 3236, fol. 28.

beau château de Colombier, que son fils venait d'acquérir des fils de l'avoyer de Watteville, comme nous l'avons raconté.

Cette antique demeure, datant des Romains, avait été reconstruite du temps des Chauvirey et surtout des Watteville (1). C'est un vaste édifice, flanqué de tours, contenant une cour intérieure et qui a été modifié pour servir de caserne à nos milices; mais deux pièces ont été conservées intactes : la grande salle, dite des chevaliers, ouvrant sur les allées et la baie d'Auvernier, et la salle du poële ou salle de la dame de Colombier, contenant un petit cabinet faisant saillie sur la cour et qui lui servait probablement d'oratoire.

L'église de Saint-Etienne, démolie en 1828, avait été fondée par les sires de Colombier et contenait les tombeaux de plusieurs d'entre eux. Il est à regretter que lors de sa reconstruction l'on n'ait pas placé ces anciennes pierres tumulaires dans la nouvelle église. Celle de l'avoyer de Watteville, par exemple, ce vaillant défenseur de la Réformation, eût bien mérité d'être conservée.

L'armoirie des Watteville, placée au-dessus d'une poterne au sud du château, est le seul souvenir qui se retrouve encore de cette illustre famille.

Ce riant village de Colombier, dans l'une des plus belles situations du pays, méritait bien d'être choisi comme séjour d'été de sa Souveraine. Mais quelle différence pour elle entre cette visite et la précédente, alors que Jaqueline, dans la plénitude de sa joie maternelle, arrivait avec son fils, heureuse de le posséder de nouveau à ses côtés, après les angoisses d'une longue captivité.

Aujourd'hui Dieu lui a repris ce fils, objet de sa joie et de son orgueil, et, comme elle l'écrivait quelques mois auparavant au Gouverneur et membres de son Conseil de Neuchâtel en leur annonçant la perte qu'ils avaient faite « d'un seigneur gratieux et débonnayre et qui les aimait tant »: « Quoiqu'il feust subject à la loy comme à tous hommes et submis naturellement à la souveraine disposition de la providence divine, si est-ce que la chose nous touche de si près qu'il ne nous est encore possible de nous en pouvoir résouldre et croyons que *ce deuil nous accompagnera toute notre vie* si Dieu, par sa saincte bonté n'a pitié de nous.

« Tout ce que nous peult rester de consolation, ajoute-t-elle, est de connaître la bonne volunté et affection de ses bons subjectz et serviteurs, entre lesquels nous vous avons tenus du premier rang, se continuer toujours envers sa mère et les beaux enfants qu'il vous a laisséz après

(1) *Musée neuchâtelois* de 1876. Article de M. de Mandrot.

luy, lesquelz s'il plaist à Dieu luy succéderont non seulement en ses biens, mais en toute l'amitié qu'il vous a portée tant qu'il a vescu. » (1)

Quant à sa fille, la princesse de Condé, celle-ci ne lui donnait pas beaucoup de joie. Après un moment de grande ferveur protestante à la suite de la mort de son mari, elle avait fini par céder aux instances de Catherine de Médicis et était retournée au catholicisme après la Saint-Barthélemy. Elle vivait, en outre, dans un relâchement de mœurs qui devait peiner profondément sa mère. Nous lisons dans les mémoires du temps que la princesse, après avoir beaucoup pleuré son mari et composé même de touchantes complaintes à son sujet, était devenue fort galante.

Jaqueline devait sympathiser doublement avec la duchesse de Ferrare qui avait les mêmes sujets de douleur à l'égard de sa fille Anne d'Est, alors épouse du duc de Nemours et qui avait aussi commencé par donner de belles espérances. (2)

Cependant la marquise, toujours active, ne tarda pas à s'occuper des affaires du gouvernement. Nous la voyons présider le Conseil du 14 juillet. — Les registres indiquent en effet comme présents à cette séance : « Madame la marquise de Rothelin, mère du feu duc Léonor, et séjournant dans ce pays, et de Messieurs les gouverneur, ambassadeur d'Amours et gens du Conseil, Gorgier, Verdonnet, Hory, Clerc et Chambrier, pour délibérer conformément à la volonté de la duchesse Marie de Bourbon, *régente, sur divers objets d'administration, entre autres* limitation avec la Bourgogne, Berne et Fribourg pour Grandson. » (3)

Au Conseil du 24 juillet « étaient présents Mr le gouverneur, ambassadeur et plein Conseil, réservé Verdonnet. » Ce dernier accompagnait peut-être sa Souveraine pour faire une tournée dans le pays.

Ni le gouverneur, ni la marquise ne se trouvaient au Conseil du 9 août.

Le 1er d'août, J.-J. de Bonstetten avait encore écrit au Sr d'Hautefort, conseiller du roi de France Charles IX, et son ambassadeur auprès de Messieurs des Ligues, une lettre qui a été publiée par M. Rott dans le *Musée neuchâtelois* de 1876. Il mourut fort peu de temps après. On n'a

(1) De Blandy, ce 5me octobre 1573. Gr. Arch. B 19 N° 9.

(2) Amie d'Olympia Morata, la jeune duchesse était arrivée en France décidée à protéger les doctrines des réformateurs. Elle eut un bel élan d'humanité et de courage en faveur des victimes d'Amboise, mais, peu à peu, elle subit l'influence de la famille des Guises. On prétend même que plus tard, pour venger la mort de son premier mari, l'illustre François de Guise, elle trempa dans le complot de l'assassinat de l'amiral de Coligny et de la Saint-Barthélemy.

(3) Grandes Archives. A. 5. N° 16 et Registres du Conseil.

pas la date exacte de son décès, mais elle peut être fixée approximativement par une lettre que LL. EE. de Berne adressent à la duchesse de Longueville, le 14 septembre 1574, et qui commence par ces lignes : « Nous avons aveq ung singulier regret entendu le décès de noble Jehan-Jacob de Bonstetten Vostre gouverneur général au comté de Neufchastel, tant pour l'amour que luy portions comme à nostre bourgeois que pour ce que l'avons toujours cogneu bien affectionné à Vostre service et s'acquitant si bien de son debvoir au dit office. » (1)

D'après Boyve, qui place à tort son décès en 1576, Bonstetten, déjà « malade de la fièvre et des gouttes » en 1571, avait succombé à la peste. Ce fut sans doute une grande perte pour la marquise qui, depuis sa première venue à Neuchâtel en 1557, avait toujours trouvé en lui son plus ferme soutien.

Sa place resta longtemps vacante. Jaqueline avait pris en main les affaires du pays. La séance du Conseil du 24 octobre est apostillée ainsi : « Depuis la mort de Mons. le Gouverneur et *la venue de Madame la marquise en ce comté, entrée au Gouvernement,* les choses ci-après ont été arrêtées au Conseil. » (2)

La marquise fit sans doute tous ses efforts pour trouver un gouverneur protestant à nommer à la place de Bonstetten. Mais son prestige diminuait : l'astre naissant était alors la jeune duchesse Marie de Bourbon, et c'était sa faveur qu'on allait rechercher à Paris.

Georges de Diesbach, petit-fils par sa mère de l'ancien gouverneur Georges de Rive, n'avait pas négligé de prendre ce chemin.

En 1571, déjà, nous le voyons à Paris, mêlé on ne sait comment aux affaires du gouvernement et donnant à Bonstetten de sages conseils sur la conduite à tenir à l'égard de l'ambassadeur Maniquet.

Celui-ci, dès sa nomination au poste d'ambassadeur, avait commencé à parler en maître et ne tarda pas à blesser Bonstetten par ses prétentions.

En février 1571, il prie le Gouverneur « de faire préparer du bois pour faire bonne chère et qu'on le loge au château dans des chambres écartées de celles qui avaient été infectées de la peste. Il espère qu'on n'enterre plus au cimetière sous les fenêtres du château. Il dit avoir écrit à son frère, qui était architecte de hâter le parachèvement de la Halle. »

(1) *Welsches Missiven-Buch.* F. fol. 80. Communication de M. R. de Sinner, archiviste à Berne, et digne successeur de M. de Sturler tant pour l'obligeance que pour le savoir.

(2) Manuels du Conseil.

Durant son séjour à Neuchâtel des dissentiments assez graves avaient éclaté entre eux et, le 6 novembre, le seigneur de Grandcourt, en écrivant à son cousin de Bonstetten, lui parle des plaintes du Sr de Maniquet « qui ignore ce qu'il a pu faire au Gouverneur pour que celui-ci lui porte si mauvaise volonté, ce que prouvent les paroles qu'il avait fait dire contre lui à Monseigneur de Longueville ». *Il lui conseille de se raccommoder avec Maniquet pour le crédit qu'il a auprès du duc*, et parce qu'il lui est utile d'être aimé de ceux qui sont auprès de sa personne et de son Conseil à Paris. (1) Le jeune seigneur de Diesbach prie le Gouneur d'excuser sa franchise, mais il est évident qu'il lui donne là un conseil utile et désintéressé.

(A suivre) R. DE P.

CHARLES-DANIEL DE MEURON

ET SON RÉGIMENT

(Suite — Voir la livraison d'Août 1884, p. 238)

Le major Wauchop, du régiment de Meuron, commandait pendant cette période la partie de la ville occupée par les cinq compagnies. Ses rapports attestent une situation tranquille, grâce aux nombreux postes établis à toutes les issues et à la compagnie tenue sous les armes chaque nuit. Le 10 septembre, Wauchop annonça au lieutenant-colonel que le vent devenait favorable à la flotte anglaise, impatiemment attendue.

Les lieutenants Montenach et de Graffenried obtinrent quelques heures de congé pour visiter des camarades bivouaqués à quelque distance. Les cinq compagnies du lieutenant-colonel de Meuron occupaient la

(1) Grandes Archives. A. 4. N° 14.

pointe du bois, prêtes à porter secours aux troupes restées dans la ville. Dans la nuit du 13 au 14, l'artillerie anglaise se retira protégée par les cinq compagnies. Le capitaine Matthey, avec un détachement de chasseurs, garda les ponts pour empêcher toute sortie des Américains et fut le dernier officier de l'armée du Bas-Canada qui quitta les Etats-Unis.

Le régiment perdit 22 hommes dans la retraite; 2 blessés, restés en ville, furent renvoyés sans leur équipement. Le lieutenant-colonel Waddington, commandant le troisième régiment anglais, fut tué devant Platzbourg.

Dans l'un des repos accordés pendant la retraite, les soldats épuisés de fatigue ne purent se relever lorsque le grand état-major passa devant eux. Le régiment de Meuron fit exception et fut mis à l'ordre du jour pour sa belle tenue et sa conduite.

Le 12 mai 1815, nous trouvons le régiment dispersé en plusieurs postes autour de Burtonville.

Le 29 mai, le major général Chambell, après l'inspection du régiment, fait un excellent rapport sur sa discipline et signale l'absence de quelques officiers.

Le 23 mai 1814, le major général Rottenbourg constate que les drapeaux usés par 18 ans de service ne sont pas à l'ordonnance, la croix jaune qui sépare les champs devant être bleu clair. (Elle est restée jaune cependant.) [1]

La revue de Chambly du 29 mai constatait au régiment la présence des officiers et soldats suivants :

1 colonel, 2 lieutenants-colonels, 2 majors, 10 capitaines, 18 lieutenants, 6 enseignes, 1 trésorier, 1 adjudant, 1 quartier-maître, 1 chirurgien, 1 aide, 64 sergents, 59 caporaux, 21 tambours, 852 soldats. Total 1040.

Il manquait au régiment pour être complet, 4 lieutenants, 2 enseignes, 1 aide-chirurgien, 2 sergents, 1 caporal, 288 hommes. Total 298.

Les officiers sont classés sur le rôle suivant leur nationalité :

11 Anglais, 28 Suisses, 5 Allemands. Total 40.

Dans le nombre des officiers suisses on compte à cette époque 14 Neuchâtelois, parmi lesquels ne se trouvent plus que deux Meuron, 4 Bernois, 4 Vaudois, 6 hommes des cantons allemands. Total 28.

(1) Les Anglais, à l'opposé des autres nations, ne tiennent pas aux vieux drapeaux. Cela provient peut-être de l'obligation d'avoir les pavillons de la marine toujours entiers et en bon état pour être aperçus de loin.

Les plus âgés des officiers sont :

Le capitaine Bourgeois,	40 ans	et 11	ans de service.
Le lieutenant-colonel de Meuron-Bayard,	40 »	19	»
Le capitaine Fuchs,	36 »	20	»
Le capitaine Matthey,	35 »	17	»

Les plus jeunes officiers sont :

De Meuron,	19 ans	et 2	ans de service.
De Loriol,	15 »	2	»

La troupe est formée par 2 Anglais, 313 Suisses, 256 Allemands, 120 Italiens, 23 Espagnols, 3 Portugais, 7 Russes, 6 Polonais, 7 hommes de divers pays. Total 996, les sous-officiers compris.

L'âge des soldats de la troupe se chiffre comme suit : 2 hommes de 55 ans, 4 de 50, 28 de 45, 95 de 35, 397 de 30, 264 de 25, 203 de 20, 3 n'ont pas 20 ans. Total 996.

Il résulte de ces chiffres que la grande majorité du régiment est composée d'hommes de 25 à 30 ans. On en peut conclure que l'âge du soldat est une des conditions essentielles de la formation d'une bonne troupe.

Le groupe le plus nombreux, celui des Suisses, ne composait pas la moitié du régiment.

92 femmes, légalement mariées, suivaient le régiment, accompagnées de leurs enfants : 24 garçons au-dessus de 10 ans, 2 au-dessous et 16 filles. Total 42. D'autres dont le nombre n'est pas connu avaient quitté le régiment; parvenu à l'âge de 14 ans, l'enfant devait se suffire à lui-même.

Le mariage des soldats était facilité par la paye qu'ils recevaient pour pourvoir à leur subsistance, l'ordinaire n'étant pas en usage dans l'armée anglaise, et par la demi-ration accordée aux enfants sur l'effectif des compagnies auxquelles ils appartenaient.

Le 29 novembre 1813, on lut au régiment un ordre général invitant tous les soldats dont l'engagement était expiré, de prendre une détermination sur les offres suivantes :

1° Rester au régiment pour un temps indéterminé, sans prime de réengagement.

2° S'engager avec deux guinées de prime dans les milices canadiennes.

3° Rester volontaire au régiment jusqu'à la première occasion de rapatriement en Europe.

4° Enfin rester dans le pays, si les rapports sur le caractère et la conduite sont bons.

Personne n'accepta aucune de ces propositions. 4 sergents, 2 caporaux, 1 tambour, 18 soldats quittèrent le régiment. Expédiés à Québec, ils touchèrent leur solde jusqu'au moment de prendre la mer, eurent leurs rations à bord et reçurent au débarquement deux mois de solde comme argent de route pour retourner à leurs foyers.

Le 9 janvier 1814, on communiqua de nouveau au régiment l'ordre du 29 novembre 1813.

...... « Les hommes qui désirent entrer dans les corps de milice seront immédiatement transmis aux corps pour lesquels ils seront destinés; mais en vue de prévenir l'irrégularité et le relâchement de la discipline qui s'élèverait probablement par la compétition du recrutement parmi les hommes dont le temps du service est expiré, l'ordre exprès de Son Excellence est que personne ne puisse intervenir, sous aucun prétexte, jusqu'à ce que les hommes soient transférés du corps, ce qui aura lieu chaque mois, quand les hommes qui auront refusé les conditions ci-dessus seront envoyés à Québec pour y rester jusqu'à ce qu'une occasion s'offre pour les envoyer en Europe où ils recevront paye et rations » ......

Le lieutenant-colonel de Meuron réclame de Montréal le 16 janvier 1814 des uniformes pour 10 sergents nouvellement nommés et signale l'état déplorable des écharpes de sergents et des drapeaux. Le 29 mai, il signale au major général Champbell, l'absence de 5 lieutenants, 3 enseignes et de plusieurs officiers, Fauche, de May, Manuel, Vaucher. Il demande leur rentrée au régiment et les nominations nécessaires pour compléter le corps d'officiers.

Le secrétaire d'Etat de Sa Majesté communiquant la lettre du 17 novembre 1810 annonçait « qu'il est du plaisir du roi que le régiment soit maintenu pour le service de Sa Majesté pour trois ans, pourvu qu'un traité de paix définitif ne soit pas signé plus d'un an avant l'expiration de cette période. Quand le régiment sera licencié, les officiers auront droit, selon leurs cas respectifs, aux allocations spécifiées dans l'article 24 de la capitulation du 17 novembre 1802, concernant le régiment de Watteville et applicable au régiment de Meuron. Mais les hommes qui n'auraient pas été spécialement enrôlés pour le corps et dont les engagements s'étendraient au delà, pourront être transférés à tel régiment que Sa Majesté voudra bien indiquer. »

Palmerston.

Les préliminaires de paix commencés après l'affaire de la Nouvelle-Orléans le 8 janvier 1815, ne furent signés à Gand que le 24 décembre.

Ordres et instructions donnés au lieutenant-colonel de Meuron-Bayard pour le licenciement du régiment au Canada.

« Ministère de la guerre, 11 mars 1816.

« Il est résolu que le régiment placé sous votre commandement sera désormais licencié..... J'ai l'ordre de vous faire savoir et de vous signifier au nom et de la part de Sa Majesté, de faire de suite les démarches nécessaires pour expédier les derniers règlements de comptes du corps, pour vérifier les réclamations de chaque individu présent au corps ou en Amérique, qui seront réglées par le maître payeur..... Celui-ci doit transmettre à l'agent la déclaration de la balance due à chaque individu.....

« Il vous plaira de transmettre à ce bureau une déclaration séparée du nom des officiers réduits à la demi-solde, désignant ceux qui possèdent quelque autre commission ou emploi salarié civil ou militaire.

« Les sommes dues aux hommes qui ont déserté doivent, comme d'habitude, être portées au crédit des comptes publics (compte de la masse) du maître payeur.....

« Chaque homme libéré pour conséquences de ses services, blessures ou autres causes d'incapacité, devra être examiné par un chirurgien qui signera aussi chaque libération.

« Des instructions ultérieures sur le licenciement du corps vous seront communiquées par l'officier commandant des forces de Sa Majesté dans l'Amérique du Nord.

« Vous annoncerez la réception de cette lettre et ferez rapport de la date du licenciement.

« PALMERSTON. »

Ordres généraux.

Bureau de l'adjudant général.

« Québec, 18 mai 1816.

« L'autorisation de Son Altesse royale, le Prince régent, ayant été reçue pour la réduction et le licenciement d'une partie des régiments de Meuron et de Watteville désirant être colonisée, on ne doit pas perdre de temps à s'informer du désir des officiers et soldats de ce corps, sur ce point, en transmettant des rapports nominaux sur eux à ce bureau, à celui du député quartier-maître général et au surintendant de la colonie dont ils feront choix en réglant leurs comptes et envoyant au quartier général l'estimation des deux mois de paye d'avance que ces officiers et hommes auront droit de recevoir.

« Les hommes ainsi choisis seront dirigés vers les colonies du Rideau ou de Saint-Thomas, suivant leur choix, et, là, ils recevront immédiatement du surintendant des billets de location conformes à la cédule et aux conditions exprimées dans l'ordre général du 7 juin 1813 : « le concessionnaire s'établira immédiatement et ne pourra aliéner ou disposer des terres avant d'y avoir résidé et cultivé une proportion raisonnable de terrains, pendant le terme de trois ans. »

Le lieutenant-colonel recevait 1200 arpents, le major, 1000, le capitaine, 800, le sergent-major et le quartier-maître, 300, le sergent, 200, le soldat, 100.

Ajoutons deux mois de paye comme gratification.

On décida que la portion du régiment de Watteville, n'acceptant pas d'établissement dans le pays, serait envoyée à Montréal pour s'y embarquer au plus tôt avec les restes du régiment de Meuron.

Extrait d'une dépêche du très honorable comte Bathurst, secrétaire d'Etat, le 12 juillet 1814.

« Relativement au sujet des concessions de territoires, j'ai à vous communiquer les instructions du gouvernement de Sa Majesté d'accorder à la fin de la guerre aux officiers et soldats des régiments de Meuron et Watteville des portions de terrains en proportion gardée sur cette partie des frontières du Bas-Canada qui est plus exposée aux attaques.

« Ayant appris par le capitaine Fitz Gerald, porteur de vos dernières dépêches, que la compagnie des grenadiers du régiment de Watteville s'était particulièrement distinguée par la fermeté avec laquelle, étant prisonnière de guerre, elle rejeta les offres brillantes que l'ennemi lui fit, le gouvernement désire, en conséquence, que les terrains de cette compagnie soient assignés dans la situation la plus avantageuse. Vous ferez connaître aux officiers et soldats de ces deux régiments de la manière que vous jugerez à propos, les instructions du gouvernement au sujet de leur établissement futur. Vous pourrez assurer en même temps qu'aussitôt que possible, après la fin de la guerre, les mesures nécessaires seront prises pour transporter gratuitement au Canada leurs femmes et leurs enfants. »

Cette dépêche, transcrite au livre d'ordre, fut communiquée au régiment. Le 14 juillet 1816, le lieutenant-colonel de Meuron-Bayard répond au major général Walker, colonel du régiment de Meuron, que sa lettre du 8 mars ne lui est parvenue que le 4 juin. Il lui promet que toutes les instructions reçues seront scrupuleusement suivies.

Le 24 juin fut le jour fixé pour le licenciement des hommes qui désiraient rester dans la colonie. Leur nombre s'élevait à 343, dont 23 sergents, 13 tambours et 307 soldats. Notons encore les 72 femmes qui les accompagnaient avec 30 enfants.

Les 10 officiers en demi-paye qui avaient obtenu des concessions de terrains se nommaient : Matthey, d'Orsennens, de Graffenried, Fauche, Bourgeois, Wittmer, Robins, Léonard, Napier, Schultz.

A cette époque, le comte Selkirch cherchait à Montréal parmi les soldats du régiment Meuron des hommes, faits au climat et à la fatigue, pour sa colonie des bords de la Rivière-Rouge. Le capitaine Matthey accepta les offres du comte et choisit 80 hommes dans le régiment de Meuron et 20 dans celui de Watteville.

(A suivre.) Th. de Meuron.



Lith. H. Furrer, Neuch.

ART ET ARTISTES NEUCHATELOIS

FRÉDÉRIC-WILHELM MORITZ

(1783-1855)

On se souvient encore de l'originale figure que nous essayons d'esquisser ici. F.-W. Moritz, le maître de dessin du collège de Neuchâtel, rappelait le type consacré des vieux professeurs universitaires de la première moitié de ce siècle.

C'était un peintre de talent, qui eût traité le paysage avec plus de succès, si le professorat, avec ses fatigues et ses ennuis, n'eût arrêté l'épanouissement des qualités que l'on remarque sans peine dans ses nombreuses aquarelles; car, au début de sa carrière, comme à la fin, il est demeuré le même, sans éclat et sans défaillances; un sentiment attiédi des choses, une manière correcte et pâle caractérisent, s'il est permis de se servir de ce mot, cet artiste que nous revendiquons comme neuchâtelois.

De grande taille, le dos un peu voûté avec l'âge, il avait la face rasée, à l'exception des côtés sur lesquels s'appliquaient, à la mode du temps, des favoris coupés ras, le nez long et droit sans inflexion, les lèvres minces, l'œil enchassé sous des sourcils abondants, le front vaste, le menton laissant voir son ossature, les cheveux un peu en désordre, les oreilles énormes; comme tenue : de grosses redingotes noires, luisantes aux coudes, un chapeau à larges bords, le tout porté négligemment, des lunettes à branches d'argent, une canne formée d'un gros jonc à pomme d'or. C'est ainsi que nous le voyions arriver au collège, le corps incliné en avant, cahin-caha, butant quelque peu, par intermittences, sur l'ancien pavé inégal de nos rues lorsqu'il était en retard. Son aménité native se traduisait par un sourire qui relevait le coin de ses lèvres. Mais avec le

temps sa bonne humeur s'était voilée, la fatigue arrive vite avec le dur métier de professeur : il laissait alors aller les choses. Debout, à son pupitre, près d'une fenêtre donnant sur le lac, il crayonnait ou lavait un dessin; l'indiscipline et le tumulte montaient; alors, à bout d'une patience lente à se troubler, prenant sa canne, il se dirigeait vers les meneurs qu'il surveillait depuis quelque temps, et faisait le geste de les frapper. Quelquefois il fallait prendre au collet certains garnements et les expulser de la salle. Tout redevenait calme, mais les mêmes scènes recommençaient à la leçon suivante. L'étude du dessin était alors facultative, cette licence avait l'avantage de débarrasser les classes d'éléments de trouble. On use le corps et tous les ressorts du sentiment et de la volonté à un pareil métier.

Peu de principes dans son enseignement : les uns dessinaient d'après les plâtres de la méthode Dupuis, les autres d'après les modèles lithographiés et gravés du professeur; c'était le beau temps des têtes habilement modelées avec des hachures, par Julien, et des paysages de Coignet, Villeneuve et Calame. On travaillait donc comme on voulait et ceux-là seuls qu'un sentiment particulier tournait du côté du dessin arrivaient à faire quelque chose. Le professeur, chose naturelle, avait des préférences marquées pour les bons élèves; quelques-uns lui apportaient des études faites en dehors de la leçon et le consultaient sur l'art et les artistes. Il répondait alors avec bonté et ne s'arrêtait point dans ses explications.

Aux jours de grande classe, on appelle ainsi une assemblée trimestrielle de tous les élèves dans la salle circulaire du Gymnase, chaque professeur fait son rapport sur les progrès réalisés. Si l'on tremblait aux discours de certains maîtres, en revanche, on était sûr de l'indulgence du professeur de dessin qui, resté en arrière et relevant sa grande taille, déchiffrait sur un papier quelques notes qu'il avait de la peine à exprimer et que pas un élève n'a jamais comprises.

Sa manière de procéder n'était évidemment point faite pour former des artistes, ni même pour exciter l'admiration qui sommeille au fond des jeunes cœurs. Cependant nous ne pouvons nous empêcher de garder au vieux professeur un vrai sentiment de reconnaissance pour les choses entrevues et aimées dans ses leçons.

Frédéric-Wilhelm Moritz était né le 17 novembre 1783 dans les environs de Saint-Gall. A la mort de son père qu'il n'a jamais connu, sa mère vint se fixer à Berne; la misère de la pauvre femme développa de bonne

heure chez l'enfant le sentiment du devoir; celui-ci, dès ses plus jeunes années, se préoccupa d'adoucir son existence. Le besoin se faisait sentir trop souvent au logis, il fallait quelquefois s'adresser aux voisins pour des secours. C'est sans doute une circonstance de ce genre qui mit l'enfant en rapport avec le peintre Lory père. Celui-ci, frappé par son intelligence, s'intéressa à lui et finit par lui donner des leçons de dessin. L'élève ne trompa point les espérances de son maître, travailla avec ardeur et fit des progrès qui lui permirent de subvenir à ses besoins et à ceux de sa mère.

A ce moment, les voyageurs qui commençaient à explorer les Alpes formaient le public auquel étaient destinées les œuvres de nos peintres. Le *Manuel du voyageur en Suisse*, de J.-G. Ebel, donnait les adresses des principaux paysagistes chez qui l'on pouvait se procurer les vues des plus beaux sites de la Suisse et nous y trouvons le nom de Lory. Celui-ci dut une partie de son succès à ces circonstances. La gravure reproduisait aussi dans toutes les grandeurs une quantité de vues qui se vendaient coloriées. Ce coloriage occupait un grand nombre de personnes. On sait qu'Alexandre Calame avait commencé par ce métier, et c'est ainsi que le jeune Moritz débuta dans l'étude de la peinture. Nous avons raconté (Voir *Musée neuchâtelois*, avril et mai 1879) qu'un négociant de Hérisau, nommé Walser, avait fait dessiner au peintre français Lagrange des vues de Moscou et de Saint-Pétersbourg qu'il voulut faire graver pour une publication sur la Russie. C'est à Lory que fut confiée la direction de cette affaire à laquelle travaillaient dix artistes, entre autres F.-W. Moritz. La mort de l'empereur de Russie, Paul Ier, arrêta subitement la publication de l'ouvrage.

Moritz avait trouvé chez son professeur un jeune camarade qui allait devenir son émule et son ami : nous voulons parler de Gabriel Lory, le fils de son maître. Les deux condisciples, unis par une étroite amitié, devinrent inséparables. G. Lory, cependant, selon les conseils de Frédéric d'Osterwald, se rendit à Paris en 1808, puis en Italie en 1811 et à Neuchâtel à la fin de cette même année. Il s'y mariait en 1812 et vécut dans notre ville, comme dans une seconde patrie, jusqu'en 1832; il y appela son ami Moritz qui s'empressa de venir reprendre avec lui la vie du passé.

Moritz s'installa au Petit-Pontarlier dans la maison appelée aujourd'hui les Tourelles, propriété actuelle de M. L. Wittnauer. Le hasard l'avait heureusement logé, car, sous son toit, demeurait une jeune fille dont la grâce et l'amabilité touchèrent le cœur du peintre. Ses sentiments furent

partagés et Moritz épousait en 1815 Mlle Françoise Touchon, fille du maître-bourgeois Touchon. Léopold Robert revenu au pays peignait leurs portraits en 1817.

La douce existence du peintre avait un point noir : un fils, William, né en 1816, de constitution maladive, réclamait des soins et un climat plus tempéré. Sur les conseils des médecins, Moritz partit pour l'Italie avec sa famille et alla se fixer à Florence. C'est de cette époque que datent les plus belles œuvres de l'artiste, particulièrement ses vues des bains de Lucques et des environs.

Ce séjour devait être favorable au développement de son talent. Max. de Meuron, qui le comprenait, écrivait à Léopold Robert le 23 novembre 1820 : « M. Moritz s'engourdit beaucoup. Il aurait besoin de respirer un air plus électrique, et s'il ne sort pas de notre atmosphère engourdissante, son talent est passé sans retour, et je crois que c'est dommage. »

Max. de Meuron écrivait encore le 29 novembre 1825 : « M. Moritz est à Florence où il passera l'hiver pour la santé de son fils qui, depuis trois ans, lui a donné beaucoup d'inquiétudes. »

Le 5 mars 1827, Léopold Robert écrit de Rome à Max. de Meuron : « J'ai reçu plusieurs lettres de ce bon Moritz qui se trouve à Florence actuellement; je lui ai répondu avec beaucoup de plaisir; de cette manière nous sommes en correspondance. Son petit garçon se trouve beaucoup mieux; il me dit aussi que ses affaires vont assez bien et qu'il est content. »

Max. de Meuron lui répond de Neuchâtel le 27 mars 1827 : « J'ai appris avec le plus vif intérêt ce que vous me mandez de M. Moritz, rappelez-moi à son amitié quand vous lui écrirez, et dites-lui que malgré tout le plaisir que j'aurais à le revoir ici, il ne doit pas se bercer de l'espérance que notre horizon pittoresque s'est éclairci, les amateurs sont toujours bien clair-semés et les encouragements rares. Je vous dis ceci parce que j'ai ouï dire que Moritz pensait à revenir. Je crois qu'il aurait tort de prendre ce parti si, comme vous me le dites, ses affaires vont bien à Florence. »

L'artiste demeura en Italie jusqu'au printemps de 1831. Il était de retour au mois de juin de cette année et Max. de Meuron écrivait à Aurèle Robert : « Vous saurez vraisemblablement que M. Moritz est arrivé à Neuchâtel. J'ai eu un singulier plaisir à le revoir, lui, de son côté, paraît heureux d'être repatrié. Je n'ai fait que parcourir ses études et, dans le nombre, j'en ai trouvé de charmantes.... »

C'est aux expositions de la Société des Amis des Arts que nous suivrons l'œuvre de Moritz. La sympathie qu'il portait à notre ville l'engagea à y envoyer ses meilleurs ouvrages et nous y retrouvons ses impressions de Suisse et d'Italie.

1842. — *Contrée du lac de Brienz.* — *Intérieur du Palais-Vieux à Florence.*

1844. — *Le Gouffre du Seyon au Prébarreau en 1820*, sépia. — *Le Chêne du Tasse à Rome.* — Six vues de l'île d'Elbe.

1846. — *Eglise du couvent de San-Miniato al Monte, près Florence.* — *Maison de paysans dans la vallée de Lauterbrunnen.* — *Vue de Palanza sur le lac Majeur.*

1849. — *Maison de paysans au canton d'Uri.* — *Maison de paysans au canton d'Unterwalden.* — *Maison de paysans à Iseltwald.* — *Tombeau de Cecilia Metella, près de Rome.* — *La Galerie de Florence.* — *La Loggia de Lanzi, Florence.* — Quatre vues de l'île d'Elbe.

1851. — *Le Baptistère près du Dôme de Florence.* — *Observatoire à la villa de Galilée à Florence.* — *Promenade près du Gymnase de Neuchâtel.* — *Vue de Neuchâtel prise du Crêt, avant l'achèvement de la Promenade.* — *Lit du Seyon, près de l'ancien Pont-Neuf à Neuchâtel.*

1853. — *Travaux faits à l'Ecluse pour la rectification du Seyon.* — *Vue prise à Bellevaux, Neuchâtel.* — *A Pierre-à-Bot-dessous.* — *Palais et place du Grand-Duc à Florence.* — *Vue du palais Pitti et des environs de Florence.*

1855. — *Lac de Lugano.* — *Promenade à l'Evole.* — *Vue de la villa Borghèse.* — *Sur la route de Brienz à Meyringen.* — *Tracht, près de l'hôtel de la Croix-Blanche.* — *Brienz du côté de l'église.* — *Pension à Tracht, près de Brienz.* — *Dans le Valais.* — *Près de Meyringen.* — *A Tavel, canton de Fribourg.*

Moritz a conservé le souvenir de plusieurs parties de notre ville aujourd'hui disparues, ses aquarelles ont ainsi une véritable valeur historique, nous les avons notées dans l'*Iconographie neuchâteloise*. Quelques-unes de ses œuvres ont été gravées et lithographiées, nous citerons une grande pièce : *Chapelle à Sion*. G. Reeve sc. — *Firenze*. F.-W. M. fec. lithographie.

Il avait travaillé avec son ami Lory au bel ouvrage in-folio publié à Paris par d'Osterwald en 1811 et au livre *le Rhône* dans lequel on remarque le *Châtelard*. — Lausanne, planche gravée par Falkeisen. — Nous

devons noter aussi une collection de costumes suisses, due à la même collaboration, avec texte explicatif, par le pasteur Monvert. — Il a publié aussi une brochure : *Notions de géométrie.*

Il demeura longtemps dans une maison du Tertre dominant la ville où son fils William vivait et travaillait avec lui. Il s'y trouvait admirablement à l'aise ; la vue étendue dont on jouissait du jardin le reposait de ses lassitudes et, plusieurs fois, nous l'avons trouvé, le soir, assis sur un banc, en robe de chambre, sa longue pipe de porcelaine à la bouche, admirant les variétés de couleurs par lesquelles passe l'horizon au coucher du soleil.

Ses aquarelles sont généralement un peu pâles, nous pourrions en citer cependant qu'il faut excepter, traitées qu'elles sont avec plus de vigueur et dans un sentiment de vérité. Mais le peintre suit les traditions des paysagistes suisses du XVIIIme siècle avec leur mise en scène prévue, le même cadre et un inévitable premier plan trop composé, des massifs d'arbres ou de buissons contournés, monotones, sus à l'avance, dans des effets prévus. Ce n'est certes point la faute de l'artiste, mais celle de son époque et d'une mode aujourd'hui vieillie. Il faut quelque volonté pour étudier ces pages et y reconnaître les qualités qu'elles renferment. Nous y admirons les lointains vaporeux rendus avec une conscience qui ne fait aucun sacrifice et pour laquelle rien n'est indifférent. Ces études d'après nature ont un accent qui s'est atténué dans les copies qu'il en fit plus tard chez lui, mais ceci est le cas de tous les peintres.

Nous avons dit que sa manière était pâle, même indécise: nous ne comprenons pas et nous ne comprendrons jamais la façon dont il travaillait, tournant et retournant sa planche d'aquarelle sur une table encombrée de choses empilées les unes sur les autres. Ses couleurs placées dans les godets d'un récipient en porcelaine, étaient noires, encrassées, son eau terreuse, et nous ignorons encore par quel secret il pouvait en tirer les tons délicats de ses horizons. Et que de tracas lui causait sa pipe, cette longue pipe sans cesse éteinte qu'il devait rallumer en allongeant le bras dans toute sa longueur et courbant sa grande taille vers la terre !

A son retour d'Italie en 1831, il avait été nommé professeur de dessin au Gymnase et dans les classes de jeunes filles, poste qu'il occupa jusqu'en 1850. Il l'avait quitté pour se reposer, mais le repos d'un peintre est de travailler encore ; la mort l'enserra lentement, il l'accueillit sans peur, en homme qui a fait son devoir : il mourait le 11 juillet 1855.

F.-W. Moritz fut aimé de tous ceux qui l'ont connu, sa gaîté attirait

à lui, sa causerie intime, quoique lente et embarrassée, était pleine de faits, d'anecdotes, d'impressions. La famille qu'il s'était créée par son mariage avait pour lui une vive affection. Il apportait sa pointe d'humour à ces réunions, parfois même des couplets rimés d'une franche gaîté. Il a écrit quelques comédies dont les manuscrits ont disparu.

Le peintre est représenté dans notre Musée par trois aquarelles : *Le Chêne du Tasse à Rome. — Intérieur du cloître de Santa-Maria-Novella. — Palanza au lac Majeur.*

La notice nécrologique du *Messager boiteux* de 1856, après avoir noté les principales phases de la vie de l'artiste, s'exprimait ainsi : « Il serait peut-être allé plus loin encore dans la peinture, s'il n'avait pas consacré une partie de son temps à d'autres études, par exemple, à la musique et à la littérature. Il maniait presque aussi bien la plume que le pinceau, et il y avait chez lui quelque chose de bien supérieur encore à ses talents variés : son caractère moral et ses sentiments élevés lui assurent une très bonne place dans le souvenir des Neuchâtelois, dont il avait tenu à devenir le concitoyen, et de ses nombreux amis, qui se plaisaient à l'appeler *notre brave Moritz.* »

Nous lisons enfin dans le *Septième compte-rendu du Comité de la Société des Amis des Arts de Neuchâtel :* « M. Max. de Meuron a exprimé un sentiment unanime en rappelant les titres de celui de nos artistes que nous venons de perdre. M. F.-W. Moritz a l'estime de ses concitoyens, autant par ses consciencieux travaux d'aquarelliste, où se montre un sentiment naïf et vrai de la nature, que par la loyauté et la distinction de son caractère. »

(A suivre.) A. BACHELIN.

LE CHATELARD DE BEVAIX

(Suite — Voir la livraison d'Octobre 1884, page 287)

VISITES TARDIVES *(Suite)*

Les deux jeunes filles venaient de rentrer dans la salle, où se trouvaient dame Françoise et Guillaume, quand Antoinet y pénétra à son tour. Il s'approcha de son maître :

— Messire, il y a là un héraut du comte de Neuchâtel; il prétend vous parler sur l'heure par l'ordre de son seigneur.

— Je ne veux pas le voir !

— C'est ce que je lui ai représenté, Messire.

— Eh bien, va le lui répéter encore; je sais d'avance ce que ce dameret de Conrad peut avoir à me dire et ne m'en soucie guère. Allons, marche !

Antoinet s'en alla lentement; il trouvait la réponse un peu cavalière, et se disait que les choses pourraient bien mal finir pour les habitants du Châtelard.

La porte de la salle était restée ouverte. Soudain, dans le calme de la nuit, une voix claire et haute s'éleva :

— « De par Conrad, comte de Neuchâtel et de Fribourg, seigneur de Rochefort, à toi, Guillaume du Terreaux, baron du Châtelard, seigneur de Bevaix, je fais sommation, au nom du service que tu me dois, de m'ouvrir les portes de ton castel et rendre sain et sauf à la liberté ton prisonnier Gaston de Rocheblanche, en lui remettant la somme d'argent que tu lui as prise, auxquelles conditions il sera usé de clémence envers toi. Sinon ton château sera comme celui de Rochefort, dont tu pourras voir l'incendie cette nuit même, pris et rasé, tes biens confisqués et ta tête mise à prix. »

Guillaume poussa un cri terrible et s'élança dehors :

— Suppôt de Satan, retourne à ton maître! Dis-lui qu'avant qu'il ait ma tête, c'est moi qui lui enverrai au bout d'une lance celle de Gaston de Rocheblanche, et qu'avant de prendre mon château, il le verra crouler sur lui !

Les deux jeunes filles étaient muettes de terreur. Dame Françoise avait écouté les lèvres serrées, l'œil rempli d'éclairs. Elle eut un geste de dédain en s'adressant à sa fille :

— Ce n'est pas le moment de pleurer et de trembler; les vaincus d'aujourd'hui seront les vainqueurs de demain. Le lac est calme : dans quelques heures nous le traverserons en bateau et irons chercher un refuge à la Molière.

— Tu viendras avec nous, Sibylle, s'écria Lucrèce.

Sibylle secoua doucement la tête :

— Non, murmura-t-elle, je ne veux pas le quitter.....

Dame Françoise reprit :

— Malheur à Conrad! malheur à lui, s'il fait périr mon mari! Il sera maudit dans sa famille, maudit dans sa vie, et mon fils saura bien un jour venger son père !

Guillaume rentra :

— M'est avis qu'il vous faut partir maintenant; deux de mes hommes vous conduiront à Estavayer; vous saluerez ceux de la Molière; et dites-leur que les choses vont mal ici et qu'il est temps de m'expédier du secours.

Sibylle accompagna Lucrèce jusqu'au rivage. Le bateau était prêt; un petit vent froid ridait la surface du lac. Les fugitifs furent bientôt installés. Deux vigoureux rameurs poussèrent la barque, qui ne tarda pas à disparaître.

Sibylle remonta lentement la berge rapide. Soudain, dans la direction de la Tourne, elle aperçut un point rouge et brillant qui scintilla un moment comme une étoile, puis grandit et éclata tout à coup en un torrent de flammes. C'était Rochefort qui brûlait.

La jeune fille s'arrêta, un cri douloureux s'échappa de ses lèvres :

— Lucrèce ! comme Lucrèce doit souffrir !

Sitôt que Guillaume avait aperçu la première lueur d'incendie, il était monté au haut de la tour. Sibylle, seule hors de l'enceinte du castel, tenta de grimper auprès des soupiraux des cachots; elle y parvint en s'accrochant aux pierres et aux broussailles qui en couvraient les abords. Elle appela Gaston. Le jeune homme leva les yeux et contempla stupéfait cette blanche apparition :

— Sibylle, est-ce bien vous, vraiment ?

— Oui, c'est moi, Gaston; je crois qu'il ne nous reste plus d'espoir. Rochefort est en feu ; demain, ce sera le tour du Châtelard. Oh ! si je connaissais un moyen de vous tirer de là, ou d'y entrer pour mourir avec vous......

Soudain, dans le lointain, une voix douce et fraîche s'éleva : elle chantait, dans une langue étrangère, une chanson mélodieuse et pénétrante. Gaston poussa un cri de surprise :

— Qui chante ainsi? On dirait la voix de Simonne! Pauvre sœur chérie, je ne la reverrai plus !....

Le chant cessa bientôt : Sibylle avait les larmes aux yeux :

— Adieu, Gaston.....

Et la blanche apparition disparut.

XXI

ÇA ET LA

— Je vous l'avais bien dit, Messire Guillaume, observa gravement le père Cola en levant avec inquiétude ses yeux vers le ciel. Il se tenait avec le baron du Châtelard et Jean Dacie dans la salle basse du castel. Une cruche pleine de vin et des gobelets se trouvaient devant eux ; mais, chose rare, ils n'y touchaient pas : leur conversation devait être fort importante.

— Oui, je vous l'avais bien dit, toutes ces fausses chartes et ces seings contrefaits ne nous ont pas menés bien loin. Voyez plutôt Messire Vauthier jugé et condamné à mort ; Antoine Leschet qui n'est guère en meilleure passe; vous Messire Guillaume, qui allez être assiégé d'ici peu, et enfermé comme un renard dans son terrier, si vous ne faites soumission.... Mais voyons, soyez franc, avez-vous vraiment l'intention de tenir bon ?

— Si je l'ai ! vociféra du Terreaux ; vous imaginez-vous peut-être que j'irai ouvrir ma porte au comte, et lui rendre le damoisel de Rocheblanche. Par notre patron, Messire le Diable, ce serait plaisant !.....

— Et Sibylle, demanda Jean Dacie, vous la mettrez en lieu sûr?

— Ouais ! la séparer de moi ! allons donc, sire moine, n'y a-t-il pas quelque part dans vos patenôtres que la place d'une jeune fille est auprès de son père ?

Dacie reprit :

— Où en sont ses amours avec le dameret ?

— Elle ne l'a plus revu et ne le reverra plus vivant : à la première alerte, je réponds au comte en lui envoyant la tête du damoisel.

— Messire Guillaume, reprit Dacie, voulez-vous me charger de la besogne ? Je vous réponds que je m'en acquitterai proprement.

— Hé, hé, bégaya le père Cola, il faut d'abord ma permission ; penses-tu que, lors de l'attaque du Châtelard, nous serons ici à nous battre ! Non, mon fils, nous serons saintement occupés à chanter une messe dans la chapelle du couvent, comme de pieux et saints frères que nous sommes.

Le jeune moine se redressa, et d'une voix vibrante :

— Père Cola, je m'offre pour cela, entendez-vous, je m'offre.

Guillaume le regardait avec étonnement :

— Qu'est-ce à dire, Dacie ? Vous le haïssez donc bien, cet homme ?

— Oui, je le hais, répondit Jean, je le hais ; laissez-moi seulement le soin de le frapper. Vous aurez assez d'autres choses à penser sans songer encore à lui.

— A votre gré, dit le châtelain, mais le diable si je comprends pourquoi vous en avez à cet oiseau-là.

— Et vous même ? Il ne vous a pas fait plus de mal qu'à moi !

Le père Cola se taisait prudemment ; Jean Dacie avait en cet instant une expression de visage si farouche que le bon prieur en frémissait intérieurement :

— En tous cas, Messire Guillaume, reprit-il enfin, je ferai fermer les portes du souterrain de l'abbaye : ceux qui voudront demeurer au Châtelard y demeureront à leurs risques et périls. Mais vous savez, mon fils, continua-t-il d'un ton paterne en s'adressant au terrible moine, vous savez, celui qui cherche le danger y périra.

— Ce n'est point à vous, mon père, qu'on aura jamais l'occasion de rappeler cette sentence, répondit insolemment Dacie. Sachez que je ne tiens pas assez à la vie pour craindre beaucoup de la perdre....

— A propos, reprit Cola en grasseyant, pour changer de conversation, est-ce vraiment demain qu'on exécutera Vauthier ? Le pauvre homme ! nous dirons une messe à son intention dans la matinée. Je pense qu'il y aura une belle foule sous le grand mûrier ? C'était pourtant un gentil compagnon ; pourquoi n'a-t-il pas écouté mes avis ? Il n'en serait pas là.... Je ne voudrais pas être dans sa peau à cette heure....

Vauthier était, en effet, condamné à mort par son cousin. Conrad avait

beaucoup hésité à signer la fatale sentence; mais, l'entêtement de Vauthier, ses bravades réitérées, qui servaient trop bien la haine du comte, l'avaient poussé à bout. Le baron de Rochefort était perdu; en vain Itel Trosberg et Simonne elle-même essayèrent de parler en sa faveur; ils furent impitoyablement repoussés, ainsi que le père Anselme, qui se présenta plusieurs fois pour être introduit auprès du captif. Le comte se trouvait dans un accès de sombre misanthropie; la vue même de son fils ne parvenait pas à le dérider. Jean, élevé dans l'idée que Vauthier était un monstre, n'était pas éloigné de se réjouir à la pensée de voir l'ennemi de son père frappé à mort. Du reste, Conrad savait bien que la mort de Vauthier ne lui ramènerait pas le cœur de ses sujets. Les paroles d'Itel lui revenaient en mémoire : « C'est par la miséricorde que les princes sont grands! » Mais l'orgueil et la haine l'empêchaient de faire miséricorde.

Vauthier était calme; son arrêt lui avait été notifié depuis plusieurs jours. On ne lui accordait pas de revoir sa famille, mais il savait pourtant qu'elle se trouvait en sûreté loin de Rochefort, ruiné de fond en comble.

Fresnes et Roussillon avaient eu le même sort, et, sitôt après l'exécution de Vauthier, Conrad comptait aller lui-même assiéger le Châtelard. Il espérait que le terrible exemple de ses complices intimiderait Guillaume du Terreaux et l'amènerait à épargner son prisonnier.

Une grande effervescence régnait dans la contrée au sujet de Vauthier. Les uns, surtout les petits paysans qui avaient eu à souffrir de ses brigandages, se réjouissaient hautement de son malheur et comptaient se donner le plaisir d'assister au supplice de leur ancien seigneur. Les bourgeois étaient moins satisfaits : ils persistaient à tenir pour authentiques les fausses chartes du baron, — on croit aisément ce qu'on désire — et ils murmuraient des traitements barbares infligés à celui-ci.

A peine arrivée à la Molière, Lucrèce avait appris que son père était condamné à mort et savait le jour et l'heure de l'exécution. La pauvre enfant passait ses journées dans les larmes. Dame Françoise souffrait aussi; mais il n'était pas dans son caractère de montrer beaucoup ses émotions. Elle demeurait froide et hautaine en apparence. Elle vouait une haine farouche, non-seulement à Conrad, mais à la ville et au pays de Neuchâtel tout entier :

— Les lâches! disait-elle avec amertume; si mon mari eût triomphé, il n'eût trouvé que des courtisans et des adorateurs. Il a été vaincu, tous ses partisans l'abandonnent, nul n'ose parler pour lui. O Neuchâtel, ville

changeante, qui ne connais que le succès ! Malheur à toi, mon fils saura un jour venger son père et te faire expier ta bassesse !

A Rocheblanche, les jours s'écoulaient dans une inquiétude indescriptible. Lorsqu'au retour de Roville il avait fallu annoncer le départ de Simonne à sa mère, Jehanne avait eu à essuyer une scène terrible.

Madame de Rocheblanche reprochait amèrement aux deux sœurs aînées d'avoir favorisé le projet insensé de Simonne. On eût dit que pour elle, il n'y avait plus que Simonne au monde. Ses émotions étaient violentes, mais passagères heureusement. Une fois calmée, elle versa des larmes d'attendrissement sur le dévouement de ses filles, et reprit espoir pour le salut de son fils.

Olivière était sans contredit la plus à plaindre, mais pas un murmure ne s'échappait de ses lèvres. Elle errait comme une ombre dans les grandes salles nues de Roville, passant de longues heures à genoux devant son prie-Dieu. Une seule prière montait de son cœur au ciel : que son sacrifice ne fût pas inutile !

XXII

LE SIÈGE

Le temps était brumeux et froid. Il avait plu pendant la nuit, de larges flaques d'eau s'étendaient çà et là dans la campagne. Sibylle se leva le cœur serré. Elle s'attendait à ce que Conrad et ses troupes vinssent dans la journée assiéger le Châtelard. Comment tout cela allait-il finir? Le Châtelard serait certainement pris, et s'il était livré à la soldatesque du comte, à qui demanderait-elle secours ? A son père? à la Claudette? au Simonnot? Autant se défendre avec un roseau.

Elle résolut, à la première attaque, de se poster devant la porte du cachot, avec le vague espoir que dans la fureur du combat on oublierait peut-être le captif; et si on ne l'oublie pas, se disait-elle, eh! bien, on me tuera avant que d'arriver à lui.

Soudain elle poussa un cri léger : la plante d'oreillette qui croissait dans le mur au-dessous de sa fenêtre avait poussé une longue fleur rouge. La prédiction de la Claudette lui revint en mémoire :

— Je lutterai, fût-ce contre mon père lui-même, s'écria-t-elle, tandis qu'une angoisse profonde serrait son cœur.

Puis l'émotion la saisit, elle se prit à pleurer. Longtemps elle resta agenouillée devant la petite fenêtre, les mains jointes au-dessus de sa tête appuyée sur le rebord de pierre.

Soudain un chœur de voix confuses s'éleva : c'étaient les moines qui disaient leurs prières du matin.

— Oh! soupira-t-elle, si seulement j'entendais à la place la voix du père Anselme!

Elle releva un peu sa belle figure affligée et jeta un regard distrait sur la campagne; ses yeux tombèrent sur la masure du vieux solitaire. Il se tenait debout sur le seuil et regardait dans la direction du Châtelard. Un rayon d'espoir traversa l'âme de Sibylle.

— Il pense à moi, il prie pour moi, sans doute.....

La première personne qu'elle rencontra en descendant l'escalier, ce fut Jean Dacie. Le moine lui inspirait une répulsion invincible. Elle avait peur de son regard de serpent, à la fois perçant et ardent; elle eût voulu passer outre, mais il l'arrêta :

— Déjà à l'ouvrage, damoiselle! N'avez-vous point peur de demeurer au Châtelard en un pareil moment?

— Puisqu'il faut que j'y reste, je tâche de vaincre la peur, répondit-elle doucement.

Dacie poursuivit :

— Vous n'avez rien à craindre du reste, ma belle enfant; tant que j'aurai en moi un souffle de vie, nul ne vous touchera.

Elle frissonna : être défendue par cet homme!

Il voulut porter à ses lèvres les petits doigts blancs qui tremblaient dans les siens : elle se dégagea de cette étreinte et courut dans la salle. Guillaume s'y promenait de long en large. Il mangea sans mot dire le repas que lui servit sa fille, puis, comme elle allait se retirer après avoir lavé et rangé la vaisselle, il l'interpella :

— Nous serons probablement attaqués aujourd'hui.

— Je le sais, père.

— Il ne faut pas t'imaginer que tu resteras inactive pendant que nous nous battrons. Tu monteras sur la tour avec la Claudette et le Simonnot. De là, vous jetterez des pierres et de l'huile bouillante sur ceux qui assailliront la porte.

Sibylle allait répondre, il l'interrompit :

— Les créneaux sont assez hauts pour te protéger contre les flèches, et s'ils amènent une catapulte, tu surveilleras les moments où ils lanceront les projectiles et tu te mettras à l'abri. Que diable! les du Terreaux n'ont pas du sang de lièvre dans les veines et tu es ma fille.

Elle sortit en silence, bien résolue à ne pas combattre les libérateurs de Gaston. Guillaume avait fait de sérieux préparatifs de défense : des centaines de grosses pierres avaient été transportées des bords du lac au haut de la tour; des fagots et du bois s'y trouvaient entassés pour faire chauffer l'huile contenue dans plusieurs grandes barriques; de lourdes poutres augmentaient la force de résistance des poternes et du pont-levis. Tous les hommes étaient armés jusqu'aux dents. Des grillages de fer garantissaient les fenêtres, et des provisions pour plusieurs jours remplissaient caves et greniers. En son for intérieur, Guillaume ne se flattait guère de résister aussi longtemps; il savait bien la chose impossible; mais il voulait au moins le faire croire à ses serviteurs, et, à force de leur répéter qu'ils renverraient Conrad honteux et blessé chez lui, il avait fini par leur inspirer confiance.

La Claudette attendait avec indifférence ce qui allait se passer; voyant que Sibylle restait, l'idée de partir ou de s'enfuir ne lui était pas même venue. Du reste, elle tenait peu à la vie, et si elle eût pu la quitter en même temps que sa jeune maîtresse et le Simonnot, elle eût béni son destin sans un seul instant de regret. Le père Anselme ne lui avait-il pas dit bien souvent que l'existence si triste et si malheureuse de cette terre continuerait là-haut radieuse et sereine pour ceux qui auraient courageusement rempli leur tâche ici-bas! La Claudette s'était vaillamment mise à l'œuvre. Créature malingre et souffreteuse, elle n'avait reçu qu'un bien petit talent, mais elle essayait de le faire valoir. Son influence, si petite qu'elle fût, agissait un peu sur les rudes habitants du Châtelard. Ces hommes d'armes grossiers, après l'avoir tourmentée de mille manières, elle et le Simonnot, sans qu'elle se fâchât ni répondît jamais autrement qu'avec la plus grande douceur, avaient fini par la respecter et même par lui vouer une certaine affection. Ils écoutaient parfois les bons conseils qu'elle leur donnait, et, le soir, elle leur contait de bonnes histoires; les petits remèdes de bonne femme dont elle possédait le secret avaient déjà adouci bien des blessures et soulagé bien des maux.

(A suivre.) ALICE DE CHAMBRIER.

CHARLES-DANIEL DE MEURON

ET SON RÉGIMENT

(Suite — Voir la livraison d'Octobre 1884, p. 299)

Le lieutenant général sir George Prevost, qui n'avait pas, paraît-il, les talents et les capacités militaires suffisants pour être à la tête d'une armée si pleine de bravoure, publia à Québec, le 3 avril 1815, l'ordre général suivant en quittant son commandement.

Quartier général, Québec 3 Avril 1815.

Son Excellence, le commandant des forces, annonce à l'armée de l'Amérique du Nord britannique, qu'il a reçu de Son Altesse Royale, le prince régent, l'ordre de retourner en Angleterre.

En prenant congé d'une armée qu'il a eu l'honneur de commander depuis le commencement des hostilités avec les Etats-Unis jusqu'à la fin de la guerre, S. E. exprime son entière satisfaction, et reconnaît le zèle, le courage et la discipline déployés par cette portion des troupes de Sa Majesté.

La campagne de cette armée, éloignée de secours et privée des avantages dont on jouit en Europe, a été difficile; S. E. a vu cependant avec orgueil la fermeté, l'intrépidité et la manière admirable dont elle a enduré la fatigue et les privations. Dans toutes ces circonstances la valeur et la discipline n'ont jamais fait défaut et quoique des considérations locales et des moyens limités aient circonscrit cette guerre à un système défensif, elle a néanmoins été anoblie par des exploits nombreux qui marqueront dans l'histoire.

Deux armées entières avec leurs généraux ont été faites prisonnières à Détroit et à la rivière Raisin, des forces supérieures ont été repoussées. Les batailles de Queenstown, Stoney Creek, Chateaugay, Chrystlers, La Cole, Lundy's Lane, près des chutes du Niagara, ont immortalisé bien des héros.

En considérant les événements passés, c'est avec enthousiasme que S. E. reconnaît le succès complet qui a couronné la valeur, les efforts et la persévérance de cette brave armée en terminant chaque campagne par une défaite de l'ennemi......

Le lieutenant général sir John Sherbrooke et l'armée placée sous son commandement ont droit aux louanges pour la bravoure et la promptitude qu'ils ont déployées en occupant un vaste district des territoires de l'ennemi, et S. E. prie le lieutenant-général d'accepter ses remerciements pour le secours qu'il lui a prêté en tous temps.

La reconnaissance de S. E. est aussi acquise au lieutenant général sir Gordon-Drummond, à qui revient le commandement du Canada pour ses efforts infatigables dans des circonstances particulièrement difficiles. S. E. apprécie les mérites respectifs des officiers généraux de l'Etat-Major, des officiers et des soldats.

S. E. se déclare satisfaite de la conduite et des efforts des départements publics de cette armée et considère comme un acte de justice d'exprimer particulièrement sa satisfaction pour la manière dont s'est conduit le commissariat sous l'habile direction du commissaire général Robinson.

S. E. se fera un plaisir de signaler à Son Altesse Royale, le prince régent, les services rendus par les officiers de talent de l'armée, aux honorables survivants de laquelle le lieutenant général sir George Prevost présente le tribut de ses remerciements.

(Signé) EDWARD BAYNES,
Adjudant général. Amérique du Nord.

Nous transcrivons l'ordre général donné à Québec au départ du régiment par le lieutenant général Scherbrooke le 26 juillet 1816.

En se séparant des régiments de Meuron et de Watteville que Son Excellence a eu l'avantage de commander tous deux dans d'autres parties du monde, sir John Scherbrooke félicite le lieutenant-colonel de Meuron-Bayard, le major de May, ainsi que les officiers et soldats de ces deux corps, sur leur excellente conduite au Canada qui a soutenu leur réputation si justement acquise par leurs services passés.

Son Excellence ne saurait hésiter à déclarer que le service de Sa Majesté a tiré de nombreux avantages de leur bravoure et de leur discipline.

(Signé) HARVEY,
député adjudant général.

On organisait les milices canadiennes et, à cet effet, quelques sous-officiers du régiment de Meuron partirent pour le 8me régiment. Le 28 novembre 1815, la Gazette de Montréal publiait les lignes suivantes :

Nous adressons tous nos remerciements au lieutenant-colonel de Méuron-Bayard pour la permission accordée aux sous-officiers de son régiment dont le zèle et l'activité dans l'organisation de nos milices méritent toute notre reconnaissance...... Vive le régiment de Meuron!

Le régiment, réduit à 27 officiers, 37 sergents, 22 caporaux, 7 tambours et 232 soldats, s'embarqua à Québec sur l'*Elisa* qui mit à la voile le 31 juillet et arriva à Spithaed en 38 jours.

Le ministère de la guerre envoya le 23 septembre au lieutenant-colonel de Meuron-Bayard les instructions nécessaires pour licencier le régiment et, le 24 septembre, le décret relatif au licenciement.

Par Son Altesse Royale le prince régent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande.

Considérant qu'il nous a plu, au nom et de la part de Sa Majesté, d'ordonner que notre régiment de Meuron soit licencié, notre volonté et plaisir est que vous procédiez à son licenciement le 24 courant, et que les règles suivantes soient strictement observées :

1° Le maître payeur dressera une liste exacte des diverses compagnies du régiment jusqu'au jour du licenciement inclus.

2° Deux mois de pleine paye à partir du jour du licenciement seront alloués à chaque officier présent au licenciement.

Les sous-officiers et soldats, devenus incapables à notre service, seront envoyés à notre hôpital royal de Chelsea, en vue de les placer en pension, s'ils y ont droit, les autres recevront le passage gratuit pour le continent, et 28 shillings pour subvenir à leurs frais du port de débarquement à leurs domiciles.

3° Les comptes des hommes seront réglés jusqu'au jour du licenciement.

4° Notre plaisir est que chaque sous-officier, tambour et soldat licencié ait la permission d'emporter son sac et ses uniformes de l'année 1816. Mais si les dits vêtements ne peuvent être distribués avant le licenciement, dans ce cas seulement ceux-ci recevront en argent la valeur de leurs vêtements, et le montant sera tiré sur l'agent du régiment de la part du colonel et ne sera pas porté par le maître payeur sur les comptes publics.

5° Les capotes en usage pourront être emportées par les sous-officiers et les hommes licenciés, si elles ont été portées pendant l'espace de deux ans, sinon, elles seront livrées aux magasins et l'inventaire en sera envoyé au secrétaire de la guerre.

6° Les officiers du régiment originaires du Royaume-Uni seront mis à la demi-solde, conformément à la lettre de service datée du 4 Août 1809, ainsi que les officiers étrangers appartenant au corps le 1er Janvier précédent. Des gratifications seront accordées aux officiers étrangers suivant leurs rangs, aux taux suivants :

Capitaines	3 shillings par jour ;
Lieutenants, enseignes, adjudant, quartier-maître et assistant chirurgien	2 » »

Les dites gratifications ainsi que la demi-solde commenceront à la fin de la pleine solde.

7° Les armes et autres articles distribués pour l'usage du corps devront être inventoriés et rendus aux magasins d'artillerie, et des quittances perçues par les personnes nommées pour les recevoir.

8° Et afin que les sous-officiers, tambours et soldats soient sensibles aux soins que nous avons pris à leur licenciement, vous ferez lire nos directions à chaque compagnie.

Donné à notre cour à Carlton-House, ce 24me jour de septembre, la 56me année du règne de Sa Majesté. 1816.

Par ordre de Son Altesse Royale le prince régent, au nom et de la part de Sa Majesté, au lieutenant-colonel de Meuron-Bayard.

Le 25 septembre enfin le licenciement était terminé et le lieutenant-colonel de Meuron-Bayard annonçait dans son rapport qu'il l'avait effectué conformément aux instructions reçues. Les soldats licenciés furent transférés au dépôt des corps étrangers à Limington, où ils reçurent solde et rations jusqu'à l'embarquement.

Le 4 novembre 1816, le lieutenant-colonel expédiait à la suite d'ordres reçus du secrétaire de la guerre, une caisse qui contenait les 49 volumes concernant le régiment de Meuron. (1)

Au licenciement, le major général Walker, colonel du régiment de Meuron, fit cadeau des drapeaux à de Meuron-Bayard. Ces drapeaux, ainsi que le journal du lieutenant-colonel me furent remis après sa mort qui survint à Heusdon en Hollande le 1er mai 1854. Il était âgé de 88 ans.

Entré au régiment en juillet 1789, il resta continuellement en service actif jusqu'au 24 septembre 1816 et en fut le huitième et dernier lieutenant-colonel.

Le régiment fut 14 ans 4 mois au service de la Compagnie des Indes hollandaises, 20 ans 11 mois à celui de l'Angleterre.

(A suivre.) TH. DE MEURON.

(1) Parmi les 49 volumes déposés au bureau de la guerre, nous citerons 2 volumes de rapports, 2 volumes concernant les mutations des officiers, promotions et états de service, 5 volumes d'ordres généraux, 26 volumes d'ordres de garnison et 3 volumes de la cour martiale. Si l'auteur avait pu consulter cette bibliothèque, il aurait été à même de faire l'historique complet du régiment, de la période de 1795 à 1816.

JAQUELINE DE ROHAN

MARQUISE DE ROTHELIN

ÉTUDE HISTORIQUE

(Fin — Voir la livraison d'Octobre 1884, p. 295)

Diesbach était donc connu de la duchesse, qui avait eu l'occasion d'apprécier sa sagesse, de bien augurer de ses capacités administratives, et qui ne tarda pas à jeter les yeux sur lui pour succéder à Bonstetten.

Mais qu'on juge de l'émoi des protestants neuchâtelois à cette nouvelle!.... Un gouverneur catholique n'allait-il pas leur ramener tous les maux dont ils avaient souffert sous George de Rive ?

Nous avons trouvé une requête adressée « à madame notre souveraine Princesse » (c'était Marie de Bourbon), présentée par « ses très humbles et très obéissants serviteurs, officiers, bourgeois et sujets, les gens de son Conseil privé, faisant profession de la religion réformée, les Quatre-Ministraux, Conseils et Communauté de Neuchâtel, les gens des Châtelainies et de tout le pays. » Ils laissent paraître leurs craintes sur les désordres que pourrait entraîner la nomination d'un gouverneur catholique et, tout en faisant l'éloge de Diesbach, la supplient de la révoquer.

La question fut longtemps pendante : Jaqueline employa sans doute toute son influence pour engager sa belle-fille à nommer plutôt un gouverneur protestant.

Malgré la différence de religion, les meilleurs rapports existaient entre les deux princesses. Marie de Bourbon envoya mainte fois des pleins pouvoirs à sa belle-mère.

Dans un acte du 5 janvier 1575, elle dit que « se confiant dans la bonne amitié et singulière affection de sa très haute dame et belle-mère madame la marquise de Rothelin douairière, qui vivait alors à Neuchâtel, et dans la capacité de son amé et féal conseiller et ambassadeur *Hector de Maniquet* (1), seigneur de Fay, etc., de ses amés et féaulx

(1) Homme de talent, « Maniquet avait d'abord été secrétaire du duc, puis il devint l'un de ses gentilshommes, ou maître d'hôtel. Il l'était chez le roi, fut envoyé ambassadeur à Neuchâtel, acquit seigneuries, ou fiefs et prit le *de*. J. Maniquet, son frère, qui bâtit les halles en 1570, conserva son état d'architecte.» (Inventaire raisonné des Archives par M. de Chambrier.)

François d'Amours, seigneur de la Galaisière, aussi ambassadeur ordinaire, P. Wallier, châtelain du Landeron et conseiller d'Etat, elle leur donne pouvoir d'examiner et de règler définitivement les comptes avec les receveurs du pays, comme elle pourrait le faire. » ([1])

Le séjour de la marquise à Neuchâtel dans ces années-là ne passa pas inaperçu. Elle sut stimuler l'enthousiasme de la jeune noblesse pour courir aux armes et aller s'enrôler sous les drapeaux du prince de Condé.

Si Françoise d'Orléans était peu tendre pour les enfants que le prince de Condé avait eus d'Eléonore de Roye, ceux-ci avaient trouvé une vraie mère dans la marquise, et un lien de tendresse particulièrement étroit s'était formé entre celle-ci et le jeune Henri de Condé, dont le mariage avait eu lieu à Blandy, et qui trouva toujours auprès de Jaqueline l'appui qui lui manqua chez sa frivole belle-mère.

Lorsque ce jeune prince vint en Suisse il ne manqua pas d'aller rendre ses devoirs à son aïeule d'adoption. « Accueilli avec de grandes démonstrations à son passage à Neuchâtel, dit M. de Chambrier ([2]), le prince de Condé en conservait une reconnaissance qui doublait le dévouement des neuchâtelois à sa cause et à sa personne et qui leur faisait braver les volontés de leur souverain. »

En 1575, il se fit pour le prince de Condé, dans la Suisse protestante, une grande levée d'hommes, dont l'ambassadeur de France se plaignit vivement à la diète de Baden et dont les cantons catholiques parurent fort indisposés, surtout contre les neuchâtelois.

C'était aussi l'année de la surprise de Besançon par les protestants, et la marquise fut aussitôt soupçonnée d'avoir trempé dans ce complot. Jaqueline dut écrire (7 août) à don Louis de Requesens, gouverneur de la Franche-Comté, pour se disculper de toute participation à cette entreprise.

« Je m'asseure, Monsieur, que si vous me congnoissiez vous ne me prendriez *pour femme de querelle ny de menée*, comme estant la chose de ce monde que je crains le plus : et ne me mesle que de mon petit mesnaige et d'entretenir partout où je me trouveray bonne paix et amitié.... Et vous prometz que je ne veys, ni ne congneuz jamais le Baron d'Aulbonne, lequel aussy n'est aucunement vassal, ni subject de ce comté. » ([3])

(1) de Trye, 5 janvier 1575. Grandes-Archives, X, 4, N° 28.

(2) Histoire de Neuchâtel et Valangin.

(3) Du chasteau de Neufchastel, ce 7me jour d'Aoust 1575. Cette lettre a été publiée dans les Mémoires pour servir à l'histoire de la Franche-Comté.

La marquise, cependant, ne déguisait pas ses sentiments et les filles de l'ancien gouverneur Georges de Rive se plaignaient d'être « dans sa male grâce » parce que leur père avait suivi le parti du duc de Nemours.

Claude de Neuchâtel, le seul des seigneurs de Neuchâtel-Gorgier qui ait vécu protestant, était sans doute l'un de ses préférés parmi ses grands vassaux. C'était un homme très capable; il était lieutenant du gouverneur et membre du Conseil d'Etat. (1)

Claude de Senarclens était mort; sa veuve, Catherine de Chambrier, s'était remariée à Jacques de Menthon, de la branche des Menthon d'Aubonne. Ce fut le seul protestant de cette illustre maison, c'est peut-être pour cela que les notices généalogiques de cette famille sont muettes sur ce mariage et disent seulement que Jacques mourut sans lignée.

Une des filles du seigneur de Vaumarcus, Olivière, qui devint l'épouse de Ferdinand de Mestral de Vincy, nomma sa fille *Jaqueline*, sans doute en souvenir de l'illustre marquise.

Plus anciennement, Jaqueline avait aussi assisté au baptême de noble damoiselle Jaqueline d'Entremont, la seconde femme de l'amiral de Coligny, et, si elle n'est pas désignée comme marraine, l'analogie des noms en témoigne assez.

Cependant le séjour de Jaqueline dans notre pays tirait à sa fin. Cette paisible retraite devait encore lui être ravie.

En décembre 1575, les sept cantons catholiques s'étaient déjà plaints à Marie de Bourbon « des factieux et tumultueux déportements de ses sujets, de leurs actions et menées qu'ils font et entreprennent en toute insolence et témérité, du consentement et sous la faveur de madame la marquise de Rothelin, sa belle-mère qui était pour lors dans le comté, ce qui était contraire à la paix perpétuelle que les Suisses ont avec la France.... Ils priaient donc la princesse de faire partir incessamment la dite marquise. » (2)

Marie de Bourbon ne se hâta pas de répondre à cette lettre; mais elle en reçut une seconde, datée du 7 août de l'année suivante, dans laquelle les cantons catholiques se plaignaient de ce que madame la marquise ne

(1) Claude III avait été sur les rangs, ainsi qu'Ulrich de Bonstetten (qui avait été page chez le duc de Longueville), pour l'obtention de la place de gouverneur du comté, et c'est probablement à leur qualité de protestants qu'ils durent d'être écartés par la duchesse Marie de Bourbon. Ce fut Claude de Neuchâtel qui bâtit le beau château actuel de Gorgier sur les ruines de l'ancienne Tour. (La Béroche, de M. F. Chabloz.)

Claude avait épousé Ursule, comtesse de Furstemberg, du pays de Bade. Le portrait de leur fils Béat-Jacob se voit au château de Gorgier. Il fut élevé catholique par sa mère.

(2) Annales de Boyve.

se fût pas encore retirée de la Suisse, et même de ce que les troupes de Neuchâtel étaient entrées à Neuchâtel avec leurs enseignes déployées, ce que madame la marquise avait vu avec plaisir. Ils témoignent qu'ils souhaitent que madame la marquise se retire de Neuchâtel au plus tôt, et font de grandes menaces à la princesse.

Avant de partir, Jaqueline, accompagnée de sa fille, la princesse de Condé, se rendit encore à Berne où elle fut reçue avec de grands honneurs.

Puis elle alla s'établir à Sainte-Croix pour rester dans le voisinage de la Suisse, prête à y retourner si les circonstances le permettaient.

Nous avons visité cette contrée en souvenir de notre héroïne. Sainte-Croix est situé dans une vallée où serpente le Solnan au milieu de vertes prairies. L'ancien château des seigneurs de Vienne a été détruit en 1793, et il ne reste plus que quelques débris du mur d'enceinte; cependant ce n'est pas sans émotion que nous avons contemplé ces lieux habités jadis par notre souveraine. (1)

Ces plaines de Bresse, avec de fertiles champs de maïs et de beaux bois de bouleaux, ailleurs des prairies un peu marécageuses, forment un assez grand contraste avec notre Suisse, ses lacs et ses vallées. L'aspect du pays y est un peu monotone, image de la vie dépouillée de la noble dame arrivant à ces lieux comme à un dernier refuge.

Elle n'y perd pas de vue les affaires ecclésiastiques de Neuchâtel, et nous avons deux lettres d'elle adressées à la Classe, à propos des démêlés du vieux pasteur Christophe Fabry avec ses collègues, les deux frères Philippin, dont Jaqueline prend vivement le parti. Ces lettres sont datées de Sainte-Croix, du 8 février et du 18 juillet 1577. Ce fut sa dernière intervention dans les affaires de notre pays.

Georges de Rive était entré dans ses fonctions de gouverneur le 6 janvier 1577. Jaqueline ne revint pas à Neuchâtel. Elle se retira dans son château de Blandy où ses derniers jours faillirent encore être troublés par la persécution. Nous voyons en effet que la princesse douairière de Condé, écrivant à sa belle-sœur, la duchesse de Longueville, en avril 1587, lui témoigne de l'inquiétude au sujet de la marquise de Rothelin, sa mère, par suite des projets attribués alors à la cour contre les protestants. (2)

(1) Sainte-Croix fut vendu en 1660 aux seigneurs d'Artaignan et, en 1742, Jean-François de Vernon d'Iverny, en faveur duquel cette terre fut érigée en marquisat, en fit l'acquisition. Le château, actuellement habité par le marquis de Sainte-Croix, servait de dépendances aux seigneurs d'Artaignan.

(2) Histoire du château et du bourg de Blandy en Brie, par M. Taillandier.

Ce fut en juillet 1587, d'après M. Taillandier, qui a trouvé une note dans la mairie de Blandy indiquant ce décès, que Jaqueline rendit le dernier soupir. Elle fut ensevelie à Blandy, où sa tombe, violée pendant la révolution française, a été réédifiée en 1854 par les soins de M. le duc d'Aumale.

De nos jours, où Neuchâtel a élevé une statue à Farel, nous avons trouvé qu'il était juste de faire revivre la mémoire d'une femme qui a été, parmi nous, l'amie des Réformateurs et leur soutien et qui, comme mère et comme souveraine, a donné le modèle de toutes les vertus chrétiennes, et mérite tout notre respect.

R. DE PERROT.

BÉROCHAUX ET STAVIACOIS

(Suite — Voir la livraison d'Août 1884, page 228)

Là-dessus, la ville d'Estavayer adresse la requête suivante à Thonon :

« A vous, très haut et très puissant prince, mon très redouté seigneur, le duc de Savoye.

« Supplient très humblement, vos très humbles serviteurs et sujets, les hommes, bourgeois et communauté de la ville d'Estavayer, en vous exposant : que, comme les hommes de la châtellenie de Gorgier et Saint-Aubin-auprès-le-Lac soient usés, tenus et accoutumés de fortifier, édifier, ressortir et communiquer en la dite ville d'Estavayer, et aussi ensuivre et chevaucher sous la bannière d'Estavayer, tant par eux que par leurs prédécesseurs, sans nulle contradiction, en confirmation des choses dessus dites, iceux de la dite châtellenie de Gorgier et Saint-Aubin, de leurs bonnes et propres volontés, le 6me jour du mois de février 1398, promirent par lettres, pour eux et leurs successeurs à venir, de fortifier, édifier, ressortir et communiquer en la dite ville d'Estavayer et aussi d'ensuivre et chevaucher dessous la dite bannière, comme font

et ont accoutumé de faire en la dite ville d'Estavayer, ceux des villages de la châtellenie d'Estavayer ([1]); — lesquelles choses dessus dites, les dits hommes de la châtellenie de Gorgier et Saint-Aubin ont usé et accoutumé de faire comme dessus, jusqu'à l'acquisition que messire Jean de Vauxmarcus a faite nouvellement. Or, est ainsi que les dits suppliants, pour la réparation des murs de la ville d'Estavayer, nouvellement ont fait, ordonné et imposé un giète en commun; duquel giète les dits suppliants leur ont gité, selon leur faculté certaine quantité d'argent ainsi qu'ils ont accoutumé devoir payer, à certains termes jadis passés, laquelle quantité ont récusée et récusent les dits hommes de la dite châtellenie de Gorgier et Saint-Aubin, de payer, par la défense de messire Jean de Vauxmarcus. Pour quoi le communeur et gouverneur de la dite ville d'Estavayer a gaigié et fait gaigier certains de dite châtellenie de Gorgier et Saint-Aubin, au nom d'eux et de tous les autres de dite châtellenie, de 4 chevaux; — desquels 4 chevaux, le châtelain du dit messire Jean de Vauxmarcus, ainsi qu'il affirme par ses lettres, a demandé récréance ([2]) par la première et deuxième lettre; — sur lesquelles lettres lui a été répondu que l'on n'était entenu de faire la dite récréance par certains titres et raisons contenues en la deuxième lettre de réponse; — et toutefois les dits gages ne sont pas suffisants pour la quantité à iceux de dite châtellenie ordonnée et imposée, et partant il est nécessaire de les gaigier plus avant; — laquelle chose ne pourraient faire les dits suppliants sinon moyennant votre bonne aide. — Pour quoi plaise à votre très haute Seigneurie donner un mandement aux Baillif et Procureur et tous vos autres officiers de Vaud, que ès dits suppliants donnent toute aide et confort de gaigier et contraindre les dits hommes de la châtellenie de Gorgier et Saint-Aubin, par la plus forte et meilleure manière que faire se pourra, à payer la rate et portion à eux ordonnée et imposée par les dits suppliants, de la dite gitée; — et, attendu que le dit messire Jean de Vauxmarcus leur défend d'accomplir les choses dessus dites, qu'ils sont accoutumés de faire de bon et léal titre comme dit est, veuillez en donner vos bénignes lettres sur ce ès dits suppliants, s'il vous plaît ([3]). »

(1) Il y avait ainsi sous la bannière d'Estavayer deux châtellenies, celle d'Estavayer comprenant la ville et treize villages à l'entour et celle de Gorgier et Saint-Aubin, comprenant les villages de Gorgier, Mollin ou Chez-le-Bart, Saint-Aubin, Sauges, Fresens et Montalchez.

(2) *Récréance,* délivrance d'une chose, d'un bien qui a été saisi pendant un procès.

(3) Archives d'Estavayer.

Le duc de Savoye envoya la requête des bourgeois d'Estavayer au Bailli de Vaud, avec des instructions pareilles aux premières, lui enjoignant, par un rescrit daté de Thonon 17 août, d'adjoindre à son conseil quelques nobles et quelques bourgeois instruits dans les lois et coutumes du pays de Vaud, de faire citer les parties devant lui et de rendre jugement sur cette affaire, sans attendre d'autres ordres de sa part.

De son côté, le comte de Neuchâtel, Jean de Fribourg, s'était hâté de présenter aussi sa requête au duc de Savoye. Après avoir rappelé le contenu de point en point de celle que Jean de Neuchâtel, seigneur de Vauxmarcus et de Gorgier, avait adressée au duc, en faveur de Jean, comte d'Arberg, son gendre, seigneur hypothécaire de Gorgier et Saint-Aubin, le comte de Neuchâtel se plaignait amèrement que cette requête n'eût eu aucun effet; qu'au contraire le duc avait remis le jugement de la cause pendante au tribunal du Bailli de Vaud, ce qui était contraire à ses droits; que la seigneurie de Gorgier étant de la mouvance des comtes de Neuchâtel, c'était à lui, Jean de Fribourg, à juger des difficultés qui s'y élevaient, par le Conseil des nobles et selon les lois du pays où la dite seigneurie était située; — qu'il priait donc S. A. de lui renvoyer la décision de cette cause et de faire restituer à son cousin, le seigneur de Valangin, les 4 chevaux levés de gages par ceux d'Estavayer dans la châtellenie de Gorgier et Saint-Aubin.

Sans égard à cette représentation, le duc de Savoye se contenta de renvoyer la requête du comte de Neuchâtel, son feudataire, à son Bailli de Vaud, lui donnant l'ordre (rescrit du 17 août, daté de Thonon) de le communiquer au Procureur du Pays de Vaud, pour le soutien de ses droits, et, après avoir fait citer convenablement les parties, de procéder au jugement de la cause, sans ordre ultérieur, comme ils l'avait ordonné déjà.

Cependant, le lendemain 18 août, le duc changeait de sentiment. Il avait remarqué dans les requêtes que lui avaient adressées le seigneur de Gorgier et le comte de Neuchâtel, que ceux-ci ne trouveraient pas mauvais qu'il évoquât cette cause à son tribunal, pour en décider sommairement avec son Conseil. Il prit donc ce parti et en écrivit à Othonin de Cléron, maître d'hôtel du comte de Neuchâtel, pour en avertir les communiers de Saint-Aubin et Gorgier. Il en rendit aussi sachant le Bailli de Vaud, lui enjoignant de faire prendre des déclarations dans toutes les villes et villages qui entouraient le mandement d'Estavayer, sur ce qu'on pouvait savoir relativement à ce ressort contesté, de lui envoyer ces déclarations cachetées ou de les lui apporter lui-même à

Thonon, le 30 août; de faire citer les parties à s'y rencontrer au dit jour pour entendre la sentence sommaire et définitive qui serait prononcée par son Conseil.

Ouvrons une parenthèse au sujet de ce Bailli de Vaud que nous voyons intervenir comme juge dans les différends des Bérochaux avec les Staviacois. Dans tout le Pays de Vaud, un bailli représentait le souverain, soit le duc de Savoye. Il était chargé de maintenir l'ordre public, et de prévenir les collisions entre les seigneurs et les communes. Il exerçait une grande autorité sur les châtelains; il présidait la Haute-Cour de justice à Moudon, et convoquait dans cette ville les députés des Bonnes Villes, les bannerets et la noblesse lorsqu'il s'agissait d'en obtenir des aides ou des subsides, ou de prendre des mesures concernant l'intérêt général ou la défense du pays. Le Bailli de Vaud convoquait le ban et l'arrière-ban; les vassaux des villes et des campagnes étaient tenus de se réunir sous sa bannière avec leur contingent. Il pourvoyait à l'approvisionnement des places de guerre, et réunissait dans ses attributions un pouvoir civil et militaire très étendu. Maïs au duc seul appartenait la souveraineté; toutes les causes civiles ou criminelles, jugées dans le Pays de Vaud, devaient être portées en appel au Sénat de Chambéry ou Conseil du duc (1).

Conformément aux ordres du duc de Savoye, Jean de Blonay, Bailli de Vaud, fit notifier aux communiers de Saint-Aubin et Gorgier, par mandat daté de Moudon, du lundi avant la fête saint Barthélemy, que le 30 du mois d'août, S. A. Amédée (VIII), duc de Savoye, donnerait à Thonon une sentence définitive sur leur différend avec ceux d'Estavayer, et qu'avant cette sentence, les témoins de ce ressort contesté, cités par la ville d'Estavayer, devaient déclarer sermentalement devant Antoine Gilly, commissaire à ce député par le dit Bailli, savoir : ceux de la châtellenie de Romont, à Fribourg, le mercredi, à 10 heures du matin, dans la maison de Girard Calige, secrétaire du dit lieu; ceux de Payerne, le même jour, après midi, dans la maison de Pierre Banquettaz, à Payerne; ceux de Grandcour, Cudrefin et Cugy, le jeudi suivant, à Cugy, dans l'église paroissiale; ceux de Font, le même jour, après midi, dans l'église de Font; enfin ceux de Grandson, le vendredi ensuite, dans l'église des Cordeliers du dit lieu. Il finit son mandat aux gens de Saint-Aubin et Gorgier, en les invitant à envoyer leurs députés dans ces différents lieux pour être présents à la prestation de serment des témoins et aux déclarations qu'ils devaient faire.

(1) Verdeil.

Les témoins, qui étaient en grand nombre et parmi lesquels il y en avait de très âgés, déclarèrent tous : qu'ils avaient toujours vu ceux de la paroisse de Saint-Aubin-delà-le-Lac, être du ressort de la ville d'Estavayer, contribuer pour ses fortifications, travailler aux brèches qu'on réparait, payer leur part pour les nouvelles tours qu'on élevait, entr'autres celle vers la porte de la ville à côté du couvent; que les communiers et paroissiens de Saint-Aubin et Gorgier avaient souvent amené dans la ville d'Estavayer des batelées de pierres, des bois de charpente, pour les murs et tours de la ville, sans en retirer aucun paiement; — qu'ils étaient de la bannière d'Estavayer, qu'aux jours de revue, ils se trouvaient à Estavayer avec les autres du ressort, mais que quelquefois le Conseil d'Estavayer députait quelques-uns de ses membres pour aller faire cette revue à Saint-Aubin; — que quand la ville d'Estavayer fournissait des soldats, tant au duc de Savoye qu'aux seigneurs d'Estavayer, il y en avait toujours quelques-uns de la paroisse de Saint-Aubin; — enfin que la ville d'Estavayer leur donnait, comme aux autres soldats de la ville et du ressort, des *habits* (1) *moitié rouge et l'autre moitié rouge et blanc*, aux couleurs de la ville d'Estavayer (2).

Toutes ces déclarations étant en faveur de la ville d'Estavayer, celle-ci attendait tranquillement la sentence du Conseil ducal qui ne pouvait manquer de condamner les prétentions des Bérochaux, lorsque, la veille du conseil pour ainsi dire, Othenin de Cléron, maître d'hôtel du comte de Neuchâtel, écrivit au duc de Savoye, en réponse à la lettre que ce dernier lui avait envoyée, que cette cause ne regardait nullement les communiers de Saint-Aubin et Gorgier, mais seulement le comte de Neuchâtel et le seigneur de Valangin, gendre de celui de Gorgier; — que les dits communiers ne se trouveraient donc pas à Thonon pour la journée du 30 août où ils n'avaient rien à faire.

Choqué de cette réponse, Amédé VIII écrivit à Othenin de Cléron que puisque le comte de Neuchâtel n'agréait plus que son conseil prononçât sur cette cause, il en renvoyait le jugement à son Bailli de Vaud qui en était déjà chargé avant que la journée de Thonon eût été indiquée.

Et incontinent, par un rescrit du 27 août, il manda au Bailli de Blonay que la journée de Thonon ne pouvant avoir lieu, lui, Bailli, devait

(1) Le drap *blanc* pour habits d'hommes allant à la guerre coûtait à cette époque 9 sols l'aune soit fr. 9,75; le drap *rouge,* 17 sols soit fr. 15,50; la façon du tailleur 3 sols, soit fr. 2,75. L'ancienne *aune de Moudon* mesurait 1m,10.

(2) Voir d'ailleurs l'article des franchises de la ville d'Estavayer (1350) relatif à la chevauchée. *Musée,* année 1883, page 159.

incessamment faire citer les parties devant son tribunal et porter un jugement sur cette cause sans délais nouveaux.

Le Bailli, selon l'ordre qu'il venait de recevoir et à la sollicitation de Jaques Voucheret, syndic d'Estavayer qui, dans la valeur des 4 chevaux levés de gage dans la châtellenie de Saint-Aubin, ne trouvait pas la somme à laquelle cette dernière avait été imposée pour les fortifications d'Estavayer, fit citer juridiquement, par l'huissier baillival, les communiers de Saint-Aubin et Gorgier à comparaître avec le syndic d'Estavayer, devant son tribunal, à Moudon, le lundi après la fête de la Nativité de la Vierge (8 septembre) pour, de part et d'autre, y faire exhibition de titres et alléguer leurs raisons.

Mais, ayant appris la citation faite aux gens de Saint-Aubin et de Gorgier, le seigneur de Valangin, Jean d'Arberg, s'adressa à Berne, en qualité de combourgeois de LL. EE., et intéressa le Sénat de cette ville à cette cause qu'il feignait de regarder comme la sienne propre, pour rendre service à son beau-père, Jean I de Neuchâtel, et de le débarrasser de ce ressort envers la ville d'Estavayer auquel ses sujets de Gorgier étaient obligés.

Berne qui, par politique, on le sait, protégeait tous les grands seigneurs voisins de ses états ayant demandé et obtenu sa combourgeoisie, écrivit plusieurs lettres sur cet objet, au duc de Savoye, à Humbert, bâtard, co-seigneur d'Estavayer, au Bailli de Vaud et à la ville d'Estavayer, demandant à tous la restitution des 4 chevaux levés de gage : ensuite, disaient LL. EE., si la ville d'Estavayer a quelque chose à réclamer du seigneur de Valangin, notre combourgeois, la voie du droit lui est ouverte.

On le voit, le conflit prenait des proportions considérables.

Tous répondirent à peu près dans le même sens au Sénat de Berne : que les 4 chevaux n'avaient été levés de gage qu'en vertu de bons et anciens titres et selon les lois et coutumes du pays; — que cette affaire n'aurait jamais dû être portée à Berne, et que si le Sénat en avait reçu des informations justes, il n'aurait pas demandé la restitution des objets gagés; — que cette cause ne regardait point le seigneur de Valangin auquel on ne demandait rien, mais uniquement les paroissiens de Saint-Aubin qui seuls étaient obligés à l'égard de la ville d'Estavayer; — que du reste cette affaire ayant été renvoyée au tribunal du Bailli de Vaud, celui-ci rendrait bonne justice; — réponse, certes, bien sensée et digne d'attention.

Aussi et malgré les représentations de Berne, la cour ballivale n'eut-

elle pas moins lieu à Moudon, au jour indiqué. Personne ne s'y étant présenté de la part des communiers de Saint-Aubin et Gorgier, qui ne remuèrent ni pieds ni pattes, comme on dit, Jaques Voucheret, syndic d'Estavayer, y fit néanmoins sa demande, produisit les titres dont il était nanti, et demanda la condamnation par contumace de sa contre-partie, avec mille florins pour frais et dépens du procès.

La cour, présidée par le sire de Blonay et où siégeait aussi le Procureur de Vaud, après avoir entendu lecture des titres de la ville d'Estavayer et des divers ordres adressés au Bailli de Vaud par le duc de Savoye, condamna les paroissiens de Saint-Aubin, et accorda à Jaques Voucheret passement sur leurs biens jusqu'à concurrence de ce qu'ils avaient été imposés et qu'il leur restait à payer pour les fortifications d'Estavayer, avec les 1000 florins demandés pour frais et dépens résultant des frais du procès.

Mieux eût été de tous points pour les Bérochaux et les Staviacois que les premiers se fussent présentés, car l'affaire n'était pas terminée pour cela.

Dans le mois de septembre, il y eut plusieurs lettres échangées de part et d'autres. Certain est-il que Berne ne maintenait son point de vue et ne continuait à considérer cette affaire comme regardant Jean d'Arberg, son combourgeois, partant seigneur de haut rang, qu'afin de pouvoir, à raison de cette combourgeoisie et selon la confédération qui existait entre elle et le duc de Savoye, intervenir dans le jugement de cette cause.

Le Bailli de Vaud se contenta de maintenir son premier point de vue, et de répondre que cette affaire ne concernait en rien le seigneur de Valangin, qu'aussi n'avait-il pas été cité à paraître à son jugement, mais les seuls communiers de Gorgier et Saint-Aubin qui s'étaient astreints, en 1398 entr'autres, à être du ressort de la ville d'Estavayer, par un texte irréfragable que les gens d'Estavayer pourraient produire devant le Sénat, si besoin était, pour preuve de la solidité de leur cause.

C'est aussi ce que la ville d'Estavayer fit, conseillée sans doute par le Bailli de Vaud, et voyant qu'elle avait le vent pour elle.

Quelques députés staviacois se transportèrent à Berne, munis de tous les titres nécessaires, et vinrent à bout de faire pencher LL. EE. de leur côté, ou du moins de leur faire regarder cette cause comme douteuse. C'est au moins ce qui résulte d'une lettre datée du jour fête saint Denis (9 octobre) et adressée à la ville d'Estavayer, par laquelle l'Avoyer et les Conseillers de Berne reconnaissent que les députés d'Estavayer ont fait leur possible pour leur prouver la validité du droit de ressort que leur ville prétendait avoir sur les paroissiens de Saint-Aubin; — mais que,

depuis leur départ, Jean de Neuchâtel, seigneur de Vauxmarcus et de Gorgier, était de nouveau comparu devant eux et avait si bien éclairci la cause de son gendre, le sire de Valangin, et des paroissiens de Saint-Aubin, qu'ils ne savaient de quel côté devait pencher la balance; — qu'ils ne doutaient cependant pas qu'on dût rendre incessamment au comte d'Arberg les 4 chevaux levés de gage, après quoi ce seigneur avec les députés d'Estavayer pourraient paraître à une journée qu'on fixerait, où LL. EE., avec leurs Confédérés de Fribourg, tâcheraient d'arranger l'affaire; — que, si ce parti n'agréait pas à ceux d'Estavayer, on pourrait se choisir, de part et d'autre, des arbitres qui, amicalement et sans frais, mettraient fin à tous ces débats. — Sur quoi LL. EE. demandaient une réponse.

La ville d'Estavayer répliqua par une lettre datée du mardi avant la fête de saint Gall (16 octobre), en priant LL. EE. de l'excuser si elle ne leur donnait pas une réponse positive sur le contenu de leur lettre, à cause de l'absence de la plupart de ses conseillers et de ses bourgeois (qui étaient en vendange delà le lac); — qu'aussitôt qu'il lui serait possible, elle leur ferait réponse ou leur enverrait des députés pour s'aboucher avec eux; — qu'en attendant elle les remerciait de leurs offres gracieuses et se recommandait à leur amitié.

Berne écrivit aussi au Bailli de Vaud, en date de la veille saint Simon et saint Jude (28 octobre) qu'on ne pouvait retenir les 4 chevaux gagés, sans blesser la confédération qui existait entre le duc de Savoye et leur république; qu'elle le priait donc d'engager et d'obliger même ceux d'Estavayer d'en faire la restitution au seigneur de Valangin, et qu'après on pourrait avoir une entrevue pour mettre fin à ce débat.

Le 5 novembre, le seigneur de Blonay répondit que le gagement fait à Saint-Aubin et à Gorgier n'avait aucune relation avec la confédération qui existait entre le duc de Savoye et la république de Berne, confédération à laquelle on serait très fâché de porter la moindre atteinte; que le débat pour le ressort des gens de Saint-Aubin et Gorgier et le gagement des 4 chevaux qu'on leur avait fait, ne regardait nullement le seigneur de Valangin; que la ville d'Estavayer ne lui devait aucune restitution puisque ce n'était pas à lui qu'on avait gagé ces animaux, mais aux paroissiens de Saint-Aubin, pour s'être refusés, mal à propos, de payer, comme les autres ressortissants d'Estavayer, leur quote-part pour les fortifications de cette ville.

L'affaire en resta là jusqu'au mois de mai de l'année suivante.

(A suivre.) F. C.

LE SCEPTRE DE LA BOURGEOISIE DE BOUDRY

(Avec Planche)

Les sceptres des anciennes cours de justice de nos châtellenies et mairies sont surmontés d'aigles en argent doré d'une belle exécution paraissant avoir été tous coulés dans le même moule, d'après un type adopté par le gouvernement.

Dans le sceptre de la mairie de Cortaillod, il est facile d'apercevoir que l'aigle prussienne a été placée au moyen de vis sur d'autres insignes plus anciens, probablement sur ceux de la dynastie précédente; le même fait doit se remarquer sans doute sur d'autres sceptres du pays. Ces *bâtons de justice* devant coûter fort cher, il est tout naturel de penser que l'Etat aimait mieux se borner à en changer les attributs, que d'en faire confectionner des neufs.

Le sceptre de la bourgeoisie de Boudry, déposé depuis quelque temps dans le petit musée de cette ville, diffère des autres par son originalité. Les insignes dorés dont il est surmonté, représentant les armes de la bourgeoisie, manquent de symétrie; ils ne doivent pas avoir été fondus, mais plutôt ciselés avec beaucoup de soin et de patience par un artiste neuchâtelois qui n'a pas signé son œuvre; cette belle plaque armoriée est supportée par un bâton d'épine non verni dont on a simplement enlevé l'écorce, afin de conserver au bois sa couleur naturelle; les nœuds nombreux du bâton sont ornés de clous d'argent. La boule creuse ou sphère servant de base à ce sceptre un peu primitif, est partagée dans son centre par un relief circulaire très élégant; sur cette sphère sont inscrits les noms de plusieurs maîtres-bourgeois. (1)

Le sceptre entier mesurant $1^{m},6$ cent. de hauteur paraît dater de la fin du dix-septième ou du commencement du dix-huitième siècle.

ALBERT VOUGA.

(1) La Commune de Boudry avait la coutume de nommer deux maîtres-bourgeois.



Sceptre de la bourgeoisie de Boudry 1814,
d'après un dessin de M. Albert Vouga.

LE CHATELARD DE BEVAIX

(Fin — Voir la livraison de Novembre 1884, page 312)

XXII

LE SIÈGE *(Suite)*

Vers midi, une centaine d'hommes débouchaient sur le vaste plateau qui s'étend de Bevaix à Cortaillod. Conrad et Itel Trosberg chevauchaient ensemble à la tête de cette petite troupe. Ils s'arrêtèrent devant le Châtelard : toutes les issues s'en trouvaient hermétiquement closes. Un hérault se détacha du groupe et vint répéter à Guillaume l'ordre de se rendre à discrétion à son maître et suzerain Conrad de Neuchâtel et de lui remettre à l'instant Gaston de Rocheblanche. A la troisième sommation, une grosse pierre, lâchée par une main invisible, se détacha du haut de la poterne, et faillit assommer le hérault. Un cri de rage et de vengeance s'éleva ; les assaillants se ruèrent contre les murs.

Guillaume, en se rendant dans la cour pour veiller à la défense, rencontra Sibylle sur le seuil de la salle basse :

— Monte à la tour, lui cria-t-il ; tu sais ce que tu as à faire.

Au lieu de monter, Sibylle descendit, et alla se poster devant le cachot de Gaston.

Au dehors, les flèches pleuvaient de tous côtés. La Claudette et le Simonnot, fidèles à leur consigne, versaient l'huile bouillante sur les assiégeants et les assommaient de pierres. Un petit onagre que Conrad avait fait approcher frappait à coups redoublés contre la poterne, et, au moyen de cordes et d'échelles, quelques hommes, excités par la promesse de fortes récompenses, grimpèrent le long des murs et essayèrent de briser avec leurs haches les chaînes de fer qui retenaient le pont-levis. Guillaume le fit rapidement mouvoir : les malheureux tombèrent dans le vide ou se trouvèrent pris entre la muraille et le tablier du pont.

Cependant les assaillants gagnaient du terrain. Guillaume prit à part Jean Dacie :

— Moine, c'est le moment de songer au prisonnier. Expédiez-le, puis amenez son cadavre en haut; que ce soit la première chose que ces damnés gens de Conrad aperçoivent en entrant; ils veulent le damoisel : on le leur servira tout chaud.

— Bien, répondit le moine en tirant de sa robe un poignard à lame courte et affilée. Puis, se disposant à descendre, il ajouta : Où est Sibylle ?

— Sur la tour.

— C'est bien; dans quelques instants, le beau Gaston ne nous gênera plus.

Et faisant sonner les clefs que le geôlier Antoinet lui avait remises, il descendit l'escalier qui menait aux cachots. Ses yeux, encore pleins des clartés du dehors, avaient peine à se faire au jour blafard qui régnait dans le sombre passage. Lorsqu'il fut arrivé auprès de la porte du cachot de Gaston, il vit une ombre blanche devant lui : il eut une exclamation d'étonnement mêlée d'effroi :

— Sibylle ! que faites-vous ici ?

— Et vous-même, sire moine ?

Sa voix ne tremblait pas : l'imminence du péril la rendait forte.

— Moi, reprit Dacie, moi, j'obéis à votre père, ce que vous ne faites guère, il me semble..... Sibylle, laissez-moi passer !

Elle se serra contre la porte :

— Non, jamais !

Il la distinguait mieux alors, ses yeux s'accoutumant à l'obscurité; elle était idéalement belle : la tête un peu renversée en arrière, les yeux lançant des éclairs, une de ses mains cramponnée à la serrure, l'autre comme incrustée dans le bois sombre. Le moine eut un instant d'éblouissement; il tomba à genoux devant elle :

— Je t'aime, je t'aime, Sibylle, ne le comprends-tu pas ! La robe du moine n'était pas faite pour moi. Le jour où je t'ai vue, en arrivant à l'abbaye, j'ai senti comme un feu qui s'allumait en moi : je n'ai plus eu qu'un désir, te voir ; qu'un rêve, te posséder. Sibylle, oublie qui je suis ; depuis cette heure, le frère Jean est mort; je suis un homme jeune, ardent, aussi vaillant que les autres.... Viens, nous fuirons ensemble.... J'ai les clefs du souterrain, je les ai volées au père Cola.... Nous nous enfuirons dans un pays lointain.... Je suis riche ; j'ai des trésors cachés ; tout cela t'appartiendra.... Suis-moi, partons !....

— Vous êtes fou, Dacie, répondit-elle froidement.

Il reprit avec véhémence :

— Tu ne veux pas, parce que je suis prêtre....

Sibylle le regardait fixement :

— Ce n'est point parce que vous êtes prêtre, Jean Dacie; c'est parce que j'aime Gaston de Rocheblanche.

Il eut comme un rugissement :

— Ainsi, tu ne veux pas me suivre?

— Non.

— Eh bien, si tu ne le fais pas de gré, tu le feras de force. Je te veux, m'entends-tu? Quand j'aurai frappé celui que tu aimes, je t'enlèverai, je t'emporterai par le souterrain dans les bois, et alors quelle puissance humaine pourrait te séparer de moi?.... Laisse-moi ouvrir.

D'un geste violent, il la saisit par un poignet et la fit tourner sur elle-même. Alors, elle se cramponna à ses vêtements, à sa main qui tenait la clef.....

— Tu n'y peux rien, vois-tu! dit le moine.

— Et déjà la clef grinçait, la porte allait s'ouvrir, lorsqu'une forme noire s'élança sur Jean Dacie, et quelqu'un, le saisissant, le jeta à terre avec une telle violence que sa tête alla porter sur l'angle d'une des marches de pierre.

Il resta là sans connaissance. Sibylle se trouva délivrée comme par enchantement : elle reconnut le Simonnot.... Comme il était occupé sur la tour à sa sinistre besogne :

— Je ne sais où est la damoiselle, dit soudain la Claudette; va voir....

Et, conduit par son instinct d'animal, le pauvre garçon était arrivé juste à temps pour sauver la jeune fille. Celle-ci ne perdit pas sa présence d'esprit : sitôt qu'elle se vit délivrée, elle ouvrit la porte du cachot, prit au trousseau de clefs, qu'elle arracha des mains du moine, celle qui ouvrait les fers du captif, puis se précipita dans la cellule. Elle prit à peine le temps de lui dire quelques mots, le débarrassa de ses fers, et après avoir renvoyé le Simonnot, elle fouilla Jean Dacie jusqu'à ce qu'elle eût trouvé la clef du souterrain, et lui enleva aussi son poignard.

— Il devait servir à vous tuer, Messire; il servira peut-être à nous défendre.

Puis elle l'entraîna dans le noir souterrain et verrouilla la porte derrière eux. Alors toute son énergie l'abandonna soudain; elle s'appuya sur l'épaule de son fiancé, prête à défaillir :

— O Messire, murmura-t-elle, j'ai pourtant tenu ma promesse!....

Et elle fondit en larmes.

XXIII

LIBRES !

Au dehors, la bataille continuait : les combattants redoublaient de furie, mais il était évident que le Châtelard allait être forcé. Guillaume jeta autour de lui un regard inquiet : Jean Dacie tardait bien à venir. Le châtelain dépêcha Antoinet au cachot, pour prêter main forte au moine, s'il en était besoin.

Au bout de quelques instants, le geôlier reparut : il tenait dans ses bras un corps inanimé, mais c'était celui de Jean Dacie. Du Terreaux poussa un cri de rage ; au même instant, un pan de muraille s'écroula : les forces des assiégés se portèrent de ce côté. Mais Guillaume n'avait plus qu'une idée en tête :

— Damnation ! Il ne m'échappera pas ! Je lui prendrai sa méchante vie avant que le comte pénètre ici ! Antoinet, viens avec moi !

Il descendit furieux ; mais le fugitif resta introuvable ; sa rage redoubla, lorsque, arrivé hors d'haleine au haut de la tour, il n'y vit point Sibylle. Peu s'en fallut qu'il ne précipitât la Claudette par-dessus les créneaux : la pauvre vieille était blessée, mais, malgré cela, elle continuait sa besogne ; seulement, depuis qu'elle avait aperçu dans la mêlée le père Anselme s'efforçant de relever les blessés, elle prenait grand soin que ses projectiles n'atteignissent personne, et le Simonnot l'imitait.

— Où est Sibylle ? demanda le terrible châtelain.

— Elle vient de descendre, balbutia la pauvre créature.

— L'as-tu vue, Simonnot ?

L'idiot poussa un grognement affirmatif.

— Où ?

Il eut un rire bête :

— Là !

Et il montrait du doigt un corbeau qui tournoyait au-dessus d'eux, pressentant qu'il y aurait bientôt de la chair à dévorer.

Un coup de poing et un coup de pied formidables renversèrent l'idiot, et Guillaume redescendit précipitamment l'escalier, fouillant toutes les chambres au passage. Il finit par où il aurait dû commencer : il jeta un seau d'eau sur la tête de Dacie, qui revint à lui.

Le moine eut quelque peine à reprendre ses esprits, mais aussitôt qu'il eut compris :

— Ils ne peuvent être que dans le souterrain, dit-il ; on m'en a volé la clef.

Les soldats de Conrad pénétraient déjà dans la cour : six à sept hommes en défendaient encore l'accès; tout le reste avait été tué ou blessé. Guillaume appela alors deux de ses plus solides gaillards, et, munis de leurs haches d'armes, ils s'enfuirent dans l'intérieur du castel. Dacie voulut les suivre, mais il ne put se dresser sur ses jambes, et retomba lourdement avec une imprécation.....

— C'est là qu'ils sont, hurlait Guillaume. A l'œuvre! Enfoncez la porte et tuons-les comme des chiens pour les offrir à Messire Conrad!

Et les lourdes haches retombèrent de tout leur poids sur la porte du souterrain. Elle fut ébranlée; mais, comme elle avait un revêtement de fer, elle ne céda pas. Les coups redoublèrent : un des panneaux vola en éclats; un second eut le même sort; au troisième, Guillaume pénétrait dans le souterrain.

Gaston avait placé Sibylle derrière lui et attendait, le poignard levé. Du Terreaux l'avait aperçu :

— Voilà pour toi, lui cria-t-il, et pour cette créature qui m'a trahi!

Et brandissant sa hache, il allait frapper, lorsqu'avec un hurlement de douleur, il tourna sur lui-même et s'affaissa....

Trois hommes descendaient à ce moment l'escalier du souterrain. A cette vue, pris de panique, les deux soldats de Guillaume lâchèrent leurs armes et s'enfuirent dans les caves.

— Grand Dieu! arriverions-nous trop tard? dit l'un des survenants, qui n'était autre qu'Itel Trosberg. Et de sa voix la plus forte, il cria : Gaston! Gaston! Ce sont des amis; viens, tu es sauvé!

Un cri joyeux lui répondit, et, l'instant d'après, le jeune homme se trouvait dans les bras de son oncle.

Sibylle, agenouillée près du cadavre de son père, pleurait; son fiancé revint bientôt à elle, et passant son bras autour de sa taille, la releva :

— Viens! dit-il, le passé est mort, ne songe plus qu'à l'avenir.

Puis, la conduisant devant Itel :

— Voilà celle qui m'a sauvé et qui sera ma femme.

. . . .

Entouré de tous ses soldats, Conrad attendait dans la cour; à cause de la jeune fille, il avait suspendu le pillage. Il s'approcha vivement d'elle et lui baisa la main. Soudain, un cri rauque perça l'air : Sibylle sembla sortir d'un rêve :

— La Claudette! Le Simonnot! s'écria-t-elle.

Un soldat fut dépêché au haut de la tour et ramena au bout d'un instant les deux malheureuses créatures toutes tremblantes. L'idiot vint

se réfugier aux genoux de Sibylle, qui passa doucement sa main fine sur sa tête inculte. Et comme les assistants la regardaient surpris, elle dit :

— Que ces deux personnes soient traitées comme de mes amis, et des meilleurs.

Itel, à ce moment, prit la parole :

— Chère damoiselle, dit-il tristement, le père Anselme....

Sibylle l'interrompit par un cri d'angoisse :

— Il est mort ?....

— Pas encore ; mais cela ne saurait tarder. Il se penchait sur un de nos soldats renversé par un coup de hache, quand une flèche l'a atteint; Monseigneur Conrad l'a fait aussitôt transporter dans sa tente.

Comme Sibylle et Gaston approchaient de la tente du comte, Gaston s'arrêta brusquement et poussa une exclamation de surprise. Déjà deux bras entouraient son cou, tandis qu'un doux visage couronné d'une auréole blonde se pressait contre le sien. Puis, la première effusion passée :

— Vous venez dire adieu au père Anselme, dit Simonne : il peut à peine respirer; tout à l'heure il demandait Sibylle.

Un sourire éclaira la figure du mourant lorsque Gaston et Sibylle entrèrent auprès de lui :

— Mes enfants ! O joie ! Je puis aller en paix : vous êtes sauvés.

Gaston et Sibylle s'étaient agenouillés devant le vieillard. Celui-ci, dans un effort suprême, étendit ses mains sur eux :

— Soyez bénis !

Sa parole expira ; son regard chercha Simonne, il lui sourit, puis retomba en arrière : tout était fini.

Les assistants sortirent en silence. Les soldats de Conrad étaient occupés à creuser des fosses au pied du Châtelard pour y ensevelir les morts : tous les défenseurs du castel avaient péri. Sibylle pria le comte de faire donner à du Terreaux une sépulture à part; Conrad le lui accorda. La jeune fille ferma elle-même les yeux de ce père qui n'avait été qu'un tyran pour elle, lava son visage tout souillé de boue et de sang, et pria pour son âme, tandis qu'on le couchait dans la terre. Il y avait encore le père Anselme à ensevelir : sur le vœu de Sibylle, il fut enterré près de sa chère cabane ; la tombe du vieillard fut placée à l'ombre d'un jeune poirier sauvage. Cet arbre subsiste encore aujourd'hui : il est connu sous le nom de *Bataillard;* on raconte en effet que lors de la bataille de Grandson, l'arrière-garde des Suisses campa auprès.

Le lendemain, Conrad reprit le chemin de Neuchâtel, emmenant Gaston,

Sibylle et Simonne. Le comte reçut magnifiquement ses hôtes, comme afin de leur faire oublier toutes leurs angoisses passées.

. . . .

Deux mois plus tard, Gaston, sa jeune femme et sa sœur, après avoir pris tendrement congé de leurs amis du comté de Neuchâtel, partirent pour Rocheblanche. Conrad avait donné à Sibylle tous les trésors trouvés au Châtelard; de plus, il lui avait payé 9000 florins d'or pour le droit d'abattre le vieux castel, et c'est avec une douce fierté que la jeune femme se disait qu'elle allait apporter le bien-être dans la maison de Rocheblanche.

Quant à la Claudette et au Simonnot, ils se trouvaient installés dans la cabane du père Anselme, et Sibylle, après avoir généreusement pourvu à leurs besoins présents, avait chargé son oncle de s'occuper d'eux jusqu'à la fin.

ÉPILOGUE

Le petit castel de Rocheblanche était en fête : la veille un messager avait annoncé la prochaine arrivée des époux. Jehanne et sa mère ne pouvaient s'habituer à l'idée d'un pareil bonheur, et quand, par un beau soir de décembre, elles virent deux haquenées blanches et un palefroi noir s'arrêter devant le pont-levis, le saisissement les empêcha presque de descendre à la rencontre des arrivants.

Sibylle fut reçue à bras ouverts. Jehanne ne se lassait pas d'admirer sa belle-sœur :

— Que vous êtes belle, Sibylle, et que vous êtes bonne !....

Un bruit de pas léger se fit entendre, la porte s'ouvrit : Olivière entra, belle et noble comme toujours. Gaston la serra longuement contre son cœur : il savait tout ce qu'il lui devait :

— Ma sœur chérie, c'est à genoux qu'il faudrait te remercier.

Olivière, souriante, embrassait Sibylle. Quant à Simonne, elle dansait autour de la table en chantant. Puis soudain, jetant ses bras autour du cou de Madame de Rocheblanche :

— O mère, mère chérie, le bonheur va me rendre folle ! Je ne sais plus s'il faut pleurer ou s'il faut rire !

Et cachant sa figure sur l'épaule de sa mère, elle se mit à faire les deux en même temps.

Alice de Chambrier.

FIN

LES CHARIVARIS

La coutume des charivaris s'est perdue, chez nous, comme bien d'autres, ou n'existe plus guère que dans quelques régions reculées. Nous avons aujourd'hui d'autres façons d'exhaler notre mauvaise humeur et de porter pièce à ceux qui prêtent à rire. Mais je ne compare point les mœurs actuelles à celles d'autrefois ; je voudrais seulement, au sujet de ces dernières, noter quelques renseignements qui ont leur intérêt.

Il était de mode à Neuchâtel, comme en tant d'autres lieux, de donner des charivaris à ceux qui avaient offensé les mœurs, qui avaient déplu, par un acte quelconque, à la population, ou simplement qui s'étaient permis de déroger à un usage consacré par le temps. Qu'un époux négligeât de se montrer large avec les garçons le jour de ses noces ; qu'une épouse dédaignât de jeter elle-même les noix aux enfants, au sortir de la bénédiction nuptiale, ainsi que cela se pratique encore à Colombier, — la jeunesse en profitait pour se venger, tout en s'amusant : elle donnait un charivari aux téméraires contempteurs de l'antique coutume.

C'étaient en général les sociétés de garçons qui organisaient ces bruyants concerts, qui étaient dans certains cas comme la manifestation de la justice populaire ; justice souvent brutale et sauvage quand, par exemple, le charivari était accompagné d'injures, de voies de fait, de coups de feu tirés contre la maison où résidait le « condamné. »

Dans la *Description des Ponts*, publiée en 1806, le pasteur Peter raconte que des femmes de mœurs suspectes s'étant établies dans ce village, on leur fit des charivaris « dans lesquels on leur a dit tant de sottises, *qu'elles ont été obligées de se retirer*. »

« Je ne sais, ajoute sagement l'auteur, si le mal qu'ont produit ces charivaris n'est pas encore plus réel et plus grand que celui que peuvent avoir occasionné ces femmes : j'ai eu le malheur d'en entendre un pendant un moment, mais j'ai été souverainement révolté des horreurs que l'on y vomissait : et si l'on fait attention qu'il y avait peut-être deux ou

trois cents personnes qui les écoutaient, et que parmi cette foule se trouvaient un grand nombre d'enfants, qui n'avaient aucune idée de ce déluge d'obscénités, on sentira combien ces charivaris sont contraires au bon ordre. »

Pendant fort longtemps, à Neuchâtel, les veufs qui se remariaient furent exposés au désagrément des charivaris. Faut-il voir dans cet usage une sorte de réprobation dont les seconds mariages auraient été autrefois l'objet ? Je ne sais ; mais il est sûr que les polissons ne négligeaient aucune occasion de s'accorder ce grossier divertissement nocturne, et qu'ils y allèrent parfois avec un tel entrain, que l'autorité dut intervenir.

C'est ainsi qu'en 1755, le Conseil de ville pria M. le maire de faire des enquêtes pour découvrir « les auteurs du charivari qu'on a fait aux noces d'I. L. »

Cet I. L. était un veuf qui épousait en secondes noces une veuve : il y avait là sans doute prétexte à charivari double, et le vacarme dut dépasser les bornes ordinaires puisque l'autorité s'en émut.

A la fin du siècle passé, la coutume subsistait encore, et je raconterai à ce propos un fait que je tiens de bonne source; seulement, par excès de prudence, je supprime les noms propres, bien que l'histoire n'ait rien de pénible pour personne, au contraire. (1)

Un négociant de Neuchâtel, généralement estimé, capitaine d'une des compagnies bourgeoises, convola en secondes noces. Ses nombreux amis eurent la délicate pensée de lui épargner les désagréments du charivari et, dans ce but, imaginèrent de l'organiser eux-mêmes de gentille façon. Ils préparèrent une sorte de pantomime qu'ils représentèrent devant la maison des époux, place des Halles. Un plancher y avait été établi. A l'heure dite, un nombreux cortège, précédé de la musique de la compagnie, déboucha sur la place ; il se composait de quatre groupes de figu-

(1) On ne saurait être trop prudent quand il s'agit de noms propres. Dans un petit poëme, *L'Exécution,* que le *Musée* d'avril a publié et dont l'idée m'avait été suggérée par un passage des Annales de Boyve, j'avais baptisé mes personnages de noms neuchâtelois pris un peu au hasard; plusieurs de ces noms étaient ceux de familles aujourd'hui éteintes. Il y avait entre autres un personnage de bourreau que j'avais cru pouvoir sans inconvénient appeler *Jean Mouchet.* Je n'avais nulle idée qu'on pût confondre ce personnage évidemment fictif avec *Abram Mouchet,* qui sauva la vie à Henri Ier d'Orléans-Longueville à la bataille d'Ivry, ni avec le trésorier-général *Jean Mouchet,* dont le nom est lié à l'histoire des Allées de Colombier.

Mais j'oubliais qu'il y a encore dans notre pays, sinon des Mouchet, du moins des personnes qui descendent des Mouchet sans en porter le nom. L'une d'entre elles — une aimable lectrice, dont j'implore ici la clémence, — m'a gracieusement rappelé au respect de ses ancêtres. Je me suis promis de saisir la première occasion favorable pour déclarer que nul Mouchet ne fut jamais bourreau et d'être à l'avenir plus prudent quant aux noms propres.

Ph. G.

rants, qui représentaient *quatre métiers bruyants*. Il y avait des batteurs en grange avec leurs fléaux, des tonneliers armés de maillets et portant des tonneaux et des gerles ; des forgerons avec leurs enclumes et leurs marteaux ; enfin des *magnins* supérieurement grimés. Tout, accessoires et costumes, était d'une fidélité scrupuleuse.

Chacun des corps de métier se mit à l'œuvre à son tour et fit entendre son joyeux vacarme, augmenté par la résonnance de l'estrade. Dans les intervalles, la musique de la compagnie exécutait un morceau, pour le plus grand agrément de la foule attirée par cette mise en scène originale.

Quand la représentation fut terminée, l'époux reconnaissant parut, suivi de nombreuses bouteilles auxquelles forgerons, tonneliers, magnins et batteurs en grange firent, dit-on, grandement honneur ; puis un souper fut offert aux organisateurs de ce charivari d'une espèce trop rare et dont l'amitié avait pris l'initiative.

Cet époux-là s'en tira à bon compte. Il n'en fut pas de même quelques années plus tard d'un autre veuf qui se remaria. Il eut son charivari en règle ; mais il commit l'imprudence de ne pas l'entendre : en effet, le lendemain, accueilli à son entrée au Cercle par des interpellations ironiques, il fit l'ignorant, joua la surprise, déclara qu'il n'avait rien entendu. Cette bravade fut bientôt connue dans toute la ville, et la malice populaire ne résista pas au plaisir d'en tirer une vengeance retentissante.

Un charivari monstre fut organisé : après le couvre-feu, une immense procession envahit la rue où résidaient les nouveaux époux ; les manifestants, afin de n'être point dérangés, postèrent de fortes escouades à toutes les issues du quartier, avec mission d'empêcher, au besoin par la résistance, l'intervention de la police.

Puis la musique commença : de mémoire de Neuchâtelois, on n'avait entendu pareil concert ; les casseroles, les trompes, les sonnettes et tous les instruments biscornus qui servent en pareille occasion unissaient leur tintamarre aux rires, aux cris et aux quolibets de la foule. Puis soudain, sur un signe du chef d'orchestre, la symphonie s'arrêtait et une voix glapissait dans la nuit : « *A-t-elle oï ?...* » (Une pause) « *N'a pas oï...* » (1)

Le maître de chapelle donnait le signal, et le charivari reprenait avec une fureur endiablée.

(1) *Oï*, patois, pour *ouï, entendu*.

Trois ou quatre fois retentit la phrase menaçante : « A-t-elle oï ? — N'a pas oï... » Et la verve des tapageurs semblait s'animer et grandir en raison de l'obstination des victimes.

Enfin, un contrevent s'ouvrit, une tête en bonnet de nuit parut à la fenêtre, et le malheureux époux laissa tomber ces mots : « Mes amis, je vous supplie de cesser ; ma femme a des crises de nerfs ! »

Une huée triomphante accueillit cette capitulation : « *Elle a oï ! Elle a oï !* »

Puis le cortège s'éloigna, avec le doux sentiment du devoir accompli.

L'affaire eut un épilogue. Le Conseil de ville résolut de rendre impossible le retour de scènes si propres à empoisonner les lunes de miel, et bientôt une ordonnance de Messieurs les Quatre interdit de donner des charivaris aux veufs qui se remarieraient.

J'ai vainement cherché dans les Manuels du Conseil le texte de l'arrêté relatif à cet objet ; je tiens pourtant d'excellente source que la décision a été prise. Comment n'en reste-t-il pas trace? Une explication se présente assez naturellement à l'esprit : l'époux victime de cette mésaventure siégeait probablement dans le Conseil, et il aura fait en sorte de laisser ignorer à la postérité à quel point *il avait oï*.

PHILIPPE GODET.

LES SUÉDOIS

DANS LES MONTAGNES NEUCHATELOISES

1639-1644 (1)

En entrant dans ce temple (de la Brévine), nous avons foulé devant le seuil de la porte Sud une pierre tombale dont l'inscription à demi effacée n'a sans doute attiré l'attention d'aucun de nous. Autour de la fosse que recouvre cette dalle s'arrêtait, il y a 245 ans, en 1639, un convoi funèbre tel que n'en avaient point encore vu les habitants de cette vallée ;

(1) Lu à la séance générale de la Société d'histoire à la Brévine, le 4 août 1884.

c'étaient des officiers et des soldats au type étranger et aux uniformes de peau de buffle; ils arrivaient par les sentiers des montagnes qui nous séparent de la France, apportant avec eux un cercueil, et venaient déposer dans cette tombe, loin de leur patrie, le corps d'une enfant des pays du Nord, une jeune fille de sept ans, décédée à Morteau, Gertrude Metsker, fille de noble Daniel Metsker (Metzger), officier dans l'armée suédoise du duc Bernard de Saxe-Weymar. ([1])

Ce général venait, en effet, d'envahir avec ses troupes aguerries la vallée du Doubs voisine de nos frontières. Pendant plusieurs années, de 1639 à 1644, les Montagnards neuchâtelois allaient voir souvent passer dans leurs tranquilles vallées des soldats suédois poursuivant quelque malheureux Bourguignon qui les avait « arquebuzés » de derrière les rochers ou les sapins, ou venant vendre dans les villages et les hameaux les produits variés de leur pillage. La guerre de Trente ans, commencée dans les plaines de l'Allemagne, s'était, après la mort de Gustave-Adolphe, portée du côté de la France et continuée dans les riches campagnes de l'Alsace et de la Bourgogne, entre Français et Suédois d'un côté, Impériaux et Espagnols de l'autre. La Franche-Comté, la Bourgogne espagnole, que convoitait Richelieu, demandait en vain aux Cantons suisses de faire respecter sa neutralité pour la protection de laquelle ils recevaient annuellement 800 Ecus d'or (Daguet. *Hist. de la Confédération suisse*). Divisés d'intérêts et de croyances, attiédis par l'or et les promesses de la France, les Cantons tergiversaient ou faisaient la sourde oreille, laissant cette malheureuse province pillée et écrasée par ses défenseurs et par ses ennemis. Pour elle en effet l'armée impériale n'était pas moins à redouter que l'armée suédoise. Un historien contemporain, témoin ocu-

(1) L'inscription de cette tombe est, autant du moins que j'ai pu la déchiffrer, plusieurs lettres étant presque entièrement effacées : *Ici repose Kertrout, fille de noble Daniel Metsker de Vaibenheim (?) au Palatinat, âgee de 7 ans et decedee a Mortoe.* Bien qu'il n'y ait pas de millésime, la tradition locale a toujours signalé cette tombe comme datant de l'invasion suédoise.

Une autre jeune fille, décédée aussi à Morteau, Eva-Margareta Müller, a été ensevelie dans le temple du Locle. Une plaque de marbre, encastrée dans la muraille, porte l'inscription suivante :

Hic in spe quiescit caro Evæ Margaretæ Mülleri nobi. ac magna herois D. Joannis Mulleri colon. eques. in castris. D. Bernardi Saxon. Ducis nec non nobil. honest. matronæ Anæ Margaretæ Mülleri e Krelliorum progenie filiolæ haud oblivioni dandæ. Nata est Ulmæ die Epiphan. ann. 1633. ad Christum migravit Mortaviæ. — D. VIII Mart. ann. 1639. — Vel rara erat gemmula. Au-dessus de l'inscription sont gravées, sur une plaque de laiton, les armoiries du père et de la mère de l'enfant: une roue de moulin et deux fourgons à double crochet. (Communiqué par M. le pasteur C. Ecklin.) Il y a une curieuse analogie entre le nom de cette famille : *Krellio* ou *Krellion,* dont les armes sont ou paraissent être (d'après le croquis qui m'a été envoyé) des fourgons, et le nom de cet instrument en patois neuchâtelois : *Crollions* ou *Crullions.*

laire, Girardot de Nozeroy, qui comme co-gouverneur de la Franche-Comté et Intendant général de ses armées, a joué un rôle important dans la défense de son pays, nous trace le tableau des us et coutumes des troupes impériales :

« Les soldats impériaux, nous dit-il, n'ont aucune solde à la guerre, « car les princes et l'empereur mesme n'ont pas le moyen de soudoyer « de si grandes armées comme sont ordinairement celles du septentrion, « puissantes principalement en cavalerie de laquelle la solde iroit à l'in- « finy; leur entretien donc se prend sur les provinces où ils passent amyes « ou ennemyes, et pour trouver des vivres abondamment ils courent de « tous costez, non à la desrobée et par envoy de leurs valets, mais par « grosses parties commandées, qui détruisent et bruslent les villages où « ils trouvent de la résistance, afin d'intimider les autres et les obliger à « leur abandonner leurs biens : et ceste façon a esté tolérée si avant, que « comme nos paysans retirent aux villes et maisons fortes ce qu'ils ont « de meilleur, les Allemans les couroient et où ils les pouvoient attraper « les mettoient à la torture pour leur faire reveler les cachots de ceux de « leur bien ou pour payer eux mesmes rançons s'ils étoient honneste- « ment habillez, attaquoient et forcoient les chasteaux et petites villes et « traquoient les bois. Le profit qui réussit de telles courses et parties « commandées doit estre apporté aux capitaines par les soldats, auxquels « n'est laissée que la moindre partie et le surplus est acquy pour four- « nir aux tables et despenses des chefs qui tiennent tables magnifiques « avec un luxe incroyable et ont grands équipages et habits somptueux, « et les délices et profits qu'ils tirent de leurs régimens leur font refuir « les combats, crainte de les perdre. » (*Histoire de dix ans de la Franche-Comté*, par Girardot.)

Une lettre du maire Thellung de Bienne, adressée au Baron de Gorgier, lieutenant-général de Neuchâtel, nous montre aussi ce qu'étaient les soldats impériaux, cantonnés alors dans les Franches-Montagnes.

« La barbare tyrannie de ces soldats allemands fait dresser les cheveux « aux gens de bien ; ils commencent à vouloir manger les gens à la façon « des topinamboux. L'un d'eux qui avait déjà baillé plusieurs coups « d'épée à une femme, la traînait à part pour l'écarteler, ce qu'il a con- « fessé étant surpris, et dit qu'il avait tant mangé de chair de chien et « bu de ce sang qu'il lui semblait quand il voyait un homme qu'il le dût « déchirer et manger. Ils pendent les gens par les mains et allument le « feu sous eux, l'augmentant ou diminuant à leur appétit, pour en avoir « quelque chose ; n'épargnent les ecclésiastiques ; en ayant huilé un,

« puis entortillé de paille et mis le feu. Ils mettent les charues dans les « champs de bled, puis les revirent quand ils ne peuvent obtenir quel« que chose. Dans les vallées de Delémont et de Laufen, il n'y a plus « rien à faire pour cette soldatesque ; elle commence à creuiller les es« cargots, mais il faudra les manger sans épices. Bienne, 15 Février 1636. » (Gr. Archives B 14, 30.)

Si les Impériaux en agissaient ainsi avec ceux qu'ils venaient secourir, qu'en devait-il être des Français et des Suédois entrant là en ennemis ! Aux ravages de la guerre étaient venus s'ajouter encore pour la Franche-Comté les ravages de la peste qui décimait ses habitants.

« La peste ne fit pas moins de mal que Weymar, dit Girardot, tuant « partout où elle rencontroit des personnes ; Saincte-Asne, où jestoys, en « fut rudement atteint et y moururent de 1500 personnes qui y estoient, « peu moins de 1000 durant les mois de Juin et Juillet (1639). » (*Histoire de dix ans.*)

Puis, avec la peste, l'épizootie qui détruisit la plus grande partie du bétail, et avec l'épizootie la famine.

« La famine, troisième fléau de Dieu, tomboit sur la Bourgogne (espa« gnole). Les riches estoient espuiséz, les pauvres paysans estoient retirez « dans les villes sans labeur, ny employ ; le bled rare partout, se vendoit « à prix démesuré : on vivoit des herbes des jardins et celles des champs : « les charognes des bestes mortes estoient recherchées aux voiries, mais « cette table ne demeura pas longtemps mise : on tenoit les portes des « villes fermées pour ne se veoir accablez du nombre des gens affamez « qui s'y venoient rendre, et hors des portes les chemins demie lieue « loing estoient pavés de gens haves et deffaicts, la plus part estenduz de « foiblesse et se mourant : dans les villes, les chiens et les chats estoient « morceaux délicats, puis les rats estans en regne furent de requise, j'ay « veu moy mesme des gens bien couverts relever par les rues des rats « morts jettez par les fenestres des maisons et les cacher pour les man« ger. Enfin on vint à la chair humaine, premièrement dans l'armée où « les soldats estant occis servoient de pâture aux autres qui couppoient « les parties plus charnues des corps morts pour bouillir ou rostir, « et hors du camp faisoient picorée de chair humaine pour manger : on « descouvrit dans ces villages des meurtres d'enfans faicts par leurs mè« res pour se garder de mourir et des frères par leurs frères, et la face « des villes estoit partout la face de la mort. (*Histoire de dix ans*).

(A suivre.) Ch. Chatelain.

BÉROCHAUX ET STAVIACOIS

(Suite — Voir la livraison de Novembre 1884, page 328)

Le Conseil et les bourgeois d'Estavayer, voyant, tant par les différentes lettres que par la députation qu'ils avaient envoyées à Berne, qu'ils n'avaient rien pu gagner sur l'esprit du Sénat, et après en avoir longuement délibéré, prirent le parti de mettre à exécution le passement que leur syndic avait obtenu l'année précédente, à la cour baillivale de Moudon, contre les gens de la châtellenie de Saint-Aubin et Gorgier, et de prendre, comme on dit, le taureau par les cornes.

En conséquence, Jean Chaney, syndic d'Estavayer cette année-là, avec Nicod Luyset, huissier baillival de Moudon, accompagnés de plusieurs autres, s'embarquèrent pour l'autre rive du lac, le mercredi 15 mai 1435, et levèrent de gage dans la seigneurie de Gorgier, trois chevaux pour achever la somme à laquelle la paroisse avait été imposée pour les fortifications d'Estavayer.

Comme on le pense bien, cette opération ne se fit pas sans difficulté. Plusieurs tant hommes que femmes, avec armes et bâtons, cherchèrent à s'y opposer et vinrent à bout de soustraire un des chevaux levés de gage. Les deux autres furent conduits à Estavayer et de là à Moudon, où ils furent gardés jusqu'à la fête de saint Jean-Baptiste (24 juin), auquel jour ils furent vendus en montes publiques, pour le prix de 25 livres 10 sols (1) les deux, et le montant remis au syndic d'Estavayer.

Facile est-il de comprendre combien cette exécution de la part des gens d'Estavayer déplut à Berne. Informées par le seigneur de Valangin de ce qui venait de se passer à Saint-Aubin et à Gorgier, LL. EE. en firent des plaintes amères au co-seigneur d'Estavayer, Humbert bâtard de Savoye, par lettre datée du lendemain de la Fête-Dieu (24 mai)

(1) Le prix d'un cheval à 12 livres 15 sols, se traduit par fr. 276 de notre monnaie : à ce taux-là, les 6 chevaux saisis n'auraient produit que fr. 1656 au lieu des fr. 1883 réclamés ; on comprend dès lors pourquoi le second gagement sur les Bérochaux avait été fixé à *trois* chevaux.

et au Bailli de Vaud, par office du samedi après la dite fête, faisant sentir qu'ils avaient lieu de croire que les Staviacois n'auraient pas fait ce second gagement s'ils n'y eussent été autorisés par leurs préposés. LL. EE. finissaient par demander non seulement la restitution des quatre chevaux levés de gage l'année précédente, mais celle encore des deux levés dernièrement, le tout avec la satisfaction convenable de la part de la ville d'Estavayer au comte d'Arberg, leur combourgeois, et le rembours de tous frais survenus à l'occasion du procès. Elles terminaient leur lettre en déclarant que si le seigneur de Valangin ne pouvait obtenir ce qui était demandé pour lui, LL. EE. ne manqueraient pas de lui accorder leurs conseils et leurs secours, comme ils le devaient à un combourgeois.

Le Bailli de Vaud répliqua immédiatement en témoignant à LL. EE. son ébahissement qu'après tant de lettres qu'il leur avait adressées et par lesquelles il croyait avoir pleinement justifié la conduite de ceux d'Estavayer, Berne n'eût point encore voulu reconnaître la bonté de leur cause, malgré la grande sagacité et la haute prudence que l'on remarquait dans leur république; — qu'il les priait de considérer de nouveau que, quoi qu'elles pussent dire, cette cause ne concernait aucunement le seigneur de Valangin, leur combourgeois, pour lequel Berne s'intéressait, et que, par conséquent, le traité d'alliance que cette république avait avec le duc de Savoye ne recevait nulle atteinte à ce sujet; — que les gens d'Estavayer n'avaient aucune action contre le comte d'Arberg, mais contre les habitants de la châtellenie de Gorgier qui, en 1398, avaient demandé à continuer à être du ressort d'Estavayer, comme ils l'avaient été de tout temps, et qui, maintenant, ne voulaient plus remplir leur devoir, heurtant sens et raison.

Cette lettre un peu vive resta sans réponse de la part de LL. EE. qui pensèrent sans doute qu'il valait mieux agir avec douceur et longueur de temps qu'en claquant du fouet de mauvaise humeur.

Quand bien la première manche leur semblait gagnée, le Conseil et la commune d'Estavayer n'en étaient cependant pas plus tranquilles. Ils voyaient à quelle contre-partie ils avaient affaire. Les Bérochaux, Jean de Neuchâtel, seigneur de Vauxmarcus, de Gorgier et de Travers, Jean, comte d'Arberg, seigneur de Valangin, Jean de Fribourg, comte de Neuchâtel, le Sénat de Berne, tous travaillaient à leur encontre; tous faisaient, chacun dans sa sphère, les plus grands efforts pour enlever à Estavayer le droit de ressort sur les cinq communes d'outre-lac, droit qu'ils faisaient regarder comme une servitude : « *Du ressort d'Esta-*

vayer, partant gens de basse condition » était une phrase qui menaçait de passer en adage.

Toujours est-il que malgré les obstacles qu'on lui opposait de jour en jour, la ville d'Estavayer ne perdit pas courage et rendit ainsi le plus éminent service aux Bérochaux. Fondée sur la bonté de sa cause, qui était excellente en effet, elle présenta une nouvelle requête au duc de Savoye, dans laquelle elle exposait ses droits incontestables, les gagements qu'elle avait été obligé de faire sur ses ressortissants d'outre-lac pour obtenir d'eux leur quote-part pour les fortifications d'Estavayer à refaire, les inconvénients qui résulteraient, tant pour S. A. le duc que pour Estavayer, si les Bérochaux n'étaient plus ressortissants de cette ville, mais devenaient, comme le demandait et le prétendait messire Jean de Neuchâtel, du ressort de son château de Vauxmarcus, qui n'était pas de la suzeraineté et souveraineté de Savoye, mais de celle du comte de Neuchâtel.

Ainsi basée sur bonnes raisons, la requête de la ville d'Estavayer fut favorablement accueillie. Louis de Savoye, prince de Piémont, lieutenant général de son auguste père, Amédée VIII, duc de Savoye, adressa un rescrit (daté de Ripaille, 18 décembre 1435) aux Bailli de Vaud et Procureur de Vaud, pour leur enjoindre de faire citer les parties à paraître devant lui et son conseil, à Morges, le 2 janvier 1436, munis de leurs titres et documents, afin qu'on pût porter un jugement définitif sur cette cause depuis si longtemps agitée.

Les députés d'Estavayer, le seigneur de Valangin, assisté de l'Avoyer de Berne et du sénateur Rodolphe de Ringoltingen, comparurent, à Morges, au jour indiqué. Mais on n'y put rien finir. Cependant on y convint verbalement qu'on abandonnerait le jugement final de cette cause au duc de Savoye, à Louis, prince de Piémont et à Jean de Neuchâtel, beau-père du comte d'Arberg.

On ne retrouve pas trace de cette affaire jusqu'au 26 mai 1437, date d'un échange de correspondance sans importance et sans suite et sur lequel il est inutile de s'arrêter. Vraisemblable est-il que messire Jean de Neuchâtel, pensant bien que les prétentions des Bérochaux seraient condamnées, ne fit rien et laissa tomber l'affaire, car, on le sait, ce seigneur s'était fait connaître long et large comme adroit négociateur et homme avisé, fort délié d'esprit et de conduite.

Deux ans plus tard, en 1439, Jean de Seyssel, maréchal de Savoye, fit, par ordre du duc de Savoye, sa ronde dans tout le Pays de Vaud dans le but de visiter les fortifications des villes et ordonner les réparations

nécessaires. Il arriva d'Yverdon à Estavayer, le dimanche après la fête de saint Antoine (17 janvier), accompagné du châtelain de Moudon et d'une suite de 24 cavaliers.

Le bâtard de Savoye, Humbert, co-seigneur d'Estavayer, le reçut dans son château, où il fut très accueilli, lui et sa suite, et cela aux dépens de la ville. Il séjourna deux jours à Estavayer, banqueta comme de juste, puis procéda à une visite minutieuse des murs et fortifications et ordonna des réparations à faire à plusieurs endroits.

Au lieu de laisser couler l'eau par le bas, comme l'on disait alors, le Conseil d'Estavayer saisit cette occasion pour lui représenter que la bourgeoisie était hors d'état de fournir à tant de réparations, tant que les gens d'au-delà le lac qui étaient du ressort d'Estavayer se refuseraient de contribuer à ses fortifications. Le maréchal de Savoye répondit en engageant vivement Louis d'Estavayer (1), co-seigneur d'Estavayer, à aller en supplication devant le duc de Savoye, pour obtenir de lui une journée où comparaîtraient le comte de Neuchâtel, le seigneur de Vauxmarcus et Gorgier et les députés d'Estavayer, pour liquider cette vieille affaire; qu'agir autrement serait mauvaise politique et courtes vues.

Sur ce conseil, Louis d'Estavayer se transporta à Thonon, et obtint du duc une journée qui fut fixée au 8 février suivant à Thonon. Des missives furent expédiées immédiatement au comte de Neuchâtel et au seigneur de Gorgier, dans ce sens.

Mais l'invitation adressée au comte Jean de Fribourg fut reçue par son maître d'hôtel, Othenin de Cléron qui, après l'avoir lue, la rendit au messager (2), en lui disant que le comte de Neuchâtel n'était pas à Neuchâtel, mais à Dijon, et qu'en conséquence son maître ne pourrait se rencontrer à Thonon, à la journéee indiquée.

Dans cette occurrence et assez embarrassé de la conduite à tenir, le Conseil d'Estavayer députa à Thonon son secrétaire, Jacques Borgognion, pour aviser du contretemps le bâtard Humbert et lui demander si les représentants de la ville devaient comparaître quand même ou non.

Le député staviacois arriva à Thonon et y trouva un agent du seigneur de Vauxmarcus qui venait représenter au Conseil ducal que Jean de Neu-

(1) Père de Claude tué en 1476 et fils de Jean, fils d'Hugo, fils de Aymon, fils de Wilhelm. (Branche du *Chastel.*)

(2) A cette époque, on payait à un messager, pour porter une lettre de Lausanne à Neuchâtel, 8 sols soit fr. 10,50 de notre monnaie.

châtel ne pouvait, non plus que le comte de Neuchâtel, se trouver à la journée du 8 février.

Il fut en conséquence convenu qu'aussitôt que ces deux seigneurs seraient de retour d'outre Jura, le Conseil d'Estavayer demanderait une nouvelle journée pour la comparution à Thonon.

Le comte de Neuchâtel et le sire de Vauxmarcus furent-ils absents longtemps, la ville d'Estavayer prit-elle sur elle d'exécuter, sans attendre plus outre, la réparation de ses murs et de ses tours, certain est-il que la journée de Thonon n'eut pas lieu, que l'affaire tomba dans l'eau et qu'on n'en parla plus dans les protocoles de la ville d'Estavayer, du Bailli de Vaud et du Conseil ducal, l'espace de vingt-quatre ans durant. ([1])

Avant de passer à la seconde partie de ce narré, disons que la cause du seigneur de Vauxmarcus et Gorgier, soutenue par son suzerain, le comte de Neuchâtel, son gendre le comte d'Arberg, et la république de Berne, était la plus mauvaise qu'on pût défendre. La seule attitude à prendre par le nouveau sire de Gorgier était de prétendre et de soutenir que par le fait de l'achat qu'il avait fait de la châtellenie de Gorgier et de Saint-Aubin, en 1433, les traités passés par ses sujets devaient tomber *ipso facto* et qu'il était inadmissible, par exemple, que les condamnés *à mort* de la *Béroche dussent continuer* à être exécutés à Estavayer, comme du temps où le seigneur de Gorgier habitait cette ville et n'avait d'autre *justice* (ou piliers patibulaires) que celle d'Estavayer.

Le sire de Vauxmarcus préféra négocier, ruser, demander l'appui du comte de Neuchâtel, invoquer la clause d'hypothèque en faveur du seigneur de Valangin, s'en remettre à l'appui de Berne ; il n'arriva pas à ses fins. Il comptait peut-être qu'en temporisant, il gagnerait sa cause et détacherait d'Estavayer ses sujets. L'avenir allait lui montrer qu'il n'en était rien. Quant aux Bérochaux, ce fut, certes, grande fortune pour eux ; car si d'aventure, leur sot entêtement de ne pas payer ce à quoi ils étaient tenus, les avait fait délier de leur combourgeoisie avec Estavayer, eux et leurs enfants n'auraient pas tardé à s'en repentir amèrement et à s'en mordre les doigts jusqu'au coude, comme disait plus tard un de leurs gouverneurs.

(A suivre.) F. C.

(1) Annales d'Estavayer.

LA PRÉTENDUE COLLATION D'ÉTIENNE BESANCENET

CURÉ DU LOCLE

La plupart de nos historiens (Annales de Boyve, Tom. II, p. 339. — Abrégé chronologique de l'histoire du Comté de Neuchâtel et Valangin. 177. — Andrié, 3e Jubilé de la Réformation, p. 304.—Claude de Perrot. L'Eglise et la Réformation, Tom. II, p. 237. — Matile, Histoire de la Seigneurie de Valangin, page 278. — Godet, Fr. Histoire de la Réforme et du Refuge, p. 128.—Etrennes neuchâteloises, 1re année 1862) rapportent que Farel s'étant rencontré au Locle, à la foire de la Madelaine, le 22 juillet 1532, avec Guillemette de Vergy, Dame de Valangin, Etienne Besancenet eut avec lui une discussion de deux heures, après quoi le curé offrit au réformateur une collation; la comtesse lui défendit sous de grièves peines de prêcher dans le temple.

Ce fait qui a été diversement raconté et illustré par nos historiens n'a jamais eu lieu. Farel ne s'est jamais rencontré à la foire de la Madelaine au Locle avec Guillemette de Vergy, Besancenet n'a pu lui offrir aucune collation.

Mais comment ce récit a-t-il pu être inventé? Il nous est très facile d'en donner la genèse. L'erreur provient de la fausse interprétation d'un passage du Livre de remarques d'Etienne Besancenet. Voici ce passage tel que nous le trouvons dans le IIIe volume de Ruchat, page 540 :

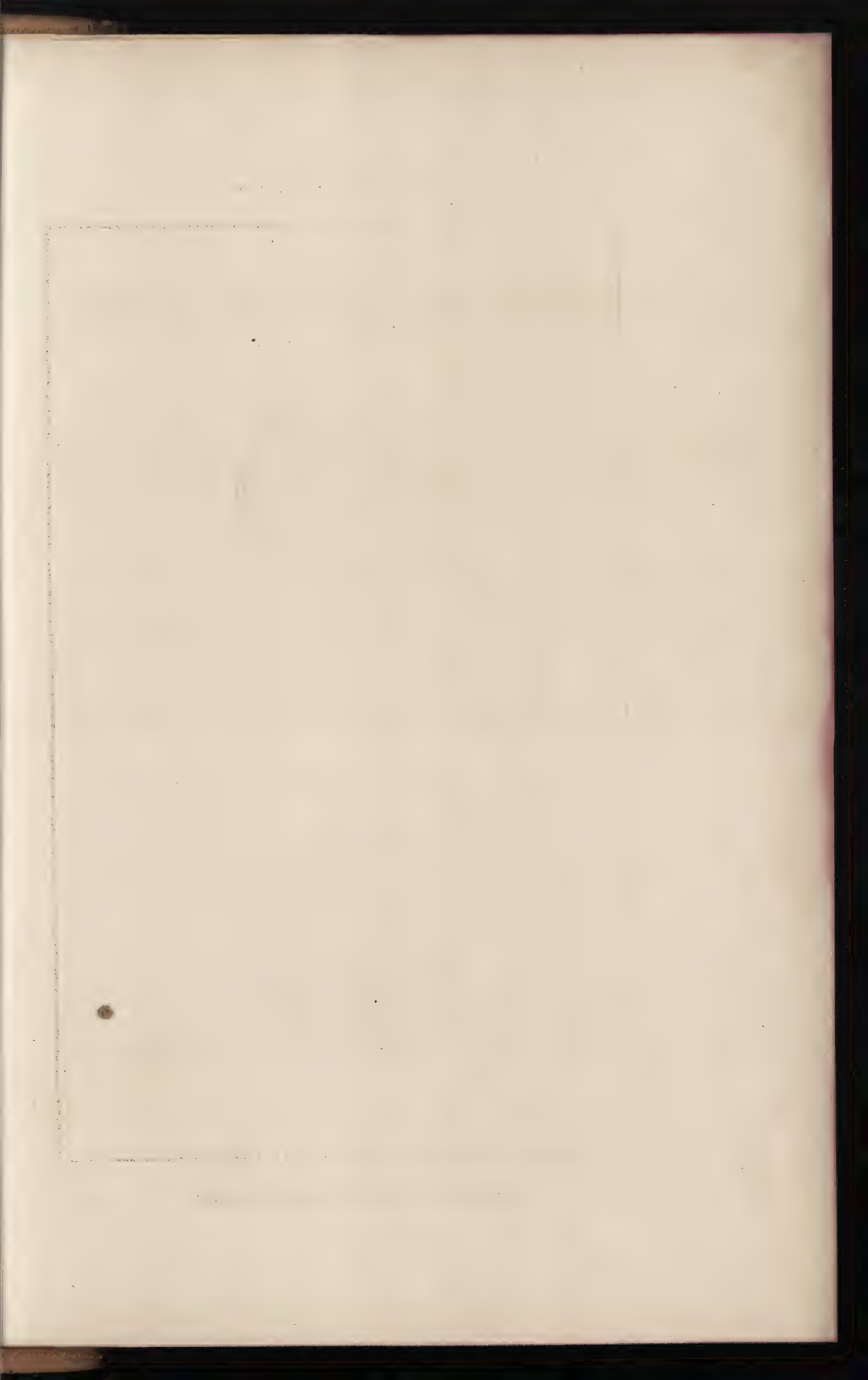
« L'an 1532 Madame Guillemette de Vergy fut à la foire du Locle, de la Magdelaine, et le prédicant de Neufchâtel y fut aussi. Mais Madame ne voulut permettre qu'il prêchât. Je fis collation, lui présent, sans qu'il dit rien. »

On a pensé que le prédicant de Neuchâtel ne pouvait être que Farel; or nous savons positivement que Farel dans ce moment là était à Morat, et que le prédicant de Neuchâtel était Antoine Marcourt, qui est aussi, et non Farel, l'auteur des fameux placards qui ont fait tant de bruit.

Le mot collation a deux sens; il signifie repas léger, rafraîchissement, et aussi conférence, discussion. Il est évident que dans le passage précité il signifie conférence, discussion, comme le prouve bien la phrase: Je fis *collation*, lui présent, et *il ne dit rien.*

Il est intéressant en lisant ce récit dans nos historiens de voir ce qu'un même fait peut devenir sous la plume de différents narrateurs, et comment une erreur se transmet et devient la source d'autres erreurs de détail.

L. Junod.



1531



1757



O. Huguenin

SCEAUX DE LA BOURGEOISIE DE BOUDRY.

Dessin de O. Huguenin

LES SCEAUX DE LA BOURGEOISIE DE BOUDRY

(Avec Planche)

Sous les princes de la maison d'Orléans, les actes concédant le droit de faire usage de sceaux ou d'armoiries sont assez rares. Nous croyons donc intéresser quelques lecteurs du *Musée Neuchâtelois* en transcrivant ici un acte des archives de la commune de Boudry de 1531 accordant à cette Bourgeoisie la liberté de faire faire un sceau. Il semblerait, d'après cet acte, que tous les sujets de la comté avaient déjà à cette époque un droit reconnu de porter des armoiries et que ce n'était que pour pouvoir en user de même en leur qualité de Corporation Bourgeoisiale qu'ils étaient tenus d'obtenir du prince une permission spéciale.

Voici le texte de cet acte :

Francoys d'Orléans tant en nostre nom que pour et au nom de nostre très honnorée dame et mère Madame Jehanne duchesse de Longueville, marquise de Rothelin contesse de Neufchastel de Dunoys et de Tancarville vicontesse de Melun ec. A tous ceulx que ces presentes lettres verront salut, Sauvoir faisons que ce jourduy inclinés liberallement a humble supplication et requeste de noz chers et bien amez bourgeois et subgets de nostre ville et chastellenye de Boudry. A iceulx avons permis et octroyé et par ces presentes octroyons et permectons de grace especial quils puissent faire faire ung scel pour eulx en aider en tous leurs affaires selon et ainsi que noz autres bourgeois et subgets de nostre conté de Neufchastel. Si mandons a nostre amé et feal messire Georges de Rives cher seigneur de Prangin. Et a tous nos autres justiciers officiers et subgets qu'il appartiendra que de nostre presente permission et octroy ils facent seuffrent et laissent joyr et user plainement, paisiblement et perpetuellement nos dits bourgeois et subgets au dit Boudry sans empeschement aucun ou distourbier a ce contraire car ainsi nous plaist et estre fait. Donné au Vaulxtravers soubs noz seing le septième jour de May mil cinq cent trente ung

FRANCOYS.

Par Monseigneur le Marquis les seigneurs de Sainte-Croix de Prangin, de Montet, de Montrallier, (?) et autres presents

DEMAISIERES.

La commune de Boudry possède deux sceaux dont l'un date évidemment de l'époque de notre acte. En effet par la forme et par la gravure, qui remplace par des arabesques la désignation des couleurs au moyen de points et de lignes inventée seulement en 1638, il est dans le style du XVI[e] siècle.

C'est une plaque en argent d'environ 4 millimètres d'épaisseur suspendue par un arc dans lequel elle est movible à une chaînette de même métal dont l'anneau supérieur plus gros que les autres peut être passé au doigt (N° 1).

L'autre sceau (N° 2) date de la seconde moitié du siècle passé. L'armoirie est la même mais les couleurs sont marquées, et tandis que le sceau de 1531 ne porte que l'écusson, il est ici surmonté d'une couronne et flanqué de deux lions comme supports, le tout dans le style du XVIII[e] siècle. Le sceau lui-même est en acier avec manche de bois, de la forme la plus banale. La représentation la plus ancienne des armoiries de Boudry avec des supports se trouve sur la bannière donnée par la duchesse de Nemours à la Bourgeoisie de Boudry et qui a été reproduite dans le *Musée Neuchâtelois* en 1883, page 258. Mais l'auteur de la notice accompagnant cette reproduction de la bannière, commet une erreur en disant que la truite était surmontée de fleurs de lys. Elle était bel et bien surmontée des trois chevrons d'argent sur pal de gueules en champ d'or, comme s'en souviennent fort bien plusieurs personnes qui ont vu et manié la dite bannière lorsqu'elle était encore intacte. Du reste le sceau en question semble précisément avoir été gravé d'après l'armoirie figurant sur la bannière.

Les dessins des empreintes des sceaux de la Bourgeoisie que nous donnons sont de grandeur naturelle.

JEAN GRELLET.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XXI[me] (ANNÉE 1884)

PLANCHES

